Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

du 15 juin 2026

et son prolongement le 16 juin 2026

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 12 OCTOBRE 2026

Région Nouvelle-Aquitaine

CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 OCTOBRE 2026

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 15 juin 2026

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le ou les secrétaire(s)

Le Secrétaire de séance désigné	Le Président du Conseil régional
CATHUS	
Christophe CATHUS	**Alain ROUSSET**

SOMMAIRE

Séance plénière du 15 juin 2026

et son prolongement le 16 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

et sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente et Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Deuxième Vice-président, en l'absence momentanée du Président

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CATHUS

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL 10

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES 10

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES 14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE 43

01a – COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL 44

Vote sur : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL 66

01b – COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 67

Vote sur : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 67

01c – COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 68

Vote sur : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 68

02a – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL 69

Vote sur : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL 69

02b – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 70

Vote sur : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 70

02c – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 71

Vote sur : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE" 71

03a – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL 72

03b – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 72

03c – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 72

Vote sur : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL 73

DONNE ACTE 73

Vote sur : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 73

04a – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET PRINCIPAL 74

Vote sur : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET PRINCIPAL 99

04b – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE 100

« FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 100

Vote sur : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 » 100

04c – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE 101

« SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 101

Vote sur : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 101

05 – CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 102

Vote sur : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » 104

INTERVENTION DE MONSIEUR YVES JEAN, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER) : INFORMATION SUR LES TRAVAUX RÉCENTS, EN COURS ET À VENIR DU CESER 105

06 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 115

DONNE ACTE 118

07 – LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE LA SOUVERAINETÉ ; DES PROJETS CITOYENS AU CŒUR DES TERRITOIRES ; ET UN PARTENARIAT AVEC EDF POUR ACCÉLÉRER L'ÉLECTRIFICATION 119

Vote sur : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE LA SOUVERAINETÉ ; DES PROJETS CITOYENS AU CŒUR DES TERRITOIRES ; ET UN PARTENARIAT AVEC EDF POUR ACCELERER L'ÉLECTRIFICATION 143

08 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ARP-NA) 144

Vote sur : AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ARP-NA) 146

08b – AVIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LE PROJET DE CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE L'ÉTAT ET SNCF RESEAU 2024-2033 147

Vote sur : AVIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LE PROJET DE CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE L'ÉTAT ET SNCF RÉSEAU 2024-2033 162

09 – PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE VITICOLE 163

Vote sur : PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE LA CREATION D'UNE FONCIERE VITICOLE 178

10 – ACCORD RÉGIONAL DE COOPÉRATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - 2026-2031 179

Vote sur : ACCORD RÉGIONAL DE COOPÉRATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - 2026-2031 182

11 – PROGRAMME DE MOBILITÉ DES CHERCHEURS FULBRIGHT-RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2027-2031 183

Vote sur : PROGRAMME DE MOBILITÉ DES CHERCHEURS FULBRIGHT-RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2027-2031 183

12 – ACTUALISATION DE LA LISTE DES CAMPUS DES MÉTIERS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA) 184

13 – CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA RÉGION ET 4 CAMPUS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA) 187

Vote sur : ACTUALISATION DE LA LISTE DES CAMPUS DES MÉTIERS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA) 192

Vote sur : CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA RÉGION ET 4 CAMPUS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA) 193

19 – FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TERRITORIALES DE FORMATION ET D'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION 194

Vote sur : FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TERRITORIALES DE FORMATION ET D'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION 195

20 – PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LES COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR ET CHAUSSURES 196

Vote sur : PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LES COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR ET CHAUSSURES 198

14 – AVENANT N°2 À L'ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU "NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 - EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE" 199

Vote sur : AVENANT N°2 À L'ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU "NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 - EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE" 199

15 – COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT CONFIÉ PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE, DÉLÉGATAIRES DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PUBLICS – EXERCICE 2025 200

DONNE ACTE 200

16 – CONVENTION PORTANT CRÉATION DE LA FONDATION ABRITÉE VBHI - AVENANT N°2 201

Vote sur : CONVENTION PORTANT CRÉATION DE LA FONDATION ABRITÉE VBHI - AVENANT N°2 201

17 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL : MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION 202

Vote sur : SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL : MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION 203

18 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION 204

Vote sur : SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION 211

21 – SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2025 ET MODIFICATION DES STATUTS 212

Vote sur : SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2025 ET MODIFICATION DES STATUTS 215

22 – PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN « FLOODS&DROUGHTS – GENAI FOR PA » 216

Vote sur : PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN « FLOODS&DROUGHTS – GENAI FOR PA » 219

23 – TABLEAU DES EMPLOIS 220

Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS 220

24 – CADRE D'APPLICATION DES ECO-SOCIO-CONDITIONNALITES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 221

Vote sur : CADRE D'APPLICATION DES ECO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 230

25 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 231

Vote sur : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE 232

26 – PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE (CAPB) 233

Vote sur : PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE (CAPB) 233

27 – PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 234

RD 85E À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 234

Vote sur : PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 85E À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 234

28 – SOCIÉTE PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) : AUGMENTATION DU CAPITAL AU PROFIT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE EN VUE DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT ASSOCIÉ 235

Vote sur : SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) : AUGMENTATION DU CAPITAL AU PROFIT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE EN VUE DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT ASSOCIÉ 244

29 – MOBILITÉ LOCALE - AVENANT AU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ VÉZÈRE-AUVÉZÈRE ET AVENANTS CONVENTIONNELS SUR DES SERVICES DÉLÉGUÉS 245

Vote sur : MOBILITÉ LOCALE - AVENANT AU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ VÉZÈRE-AUVÉZÈRE ET AVENANTS CONVENTIONNELS SUR DES SERVICES DÉLÉGUÉS 245

30 – TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LES TRAINS RÉGIONAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM)..... 246

Vote sur : TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LES TRAINS RÉGIONAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM) 246

31 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI) POUR ASSURER LA DESSERTE DE LA COMMUNE DE NÉAC..... 247

Vote sur : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI) POUR ASSURER LA DESSERTE DE LA COMMUNE DE NÉAC..... 247

32 – AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE TRANSPORT DES LANDES (RRTL)..... 248

Vote sur : AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE TRANSPORT DES LANDES (RRTL)..... 248

33 – AVENANT N°6 AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TRANS-LANDES POUR L'EXÉCUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS À LA DEMANDE 249

Vote sur : AVENANT N°6 AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TRANS-LANDES POUR L'EXÉCUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS À LA DEMANDE 249

34 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN) 250

Vote sur : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN)..... 250

MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS ORALES 251

Motion déposée par le groupe Communiste, Ecologique, Citoyen : " Former aujourd'hui, préparer demain : exigeons un financement à la hauteur des enjeux "..... 252

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Pour l'équipement en climatisation ciblée des bâtiments régionaux exposés aux fortes chaleurs "..... 255

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Pour la neutralité politique des associations bénéficiant de subventions régionales " 259

Vœu déposé par les groupes Ecologiste, Solidaire et Citoyen et PS/Place Publique/Apparentés : " Soutien aux épreuves du baccalauréat en langue basque " 264

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Pour la reconnaissance des droits des fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine " 268

Motion déposée par le groupe Centre et Indépendants : " Pour une politique climatique régionale ambitieuse et tournée vers l'avenir " 273

QUESTIONS ORALES..... 277

Annexes ……285

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS),

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Colette Langlade, PS et absente en cours de séance), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Andréa BROUILLE, PS), Catherine BERNARDEAU (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Andréa BROUILLE, PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS), Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS), Jean-Luc ARMAND (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jacqueline SIMONNET, PRG), Nathalie ARNAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Margarita SOLA, PS), Maïder AROSTEGUY (LR, absente en cours de séance), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Mathieu HAZOUARD, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLET-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yasmina BOULTAM, PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Maryse COMBRES, ECOLO), Julien BAZUS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin après-midi à Nathalie ARNAUD, PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Mathieu BERGÉ, PS), Maryline BEYRIS (PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Louis NEMBRINI, PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI), Isabelle BOUDINEAU (PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Vital BAUDE, ECOLO), Elodie BOURREL (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Jean DIONIS DU SÉJOUR, CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Dominique ASTIER, PS et le 16 juin à Stéphanie ANFRAY, PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Christophe CATHUS, PS), Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Maryse COMBRES, ECOLO), Fanny CASTAIGNEDE (CEC, absente en cours de séance), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Philippe NAUCHE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN, absente en cours de séance), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHERET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Hélène ESTRADE, LR), Annick COUSIN (RN), Marie-Laure CUVELIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine HERNANDEZ, PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Jean-Pierre RAYNAUD, PS et le 16 juin à Philippe NAUCHE, PS), Christian DEVEZE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Daniel DARTIGOLLES, CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI,

ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Elodie BOURREL, CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Mathieu HAZOUARD,PS et le 16 juin à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andde SAINTE-MARIE, PS et absente en cours de séance), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Rémi JUSTINIEN, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Émilie ALONSO, PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Pierre CHERET, PS), Delphine EYCHENNE (PS), Marilyne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas GAMACHE, ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jonathan PRIOLEAUD, LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christelle LAPOUGE, CI), Brahim JLALJI (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Edwige GAGNEUR, CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Guillaume RIOU, PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS), Florent LACARRERE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 juin à Pierre CHERET, PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Christophe CATHUS, PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascal DUFORESTEL, PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Martine PINVILLE, PS), Pierre LE CAMUS (RN), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Colette LANGLADE, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine LAFFORE, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, absente en cours de séance), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence MOTOMAN, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Elise LAURENT-GUEGAN, PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain BACHÉ, CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sophie WEBER, PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin à Mathieu BERGÉ, PS et le 16 juin à Philippe LAFRIQUE, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN, absent en cours de séance), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Catherine BERNARDEAU, CEC), Arnaud TAUZIN (LR),

Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), Laurence VEYSSIERE (RN), Marie-Hélène VILLANOVE (LR), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir à Marie-Ange MAGNE, RE),
Armelle CASSIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Hélène VILLANOVE, LR),
Frédérique CHARPENEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 juin matin et le 16 juin à Julien BAZUS, PS, et le 15 juin après-midi à Marie-Laure LAFARGUE, PS),
Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir à Thierry PERREAU, ECOLO),
Sébastien DELBOSQ (RN, ayant donné pouvoir à François VERRIERE, RN),
Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI),
Mélanie PLAZANET (Non inscrit, ayant donné pouvoir à Alain ROUSSET, PS et absente en cours de séance),
Éric SARGIACOMO (PS, ayant donné pouvoir à Renaud LAGRAVE, PS),

Était excusée :

Séverine WERBROUCK (RN)

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, quand Jean-Pierre RAYNAUD aura terminé d'embrasser toutes ses collègues…

Bien, chers collègues, chers amis, un mot d'accueil, peut-être, d'abord à l'égard des membres du Conseil régional des jeunes, promotion Joséphine BAKER, qui se réunira le 3 juillet, cher Jean-Louis, pour la dernière fois de leur mandat de deux ans. C'est cela. Donc je veux saluer Emmanuel BOUZITOU de Limoges, Iris BARRETEAU de Mérignac. Ils sont debout là-haut. Vous pouvez vous asseoir après. Nathan RIMBERT de Saint-Julien-l'Ars, Enzo LELANDAIS de Bordeaux et Mélyne DOBIGNY d'Agen. Vous êtes ici chez vous. Et merci de votre engagement. Je sais que, sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI, vous avez mis ce que j'évoquais lors de notre dernière plénière, le défi des soins, du care, à la souffrance mentale des jeunes. Et nous saurons déployer, en mobilisant toutes les collectivités et l'État, à l'égard de ce problème.

Avant d'entrer dans le cœur de notre plénière, permettez-moi de me tourner un instant vers nos collègues corréziens, cher Pascal. Je partage la peine liée à la disparition de Bernadette CHIRAC. Outre le respect pour la Première dame, je mesure le rôle pionnier qu'elle joue en nos terres, comme conseillère générale de Corrèze, adjointe au maire de Sarran. Sans oublier la formidable énergie qu'elle a su déployer pour les causes humanitaires, à l'image de l'opération Pièces jaunes. C'est une grande dame néo-aquitaine qui s'est éteinte. Et j'adresse, au nom du Conseil régional, mes sincères condoléances à Claude CHIRAC, ses proches et ses fidèles.

J'ai une pensée, aussi, émue, pour les proches de Christian LAURISSERGUES, grande figure régionale et lot-et-garonnaise, ancien questeur de l'Assemblée nationale, Vice-président du Conseil régional. Son nom, il nous a quitté il y a quelques jours, est indissociable d'un temps qui a une couleur, une saveur particulière, une certaine idée de la politique. Quand l'engagement politique était considéré comme un service rendu à nos concitoyens. La perte de grands noms républicains est toujours cruelle quand les temps sont incertains.

Un mot pour citer aussi Edgar MORIN. « *Je regrette de ne pouvoir savoir ce qui va sortir de la conjonction des énormes crises que subit aujourd'hui l'humanité. Je regrette qu'il puisse*

me manquer une année ou deux pour percevoir ce qui se dessine, se détruit ou prend forme. Je crains qu'advienne une longue période régressive, tout en sachant que l'improbable peut tout modifier, en mieux comme en pire. Je vais partir en plein suspense historique ».

Il nous a quittés au bel âge de 104 ans. Cher Gilles BOEUF, qui était son ami, l'immense résistant, sociologue, philosophe, nous laisse ses doutes en héritage immédiat, à la fois rappel du tragique et appel à l'action. En cela, celui qui souhaitait qu'on se souvienne de lui comme d'un « brave type » agit comme un éveilleur de conscience. Et, une fois encore, le plus bel hommage dont nous puissions le couvrir, au-delà des mots, serait de s'en inspirer pour agir, élus comme citoyens. Car le tragique est partout autour de nous. Dans le monde, du détroit d'Ormuz à l'Ukraine, du Liban à la Palestine, guerres et conflits armés rappellent que rien n'est jamais acquis. Que la démocratie, la liberté, la justice sont des combats sans fin et que rien n'est plus dangereux que le glissement insidieux vers l'indifférence.

Tandis qu'en France, ces derniers jours, l'immense émotion soulevée par le drame innommable de la jeune Lyhanna a mis en lumière le chemin restant à parcourir en matière de justice, de prévention, de lutte contre les violences. Au sein même de notre société. Après l'écho international du procès PELICOT dans le sillage des révélations sur Bétharram, cette douloureuse disparition doit être « la goutte d'eau qui renverse le mot, le vase », selon les mots justes du maire de Fleurance, Grégory BOBBATO, dans l'espoir que la prise de conscience soit collective et porteuse de changement radical. Sans mettre en cause la justice et les magistrats qui font leur boulot avec les moyens qu'ils ont comme ils peuvent, mais dans une société tabassée par l'injustice, les pulsions et l'égoïsme, je vous propose, chers collègues, une minute de silence en souvenir de Lyhanna et de toutes les victimes « fracassées, mais non détruites », selon la puissante formule de Gisèle PELICOT.

Une minute de silence est observée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Chers collègues, si la chape de plomb de l'actualité nous en sert, de tels exemples de courage doivent nous inspirer pour la fissurer, tracer le chemin de la Nouvelle-Aquitaine, changer les choses à notre échelle, et ce n'est pas rien dans une région telle que la nôtre. « *Ce sont des gouttes qui font la mer* », rappelait Marjane SATRAPI, l'autrice de l'inoubliable Persepolis, symbole de liberté contre tous les types d'oppression, en Iran comme dans le monde, disparue la semaine dernière. Au moment où le Conseil régional déploie son potentiel océanique et développe l'économie de la mer, j'aime cette idée des gouttes pouvant à la fois nourrir un écosystème, éteindre un incendie

ou renverser des contenants inadaptés. L'ordre du jour de cette plénière contient de telles gouttes participant à un grand ensemble vivant.

À cet égard, je tiens à saluer le travail du CESER qui illustre, par ses travaux, la vitalité des corps intermédiaires et dont son président, Yves JEAN, nous en dressera le panorama en début d'après-midi. Je suis particulièrement attaché à la réflexion autour des cahiers de doléances des gilets jaunes. « Vivre dignement », est-ce le résumé, constitue à la fois une réponse à l'urgence démocratique, un diagnostic étayé et précis, mais aussi une myriade de propositions qui, non seulement permettent d'agir dans le cadre de nos compétences, ayant également l'ambition de changer l'esprit des lois pour intégrer de manière innovante la solidarité, l'égalité, la lutte contre toutes les exclusions et tous les types de discriminations au cœur de nos sociétés. Car les inégalités demeurent la plaie ouverte de notre vivre ensemble. C'est pourquoi j'enrage du traitement que l'État central réserve à l'apprentissage, chère Karine, et à la formation professionnelle, alors que le chômage réaugmente. Les économies à courte vue qui nous sont imposées. Ainsi, avons-nous perdu 100 millions d'euros des dotations régionales à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Et nous avons, en même temps, engagé, pour 50 millions d'euros de rénovation des CFA, notamment en milieu rural. Une décision invraisemblable qui dit tout de la stratégie mise en place en dépit des discours d'estrades et des grandes intentions décentralisatrices. Alors, alors même que l'action des Régions et de la nôtre réussissait là où l'État avait échoué. Comment des tableaux Excel parisiens aboutissent-ils, une fois encore, à rayer d'un coup de tête le travail patient et en dentelle des territoires, à commencer par les Régions. Nous réclamons de la continuité, du respect des ressources de toutes les collectivités locales. Nous ne sommes en rien responsables des dérives budgétaires de l'État. Je pense en particulier, cher Jean-Louis, à nos campus Talents et territoires de Nouvelle-Aquitaine. Nous aurons une délibération importante. À nos filières, singulièrement à celles du textile, du cuir, de l'habillement, qui animeront une partie de nos débats. Peut-être pourrions-nous transmettre quelques-unes de ces délibérations à la ministre concernée.

Ces mauvais traitements de l'État central ne sont guère des actes isolés. Le grand acte de décentralisation voulu par le Premier ministre et auquel nous avons, avec très peu de collectivités, répondu, s'est traduit par un texte réduit à la déconcentration. Les ponctions sur le FEADER, qui concernent directement les territoires ruraux et l'agriculture, par un Bercy plus austère que jamais illustrent à quel point cette dérive est dangereuse. Jamais nous n'accepterons la mise sous tutelle des territoires et des collectivités locales. Et ceci explique, entre autres, notre avis sur le contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau, dont nous aurons à débattre cet après-midi et qui concerne les lignes de desserte fine du territoire. Alors même que nos territoires foisonnent d'idées, de réparations, d'initiatives de

réussite, on se retrouve dans une recentralisation malheureusement délétère. Et, pourtant, notre attractivité demeure. Nous aurons, dans la semaine, une réunion avec la préfète de région, Madame BROCAS, moi-même et le président d'EDF, pour défendre les EPR2 au Blayais.

Et j'espère en cette bataille, pour laquelle nous avons structuré deux éléments essentiels, l'offre de formation, avec le campus des métiers, à Blaye et la structuration industrielle de la maintenance des centrales.

Mais notre attractivité, c'est aussi la première pierre que nous avons posée il y a quelques semaines, au Barp, avec une entreprise de packaging avancée de l'électronique qui s'appelle Tessalia, fruit d'un consortium entre Thales, Radiall et le champion taïwanais des, du packaging avancé et de l'électronique. 300 emplois dans un premier temps, peut-être 600 dans la suite. Et beaucoup d'entreprises, notamment sur Bayonne, aussi, sur l'électronique, toujours. Et vous savez à quel point je tiens à un développement de cette filière électronique qui est indispensable à tout ce qui nous entoure. Comment ne pas se réjouir, aussi, lorsque trois films soutenus par la Nouvelle-Aquitaine et ALCA ont remporté cinq prix lors du 79e Festival de Cannes. Notre salut d'Emmanuel MARRE, Le Corset de Louis CLICHY, Les éléphants dans la brume d'Abinash Bikram SHAH. Comment ne pas vibrer, lorsque l'Union Bordeaux Bègles remporte sa deuxième étoile européenne en rugby ? Ou que l'équipe féminine de basket Landes réalise un doublé historique ?

Le chemin, justement. « N'oublie pas le chemin », disait Michel ROCARD en fin de parcours, rappelle Laurent BERGER en introduction d'un très beau recueil de textes et de discours de l'ancien Premier ministre, dans lequel figure, évidemment, « Décoloniser la province », que j'essaie de diffuser un peu partout. Quoi qu'il en soit, le chemin a ceci d'essentiel qu'il permet de se souvenir d'où on vient et de savoir où l'on va. Ainsi, dans la période d'incertitude et de danger que nous traversons, reconsidérez le parcours d'un Edgar MORIN ou d'un Marc BLOCH, le poilu, résistant, historien, auteur de L'étrange défaite, qui sera panthéonisé dans quelques jours et dont les cendres resteront néanmoins en Creuse, au Bourg-d'Hem. Alors, fort de tels exemples, où nous mène le chemin ? Un peu à l'extérieur de nos frontières. Et j'ai évidemment une pensée pour les Ukrainiens, dont le courage, l'inventivité ne cessent de me sidérer. C'est pourquoi je redis notre ferme intention de poursuivre, d'approfondir la coopération ambitieuse avec l'oblast de Soumy, au nord-est de l'Ukraine, à la frontière russe. Et puis, dans nos frontières, dans cette plénière, on parlera d'avenir, d'énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat, de la souveraineté, de coopération, de l'enseignement supérieur, de la recherche, du transfert de technologies. Le travail que nous menons, cher Gilles, sur les maladies émergentes, la lutte, notamment, pour trouver des solutions contre la tuberculose bovine. Ou encore d'éco-socio-conditionnalités dans le

domaine de la culture. Et même d'intelligence artificielle, dont l'irruption dans nos vies constitue peut-être la grande bascule.

À tel point, d'ailleurs, que le pape en personne s'est emparé du sujet dans son encyclique *Magnifica Humanitas*. Une réflexion stimulante, au-delà de toute croyance, qui rappelle que le progrès se mesure à la lumière de la dignité de chacun. Ce n'est pas un programme, cette encyclique, mais une boussole. Comme quoi on peut être Américain à la tête d'un État, se croire touché par la grâce divine et se comporter en pirate et va-t-en-guerre forcené.

Et puis, nous aurons à regarder nos budgets, chère Sandrine. L'autofinancement s'améliore, le désendettement se poursuit, même si nous devons continuer à réduire la voilure et à choisir nos priorités. Je suis inquiet sur le rôle des Régions demain. Alors même que tous les pays d'Europe, avec tous les ratios sur l'allongement de la durée de la vie, l'ascenseur social, l'égalité salariale, montrent que le rôle des Régions peut être efficace dans l'économie et dans le vivre ensemble.

Alors que la Coupe du monde vient de débuter dans un contexte mondial angoissant et en terre américaine, j'aimerais réaffirmer le soutien de la région à Christophe GLEIZES, seul journaliste sportif incarcéré dans le monde.

Et, à travers lui à la liberté de la presse, valeur cardinale de notre démocratie et de notre République, à laquelle, pour ma part, je ne céderai jamais un pouce. Sur ces mots, chères et chers collègues, je nous souhaite une plénière constructive, teintée de dialogue, d'écoute, de respect, qui fera honneur à notre « magnifique humanité ». Merci à toutes et à tous.

Alors, petit tour de table. Edwige DIAZ.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTÉS

Mme DIAZ. – Merci. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par souhaiter bonne chance aux lycéens, notamment aux lycéens de Nouvelle-Aquitaine qui passent les épreuves de philosophie et qui sont en train de plancher sur leur sujet. Je voudrais aussi, en ce 15 juin, eh bien, dire que c'est la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Cette maltraitance n'est pas que physique, elle peut être aussi psychologique, financière, médicale, institutionnelle et même familiale. Et, bien évidemment, l'isolement est un facteur aggravant.

Selon l'association Les Petits Frères des Pauvres, ce sont 750 000 personnes âgées qui sont en situation de mort sociale, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun contact avec leur entourage.

Alors, aujourd'hui, certainement, comme l'année dernière, le ministère des Solidarités se fondra d'un tweet dans lequel il rappellera son numéro vert et dans lequel il dira qu'il prend, je mets des guillemets, « des mesures fortes pour prévenir et lutter contre la mort et maltraitance des personnes vulnérables ». Désolée de le dire, mais tout ça c'est que de l'affichage. Parce que, de quoi ont besoin nos personnes âgées ? De quoi ont besoin les professionnels du secteur du grand âge ? Eh bien, ils ont besoin de moyens, pour commencer, afin d'éviter les scandales, comme ORPEA qui a légitimement indigné la France. Mais ils ont aussi besoin de personnel, que ce soit dans les EHPAD, dans les établissements médico-sociaux, dans les secteurs du service d'aide à domicile, dans les auxiliaires de vie, chez les infirmières, aussi. Et comment sont accessibles ces métiers ? Eh bien par la voie de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Et donc, c'est là qu'apparaît l'hypocrisie de ce gouvernement. Parce que, comme ce gouvernement est incapable de tenir son budget, de reconnaître ses erreurs, ou, pire, même, de remettre en cause son idéologie en matière de tabous sur l'immigration, de dogmes de l'Union européenne, son absence de courage dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et fiscale, eh bien le gouvernement a une fois de plus décidé de s'en prendre à la France qui travaille, qui a travaillé ou qui voudrait travailler. Les coupes budgétaires en ce qui concerne l'apprentissage et la formation professionnelle sont considérables unilatérales et brutales et sont opérées en plus par le gouvernement, sans aucune concertation avec les acteurs, y compris la Région, que vous représentez.

C'est la parfaite illustration d'un gouvernement lâche, perdu et qui assiste à son propre crépuscule. Alors, je le dis, Monsieur le Président, la baisse de la dotation de l'État à la Région en ce qui concerne l'apprentissage et la formation professionnelle, elle est purement inacceptable. Et, en plus. Les conséquences seront dramatiques dans un secteur d'activité qui est déjà en tension. Ces coupes alarmantes interviennent dans un contexte économique particulièrement anxiogène. Le chômage repart à la hausse avec, pour la Nouvelle-Aquitaine, toutes catégories confondues, au premier trimestre 2026, plus de 566 000 demandeurs d'emploi. Les défaillances d'entreprises, elles aussi, sont alarmantes en Nouvelle-Aquitaine. Eh bien, en plus, la Nouvelle-Aquitaine est dans une situation encore plus dramatique que les autres régions de France puisque les défaillances ont augmenté de 18 % entre le premier trimestre 2025 et le premier trimestre 2026. En chiffres, pour que ça soit un peu plus clair, ça veut dire que, dans notre région, ce sont 17 entreprises qui ferment chaque jour.

De surcroît, l'État a décidé d'alourdir le coût du travail pour un montant de 2 milliards d'euros à cause du gel du barème des allègements de cotisations patronales sur les bas salaires. Et puis, le gouvernement a aussi décidé de baisser l'aide à l'embauche des apprentis jusqu'en juin 2024. L'entreprise qui embauchait un jeune ou un apprenti touchait 6 000 euros pour ce contrat. Et, là, il y a une remodulation des aides, pour ne pas dire une diminution des aides qui fait que une entreprise ne peut toucher, dans certains cas, que 750 euros. Donc, en fait, il n'y a rien de pire pour décourager ceux qui ont envie de travailler, pour aider la jeunesse et aussi pour retransmettre ce savoir-faire.

Donc cette pénalisation du monde économique, entrepreneurial, eh bien désolée de vous le dire, Monsieur le Président, mais vous l'accompagnez. Je vais rappeler que vous avez décidé de mobiliser cette faculté de taxe qui vous a été offerte par le gouvernement, c'est le versement mobilité régional rural. C'est une taxe supplémentaire qui va accabler davantage les entreprises de plus de 11 salariés, c'est-à-dire essentiellement les PME et les ETI. Et puis, il y a une autre famille politique qui est responsable de ce fiasco financier, de ce sacrifice, à la fois de nos juniors, mais aussi de nos seniors, c'est la famille politique des socialistes. Parce que, oui, il faut le rappeler, les socialistes ont appelé à voter pour Emmanuel MACRON en 2017. En 2022, ils ont permis l'élection de très nombreux députés macronistes au moment des législatives en 2024, dans le cadre de ces petites magouilles de ce front antirépublicain où vous avez retiré vos candidats pour faire élire des macronistes, même Madame BORNE. Et vous avez eu une occasion de renverser ce gouvernement. C'était il y a quelques mois. Mais pour sauver vos postes, eh bien ce gouvernement, vous avez refusé de le censurer. C'est-à-dire que si aujourd'hui nous avons ces ministres incompétents qui nous dirigent, c'est parce que, pour sauver les postes de vos amis, les députés qui avaient peur d'être battus par des députés du Rassemblement national, eh bien vous avez refusé de les censurer.

Donc, Monsieur le Président, votre colère un peu théâtralisée, vos coups de menton dans la presse, les larmes de crocodile que vous versez devant la jeunesse, devant les chômeurs de longue durée, devant les personnes en situation de handicap, devant les bénéficiaires du RSA, je ne vais pas vous dire que vous pouvez vous les garder parce que j'ai beaucoup trop de respect pour m'adresser à vous en ces termes, mais je voudrais juste vous dire : épargnez-nous cela, s'il vous plaît.

Un point sur la question des transports et des transports régionaux. Nous avons été assez tourmentés par l'article de Sud Ouest du 11 juin dernier qui évoquait le RER métropolitain et la ligne Bordeaux-Le Verdon. Moi, je vais reprendre les propos du président de la Fédération nationale des usagers des transports de Nouvelle-Aquitaine qui s'appelle Christian BROUCARET et qui a dit : « le Médoc va trinquer ».

On connaît tous cette ligne TER qui est très vétuste, qui a déjà été abandonnée par les politiques publiques et qui devait bénéficier du financement du Conseil départemental de la Gironde. Oui parce qu'en fait, comme les écolos socialistes communistes du Conseil départemental de la Gironde ne voulaient pas financer la LGV, eh bien ils ont dit : « on va faire une petite tambouille et, en contrepartie, on va financer le RER métropolitain ». Sauf que, du coup, les socialistes, au Département, on suit bien le feuilleton dans la presse, ils ont clairement dilapidé l'argent, ils sont sous tutelle. Bon bref, il n'y a plus de sous. La Métropole qui était aussi dirigée par les socialos écolos, eh bien on se rend compte que, là aussi, cela a été mal géré, donc il n'y a plus de sous. Et vous, Monsieur le Président, on le voit bien avec le budget, le compte administratif que commentera tout à l'heure Pierre LE CAMUS, chez vous non plus, il y a plus d'argent. Donc, en fait, à cause des trois strates locales qui sont dirigées par les socialistes, c'est le monde rural qui est sacrifié alors qu'il est déjà très paupérisé. Et donc cela nous pose un problème. Donc, avec les élus du Rassemblement national, les conseillers régionaux, les conseillers municipaux et Grégoire DE FOURNAS, l'ancien député du Médoc, nous avons organisé le 9 mai dernier une manifestation devant la gare de Lesparre qui a réuni plus de 200 personnes. Et donc, Monsieur le Président, il était de mon devoir de vous alerter. S'il vous plaît, n'abandonnez pas le Médoc et faites en sorte que cette ligne TER puisse être rénovée et de nouveau en activité satisfaisante.

Sur le budget, donc c'est Pierre LE CAMUS qui en parlera tout à l'heure, mais comme vous avez décidé de donner la parole tout à l'heure à Monsieur le Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine et que je ne sais pas si en parallèle vous donnerez la parole au groupe politique, je vais vous dire, je vais rappeler ce que nous pensons de cette institution. Je pense que Monsieur le Président du CESER viendra tout à l'heure vous adresser ses plus vifs remerciements. Pour rappeler ce qu'est le CESER, donc il est composé de 180 conseillers qui sont rémunérés, ils sont accompagnés par 25 agents, tout ça pour un budget d'environ 5 millions d'euros. En 2024, ils ont rendu 30 avis, soit à peu près 160 000 euros par avis. Donc des avis qui ne sont pas contraignants et qui ne sont pas plus pertinents que ceux que les conseillers régionaux peuvent avoir. Au niveau national, le CESER coûte entre 50 et 60 millions d'euros. Et donc il y a eu un débat sur la pérennité de ce CESER. Dans le projet de loi simplification, eh bien sachez que le CESER avait été supprimé en commission grâce notamment à l'assiduité et donc à l'absence notamment des députés du bloc central. Donc, en mars 2025, le CESER est supprimé en commission. En séance publique, là, tous les groupes se sont acoquinés et ont voté ensemble pour le rétablissement du CESER. En commission mixte paritaire, le consensus, il est apparu un compromis où on mettait en place la facultativité du CESER. Cette loi a été adoptée ainsi par le Parlement. Sauf que les députés du groupe socialiste ont saisi le Conseil constitutionnel et ont obtenu la

reconnaissance du CESER comme cavalier législatif. Et, donc, le Conseil constitutionnel a censuré la facultativité du CESER. Donc j'espère que Monsieur le Président du CESER, tout à l'heure, aura au moins la reconnaissance de vous dire merci pour la survie de son instance, qui est à la fois politisée et surtout très ruineuse. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume GUÉRIN.

GROUPE LES RÉPUBLICAINS

M. GUÉRIN. - Merci, Monsieur le Président. N'étant pas là à la dernière séance, cela me fait plaisir de vous revoir. Et permettez-moi d'être assez court pour laisser du temps de parole à mon collègue Pascal COSTE. Et, avant de vous parler finances, permettez-moi de revenir à froid sur les dernières élections municipales. Permettez-moi un brin d'humour, Monsieur le Président : est-ce que vous portez la poisse ? La question mérite d'être posée parce que je me suis interrogé en vous voyant à la manœuvre. Et je me suis dit : « Mais que diable est-il allé faire dans cette galère ? » Comment avez-vous pu en arriver, Monsieur le Président, à soutenir des alliances de second tour entre le Parti socialiste, votre formation, et la France insoumise, formation politique dont une partie des cadres est ouvertement antisémite et dont une partie, l'autre, a laissé sciemment se banaliser les mots de « Mort aux flics ». Dérives, d'ailleurs, qui ont été dénoncées jusqu'au sein même de votre parti. L'espérance d'une victoire de la gauche, Monsieur le Président, ne justifie pas tout. Et tout cela, au fond, pour quel résultat ? Beaucoup d'énergie déployée, beaucoup de moyens utilisés pour pas grand-chose. Une défaite à Bordeaux, une défaite à Périgueux, une défaite à Limoges, une défaite à Poitiers, une défaite à Bègles et même une défaite à Tulle et à Pessac. Votre influence aurait-elle pâli, Monsieur le Président ? Et, eu égard à vos prises de position qui feront date à l'avenir, épargnez-nous dorénavant à mes collègues et à moi-même, je vous prie, vos leçons de républicanisme.

Maintenant, venons-en à l'ordre du jour, la parenthèse étant terminée. Vous nous présentez aujourd'hui un compte administratif qui présente une situation financière qui semble s'améliorer sur plusieurs indicateurs. Légère amélioration de l'épargne brute, légère amélioration de la capacité de désendettement. Mais cette photographie ne serait-elle pas qu'un trompe-l'œil, tant elle repose sur des éléments purement conjoncturels, des recettes exceptionnelles non pérennes ? Une hausse de la fiscalité des cartes grises ou encore une contraction de l'investissement régional de près de 18 %. Votre message politique du jour est clair, celui d'un exécutif régional qui résiste aux contraintes imposées par l'État qui, je le reconnais, impactent toutes nos collectivités.

Voilà pour la présentation favorable de la chose que vous efforcez de faire passer. La réalité comptable est tout autre. L'amélioration que vous mettez en avant résulte davantage d'une politique de ralentissement drastique des investissements et de recettes exceptionnelles et conjoncturelles que d'un véritable redressement structurel de nos finances. Les chiffres, du reste, parlent d'eux-mêmes. Un résultat de clôture de 143,8 millions d'euros.

Certes, en légère hausse par rapport à 2024, mais qui ne représente que 16 jours de fonds de roulement, là où les préconisations sont du double. Une épargne nette de 199,3 millions. En hausse, certes, par rapport à 2024, mais un encours de dette de 3,47 milliards d'euros en progression de 102 millions d'euros sur un an, qui se traduit par une capacité de désendettement de 9,2 années pour la Nouvelle-Aquitaine, supérieure au seuil d'alerte des 9 ans. Monsieur le Président, je le dis ici avec gravité, c'est un fait, sur ce point, la Nouvelle-Aquitaine se trouve dans une position extrêmement fragile. À cela s'ajoute une baisse drastique des investissements, je l'ai dit tout à l'heure, moins 18 %, par rapport à 2024. Et ce alors même que nos entreprises, nos associations, notre recherche, notre agriculture n'ont jamais eu autant besoin de l'engagement des collectivités territoriales. Monsieur le Président, pourriez-vous ici, dans cette salle, nous dire quelles orientations vous envisagez de prendre pour faire peser les efforts sur le fonctionnement et non sur la seule baisse de l'investissement dans les territoires qui en ont tant besoin.

Monsieur le Président, nous sommes convaincus qu'un autre modèle est possible. Plus qu'une diminution des dépenses d'investissement dans un contexte où les besoins sont réels, il serait préférable que le redressement des comptes de la Région repose sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Or, en un an, ces dépenses n'ont reculé que de 6,8 millions d'euros. Pourtant, Monsieur le Président, d'autres collectivités ont su, à contraintes égales, faire baisser leurs dépenses de fonctionnement. À l'image du Département de la Corrèze, cher à mon ami Pascal COSTE, qui est parvenu à les réduire de 10 millions sur l'année. Dans le contexte identique à celui que l'on connaît. D'autres Régions voisines, d'ailleurs, affichent un bilan bien plus flatteur que le vôtre. Alors que nous entamons la dernière partie du mandat, vous cherchez par tous les moyens à mettre en avant la légère amélioration de notre capacité de désendettement. Il n'en demeure pas moins que l'encours de la dette, lui, continue d'augmenter. Et, là aussi, Monsieur le Président, c'est un fait. La dette régionale atteint désormais 3,5 milliards, soit une progression de 100 millions sur l'année. Et, vous le savez Monsieur le Président, l'amélioration du ratio de désendettement ne résulte nullement d'une réduction de la dette, mais d'une amélioration de l'épargne. Cette distinction est cruciale et Pascal COSTE y reviendra tout à l'heure. À l'heure où le mandat s'apprête à s'achever, la Nouvelle-Aquitaine est lourdement endettée.

Son équilibre financier futur dépendra largement de sa capacité à maintenir un niveau élevé d'épargne dans un contexte où plusieurs recettes exceptionnelles vont progressivement disparaître, et vous le savez. Et alors même que le montant de l'annuité de la dette à rembourser demeure très conséquent jusqu'à l'horizon 2040.

Monsieur le Président, vos choix politiques d'aujourd'hui engagent et entraveront de manière inéluctable vos successeurs, quels qu'ils soient.

Et il est du rôle de votre opposition et il est du rôle de votre opposition de vous le rappeler. Au crépuscule de ce mandat, mes collègues et moi-même vous exhortons à faire preuve d'audace, loin des dogmes établis, et à corriger une trajectoire qui pourrait pénaliser, à terme, tous les Néo-Aquitains. Monsieur le Président, vous avez parfois fait preuve de vision en soutenant des filières à haute valeur ajoutée, fortement créatrices d'emplois. Vous avez fait preuve d'une volonté de décentralisation que je note et que je salue. Mais Monsieur le Président, les grandes régions ne devaient-elles pas être faites pour être des championnes de l'innovation, des fers de lance du développement et de l'aménagement des territoires ? À l'heure où le monde bouge, où la concurrence des territoires est de plus en plus violente, les nôtres ont, dans cette tectonique des plaques, un rôle crucial à jouer. La Nouvelle-Aquitaine, comme vous vous plaisez à le rappeler, fait la taille de l'Autriche et le PIB du Danemark. Quid de nos futures, quid de nos actions futures sur les enjeux stratégiques de demain, l'eau, l'énergie ou encore l'avènement inéluctable de l'intelligence artificielle ? Nous avons, au cœur de nos 12 départements, tout pour réussir, et vous le savez. Réussir la structuration et l'avènement de filières stratégiques. Mais encore faut-il s'en donner les moyens. Aujourd'hui, à l'heure où la souveraineté énergétique devient plus que jamais d'actualité, je suis convaincu qu'au regard des compétences qui se trouvent dans les services de la Région, nous pourrions être beaucoup plus audacieux à moindre coût sur la question de l'accompagnement de notre souveraineté énergétique, notamment sur la question du mixte, dont Marc OXIBAR aura l'occasion de parler tout à l'heure. Je vous remercie, Monsieur le Président, et je suis ravi de vous retrouver.

M. LE PRÉSIDENT. – Juste, vous soulignez dans une première partie de propos que l'autofinancement s'améliore et puis, après, vous nous reprochez que l'autofinancement ne s'améliorerait pas. J'ai pas bien compris. Sur l'audace, savez-vous que, et avec l'université de Limoges, nous sommes en train d'accompagner une entreprise qui prévoit le passage aux ordinateurs quantiques qui vont bouleverser la cybersécurité, pour essayer de trouver un système qui nous permette d'assurer la sécurité de nos ordinateurs et de nos échanges informatiques.

Que nous avons accueilli une entreprise aux côtés du CEA du Barp pour travailler sur la future génération qu'on appelle la fusion nucléaire sans déchets et que nous sommes la seule en Région française à être engagée aux côtés du CEA pour soutenir ces innovations. De la même manière, je le disais tout à l'heure, nous sommes avec une équipe dont fait partie Gilles BOEUF, le Professeur Denis MALVY et une partie des équipes de Limoges sur le soin et la prévention des maladies émergentes notamment dans le monde de l'élevage. Et nous sommes la seule Région à le faire. Donc nous arrivons à garder ce type de priorité.

Je suis parfaitement conscient que il faut qu'on freine le fonctionnement, sauf que le fonctionnement, et les lettres me parviennent, c'est : comment on améliore la desserte entre Agen et Périgueux ? C'est du fonctionnement. Comment on multiplie le nombre d'arrêts des 5 000 cars scolaires qui circulent tous les jours ? Comment on n'a pas, en face de nous, je crois que c'est 15 millions d'euros, l'augmentation des prix du pétrole ou du gasoil pour nos bus ? C'est du fonctionnement. C'est du fonctionnement. Et la plupart des crédits de fonctionnement sont des crédits de service public. Ne faites pas semblant de l'oublier. Pascal COSTE, pour poursuivre, ou pas ? Alors, Fabien ROBERT. Ah pardon, il y avait Alain BACHÉ qui avait levé la main plus tôt. Alain.

GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE, CITOYEN

M. BACHÉ. – C'est bon ça y est, j'y suis arrivé. Je vais changer un peu ce que je voulais dire, quand même, parce que, depuis, il y a eu deux interventions qui ont écorché mes oreilles. Quand vous parlez de rassemblement, Monsieur GUÉRIN, allez jusqu'au bout. N'oubliez pas les rassemblements que vous avez faits avec le Rassemblement national, n'oubliez pas. Mais non, c'est des réalités. Monsieur CIOTTI. CIOTTI. Allez. Et quand à Madame DIAZ…

M. GUÉRIN. – Donnez des noms.

M. BACHÉ. – CIOTTI, voilà vous l'avez. Donc voilà.

M. GUÉRIN. – Il a rien à voir avec nous.

M. BACHÉ. – Donc voilà, non, non mais bon il faut être, il faut aller jusqu'au bout, il faut être honnête et regarder un peu les réalités. Et en plus, ce qui est également insupportable, c'est ce que nous dit Madame DIAZ. Moi, je veux bien qu'elle nous parle de responsabilité, etc., c'est bien son groupe, c'est bien elle qui, le 14 janvier 2026, à l'Assemblée nationale, a voté un amendement pour réduire de 5 milliards les dotations aux collectivités. Alors, moi, je veux bien qu'on nous donne des leçons, mais les réalités politiques, elles sont là.

Bien, je vais essayer d'être un peu plus concis sur le propos que je devais vous tenir en partageant vos propos, Monsieur le Président, que nous tenons notre session plénière dans un contexte particulier, fait d'incertitudes et d'inquiétudes. Jamais sur notre planète il n'y a eu autant de violence, autant de guerres. Les soifs de pouvoir de quelques-uns, les mises au pas des peuples n'ont jamais été poussées, n'ont jamais été aussi fortes, n'ont jamais été aussi loin depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Qu'ils s'appellent TRUMP. POUTINE, NETANYAHOU et consorts, ils ont les mêmes objectifs : imposer, écraser, diviser pour les intérêts suprêmes. Beaucoup diront peut-être, ici, que cela hors sujet et pas d'actualité. Hélas, les réalités s'imposent à partir de ces situations guerrières, des réalités économiques vécues en premier lieu par celles et ceux qui se lèvent tous les jours de bonne heure pour faire tourner notre économie. Je pense aux travailleuses et travailleurs qui n'ont plus l'argent nécessaire pour faire le plein de leur voiture, pour aller au travail et qui, pour beaucoup, au 10 du mois, ont un avenir préoccupant.

Pendant ce temps, nul ne pourra le contester, les marchands de canons s'en mettent plein les poches. Les aides à domicile, l'employé, le salarié, l'agricultrice, l'agriculteur sont confrontés à des difficultés telles qu'ils peuvent faire des choix mettant parfois en suspens leur propre travail. Ce sont par exemple des témoignages, que j'ai eus récemment, d'agricultrices et d'agriculteurs qui, au regard du coût du carburant, qui s'interrogent pour faire la totalité de leurs semis. Et quand, en plus, se rajoutent les conséquences du changement climatique, la baisse des rendements, l'accès à l'eau, la protection des plus vulnérables, les espérances reculent. Nous sommes certainement à un moment de bascule. Soit comme le font certains, il en existe quelques-uns dans cette assemblée, nous fermons les yeux, nous faisons comme si cela n'existait pas. Tant pis si notre planète brûle, explose, au diable l'avenir. Ou bien nous enclenchons, si conscience il y a, les ruptures nécessaires. Nous faisons ces choix pour la vie, dans un environnement, pour un environnement durable dans cette collectivité. Il n'est pas encore trop tard.

Vous avez su, nous avons su avec Néo Terra 1 et Néo Terra 2 prendre une bonne direction. Reste que cela est insuffisant, car seule, notre collectivité ne peut faire, ne peut pas tout faire, surtout quand on coupe ses moyens financiers. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, 300 millions de moins en 2 ans. Aussi, il est drôle, pour ne pas dire surprenant, que celles et ceux qui n'ont pas soutenu ces ambitions avec Néo Terra nous présentent aujourd'hui des vœux demandant à notre collectivité d'en faire plus. D'un côté, on soutient les coupes budgétaires, on nie les changements climatiques et, quand il faut prendre les décisions nécessaires, on fait le contraire de ce que l'on dit.

Poursuivre et développer les politiques de protection et du prendre soin pour notre planète et les populations passe inévitablement par des moyens financiers accrus, aussi et aussi par des choix forts au niveau de l'État. Vouloir une économie et une industrie décarbonées exige un changement de braquet. Nous sommes en retard sur des projets vertueux. Certains, même, choisissent de retarder ou de les arrêter parce que nous n'avons pas, et j'ai l'exemple dans mon département, les structures de transport électrique nécessaires ou parce que nous n'avons pas les structures de transport nécessaires ou parce que nous sommes en incapacité de répondre aux besoins de développement nécessaires.

Ces changements de trajectoire sont difficilement perceptibles au regard des politiques gouvernementales au travers de nos besoins régionaux. Nous le mesurons au travers de quelques délibérations. Celle sur les transports avec le contrat et objectif, le contrat d'objectif celle sur les énergies renouvelables et plus globalement sur le budget. Si le quotidien des Néo-Aquitains s'organise ici, nous pensons au projet, par exemple, de constitution de la foncière viticole. À nos interventions financières exceptionnelles dans les lycées en raison des intempéries, à nos politiques volontaristes.

Pour la formation nous ne pouvons pas ignorer que tout cela se fait dans un système financier contraint qui nous est imposé. De plus, nous le faisons aussi à l'aveugle quand nous apprenons par exemple les modifications de la baisse des dotations après le vote de la loi des finances 2026, avec pour conséquence, pour nous, des réductions du nombre de places de formation pour les privés d'emploi et une réduction de places pour les stagiaires en sanitaire et social. Dans cette situation, comment ne pas parler des enjeux de santé en poussant un coup de colère face à ce qui se vit sur l'agglomération de Pau avec la possible fermeture de la polyclinique Pau-Pyrénées ? Nous voyons bien là la nécessité qu'il y a de sortir la santé du secteur marchand et spéculatif. Dans ce contexte, nous adaptons notre budget en essayant de répondre à l'essentiel sans faire basculer nos équilibres, tout en préservant, poursuivant nos trajectoires. Réussir les transitions énergétiques et écologiques, développer l'emploi durable par une réindustrialisation répondant aux enjeux de ces transitions, par nos interventions auprès des territoires pour améliorer la qualité de vie. Si quelquefois les arbitrages et les décisions peuvent engendrer débat ou agacer, nos responsabilités collectives s'en trouvent plus que renforcées. Ma modeste expérience au regard de ce que je vis : nous voyons, hélas, ça a été souligné, que, dans d'autres collectivités, il y a eu des dérives, me laisse à penser qu'il vaut mieux la prudence, la transparence, plutôt que l'aventure, donc une responsabilité assumée pour poursuivre dans ce que nous avons décidé en commun.

Nous n'oublions pas que l'essentiel de nos politiques contenues dans nos délibérations répondent à ce qui se construit et se décide dans la proximité. En agissant de la sorte, nous

continuons à maintenir des espérances, y compris auprès des territoires les plus en souffrance. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Alain BACHÉ. Je donne la parole à Fabien ROBERT.

GROUPE CENTRE ET INDÉPENDANTS

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, un mot, d'abord, de la situation internationale. Nous sommes face au basculement du monde, d'un ordre multilatéral vers des sables mouvants où les puissances sont animées par une seule loi, la loi du plus fort. Preuve en est une nouvelle fois à Ormuz, où le magnat, milliardaire américain et accessoirement Président d'une superpuissance, décide du bombardement au gré du vent. Il en résulte une crise mondiale que nos concitoyens paient à la pompe et nous savons tous combien il est vital pour des millions de Français de pouvoir utiliser leur véhicule tout simplement ou simplement pour vivre.

L'équilibre de pensée qu'impose la politique commande quand même aussi de dire la vérité sur le régime iranien, l'oppression sanglante des mollahs contre leur propre peuple, l'appauvrissement d'une nation entière pour protéger une caste, la pendaison des homosexuels, l'oppression et l'assassinat des femmes, la répression de quiconque réclame un peu de liberté. Tout cela appelle la condamnation et l'action pour soutenir néanmoins ce grand peuple qu'est le peuple iranien. Alors, qu'on ne s'y trompe pas, signer un accord avec ce régime, lui tendre la main au nom de la paix, ce n'est pas un geste neutre. Notre facture à nous, elle est énergétique, elle est douloureuse, mais elle est énergétique. La leur, là-bas, une fois le traité signé, le régime conforté, les canons se retourneront vers l'intérieur et leur prix, à eux, se comptera en nouvelles vies humaines. Face à cela, l'Europe doit poursuivre, bien sûr, sa démarche de renforcement de toutes ses capacités d'autonomie et d'action, et ainsi faire mentir Henry KISSINGER qui demandait : « *l'Europe, quel numéro de téléphone ?* » dans les années 70. Car quand l'étau se resserre par les extrêmes populistes ou les nations impérialistes, il faut le briser. C'est là le rôle de l'Europe. Mais cette crise, elle nous ramène à notre propre table de discussion, ici, à la Région. Car derrière le prix du carburant, il y a une vérité sur des événements qui nous explosent au visage, d'une certaine manière. Tant que nous dépendrons d'une énergie que nous ne produisons pas, la moindre sursaut dans le monde se paiera à la pompe, chez nous. Or, pour cette séance, par les délibérations que nous allons notamment débattre, notamment la numéro 7, nous avons là une délibération engageante pour les générations futures. Notre groupe partage le cap énergétique que vous voulez prendre. Nous saluons cette délibération, que nous allons

voter, le partenariat avec EDF qui affirme un soutien total, régional, à la candidature du Blayais, notamment pour l'EPR2 et à l'appui aux projets citoyens, parce que la transition se gagnera aussi par les territoires et par les habitants eux-mêmes.

Cette ambition, nous la portons. Mais cette ambition qui ne regarde que l'horizon finit toujours par trébucher sur le réel. Ce texte manque de transparence. Il nous parle de gigawattheures en énergie produite et presque jamais en gigawatts en puissance raccordée. Et c'est là que le bât blesse. Pour tenir nos seuls objectifs de photovoltaïque, il faudrait tripler la puissance installée dans la région. Or, RTE et Enedis nous le disent tous, il nous reste 1,5 gigawatt par heure de capacité d'accueil dans la structuration du réseau. Donc afficher une ambition de production d'énergie tout en taisant la réalité du réseau, cela ne nous semble pas être une vraie stratégie responsable. Cette délibération ne dit pas davantage un mot de notre situation industrie, de l'industrie. Vous, Monsieur le Président, d'ailleurs, vous oubliez les zones industrielles bas carbone de Bordeaux, de Lacq, là où l'énergie décarbonée rencontre l'emploi et la souveraineté.

Autre sujet qui nous a percutés récemment dans l'actualité, la LGV. Et, là, effectivement, Monsieur le Président, nous sommes d'accord, nous soutenons comme vous ce projet d'avenir. Désenclavement du sud-ouest, décarbonation des mobilités, notre choix est très clair, il est aussi très clair maintenant du côté de l'État et nous devons, je crois, saluer avec force ce qu'est venu dire un Premier ministre ici, sur nos terres, à savoir que ce projet était irréversible, signant un protocole d'accord et débloquant près de 500 millions d'euros pour lancer les premiers appels d'offres. C'est quelque chose dont il faut se réjouir. Reste la méthode, le mode de financement. Et, là, nous pouvons avoir un débat. Les modalités de financement de l'État relèvent de l'État. Nous avons parfaitement en tête ce que cela pourrait impliquer. Mais sur ce dossier comme sur d'autres, les postures sont assez enfermantes.

Puisque dans cette séance nous allons parler de finances, parlons plutôt des finances de notre Région et des décisions qui nous appartiennent. Et, là, je voudrais m'inscrire dans les pas de ce qui a pu être dit par mes interlocuteurs précédents et qui sera développé par Christian DEVEZE, notamment, Daniel DARTIGOLLES ou Jean DIONIS. Les finances régionales nous inquiètent. Elles nous inquiètent grandement. On voit très bien le cœur du sujet. D'abord, des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas réduites. Vous nous dites que vous avez tous les jours des demandes de dépenses. Oui, comme tous les exécutifs. Partout, le job c'est de faire des choix et d'autres collectivités l'ont fait. La dette, la dette qui a doublé entre 2018 et 2028. Fois deux sur la dette, c'est pas rien tout de même, c'est pas rien ce qui va peser sur les générations futures. Des emprunts qui sont indexés sur l'Euribor, une structuration de la dette de plus en plus volatile et des bombes, ces bombes à retardement comme on les a appelées la dernière fois, et Christian DEVEZE y reviendra, sur les

remboursements à terme qui sont extrêmement nombreux. Bref, quand on regarde un petit peu dans le détail tout ça, on se demande si vous n'avez pas ressorti le manuel de gestion de Ségolène ROYAL : « Dépenser aujourd'hui et laisser la facture aux générations futures ». Parce que c'est ça la réalité de ce que nous produisons. Alors, vous allez nous expliquer, bien sûr qu'on ne comprend rien, qu'on n'a pas travaillé. Je suis habitué à ce genre de propos. Mais enfin, ça ne doit jamais arriver, ces catastrophes économiques, ces catastrophes financières. Et, pourtant, regardons ce qu'il y a autour de nous. Le Département de la Gironde géré par vos amis, sous tutelle. La Métropole de Bordeaux aujourd'hui également dans le viseur de la préfecture avec l'alerte qui a été mise en place. Attendez, le meilleur arrive pour la Ville de Bordeaux dans très peu d'heures. Et ça n'arriverait pas chez nous. Il n'y a aucune chance que ça arrive chez nous. Écoutez, mes amis, je suis beaucoup moins optimiste que vous et je suis au moins content de venir siéger dans une collectivité qui a encore ces capacités de gestion. Mais pour combien de temps ?

Mon dernier mot, Monsieur le Président, sera pour parler, comme cela a été fait, d'ailleurs, par Guillaume GUÉRIN, d'aménagement du territoire. Je sais que nous partageons et nous sommes d'accord, au fond, sur le fait que c'est un grand manque, une grande difficulté que notre pays traverse aujourd'hui de ne pas savoir, pouvoir, prévoir, anticiper et aménager nos territoires tels qu'ils le réclament. La Région, dans ce domaine-là, se prête aussi au jeu de « je réglemente, je norme », plutôt que « je soutiens et j'encourage ». Hélas, malheureusement. Plusieurs délibérations viennent illustrer cela. Alors, la délibération numéro 9 sur la frontière viticole dont Pascale REQUENNA parlera, c'est globalement un bon outil, même s'il vient, là encore, non pas en anticipation, puisque nous avons arraché des vignes, nous arrachons des vignes, comme nous fermons des usines. C'est un crève-cœur pour les Girondins, puisque c'est du vin, mais c'est également du savoir-faire. Ce sont également des territoires et des paysages qui vont malheureusement en souffrir. Mais je voudrais à cette occasion rappeler qu'on a adopté ici une motion pour la filière cognac, motion proposée par notre groupe. Elle a été adoptée à l'unanimité. On nous dit en Charente qu'il y a rien qui a bougé, pas une ligne de cette motion n'a été déployée, rien. Je crois qu'on ne peut pas voter des textes à l'unanimité et les ranger immédiatement dans un tiroir. Donc nous vous appelons une nouvelle fois, sinon nous redéposerons cette motion la prochaine fois, à ce plan d'action en faveur du cognac.

Sur l'industrie, à l'inverse, la délibération 19 en faveur de la filière textile est opportune. Nous la soutiendrons. Elle incarne évidemment le savoir-faire français, un savoir-faire qui souffre. Mais. C'est l'occasion pour moi, Monsieur le Président, de vous dire qu'il faut être un peu juste et actualisé sur le bilan industriel de la Région. Vous avez déclaré au mois de juin dernier à Bayonne, lors des 300 ans de la CCI, un chiffre que, je crois, on connaît tous par

cœur, maintenant, à savoir qu'en 2019, la Région concentrait près de 36 % des créations nettes d'emplois industriels en France. 2019. C'était il y a 7 ans. Depuis, d'autres chiffres sont venus.

Alors, après, vous vous êtes mis à parler en nombre de sites ouverts, comme ça on ne parlait plus d'emplois. Bref, il faut mettre à jour les chiffres de l'industrie. Et, la réalité, c'est que non, nous ne sommes pas l'eldorado industriel que vous voulez laisser croire au travers de ces déclarations. Le dernier aperçu régional qui est édité par notamment la Caisse des dépôts montre très clairement que notre région est en milieu de tableau avec 2 433 créations d'emplois nettes. C'est un petit peu mieux que l'an dernier, mais on est très loin derrière d'autres régions qui performent dans ce domaine-là. Et donc je crois qu'il faut avoir l'humilité de le rappeler. Et j'ai bien noté évidemment les efforts, les efforts particulièrement innovants, l'after care, notamment, que vous déployez. Mais non, la Nouvelle-Aquitaine n'est pas cette terre d'industrie, cet eldorado que vous nous vendez régulièrement. En tout cas, elle ne l'est plus.

Un dernier mot, Monsieur le Président, pour aller, pour me ramener aux délibérations budgétaires de ce début de séance et à la question de l'apprentissage. Vous vous doutiez bien que j'allais en parler. Cette réforme, Monsieur le Président, de l'apprentissage, vous n'avez eu de cesse de la critiquer et toute votre majorité avec vous. « Mal exécutée », disiez-vous, « des finances qui ne tiendront jamais ». Et vous, bien sûr, qui auriez fait mieux dans tous les cas. C'est pourtant cette réforme qui a fait passer l'apprentissage de 450 000 à plus d'un million de jeunes, soit plus 134 %, dont 42 % recrutés dans des entreprises de moins de 10 salariés. C'est un véritable ascenseur social au cœur de nos TPE et de nos territoires. On en a tous dans nos amis, dans notre famille, des gens qui ont réussi avec ce dispositif-là. Or, oui, cette réforme que vous avez toujours critiquée, vous la défendez au moment où, effectivement, l'État doit se serrer la ceinture. Alors, excusez-moi de dire qu'on ne peut pas flinguer une politique et porter son deuil le même jour. Ou alors on est dans Tartuffe, voilà. Mais je trouve totalement déplacé ce manque de cohérence. Mais bien sûr que si. Vous avez critiqué cette réforme et aujourd'hui qu'elle est remise en cause, et j'ose le dire, dans des proportions trop brutales et trop fortes, parce que nous sommes cohérents, nous avons défendu ces investissements et nous les défendons encore, nous pensons que la baisse, oui, elle est trop forte, elle est trop brutale. Mais vous entendre vous déposer des couronnes mortuaires sur cette réforme que vous aviez enterrée depuis longtemps, ça nous a fait tout de même réagir et ça n'est pas tout à fait exemplaire.

Alors, il y a une bonne nouvelle, quand même. Que vous le vouliez ou non, cette réforme, elle a produit des miracles. Elle a changé la vie de dizaines ou de centaines de milliers de

jeunes qui ont trouvé leur voie, qui ont trouvé un emploi, qui ont réussi dans la vie. Et ça, je pense qu'on devrait tous s'en féliciter. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, je n'ai jamais cessé de critiquer cette réforme. Je vous remercie de me le dire.

Elle a fait un bond d'apprentissage dans l'enseignement supérieur et uniquement dans l'enseignement supérieur. Jusque-là, la Région, qui avait la carte des formations, donnait l'autorisation aux universités, sur l'enseignement supérieur, de créer des sections d'apprentissage, notamment avec les grands groupes. Tout ça s'est développé avec les grands groupes et avec une privatisation et des systèmes d'apprentissage que même l'État, aujourd'hui, est en train de sanctionner. Même l'État. Mais par contre, ce que ce déficit ajoute, alors vous parlez de prévisions, j'avais essayé de l'expliquer à Emmanuel MACRON quand il est venu annoncer son plan des lycées professionnels à Saintes, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Il y a une baisse des aides à l'apprentissage pour l'artisanat et c'est l'artisanat qui est en cause, qui est mis en péril. Parce que chacun comprendra. On aide les tuteurs, à travers cette politique, qui permettent de suivre un apprenti.

Quand vous êtes charpentier, plombier, menuisier, boulanger, pâtissier, que vous avez 7, 8, 10, 12, 15 personnes, peut-être, détacher un tuteur et donc lui faire baisser sa productivité, ça pose un problème à l'entreprise. Ajoutons à cela que l'apprenti, dans l'artisanat, c'est le successeur du patron. Et, donc, on prévient, on organise la transmission. Est-ce que L'Oréal, les grands groupes qui ont 2 000, 10 000 ou plus, n'ont pas la capacité de prendre un salarié en fin de parcours professionnel pour devenir tuteur sans forcément que l'État finance ? Bien sûr que si. Et le vrai scandale que j'avais évoqué au Président de la République, c'est de lui dire : « tu vas tuer les CFA dans le milieu rural, tu vas les tuer ». Et c'est ce qui est en train de se passer. Nous avons un engagement, je le disais tout à l'heure, de 50 millions d'euros sur la rénovation des CFA. Et pas que celui de la Tonnellerie à Saintes, ou à Cognac je sais plus. Il y en a beaucoup d'autres. Et on a de vrais problèmes là-dessus.

Sur le problème de la dette, 2018, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu la COVID et que les Régions françaises se sont engagées massivement, à la demande de l'État et aux côtés de l'État, pour accompagner les entreprises qui souffraient. Qu'ensuite on est tombé dans l'explosion des prix du des fluides, notamment pour les lycées. On a dû doubler, en fonctionnement, Jean-Louis, nos aides ou notre accompagnement sur les lycées. Ensuite, il y a eu l'Ukraine. Voilà. Mais on est bien conscient, et j'ai dit tout à l'heure mon inquiétude. Elle est double. Il y a pas eu un acte de décentralisation. Au contraire, il y a eu de la recentralisation. Imaginons demain, vous qui êtes démocrate, que le RN arrive au pouvoir avec la puissance de l'appareil d'État, qui sait tout et qui sait tout faire et qui veut tout faire.

Donc, il y a, là-dessus, un problème majeur. Je reviens sur les entreprises. Savez-vous combien, en Nouvelle-Aquitaine, au premier trimestre 26, ont été créées d'entreprises dont, je l'avoue, beaucoup d'auto-entrepreneurs ? 25 260. Plus 15,5 %.

M. ROBERT. – Oui. Premier trimestre 2026 effectivement…

M. LE PRÉSIDENT. - Plus 15,5 %.

M. ROBERT. – Vous en avez la primeur.

M. LE PRÉSIDENT. - L'année dernière, c'est +10 %. Donc, dans la balance, c'est vrai, il y a des entreprises qui disparaissent. Mais la politique que l'on porte, c'est une politique qui est de constater que, les entreprises, c'est un monde vivant. On ne peut pas, à un moment donné, décréter subitement que aucune entreprise ne va être en difficulté et ne va disparaître. Par contre, ce qu'il faut, c'est que, sur les territoires, on soit capable de générer ce qu'on fait sur le bassin de Lacq. Ce qu'on fait un peu partout dans la région. On génère des créations d'entreprises. Et, d'ailleurs, pardon de le dire, c'est pas mes chiffres, c'est les chiffres de l'Insee, la région Nouvelle-Aquitaine est la première région de France à créer des usines. 19 l'année dernière, le double d'Occitanie et le triple de Rhône-Alpes. C'est pas mes chiffres, mais les chiffres de l'État. Donc on ne peut pas non plus raconter des fake news ou des faux arguments.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, juste, on a fermé des usines dans la région l'an dernier.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, bien sûr.

M. ROBERT. - Moins 14 usines.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais 19 net. 19 net, mon cher Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - C'est pas ce que l'Insee dit.

M. LE PRÉSIDENT. – Ce que je veux dire par là c'est que vous n'êtes pas de ceux, je le suppose, qui considèrent qu'une entreprise, parfois, elle peut être mal gérée, elle peut ne pas avoir anticipé les investissements, la formation de ses salariés, le marché peut disparaître. Donc il faut qu'on soit capable, et c'est ce qu'on fait notamment sur l'innovation et les technologies du futur, créatrices d'emplois, sur le médicament, sur l'énergie, sur l'ensemble. Et, sur l'énergie, notons, notons qu'il va y avoir des investissements considérables de RTE et d'Enedis. Guillaume RIOU me rappelait les plus de 5 milliards d'euros par an, qui va relayer le développement du mix énergétique, que l'on porte. Christine SEGUINAU.

GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui dans un contexte où les crises se superposent et se renouvellent et se renforcent mutuellement. Partout dans le monde, les conflits se multiplient et s'enlisent.

Leurs conséquences humaines sont dramatiques, mais elles révèlent aussi notre dépendance persistante aux énergies fossiles. À chaque crise géopolitique, ce sont les prix de l'énergie qui s'envolent et le pouvoir de vivre des ménages qui est fragilisé. Dans le même temps, les bouleversements climatiques s'accélèrent. Les sécheresses, les inondations et les canicules ne sont plus des événements exceptionnels, mais deviennent la norme. C'est désormais le cadre dans lequel nous devons vivre, travailler, nous déplacer et protéger les populations les plus vulnérables. Face à cette réalité, nous assistons malheureusement à un recul des ambitions écologiques nationales. Les renoncements se multiplient, dans le même temps que l'urgence s'aggrave. On continue de traiter les conséquences plutôt que les causes. L'exemple de la prime carburant de 50 euros est révélateur. Cette mesure peut donner l'illusion d'une réponse immédiate, mais elle ne résout rien. Elle ne réduit pas notre dépendance aux énergies fossiles, elle ne protège pas durablement le pouvoir d'achat et elle ne prépare pas l'avenir.

Une véritable réponse consiste à investir massivement dans les transports collectifs, le ferroviaire, les mobilités du quotidien, l'isolation thermique des logements et les énergies renouvelables. L'écologie n'est pas une contrainte supplémentaire pour les habitants et les habitantes de notre pays. Elle est au contraire la solution, la condition d'une vie plus abordable, plus saine, plus juste et plus résiliente. Cette exigence de protection doit également s'appliquer aux personnes. Comme exprimé ici il y a un an. Nous réaffirmons nos engagements aux côtés des enfants victimes de maltraitance, de violences sexuelles, d'inceste et des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Une société écologique est aussi une société qui protège les plus vulnérables. Il devient vraiment urgent et prioritaire que la justice, les services sociaux, l'Éducation nationale et les associations disposent enfin des moyens nécessaires pour prévenir, détecter et accompagner. Nous rendons hommage et je vous remercie pour la minute de silence à la mémoire de Lyhanna et à toutes les victimes de pédocriminels. Nous adressons nos plus sincères condoléances à tous les proches des victimes de viols, d'infanticides, de féminicides. Ce fléau n'a que trop duré. L'État français doit agir rapidement, fortement, avec des moyens à la hauteur des enjeux. À notre échelle régionale, nous proposons de renforcer les moyens des associations qui forment, informent et aident les dispositifs de signalement.

Dans nos lycées, nous pourrions, dès la rentrée, installer des boîtes aux lettres papillons en nous appuyant sur cette association formidable dont le travail est reconnu. Les papillons. Cela permet aux enfants de dénoncer anonymement les violences qu'ils subissent et en mettant à disposition des outils pour accueillir la parole et ensuite pouvoir les protéger. C'est peu coûteux et très efficace. Nous aurions pu déposer une motion à ce sujet, mais nous avons préféré l'intégrer dans le liminaire et nous espérons que vous vous en saisirez.

Nous souhaitons également soutenir et relayer l'initiative portée par Mouv'Enfants, qui mène un combat essentiel contre les violences sexuelles faites aux enfants. Cela vous gêne, mon sujet ? Et appelle les responsables publics à prendre des engagements concrets. Nous lançons un appel à l'ensemble des élus de cette assemblée afin que nous portions collectivement ce message de protection, de prévention, de respect et de justice et que nous signions cette charte. Je ferai passer l'adresse aux présidents de groupes pour que vous puissiez l'avoir. Les politiques de restrictions budgétaires nationales ont de lourdes conséquences à notre échelle régionale. Plusieurs sujets nous préoccupent particulièrement. Nous assistons à une réduction brutale des moyens consacrés à l'apprentissage, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur. Dans un contexte de montée du chômage et avec la vague de l'intelligence artificielle qui va sûrement aussi supprimer des emplois, c'est un choix qui est incompréhensible.

Nous sommes à un moment où les transitions écologiques, énergétiques et numériques exigent davantage de compétences, davantage de qualifications et davantage d'accompagnement. L'arrivée massive des outils d'intelligence artificielle va transformer de nombreux métiers. Les besoins de reconversion vont augmenter et les entreprises ont déjà aujourd'hui besoin de compétences nouvelles. Réduire aujourd'hui les investissements dans la formation revient à affaiblir notre capacité collective à réussir les transitions de demain et sacrifie notre jeunesse.

La question des transports est tout aussi emblématique. Nous savons que le report modal est indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques. Nous aurons notamment à débattre du contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau. Et, là encore, les contradictions nationales sont évidentes. Tout le monde se déclare favorable au train. Les chiffres de fréquentation augmentent. Mais les financements demeurent insuffisants pour répondre aux besoins d'entretien, de modernisation et de développement du réseau. Pourtant, aucune politique sérieuse de décarbonation ne pourra se faire sans un investissement massif dans le ferroviaire. Les investissements nécessaires à la régénération du réseau sont systématiquement repoussés. Le contrat de performance qui nous est proposé ne garantit pas les moyens indispensables pour remettre ce réseau à niveau et surtout pour nos lignes régionales de desserte fine des territoires. Nous ne pourrons pas

convaincre les citoyens de changer leurs habitudes de déplacement sans leur offrir un service public de transport fiable, accessible et présent sur l'ensemble des territoires. Au-delà du ferroviaire, c'est la question même du service public qui est posée. Santé, éducation, transport, accompagnement social, partout, nous constatons des fragilités croissantes. Pourtant, face aux crises climatiques et sociales qui viennent, nous aurons besoin de davantage de solidarité collective et non de moins.

Malgré ce contexte difficile, nous pouvons nous réjouir du travail réalisé collectivement ces derniers mois suite à l'application de nos motions. Je souhaite notamment saluer les travaux conduits par le groupe transpartisan consacré à la décentralisation, qui a démarré des auditions très riches au groupe d'études sur les associations employeuses qui avancent doucement. Peut-être pas assez vite. Et ces réflexions vont permettre, nous l'espérons, de faire émerger des propositions concrètes au service des territoires et des habitants. Nous saluons aussi la tenue prochaine des premières rencontres régionales de la forêt, les forêts de Nouvelle-Aquitaine face au dérèglement climatique, à l'initiative de notre groupe et pilotées conjointement par Laurence MOTOMAN et Henri SABAROT, elles auront lieu le 8 juillet à Bordeaux Science Agro. Nous nous réjouissons de l'aboutissement de ce projet et remercions bien sûr les services qui ont œuvré pour cela. Et, enfin, malgré ce qu'on a pu entendre précédemment, nous souhaitons redire notre attachement au CESER.

À l'heure où les discours simplistes et les logiques de confrontation prennent trop souvent le dessus, nous avons besoin de lieux de dialogue, de délibération et de participation citoyenne. Le CESER permet à la société civile organisée d'apporter son expertise et son regard sur nos politiques publiques. C'est un outil précieux pour la démocratie régionale. Alors que des postures politiques délétères voulaient supprimer les CESER, et j'ai bien entendu qu'ils étaient très déçus, ou les rendre facultatifs, il est quand même heureux que le Conseil constitutionnel ait sanctionné ces intentions. Mais restons vigilants. Et nous voulons saluer dès à présent l'intervention de son président aujourd'hui en plénière pour nous présenter les travaux. Et c'est une première qui, je crois, devrait être renouvelée.

Quelques mots également concernant l'examen du compte administratif et du budget supplémentaire. Plus que jamais l'écologie doit être envisagée comme un projet global de société. Elle n'est pas simplement une politique environnementale. Elle est une réponse aux inégalités, aux crises énergétiques, à la fragilisation des services publics, aux défis économiques et à la défiance démocratique. Notre responsabilité est de continuer à porter cette vision, une société plus sobre, plus juste, plus solidaire et plus respectueuse du vivant. Nous vous proposons un vœu pour que nos lycéens, qui étudient en langue basque, puissent passer l'intégralité de leur bac en langue basque. Nous vous proposons également une motion pour que la Région reconnaisse les fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine en

tant qu'entité juridique. Et, pour finir, une question orale portant sur les moyens envisagés par la Région pour un plan canicule. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame SEGUINAU. Jean-Philippe PLEZ.

GROUPE PRG LE CENTRE GAUCHE

M. PLEZ. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, j'aimerais m'associer à ce qui vient d'être dit à l'instant et par d'autres également au sujet de la présence du président du CESER qui interviendra cet après-midi. Saluer cette initiative, saluer la personne, le président, mais à travers lui, bien entendu, davantage l'instance qui est une instance utile et nécessaire pour les raisons qui ont été déjà évoquées avant moi. Je ne vais pas rallonger le propos dessus. C'est une instance utile et nécessaire. Saluer également le Conseil régional des jeunes, autre instance utile et nécessaire. Ils ne sont pas à bûcher les épreuves de philosophie aujourd'hui. Peut-être que certains, je n'ai pas vu les âges, l'ont déjà passé. Ou d'autres vont se fabriquer ce souvenir dans les années à venir.

Et, effectivement, à travers le CRJ, parler de nos quelques dizaines de milliers de lycéens qui sont en épreuve de philosophie aujourd'hui et qui ont à traiter, notamment pour ceux qui ont choisi de disserter, une question qui peut s'adresser à nous aujourd'hui de façon opportune et pertinente : avons-nous la maîtrise de nos paroles ? Sur la maîtrise de nos paroles, nous verrons bien, nous jugerons après. Et puis quelques escarmouches ont déjà été lancées. Mais sur la maîtrise de notre temps de parole, je pense que je vais satisfaire tout le monde en étant assez court. Maîtriser le temps de parole, maîtriser nos débats. Comme le disait Michel CRÉPEAU : « *penser juste et parler vrai* ». Mais la question qui se pose à travers notre ordre du jour aujourd'hui, au-delà de la maîtrise de nos paroles, c'est la maîtrise de notre action politique régionale. Car à travers le compte administratif, à travers le budget supplémentaire, à travers aussi le contrat de performance sur lequel nous émettons un avis ambitieux entre la SNCF et l'État sur le ferroviaire, nous avons là quelques délibérations centrales fondamentales qui posent la question de l'avenir de nos Régions à travers la question des modèles de financement des Régions. On peut s'en inquiéter ici à plus d'un titre. Cela a été dit d'ailleurs partagé sur plusieurs bancs, plusieurs bancs différents. Mais comme à chaque fois, voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Et puis distribuer les responsabilités parce que je voudrais rappeler à Monsieur ROBERT, c'est dommage, il a quitté la salle, que quand on soutient un gouvernement qui puise dans les recettes des collectivités, qui demande aux collectivités d'être aussi responsables que l'État, alors que l'État est le premier responsable de sa propre ruine et qu'il embarque toutes les

collectivités dans sa propre ruine, on ne peut pas venir ici décemment faire des leçons de morale ou proposer des solutions en passant sous silence le gouvernement qui le soutient.

Maîtrise de notre action politique régionale, donc. L'avenir des Régions, le modèle de financement qui est posé au moment où on fête nos 10 ans, au moment où nous célébrons les 10 ans de notre belle Région avec la loi NOTRe, se pose la question de l'avenir des Régions. Autre anniversaire, Monsieur le Président, vous l'avez dit en propos liminaire, vous m'aviez aimablement et généreusement partagé un texte de Michel ROCARD. Ce texte, « Décoloniser les provinces », a aujourd'hui 60 ans. Décoloniser les provinces, le travail, on le fait à travers la commission transpartisane sur la décentralisation. Cette commission transpartisane, c'est la copie que nous devrons remettre dans quelques mois à travers des auditions et des oraux stimulants qui nous donnent envie de proposer des changements. Parce que quand, d'une année budgétaire à une année budgétaire et que on n'est plus sur une année N +1 ou N +2 ou N -1 ou N -2, que c'est sur la longue durée, 10, 15, 20, 30 ans, on n'est plus sur un problème conjoncturel, mais sur un problème structurel. Cette commission transpartisane doit être force de proposition pour changer de modèle. Quelques semaines, donc, avant de rendre nos propres copies.

Et puis, puisqu'on parle de ressources dans les délibérations sur lesquelles nous interviendrons au cours de la séance, quelques idées, très rapidement, sans rentrer dans le détail. Mais créer un fonds souverain régional fait de l'épargne des particuliers. On a plus d'épargne que de dette. C'est une épargne qui dort, qui stagne sur les livrets A, notamment, alors qu'elle pourrait venir, avec l'aide d'un opérateur bancaire privé et de la Région, et des conseillers, à venir en aide, à abonder les fonds propres des entreprises, je pense aux PME, voire jusqu'aux ETI, si possible. Ces fonds souverains régionaux, c'est la capacité régionale à embarquer les Néo-Aquitains dans le financement de leurs entreprises avec la caution de la Région. Également, je sais que le travail commence à être engagé, le schéma directeur immobilier, qui permettrait à la fois, et en recettes et en dépenses, de permettre de savoir ce que, en dehors du patrimoine des lycées, bien entendu, nous gardons. Pour savoir ce sur quoi nous allons pouvoir investir pour réhabiliter, pour aller dans la transition énergétique des bâtiments avec le confort d'hiver et d'été par exemple. Et savoir ce que l'on peut avoir en recettes et ce qu'on a, que l'on garde en gestion. De façon, aussi, à diminuer les dépenses de fonctionnement sur ce bâti.

Et puis, un sujet qui sur lequel nous ne parlons que trop peu, nous, élus, c'est la différence entre le coût de l'argent privé et le coût de l'argent public. Quand nous lançons un marché public, le résultat des consultations est toujours trois fois supérieur à ce que ça coûterait pour le privé. Sur cela, nous n'avons bien sûr pas, nous, de directeur des achats, mais nous avons quand même des services qui peuvent, à travers peut-être l'aide d'un économiste de

la construction quand il s'agit de construire, nous permettre de diminuer cet écart de trois entre ce que cela coûte dans la vie réelle et ce que cela coûte en argent public. Ce n'est pas comme si nous en avions trop. Voilà, sur ces quelques sujets. Nous reviendrons plus en détail sur chacune des délibérations. Je vous souhaite, je nous souhaite une belle séance.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Françoise BALLET-BLU.

GROUPE RENAISSANCE

Mme BALLET-BLU. - Merci, Président. Monsieur le Président, mes chers collègues. Avant d'ouvrir nos débats, un regard sur l'actualité récente s'impose. Plusieurs événements majeurs ont marqué ces derniers jours. Ils nous concernent tous, car leurs échos résonnent très directement ici dans notre région et touchent de près la vie de nos habitants. Le premier de ces événements qui nous plonge dans le deuil et la révolte, c'est le drame qui a coûté la vie à la petite Lyhanna. Je tiens à vous remercier pour la minute de silence que nous venons d'observer. Ce crime odieux n'est pas un fait divers, c'est la manifestation tragique d'une violence systémique qui frappe de plein fouet toutes les femmes et les enfants de notre pays. Lutter contre les violences intrafamiliales est un combat qui me tient profondément à cœur, car chaque vie brisée est un rappel que nous devons agir avec plus de force et de détermination. C'est pourquoi je m'engage concrètement et sans relâche à porter cette cause au cœur de mon action. C'est aussi pour les protéger face aux crises que nous devons regarder ce qui se joue au-delà de nos frontières. L'actualité internationale est marquée par l'annonce d'un accord de paix entre l'Iran et les États-Unis qui devrait permettre la réouverture du détroit d'Ormuz. Si nous pouvons légitimement nous réjouir de cette désescalade après 4 mois de conflit, nous devons rester vigilants. La stabilité reste précaire. Cette situation résonne avec l'ouverture ce matin même du G7 à Évian sous présidence française. Pourquoi en parler ici ? Parce qu'une détente réelle avec l'Iran, c'est la promesse d'une baisse des prix de l'énergie et une bouffée d'air pour le pouvoir d'achat de nos ménages et les factures de nos entreprises. Peser sur ces décisions mondiales est indispensable pour garantir notre indépendance et protéger notre économie, y compris notre économie régionale.

Second sujet d'actualité brûlante, si vous me permettez l'expression, il fait chaud et il fait chaud très tôt. Météo France prévoit jusqu'à 38° à Bordeaux cette semaine. Le printemps 2026 est déjà le plus chaud jamais enregistré. Un nouvel épisode El Niño est annoncé pour 2027. Ce n'est pas un aléa météorologique de plus, c'est un changement de régime

climatique structurel. Pour notre agriculture, cela se traduit très concrètement. Nos vignerons, nos maïsiculteurs, nos éleveurs regardent le ciel avec anxiété.

La ressource en eau pour l'irrigation est sous pression. Des restrictions sont déjà actives dans plusieurs de nos départements. La Région doit prendre toute sa part dans la gouvernance de l'eau, investissements dans les infrastructures, soutien à l'adaptation des cultures, accompagnement des transitions vers davantage de sobriété hydrique. Cette surchauffe concerne aussi nos lycées. En ce moment même, nos lycéens passent le baccalauréat dans des salles surchauffées. Une pensée pour elles et pour eux. Tout cela doit se faire dans un contexte budgétaire contraint. Le désengagement progressif de l'État, la pression sur les finances publiques nous obligent à faire mieux avec moins. À concentrer nos investissements, à innover, à redéfinir nos priorités avec rigueur et surtout à préférer les solutions constructives aux effets de communication.

Je termine par un sujet sur lequel vous m'avez déjà maintes fois entendue, car c'est le cœur de mon activité professionnelle, celui de l'IA et de la souveraineté. Il y a trois jours, le secrétaire américain au commerce a ordonné à la société Anthropic, qui produit Claude, dont tout le monde parle en ce moment, l'un des principaux acteurs de l'intelligence artificielle, de couper l'accès de deux de ses modèles phares pour tout ressortissant étranger.

Anthropic, évidemment, confronté à l'impossibilité technique de trier les utilisateurs par nationalité après une décision radicale, est désactivé pour tout le monde et sans préavis. Du jour au lendemain, des centaines d'entreprises françaises qui avaient intégré ces outils dans leur processus opérationnel se sont retrouvées coupées de leur propre flux de travail par décision unilatérale d'un gouvernement étranger. Ce n'est pas un incident technique, c'est un signal géopolitique d'une clarté brutale. Quand on dépend d'acteurs étrangers pour ses outils numériques critiques, on est vulnérable à des décisions prises à des milliers de kilomètres, sans préavis, sans recours. La question de la souveraineté numérique n'est plus un débat de spécialistes ou un argument de tribune. Le monde de ce 15 juin 2026 est complexe, incertain, inquiétant. Mais c'est précisément dans ces moments-là que la qualité d'une institution se révèle. La Nouvelle-Aquitaine a des ressources pour traverser cette période avec intelligence et ambition. C'est à nous aujourd'hui d'en être à la hauteur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Françoise. Si je comprends bien, si je représente Néo Terra, tout le monde va le voter à l'unanimité. Alors, Guillaume LAUSSU.

GROUPE UDI ET TERRITOIRES

M. LAUSSU. - Oui, merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Cela a été déjà dit plusieurs fois ce matin, cette séance intervient dans un contexte particulier pour notre pays et pour nos territoires. Lors des dernières élections municipales, les Français ont exprimé des attentes fortes, davantage de proximité, davantage d'efficacité de l'action publique, davantage d'écoute et parfois, aussi, une bonne dose d'impatience face aux lenteurs administratives et aux promesses non tenues. Nous aurions tort de considérer que ces messages ne concernent que les communes. Ils s'adressent à l'ensemble des collectivités publiques, y compris aux Régions et notamment notre Région Nouvelle-Aquitaine. Car partout, montent les mêmes préoccupations : le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, les mobilités, l'emploi, le logement, la sécurité du quotidien, l'avenir de nos enfants et la capacité de notre pays à rester maître de son destin dans un monde de plus en plus instable. Les crises successives de ces dernières années ont profondément transformé l'attente de nos concitoyens. Ils veulent des politiques publiques qui protègent, qui accompagnent et qui préparent à l'avenir. Dans ce contexte, notre Région a une responsabilité particulière. Elle est devenue un acteur central du développement économique, de la formation, des transports, de la transition énergétique et de l'aménagement du territoire.

Elle est aussi l'échelon pertinent pour construire des réponses adaptées aux réalités locales. L'ordre du jour de cette séance qui nous réunit aujourd'hui en est l'illustration. Nous examinerons les comptes administratifs et les budgets supplémentaires. Derrière ces documents financiers se pose une question toute simple : notre action publique répond-elle réellement aux besoins de nos concitoyens de la Nouvelle-Aquitaine ? Nous aurons l'occasion de nous exprimer à ce sujet.

Nous débattons également sur la souveraineté énergétique à travers le développement des énergies renouvelables et les partenariats destinés à accélérer l'électrification de notre économie. La guerre en Europe, les tensions internationales et les incertitudes sur les marchés de l'énergie nous rappellent que la souveraineté n'est pas un concept théorique. Elle concerne directement notre vie quotidienne de nos concitoyens, notamment sur leurs factures, la compétitivité de leurs entreprises et l'avenir de nos industries.

Je profite de ces propos pour adresser un message de soutien au monde économique. Salariés, chefs d'entreprises, patrons, même combat : la survie de leur entreprise. Monsieur BACHÉ, suite à vos propos, n'opposons pas salariés et patronat.

Pour ma part, j'aurai une pensée pour ces chefs d'entreprises de TPE et PME qui, comme le disait le Président, qui après la COVID, après la crise énergétique, maintenant la crise pétrolière, qui impacte fortement leurs structures. Monsieur le Président, je sais que vous êtes proche de ces gérants d'entreprises. Il faut continuer à les soutenir, c'est vital. Ils en ont besoin encore plus en cette période. Mais encore beaucoup de ces chefs d'entreprises qui nous demandent comment la Région Nouvelle-Aquitaine peut les aider. Il faut leur répondre simplement : « Oui, on peut, non, on ne peut pas ». C'est tout ce qu'ils attendent. Cette souveraineté passe aussi par la connaissance, la recherche, l'innovation et la formation. Les dossiers consacrés à l'enseignement supérieur, au campus des métiers, aux partenariats scientifiques et aux parcours de formation démontrent que la bataille économique de demain se gagnera avant tout par les compétences. Comme le disait ma collègue, alors que l'intelligence artificielle bouleverse déjà de nombreux secteurs d'activité, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, alors que certaines filières peinent à recruter et que d'autres se transforment en profondeur, notre responsabilité collective est d'anticiper plutôt que de subir. La question de mobilité sera également au cœur de nos débats. Dans une région aussi vaste que la Nouvelle-Aquitaine, la mobilité n'est pas seulement un sujet technique, c'est une question d'égalité républicaine. La possibilité d'accéder à un emploi, à une formation, à un service public ou un équipement culturel dépend souvent de la qualité des transports disponibles. Nous aurons également à examiner des dossiers relatifs à la culture, au patrimoine et à la cohésion territoriale.

À l'heure où les fractures sociales, territoriales et parfois démographiques, démocratiques pardon, s'accentuent, la culture demeure un facteur essentiel d'émancipation, de dialogue et d'appartenance collective.

Enfin, plusieurs délibérations concernant l'adaptation de nos territoires aux conséquences du changement climatique seront évoquées. Comme on le disait juste avant, les épisodes de sécheresse, les inondations, les tensions sur la ressource en eau ne sont plus une hypothèse pour demain. Ils constituent déjà une réalité pour de nombreux territoires néo-aquitains. Nous devons accompagner ces transformations avec pragmatisme, sans opposer écologie et développement économique. Là aussi, je veux adresser un message de soutien à ceux qui nous protègent, à nos courageux soldats du feu qui protègent notre beau massif des Landes de Gascogne. Mes chers collègues, comme je le disais, les élections municipales rappellent une chose simple. Les citoyens ne jugent pas les institutions sur leurs intentions, mais sur leurs résultats. Ils attendent des élus qu'ils travaillent ensemble lorsque l'intérêt général l'exige. Ils attendent des collectivités qu'elles simplifient la vie plutôt qu'elles l'alourdissent. Ils attendent de nous de la constance, de la responsabilité et de la sincérité.

À l'heure où la défiance envers les institutions demeure forte, notre meilleure réponse reste l'action concrète au service de nos territoires. Au nom de notre groupe UDI et territoires, c'est avec cette exigence et cet état d'esprit de responsabilité que nous aborderons les délibérations de cette séance. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Guillaume. Sur le thème de la simplification, je rappelle que quand on a pris la responsabilité de gestion des fonds européens FEADER sur l'installation des jeunes et des nouveaux agriculteurs, on a divisé par 10, on est passé de plus de 40 à 4, règlements d'actions sur l'installation des jeunes. On en est à près de 2 000. Enfin, les choses se passent bien, y compris en termes de paiement. Et l'action qui a été, de réflexion qui a été menée autour de Pascal COSTE, Jean-Pierre RAYNAUD, Lydia HÉRAUD, nous a permis de renforcer cette action-là. Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant que je passe la parole à Martine PINVILLE ? Donc, Martine, à vous la parole.

GROUPE PARTI SOCIALISTE / PLACE PUBLIQUE ET APPARENTÉS

Mme. PINVILLE. - Merci, merci Président. Avant de débuter mon propos, je voudrais juste remercier Monsieur GUÉRIN pour sa brillante analyse politique des élections municipales. Mais bizarrement, je n'ai retrouvé aucune mention des résultats à Pau, à Bergerac, à Agen ou bien à Mont-de-Marsan, et je pourrais continuer ainsi. Il en manque.

M. GUÉRIN. – C'est là où le Président n'est pas venu.

Mme. PINVILLE. - Monsieur le Président et chers collègues, nous ouvrons cette séance dans un monde où l'incertitude n'est plus seulement politique ou économique, elle est désormais géopolitique, énergétique, sociale, démocratique. La guerre qui implique Israël, les États-Unis, l'Iran fait peser une menace lourde sur la paix et sur les équilibres internationaux. Les choix politiques de Donald TRUMP ou Benyamin NETANYAHOU ne font qu'aggraver cette instabilité. Logique d'affrontement. Décisions unilatérales, remises en cause des cadres internationaux, cette stratégie de tension permanente a un coût. Et, ce coût, nous le subissons ici. Il se traduit dans les prix de l'énergie, dans les carburants, dans les chaînes d'approvisionnement, dans les coûts qui pèsent sur les ménages, les entreprises, les collectivités. Autrement dit, nous ne votons plus seulement des budgets. Nous devons en permanence intégrer des crises qui naissent loin de nos territoires, mais qui viennent directement frapper nos politiques publiques. Dans ce contexte, notre Assemblée est appelée à examiner un budget supplémentaire. Et ce budget intervient dans un moment où les Régions sont, une fois encore, placées face à l'incertitude des décisions de l'État. Car

le problème est là, l'État n'est plus un partenaire fiable. Il demande aux collectivités d'être sobres, prévisibles, responsables.

Mais dans le même temps, il modifie unilatéralement ses engagements, réduit ses dotations, reprend d'une main ce qu'il avait promis de l'autre. Il explique aux territoires qu'ils doivent tenir leurs équilibres, mais décide, depuis Paris, sans concertation réelle, qui bénéficiera encore du ruissellement budgétaire et qui en sera privé. L'exemple de l'apprentissage est à cet égard particulièrement parlant. À la fin du mois de mai, l'État a confirmé par arrêté une baisse massive des crédits destinés aux Régions. Sur le plan national, ce sont 101 millions d'euros qui sont supprimés aux Régions. Pour le pôle formation professionnelle, apprentissage et emploi, cela signifie concrètement une dotation de 5 millions d'euros au lieu des 20 millions contractualisés par l'État. Et, même, en début d'année, c'étaient 40 millions d'euros annoncés. Ce n'est pas une variable d'ajustement, ce sont des jeunes, des CFA, des filières, des artisans, des TPE, des territoires. C'est une décision brutale, une décision centralisée, une décision qui vient fragiliser un outil essentiel d'ascension sociale et de développement économique. On ne peut pas proclamer vouloir soutenir l'emploi des jeunes, dans l'industrie, dans l'artisanat, les métiers en tension et, dans le même temps, assécher les moyens qui permettent aux territoires d'agir.

Face à cet État qui se dérobe, la Région, elle, continue de tenir son rôle. Elle le fait dans le budget supplémentaire que nous examinons. Elle le fait dans ses politiques de formation et d'emploi, dans ses choix énergétiques. Elle le fait dans sa volonté de protéger les habitants face aux incertitudes du monde. C'est tout le sens de la délibération consacrée aux énergies renouvelables, au pouvoir d'achat, à la souveraineté, aux projets citoyens et aux partenariats avec EDF.

La dépendance de la Nouvelle-Aquitaine aux énergies fossiles coûte encore 13,5 milliards d'euros par an. Ce sont 13,5 milliards qui quittent nos territoires sans retour direct pour nos entreprises, nos collectivités ou les habitants. Face à cela, la transition énergétique n'est pas un supplément d'âme. C'est une politique de protection. Les énergies renouvelables couvrent déjà 30 % de notre consommation finale, génèrent 205 millions d'euros de recettes fiscales locales et représentent plus de 60 000 emplois. Avec les objectifs fixés pour 2030 et 2035, nous changeons d'échelle. Je veux saluer ici notre Président, Alain ROUSSET, qui porte depuis longtemps cette ambition d'une Région capable d'anticiper les grands bouleversements plutôt que de les subir. Avec les projets citoyens, avec CIRENA, avec le partenariat renouvelé avec EDF, nous faisons de l'énergie un levier de souveraineté, de pouvoir d'achat et de développement local.

Cette exigence traverse l'ensemble de nos politiques publiques. Elle vaut pour l'énergie, pour la formation, pour les territoires et elle vaut aussi pour la culture. C'est tout le sens du cadre d'application des éco-socio-conditionnalités dans le domaine de la culture et du patrimoine. Là encore, le sens est clair : accompagner, soutenir, mais aussi transformer.

Le cadre proposé repose sur une concertation avec les filières culturelles et patrimoniales. Il avance progressivement. Une charte d'engagement dès le premier euro, une démarche de transition pour les aides à partir de 30 000 euros, puis un plan de transition pour les aides les plus importantes. Cette méthode est importante. Elle ne brutalise pas les acteurs culturels, elle les accompagne. Elle tient compte de leurs réalités, de leurs contraintes et de leur rythme. Elle permet aussi de dire que la culture n'est pas extérieure aux transitions. Elle y participe par ses pratiques, par ses récits, par ses lieux, par les imaginaires qu'elle rend possibles. Et l'actualité récente nous rappelle combien la politique culturelle régionale peut rayonner bien au-delà de nos frontières. Lors du Festival de Cannes, ce sont 14 films soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine et accompagnés par ALCA qui ont été sélectionnés. C'est une reconnaissance forte, une reconnaissance du talent des créateurs, des producteurs, des techniciens, des studios, des territoires qui accueillent les tournages et donc d'une vitalité économique. C'est aussi le résultat d'une politique publique assumée. Une politique qui soutient la diversité des récits et qui accompagne la prise de risque artistique. Une politique qui fait de la Nouvelle-Aquitaine un territoire de création, d'animation, de cinéma et de production. Dans un moment où certains voudraient réduire la culture à une dépense secondaire, nous affirmons au contraire qu'elle est une force économique démocratique, une force d'imaginaire. Nous ne laisserons pas l'extrême droite enfermer la culture dans ses obsessions identitaires, ses procès d'intentions et ses caricatures.

Lorsque le Rassemblement national attaque des projets culturels au nom d'une prétendue identité locale, lorsqu'il voit du wokisme partout, lorsqu'il conteste des actions destinées aux femmes, aux publics fragiles, aux récits minorés ou aux créations qui dérangent, ce n'est pas une politique culturelle qu'il propose, c'est une police du goût, une politique du soupçon. Une volonté de trier les œuvres, les publics et les imaginaires. Nous nous défendons une autre conception de la culture, une culture libre, exigeante, ouverte, capable de parler à tous les territoires et à toutes les vies. Une culture qui ne demande pas l'autorisation de plaire à l'extrême droite pour exister.

Mes chers collègues, cette séance dit beaucoup de ce que doit être une Région aujourd'hui. Une Région qui investit dans l'énergie, la formation, la culture, le sport, la recherche, les mobilités, les territoires. Une Région qui ne se contente pas d'administrer, mais qui prépare. Dans un monde instable, notre responsabilité est de construire des points d'appui. Dans un

pays où l'État se montre trop souvent imprévisible, notre responsabilité est de rester constants. Dans une période où les fractures se multiplient, notre responsabilité est de continuer à faire Région. C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous continuerons de faire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Martine. Juste, peut-être, une information. Cette semaine, vous savez qu'il y a le salon Eurosatory. Je crois que c'est à Villepinte, Eurosatory. Et nous allons confirmer, avec Occitanie et Bretagne, la création d'un fonds défense pour accompagner les entreprises sous-traitantes de la défense, puisque, comme les entreprises sous-traitantes de l'aéronautique, de la mécanique, etc., ces entreprises souffrent d'un manque de fonds propres important. Donc on va lancer ce fonds à Eurosatory.

Deuxièmement, un mot sur notre dynamique en matière d'attractivité et d'implantation en cours sur le bassin de Lacq. Je citerai juste cette entreprise incroyable qu'on a installée il y a 3 ans maintenant, 2 ou 3 ans, qui déconstruit les aimants pour récupérer les terres rares et qui, dans son sillage, entraîne l'implantation de l'entreprise britannique Less Common Metals et peut-être une troisième entreprise. C'est plusieurs centaines d'emplois qui devraient s'y retrouver. J'ai évoqué Tessalia, l'entreprise avec Foxconn, Thales et Radiall. 250 millions d'investissements et, à terme, 700 à 800 emplois. B. Braun, à Chasseneuil-du-Poitou, sur notre souveraineté sanitaire et industrielle en matière d'équipements de santé. Zeiss qui vient d'inaugurer l'extension de son site de Périgny. The Exploration Company, qui est une entreprise sur l'espace et qui connaît une évolution incroyable, 450 collaborateurs en Europe et qui s'est installée au Haillan.

Je pourrais développer beaucoup d'entreprises mais je voulais vous dire que la confiance dans la Nouvelle-Aquitaine, l'accueil en Nouvelle-Aquitaine et l'économie circulaire, aussi, sur notre souveraineté, le pari que nous avions lancé il y a plus de 10 ans, ce pari, aujourd'hui, assure des retombées industrielles extrêmement favorables. Et, bien entendu, il faut des moyens pour accompagner cela. Et l'inquiétude, l'inquiétude est partagée, je suppose, sur l'ensemble de ces bancs, sur l'existence même des Régions. Et on ne peut pas comparer, comme cela a été fait tout à l'heure, les Régions françaises aux Régions européennes qui ont des budgets et des compétences 10 fois supérieurs avec une sanctuarisation de leurs recettes. Dans aucun pays d'Europe, un gouvernement n'oserait assurer ce prélèvement de recettes, Sandrine, qui est totalement incroyable et absurde.

Alors, on passe maintenant à notre ordre du jour. Voilà. Sur la pause déjeuner, on va essayer, quelle heure est-il ? Midi. On va essayer d'avancer. Il y a un projet de délibération en procédure d'urgence sur le contrat de performance qu'on a eu simplement la semaine

dernière entre l'État et SNCF Réseau. Pour le reste, soyons attentifs au secrétariat de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le procès-verbal de la séance plénière du 2 avril, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

On passe de suite sans transition au compte de gestion. Comment ? Secrétaire de séance. Christophe CATHUS, s'il veut bien ?

M. CATHUS. - Avec grand plaisir, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, cher Christophe. Alors, pourquoi j'ai compte de gestion avant le compte administratif ? Alors je passe la parole à Sandrine qui va nous débriefer.

01a – COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL

Mme DERVILLE. - Oui, c'est la dernière année, Président, que vous avez compte de gestion et compte administratif dans cet ordre. L'année prochaine, vous aurez un seul document unique, le compte financier unique. Donc, comme ça, l'ordre du jour sera allégé. Le contenu, je vais évidemment vous présenter compte de gestion et compte administratif dans le même propos pour cette année 2025 dont nous avons déjà pas mal parlé en propos liminaires. 2025 qui aura été, je le rappelle, une année charnière, une année marquée par une contrainte financière sans précédent imposée par l'État.

Et, pourtant, comme nous nous y étions engagés, par une trajectoire financière que nous avons améliorée conformément à nos orientations budgétaires. Je rappelle qu'en 2025, l'État a fait porter aux collectivités territoriales un plan d'économies de près de 9 milliards d'économies, 9 milliards d'euros, rien que sur les collectivités territoriales. Pour les Régions, cela s'est traduit par une ponction sans précédent sur leurs ressources, sans commune mesure avec notre part réelle dans la dette, qu'il s'agisse de la dette publique ou de celle des collectivités. Tout le monde le sait, c'est factuel, c'est objectif et c'est aussi et surtout profondément injuste.

Je rappelle rapidement la chronologie des faits. Tout d'abord, cela a commencé en 2024. Rappelons-nous l'écart abyssal entre la prévision de TVA que l'État nous annonçait au PLF et sur laquelle nous avons basé nos prévisions de dépenses et sa réalisation : 1,1 % contre 4,5 % annoncés, c'est-à-dire plus de 30 millions d'euros de ressources en moins pour la Région. Mais ça n'était que le début puisque, en 2025, le PLF BAYROU, qui a succédé au PLF BARNIER, nous ayant mis à contribution à hauteur de plus de 90 millions d'euros, par plusieurs leviers. Tout d'abord, le gel de nos deux fractions de TVA.

Deuxième effet, les dotations de l'État qui sont en 2025 en chute libre avec une minoration massive de la DCRTP puisqu'elle a diminué de 22 millions d'euros sur la seule année 2025, c'est-à-dire 41 % de baisse. Également une baisse massive en 2025 du financement des formations sanitaires et sociales pour 30 % de baisse, rien que sur la seule année 2025, c'est-à-dire une baisse de près de 10 millions d'euros. Autre nouveauté de l'année 2025, vous l'avez évoqué, Président, l'apparition de ce nouveau prélèvement sur les recettes des collectivités, le DILICO qui a représenté à lui seul 26,1 millions d'euros pour notre Région, ainsi que des dépenses nouvelles qui nous ont été imposées, comme la hausse des cotisations CNRACL par exemple, qui a représenté à elle seule plus de 6 millions d'euros de dépenses en 2025.

Troisième étape de cette chronologie, 2026, avec un PLF final qui se traduit par une nouvelle lame de plus de 90 millions d'euros pour la Région. Et j'y reviendrai au budget supplémentaire, même si ça a été déjà évoqué un petit peu dans vos propos liminaires aux uns et aux autres, une lame supplémentaire de 50 millions d'euros sur la formation et l'apprentissage depuis le vote du PLF 2026. Soit, tout de même, au bas mot, chers collègues, 265 millions d'euros de pertes de marge de manœuvre pour la Région en 3 ans. Et ce sans compter l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur nos comptes. Hausse des taux d'intérêt qui est consécutive, je le rappelle, à la dégradation des finances nationales. Et, pourtant, la Région maintient malgré tout sa trajectoire budgétaire. Rappelez-vous que, lorsque nous avons voté nos orientations budgétaires 2025 établies avec le PLF BARNIER, certains, ici, jugeaient nos trajectoires caduques, voire irréalistes. Nous avons fait le choix inverse, celui de ne pas bouger notre trajectoire, de ne pas en dévier, renforcer même notre situation.

En adaptant nos dépenses au prix parfois de renoncements que nous assumons même si nous n'en sommes pas responsables, et en mobilisant les maigres leviers fiscaux dont nous disposons. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Ça veut dire que, malgré deux années de piraterie budgétaire, nous améliorons tous les ans la situation budgétaire de la Région. Dans le monde d'aujourd'hui, je ne suis pas certaine que beaucoup y parviennent. Est-ce que ça veut dire, pour autant, chers collègues, que l'État peut continuer à ajuster son déficit sur notre dos ? Bien évidemment, la réponse, la responsabilité pardon que l'on démontre d'année en année n'est évidemment pas une joue tendue. Et je tiens à alerter l'État sur ce point. S'il continue à jouer à cela avec les Régions, c'est bel et bien le service public à nos habitants qui en sera profondément dégradé. Malgré tout et malgré cette forte contrainte, nous avons veillé, comme nous nous y étions engagés, à maintenir un niveau d'intervention élevé. Commençons peut-être rapidement par le tableau d'ensemble.

Niveau d'intervention élevé qui s'est traduit par 3,245 milliards d'exécution et un taux de réalisation record de 96,1 % en progression par rapport à 2024. C'est un résultat qui témoigne du sérieux et de la mobilisation de nos services que je tiens ici à remercier dans leur ensemble, et de la capacité de la collectivité à exécuter pleinement son budget. Dans un contexte contraint, je l'ai déjà évoqué, et également dans le contexte où le changement de logiciel financier en début d'année aurait pu perturber l'exécution budgétaire. Ça n'a pas été le cas. Nos dépenses se sont réparties de manière équilibrée, 2,2 milliards en fonctionnement et un peu plus d'1 milliard en investissement, dont 177 millions consacrés au remboursement de la dette. Notre effort d'investissement est demeuré soutenu, avec un socle que nous avons préservé autour de 800 millions, conformément à nos engagements de mandature. Un niveau d'intervention élevé qui nous a permis de préserver pleinement

nos priorités politiques, en particulier, pour n'en citer que quelques-unes, les mobilités, la jeunesse et les lycées, le développement économique ou encore l'aménagement du territoire. Je précise que, à lui seul, le secteur des transports représente près de la moitié de nos dépenses d'intervention, confirmant notre priorité donnée aux mobilités du quotidien. Autrement dit, malgré la contrainte, nous sommes restés au rendez-vous de nos engagements.

Après ce niveau d'intervention élevé en 2025, regardons peut-être maintenant comment nos dépenses ont évolué pour tenir cette trajectoire. En 2025, nos dépenses ont reculé de 5,5 % par rapport à 2024. Cet ajustement, il est volontaire, il est maîtrisé et nous l'avons évoqué lors de la présentation des différentes étapes budgétaires de l'année. En fonctionnement, nos dépenses sont quasi stables, +0 3 %. Mais ce chiffre, il doit être nuancé puisqu'il intègre le DILICO, ce fameux prélèvement de l'État de 26 millions. Retraitées de cet effet du DILICO, nos dépenses de fonctionnement baissent. Elles baissent de 1 %, c'est-à-dire plus de 20 millions d'euros.

Monsieur GUÉRIN, vous souhaitiez que nos dépenses de fonctionnement baissent, et c'est le cas, traduisant un véritable effort de gestion. Je rappelle, au demeurant, que nos dépenses de fonctionnement, c'est les dépenses de fonctionnement de nos trains express régionaux, c'est les dépenses de nos lycées. Donc, aller plus loin, nous y travaillons. Maintenant, nous attendons aussi vos propositions. Quelles lignes de trains souhaitez-vous que nous fermions ? Quels lycées souhaitez-vous que nous fermions, par exemple ? Si vraiment vous voulez qu'on aille beaucoup plus loin. Notre stabilité…Ah, je vois que cela vous agite.

Sur nos dépenses de fonctionnement en 2025, elles reposent sur un pilotage fin, chers collègues. Tout d'abord, une évolution contenue de nos charges de personnel, limitée à 2 % sur l'exercice 2025. Nos dépenses de personnel progressent de l'effet des évolutions statutaires et réglementaires.

En particulier, je l'ai évoqué en introduction, la hausse de trois points de la cotisation CNRACL. Nos dépenses d'intervention sont globalement maîtrisées. Malgré des dynamiques contrastées en fonction des politiques publiques, elles s'élèvent à 1,6 milliard d'euros, c'est-à-dire plus de 72 % de nos dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement des Régions, ce sont des dépenses d'intervention sur les territoires au même titre que nos dépenses d'investissement. Elles sont, comme je vous le disais, en léger recul avec des évolutions contrastées. Les dépenses de transport et d'action économique ont progressé en 2025, tandis que la formation professionnelle, facialement, a diminué. Mais je le rappelle, c'est lié à des raisons techniques puisque l'année 2024 englobait le

remboursement, à hauteur de 40 millions, d'un trop-perçu sur le pacte régional d'investissement dans les compétences. En dehors de l'effet de ce remboursement, nos dépenses de formation professionnelle sont en réalité en hausse. Portée par une année 2025 marquée par une augmentation sans précédent des entrées en formation en Nouvelle-Aquitaine, puisque nous avons connu une augmentation de 15 % des entrées en formation par rapport à 2024. C'est historique, c'est la plus forte progression de France, du jamais vu depuis la crise COVID. Nos formations trouvent leur public, c'est une bonne nouvelle. C'est juste dommage que l'État vienne amputer, d'année en année, à partir de cette année 2026, les crédits dédiés. Par ailleurs, la hausse des charges financières s'élève à un peu moins de 23 millions d'euros. Elle s'explique par le DILICO qui représente, à lui seul, 26 millions. Donc vous voyez que c'est évidemment le point important de ce DILICO.

Les intérêts de la dette, ils sont restés maîtrisés en 2025, avec une hausse limitée, malgré un contexte de taux encore élevés sur l'année. En investissement, comme cela a été noté, nos dépenses ont diminué de 16 %. Mais une très large part de cette baisse s'explique par un effet mécanique. C'est la fin de la programmation européenne 2014-2020 qui est intervenue, pour laquelle, en tout cas, la clôture avait fortement gonflé nos dépenses en 2024.

Ces dépenses-là, de clôture du PO 14-20, qu'on trouvait en 2024, on ne les retrouve pas en 2025, d'où une importante baisse sur ce volet. En dehors de cet effet, l'effort d'investissement régional il demeure élevé, conforme à notre trajectoire visant à maintenir un socle de 800 millions. Au total, l'exercice 2025 traduit un choix clair, celui d'ajuster nos dépenses sans remettre en cause nos priorités pour conserver notre trajectoire financière dans un contexte de plus en plus contraint. Le problème, c'est plutôt l'atonie de nos recettes, chers collègues, puisque nos recettes totales, hors emprunt, s'élèvent à 3,6 milliards, en hausse de 1,4 %. Mais cette hausse, elle est effectivement essentiellement portée par les droits d'entrée SPIIT. En réalité, nos recettes de fonctionnement ne progressent qu'au rythme d'un modèle fiscal de plus en plus épuisé.

Elles s'élèvent à 2,722 milliards d'euros, c'est-à-dire effectivement facialement une hausse de 3,7 %, mais seulement de 1,2 % hors recette SPIIT. Car cette recette, effectivement, je le rappelle, elle s'est élevée à un peu moins de 134 millions sur l'exercice 2025, contre 68 millions en 2024, conformément à la chronique qui était prévue dès le début, dès la création de la SPIIT. Et je vous rappelle que nous avons fait le choix de retraiter cette recette en investissement justement parce qu'elle est exceptionnelle et parce qu'elle finance des dépenses d'investissement, les dépenses d'achat de rames, notamment, alors que nous devrions, et dans le document comptable elle est imputée en fonctionnement, à la demande de la pairie. Mais c'est une recette qui finance des opérations d'investissement qui est

exceptionnelle, comme vous l'avez dit, Monsieur GUÉRIN. Et, donc, par honnêteté intellectuelle, nous la travaillons et nous l'imputons, en tout cas nous la retraitons en investissement dans les chiffres que je vous présente. Je pourrais faire le contraire et, au demeurant, cela améliorerait nos ratios si je gardais la SPIIT en fonctionnement. Ce que je ne fais pas puisque ça me semble plus correct.

Notre fiscalité, quant à elle, évidemment, vous vous en doutez, elle est quasi stable puisque les deux fractions de TVA que nous percevons ont été gelées. Elles représentent tout de même près de 53 % de nos recettes de fonctionnement. Nous avons enregistré effectivement une progression des recettes de carte grise suite à notre décision d'augmenter le tarif en 2025, mais qui ne compense évidemment pas l'atonie globale de nos recettes. Une fiscalité gelée, des dotations en baisse, des recettes non pérennes qui marquent la réalité, nous ne pouvons pas financer durablement nos politiques publiques avec des ressources aussi contraintes, aussi peu maîtrisables et surtout, j'ai envie de dire, aussi, déconnectées de nos compétences. Tout de même, je souhaite m'arrêter quelques instants sur les dotations de l'État, car ce qui s'est passé en 2025 est inédit par son ampleur. Alors, on le verra tout à l'heure dans le budget supplémentaire, c'est encore plus inédit en 2026. Mais je suis sur le CA 2025, donc je vais me limiter à l'année 2025.

Les dotations de l'État ont diminué de près de 22 millions d'euros, c'est-à-dire 18 %. C'est considérable. Un chiffre éloquent qui s'explique par, notamment et essentiellement la minoration massive de la DCRTP. Je rappelle qu'en 2025, elle a été réduite de plus de 40 %, avec une extinction totale programmée en 2027. S'y ajoute le fameux DILICO, le prélèvement de 26 millions. Et ce n'est pas qu'une question comptable, chers collègues. C'est plus, même, une question de confiance. Comment planifier, comment s'engager avec les entreprises et les territoires quand les règles changent d'une année sur l'autre, voire même en cours d'année ? Et comment s'engager, même, avec l'État, qui vient systématiquement nous chercher sur la plupart des projets nous disant : « beh moi, je suis prêt à soutenir ce projet à condition que vous le souteniez d'un montant équivalent » ?

Comment planifier cela si les règles changent systématiquement ? Quelques mots sur la gestion de notre dette et une nouvelle fois sur une stratégie qui paie. Nous avons mobilisé en 2025, 280 millions d'euros de financement via trois sources. 55 millions d'obligations réparties en 5 émissions pour une maturité moyenne de 7 ans, ciblées sur les fenêtres de taux les plus favorables, comme nous l'expliquons en commission des finances. 105 millions d'euros de financement bancaire, dont 39 millions via l'Agence France Locale. Et, enfin, 120 millions sur notre enveloppe pluriannuelle avec la Banque européenne d'investissement qui est un partenaire privilégié et qui nous offre, qui nous permet des conditions de financement, environ 30 points de base sous le marché. Grâce à notre stratégie de variabilisation pour

profiter tout simplement de la baisse des taux courts en 2025 puisque les taux courts ont baissé là où les taux longs ont augmenté, notre taux moyen de l'encours il baisse puisqu'il passe de 2,3 % fin 2024 à 2,2 % fin 2025. Sur la partie fixe, également, nous faisons mieux que la moyenne nationale puisque nous avons obtenu un taux moyen de 3,47 % contre une moyenne nationale à 3,54 %. Alors, ces chiffres peuvent sembler abstraits, mais concrètement, ça représente tout de même près d'un million d'euros d'économies grâce à ce gain qui peut sembler infime sur les taux. Donc, je le redis, ce n'est pas du tout infime, mais au contraire, c'est une stratégie pilotée de façon très précise. Notre dette, elle reste une dette saine, une dette sécurisée avec une très grande majorité d'emprunts qui sont classés sans risque. 99,4 % de notre encours est classé en catégorie A1 de la charte Gissler qui est le niveau de risque le plus faible. Et nous avons, pour répondre à ce que j'ai entendu en propos liminaire, 20 % de notre encours de dette à taux variable. La moyenne des Régions, chers collègues, elle est de 30 % à l'échelle nationale. Pour vous donner quelques exemples, la région PACA, par exemple, est à 38 %, la Région Normandie à 46 %. Nous, je le redis, 20 %. Malgré donc une année 2025 sous une contrainte inédite, et comme nous nous y étions engagés, grâce à la maîtrise de l'évolution de nos dépenses, nos ratios financiers s'améliorent. Et c'est là, effectivement, la bonne nouvelle de ce compte administratif, notre épargne brute progresse de 7 points. Elle progresse à 376,7 millions d'euros.

Son taux également progresse de 13,8 à 14,6 %. Notre épargne nette progresse quant à elle de près de 20 % pour s'établir à 199,3 millions. Notre capacité d'autofinancement se renforce. Notre besoin de financement il a été réduit de près de 50 % par rapport à l'année précédente. Notre recours à l'emprunt a baissé, 280 millions contre 415 en 2024. Notre encours de dette, effectivement, atteint 3,475 milliards. En progression de 3 %. Une progression qui est plus modérée que par le passé, comme nous nous y étions engagés.

Et, donc, dans ces conditions, notre capacité de désendettement s'améliore et elle s'établit à 9,2 années.

Pour vous donner le chiffre, je vous disais tout à l'heure, chers collègues, que si nous ne retraitions pas les droits d'entrée de la SPIIT en investissement, si nous les laissions en fonctionnement, nous améliorerions nos ratios. Nos ratios seraient de 6,8/ans. Notre ratio de désendettement. Si, Monsieur DIONIS, vous avez beau hurler, mais c'est la réalité. En inscrivant les droits d'entrée, laissez-moi parler s'il vous plaît, en inscrivant les droits d'entrée de la SPIIT en fonctionnement comme nous le demande la paierie régionale, notre ratio de désendettement serait de 6,8/ans. Je ne vous présente pas ce ratio parce que ça ne serait pas honnête intellectuellement. Les droits d'entrée de la SPIIT, ils financent des dépenses

d’investissement, donc nous les retraitons en investissement. Donc, notre ratio, il est de 9,2 ans comme ça s’affiche ici, Monsieur DIONIS.

Enfin, notre résultat de clôture, il s’établit à près de 144 millions, 143,8, pour être précise, en progression de 40 millions par rapport à l’année passée, chers collègues. Notre fonds de roulement se reconstitue, renforçant la solidité financière de notre collectivité. Il est effectivement de 16 jours de dépenses, ce qui est un niveau suffisant pour notre collectivité. J’en veux pour preuve notre utilisation extrêmement modérée des instruments de trésorerie et je vous encourage là aussi à la comparer à ce que font d’autres collectivités de taille équivalente et en particulier d’autres Régions.

Donc en conclusion, chers collègues, ces résultats prouvent notre capacité à gérer malgré la contrainte. Notre stratégie fonctionne : réduire les dépenses sans sacrifier l’essentiel, diversifier les ressources, maîtriser notre recours à l’endettement. Nous avons tenu la trajectoire que nous avions dessinée lors des orientations budgétaires. Nous sommes, rappelons-le, la première Région française, en 2025, pour les investissements liés à la transition climatique. Nous avons maintenu, chaque jour, plus de 102 000 voyageurs dans nos TER, une augmentation de fréquentation de plus de 32 % depuis 2019 cher Renaud. Nous avons formé près de 25 000 stagiaires. Nous avons accompagné les entreprises, les agriculteurs, les lycées, les territoires. Voilà ce que à quoi sert la dette d’une collectivité. Nous investissons quand l’État, lui, de son côté, je le rappelle, vit à crédit ou alors fait les poches des collectivités. Ceux qui nous donnent des leçons aujourd’hui, sont ceux qui ont laissé filer plus de 150 milliards d’euros de déficit par an à la tête de l’État. 150 milliards d’euros, chers collègues.

A ce rythme, c’est l’équivalent de plusieurs décennies de budgets régionaux qu’il creuse tous les ans. Ce que prouve 2025, c’est qu’à notre niveau, avec ce que nous gérons, nous le gérons bien. Ce que réclame 2026, c’est que l’État assume enfin ses responsabilités envers les territoires. Mais malheureusement, et nous en reparlerons lorsque nous évoquerons 2026 à travers le budget supplémentaire, nous verrons que c’est loin d’être le cas. Je vous remercie pour votre attention. Merci, Madame la Présidente de séance. Et on peut passer au débat.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l’absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci. Qui ouvre le bal ? J'imagine qu'il va y avoir des interventions. Personne ? Ne vous inquiétez pas, le Président va revenir. Pascal COSTE.

M. COSTE. - Oui, on n'est pas inquiets. Merci. Mes chers collègues, donc tout d'abord, saluer le travail qui a été fait par l'ensemble des services sur ce budget, et la présentation de Sandrine. Moi, je voudrais revenir sur les propos qu'a tenus Guillaume sur ce budget qui est un budget réellement en trompe-l'œil. Effectivement, l'épargne progresse, l'épargne nette progresse également. Le résultat de clôture, il est en hausse. La capacité de désendettement s'améliore, certes, mais elle est quand même au-delà du seuil d'alerte. Alors on peut faire des présentations à 6 ans, mais on dit en même temps « c'est de la manualité intellectuelle ». Donc arrêtons de parler de choses qui ne sont pas réelles. Donc on est bien au-dessus des seuils d'alerte. Donc, nous, on n'est pas là pour contester la réalité qui est présentée là. On est là pour dire aussi toute la fragilité de notre budget, parce que la réalité elle cache un certain nombre de travers et de travers durables. Il y a trois points essentiels qui, pour nous, expliquent l'essentiel de l'amélioration. C'est pas des choses structurelles, ce sont des éléments conjoncturels. À la fois, vous l'avez dit, la baisse forte des investissements. Donc moins d'investissement. Moins de dettes et de meilleurs critères. Mais moins on investit dans une région qui a besoin, comme toutes les autres, dans une grande région d'investissement, moins on fait de paris aussi sur l'avenir. Même si le Président a raison de redire tous les trophées qu'il peut y avoir çà et là. Et il y a pas rien de fait, certes. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt. Des recettes qui restent exceptionnelles sur la SPIIT, on le voit, sur le DRCT, sur un certain nombre de sujets, notamment sur l'apprentissage. Et, aussi, on passe vite et sous silence, mais c'est l'augmentation de la fiscalité, de la pression fiscale. Donc, en fait, on a les recettes qu'on connaît dans un certain nombre de collectivités. Qu'on connaît ici, en Gironde, aussi.

C'est-à-dire que, finalement, il faut continuer à dépenser. Tant pis, on trouvera bien les moyens. Et puis, il y a des boucs émissaires faciles, avec l'État. Sauf que, quand on regarde, et vous avez conclu par ces propos-là, l'État est dans la même situation. C'est-à-dire que l'État augmente sa dette irrémédiablement, a un poids d'ailleurs aujourd'hui du remboursement des intérêts qui devient la première dépense. Et que, irrémédiablement, l'État va nous contraindre les uns et les autres, même si nous allons nous battre, même si nos associations d'élus aujourd'hui font un travail de fond.

Globalement, la situation qui est face à nous aujourd'hui, c'est une situation où les collectivités locales, d'abord parce qu'il y a pas de pacte de confiance avec l'État, vont être irrémédiablement en diminution et une vache à lait comme la fiscalité pour l'ensemble de nos concitoyens. Donc, en fait, ce qui pose problème dans l'interprétation qui est faite, au-delà des chiffres, c'est qu'on ait, a oublié un proverbe qui est : « aide-toi, le ciel t'aidera ». Beh

oui. Parce que, en fait, c'est bien ça le sujet. C'est-à-dire que, depuis un certain nombre d'années, on sait qu'effectivement il va falloir s'adapter et qu'il va falloir compter d'abord sur nos propres moyens. Et je le dis ici avec la plus grande gravité, la situation du pays est grave, au-delà des conflits que l'on peut avoir, au-delà des charges structurelles ou conjoncturelles qu'il peut y avoir avec la crise de l'énergie et bien d'autres. Le pays vit en surrégime. Et pas que le pays. À côté, ce qui fait le modèle français et notamment notre modèle de protection sociale et notre modèle social de manière générale. Et, quel que soit, au-delà de nos différences ici dans cet hémicycle, quel que soit celui qui sera Président ou Présidente de la République dans un an, il sera peut-être soumis sur son mandat aux questions que le FMI ne manquera pas de nous rappeler.

Et donc c'est pour ça que nous poussons depuis un certain nombre d'années, non pas pour être dans l'opposition systématique et dire « ce que vous faites est mal ». C'est pas ce que l'on dit. C'est de dire qu'il faut nécessairement s'adapter à la situation qui est face à nous. Et que il y a pas plus beau et plus noble que le service public. Et, ce que l'on peut conduire dans toutes nos collectivités, quelles que soient les strates et ici à la Région, il y a pas plus noble. Et on est les garants de ce bien commun nécessaire à tous. Sauf que, sauf que, lorsqu'on n'a plus les moyens d'exercer ses compétences, on laisse le service public de côté. Et, lorsqu'on est en faillite, comme le Département de la Gironde, par exemple, et comme un certain nombre d'autres, eh bien on n'assume plus les responsabilités qui sont les nôtres. On a beau se retourner et dire « on est sous tutelle et autre », mais ils ne feront pas mieux, les autres.

Donc, cela veut dire que, ici, on a, au moins, en partage, ce sens des responsabilités qui est de se dire « trouvons les moyens collectivement, vous en tant que majorité exécutive, bien entendu, mais nous aussi pour être force de proposition, pour permettre justement de passer ce cap et de pouvoir garder l'activité de la Région et la superbe d'une région qui permet de planifier un certain nombre de choses et de rester sur ses compétences ».

Et, donc, lorsqu'on regarde très clairement et que vous dites « le Département se désendette », mais c'est faux. Le Département ne se désendette pas. Le Département a réduit… La Région, excusez-moi. La Région. Vous avez suivi. La Région ne se désendette pas, elle augmente d'une centaine de millions.

Mme DERVILLE. - Je n'ai jamais dit que la Région se désendettait.

M. COSTE. - Oui, mais en fait, c'est de la sémantique parce que, en gros, quand je lis les papiers qui sortent de la présentation du budget, c'est, globalement : « la Région baisse sa dette ». Et, globalement, c'est ce qui ressort. Mais en fait, c'est pas vrai. C'est le ratio de remboursement de la dette qui diminue légèrement. Mais globalement, la dette, elle

augmente. Et donc lorsqu'on est à 3,5 milliards de dette, il faut qu'on fasse attention. Et donc c'est pour ça que, nous, la proposition qui est la nôtre, aujourd'hui, c'est : il est plus que jamais indispensable de mettre en place un plan de résilience Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble des politiques et sur les orientations qui sont les nôtres. Parce qu'on a besoin de dégager davantage d'autofinancement pour pouvoir continuer à investir dans nos lycées. Ce sont des investissements aussi qui sont productifs au-delà de l'aspect éducation et bien au-delà sur les transports et les infrastructures. Et, d'ailleurs, à ce titre, on dit toujours : « oui, mais on a plus de voyageurs et, donc, du coup, ça nous coûte plus cher ». C'est pas forcément vrai, parce que plus on aura de voyageurs, plus on arrive à amortir et on arrive à avoir une efficience sur le sujet.

Donc pour ne pas être beaucoup plus long, nous, ce qu'on pense, c'est que, dans ce plan de résilience Nouvelle-Aquitaine, il est très important, un, de retravailler sur l'optimisation de l'administration régionale parce qu'on fait le bilan des 10 ans. Regardons comment cela se passe. La réduction des dépenses de structure. Le recentrage sur les compétences obligatoires, parce que, à un moment, on n'aura pas d'autre solution que de passer par là, aussi. La maîtrise des dépenses de personnel et des frais généraux. Et, aussi, peut-être, vous le faites pour partie, je peux en attester, mais optimiser les achats publics, renégocier les marchés des groupements d'achats, y compris avec d'autres collectivités. Il y a peut-être à regarder. La rationalisation des dépenses énergétiques et informatiques. Voilà ce qu'on pense. C'est que au-delà de la présentation qu'on peut faire de ces budgets, restons debout parce qu'on a besoin d'une Région qui soit forte, une Région qui soit phare.

Et, pour cela, c'est véritablement l'efficience et l'efficacité, ce pacte ou ce plan d'efficacité régionale qui nous permettra de maintenir le service public.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal. J'arrive au bon moment. Oui, oui, Christian DEVEZE, je vous donnerai la parole. Juste, mon cher Pascal, c'est ce qu'on est en train de faire. Ce que vous dites, c'est ce qu'on est en train de faire. Y compris sur la masse salariale.

Je sais pas qui a le courage dans cette assemblée, avec les responsabilités exécutives qu'il y a, d'avoir pris une décision sur le non-remplacement systématique de tous les postes. Donc vous parlez de plan de résilience sur les lycées, mais il existe. On a lancé, avec Jean-Louis NEMBRINI, il y a plus de 7, 8 ans, un plan sur le passage à la géothermie qui implique un effort d'investissement initial. Mais au bout de 6, 7 ans, des réductions des frais de fonctionnement.

Sur les TER, Renaud LAGRAVE y reviendra tout à l'heure, on a une augmentation de la fréquentation qui a été accrue à cause du détroit d'Ormuz, pour faire court. Mais en même temps, l'amortissement ou le coût de fonctionnement, c'est des centaines de millions d'euros. Tout le monde en est bien conscient. L'usager ne paie que 25 à 30 % de la fréquentation des TER. Ce qui fait que, plus on fait rouler des TER, plus on paie de péages et on n'a pas encore réussi à ce que ces péages soient inscrits en investissement Renaud, deuxièmement, plus on fait rouler des TER, plus le fonctionnement, les coûts de fonctionnement évoluent. Et puis, reconnaissons. Et c'est pas que moi qui dit cela en tant que Président de Région Nouvelle-Aquitaine, c'est tous et toutes les Présidents et Présidentes de Régions qui le disent, la Région est la plus impactée, en pourcentage de ses recettes, par les règles des lois de finances. On l'a évoqué tout à l'heure, je ne sais plus qui le disait, je pense que c'est Jean-Philippe PLEZ, on a même des informations bien après la loi de finances, notamment sur l'apprentissage, alors qu'on a engagé des opérations qui, sur tous les territoires, et notamment les territoires ruraux, sur la régénération des plateaux techniques des CFA, nous amènent à tenir, nous, notre parole. Donc c'est vrai que la Région a été la plus impactée. On ne va pas taper sur les Départements parce qu'on sait la charge qu'ont les Départements, singulièrement, d'ailleurs, les Départements urbains sur les MNR, sur les MNA pardon. Je rappelle qu'en Gironde, par exemple, il y a un manque à gagner annuel de sous-compensation de l'allocation de solidarité de 350 millions d'euros que l'État doit.

Donc et qu'en fait, si le volume de l'endettement m'effraie. Notre capacité de désendettement augmente.

Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, le seuil d'alerte, ce n'est pas à 9 ans. C'est à 12 ans. C'est à 12 ans. Donc je crois qu'on fait le job en essayant de garder nos priorités, notamment de développer toutes les activités productives et la formation qui reste comme étant le symbole de la gestion de la Région. Christian DEVEZE.

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, donc permettez-moi avant tout de remercier l'ensemble des services qui ont préparé ce compte administratif et qui œuvrent donc toute l'année pour gérer notre Conseil régional dans un contexte qu'on sait, dégradé.

Afin d'éviter les redites, je ne reprendrai pas les éléments d'analyse qui viennent d'être soulignés, tant par Pascal COSTE que par Guillaume GUÉRIN et que nous partageons pour l'essentiel. Nous nous bornerons à souligner ce qui, au sein de notre groupe, suscite effectivement une extrême inquiétude.

Tout d'abord, Monsieur le Président, votre compte administratif jette déjà un épais brouillard sur l'état des finances de notre Région et nous empêche d'anticiper pleinement son avenir

budgétaire. La confusion est en effet entretenue dans le rapport de synthèse. Dès la page 2, on additionne dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement pour annoncer un chiffre, disons-le, virtuel, de baisse affichée de dépenses. En réalité, une analyse par section révèle qu'au niveau des dépenses réelles d'investissement sur 2025, on a un affaissement de l'ordre de 200 millions d'euros, sachant que les recettes réelles de même nature et hors SPIIT n'ont pas évolué, vous l'avez souligné, de manière significative, en raison, notamment, d'un fin de cycle sur les fonds européens. Il est donc plus que jamais déterminant de prioriser, de rationaliser nos investissements. C'était d'ailleurs le sens de la proposition transpartisane qui vous avait été faite lors de la discussion du budget primitif, mais qui est restée lettre morte.

S'agissant du fonctionnement et des dépenses réelles correspondantes, elles ont continué à progresser. Je parle des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont continué à progresser de l'ordre de 100 millions, même si j'ai bien noté l'incidence de l'augmentation subie des cotisations de la CNRACL. *A fortiori*, il est essentiel, aujourd'hui, de contenir celles que l'on peut maîtriser. Or, on ne peut ici que déplorer l'absence de mesure, l'absence d'effort significatif de gestion interne comme ont su le faire d'autres Régions comme par exemple la Région Rhône-Alpes ou celle des Pays de Loire. Nos partenariats financiers coûteux avec les agences, rappelés en page 61, ne pourraient-ils pas constituer une première piste de réflexion ?

Et puis revenons sur un sujet déjà largement commenté, à savoir celui de la SPIIT qui, à lui seul, mérite que l'on prenne la mesure des graves incidences sur nos comptes régionaux.

Là on ajoute, là on enlève, là on retraite, on pourrait même bonifier un ratio, on vient de le souligner, pour finir par nous égarer totalement. J'irai droit au but. La création et la gestion de la SPIIT camouflent aujourd'hui une partie significative de la dette de la Région. Je parle pas des recettes qui sont retraitées, je parle du dénominateur de la dette totale de la Région. Ce satellite gère des engagements financiers garantis par le contribuable néo-aquitain et qui aggravent la forte dépendance financière de notre Région.

Une correcte analyse impose une totale transparence sur ce sujet, d'autant, et je le répète, mes chers collègues, que nous sommes déjà au pied du mur avec, au passif des comptes de la Région, une dette qui ne cesse de croître. J'invite nos collègues à se reporter au tableau de la page 8 du rapport de présentation. Je l'ai lu et relu. Vous constaterez qu'au 31 décembre 2025, nous sommes à 3,475 milliards d'euros de stock de dette, contre 3,373 milliards au 31 décembre 2024. Je cherche la réduction. Comme le faisait remarquer lors de notre première, dernière commission des finances son président Pascal COSTE, la dette progresse. Certes moins vite, mais elle continue inexorablement à progresser. Elle aura, les

chiffres sont réels, elle aura été multipliée par 2 en 10 ans pour excéder donc les 4 millions d'euros au terme du mandat. Si l'on en reste sur ce tableau, milliards pardon oui. 4 milliards d'euros.

Si l'on en reste sur ce tableau de la page 8, on constate également que l'ajustement, on en parlait tout à l'heure, de l'encours de la dette, et Jean le criait, de la dette de la Région afin d'intégrer celui de la SPIIT, le retraitement conduit à une variation de zéro centime. Preuve que ledit retraitement n'est pas réalisé. Contrairement, d'ailleurs, à ce qui nous avait été assuré lors de l'étude du BP. Le ratio de désendettement que l'on se plaît à afficher en amélioration à 9,2 années est totalement erroné et s'est probablement, au contraire, dégradé ou en tout cas stabilisé. Au niveau antérieur il était, si j'ai bonne mémoire, autour de 9,6 années, l'année dernière. Cette anomalie a incité à questionner, lors de la dernière commission des finances, sur le montant des engagements SPIIT liés à la Région Nouvelle-Aquitaine afin de recalculer ce ratio de désendettement. Mais à cet instant, aucune réponse ne m'a été fournie.

Le tableau de la dette, page 40 du rapport, est édifiant. Nous sommes sur une crête de 250 millions de charges annuelles jusqu'en 2034. Et nous demeurons sur une crête à 200 millions jusqu'en 2042, soit dans presque 20 ans. Un Néo-Aquitain qui va naître ce matin à Bayonne ou à Limoges va recevoir un drôle de cadeau : une dette à rembourser, à ses 16 ans, de 33 euros chaque année. En outre, sur les 280 millions empruntés en 2025, 145 sont contractés à taux variable, fixés sur l'Euribor 3 mois et 12 mois, donc sur des notions à court terme pour un financement sur 20 longues années. Chers collègues, entre juin 2025 et juin 2026, l'Euribor 3 mois et 12 mois a augmenté respectivement de 0,394 % et de 0,809 %. Le coût additionnel du crédit pour notre Région est d'environ 8 millions d'euros à payer pour les générations futures.

Comment anticiper une situation à 20 ans et des taux variables quand surgissent des guerres, des crises mondiales, en quelques mois, voire en quelques jours ? Dans ce contexte géopolitique mouvant, nous vous demandons solennellement de revenir à une gestion prudente de vos engagements financiers. Vous avez parlé de 20 % des taux variables. Nous vous demandons de recourir à des taux fixes.

À ce niveau de réflexion, je ne veux pas omettre de signaler que, pour ne pas alourdir encore davantage le fardeau de cette dette, vous avez recours tout naturellement à l'ultime instrument, à savoir la mobilisation de lignes de trésorerie pour payer les factures au quotidien. Vous ne mobilisez pas moins de 10 millions d'euros en moyenne pour une charge d'intérêt total, c'est vous qui l'écrivez, de 1,15 million d'euros qui grèvent d'autant notre section de fonctionnement. Que dire également de votre appétence à contracter des

emprunts in fine, c'est-à-dire avec remboursement de l'intégralité du capital dans plusieurs années, que dis-je, dans plusieurs décennies ? 41 millions d'euros de capital sont, à l'instant où l'on parle, déjà dus au titre de l'année 2038. 100 millions pour 2042. Ça figure dans les tableaux. Votre méthode donne le vertige. Je n'invente rien. Vous allez trouver tout ça en page 40 du rapport.

Oui, tous nos indicateurs sont au rouge, nos dépenses de fonctionnement réelles continuent d'augmenter, nos frais financiers s'envolent, notre dette continue à croître. Il en résulte un maigre résultat de clôture, 144 millions au 31 décembre 2025, lequel, vous l'avez signalé, ou des intervenants antérieurs l'ont signalé, s'appuie sur deux recettes exceptionnelles. Celles du droit d'entrée SPIIT qui va ne faire que décroître à partir de l'année prochaine, pour près de 134 millions, et le versement PRIC, également non pérenne, à hauteur de 23 millions. D'autres clignotants sont également au rouge. Vous affichez, page 44 du rapport, un stock cumulé d'autorisations de programme pour un total de 4,315 milliards au 31 décembre 2025. Autant d'engagements de la Région dont l'essentiel restera forcément sans lendemain. Enfin, en effet, au rythme où nous investissons, cette année 2025, 855 millions, il nous faudrait plus de 5 ans rien que pour couvrir ce qui est ici déjà promis.

Monsieur le Président, il est grand temps de mettre en place un plan volontariste de réduction des dépenses de fonctionnement. Il est urgent de nous rendre compte de la gestion de la SPIIT et de sortir de l'opacité qui l'entoure, en particulier quant à l'externalisation des concours financiers qui concernent notre Région Nouvelle-Aquitaine. Enfin, l'heure est venue de fixer une trajectoire claire quant à la politique à mener au cours des deux dernières années du mandat. Tout particulièrement quant à la gestion de nos 4 milliards, 4 milliards de dette projetés à cette échéance.

Au-delà des chiffres, je veux croire que la majorité de la Région au destin de laquelle vous présidez, sera convaincue de la nécessité de prendre urgemment de la distance vis-à-vis de promesses ou d'objectifs, beaucoup plus conditionnés, à mon sens, par des considérations partisanes que par l'impérieuse nécessité de redresser notre situation financière. Je vous remercie de votre écoute et, ce sera encore plus louable, de votre compréhension.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, mon cher Christian DEVEZE, le coût de la gestion de trésorerie, par an, puisque vous êtes rentré dans ce détail, est d'un million d'euros pour nous. 8,9 millions pour Hauts-de-France. 9,2 millions pour AURA. La dette de la SPIIT, par ailleurs, Renaud LAGRAVE y reviendra, est toujours consolidée par l'agence de notation qui nous analyse. On le dit à chaque fois et c'est pareil pour les autres Régions qui se sont dotées de structures de ce type pour lisser le coût massif de besoins en rames de TER.

M. DEVEZE. - Autorisez-moi à vous renvoyer à la page 8 du rapport. Le calcul du 9,2.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais il n'y a pas, il n'y a pas, aujourd'hui, dans les enjeux de la Région, notamment l'achat de rames TER, la création d'ateliers, etc., sur la maintenance, il n'y a pas de Régions qui ne sont pas impactées, y compris par le fameux DILICO dont parlait Sandrine tout à l'heure. Si l'on met de côté ce DILICO, les crédits de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement baissent. Pas assez. Pas assez, mais je vous invite quand vous voulez dans mon bureau pour y travailler puisque vous avez des solutions miracles. Ces crédits de fonctionnement…Non non mais je le fais d'une manière assez amicale parce que j'ai de bons rapports avec Monsieur DEVEZE. Le fonctionnement baisse de 1 %. La baisse du fonctionnement est plus compliquée, toutes les collectivités le savent, que la baisse de l'investissement. Mais nous sommes tous concernés, dans cette enceinte. Il ne faudra pas venir auprès des Vice-présidentes, des Vice-présidents, auprès des élus, auprès de moi-même pour me dire : « dis donc, tu peux prendre cette tribune d'un stade ? Tu peux prendre cette maison de santé ? Tu peux prendre ce développement d'un parc aquatique ? » etc. Et je ne fais jamais, tout le monde en est témoin, de choix arbitraires liés à l'étiquette politique.

Je reviens sur ce que vous avez dit sur la capacité de désendettement. Et notre augmentation de l'autofinancement, qui est avérée dans ce compte administratif. Pays-de-Loire, 8 ans. Hauts-de-France, 11,5 ans. Et je ne vais pas critiquer Xavier BERTRAND avec les problèmes qu'il peut y avoir dans sa région, comme dans la mienne. Sur la SPIIT, il n'y a pas de camouflage. Pas de camouflage. C'est un lissage de l'acquisition des rames. On a fait une réunion la semaine dernière, Renaud LAGRAVE en est témoin, pour nous démontrer, y compris avec le RER métropolitain, y compris avec ce qui va advenir sur le futur RER de Bayonne, c'est une trentaine de rames qu'il nous faudrait acheter. À 12, 13 millions la rame, faites le calcul. Et il nous les faut vite. Nos rames TER sont bondées aux périodes de pointe.

Et nous payons des péages qui ont augmenté de 77 %, 77%. On est dans le service public dont parlait Pascal COSTE tout à l'heure. Et sur lesquelles, sauf à dire « beh voilà on arrête tout, on arrête tout, on arrête des centres de formation des infirmières parce que, dans les crédits de fonctionnement, Philippe NAUCHE pourrait le dire mieux que moi, formation des infirmières, formation des aides-soignantes, on n'a plus de compensation sur les aides-soignantes ». Comment maintient-on les personnes à domicile ?

Les personnes âgées à domicile. C'est tout cela, aussi, le défi qu'on relève. Comment accompagne-t-on l'attractivité de la Région et la réindustrialisation qui continue de se passer ? +11 % d'emploi industriel en 2025 et au début de cette année.

Donc, il y a à la fois ces contraintes, je suis inquiet, je l'ai dit en introduction. Nous prenons les mesures, mais pas de mauvais procès, appuyés à de mauvaises analyses. Et personne n'a de leçon à donner. Je n'en donne pas, mais si je compare, par rapport au déficit de l'État et à l'évolution du déficit de l'État sur ce que nous on fait, je crois qu'on est vertueux. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur.

M. LE CAMUS. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le compte administratif est toujours un moment de vérité. Il ne s'agit plus d'entendre vos promesses, vos intentions ou vos projections, mais de constater ce que vous avez réellement fait avec l'argent des contribuables de Nouvelle-Aquitaine. Vous nous présentez aujourd'hui l'exercice 2025 comme celui du redressement et, à vous entendre, la Région aurait retrouvé une trajectoire financière plus saine et plus maîtrisée. Alors, si je reconnais volontiers que certains indicateurs apparaissent meilleurs, ou en tout cas moins mauvais que ceux que nous connaissions les années précédentes, je tiens toutefois à nuancer cette présentation flatteuse, car il faut regarder la réalité des chiffres. Ce compte administratif ne reflète aucunement la rupture nécessaire dans la gestion régionale. Si l'on constate un ralentissement de certaines dérives, nous sommes loin, bien loin de leur disparition. Le premier constat, c'est que la dette continue d'augmenter et c'est sans doute le point le plus important de ce débat et ça a déjà été évoqué. La majorité met en avant une amélioration de la capacité de désendettement. Soit. Mais pendant ce temps-là, l'encours de dette passe de 3,37 milliards d'euros à près de 3,5 milliards d'euros. Autrement dit, la dette régionale augmente encore de plus de 100 millions d'euros en une seule année. Nous entendrons sans doute que la Région emprunte moins qu'en 2024. C'est exact. Mais emprunter moins, moins vite, ce n'est pas désendetter la collectivité. La réalité est simple : vous n'avez pas réduit la dette, vous avez simplement ralenti le rythme auquel vous l'augmentez. Et, malgré cette amélioration relative de certains ratios, la Région demeure à proximité du seuil d'alerte des 10 années de capacité de désendettement. Nous sommes donc encore très loin du retour à une gestion véritablement prudente.

Deuxième constat, les recettes qui permettent aujourd'hui d'équilibrer les comptes demeurent fragiles. Une partie de l'amélioration observée repose sur des éléments ponctuels, sur des régularisations intervenues en fin d'exercice ou sur des recettes qui n'ont rien de structurel. Mais surtout, elle repose sur une hausse importante de la fiscalité pesant sur les automobilistes.

Le produit des cartes grises progresse fortement. Et pourquoi ? Parce que votre majorité a augmenté encore l'année dernière le prix du cheval fiscal et supprimé certaines exonérations. Dans une région aussi vaste que la Nouvelle-Aquitaine, où des millions d'habitants vivent dans des territoires ruraux ou périurbains, la voiture n'est pas un luxe, elle

est indispensable pour travailler, étudier, se soigner ou simplement pour vivre. Pour vous, cette hausse représente une recette budgétaire alors que, pour de nombreux habitants, elle représente une facture supplémentaire.

Le troisième constat, c'est que les dépenses de fonctionnement demeurent trop élevées. La baisse globale des dépenses mises en avant par l'exécutif doit être relativisée parce qu'elle s'explique essentiellement par la diminution de certains flux d'investissement et par l'évolution des fonds européens. Mais les dépenses de fonctionnement continuent de progresser. On l'a vu, les charges de personnel augmentent. Les charges financières augmentent également sous l'effet du poids de la dette et de l'évolution des taux. Autrement dit, la région continue de consacrer une part importante de ses ressources à faire fonctionner sa propre machine administrative. Et nous ne voyons toujours pas apparaître la réforme structurelle qui permettrait d'alléger durablement ces charges.

Quatrième constat, ensuite, la majorité persiste dans ses choix idéologiques. Bien sûr, nous soutenons les investissements qui relèvent pleinement des compétences régionales. On l'a déjà dit, les lycées, leur rénovation, leur entretien, leur sécurité, les infrastructures utiles, les investissements de transport, tout ça est légitime. Mais ce compte administratif confirme encore une fois la place centrale accordée à la feuille de route Néo Terra et à l'ensemble de la logique de budgétisation verte qui accompagne désormais la quasi-intégralité de toutes les politiques régionales. Nous continuons à penser que l'écologie ne doit pas devenir la grille de lecture exclusive de l'action publique. La priorité d'une collectivité, ça doit rester l'efficacité des politiques menées, le soutien à l'activité économique, l'amélioration du quotidien des habitants et la bonne gestion des deniers publics. Or, nous constatons trop souvent que des dispositifs de communication, de labellisation ou d'accompagnement viennent se superposer aux politiques publiques sans toujours démontrer leur efficacité réelle.

Enfin, ce compte administratif met en lumière une autre faiblesse, la complexité croissante de l'action régionale.

Entre les budgets annexes, les fonds européens, les agences, les opérateurs, les dispositifs spécialisés, les annexes thématiques, etc., etc., la Région devient toujours plus difficile à comprendre pour nos concitoyens. Cette complexité n'est jamais neutre, plus les mécanismes sont nombreux, plus le contrôle démocratique devient difficile, plus les structures se multiplient et plus la dépense publique tend à s'autoalimenter.

Mes chers collègues, ce compte administratif est la traduction fidèle de la politique menée par la majorité régionale, une politique qui continue d'accroître la dette, qui augmente la pression fiscale sur les automobilistes, qui multiplie les dispositifs, les agences et les

mécanismes complexes et qui privilégie trop souvent l'affichage idéologique aux réformes de fond. Oui, certains indicateurs sont moins mauvais que les années précédentes. Et certains équilibres se sont momentanément améliorés. Mais nous ne voyons dans ce document ni changement de cap, ni réforme structurelle, ni véritable assainissement des finances régionales. Et, donc, pour toutes ces raisons, dans la continuité de nos positions constantes, nous voterons contre le compte administratif 2025 du budget principal ainsi que les budgets annexes qui nous sont présentés aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Je voudrais pour ma part me réjouir d'un événement qu'on a eu à Limoges récemment sur la labellisation, puisque vous en parliez tout à l'heure, de la céramique et de la porcelaine de Limoges. Me réjouir de la labellisation du campus de formation et de recherche du campus de Saintes sur le ferroviaire. La labellisation du campus des métiers de la mer, Jean-Louis. Je voudrais me réjouir de cela.

Sur les cartes grises, on en a débattu. Toutes les collectivités réclament une autonomie fiscale. Notre augmentation, on l'a démontré, Sandrine a été d'une modestie… Puisque, à la différence des autres Régions, nous sommes largement en dessous de la moyenne, d'autant qu'en plus c'est souvent le garagiste, ou l'entreprise, le concessionnaire pardon, qui paie la carte grise. Donc, c'est des mots de papier que vous venez de dire, avec une incompétence rare. Alors qui souhaite intervenir ? Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Très rapidement. Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir, mais il y a quand même quelques propos qui me font réagir. On nous demande de faire de la proximité. Si effectivement, Monsieur LAUSSU qui s'est exprimé pour les municipales. Je vous demande de bien regarder dans ce qui est le compte administratif ou de ce que sera le budget supplémentaire si nous ne faisons pas de la proximité. Ou alors je lis extrêmement mal.

La deuxième chose : on nous demande à la fois d'en faire plus mais de réduire nos dépenses. Je ne sais pas comment on peut faire. Il y a un illustre personnage que je connais sur le Département des Landes qui disait ça : « Je vais faire plus avec moins. » On sait ce qu'il advint aux dernières municipales. Et, donc, par quel miracle pouvons-nous faire cela ?

La troisième chose que je souhaitais vous dire, au moins, le débat, il est sain, il est transparent, vous nous demandez tous de faire au moins de service public. C'est-à-dire de réduire la voilure en termes de personnel. Le Président l'a dit, effectivement, il y a des efforts qui sont faits pour ne pas remplacer tout le personnel qui part à la retraite.

Je le disais avec un peu d'humour, toutes les collectivités dans lesquelles nous siégeons les uns et les autres, c'est ce à quoi nous nous astreignons de faire, malheureusement, moins d'emplois. Et j'ai essayé de comprendre ce qui pouvait être dit chez certains, certains d'entre vous en disant « oui, y a qu'à, faut qu'on », etc. Moi, je considère que c'est plus du

bavardage. Le Président ou Sandrine, je crois, a demandé : donnez-nous des exemples concrets de ce qu'il faudrait effectivement faire. Pour l'heure, je n'en ai pas beaucoup entendu. Mais ce qui manque quand même dans nos propos, dans nos échanges, le Président l'a dit un peu à sa façon, Sandrine DERVILLE aussi, on a eu 300 millions en moins depuis deux exercices, c'est les moyens financiers pour assumer nos politiques. Et je m'excuse de le dire ainsi, mais les moyens financiers pour assumer nos politiques, avec les politiques qui sont aujourd'hui celles du gouvernement…. Je nous rappelle l'évitement fiscal ou plus communément appelé « l'évasion fiscale », c'est 80 à 100 milliards par an qui échappent à la solidarité nationale. Si on ne va pas chercher cet argent-là, on sera toujours en difficulté. Il y a en même temps la question de l'explosion des dividendes, pas pour les salariés, mais pour effectivement les grands actionnaires. Et puis, il y a toujours, aussi, les magots qui sont cachés. Je nous rappelle que, dans les décisions politiques que certains ont pris, que nous ne cautionnons pas, on va quand même chercher aujourd'hui, même s'il faut se protéger, j'en conviens, 36 milliards de plus de dépenses pour les marchands de canons. Pour soi-disant se protéger. Et le constat qu'on peut faire c'est que, plus on se protège, plus il y a de guerres. Donc plutôt que de dépenser cet argent dans la guerre, il vaudrait mieux, peut-être, le dépenser pour des dépenses, des dépenses sociales.

Et, donc, pour terminer mon propos, je pense que ce qui nous est proposé, je crois qu'il faut qu'on le souligne, beaucoup l'ont fait, pas tous, c'est notre volonté de transparence. Et, ça, effectivement, ça nous prémunit certainement de ce qui se passe dans certaines collectivités. Certains les ont citées, celles qui sont proches, proches de nous, notamment sur la périphérie de proximité. Et, donc, je crois qu'on peut signaler cela. Mais ne venez pas nous demander plus avec en acceptant que nous ayons moins de moyens. Et si vous voulez nous aider, poussez comme nous le faisons, au moins la sensibilité que je représente, pour aller chercher les ressources nécessaires au niveau de l'État pour que les collectivités, que notre collectivité ait les moyens d'assumer ses responsabilités pour poursuivre nos politiques de proximité.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, Alain BACHÉ. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer au vote. On a d'abord les comptes de gestion.

M. GAMACHE. – Président ?

M. LE PRÉSIDENT. – Ah pardon, Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Merci, Président. Un petit mot de remerciement aussi à Sandrine DERVILLE et aux services. C'était assez confortable d'avoir les documents un petit peu en amont par rapport à d'habitude où c'est plus serré. Donc merci pour le travail effectué.

Alors, moi, dans mon intervention, je ne serai ni donneur de leçon, ni dans l'idéologie puisque c'est le mot qu'on entend à peu près, à tout va. Bref. Ce compte administratif présente une situation qui semble satisfaisante. Au premier regard, en tout cas. L'épargne brute progresse pour atteindre 376 millions d'euros. La capacité de désendettement, ça a été dit et redit, s'établit à 9,2 années. Le résultat de clôture atteint 143 millions d'euros. Ces chiffres existent, nous ne les contestons pas, évidemment, et ils sont tout à votre crédit, Monsieur le Président. Mais lorsque l'on regarde plus attentivement ce compte administratif, une autre réalité, aussi, apparaît.

Le premier chiffre qui nous interpelle, c'est celui des dépenses d'investissement, passant de plus d'un milliard à 855 millions d'euros, donc une baisse assez importante de 190 millions d'euros. Or, nous sommes précisément à un moment où les besoins d'investissement devraient augmenter. Nous devons adapter nos territoires au changement climatique. Nous devons accélérer la rénovation énergétique, nous devons renforcer les transports collectifs, nous devons accompagner les transitions agricoles et industrielles. Donc la question est assez simple : « Comment expliquer que l'investissement recule face à des besoins grandissants ? ». Deuxième chiffre, la dette régionale qui continue de progresser. Elle atteint désormais près de 3,5 milliards d'euros, soit plus de 100 millions d'euros supplémentaires en un an. Nous entendons souvent l'exécutif mettre en avant l'amélioration des ratios financiers. Mais les habitants retiennent aussi une réalité : la dette augmente alors même que les investissements diminuent. Troisième chiffre, la Région bénéficie de presque 134 millions d'euros de recettes liées à la SPIIT. Une recette exceptionnelle, ça a été dit, aussi, que le rapport lui-même invite à retraiter pour apprécier correctement les équilibres financiers. Autrement dit, une partie de l'amélioration affichée repose sur des éléments qui ne se reproduiront pas nécessairement demain. Quatrième chiffre, les recettes de carte grise qui augmentent de 37,5 millions d'euros. Cette progression ne résulte pas d'une dynamique économique. Elle provient principalement, et nous l'avons voté, donc nous l'assumons aussi, de l'augmentation du tarif du cheval fiscal décidée par la Région. Enfin, cinquième chiffre, le résultat de clôture qui progresse de 41 millions d'euros pour atteindre presque 144 millions d'euros.

On peut considérer que c'est le signe d'une bonne gestion, mais c'est aussi la preuve qu'il existait des marges de manœuvre supplémentaires qui auraient pu être davantage mobilisées pour accélérer la transition écologique et la justice sociale.

Notre divergence est là, même si c'est vrai que, parfois, ça peut être paradoxal entre la question de la dette, d'une part, essayer de la contenir, et puis, par ailleurs, se priver de marges de manœuvre pour autre chose. Donc notre divergence est là. Mais je relativiserai aussi sur la question de l'État, ça a été dit et redit.

On sait que, concernant l'État, et vous l'avez souligné, et notamment je l'ai lu dans la presse, il y a un désengagement. Où on peut remercier, toutefois, l'Europe. Et, par ailleurs, là, nous rejoignons évidemment complètement.

Notre divergence passée, la question à se poser n'est donc pas, finalement, avons-nous amélioré nos ratios financiers ? et ça serait plutôt : avons-nous suffisamment investi pour préparer la Nouvelle-Aquitaine aux défis climatiques, énergétiques et sociaux qui sont déjà devant nous ? À la lecture de ce compte administratif, nous pensons que la réponse reste insuffisante. Par exemple, je pense d'abord à l'économie sociale et solidaire. Le CESER relève une baisse de près de 23 % des dépenses réalisées dans ce secteur et exprime explicitement son inquiétude sur la fragilisation de cet écosystème. Derrière ce chiffre, il y a une réalité que beaucoup d'entre nous rencontront sur le terrain. Des associations voient leur modèle économique se fragiliser. Certaines réduisent leurs activités, d'autres renoncent à des projets et certaines sont même aujourd'hui menacées dans leur existence même. Pourtant, ces structures assurent souvent des missions d'intérêt général essentielles, accompagnement social, culture, sport, insertion, éducation populaire, transition écologique, animation de la vie locale. Notre groupe avait proposé que la Région réfléchisse à la création d'un fonds de soutien de garantie destiné au monde associatif sur le modèle de ce qui existe déjà par ailleurs, pour accompagner certaines entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles. Cette proposition n'avait pas été retenue. Nous continuons pourtant de penser qu'une Région qui se veut partenaire des transitions ne peut laisser s'affaiblir les acteurs associatifs qui les mettent concrètement en œuvre sur le terrain. Voilà. Derrière les taux de réalisation, il y a des réalités humaines. Derrière les crédits de l'économie sociale et solidaire, il y a des associations qui maintiennent du lien social, qui accompagnent les plus fragiles et qui font vivre nos territoires. Derrière les crédits consacrés à la jeunesse, il y a des jeunes qui cherchent une formation, une insertion, une perspective. Derrière les crédits de mobilité, il y a des habitants qui veulent simplement pouvoir se déplacer pour travailler, se former, accéder aux services. Derrière les crédits consacrés au climat, il y a des communes qui affrontent déjà les sécheresses, les inondations ou les tensions sur la ressource en eau.

C'est aussi cela que raconte un compte administratif, il ne nous parle pas seulement de dépenses exécutées ou de ratios financiers, il nous parle des priorités que nous avons réellement mises en œuvre, il nous parle de ce que nous avons choisi d'accompagner et, parfois, aussi, il nous parle de ce que nous avons choisi de ne pas accompagner. À la lecture de ce compte administratif, nous constatons une amélioration des équilibres financiers, je l'ai dit, et de la Région, et donc, je le redis, nous vous en félicitons, mais nous constatons également que certaines fragilités sociales, associatives, territoriales et écologiques demeurent, voire s'accentuent sur certains territoires.

C’est pourquoi notre appréciation de ce compte administratif reste réservée. Non pas parce que les comptes seraient insincères, non pas parce que la gestion manquerait de rigueur, mais parce que nous ne sommes pas convaincus que les marges dégagées en 2025 aient été mobilisées à la hauteur des défis auxquels nos territoires sont confrontés. Donc c’est cette interrogation que nous souhaitions partager avec vous. Nous ne voterons pas contre ce compte administratif. Nous nous abstiendrons. Voilà, je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Juste, sur l’ESS là, vous n’êtes pas sans savoir que nous lançons avec la Caisse des dépôts un fonds d’investissement pour les entreprises et notamment les SCOP de l’ESS ou des structures de tourisme liées à l’ESS. Sur le fonds de garantie pour les associations, d’abord, un on ne peut pas faire ça tout seul. Parce que les sommes sont abyssales. Deux, nous n’avons pas la dynamique des ressources, aujourd’hui, pour engager, malheureusement, peut-être, des politiques sociétales. Nous maintenons nos actions sur la transition climatique. Fin les climatosceptiques devraient avoir honte, aujourd’hui, alors que nous avons, nous commençons une année qui sera peut-être, après 2023 et 2024, la plus chaude, avec une pression sur la vie quotidienne et la qualité de vie de nos concitoyens extraordinaire et notamment pour les plus fragiles. Il y a une enquête qui vient d’être sortie par, je ne sais plus si c’est par l’Insee, je sais plus laquelle on sait que, dans les quartiers des villes, ce sont les quartiers les plus modestes qui souffrent le plus de la chaleur, alors qu’il y a beaucoup plus d’arbres d’ombres dans les quartiers les plus riches et les plus prospères. Donc il faudrait qu’on réfléchisse. Au fond, certains, peut-être, un jour, auront à rendre compte, au pénal, du fait d’avoir, de revenir sur des décisions sur l’eau, sur des décisions sur la transition climatique. Je suis choqué moi aussi de l’attitude du gouvernement sur ce plan-là. Vous savez qu’on va même jusqu’à exonérer. Il y a un amendement qui porte l’exonération des responsabilités du préfet sur le problème de la potabilisation de l’eau et de maintenir des exploitations. Ça va jusque-là. J’espère qu’un jour, pour certains, face à ces risques sanitaires mortels, il y aura un suivi de justice, dans ce domaine-là. Est-ce qu’il y a d’autres remarques ? S’il n’y en a pas, je vais mettre aux voix les comptes de gestion et je vais sortir. Pardon, Martine PINVILLE. Excusez-moi.

Mme PINVILLE. - Merci, Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget supplémentaire que nous examinons aujourd’hui n’est pas un budget de choix. Il est une nouvelle fois un budget...

M. LE PRÉSIDENT. - On n’est pas sur le budget supplémentaire, Martine.

Mme PINVILLE. - Ah, pardon.

M. LE PRÉSIDENT. - On est sur les comptes de gestion et le compte administratif.

Mme PINVILLE. - Je voulais qu'on avance.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, sur les comptes de gestion, sur les trois comptes de gestion, qui est contre ? Qui s'abstient ? Pardon, Jacques. Vous êtes pour les trois comptes de gestion ? Bon donc y a-t-il des oppositions, des abstentions ? S'il n'y en a pas. Sur les comptes de gestion.

Mme SEGUINAU. – Alors pour préciser les votes du groupe écologiste, donc on a une abstention sur tous les budgets parce que je suppose que vous faites le vote…

M. LE PRÉSIDENT. - Non, on est sur les comptes de gestion.

Mme SEGUINAU. – Alors, le compte de gestion, c'est abstention. Mais il y a des budgets annexes. C'est simplement pour éclaircir, aussi. Sur le général, c'est abstention.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, Andréa.

Mme BROUILLE. - Excusez-moi, juste, Président, pour préciser, on est bien d'accord que le compte de gestion c'est le compte du trésorier ? On est d'accord ? Vous vous abstenez sur le travail du payeur, c'est ça ?

M. LE PRÉSIDENT. – Alors. Compte de gestion sur le budget principal, personne n'est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

N°01a

Vote sur : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

01b – COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur annexe Fonds européen Poitou-Charentes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

N°01b

Vote sur : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

01c – COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le budget annexe service public de production d'énergie photovoltaïque, qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté. Donc je laisse Andréa à la manœuvre pour le vote.

N°01c

Vote sur : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

02a – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Mme BROUILLE. – Oui oui, j'attends. J'attends que le Président sorte.

Allez, alors mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à un vote global, considérant que le vote est réputé adopté par chapitre et que si, le cas échéant, si vous souhaitez donner, en tout cas en séance, les chapitres sur lesquels vous vous êtes opposés, il sera bien sûr inscrit au procès-verbal. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Qui ne dit mot consent. Alors nous passons au côté administratif, donc, du budget principal. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Donc ce compte administratif est adopté à la majorité. Je vous remercie.

Conformément aux dispositions règlementaires, le Président Monsieur Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance au moment du vote.

N°02a

Vote sur : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :
Alain ROUSSET

02b – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

Mme BROUILLE. - Sur le compte administratif, budget annexe Fonds européens. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Ce compte administratif est adopté à la majorité.

Conformément aux dispositions règlementaires, le Président Monsieur Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance au moment du vote.

N°02b

Vote sur : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :
Alain ROUSSET

02c – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

Mme BROUILLE. - Et, pour finir, le compte administratif sur le budget annexe service public production d'énergie photovoltaïque, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Donc ce compte administratif est donc adopté à la majorité. Nous pouvons refaire rentrer le Président, pour qui les trois comptes administratifs ont été adoptés à la majorité.

Conformément aux dispositions règlementaires, le Président Monsieur Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance au moment du vote

N°02c

Vote sur : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :
Alain ROUSSET

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

03a – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Alors, ah oui mais il y en a un paquet de comptes administratifs. Sur l'affectation du résultat de l'exercice 25 au budget principal, Sandrine.

Mme DERVILLE. – Président comme chaque année, c'est une délibération technique, mais essentielle, qui consiste à affecter notre résultat conformément aux règles budgétaires sur le budget principal et les deux budgets annexes. Donc budget principal avec un excédent qui permet de couvrir le besoin d'investissement à hauteur de 372,9 millions et de conserver plus de 143 millions en report de fonctionnement.

03b – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

Mme DERVILLE. – Sur les budgets annexes sur les fonds européens, un léger déficit de fonctionnement qui du coup est reporté puisqu'il n'y a pas d'affectation possible et un excédent d'investissement très important, 32 millions.

03c – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

Mme DERVILLE. – Et, sur le budget annexe photovoltaïque dont on reparlera tout à l'heure, de légers excédents, 22 000 euros en fonctionnement et 78 000 en investissement. Voilà, Président, sur ces trois affectations de résultats.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on fasse un vote global sur ces trois délibérations ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Mme DIAZ. - Non-participation au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - On affecte le résultat.

Mme DIAZ. - Oui Président, je vous donne notre position de vote, pour les services. Non-participation au vote 3a, b, c.

M. LE PRÉSIDENT. - Non-participation au vote pour le RN. Le reste, c'est mathématique ? Oui ?

Mme SEGUINAU. - Président, nous nous avons une abstention sur la 3a et la 3b. Et un pour sur la 3c.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres oppositions ou abstentions ? S'il n'y en a pas, ce rapport, ces trois rapports sont donc adoptés.

N°03a

Vote sur : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

N°03b

Vote sur : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Rassemblement National et Apparentés**

DONNE ACTE

N°03c

Vote sur : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04a – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET PRINCIPAL

M. LE PRÉSIDENT. - Je propose qu'on finisse ce matin les délibérations, Sandrine ? Alors je donne la parole à Sandrine DERVILLE pour le BS.

Mme DERVILLE. - Avec plaisir, Président, même si ce budget supplémentaire que je vais vous présenter il est tout à la fois un acte de responsabilité, mais aussi un crève-cœur. Et vous l'avez évoqué dans vos propos liminaires, Président. Vous le savez, nous avons voté notre budget avant le projet de loi de finances. Je pense qu'il faut au demeurant nous préparer à revivre cela en décembre prochain. Nous avions anticipé des mesures nationales confiscatoires. Elles se sont, en très grande partie, hélas, confirmées. Exception faite du DILICO dont nous craignions le doublement et doublement qui finalement a été écarté. Le DILICO est un petit peu moins élevé que ce que nous avions anticipé. Certains nous trouvaient pessimistes. Malheureusement, nous avons été plutôt lucides. Nous aurions dû en rester là avec cette loi de finances, mais le contexte national et international est toujours plus instable, le dérèglement climatique s'amplifie et le déficit public de l'État dérape aussi. Nous vous présentons aujourd'hui un budget supplémentaire qui est marqué par trois chocs que nous n'avons pas choisis. Le vote de la loi de finances, le désengagement brutal et tardif de l'État sur la formation professionnelle et sur l'apprentissage. Ainsi que les conséquences des intempéries de l'hiver 2026, manifestation directe du changement climatique que la Région assume de plus en plus seule. Un budget supplémentaire qui n'est donc pas un changement de cap. C'est un ajustement maîtrisé, assumé. Nous espérons qu'il n'en appellera pas d'autres, mais comment, aujourd'hui, être sûr de nos partenaires ?

Donc, pour commencer, quelques mots sur l'équilibre global de ce budget supplémentaire dans le contexte contraint que j'ai décrit précédemment. L'excédent 2025 de 143,8 millions nous permet d'absorber des pertes de recettes imposées et d'inscrire des dépenses que nous avons souhaité cibler sur nos priorités. Dans le détail, l'inscription de recettes nouvelles pour 45,3 millions est très largement absorbée par des annulations massives, pour près de 69 millions d'euros. Nous enregistrons également une inscription de dépenses nouvelles nette d'un peu plus de 20 millions d'euros, concentrée sur nos priorités et sur la réponse aux urgences et notamment face aux intempéries. Par ces ajustements, nous réduisons l'emprunt d'équilibre de 100 millions d'euros. C'est un choix, la preuve que la rigueur et la responsabilité ne sont pas des mots, mais une pratique. Mais soyons clairs, sans les annulations de recettes imposées par l'État pour près de 50 millions d'euros sur la formation et l'apprentissage, nous aurions pu aller plus loin encore. Ce sont leurs choix qui limitent notre marge de manœuvre, pas nos choix de gestion. Sur la variation des recettes, le bilan, il

est sans ambiguïté, moins 68,8 millions d'euros d'annulations de recettes contre 45,3 millions de recettes nouvelles. Le bilan est lourd, il porte un nom, c'est le désengagement de l'État. Le choc le plus brutal de ce budget supplémentaire, c'est l'annulation de près de 36 millions d'euros sur la dotation apprentissage de France Compétences. Pour revenir un petit peu sur la chronologie, parce que la chronologie est encore plus…en tout casrajoute de l'injustice à cette mesure qui est profondément injuste. Nous l'avons appris en deux temps et extrêmement tardivement, beaucoup plus tardivement que la loi de finances qui elle-même était déjà très tardive par rapport au projet de loi de finances puisque nous avons d'abord, dans un premier temps, par un arrêté du 1er avril 2026, appris que France Compétences réduisait de moitié ses dotations aux Régions pour financer les centres de formation d'apprentis. L'enveloppe nationale est ainsi passée au 1er avril de 268 millions d'euros à 134. Et, le 28 mai, c'est-à-dire à quelques jours seulement de notre plénière, jour où nos services, d'ailleurs, étaient en train de boucler les documents qui vous ont été envoyés, ce qui nous a amené à quelques ajustements dans l'urgence, mais on en a malheureusement l'habitude, donc, ce 28 mai, ce triste 28 mai, nous apprenions une réduction supplémentaire de 101 millions d'euros ramenant l'enveloppe à 33 millions. Je ne parle pas là de l'enveloppe de la Région Nouvelle-Aquitaine, je parle bien de l'enveloppe nationale, à 33 millions. Ce serait un moindre mal, à la limite, si c'était notre enveloppe, chère Karine. Mais c'est bien l'enveloppe nationale. Et, donc, en quelques semaines, la Nouvelle-Aquitaine est passée de près de 41 millions, 40,7 millions, pour être exacte, à 5 millions d'euros, soit une baisse de 88 % des moyens dédiés à l'apprentissage. Des annonces qui ont été tardives, post loi de finances. Un mode de fonctionnement qui est complètement inacceptable alors que nous avions, bien sûr, dès le début de l'année, pris un certain nombre d'engagements.

Et, au-delà des chiffres, j'ai entendu certains, tout à l'heure, dire que les chiffres, finalement, ça n'avait que peu d'importance. Au-delà des chiffres, le coût, il est extrêmement rude pour la Région, pour nos jeunes, pour nos entreprises, pour les TPE, pour les artisans. J'ai entendu tout à l'heure évoquer la réforme de 2018 qui a recentralisé l'apprentissage. Je rappelle que depuis cette réforme de 2018 et un certain nombre, Fabien ROBERT trouvaient formidable le bilan de cette réforme, pardon de le dire, mais c'est quand même essentiellement grâce aux Régions qui étaient les seules à investir dans les centres de formation. Nous avons toujours, depuis cette réforme, accompagné le développement de l'apprentissage. Karine le dirait mieux que moi, nous avons créé de nouveaux centres, nous avons agrandi, réhabilité ceux qui existaient. Nous avons financé des plateaux techniques modernes adaptés aux besoins. Chaque euro que nous avons perçu, nous l'avons réinvesti dans l'apprentissage. Depuis le début du mandat, nous avons ainsi dépensé 125 millions,

chère Karine, dans un peu plus de 50 opérations de travaux, près de 1 500 achats d'équipements. Dans quel but ? Dans le but de rendre les formations, les métiers attractifs, de développer, d'améliorer les conditions d'études des apprentis. Disons-le clairement, avec 33 millions à l'échelle nationale, tout ça, c'est fini. Et ne plus investir dans l'apprentissage, c'est renoncer à l'ascenseur social, c'est renoncer à la cohésion territoriale, c'est renoncer à la transmission des entreprises. C'est aussi décourager nos jeunes de choisir cette filière d'excellence. C'est malheureusement décourager les chefs d'entreprise de recruter ces jeunes. Et, concrètement, on parle de quoi ? On parle et, là, c'est vraiment tout récent, c'est ces dernières années, on parle par exemple de 6 millions d'euros que nous avons investis pour construire le CFA de la tonnellerie à Cognac. 6 millions d'euros. Je vous renvoie à la future, à l'enveloppe que nous avons à partir de cette année, c'est 5 millions, voilà. Rien que le CFA de Cognac, 6 millions. Nous avons par exemple renouvelé les engins de travaux publics au CFA agricole de Venours, dans la Vienne, pour près de 2,5 millions d'euros. La moitié, rien que cette opération-là, c'est la moitié de l'enveloppe qui nous reste. Voilà quelques exemples, chers collègues.

Notre action, je rappelle qu'elle permettait également de maintenir des formations de proximité, à faible effectif, de soutenir des formations dans les secteurs en tension. Donc j'entends beaucoup parler dans cette Assemblée et dans cet hémicycle et, bien sûr, on en est ravi, on ne peut que partager le désir de proximité avec les territoires. Le désir, souvent, le Président dit qu'on fait de la dentelle dans les territoires. C'est ce qu'on faisait pour les apprentis. C'est comme ça, par exemple, qu'on a pu ouvrir un CAP de charpentier bois à Felletin, qu'on a pu ouvrir un CAP de pâtissier à Loudun, dans la Vienne. Ou encore un bac pro de conduite de l'entreprise vitivinicole à Saint-Izan-de-Médoc en Gironde. Tout cela, désormais c'est compromis par la décision de l'État, brutale, de baisser de 88 % les moyens régionaux à l'apprentissage.

S'ajoute également à cela, chers collègues, en plus de ce désengagement sur l'apprentissage, un désengagement supplémentaire sur la formation professionnelle. Rappelez-vous, au budget primitif, nous avions, avec Karine, présenté des chiffres sur la formation professionnelle qui intégraient déjà une baisse de l'État de 15 millions sur les dispositifs de formation professionnelle pour 2026. Eh bien, nous avons appris, là encore bien après le projet de loi de finances, bien après le vote de la, fin le vote, bien après l'adoption de la loi de finances au 49.3, nous avons appris un désengagement supplémentaire de 20 millions d'euros, c'est-à-dire 35 millions en moins pour la formation professionnelle en 2026. Rien que les 20 millions d'euros supplémentaires, c'est quand même une diminution de 33 % de l'enveloppe qui était dédiée aux Régions dans la loi de finances. Et ce alors que le taux de chômage, cela a été dit par un certain nombre d'entre

vous, il atteint les 8 %, 8,1 %, pour être exacte, au premier trimestre, dans notre région. Ce sont des choix politiques de l'État, je le redis, pas nos choix politiques.

Du côté des recettes nouvelles, quelques bonnes nouvelles, mais qui sont là encore plus ce que j'appellerais le remboursement d'indus plutôt que des bonnes nouvelles. Nous enregistrons au total 18,9 millions d'euros, mais qui ne sont pas des cadeaux de l'État. Ce sont des régularisations sur ce qui nous était dû, sur des transferts de charges, qu'il s'agisse des formations sanitaires et sociales ou de formations professionnelles. Et, parfois, ça nous est dû depuis 2017. Donc mieux vaut tard que jamais. Et, effectivement, bien évidemment, face à cela, je partage les propos de Pascal COSTE tout à l'heure. Et on essaie justement, comme vous nous y encouragiez, cher Pascal, à faire notre votre adage « aide-toi, le ciel t'aidera ». Je crois qu'effectivement il n'y a plus que ça à faire face à de tels comportements de la part de l'État. Malgré tout, soyons prudents quand même pour l'avenir, y compris sur les quelques recettes qui nous restent. Je pense en particulier à la TICPE. Je nous invite tous à la prudence. Nous mesurons mois par mois les ventes de carburant. Vous savez, ou si vous ne vous en souvenez pas, je me permets de rappeler que la TICPE que perçoit la Région, elle est basée sur le volume vendu et pas sur le prix des carburants à la pompe. Et que les ventes, elles baissent. Évidemment, les Néo-Aquitains comme les Français font des choix face à la flambée des prix. L'été, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, est dominant pour les tendances et c'est là qu'on a une vraie mesure des tendances pour l'année. Donc on fera le point sur les recettes de TICPE fin août. Nous ne pouvons pas encore le faire à ce budget supplémentaire. J'espère que nous n'aurons pas à corriger à la baisse cette ressource à la prochaine décision modificative. Je l'espère vraiment.

Un budget supplémentaire qui inscrit également quelques bonnes nouvelles, par exemple le cofinancement de la navette Mussidan-Niversac, cher Renaud. C'est la traduction de notre politique de développement d'offres en partenariat avec les collectivités locales. Et qui représente tout de même 4 millions d'euros sur ce budget supplémentaire. Des ajustements également, comme je le disais en introduction, suite au vote de la loi de finances. L'effort du DILICO 2 a été revu à la baisse d'un peu moins de 14 millions par rapport à nos prévisions. Nous avions prévu un peu plus de 46 millions. Ce seront au final 33 millions d'euros en 2026. Donc nous intégrons cet ajustement et également nous intégrons la semi-bonne nouvelle d'une DTCE qui, alors que nous pensions qu'elle serait totalement supprimée, ne sera finalement amputée que de moitié. Mais avant d'être supprimée en 2027. Mais c'est un répit, je le redis, très relatif, et qui est largement anéanti par les 50 millions d'euros de pertes sèches sur la formation et l'apprentissage. Donc, au final, le compte est loin d'y être.

Quelques mots sur nos dépenses nouvelles qui s'élèvent, en net, à un peu plus de 20 millions d'euros. Elles reflètent nos choix politiques, nos priorités, répondre aux urgences,

préserver nos dispositifs structurants, tenir nos engagements. Sur la formation et l'apprentissage, effectivement, face au désengagement de l'État, nous assumons, et nous continuons à protéger l'essentiel. Donc nous tirons mécaniquement les conséquences des baisses de recettes, mais nous préservons l'architecture de notre politique de formation ainsi que les dispositifs que nous avons coconstruits avec les acteurs. Et je rappelle à nouveau la difficulté que représente pour nous, quand on travaille dans la co-construction avec les différents acteurs des annonces le 1er avril et le 28 mai alors que l'année est déjà quasiment à moitié exécutée.

Sur les lycées et sur l'enseignement supérieur, la tempête Nils de février a touché 90 lycées. C'est quand même colossal. Comme toujours, cher Jean-Louis, la Région répond. Nous sommes au rendez-vous. Et voilà pourquoi nous vous proposons l'inscription de près de 1,9 million d'euros, 1,846 euros pour être exacte, pour les réparations d'urgence. Nous investissons aussi dans l'avenir avec 8,5 millions d'euros d'autorisations de programmes pour le projet Futurolab ou encore pour financer des projets structurants du CPER, qu'il s'agisse d'Aerotrans, d'EENVI ou d'Inovex, pour un peu plus de 3,8 millions d'autorisations de programmes.

Et nous répondons à l'urgence de la filière viticole, mais nous y reviendrons dans une délibération dédiée, avec un dispositif innovant d'intervention foncière pour lequel nous inscrivons 3 millions d'autorisations de programme à ce budget supplémentaire.

Quelques mots, également sur d'autres conséquences des intempéries et du changement climatique. Elles n'ont pas touché que les lycées en Nouvelle-Aquitaine.

Le changement climatique pèse de plus en plus lourd sur nos territoires et donc par conséquent sur notre budget. Donc, sur ce budget supplémentaire, nous vous proposons de mobiliser un million d'euros au titre de l'environnement pour le fonds d'urgence inondation et 500 000 euros au titre de l'agriculture pour soutenir les exploitations agricoles qui ont été sinistrées lors des intempéries de l'hiver. Ça n'est pas une charge que nous acceptons passivement, c'est une responsabilité que nous assumons. Et, là encore, parce que l'État ne le fait pas suffisamment. Des crédits supplémentaires également inscrits à ce budget supplémentaire pour poursuivre nos investissements en faveur des transports, cher Renaud, qu'il s'agisse des TER, de la maintenance du matériel roulant sur laquelle nous enregistrons quelques surcoûts, de l'intermodalité. Et nous déployons, nous accélérons également le déploiement de la billettique Modalis sur notre réseau de cars interurbains. Quelques mots sur les dépenses de moyens généraux, pour conclure. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie ambitieuse et responsable sur le volet immobilier, notamment, afin d'optimiser l'usage de notre patrimoine, de l'adapter aux évolutions des modes de travail et

de maîtriser les charges, notamment les charges locatives. Tout en affirmant un objectif central : offrir à nos agents et à nos usagers des conditions de travail et d'accueil plus adaptées, plus modernes et plus qualitatives.

Au global, chers collègues, en tenant compte de l'excédent 2025 qui s'élève à 143,8 millions, de la variation dépenses recettes de + 43,6 millions d'euros, un budget supplémentaire qui nous permet de ramener l'emprunt d'équilibre à 214,3 millions d'euros. Notre trajectoire de maîtrise de l'endettement se confirme et je ne dis pas autre chose. Et ce, malgré un contexte de ponctions accrues de l'État sur nos ressources. Preuve que la rigueur paie et que nous savons gérer, nous adapter, à des annonces toujours plus tardives. Chers élus, chers collègues, voilà les points saillants de ce budget supplémentaire. Dans un contexte de désengagement de l'État particulièrement marqué, brutal sur la formation, tardif dans nos annonces. Indifférent aux conséquences pour les territoires. Et, vraiment, je voudrais qu'on mesure cela. Au-delà de nos débats particulièrement enflammés aujourd'hui, il y a des jeunes, des personnes en situation de formation, en tout cas en recherche de formation, qui paieront le prix de ces désengagements. Nous tentons de faire preuve de rigueur et de responsabilité. Nous assumons, nous maintenons le cap. Nous continuerons à le faire, mais en souhaitant très vivement que la méthode employée cette année, avec des annonces brutales, 88 %, hyper tardives, fin mai, ne se renouvelle pas. Sans quoi, sincèrement, et ce n'est pas qu'un effet d'annonce, je ne sais pas comment nous pourrons ajuster nos dépenses sans vraiment dégrader le service public bien au-delà de ce que nous souhaitons faire. Voilà, cher Andréa, chers collègues, les principaux éléments de ce budget supplémentaire qui est un réel crève-cœur pour nous.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Sandrine. On attaque ou on va déjeuner ? On attaque. On finit. Allez. Pascal COSTE.

M. COSTE. - Oui, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, alors ce budget supplémentaire de 2026 nous raconte une histoire quand même très différente de celle qui avait été présentée lors du vote du budget primitif en décembre dernier. Donc il nous montre une Région qui doit en permanence réajuster ses équilibres pour faire face à une succession de contraintes extérieures. Alors le budget supplémentaire nous montre une Région dont les marges de manœuvre continuent à se réduire. C'est ce que tu viens de dire. Et donc la nécessité de recourir à un plan de résilience sur l'ensemble de nos dépenses de

fonctionnement, elle est indispensable. Le premier enseignement de ce budget, c'est quand même l'ampleur des conséquences du désengagement de l'État, que ce soit sur l'apprentissage, que ça soit sur France Compétences, qui est divisé par deux. Et donc nous partageons donc votre inquiétude face au recul de l'État, même si je pense qu'on est qu'au début malheureusement. Donc il va falloir serrer les boulons, peut-être encore plus fort. Mais donc il faut vraiment qu'on s'interroge sur notre résilience par rapport à ces décisions nationales.

Le deuxième enseignement, c'est quand même les événements climatiques. Là, ils se chiffrent. 90 lycées touchés, on va mobiliser près de 2 millions d'euros. Donc personne doit, ne conteste les, la nécessité de ces dépenses. Mais la question, ce sera de savoir comment la Région peut durablement financer ces interventions à répétition dues au changement climatique. Le troisième, et même s'il faut lutter sur les causes plus que sur les conséquences mais enfin, il y aura quand même, avant de finir toutes les causes, les conséquences à gérer. Ce budget supplémentaire est, aussi, et c'est peut-être le troisième enseignement, un budget plus de redéploiement qu'une véritable politique, impulsion politique. Moi, je reviendrai sur le principal indicateur que vous avez mis en avant, qui demeure la réduction de l'encours de l'emprunt. Donc il a diminué effectivement de 100,2 millions d'euros par rapport au primitif donc. Ça reste quand même à 214,3 et c'est un montant qui reste supérieur au remboursement en capital de 2026. Donc ça sera inévitablement une nouvelle augmentation prévisionnelle de l'encours. Le quatrième enseignement c'est, concerne peut-être les choix d'investissement. On partage certains projets qui sont utiles, notamment les investissements sur l'enseignement supérieur, aux projets de recherche, au futur data center régional, aux opérations inscrites au CPER ou encore le projet Futurolab.

Et donc la vraie question c'est : « est-ce qu'on aura durablement les capacités, c'est ce que tu disais, Sandrine, de ne pas toucher à la qualité du service public ». Parce que, est-ce qu'on pourra continuer durablement à investir fortement sur les champs de l'enseignement supérieur ? C'est certainement un sujet qu'il faudra aussi requestionner. Donc, ce budget supplémentaire, il répond surtout à des contraintes, à des corrections et puis à des crises. Donc c'est pas très marrant.

Donc ensuite, le cinquième enseignement, c'est quand même le soutien au vignoble bordelais. Je crois qu'on y reviendra tout à l'heure. Mais au-delà du vignoble bordelais, ça illustre quand même les difficultés structurelles de pas mal de secteurs économiques régionaux. Et, donc, c'est bien, peut-être, de créer un dispositif spécifique. Ceci dit, ça pose une question beaucoup plus large, c'est combien de secteurs économiques stratégiques connaîtront demain les mêmes difficultés et avec quelles ressources la Région pourra

effectivement continuer à soutenir ces transitions. Parce que, ça, ça reste une énigme. Donc voilà. Et, aujourd'hui, ce qu'on peut dire, au travers de ce budget supplémentaire, c'est que les collectivités territoriales sont devenues des amortisseurs de toutes les crises. Quand l'État se retire, c'est la Région qui compense. Quand la tempête frappe, c'est la Région qui répare. Quand un secteur économique est en difficulté, c'est la Région qui intervient. Quand les coûts énergétiques augmentent, c'est la Région qui finance les surcoûts. Mais à un moment, il faudra se poser la question de qui amortit les chocs pour la Région elle-même. Parce que, au final, si c'est que l'impôt qui doit faire le joint et, encore, on n'a pas bien de marges de manœuvre, je sais pas bien où on va aller. Donc, à force d'être le dernier rempart, et c'est vrai pour les Régions, mais c'est vrai aussi pour d'autres collectivités locales, on voit quand même nos marges de manœuvre qui sont réduites à peau de chagrin. Et, la Région, elle est sous pression, à la fois financière, à la fois climatique, économique et institutionnelle. Donc c'est pour ça que je pense qu'il faut peut-être qu'on fasse preuve d'encore plus de lucidité. Je dis pas que rien n'est fait. Démonstration a été faite tout à l'heure par le Président sur un certain nombre de points. Mais malheureusement, je pense qu'on va être contraint à faire des choix qui seront peut-être encore plus drastiques et que la résilience Nouvelle-Aquitaine est surtout, peut-être, au-delà d'un plan de résilience, une méthode pour permettre d'y arriver. Et peut-être une méthode, et c'est peut-être là l'originalité de la Région Nouvelle-Aquitaine, cher Président, c'est que on a peut-être à regarder un modèle de développement local ou un modèle qui soit de résilience avec l'ensemble des collectivités, et non pas la Région qui soit au-dessus des autres, qui nous permette peut-être justement de montrer la force des collectivités locales.

Et vous faisiez référence à la consultation sur l'aménagement du territoire et sur le rôle des collectivités du Premier ministre LECORNU, je pense qu'il est indispensable, à côté d'un plan de résidence et d'une méthode, qu'on propose peut-être une nouvelle ambition sur comment on assume la décentralisation réelle sur nos territoires.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal. La méthode, c'est la co-construction, avec les acteurs publics et avec les acteurs privés. Mais je partage votre inquiétude. Je l'ai exprimé ce matin, en début de plénière. C'est la Région qu'on touche alors même que ces Régions, en Europe, ont une capacité et d'amortissement et d'innovation. D'amortissement, vous l'avez évoqué à diverses reprises, il faut qu'on maintienne nos services publics et qu'on les modernise parce qu'il y a une attente de nos concitoyens. Je pense à la mobilité, je pense aux entreprises.

J'ai beaucoup espéré, comme vous, d'ailleurs. Après la lettre du Premier ministre Sébastien LECORNU sur la décentralisation. On sait ce qu'il en est advenu. Quand on nous supprime la CVAE, nous en Aquitaine, la CVAE montait en flèche sur nos ressources parce que réindustrialisation, parce que relation de confiance avec le monde de l'entreprise. Et le fait d'être lié à une fiscalité qui est cohérente avec nos compétences serait quand même un grand progrès. Dans tous les domaines. Malheureusement, on l'a pas et je partage cette inquiétude et, avec Sandrine DERVILLE, et Jérôme LARUE, nous continuons avec l'exécutif de la Région à poursuivre cette adaptation de la voilure et nos priorités. Je serai plus que chagrin si nous devions, notamment en matière de recherche et d'enseignement supérieur, arrêter les différents projets que nous avons sur la santé, sur One Health, sur plein d'autres dossiers parce que, si je regarde l'évolution climatique, ses causes et ses conséquences, nos concitoyens, nos enfants et nos petits-enfants vont être particulièrement pénalisés. Christian DEVEZE.

M. DEVEZE. - Merci Monsieur le Président, nous interviendrons, si vous le permettez à trois voix. D'une part, avec mon voisin Daniel DARTIGOLLES qui traitera plus particulièrement du sujet aujourd'hui si sensible de l'apprentissage, de la formation professionnelle. Et puis Pascale REQUENNA nous dira quand même, nous donnera quelques éléments aussi de son appréciation sur l'évolution de l'aménagement du stade André-et-Guy-Boniface, du stade Barbe d'Or. Alors, pour ce qui me concerne donc, je vais me limiter aux éléments financiers. J'ai lu avec attention ce rapport. Plusieurs éléments méritent notre attention.

Alors que nous alertons depuis 3 ans sur la dégradation rapide des grands équilibres, il est comptablement évident que la situation de notre Région ne s'est pas améliorée et que l'absence de mesures structurantes de rationalisation, je l'ai dit tout à l'heure, notamment de nos dépenses de fonctionnement, porte donc des fruits amers. En effet, nous constatons un résultat final. Certes, de 516 millions dégagés de la section de fonctionnement. Il n'était que de 449 millions en 2024. Ce résultat représente certes une amélioration de 1,18 %, mais est infime par rapport au regard de l'ensemble de notre budget 2025, près de 5,6 milliards de recettes titrées. Il n'y a clairement pas de changement de trajectoire, vous l'avez dit. D'autre part, cette très légère augmentation…

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non je l'ai pas dit ça. C'est vous qui le dites. Ni Sandrine ni moi ne l'avons dit.

M. DEVEZE. – Ça vient d'être dit en tout cas par l'intervenant précédent.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, la trajectoire a été adaptée, modifiée depuis 2 ans. Je crois qu'on en voit les résultats aujourd'hui.

M. DEVEZE. - En ce qui nous concerne, je considère que la trajectoire n'a pas été modifiée de manière significative. Cette augmentation du résultat de 67 millions, d'ailleurs, n'est due, à l'essentiel, je l'ai dit tout à l'heure, qu'à ces recettes exceptionnelles non reconductibles au-delà de 2026. Chers collègues, donc, à cet instant du vote du budget supplémentaire, si je compare les restes à financer sur l'investissement chaque année, la situation se dégrade. En 2023, au moment de l'affectation des résultats du BS, il restait à financer 273 millions d'investissements. En 2024, le besoin de financement pour boucler était de 346 millions. En 2025, nous atteignons 372 millions alors que notre volume d'investissement réel là aussi je l'ai rappelé, était tombé autour de 800 millions.

Autre point de préoccupation pour les Néo-Aquitains, au moment du compte administratif, j'ai expliqué le mur de la dette. Monsieur le Président, le BS marque une poursuite de cette fuite en avant en matière d'emprunt. Chaque mois, le mur s'élève. Certes, il y a une inflexion, mais vous continuez à alourdir la charge financière année après année. Sur ces 214 et quelques millions, je pose clairement la question : combien de millions sont à rembourser en remboursement in fine, c'est-à-dire un remboursement différé ? Je vise toujours les années 2040 voire 2045. Combien de millions sont empruntés à taux variables ? Chers collègues, à titre indicatif, la Banque centrale européenne estime que l'augmentation tangentielle des budgets de dépenses très capitalistiques produisent donc un resserrement qualitatif et poussent à une augmentation probable des taux d'Euribor. Selon la banque centrale européenne, il est possible d'estimer une fourchette à 10 ans de 0,5 point sur l'Euribor 3 mois et 0,45 point sur l'Euribor 12 mois.

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure lors de l'examen du compte administratif. Donc, la modélisation bancaire démontre que cette évolution peut coûter à notre Région 4 à 8 millions d'intérêts bancaires de plus par tranche de cent millions empruntés à taux Euribor. Cela donne le vertige. D'où notre préconisation de revenir très vite à des taux fixes.

Je note en outre que vous demandez à notre Assemblée de voter 42 millions de charges d'intérêts et de dette non prévus à notre budget supplémentaire. La question majeure de ce budget, bien plus que la naturelle modification des lignes ici ou là, c'est la trajectoire. Plus de 22 millions de fonctionnement de dépenses nouvelles et, globalement, moins de 2 millions d'investissements pour l'avenir. Voilà, on constate que vous demandez en outre l'inscription d'une provision très significative au titre des défaillances prévisibles pour les avances remboursables aux entreprises. Cette provision couvre donc une perte annuelle. Sommes-nous en face d'une perte annuelle de 10 millions d'évaporation d'argent public ? Soit près de 60 millions sur une mandature. Pouvez-vous nous éclairer précisément sur le volume annuel de vos avances aux entreprises et du volume annuel réel de pertes sèches pour la Région ? C'est un sujet qui revient régulièrement et notamment en commission des finances. Voilà en

conclusion, chers collègues, j'insiste à nouveau, l'heure est à la prise de responsabilité de chacun sur cette dérive budgétaire de la Région. Donc je sollicite à passer la parole si vous m'y autorisez à mon voisin qui traitera le problème spécifique.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr. Avant, je voulais quand même, on me rappelait qu'il y a 2 ans, vous étiez favorable à une politique de taux variable ?

M. DEVEZE. - Je suis favorable à une politique de taux variable, mais pas sur 20 millions d'investissements. Si je me projette en 2040, les taux variables que vous avez à court terme, à savoir 3 mois et 12 mois, ne peuvent pas être transposés sur des politiques à long terme. Il est là le problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez le pourcentage de taux variable qu'il y a chez vos amis politiques en Rhône-Alpes ?

M. DEVEZE. - Vous l'avez dit tout à l'heure, 20 %. Mais on ne peut pas toujours aller chercher chez les autres les maux des autres.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous me citez souvent des comparaisons avec les Régions de droite. Nous, on est beaucoup plus prudents. D'autant que, sous le contrôle de Sandrine DERVILLE, à l'époque, vous vous félicitiez qu'on avait sécurisé, c'était la réponse qu'on vous faisait, un certain nombre de taux variables qui passaient aussi en taux fixes.

M. DEVEZE. - Quand ils sont à court terme et quand on les sécurise, ça me va.

M. LE PRÉSIDENT. – Attendez, Monsieur.

M. DEVEZE. – Quand ils sont à 20 ans, ça me va moins. Et quand j'ai 4 milliards d'engagements encore moins.

M. LE PRÉSIDENT. – Monsieur DEVEZE, ne mélangez pas tout. Vous mélangez tout.

M. DEVEZE. – Je reste sur nos comptes, je vais pas chez les voisins.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons sécurisé ces taux, nous avons sécurisé ces taux, et nous sommes vertueux sur ce plan-là. Maintenant, il faut regarder, derrière l'emprunt, les opérations qui sont sur le temps long. Vous avez été maire. Vous savez que quand on lance une opération fut-elle de protection de la Nive, fut-elle de proposition de gymnase ou d'action, on sait que ça se réalise en 3 ans. Donc il faut que nous ayons des engagements pour sécuriser les communes, notamment sur les territoires ruraux.

M. DEVEZE. - On ne parle pas de 3 ans, on parle de 20 ans Monsieur le Président. 20 ans avec des Euribor à 3 mois, 12 mois.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le plan de la mobilité, c'est parfois à cette échelle, c'est parfois à cette échelle. Les emprunts, ça dure 10, 20, 7. 10, 20, 30 ans. Effectivement, c'est ce que nous faisons sur la LGV. Vous êtes pas contre la LGV ?

M. DEVEZE. - Non. Sur ce sujet, je vous rejoins.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le seul exemple qui nous réunit.

M. DEVEZE. - Il y en a au moins un.

M. LE PRÉSIDENT. - En tout cas, il est comptablement, il est comptablement vérifié, pour reprendre votre expression, que ce sont les décisions nationales qui ont impacté et géopolitiques, aussi, qui ont impacté notre budget, y compris par notre solidarité à l'égard du monde économique et du monde industriel, sur la période du COVID. Quant aux restes à réaliser, j'en donne un autre exemple. Nous nous sommes engagés avec Karine DESROSES avec les chambres des métiers, avec les CFA des chambres de commerce à financer pour 50 millions d'euros et, habituellement, c'étaient 40 millions d'euros que nous versait l'État pour accompagner ce changement. Il descend à 5 millions d'euros. Oui, ça pose un problème, oui, c'est inquiétant. Mais ne venez pas chercher des responsabilités à la Région alors même que un, l'autofinancement augmente notablement, notre capacité de désendettement s'améliore.

M. DEVEZE. - Non, mais non. Comment vous pouvez dire ça ?

M. LE PRÉSIDENT. – On est passé, non mais Jean DIONIS, vous avez pas de leçons à donner, s'il vous plaît. Surtout pas vous. Surtout pas vous. Alors, Daniel DARTIGOLLES.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais revenir sur la baisse des aides régionales en faveur de l'apprentissage. À la lecture de ce budget supplémentaire, trois qualificatifs viennent en tête : incompréhensible, sidérant et regrettable. Le budget supplémentaire présenté par Sandrine DERVILLE est en effet marqué au fer rouge par un désengagement brutal de l'État. Quant à la politique de la formation, avec en point d'orgue, les deux baisses successives d'aide étatique en faveur de l'apprentissage des 1er avril et 28 mai dernier, portant l'enveloppe attribuée aux régions de 268 millions à 33 millions, avec une perte de recette de 35,7 millions pour notre Région par rapport à 2025.

Cet abandon est aussi inique qu'incompréhensible, car s'il est louable de vouloir réduire le déficit abyssal du pays, il est incompréhensible de le faire avec une vision si court-termiste de 88 % de baisse.

Sidération, sidération des acteurs du réseau pour l'emploi, des entreprises, des jeunes et de leurs familles, devant la brutalité et la soudaineté d'une telle décision. Certes, l'apprentissage représente un coût. Mais c'est avant tout un dispositif d'excellence et un investissement pour

la nation qui fait rentrer dans les caisses de l'État une fiscalité non négligeable. Baisser les aides à l'apprentissage, c'est jouer avec le feu, avec des risques évidents de fragilisation de la qualité des formations, des plateaux techniques et des CFA ruraux. De la capacité d'hébergement et d'investissement. Et, surtout, c'est prendre le risque de réduire les viviers des futurs salariés, des futurs représentants, des futurs repreneurs excusez-moi, dans les secteurs qui en manquent tant.

Enfin, regrettable. Regrettable au regard de ce que l'État sait faire de mieux. Je veux parler du plan 1 jeune 1 solution mise en place le 23 juillet 2020 par le Premier ministre Jean CASTEX. Ce même Jean CASTEX qui, le 28 mai dernier, jour funeste de l'annonce de la deuxième baisse de 101 millions d'euros aux Régions nous disait, cher Président, lors de l'inauguration de Sup Ferro au Ferrocampus de Saintes, son opposition à toute baisse des aides à l'apprentissage avec force et faconde. Regrettable, car le remarquable plan gouvernemental 1 jeune 1 solution, doté de 9 milliards d'euros à l'époque, a grandement a grandement contribué à la baisse de la courbe du chômage qui est passée, en Nouvelle-Aquitaine, de 8,3 % en 2020 à 6,2 % en 2023, soit moins 2,1 points. Ne jetons pas l'apprenti avec l'eau du bain. Certes, des effets de bord que certains ont pu qualifier d'effets d'aubaine ont existé. Mais un nombre d'alternants porté de 400 000 à un million est une excellente nouvelle pour les jeunes, leurs familles et pour les entreprises de notre pays, ainsi que pour la baisse du taux de chômage des jeunes qui est passé, en Nouvelle-Aquitaine, de 24 % à 16 % de 2017 à 2022. En résumé, le gouvernement aurait pu, aurait dû s'inspirer de l'esprit du plan 1 jeune 1 solution au lieu de sabrer si douloureusement les aides régionales en faveur de l'apprentissage. Dans un contexte où le taux d'emploi des jeunes en Nouvelle-Aquitaine n'est que de 35 %, alors que celui des seniors est de 54 % et celui des adultes de 83 %. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Daniel DARTIGOLLES. Puis-je suggérer à Christian DEVEZE d'éteindre son micro.

M. DEVEZE. – Pardon.

M. LE PRÉSIDENT. – Pascale REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Merci, Monsieur le Président. Donc, comme l'a indiqué mon collègue Christian DEVEZE, je veux revenir sur quelques éléments présents page 20 du rapport dans le paragraphe sport au sein duquel figure une subvention allouée de 600 000 euros de crédits votés et votés en commission permanente lors de notre dernière CP à Limoges. Donc 600 000 euros destinés à la construction d'une nouvelle tribune au stade Chanzy.

Alors, si nous nous en réjouissons pour le club de Soyaux Angoulême, cette position nous interroge et nous interpelle et nous ramène cruellement à un dossier pour lequel nous vous

avons interrogé à plusieurs reprises par écrit, oralement, pour lequel nous avons également sollicité un rendez-vous que nous n'avons jamais obtenu. Alors, vous l'avez compris, Monsieur le Président, et je pense que Monsieur BACHÉ ne vous a pas, n'a pas manqué de vous alerter sur ce sujet, je veux parler du financement de la tribune du Stade Montois rugby. Pour rappel, la SAS professionnelle du Stade Montois rugby a sollicité la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023 pour obtenir donc une aide financière pour la construction d'une nouvelle tribune. Les dirigeants ont été reçus par votre Vice-président lors de la rencontre qui s'est plutôt bien passée. Rien n'a été évoqué pour que, in fine, eh bien une opposition soit portée par la Région. Et cela a été d'autant plus surprenant que, quelques mois avant, la même structure juridique de l'aviron bayonnais a bénéficié, pour une même construction d'une nouvelle tribune d'une subvention de 1,5 million d'euros. De la même manière, encore, le 7 novembre 2022, nous votions en commission permanente une subvention d'1 million d'euros pour une construction de tribune au CA Brive. Donc nous nous en réjouissons pour ces clubs professionnels. Et je rappelle qu'en même temps que le million d'euros pour la tribune, le CA Brive, en parallèle, a bénéficié d'1 million d'euros pour le centre de formation, Bayonne ayant, en parallèle, bénéficié de 500 000 euros pour, également, un centre de formation.

Alors, malgré cela, le Stade Montois, la SASP Stade Montois rugby a eu une fin de, a reçu une fin de non-recevoir s'appuyant sur l'article L113-2 du code du sport qui exclut toutes les interventions autres que celles portant sur des missions d'intérêt général. Voilà qu'elle a été l'argument pour opposer un refus. Cet argument est peu convaincant et il l'est encore moins aujourd'hui quand nous constatons qu'un nouveau club de la Région bénéficie d'un accompagnement à la construction de sa tribune. Donc il y a là et je le redis, et nous vous l'avons écrit, nous l'avons dit oralement, nous avons également échangé avec Monsieur LAFRIQUE et avec Monsieur BACHÉ sur le sujet, il y a une position discriminatoire, une iniquité évidente, une rupture de traitement flagrante. La question est maintenant de savoir si elle est manifeste, voulue, volontaire, ou bien s'il s'agit d'une mauvaise gestion du dossier. Auquel cas, nous vous invitons, bien sûr, à revenir sur ce dossier, à le prendre en compte, comme cela a été fait par les trois autres clubs. Pour les trois autres clubs professionnels. Bien sûr, le Stade Montois rugby a bénéficié comme les autres de la subvention donnée chaque année aux clubs professionnels. Je le dis au cas où vous m'opposeriez cet argument. Et je vous pose aujourd'hui cette question, Monsieur le Président. Je vous y invite à y répondre en toute sincérité. Votre réponse, quelle qu'elle soit, est légitime. Et je le fais d'autant plus aisément que vous avez rappelé ce matin que la politique des copains ou être mis sous pression pour faire des choix arbitraires, eh bien vous n'y étiez pas sensible.

Donc j'attends avec impatience votre position et j'ose espérer qu'il s'agit là d'un mauvais traitement des services et que les choses vont pouvoir être régularisées dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascale. Peut-être Philippe, pour répondre sur ce point en particulier.

M. LAFRIQUE. – Oui oui, tout à fait tout. On en avait déjà discuté avec Madame REQUENNA, d'ailleurs de manière pas très courtoise, je me rappelle, une fois.

Alors, effectivement, vous avez rappelé, Madame REQUENNA, le Code du sport, l'article L113-2 qui fait que les aides des collectivités territoriales apportées aux sociétés sportives ne peuvent l'être que sur des missions d'intérêt général. Je vous rejoins, nous sommes d'accord. Et il se trouve, dans le cas que vous citez, du stade Chanzy, qu'il y a eu reconnaissance d'intérêt général pour l'équipement. Alors c'est pas moi qui ai demandé cette reconnaissance. Effectivement. C'est pas moi qui l'ai accordée non plus, c'est le préfet. Mais effectivement, il se trouve que, avec cette reconnaissance d'intérêt général, nous avions la possibilité d'y aller. Alors, ce dossier a été retenu effectivement compte tenu de l'impact économique de l'installation et du club qui est le seul club professionnel sur le département de la Charente. Et ça a été un argument, effectivement. Donc je ne peux pas laisser dire qu'il y a une mauvaise gestion de la part des services. Effectivement, ils s'en sont tenus au texte.

Vous avez cité des exemples de Brive, La Rochelle, etc., dans les années nettement antérieures. Il se trouve que, depuis, nous avons revu notre règlement d'intervention effectivement parce que, moi, je n'ai pas forcément les budgets. Si aujourd'hui on passe en BS, c'est que j'avais 0 sur la ligne correspondant aux installations de caractère national et international. Le dossier étant validé et accepté, il a fallu que je demande ce BS de 600 000 euros. Maintenant, quand vous parlez de rupture d'égalité dans le traitement, je suis pas tout à fait d'accord non plus dans la mesure où, ce projet Mont-de-Marsan, je l'ai suivi depuis 2022. Je suis allé à Mont-de-Marsan, en mairie, on a fait une réunion, on avait rencontré le club, j'avais donné tous les éléments qui faisaient qu'on irait ou qu'on n'irait pas sur le dossier. Je l'ai à nouveau réuni en mars 2023, une autre en mai 2024. Ça fait 3 réunions. Je suis même allé visiter la tribune une fois qu'elle était construite. J'ai été reçu très élégamment par le président et j'ai constaté qu'effectivement la tribune avait été construite sans la subvention de la Région parce qu'il avait d'autres moyens financiers de la construire. Ce qui était heureux.

Maintenant, ce dossier Mont-de-Marsan, il y avait trois phases de travaux. La première, nous y sommes allés, c'était la pelouse du stade Boniface, la réhabilitation de la pelouse. Nous y sommes allés, ça rentrait dans notre règlement d'intervention.

La deuxième phase est l'éclairage, effectivement, merci, le local. La deuxième phase, c'était cette tribune sur laquelle nous ne pouvions pas aller. Et la troisième phase sur laquelle je m'étais engagé en réunion, effectivement, à Mont-de-Marsan, de donner un avis le plus favorable possible, c'était sur l'hébergement du centre de formation. Alors je ne sais pas, vous le savez peut-être mieux que moi, Madame, effectivement, vous êtes sur le secteur, je sais pas quelle est la suite qui sera donnée à cette phase 3. En tout cas, la phase 3 concernant le centre de formation rentre bien dans nos possibilités.

Ensuite, sur le territoire de Mont-de-Marsan pour être complet et pour terminer là-dessus on a quand même amené pas mal d'aides, je trouve, et c'est tant mieux. C'était logique. La salle de la Barbe d'or, que je n'ai pas la chance de connaître, pour un dojo, d'autres équipements sportifs. La salle Mitterrand. On y est déjà allé. On va peut-être y retourner. Une nouvelle sollicitation. Et puis, dernier chiffre, et je m'arrêterai là, c'est 475 000 euros qu'on a accordé pour le sport sur Mont-de-Marsan, Mont-de-Marsan même, sur les années 2024 et 2025. 475 000 euros sur nos deux centres de formation, donc le stade et le basket Land. Et puis toutes les accompagnements individuels ou sportifs qui sont listés parce qu'il y a des sportifs listés de haut niveau sur Mont-de-Marsan. Et puis sur toutes les manifestations qu'il y a aussi qui rentrent dans notre règlement d'intervention. Donc j'ai du mal à entendre, effectivement, même si vous pouvez être déçue qu'on n'ait pas accompagné cette tribune, j'ai du mal à entendre la rupture d'équité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute, comme le souffle Renaud LAGRAVE, que nous sommes intervenus sur les tribunes de Mont-de-Marsan avant cette loi, la deuxième tribune, pour 1,2 million, ce que nous n'avions pas fait, ni à Angoulême, ni à Bayonne, ni à Brive.

M. LAFRIQUE. - Ça, c'est plus ancien vraiment… effectivement, mais c'est une réalité.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors voilà.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je peux ajouter quelque chose, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme REQUENNA. - Merci. Je veux répondre à Monsieur LAFRIQUE. Sur d'abord, vous dites que c'était bien antérieur, mais moi, je vous parle de 2021, 2022, 2023. Nous sommes sur 2023. Donc vous ne pouvez pas parler d'antériorité. Je maintiens que ce dossier aurait dû être traité de la même manière que les autres. Vous parlez de tout ce qui est fait sur le territoire, alors si on doit faire des comparaisons, vous parlez de Mont-de-Marsan, parlons de Bayonne, parlons de Pau, parlons de Bordeaux, parlons de toutes les communes. Je parle d'une SASP, je ne parle pas de communes. 200 000 euros sur le terrain synthétique, Renaud, c'est à la commune que ça a été donné. Je parle de la structure, je parle d'un projet de tribune porté par des mêmes structures juridiques.

Laissez-moi terminer, laissez-moi terminer, vous aurez le dernier mot, on le sait bien. Mais laissez-moi terminer.

Ensuite, vous parlez d'une reconnaissance d'intérêt général. Effectivement, le stade d'Angoulême en a bénéficié très récemment. C'est le seul, il y en a très peu sur le territoire national, et c'est le seul sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Vous auriez pu aussi rajouter que ça n'était pas le seul motif parce que la préfète de région vous a laissé avoir une interprétation plutôt extensive du fameux article sur lequel vous vous appuyez. Donc si à l'impossible nul n'est tenu, à cœur vaillant rien d'impossible. Il n'y a pas de volonté, il n'y en a pas eu sur ce dossier, on va en rester là effectivement, mais ne m'amenez pas des arguments qui ne sont pas valables en apportant une litanie de chiffres pour dire « voilà ce qui a été fait ». Mais comparons alors toutes les communes principales de la Nouvelle-Aquitaine. Soyons cohérents.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle, chère Pascale, je rappelle chère Pascale que, depuis le début de la matinée, on nous demande de faire encore des efforts budgétaires. Et, en plein milieu de ce débat, vous venez faire votre marché.

Mme REQUENNA. - C'est une question d'éthique et de morale. Ce dossier, c'est une question d'éthique. Ce dossier, c'est une question d'éthique et de morale. Et, oui, la politique des copains existe.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Fabien ROBERT et nous nous engageons.

M. ROBERT. - Monsieur le Président. Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Permettez, c'est moi qui ai la parole et c'est moi qui la donne. Donc je vous donnerai la parole, Fabien ROBERT, mais laissez-moi parler.

M. ROBERT. - …Compris dans le brouhaha, « c'est Fabien ROBERT qui a la parole ». Sinon, je ne parle pas tant que je ne l'ai pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je vous la donnerai. OK. Donc baissez la main, ça va vous fatiguer. Deuxièmement, il faut qu'on regarde ou alors on ne comprend rien à ce qu'a dit Christian LADEVEZE, DEVEZE pardon, LADEVEZE c'est un général d'armée. Il faut qu'on regarde sur la durée. Et, sur la durée, par rapport aux différents chiffres qui ont été exprimés, on a été plus qu'équitable. Là, en l'occurrence, c'est 600 000, pour Angoulême. Ça a été 1,2 million pour Mont-de-Marsan. Voilà. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. – Bon Monsieur le Président, franchement, sur ce dossier que je suis aussi depuis le début, on va arrêter de se mentir, il n'y a pas de volonté d'aider Mont-de-Marsan pour des raisons politiques. Et je suis désolé, laissez-moi aller jusqu'au bout. Laissez-moi

aller jusqu'au bout. Je vois les sourires en coin, je comprends exactement la situation. Et aujourd'hui alors que la mairie de Mont-de-Marsan…Est-ce que je peux parler ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, oui vous pouvez parler.

M. ROBERT. – Alors aujourd'hui, alors que la mairie de Mont-de-Marsan a changé de couleur, alors que la mairie de Mont-de-Marsan a changé de couleur nous continuons de défendre ce dossier. Preuve que pour nous ça n'est pas une question politique. La réalité, la réalité, c'est qu'il n'y a pas eu de volonté politique.

Et, en l'occurrence, Monsieur le Président, je voudrais terminer mon intervention parce que, oui, je suis en colère. Oui, je suis en colère parce que vous nous baladez. Monsieur le Président, au nom de notre groupe, nous demandons une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle est de droit de deux minutes.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, la minute de silence, fin pardon, les deux minutes sont terminées. Fabien ROBERT a la parole et lui seul.

M. ROBERT. - Maintenant que les esprits sont redescendus, tout d'abord, je vais redire les choses. Oui, nous avons le sentiment que, sur ce dossier, il y a eu des préférences politiques, qu'elles ont été très claires. Et vous pouvez passer par tous les débats complexes parce que, oui, le sujet est complexe, et cela n'a pas été fait alors que c'était fait dans des proportions quasi similaires sur des dossiers quasi similaires ailleurs. Donc, oui, y a une révolte de notre côté de ce côté-là. La colère que j'ai, moi, ne me conduit pas à insulter mes interlocuteurs. J'ai entendu ici Renaud LAGRAVE dire : « mais où étais-tu, pauvre chèvre ? » Donc je voudrais que Renaud LAGRAVE. D'abord, je suis. D'abord, ça ne devrait pas faire rire les collègues, mais ça les regarde. Je voudrais d'abord que Renaud LAGRAVE présente des excuses. Et, deuxièmement, Monsieur le Président, vous ne pouvez pas nous dire : on ne peut pas et bien gérer d'un côté et faire des efforts et, de l'autre côté, continuer d'aider des nouveaux projets. Puisque c'est la définition même de la politique. Bien sûr qu'il faut bien gérer. Bien sûr qu'il faut faire des efforts et que vous avez encore des marges de manœuvre pour aider des nouveaux projets. Ne nous faites pas croire que parce que la situation est grave, on va jeter le bébé avec l'eau du bain et on n'a plus le droit de lever le doigt pour parler de dépenses. Ça c'est un mauvais argument et il ne nourrit pas le débat

comme nous devrions l'avoir. En tout cas, sur ce dossier-là, c'est acté, il y a eu des préférences politiques. Et j'attends les excuses de Renaud LAGRAVE.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors je formule les excuses pour Renaud LAGRAVE s'il le permet.

M. ROBERT. - Non, non. Non, non.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Renaud LAGRAVE pour deux minutes, pas plus.

M. LAGRAVE. - Alors, Monsieur le Président, parce que là, moi, je m'inscris totalement en faux. Sur la soi-disant… Pour la chèvre, j'ai dit autre chose, mais si vous voulez je m'excuse pour la chèvre. Mais ce que je veux vous dire… Non mais écoutez, je m'excuse pour la chèvre et puis ça ira bien.

Mme LAPOUGE. - Franchement c'est du grand délire là.

M. LAGRAVE. - Je vais reprendre, je vais reprendre l'histoire. Je vais reprendre l'histoire, Monsieur le Conseiller régional, parce que visiblement vous avez pas l'histoire. L'histoire retiendra et je vous invite à aller voir Madame DARRIEUSSECQ qui était à l'époque maire de Mont-de-Marsan, présidente de l'agglomération avec laquelle nous avons travaillé, j'allais dire quasiment main dans la main sur ce dossier. Et je le dis avec une certaine solennité, chacun sait ici que j'étais son opposant à Mont-de-Marsan. Mais sur ce dossier, souffrez qu'on ait fait un excellent travail. Ce travail-là, il a consisté à faire en sorte à l'époque, et je suis le premier à l'avoir dit et à avoir posé la question au Président, il y avait effectivement des stades de pro D2 qui, à l'époque, étaient dans la plus grande difficulté pour être aux normes, notamment par rapport au terrain, par rapport aux tribunes et par rapport aussi à l'éclairage. C'est pour ça que j'ai voulu insister tout à l'heure. À cette époque-là, il y a un certain nombre de stades que vous avez cités, et d'autres, qui ont bénéficié d'une enveloppe de la part de la Région d'un million d'euros. Je suis allé voir le Président. Parce que Madame le Maire de Mont-de-Marsan, à l'époque, était venue me voir en me disant : « comment se fait-il qu'on n'ait pas un million ? » J'étais allé voir le Président en lui disant : « est-ce que c'est possible et pourquoi, nous, on ne l'a pas ? » Je dis bien « nous ». Je vous signale juste que Mont-de-Marsan, comme les autres clubs de la Nouvelle-Aquitaine et de l'ex-Aquitaine comme de la Nouvelle-Aquitaine, a bénéficié du million d'euros dont on parlait tout à l'heure. Donc je vous rappelle que, depuis, et cela a été dit par mon collègue, il y a un nouveau règlement qui est intervenu et, à partir de là, c'est effectivement le code du sport qui a été changé. Mais à l'époque, je veux vous le dire, et c'est la raison pour laquelle c'est scandaleux, ce que vous dites quand vous dites : « vous avez privilégié vos amis ou pas vos amis ». Un million d'euros à Mont-de-Marsan. Comme ça a été le cas partout. Et je suggère, je maintien, je persiste et je signe, en disant que le président n'avait pas regardé quelle était la couleur politique ou pas la couleur politique, il avait des élus régionaux, locaux,

départementaux, toutes celles et ceux qui étaient autour de ce stade et de cette deuxième tribune, comme ça a été le cas à Agen, comme ça a été le cas pour d'autres, la Région a mis un million. Cela veut dire quoi, Monsieur ROBERT ? Qu'on a fait le job là où on devait faire le job. Maintenant, vous venez sur un autre dossier et un dossier qui est postérieur, sur lequel ça a été, la réponse a été apportée. Non seulement sur la modification, la nature de la demande qui n'est pas la même qu'une collectivité, j'en conviens. Et ce qui veut dire qu'aujourd'hui on ne peut pas dire que la SASP du stade Montois n'a pas été aidée puisque, dans le règlement de la Région, elle a exactement le même montant que toutes les SASP en fonction du classement. Que vous soyez en Top 14, en pro D2, vous avez exactement les mêmes montants.

Donc, de ce point de vue là, dire aujourd'hui qu'il y aurait un ostracisme par rapport au Stade Montois, je vous le dis, pour moi, c'est une vraie insulte parce que j'en suis un des supporters fidèles avec d'autres, dans cette salle. Même si on regrette profondément la descente, il faut arrêter de trouver des boucs émissaires là où ils ne sont pas.

M. ROBERT. - Je ne vous ai pas insulté, n'inverserons pas les choses. Je ne vous ai pas insulté, Monsieur LAGRAVE, n'inversez pas les choses.

M. LE PRÉSIDENT. - Les choses sont dites. Bien maintenant, non non non on arrête. Non non non. On va pas, au terme d'un débat de bonne qualité… je donne la parole à Élise LAURENT-GUEGAN.

Mme REQUENNA. – Président, juste, s'il vous plaît. J'en ai pour 10 secondes. 10 secondes. 10 secondes. 10 secondes.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors 10 secondes.

Mme REQUENNA. – Franchement pour dire que ce que relate Renaud signifie que ça date d'avant 2014. Et si la réponse, beh quand vous étiez opposant. Vous dites « vous étiez dans l'opposition ».

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous adresserais, Pascale…

Mme REQUENNA. – Non mais je termine juste, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais enfin. Bon arrêtez où je coupe la parole à tout le monde.

Mme REQUENNA. – Si la réponse était aussi simple et évidente que ça…

M. LE PRÉSIDENT. - C'est indécent de venir faire son marché ce matin en plein débat budgétaire.

Mme REQUENNA. - Pourquoi, si la réponse était aussi simple et évidente que ça, vous ne nous l'avez pas faite ? Pourquoi vous ne nous avez pas répondu aux multiples courriers ? Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne la parole à Élise LAURENT-GUEGAN. Vous avez tort jusqu'au bout. Elise.

Mme REQUENNA. - Il fallait répondre à nos courriers, Monsieur le Président, si c'était aussi simple et évident que ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Arrêtez, c'est indécent.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, permettez-moi à mon tour de remercier notre Vice-présidente en charge des finances, Sandrine DERVILLE pour la qualité de sa présentation ainsi que l'ensemble des services régionaux pour le travail rigoureux et exigeant qu'ils accomplissent dans un contexte budgétaire toujours plus contraint. Notre groupe votera ce budget supplémentaire. Nous voterons parce qu'il est sérieux, parce qu'il préserve l'essentiel, parce qu'il maintient nos priorités malgré un contexte qui se dégrade. Mais ne nous trompons pas de débat. Le principal sujet aujourd'hui n'est pas la gestion de la Région. Le principal sujet, c'est le comportement de l'État. Depuis plusieurs années, l'État de transfert des responsabilités annonce des ambitions, fixe des objectifs, puis il retire des moyens. Un exemple récent, il demande aux Régions de former davantage d'apprentis. Puis, il réduit les financements. Il nous demande d'accompagner les entreprises, puis il réduit les marges de manœuvre. Il nous demande d'agir plus vite, plus près du terrain. Mais il continue de décider depuis Paris.

Cette politique consiste à décentraliser les problèmes tout en recentralisant les décisions. À la fin, tout le monde est frustré, les collectivités, les acteurs économiques, les associations, les citoyens et, surtout que personne ne sait vraiment qui est responsable de quoi. Comme le rappelle souvent le Président ROUSSET, nous sommes parfois sept derrière le ruban lors d'une inauguration. Cette image peut faire sourire. Mettre à nue une réalité préoccupante. Sept financeurs, sept décideurs, sept logos et souvent personne de clairement responsable ou d'identifié. Notre pays souffre moins d'un manque d'argent que d'un excès de complexité. Nous avons besoin d'une règle simple : celui qui décide doit financer, celui qui finance doit rendre des comptes.

C'est cela la véritable décentralisation. Moins de confusion, moins de doublons, moins de tutelle, plus de responsabilités. Face au désengagement brutal et parfois cavalier de l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine choisit la responsabilité. Elle continue d'investir, de former, d'accompagner les territoires et de préparer l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Ecoutez, tout le monde et moi le premier est en hypoglycémie. Vous voulez vraiment intervenir ? Essayez d'aller vite quoi.

M. LE CAMUS. - Je suis désolé, Monsieur le Président, on a eu un débat en parallèle. Donc, moi, je ne parlerai pas de rugby ni de chèvre. Moi je parlerai du budget supplémentaire. Au moins on reste dans le sujet. Comme chaque année, ce budget supplémentaire nous est présenté comme un ajustement technique. Et, comme chaque année, vous nous expliquez que les contraintes viennent d'ailleurs, de l'État, du contexte économique, de l'inflation ou encore de la baisse de certains financements. Et, pourtant, lorsqu'on regarde ce budget de près, une autre réalité apparaît. Vous mettez en avant une baisse de l'emprunt de plus de 100 millions d'euros. Présentée ainsi, la formule est séduisante. Mais elle mérite d'être nuancée parce que, cette diminution, ce n'est pas le résultat d'une réforme profonde de votre gestion ou d'un effort particulier sur les dépenses de fonctionnement. Elle provient avant tout de la reprise du résultat 2025 à hauteur de 143,8 millions d'euros. Autrement dit, vous utilisez les excédents de l'exercice précédent pour corriger les équilibres de 2026. En réalité, c'est simplement une amélioration comptable et pas un changement de modèle. Vous empruntez moins que prévu, certes, mais vous ne démontrez pas que la Région a engagé une véritable trajectoire de désendettement fondée sur des économies structurelles.

Parallèlement, vous insistez beaucoup sur le désengagement de l'État, notamment dans le domaine de la formation professionnelle. Sur ce point, nous partageons une partie du constat, la baisse des crédits consacrée à l'apprentissage et au pacte régional d'investissement dans les compétences constitue un sujet véritablement sérieux.

La formation est l'une des compétences majeures de notre collectivité et lorsqu'elle est fragilisée, ce sont directement les jeunes, les demandeurs d'emploi et les entreprises qui en subissent les conséquences. Mais justement, lorsque les ressources diminuent, une collectivité responsable doit établir des priorités et c'est là que nos chemins divergent. Car dans le même temps où vous dénoncez la baisse des financements de l'État, vous ajoutez encore plus de 20 millions d'euros de dépenses nouvelles en crédits de paiement. Le problème n'est donc pas uniquement ce que l'État retire. Le problème est aussi ce que la Région refuse toujours d'économiser. Vous accusez Paris de fermer le robinet, mais vous refusez toujours de réparer les fuites dans votre propre maison.

Quand les moyens se raréfient, la première question devrait être simple. Quelles sont les dépenses indispensables et quelles sont celles qui peuvent être réduites ou supprimées ? Or, ce débat n'a jamais réellement lieu, malgré nos alertes permanentes. Nous continuons à voir se multiplier les dispositifs, les guichets, les subventions, les politiques d'affichage. Nous continuons à constater que chaque difficulté appelle une nouvelle enveloppe budgétaire.

Mais nous voyons très peu d'évaluations, très peu de remises en question et encore moins de suppressions de dispositifs inefficaces ou redondants. Je ne vais pas vous refaire la liste à la Prévert de ce sur quoi vous avez de nombreuses pistes d'économie. Nous la faisons à chaque fois et vous savez très bien de quoi je parle. Une collectivité ne peut pas fonctionner durablement selon la logique du distributeur automatique. Elle doit savoir dire oui à ce qui fonctionne, mais elle doit aussi savoir dire non à ce qui n'apporte pas de résultats ou, pire, ne sert à rien. Nous pensons notamment que les priorités doivent être clairement assumées. Oui aux lycées, oui à la sécurité des bâtiments publics, oui aux transports du quotidien, aux formations qui débouchent réellement sur l'emploi ou aux aides d'urgence lorsque les territoires sont frappés par des catastrophes. En revanche, nous continuons de nous interroger sur certaines dépenses de communication, sur certaines politiques de transition écologique insuffisamment évaluées, sur certaines études qui succèdent, se succèdent sans déboucher sur des décisions concrètes, ainsi que sur des actions qui relèvent davantage de l'affichage politique que des compétences véritablement essentielles de la Région. La transition écologique mérite mieux qu'une sanctuarisation permanente. Elle mérite plutôt une évaluation rigoureuse. Chaque euro engagé doit pouvoir être justifié par un résultat concret pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine.

Ce qui est vrai pour l'écologie l'est également pour l'ensemble des politiques régionales. Dans ce budget supplémentaire, nous observons également plusieurs signaux qui doivent alerter. Je pense notamment aux 14,6 millions d'euros de provisions inscrites cette année. Plus de 9 millions d'euros concernent des prêts accordés à des sociétés aujourd'hui en difficulté. Plus de 5 millions d'euros concernent des contentieux et des litiges. Ces sommes ne tombent pas du ciel. Elles traduisent les conséquences de choix passés et rappellent que l'argent public n'est jamais sans risque. Lorsque certaines interventions économiques échouent, ce sont finalement les finances régionales qui absorbent le choc. Je pense également aux dépenses immobilières prévues pour l'administration régionale. 11 millions pour la réhabilitation de l'immeuble Judaïque, 2 millions d'euros supplémentaires dans l'acquisition de lots à l'immeuble Prisme, dans un budget que vous qualifiez vous-même de contraint, ce sont des priorités qui interrogent. Les Néo-Aquitains peuvent légitimement se demander pourquoi la sobriété budgétaire semble toujours concerner les politiques de terrain avant de concerner l'administration elle-même.

Enfin, un mot sur la philosophie générale de ce budget. Vous expliquez que les contraintes sont fortes, nous ne le contestons pas. Vous expliquez que l'État participe à ces difficultés et nous ne le contestons pas davantage. Mais ce que nous contestons, c'est votre refus persistant de hiérarchiser les dépenses. Vous refusez de recentrer l'action régionale sur ses missions fondamentales. Votre refus de distinguer clairement l'essentiel de l'accessoire. Le

véritable débat n'est pas de savoir si les contraintes existent. Le véritable débat est de savoir quelles décisions vous êtes prêt à prendre pour y répondre. Et, à cette question, ce budget supplémentaire apporte une réponse décevante. Il ajuste les comptes, corrige les prévisions et recycle les résultats de l'année précédente. Mais encore une fois, il ne change pas la trajectoire. Donc, pour toutes ces raisons, nous considérons que ce budget supplémentaire prolonge les orientations que nous avions déjà contestées lors du budget primitif, et donc nous voterons contre ce budget supplémentaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Je sais pas si vous vous en rendez compte, mais vous parlez de l'immeuble Judaïque, vous parlez de…et, dans le même temps, vous voudriez qu'on mette la clim dans tous les lycées et dans tous les bureaux, alors qu'il faut revoir de fond en comble notre patrimoine immobilier. Si les conditions de travail des collaborateurs et des collaboratrices de la Région ne vous intéressent pas, il vaut mieux le dire.

Je pense que tout le monde sera d'accord à l'heure où l'on parle pour que nous ayons un vote global. Il est 14h40.

Mme FORGENEUF. - Excusez-moi, notre groupe n'est toujours pas intervenu.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Madame FORGENEUF, vous avez la parole, mais essayez de condenser.

Mme FORGENEUF. – Oui mais pourquoi je vais payer pour les autres, en fait ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais parce que vous êtes plus forte que les autres et que vous savez résumer.

Mme FORGENEUF. - Ce budget supplémentaire…

M. LE PRÉSIDENT. - Essayons de ne pas lire des textes, bon sang de bois.

Mme FORGENEUF. - Je fais bien comme je veux, s'il vous plaît. Je ne sais pas pourquoi, mais je savais que c'est moi qui allais prendre à la fin de tous les beaux débats qu'on vient de voir. On a discuté pendant des heures de choses insupportables.

M. LE PRÉSIDENT. – Ça s'adresse à tout le monde.

Mme FORGENEUF. - Oui, non, mais bien sûr, mais… Donc, ce budget supplémentaire qui habituellement est un ajustement à la marge du budget primitif avec intégration du résultat de l'excédent n-1 est une nouvelle annonce du désengagement de l'État. Ces décisions continuent de déliter les finances des Régions et leur autonomie. Ces restrictions budgétaires imposées par l'État sont extrêmement inquiétantes et ne permettent plus aux Régions de jouer un rôle essentiel au sein de leur territoire. L'État ne se contente plus de se désengager au niveau national. De nombreuses politiques essentielles pour lutter contre les

déséquilibres sociaux, contre le réchauffement climatique qu'on ne peut plus nier fragilisent nos territoires et le quotidien de ses habitants et habitantes. L'inscription dans ce BS des dépenses liées aux intempéries que l'on souhaiterait exceptionnelles en est clairement une illustration significative. Aujourd'hui, l'État, sans aucun complexe, continue à amputer le budget des Régions. Après leur avoir transféré de nombreuses compétences, il leur supprime les dotations nécessaires à l'exercice de celles-ci. Il gèle l'une des rares recettes dynamiques des Régions, la fraction de TVA. Et, par le biais du DILICO, impose aux Régions d'être solidaires pour compenser une politique nationale désastreuse ayant mené à creuser la dette nationale. Concernant le transport ferroviaire du quotidien, l'État se désengage sur ses compétences en matière d'infrastructures et attend que les Régions viennent compenser cette carence. Et, en même temps, il continue à amputer ses recettes.

Dans ce BS, on constate une contribution complémentaire de 1,3 million d'euros au profit de l'aéroport de Limoges pour l'ouverture d'une ligne Limoges-Paris afin de pallier les défaillances de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Une fois encore, on traite les conséquences d'une politique mal anticipée. Et, double peine, la solution à ce problème va complètement à l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique. L'État n'est pas du tout à la hauteur de l'urgence et des besoins. Avec la hausse des prix des carburants, on note une progression constante des usagers qui délaissent leur voiture au profit des transports en commun. Les réseaux sont en mauvais état, les places disponibles ne répondent plus à la demande sur de nombreux itinéraires. La politique menée par l'État ces dernières années est totalement incohérente, dangereuse et hors sol.

Les Régions étaient encore l'un des rares échelons territoriaux à pouvoir compenser cette politique désastreuse, mais en supprimant de plus en plus les marges de manœuvre financières, comment les Régions vont-elles réussir les transitions écologiques et énergétiques, préserver la vitalité de leur territoire et la qualité de vie de leurs habitants et habitantes ? Comment vont-elles continuer à lutter contre les inégalités sociales, à protéger les plus précaires, permettre un accès à tous, à l'enseignement, à la formation, à la culture, au sport ? Quelle sera la prochaine étape ? Dans ce BS, nous assistons à une réduction drastique des moyens consacrés à l'apprentissage et à la formation professionnelle. Ces décisions, dans un contexte national avec un taux de chômage qui atteint 8,1 % au premier trimestre, des secteurs professionnels extrêmement en tension, directement liés aux besoins quotidiens, à la santé des populations, tels que les secteurs sanitaires et social, sont totalement incompréhensibles. Les marges de manœuvre de la Région deviennent limitées, mais elle garde néanmoins une capacité d'arbitrage. Et c'est sur ce point que notre groupe attire votre attention. Les conséquences de ces arbitrages pourraient être désastreuses pour les personnes en situation de précarité, telles que les demandeurs d'emploi, les publics les

moins qualifiés. Nous vous demandons à ce que l'arbitrage soit concerté, que le groupe interassemblée dédié à la formation professionnelle y ait un rôle actif et ne doive pas simplement valider des décisions prises en amont. Dans ce BS, des crédits sont ouverts sur le projet concession rivière de Gascogne et Neste. Notre groupe vous avait déjà alerté lors de la délibération actant ce transfert des ouvrages hydrauliques. Maintenant que la Région est propriétaire et concédante, elle ne pourra pas facilement se désengager si les besoins d'investissement augmentent avec le vieillissement des infrastructures et les effets du changement climatique. De plus, une réflexion sur la gestion de l'eau partagée nous paraît urgente en termes d'enjeux écologiques.

Ce budget abonde des crédits dans le secteur culturel et associatif. On ne peut que s'en réjouir, mais l'effort est insuffisant. Nous avons pu constater que de nombreuses associations ont été extrêmement fragilisées sur les territoires par les baisses des aides des collectivités. Certaines ont dû procéder à des licenciements, d'autres ont dû délaisser certaines de leurs actions. Pour les plus fragiles, les difficultés ont été telles qu'elles ont conduit à des cessations d'activité ou à des procédures de liquidation. Les associations employeuses représentent pourtant une économie incontournable sur nos territoires. Elles agissent au cœur des enjeux collectifs et régionaux solidarité, inclusion, culture, écologie, jeunesse. D'autres secteurs, comme l'économie sociale et solidaire, ont également été altérés. Une Région comme la Nouvelle-Aquitaine, qui se veut engagée dans la transition écologique, dans le développement des emplois, qui veut veiller à la préservation de la vitalité de ses territoires, se doit de protéger tous ces secteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame FORGENEUF. Je vais mettre aux voix. On présente globalement, comme on le fait d'habitude. Sur le budget supplémentaire 2026, sur le budget principal, qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget est donc adopté.

N°04a

Vote sur : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET PRINCIPAL

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04b – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le budget supplémentaire annexe Fonds européens Poitou-Charentes 2014-2020, qui est contre ? Qui s'abstient ? Budget adopté.

N°04b

Vote sur : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE « FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Non-inscrit**
- **CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

04c – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le budget supplémentaire 26, service public local production d'énergie photovoltaïque, même vote à moins que… ? Même vote ? Europe écologie vote pour celui-là.

Mme SEGUINAU. - C'est pour ce dossier-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment ?

Mme SEGUINAU. - C'est un pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Adopté.

N°04c

Vote sur : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Non-inscrit**
- **CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

05 – CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, j'ai clôture du budget annexe service public local production d'énergie photovoltaïque. Même vote ?

M. ELOPHE. - J'ai une intervention, Président. Si, si.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y. C'est la clôture du budget annexe.

M. ELOPHE. – Président, chers collègues. Comment ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous parle de la clôture du budget annexe.

M. ELOPHE. – Oui, oui. Moi, je vais vous en parler aussi.

M. LE PRÉSIDENT. – Beh écoutez, si vous êtes pertinent, je vous écouterai. Allez-y. Allez-y.

M. ELOPHE. - Je vous remercie, Monsieur le Président. Donc, notre position est connue concernant le développement massif des énergies renouvelables intermittentes. Mais au moment où ce budget annexe s'apprête à être clôturé, la question essentielle n'est plus celle des intentions, c'est celle des résultats. Après plusieurs années d'exploitation, les Néo-Aquitains ont le droit de connaître le bilan complet de cette politique. Coût réel, coût réel donc, production réelle. Si on pouvait arrêter de discuter derrière moi, chers collègues. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez la parole, parlez.

M. ELOPHE. – Oui, oui. Alors, coût réel, production réelle, rentabilité réelle. Car en matière d'argent public, les résultats doivent toujours compter davantage que les affichages. Quelle est aujourd'hui la rentabilité réelle de ces parcs ou plutôt de ces usines photovoltaïques régionales ? Nous votons des crédits, nous constatons des amortissements, nous finançons des équipements et des constructions, mais nous ne disposons jamais d'indicateurs précis sur la production effective, les recettes générées, ni sur le retour sur investissement des équipements financés depuis plusieurs années. La transparence doit être totale dans cette filière, car nous refusons une logique consistant à financer des équipements parce qu'ils correspondent à une orientation idéologique ou un objectif de communication. Nous demandons des résultats mesurables, de la transparence, et une gestion rigoureuse de l'argent public. Nous contestons, et ça vous le savez depuis longtemps, la stratégie énergétique fondée sur le développement massif et systématique des énergies renouvelables intermittentes, une politique qui produit davantage de communication que de

kilowatts pilotables, davantage de dépenses publiques que de souveraineté énergétique. Je vous remercie et j'espère que je vous ai intéressé, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous préférez le gaz russe ?

M. ELOPHE. - Et vous préférez les panneaux photovoltaïques chinois ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je préfère effectivement les panneaux photovoltaïques parce que, effectivement…

M. ELOPHE. - Chinois. Chinois.

M. LE PRÉSIDENT. - Effectivement, oui, mais on a 60 % de la valeur qui est française et l'entreprise qui vient s'installer, qui vient s'installer au Barp va y contribuer. Aujourd'hui, il y a un problème de souveraineté et je constate que l'extrême droite, sur la souveraineté du pays. Elle « s'en bat l'œil et le flanc gauche avec un métacarpe de dinosaure ». Voilà. Quant à l'idéologie anti-réchauffement climatique ou votre climatoscepticisme, voilà…

M. ELOPHE. - J'aurais aimé, Monsieur le Président…

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non allez, on arrête. On arrête. Je mets aux voix. Je suppose que vous êtes contre.

M. ELOPHE. - Au moins vous répondre. 10 secondes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix.

M. ELOPHE. - 10 secondes, comme ma collègue, comme tous mes collègues, qui ont eu le droit.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous réponds.

M. ELOPHE. - Excusez-moi, Monsieur le Président, tous mes collègues ont eu le droit de vous répondre. Pourquoi, moi, je n'ai pas le droit ?

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que je l'ai décidé, parce que je l'ai décidé, point barre. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? On est sur la clôture d'un budget, quand même. Enfin, je regarde mes amis républicains. Le RN est contre.

M. ELOPHE. - Alors nous allons nous abstenir, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vous abstenez. Qui s'abstient ? Donc l'Assemblée a voté ce rapport. Et je vous propose, en état d'hypoglycémie, où je suis, et où vous êtes, de nous retrouver pour le déjeuner.

N°05

Vote sur : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Interruption de séance.

Reprise de séance.

INTERVENTION DE MONSIEUR YVES JEAN, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER) : INFORMATION SUR LES TRAVAUX RÉCENTS, EN COURS ET À VENIR DU CESER

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, chers collègues, si vous voulez bien rejoindre vos places. Bien chers collègues, nous accueillons Yves JEAN, qui est président du CESER, la deuxième assemblée régionale. Je le rappelle, je rappelle que la création des CESER date d'une loi qui a dû être adoptée sous le gouvernement de Jacques CHABAN-DELMAS, en même temps que les établissements publics régionaux avec le souhait, à l'époque, qui a un peu changé, d'avoir une relation, à l'échelle régionale, avec la société civile, les corps économiques, le monde associatif, le monde syndical. Et j'avoue que j'ai toujours eu à l'égard des conseils économiques et sociaux, puis environnementaux, une relation privilégiée. C'est un moment, et Sandrine y participe régulièrement, où nous avons des dialogues construits, constructifs. Et le président du CESER et moi-même avons souhaité qu'il puisse y avoir, dans la période actuelle, on en a un peu parlé ce matin, mais aussi compte tenu des travaux du CESER, qui dépasse l'analyse de chacune de nos délibérations en séance plénière, avec une originalité qui est unique en France, qui est que nous avons créée, c'était à l'époque du président Jacques CASTAING et d'André LABARRÈRE, deux groupes interassemblée qui puissent partager sentiments, évaluations, sur non seulement nos politiques publiques, mais aussi sur les actions qui sont menées par la Région dans le cadre des décisions des commissions permanentes. Donc, cher président, cher Yves JEAN, vous avez la parole.

M. JEAN. - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Merci pour ce temps de présentation du Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Aquitaine. Je ferai un point en introduction sur la situation législative concernant notre assemblée, puis j'évoquerai rapidement notre assemblée, nos méthodes de travail, cela me semble important. Et puis je pointerai bien évidemment la question des avis, des contributions, des rapports. Et je m'arrêterai plus particulièrement, je dirais quelques mots de façon plus précise sur le rapport suite à la saisine d'Alain ROUSSET, « Vivre dignement » suite à nos travaux concernant les cahiers de doléances des Gilets jaunes, avant de conclure et d'avoir éventuellement un temps d'échange avec vous, avec plaisir.

Un rappel sur la situation législative. La commission mixte paritaire du 20 janvier, au détour d'une phrase, propose que les CESER, l'autre assemblée de la Région, deviennent des assemblées facultatives, au bon gré des Conseils régionaux.

L'Assemblée nationale vote le 14 avril, le Sénat le 15 avril et, le 21 avril, le groupe socialiste et les écologistes déposent devant le Conseil constitutionnel un recours qui concerne plusieurs aspects de cette loi proposée par la CMP, dite de simplification de la vie économique, dont je dirais un élément concernant le CESER. Et, le 28 avril, un autre recours est déposé par le groupe MoDem, par une partie des députés de Renaissance, dont Florent BOUDIÉ, le président de la commission des lois que vous connaissez bien ici, Elisabeth BORNE, des députés d'Horizon et des députés de LIOT. Et, le 21 mai, le Conseil constitutionnel rend son avis. D'une part, il censure la loi concernant les CESER, mais ce n'est pas seulement cela. Il indique dans son avis que les CESER, par leur contribution et leurs avis, participent à l'organisation de la Région. Donc, d'une certaine façon, le Conseil constitutionnel institutionnalise le CESER lors de cet avis du 21 mai.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine, c'est quoi ? Ce sont 110 organisations qui siègent dans cet hémicycle. La semaine dernière, nous étions en session plénière le mardi et le mercredi. Alain ROUSSET vient de le rappeler, l'ensemble des acteurs économiques. On a bien sûr les syndicats d'employeurs, les organisations d'employeurs que sont le MEDEF, la CPME, l'U2P, mais aussi l'ensemble des chambres consulaires, les représentations de la filière viticole, la pêche, les pôles de compétitivité, le pôle ENTER, etc. Sur la droite de l'hémicycle, quand on siège, il se trouve que ce sont les organisations syndicales, dans leur diversité de la représentation de ces organisations, CGT, CFDT, Force Ouvrière, FSU, UNSA, CFTC et Sud. Si j'en oublie, je vais me faire engueuler. Et puis, au milieu de l'hémicycle, le troisième collège où on trouve les établissements d'enseignement supérieur, les hôpitaux, l'ensemble des mouvements d'éducation populaire, le CROS, l'ensemble des mouvements associatifs, culturels, etc. Et, surtout, ce qui est unique avec cette assemblée, qui est composée de personnalités qui ont des parcours d'une très grande richesse, des expériences et des analyses qui ne sont pas du tout les mêmes, vous imaginez bien entre FNE et les chambres d'agriculture, le Medef et la CGT, par exemple, chacune et chacun échange en commission et en plénière avec beaucoup d'écoute, beaucoup de respect. Et j'ai l'habitude de dire qu'il est important pour nous de prendre au sérieux les idées qui ne sont pas les nôtres et les analyses qui ne sont pas les nôtres. Et, au fil de nos travaux, on travaille sur nos contributions et nos rapports dont je vais vous dire quelques mots en auditionnant les Vice-présidents, Vice-présidentes, les élus de la Région que je remercie et les services que je remercie, qui sont toujours disponibles pour répondre à nos invitations. On auditionne des acteurs, des chefs d'entreprises, des universitaires, des associations d'élus. L'ensemble des acteurs concernés par un sujet. La finalité, c'est d'essayer d'objectiver autant que faire se peut les sujets et de faire des préconisations sur des sujets d'intérêt régional concernant les compétences de la Région. Et on aboutit ainsi à ce que j'appelle des consensus exigeants.

Et, quand un rapport est voté à l'unanimité ou à 90 % par la CGT, par la CFDT, par l'ensemble des organisations syndicales, patronales, etc., je sais que les Vice-présidentes et Vice-présidents, les élus, se disent : « ça vaut la peine, au regard des préconisations qui sont faites, de regarder si telle ou telle préconisation peut nous intéresser pour faire évoluer nos politiques ». D'une certaine façon, Monsieur le Président, vous travaillez, vous avez travaillé de la même façon avec la MIE sur l'agriculture. Et puis la commission transpartisane, qui travaille actuellement sur les enjeux d'aménagement et de décentralisation, travaille également de cette façon. Et je vous remercie d'avoir associé le président du CESER à cette commission transpartisane. J'ai oublié et une intervenante, ce matin, a dit que, sans doute, j'allais vous remercier, mais effectivement je vous remercie. Et ces remerciements, je dirais, vraiment appuyés concernant votre soutien indéfectible lors des turbulences du printemps dernier, et de 2025, et des turbulences de cette année. Vous faites partie des Présidents et Présidentes de Régions qui soutenaient de façon très très importante les CESER et je remercie l'ensemble des conseillères et conseillers qui, le 2 avril, ont soutenu la motion proposée concernant les CESER. J'ai failli l'oublier, mais grâce à une intervention de ce matin, j'ai pu y repenser.

Alors, quelles sont nos missions ? Nos missions, les textes de loi font qu'obligatoirement nous émettons des avis sur les documents budgétaires. On a émis des avis sur le compte administratif 2025, sur le budget supplémentaire, sur les OB, etc. Éléments essentiels de la vie de l'Assemblée. On émet également, on est obligatoirement également consultés sur tous les schémas régionaux, le SRADDET, SRDEII, le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et je remercie en l'occurrence les Vice-présidentes, puisque les trois sont présidées par des Vice-présidentes, ou les Vice-présidents qui, à chaque fois, nous associent en amont de l'évolution de ces schémas régionaux. Et c'est vraiment quelque chose d'important. De la même façon, nous avons, en 2025, été sollicités pour réfléchir à l'évolution de l'organisation du comité des partenaires sur la question des transports, et nous avions fait une proposition aux Vice-présidents sur une autre organisation du comité des partenaires. Cela fait partie, je dirais, des missions de notre assemblée. Deuxième élément, de façon classique, nous émettons des avis sur les principales politiques du Conseil régional, sur la foncière viticole, sur les politiques énergétiques qui sont proposées lors de cette session. Vous recevez, les différents présidents et présidentes de groupes reçoivent nos avis une semaine avant votre session. Et puis, depuis 2025, et j'aimerais que l'on amplifie cela, nous réalisons des contributions préalables avant la mise en œuvre d'une nouvelle politique. En particulier, on a émis en 2025 deux contributions préalables. Une sur les questions d'apprentissage, sujet d'actualité, au regard du retrait du financement de l'État que l'on a dénoncé aussi la semaine dernière.

Et puis, on a fait la même chose sur le règlement d'intervention des politiques culturelles. Je souhaiterais que l'on soit plus en amont des évolutions de la politique régionale pour participer à la co-construction de ces politiques.

Et puis nous nous saisissons et nous réalisons des contributions, j'ai envie de dire, de façon autonome. J'en cite deux. Une qui concerne l'évolution des fonds de cohésion à l'échelle européenne. Au printemps 2025, nous avons alerté sur le risque de renationalisation de ces fonds de cohésion. Je rappelle que ces fonds de cohésion, Isabelle BOUDINEAU le sait mieux que moi, ont pour finalité la réduction des inégalités entre les Régions à l'échelle à l'échelle européenne. Que, sur la période précédente, mais vous le savez, 4 000 projets ont été financés grâce à ces fonds de cohésion, des projets de développement économique, de soutien à la recherche, de soutien à l'inclusion sociale, de soutien à tel ou tel équipement culturel, donc des projets qui sont alimentés, organisés par la Région, en lien avec les acteurs dans les territoires. Et si, demain, ces projets, ces fonds sont renationalisés, un ces fonds vont être dans un paquet commun avec la PAC. Il y a de fortes chances qu'au regard des enjeux liés à la défense, une partie de ces fonds glissent vers le financement de la défense. Et, par ailleurs, on aura, comme pour d'autres projets, des propositions verticales de la part des ministères qui seront aspaciaux, qui ne seront pas en corrélation avec les territoires. Donc, on avait alerté sur ce risque de renationalisation. Et puis, je le disais en aparté aux journalistes qui étaient avec nous ce midi, on vient, lors de la dernière session, de faire voter à l'unanimité, et Sandrine DERVILLE disait « j'aimerais qu'un jour notre budget soit voté à l'unanimité dans cette assemblée » mais voilà, on a réalisé Monsieur le Président une contribution sur financer l'action régionale, l'évolution des capacités financières de la Région, au regard de l'exercice de ses compétences sur la période 2018-2024. Et je pense que cette contribution peut intéresser l'ensemble des conseillers et conseillères régionaux que vous êtes.

Et puis, troisième élément, nous élaborons des rapports. Les contributions, c'est un temps de 4 à 5 mois d'élaboration. Les rapports, c'est plutôt un an, un an et demi. À grandes enjambées, je vais évoquer les différents rapports qui ont été votés depuis 2025, depuis juin 2025. Et puis je m'arrêterai sur le rapport vivre dignement. Un premier rapport en juin 2025 que Philippe LAFRIQUE connaît bien, c'est « Faire équipe pour réussir une égalité d'accès aux pratiques physiques et sportives ». Et ce rapport met l'accent sur l'importance des relations entre des activités physiques, sportives et les questions de santé. Et, entre autres, dans les propositions que l'on fait, je ne vais pas vous détailler plus d'éléments sur chaque rapport, on fait des propositions en disant : lorsque dans les territoires, dans les intercos, des projets territoriaux sportifs sont élaborés, il serait intéressant d'associer les acteurs de la santé de façon à mobiliser les activités physiques et sportives pour lutter contre la

sédentarité des jeunes et des ados qui passent beaucoup de temps sur les écrans. Mais il n'y a pas que les jeunes et les ados qui passent beaucoup de temps sur les écrans. Voilà, donc sur cette question de la relation activité physique, sportive et santé, les projets territoriaux pourraient être tout à fait intéressants.

Au mois de décembre, nous avons voté un autre rapport qui concerne 95 % des entreprises de Nouvelle-Aquitaine, les PME-PMI, qui sont ancrées dans les territoires. On a la chance, en Nouvelle-Aquitaine, d'avoir des grands donneurs d'ordre dans le domaine de l'aéronautique et de la chimie, mais 95 % des entreprises sont des entreprises qui créent de l'emploi dans les territoires, qui créent de la valeur ajoutée. Et ce rapport concerne la transition écologique et la mutation industrielle. Et, le titre, c'est : un défi gagnant. Pourquoi ? Parce qu'on s'appuie sur des exemples d'entreprises de la région. De nombreuses entreprises de la région qui ont pris le tournant de l'évolution de leur mode de production, de leur process de production vers la transition écologique en termes d'utilisation des ressources naturelles et autres, et qui sont gagnantes sur le plan économique et qui, par ailleurs, ont réalisé cette transition en associant beaucoup plus les salariés que précédemment. Le dialogue social est renforcé dans ces entreprises qui font ce passage vers la transition écologique. Donc, rapport particulièrement important.

Autre rapport au mois de décembre, c'est « Cap vers l'enseignement supérieur », à partir, entre autres, d'une cinquantaine d'entretiens avec les équipes présidentielles des universités, beaucoup d'acteurs. Mais entre autres, avec une enquête, et c'est original au niveau national, auprès de 3 000 lycéennes et lycéens, qui ont répondu aux éléments concernant le fait qu'ils accèdent ou non à l'enseignement supérieur, sachant, et Alain ROUSSET le sait, et Jean-Louis NEMBRINI aussi, que la Région Nouvelle-Aquitaine a des taux de réussite au bac, le bac de philo, c'était aujourd'hui, qui sont très élevés et un taux d'accès à l'enseignement supérieur qui est un des plus faibles de l'Hexagone. On est juste devant la Corse. Et je discutais la semaine dernière avec le recteur d'académie qui me disait : « il y a 22 ans, j'étais en Aquitaine, c'était déjà la situation. Je reviens 22 ans plus tard et c'est toujours la même situation ». Donc, derrière cette question de l'accès à l'enseignement supérieur pour acquérir des connaissances, des compétences, c'est la question de l'ascension sociale, c'est la question de la formation des jeunes dans cette région, des futurs cadres et ingénieurs. Et dans ce rapport, et puis, le Conseil régional des jeunes a également participé à deux focus groups sur cette question de l'accès à l'enseignement supérieur. Et on s'aperçoit que les questions d'orientation sont des questions cruciales pour les jeunes lycéens et lycéennes. Celles et ceux qui sont issus de milieux sociaux, qui ont les codes culturels pour se retrouver dans le cadre de Parcoursup s'en

sortent. Les autres sont perdus dans le maquis de l'orientation, malgré le travail des conseillers d'orientation, malgré le travail des professeurs principaux.

Il y a un vrai sujet sur les questions d'orientation, sur les questions de coût de logement pour les étudiants, de transport. Voilà donc un certain nombre de propositions qui sont faites. Et puis, dans ce rapport, tous les entretiens que l'on a eus, j'ai envie de dire, dénonçaient la multiplication de l'offre privée lucrative qui n'est pas toujours de grande qualité.

Troisième rapport, qui a été évoqué ce matin, c'est « Intelligence artificielle : impacts, risques et opportunités pour les filières économiques ». Dans ce rapport sur l'IA, on aborde et l'approche économique, les mutations économiques qui ont lieu dans les entreprises avec un trop faible nombre d'entreprises qui mobilisent l'IA. On aborde les questions environnementales puisque, vous le savez, derrière, c'est une question d'utilisation des ressources naturelles, dont l'eau, et la question de la localisation des data centers qui ne doivent pas être dans des zones de biodiversité, etc. Donc on émet des préconisations par rapport à cela. Et puis, la nécessité, pour toute entreprise qui utilise l'IA et qui le fait aujourd'hui, d'associer les salariés, de réfléchir à l'évolution des formations. Donc un rapport qui n'est pas une réflexion philosophique sur l'intelligence artificielle et les relations avec l'être humain, mais qui est un rapport qui aborde ce que l'on sait faire au CESER, les approches économiques, sociales, environnementales. Un des membres de la Commission est d'ailleurs associé par Mathieu HAZOUARD à la réflexion de la feuille de route sur l'intelligence artificielle au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Un chercheur de Bordeaux qui travaille depuis 20 ans sur l'IA.

Quatrième rapport voté au printemps, il concerne les deux tiers, voire plus, de l'espace régional de Nouvelle-Aquitaine. C'est la question de mobilité dans les espaces ruraux de faible densité. Dans ce rapport, on s'appuie sur une vingtaine d'expériences qui ont lieu dans les territoires. En général, personne ne sait d'un territoire à l'autre ce que font les autres. Et, à partir de ces expériences, nous avons fait aussi un certain nombre de propositions.

Et puis, dernier rapport, avant de parler du rapport Vivre dignement, au niveau de l'association des CESER de l'Atlantique, que j'ai le plaisir de présider parce qu'en fait, d'un point de vue statutaire, c'était à la Nouvelle-Aquitaine de présider l'association qui regroupe Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, et c'était l'élection la plus simple que j'ai eue depuis que j'ai été candidat à quelque chose, je sais pas si c'est faire de la politique de dire cela mais voilà. J'ai proposé à mes collègues de travailler sur autre chose que ce qui avait été fait depuis une douzaine d'années. C'est-à-dire que tous les travaux de l'association des CESER de l'Atlantique concernaient la bande côtière de 10 km et pas l'ensemble des territoires de nos régions. Et je leur ai proposé de réfléchir à un sujet qui aille de l'hinterland

jusqu'à la côte. Et on travaille sur ce bien commun qu'est l'eau. Et, au mois d'octobre, on proposera et on va faire voter un rapport sur la question de la gouvernance de l'eau, sur la question de la saisonnalité de la gestion de l'eau et sur les questions de qualité de l'eau, enjeu majeur, objet de fortes tensions dans les territoires ici et là.

Enfin, Alain ROUSSET, avant le Premier ministre BARNIER, avant François BAYROU, nous avait saisis d'un travail sur les cahiers de doléances des gilets jaunes, du mouvement des gilets jaunes, cahiers de doléances qui ont été rédigés entre novembre 2018 et puis le printemps 2019. Il y a eu aussi l'opération Mairies ouvertes et puis le grand débat national autour du Président de la République, comme vous le savez. La Nouvelle-Aquitaine est une des régions où ce mouvement a été le plus important. 2 500 cahiers, 28 000 écrits de celles et ceux qui ont participé à ce mouvement, contributions. Et, quand on regarde ces contributions, premièrement, la presse a souvent dit que ce mouvement était un mouvement des espaces ruraux et des espaces périurbains, or ce mouvement est parti effectivement des espaces ruraux et périurbains de la France périphérique, et ce mouvement s'est élargi, et Bordeaux est bien placé pour le savoir, aux populations métropolitaines. Quand on regarde celles et ceux qui ont participé à ce mouvement, les jeunes de moins de 30 ans n'étaient pas présents et celles et ceux qui habitent dans les quartiers politiques de la ville n'étaient pas non plus présents dans ce mouvement. Et, quand on lit, donc le travail qui a été fait, c'était de lire aux archives départementales des Deux-Sèvres, de Gironde, de 4, 5 départements, ce qui a été écrit, il y a deux idées importantes qui apparaissent. C'est d'une part, et ça c'est sans surprise, des réflexions sur le pouvoir de vivre. Mais ce qui est plus surprenant, c'est qu'il y a beaucoup de propositions sur le pouvoir d'agir. Et, en fait, la question c'est comment favoriser le pouvoir de vivre et le pouvoir d'agir de la population dans le cadre d'un nouveau contrat social co-construit, garantissant l'équité des territoires. Sur le pouvoir de vivre, tout le monde a écrit, qu'il soit au SMIC, bénéficiaire du RSA, petit agriculteur, petit patron, commerçant, artisan, employé, enseignant, parce qu'il n'y avait pas que des personnes bénéficiaires du RSA, contrairement à ce qui, souvent, a pu être dit, des femmes qui élèvent seules leurs enfants, les familles monoparentales, beaucoup ont dit : « on souhaite vivre de façon décente et digne ». Il y a des verbatim qui sont d'une force terrible. Dans ce rapport, tout le monde parle d'expression de budget contraint et qu'il faut lever ces contraintes. Ce qui est intéressant, c'est que les femmes plus que les hommes parlent des problèmes d'alimentation, des problèmes d'éducation, des problèmes d'accès à la santé, des problèmes de mobilité. On sent une approche, une sensibilité plus grande que les hommes. Et il y a vraiment le souhait de plus de justice sociale et plus de justice fiscale. Et puis, autre idée largement répandue et qui est fausse, ce mouvement n'est pas un mouvement anti-écologie. Il y a une vraie prise de conscience du dérèglement climatique déjà à cette époque-là. Alors,

aujourd'hui, je ne vous dis pas. Et puis, prise en compte du dérèglement climatique et le souhait d'une écologie solidaire. C'est-à-dire que les efforts soient répartis de façon juste en fonction des niveaux de vie des uns et des autres.

Et puis, de façon tout à fait intéressante, il y a des propositions en matière de citoyenneté avec une demande d'un plus grand pouvoir d'agir, d'une part d'être mieux informé de ce que font les élus. Il y a beaucoup de critiques sur les privilèges réels ou pensés ou rêvés des politiques nationaux. Et, en miroir, il y a, de la part de celles et ceux qui écrivent dans les cahiers de doléances, vraiment, des remerciements pour les élus locaux, pour leur engagement, pour leur mobilisation. On voit qu'il y a un décalage très fort entre la perception du politique à l'échelle nationale, à l'Assemblée nationale et puis ce que font les élus locaux à l'échelle communale, intercommunale. Il ne faut pas que j'oublie le Département parce qu'autrement Pascal COSTE va me gronder, et l'échelle régionale. Mais il y a un vrai remerciement légitime sur les élus locaux. Il y a le souhait d'une plus grande écoute, il y a le souhait d'un soutien plus important aux associations qui forment le vivre ensemble. Et puis, il y a, aussi, et je crois que cela nous engage tous et cela engage le président du CESER sur l'utilisation des fonds qui lui sont alloués, c'est le souhait d'une plus grande redevabilité de la part des élus, une invitation à ce que les élus rendent compte plus régulièrement de ce qu'ils font dans les territoires. En conclusion, quand on lit ce qui a été écrit, il y a un fort attachement aux valeurs républicaines et c'est pas toujours ce qui a été perçu dans la presse nationale. Et, donc, il y a un souhait de justice sociale et de justice environnementale qui apparaît très nettement dans ces cahiers de doléances.

En conclusion, vous l'entendez, une assemblée qui travaille sur les enjeux de la vie quotidienne des Néo-Aquitains, des Néo-Aquitaines, que ce soit les questions de formation, que ce soit les questions d'emploi, de transition écologique, de mutation industrielle et économique avec l'IA, qui est une véritable révolution anthropologique. Les enjeux sociaux, environnementaux, économiques sont pour nous imbriqués. Et, pour terminer, quels que soient nos avis, mais vous le voyez dans les avis que vous recevez, quels que soient nos rapports et nos et nos contributions, on a un triple souci permanent, c'est de faire des propositions pour des politiques publiques moins inégales d'un point de vue social et territorial. C'est de faire des propositions pour que l'égalité femmes-hommes, qui ne progresse pas dans ce pays et dans cette région, soit plus au cœur des politiques publiques et la lutte contre les discriminations soit aussi plus prise au sérieux. Et puis nous faisons des propositions pour que les citoyens soient associés à la gouvernance dans les territoires.

Dernier élément, moi, je suis disponible, avec les Vice-présidentes et Vice-présidents, pour aller là où vous êtes élus, présenter les rapports évoqués, les contributions et/ou participer à des tables rondes. Et je suis aussi très ouvert. J'ai envoyé un courrier à tous les toutes les

présidentes et tous les présidents de groupes en disant que je suis prêt à vous rencontrer pour réfléchir à l'évolution de l'institution qu'est le CESER. Donc je suis vraiment à l'écoute des uns et des autres.

Pour pouvoir faire évoluer cette institution qui est un organisme vivant et puis voir comment on peut conforter les relations avec le Conseil régional tout en sachant que nous ne sommes ni une chambre d'enregistrement ni un contre-pouvoir et que l'on essaie d'objectiver les enjeux et de faire des propositions pour faire évoluer et donner un coup de main aux politiques publiques régionales. Merci pour votre attention. J'espère que vous n'êtes pas trop endormis après le repas tardif. Si moi j'emmenais les conseillers à 15h à table, ils m'auraient viré depuis longtemps mais je vois qu'Alain ROUSSET…

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Yves JEAN. Alors, je ne sais pas s'il y a des questions à poser à Yves JEAN. Merci, en tout cas. Alors, Thierry PERREAU.

M. PERREAU. – Oui c'est peut-être plus l'occasion de dire quelques mots. C'est vrai qu'on a tous des représentations de l'animation de notre collectivité et c'est vrai que le CESER, je crois, de temps en temps, c'est assez étrange, mais on peut l'envier parce qu'on se dit qu'ils ont le temps de travailler sur des dossiers. Alors soit ils sont bien meilleurs que nous, soit ils s'y prennent autrement. Mais c'est vrai que la lecture de leurs travaux est souvent source d'inspiration importante pour les conseillers. Et je crois aussi qu'il y a une volonté qui est forte, c'est de faire exister, au travers d'une, je dirais, au travers d'une pensée, la Nouvelle-Aquitaine dans son entier. Yves JEAN a parlé effectivement de la ruralité, de l'intérêt qu'il a pris à travailler sur les cahiers de doléances. Et, moi, je pense que l'occasion des 10 ans de la fusion de la Nouvelle-Aquitaine serait peut-être de produire nos propres cahiers de doléances, enfin, distribuer des cahiers de doléances vierges et de s'en emparer et non pas de les déposer effectivement aux archives départementales. Mais comment dire, d'aller quérir un petit peu la parole des gens parce que c'est difficile, une fusion. On a une nécessité d'être efficace et l'efficacité, souvent, elle s'encombre pas, comment dire, de ce qui peut ralentir. Et, aujourd'hui, on a des combats qui sont très difficiles parce qu'il y a les fonds qui sont quand même un peu absents de la part de la politique nationale. On n'a pas forcément de projet de société qui peut émerger facilement compte tenu de la violence dans laquelle on vit au niveau mondial. Et je dirais presque, de temps en temps, on en est un peu à tirer sur le bout du manteau un peu déjà dépenaillé.

Fin, je dois avouer que, ce matin, le débat qui a eu lieu, tout d'un coup, il nous chassait un peu de la Nouvelle-Aquitaine en termes de réflexion, mais nous rapprochait, je dirais, un petit peu, quand même, je dirais, de la peau de chagrin quoi. Et je pense que le CESER peut nous permettre, comme ça, de temps en temps, de nous rappeler bon que, de toute façon, si

nous sommes infinis, il n'y a pas d'urgence tout le temps à se presser quoi. Je ne suis pas sûr que ce soit une question à Yves JEAN, mais en tout cas, c'est mon propos.

M. JEAN. - J'ai pas l'impression, c'est plutôt voilà...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Thierry PERREAU. Oui allez-y.

Mme SOLA. - Bonjour, Monsieur le Président du CESER. Moi, je voulais juste dire que j'ai eu l'occasion, une fois, de participer en présentant la préfiguration du parc naturel régional des marais littoraux charentais au CESER et que j'étais enchantée de pouvoir faire cette démarche et fin, d'essayer de convaincre en tout cas de l'importance des PNR sur un territoire et tout ce que ça pouvait tricoter et mettre en relation au niveau de l'agriculture, au niveau des gens qui protègent l'environnement, des chasseurs, des pêcheurs. Et, moi, je vous remercie, Monsieur le Président, et à travers vous, l'équipe du CESER, pour la qualité de votre écoute, pour la qualité des questions, des interrogations, de votre intérêt, globalement, et de votre façon de vous saisir des dossiers et de nous permettre, parce que vous nous éclairez, aussi, dans la façon dont vous transmettez, à travers les écrits, votre perception des dossiers qui sont étudiés et qui sont prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Vous nous éclairez, donc je vous remercie pour ces éclairages, vous et votre équipe. Et voilà, j'ai été ravie d'être parmi vous pendant un petit temps donné, mais je vous remercie très très sincèrement en tant qu'élu de base, voilà.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Margarita. Bien, cher Yves JEAN, merci beaucoup. Je signale à nos collègues que, dès que le document sur l'analyse par le CESER des cahiers de doléances sera disponible, il sera bien entendu distribué à l'ensemble des membres de cette assemblée, comme celle du CESER, aussi d'ailleurs. Et, bien entendu, la presse sera aussi informée. Je pense que, pour avoir participé au débat et à votre présentation de ce rapport, c'est important. Merci, Yves JEAN.

06 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on revient non pas à autre chose… où est passée Sandrine ? Qui me retrouve Sandrine DERVILLE ? Sandrine DERVILLE c'est elle qui présente le rapport d'activité. J'avais pas préparé ça moi. J'ai deux propositions, un de mes anciens directeurs généraux de services, Jean-Luc MERCADIÉ, me faisait remarquer que ces rapports étaient extrêmement instructifs en termes de rappels. Ce que nous avons voté est souvent, souvent à l'unanimité. Je pense à certains dossiers sur le développement économique, la formation, la recherche, l'agriculture.

Mme DERVILLE. - Vous êtes allé trop vite pour moi Président.

M. LE PRÉSIDENT. – J'étais en train de résumer, non je disais, c'était juste une introduction en attendant de vous voir revenir. Je disais qu'on a là un document, alors bien entendu par rapport aux dizaines de milliers, dizaines de milliers de dossiers que l'on présente, notamment en commission permanente, face aux évolutions, on en a beaucoup parlé ce matin, surtout dans cette période, avec ces rapports d'activité, et je vais les emmener quand je partirai en retraite, mais je ne vous dis pas quand, je regarde Pascal, je sais pas si je pourrais en faire un bouquin, parce que je n'ai ni le talent d'Alain ANZIANI ni celui de Gilles SAVARY, mais il y a quand même des points qui devraient intéresser nos universitaires, nos universitaires. Il y a un point, cela a été évoqué ce matin, sur la politique de retournement.

Je voudrais, j'évoque cette politique-là. On est la seule Région, en France, à avoir créé une équipe, et je l'ai souhaité, par mes anciennes fonctions, d'avoir mis en place une équipe liée au retournement. Mine de rien, c'est pas une politique où on va au sauvetage, ça a été évoqué, à un moment donné, avec beaucoup d'entreprises qui ferment. Comment est-on capable de retourner une entreprise, de l'accompagner en la retournant pour qu'elle s'adresse à un autre marché et pour qu'elle reparte, qu'elle investisse, etc. Qu'on sauve des emplois et en même temps qu'on donne une deuxième ou une troisième chance à une entreprise. Ça fait partie des originalités de notre région.

L'autre point c'est de se dire, parce que, parfois, on est critiqué « qu'est-ce que vous faites avec les énergies renouvelables ? » Elles sont renouvelables, et alors ? Dans 10 ans, on saura les stocker. Dans 10 ans on saura les stocker. Et on saura les stocker et on aura besoin d'avoir ce stockage. Cela montre à quel point certaines formations politiques ne voient pas l'avenir et ne préparent pas l'avenir. Mais quand je regarde aujourd'hui la bataille que l'on mène sur la batterie, qui n'est pas simple, l'Europe s'est plantée sur la batterie. On s'est planté en matière de matériaux. On a fait des gigafactories. Cela a coûté des milliards d'euros. Et nous avons un écosystème, et on vous présentera d'ailleurs bientôt une feuille de

route, avec Andréa, sur la batterie pour nous dire comment on est capable. Aujourd'hui, tout le monde est tétanisé par la Chine. Et les groupes français sont en train de faire des joint-ventures avec les groupes chinois parce que c'est eux qui ont la maîtrise de la techno. Donc, comment on est capable de passer au-delà et de se dire, avec l'électrification de nos véhicules, la décarbonation du thermique, comment on est capable d'avoir un outil industriel en Région Nouvelle-Aquitaine. C'est-à-dire dans 10 ou 15 ans. Même si on a, aujourd'hui, investi 80 millions d'euros sur la filière batterie. On sait, même si on a quelques milliers d'emplois, on sait que, demain, c'est sur cette base-là, à 10 ans, à 15 ans, peut-être à 20 ans, on aura un secteur industriel dans notre région. C'est le cas de la fusion nucléaire. Aujourd'hui, on est sur la fission. Les EPR2 sont des centrales de fission. Je les défends parce qu'on a besoin de décarboner la production, mais on restera avec les déchets. Comment on est capable de passer à une autre technologie ? On l'invente au Barp, les amis, on l'invente au Barp. Avec Thalès. À Bègles. Avec d'autres entreprises.

Comment on est capable de voir plus loin ? Vous vous souvenez, il y a 7, 8 ans, on a lancé, ici, avec une collègue qui est du groupe Verts, un plan sur les méthaniseurs, sur le gaz vert. On est une des premières régions françaises qui aide aussi le revenu des agriculteurs. Comment on est capable de porter ça ? C'est difficile de le dire. On a fait venir de la région lyonnaise, de l'École polytechnique de Lausanne, une entreprise complètement incroyable qui développe industriellement les cellules souches, qui ne va pas très bien aujourd'hui, mais qu'on accompagne. Les cellules souches. Jusque-là, on achète aux États-Unis des produits que la sécurité sociale ne peut pas rembourser et qui, donc, ne peuvent appartenir qu'aux soins des plus riches. On est capable d'industrialiser, on va traiter le Parkinson, on va traiter le cancer. Et ces médicaments qui reconstruisent les organes de notre organisme guérissent, guérissent ! Ce sont des médicaments qui ne soignent pas, qui guérissent. Eh beh tu devrais m'applaudir couillon. Mais je sais bien, mais je suis en train de dire ce qu'il y a au-delà de ce rapport. Voilà, je suis passionné. Je sais pas jusqu'où ça ira, mais je suis passionné. Et je passe la parole, passionnément, à Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Que dire de plus, Président, si ce n'est que la passion, chez vous, visiblement, effectivement, elle est toujours là. Non ce rapport d'activité, j'ai entendu un certain nombre d'entre vous en rire. Au-delà d'un document volumineux, c'est quand même le bilan des travaux de l'ensemble de nos services sur l'année 2025. Et je tiens vraiment à leur rendre hommage. On a parlé longuement ce matin du compte administratif, de ce que nous faisons, soit pas assez, soit trop. Et je trouve que ce rapport d'activité, finalement, il nous amène des éléments matériels. On voit, Président, comme vous l'avez dit, que nos services ont été mobilisés pour répondre aux défis économiques, écologiques, sociaux. Vous avez rappelé dans vos propos, ce matin, les chiffres d'attractivité industrielle de la Nouvelle-

Aquitaine. On pourrait parler de notre place de leader sur les projets liés au climat. On confirme, je crois, notre dynamisme avec le soutien à l'économie, à l'innovation, à l'emploi. Plus de 250 projets industriels ont été accompagnés sur la seule année 2025. Près de 1 000 emplois créés, une forte mobilisation sur différentes filières stratégiques. Alors, sans doute, me direz-vous que ça n'est pas assez. Certains me diront peut-être que c'est trop, que ça endette trop la Région. Bref, quoi qu'il en soit, là, on a des résultats concrets. La transition écologique reste au cœur de notre action, cher Guillaume, avec une feuille de route Néo Terra qui montre des avancées concrètes, des investissements massifs. Une place de leader sur les projets liés au climat. C'est pas nous qui le disons, mais les rapports divers et variés. Et, dans le même temps, on agit pour le quotidien de nos habitants. Donc, moi, je voudrais simplement remercier l'ensemble des agentes et agents de la Région pour le travail réalisé.

Alors, bien sûr, pour compiler tout cela dans ce rapport d'activité qui, en tout cas, pour ma part, fera bien plus que caler les armoires et pour le travail qu'ils réalisent sur l'instruction et le portage de l'ensemble des dossiers qui sont dans ce rapport d'activité. Donc, un grand merci à eux et j'espère que vous aurez pris plaisir à feuilleter ce document pour eux.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. L'assemblée prend acte, comme dirait Pascal COSTE.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, excusez-moi. Allo ? Pardon, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Où vous êtes ? Ah d'accord.

M. PALUTEAU. - J'ai une petite réflexion,

M. LE PRÉSIDENT. – Allez-y.

M. PALUTEAU. - Au nom de notre groupe, le Rassemblement national, au sujet de ce rapport. Monsieur le Président, chers collègues, l'an dernier, déjà, nous dénoncions une région qui confondait bilan et publicité. Beaucoup d'autosatisfaction, peu d'évaluations réelles. Cette année, vous avez simplement ajouté quelques pages au catalogue. Pendant que la Région s'applaudit dans ses rapports, les entreprises ferment, les agriculteurs étouffent sous les contraintes et les familles voient leurs factures augmenter. Pour la communication, la Région ne manque pas de moyens. Pour les résultats, c'est une autre histoire. Votre méthode est devenue une marque de fabrique. Lorsqu'un problème persiste, vous créez un dispositif. Lorsque ce dispositif ne produit pas les effets attendus, vous créez un observatoire, puis un comité de suivi, une feuille de route ou une nouvelle stratégie. La technocratie régionale répond toujours par davantage de structures, mais jamais par une remise en question.

Cette logique est particulièrement visible avec Néo Terra, qui est devenu bien plus qu'une feuille de route environnementale, un véritable logiciel idéologique appliqué à l'ensemble des

politiques régionales. Désormais tout doit être analysé, évalué et justifié à travers ce prisme. Charles PÉGUY aurait pu le dire s'il avait vécu, nous le regrettons : « même le bon sens semble devoir demander l'autorisation » à Néo Terra. Pendant ce temps, depuis les bureaux bordelais, vous parlez de transition et de transformation. Mais malheureusement, dans les territoires ruraux et périurbains, la réalité est toute autre. Les habitants vivent avec leur voiture, l'éloignement des services publics, la hausse du coût de la vie et les difficultés du quotidien. Là où vous voyez des indicateurs, eux voient des contraintes supplémentaires. Vous utilisez régulièrement le mot « proximité ». Pourtant beaucoup de Néo-Aquitains, la Région, pour beaucoup de Néo-Aquitains la Région apparaît surtout comme une institution très lointaine, coûteuse et parfois et souvent malheureusement bavarde. Votre action ressemble de plus en plus à un catalogue de subventions. Beaucoup de dispositifs, beaucoup d'annonces, beaucoup d'intitulés, mais trop peu de cohérence d'ensemble et de vision stratégique.

En conclusion, la Nouvelle-Aquitaine mérite une Région qui simplifie plutôt qu'elle ne complexifie. Très important pour nous. Qui protège plutôt qu'elle ne contraint, qui produit plutôt qu'elle ne communique. Elle ne doit être ni une agence de communication, ni une agence de subventions, ni un laboratoire idéologique. Le groupe Rassemblement National prend acte de ce rapport mais continuera de dénoncer une politique régionale, davantage préoccupée par son image que par ses résultats. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. En matière de communication, ça j'avoue que j'ai plutôt des leçons à prendre, de vous-même. Même si je sais que les fake news ne peuvent pas rentrer dans mon logiciel. Par contre, vous, c'est une habitude. Quand je regarde en 2025, on a, me dit-on, Insee, 95 000 créations d'entreprises. Dont une, un bon 40 % d'industries. Qui dit mieux ? Vous l'avez fait ? Eh beh alors, vous croyez que je n'évalue pas ce qu'on fait ? Sur Néo Terra, vous vous enfoncez. Je rappelle que, cette semaine, la température, la nuit, va être de plus de 20°. Ce qui est un des signes, Gilles BOEUF pourrait le dire mieux que moi, qui est un des signes d'un réchauffement climatique qui s'exacerbe. Quant à Charles PÉGUY, laissons-le où il est. Je pense que, s'il était là, comme Edgar MORIN, il dirait beaucoup d'inquiétude et beaucoup de déception face aux idéologies mortifères que vous représentez. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, notre assemblée prend acte. Je vous remercie.

N°06
Vote sur : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

DONNE ACTE

07 – LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE LA SOUVERAINETÉ ; DES PROJETS CITOYENS AU CŒUR DES TERRITOIRES ; ET UN PARTENARIAT AVEC EDF POUR ACCÉLÉRER L'ÉLECTRIFICATION

M. LE PRÉSIDENT. – Et alors, ça va donner parce que, la suite, elle est pas mal. Guillaume RIOU sur les énergies renouvelables.

M. RIOU. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, n'applaudissez pas tout de suite. Mesdames et Messieurs, attendez, vous allez pouvoir vous réjouir. Alors, nous allons vous présenter une délibération qui est un peu un trois en un avec trois sujets, deux outils du premier sujet. Vous allez voir une délibération.

Alors est-ce que chère Sandrine vous avez une petite projection ? Voilà, parfait, très bien, je ne vais pas me retourner en parlant.

Une délibération pour sortir peut-être non pas tant de la question de souveraineté, la question d'autonomie. Mais nous avons plutôt choisi le terme de « dépendance », de dépendance énergétique. Vous le savez, certains peut-être d'entre vous le découvrent, pour nous, c'est une longue histoire. Cela fait plus de 10 ans, maintenant, que la direction énergie climat travaille sur ces questions-là, notamment auprès des entreprises, pour qu'elles conservent toute leur productivité, leur compétitivité. D'ailleurs, vous avez sur vos tablettes, vous avez vu, deux ouvrages importants produits qui vous illustrent parfaitement notre action depuis de nombreuses années. Nous intervenons dans le cadre de la régionalisation de la PPE 3, la programmation pluriannuelle à l'énergie que le gouvernement a décidée, vous le savez, il y a quelques semaines maintenant et il faut que nous votions autour de chiffres, s'ils vous conviennent, pour avoir une proposition de régionalisation de la PPE 3. Et puis nous vous rappellerons tout à l'heure la question des vulnérabilités de la région qui sont, et des leurs habitants, plus exactement, face à cette question énergétique. Et puis des moyens de mise en œuvre autour de l'énergie citoyenne et puis de notre partenariat avec EDF.

Alors, le contexte. La loi climat et résilience, je vous en parlais à l'instant, il y a quelques semaines, nous a été proposée par le gouvernement. Mais avec le Président, nous avons plutôt choisi, plutôt que de vous parler de gigawattheures, de térawattheures, plutôt de vous parler d'argent, de vous représenter les choses par le pouvoir d'achat, par les coûts ou bien les coûts évitables et les productions que nous pourrions avoir dans notre région. Une forte vulnérabilité, vous le voyez, est en jeu. Encore aujourd'hui, 60 %, on a baissé un petit peu, mais 60 % de l'énergie finale consommée, c'est-à-dire environ 28 mégawattheures par habitant et par an dans notre pays, sont issus des énergies fossiles, qu'elles soient le pétrole bien sûr, dans ses différentes formes, le gaz, à moindre échelle, le charbon, dans notre pays

sont importés. Ce qui génère, vous l'avez entendu ces dernières semaines, dans les débats médiatiques, un déficit de la balance commerciale extérieure qui est de 60, 70 milliards d'euros, de 60, 70 % du déficit de la balance commerciale extérieure qui est, lui, d'environ 100 milliards d'euros, quand il ne monte pas à 160 milliards d'euros en 2022-2023, avec la guerre en Ukraine qui démarre. Alors, nous aurons les chiffres, l'année prochaine, concernant cette année 2026, mais fort est à penser, à croire que nous irons vers ce type de chiffres avec peut-être 100 milliards d'euros de déficit de la balance issue de l'importation fossile. Ces 13 milliards d'euros en région sur les 22, 24 milliards de consommation, ce qui, faisons le calcul des 180 milliards d'euros de produit intérieur brut de la Région, représente 12, 13, 15 % selon les années, de la facture induite pour notre pays. C'est la question, évidemment, de la réindustrialisation qui se pose à nous par les énergies produites à coût maîtrisé.

Bien sûr, les entreprises sont très sensibles à ces questions-là. Nous y reviendrons tout à l'heure. Potentiellement, suite au rapport produit au début de l'année 2026 par la Cour des comptes nous montre que, bien que nous nous soyons pleinement, et le Président l'a rappelé tout à l'heure, force de propositions de travail et force politique pour poursuivre notre développement électrique par le nucléaire avec l'EPR2, nous l'espérons dans les années à venir, mais c'est dans les années à venir, c'est à un horizon 2040, 2045, en attendant, nous risquons d'avoir une chute de la disponibilité électrique avec le vieillissement des centrales de notre pays qui vont nous fournir de l'électricité pendant 60 ans et subir encore et toujours le coût du fossile. Donc une seule solution se pose à nous, c'est le développement des ENR sur notre région. Et nous avons une chance absolument extraordinaire, c'est de disposer d'une diversité d'un mix énergétique que peu de régions peuvent avoir, depuis la montagne avec l'hydroélectricité jusqu'aux forces marines avec les EMR ou l'éolien marin, par exemple. Et en passant par toutes les autres solutions. Nous y reviendrons tout à fait à la fin.

Et puis, vous présentez les choses non pas par, je vous le disais tout à l'heure, par les gigawattheures, mais plutôt par une entrée pécuniaire et avec la difficulté, la vulnérabilité que nos entreprises, mais aussi et peut-être surtout nos 6 millions d'habitants, nos concitoyens, éprouvent chaque jour en allant à la pompe à 2 euros. Et nous avons des scénarios qui nous disent qu'il n'est pas exclu que, dans une crise encore plus systémique, encore plus majeure, nous arrivions un jour à 2,50, 3 euros. Et nous subissons, nous, Monsieur le Président, ma chère Sandrine, déjà, des coûts qui peuvent être induits par ces crises au sein de notre propre collectivité, avec nos 5 000 cars qui démarrent tous les matins, avec les établissements qu'il faut que nous chauffions tous les jours. En tout cas, pendant les périodes hivernales. Et, d'ailleurs, on a produit des chiffres là-dessus, une carte. Alors je sais pas, ma chère Laurence, toi qui es spécialiste des questions d'aménagement

du territoire, qui connaît ça par cœur avec tes équipes et notamment Olivier BOUBA-OLGA qui a traduit ça en cartographie, est-ce que tu peux nous dire deux ou trois mots, s'il te plaît, autour de cette question de vulnérabilité sociale ?

Mme ROUÈDE. – Oui. Chers collègues, bonjour à tous. Cher Guillaume. En effet, vous le savez, c'est un prisme, un angle que l'on porte systématiquement, celui de la question de la vulnérabilité, en particulier des ménages et des territoires. Et, donc, effectivement, le sujet de la réduction du recours aux énergies fossiles, c'est évidemment un sujet éminemment stratégique, mais c'est aussi, pour nous, une question d'intérêt que nous portons aux personnes qui sont les plus dépendantes de ces énergies fossiles. D'abord parce que ce sont, de fait, les personnes qui sont les plus impactées par le prix, le coût et par la hausse du prix de ces énergies. Et aussi par leurs difficultés d'approvisionnement.

Et, donc, on a croisé les travaux sur ces énergies renouvelables et énergies fossiles en Nouvelle-Aquitaine avec la question des vulnérabilités en regardant deux types de dépendance des ménages, la dépendance liée aux déplacements domicile-travail avec l'usage, évidemment, de l'essence et du gasoil, et puis la dépendance liée aux modes de chauffage des logements. Et les analyses montrent à l'appui des deux cartes que vous avez une exposition qui est plus grande pour certains habitants des territoires ruraux et périurbains, avec d'ailleurs des différences de territorialisation qui sont intéressantes et qui sont assez logiques sur la question soit du lien domicile-travail, soit de la question du type de chauffage, et certains territoires qui sont en forte dépendance sur les deux critères. Ce qui fait que personne n'y échappe en Nouvelle-Aquitaine. Mais ce qui est certain, c'est que certains habitants sont plus fragilisés que d'autres. Et quand on croise ces données territoriales qui s'expliquent soit par le mode d'utilisation du fioul qui est plus fréquent à la campagne, en ruralité, que en secteur urbain, ou quand on croise avec le nombre de kilomètres que l'on doit parcourir suivant là où on habite pour la relation domicile-travail, et là où la moyenne régionale est aux alentours, un petit peu plus de 68 km en milieu urbain, pour faire son trajet domicile-travail, eh bien, on peut vite arriver à 110, 120, 130, 140, près de 150 km lorsqu'on habite dans certaines zones rurales. Et donc ça crée des inégalités et ces inégalités sont doublées, cela n'étonnera personne lorsque l'on regarde la question des catégories socioprofessionnelles. Là aussi, ce sont évidemment les ouvriers et les personnes les plus vulnérables qui sont d'autant plus en situation de fragilité dans ces zones-là et qui supportent le plus ce coût-là. Et donc, il y a une double exposition des territoires ruraux et une triple exposition avec les catégories socioprofessionnelles qui sont démontrées et qui sont à l'appui des propositions qui vous sont présentées aujourd'hui par cette délibération. Parce que réduire la dépendance aux énergies fossiles, c'est aussi primordial au premier rang pour ces habitants vulnérables.

M. RIOU. - Merci, Laurence, pour cet exposé à caractère scientifique. Parce que, sur ces questions-là, ce sont les géographes, ce sont les économistes, les sociologues qui nous disent les choses et qui les objectivent. Alors, la Région a déjà anticipé, vous le savez, notamment sur la question des mobilités. Renaud, Jackie, un investissement lourd, parfois même trop lourd. Et nous aurons du mal à aller beaucoup plus loin pour les raisons budgétaires que vous savez. Vous avez quelques exemples qui apparaissent, mais les ENR inscrites avant tout dans nos documents de planification, nos documents très officiels, nos schémas régionaux et, bien sûr, Mesdames et Messieurs, dans Néo Terra. 50 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Mais c'est aussi l'investissement aux logements communaux. Merci Sandrine. C'est-à-dire 150 logements pour les étudiants par an qui sont rénovés. Et puis la compétitivité de l'industrie, des entreprises.

Je vous le disais tout à l'heure, c'est 20 % de la consommation énergétique. Mais ce qui n'apparaît pas dans la pastille, c'est que c'est aussi 15, 18 % des coûts de production des entreprises.

Nous avons enquêté en 2022, 2023, lorsqu'il y a eu cette première crise énergétique moderne, dirais-je, auprès des 4 000 boulangers, auprès des ETI. Et ils nous ont tous dit : « la première préoccupation, c'est la question énergétique ». Vient la question des compétences, puis la question de la simplification administrative. Mais notre premier sujet, c'est d'avoir un prix d'énergie qui soit stable dans un cadre de prix acceptable. C'est vrai pour l'industrie de la pâte à papier, de l'agroalimentaire, de la chimie, de la céramique, des tuiles. Vous savez que nous sommes des gros facteurs de tuiles dans ce pays. Et il faut les cuire et cela coûte de l'énergie. Et puis la filière, évidemment, aéronautique, de défense et civile. Merci. Alors, l'électricité, le président en a parlé tout à l'heure par rapport à sa flexibilité, par rapport au stockage. Et nous savons ce qui est reproché à l'électrification de notre pays, de manière parfois un peu incompétente. Mais la question de la filière batterie, il en a été question. La question, demain, probablement, des STEP qui vont revenir, vous savez, du stockage par transfert de l'énergie, par le pompage électrique, ce qui permet de compenser l'effective intermittence de certaines énergies renouvelables parce qu'on met tout dans le même paquet alors que c'est pas toujours vrai. Et puis des dispositions d'innovation autour, demain, de l'hydrogène, rendue plus compétitive, autour d'autres types de carburants, dits fioul, qui nous permettront également de penser ce stockage de l'énergie. La chaleur renouvelable, on n'en parle pas suffisamment, mais ce n'est pas délocalisable. C'est une grande partie, nous le reverrons tout à l'heure, dans les histogrammes et dans les camemberts suivants, que cela reste, la question des réseaux de chaleur, une consommation importante. Le biométhane, le Président en a également parlé. Vous connaissez toutes et tous, évidemment, notre feuille de route méthanisation de 280

méthaniseurs à l'horizon 2040. Et puis notre potentielle possibilité d'exporter du gaz. Et, le gaz, Mesdames et Messieurs, on parle souvent de l'électricité, mais le gaz est indispensable. Il concerne encore 13 % de la consommation, en France, de l'énergie totale. Et un certain nombre d'industries ne pourront pas se passer de gaz. Lorsque vous coulez, à Ussel, chez Ucelia, des carters pour l'aéronautique, il faut du gaz pour faire fondre les alliages, par exemple.

Et puis, la question de l'impact local, vous voyez, 200 millions d'euros, c'est exactement 205 millions d'euros de retombées fiscales. Alors, je sais, je sais que, nous savons que le développement des ENR est un sujet de débat. Nous aurons aussi l'occasion d'y revenir. Il faut que j'accélère un peu. Les 60 000 emplois et toutes les richesses qui peuvent être produites. Donc, ce qui vous est proposé ici, c'est un doublement, je reviens à la physique, un doublement des ENR à l'horizon 2030.

Vous voyez, avec une consommation qui, elle, arrivera probablement à 140, 150 térawatts/heure. Elle est déjà à 155. On va continuer de faire des efforts et passer à 90 térawatts/heure de production ENR sur nos territoires, par nos territoires. Et puis, l'électricité augmentant, elle va rattraper demain, à l'horizon 2035, les réseaux de chaleur en termes de production, nous sommes bien sur des histogrammes de production, pas de consommation. Il est bon de le noter. Suivante s'il vous plait, merci.

En 2035, vous voyez, on retrouve cette diversité, avec une montée en puissance, en bleu, sur votre droite, de l'électricité, avec la part du nucléaire qui est toujours conséquente, mais petit à petit, une complémentarité qui vient se poser à nous par les autres formes d'électricité. Et puis, parce que nous avons des ressources naturelles qui sont multiples, toutes les autres possibilités qui nous sont offertes.

Alors, en résumé, le doublement de la production des énergies renouvelables, les territoires ruraux comme acteurs, mais parce qu'ils sont producteurs. Et ça, c'est extrêmement intéressant dans la relation entre la ruralité et la cité d'être producteur des énergies vitales. Sur la dépense énergétique, je voulais vous dire ça, quand même, parce que, tout à l'heure, je vous parlais de 28, 30 mégawattheures par an et par habitant. Si on considère qu'elle est environ à 100 euros, c'est une facture qu'on ne maîtrise pas toujours, qu'on ne voit pas toujours apparaître dans nos existences au quotidien, mais d'environ 3 000 euros par habitant et par an. Imaginez que nous glissions petit à petit parce que nous n'agirions pas vers une consommation toujours galopante de gasoil à la pompe. Nous irions vers 4 000, 5 000, c'est-à-dire vers 20 000 ou 30 000 euros par famille de consommation d'énergie. La chose n'est absolument pas tenable, vous l'imaginez bien. Donc, finalement, tout ça, pour moi, montre aussi que ces énergies renouvelables par et pour nos territoires ne sont, ni plus

ni moins que, demain, les énergies de la paix. Nous vous proposons donc ici un doublement de la production d'ENR et c'est là-dessus qu'il faudra que vous vous exprimiez, à l'horizon 2035. Donc c'est-à-dire dans 10 ans.

C'était concernant la production générale, cher Président. Et, après, il y a deux petites importantes leviers pour ce faire. L'animation. Je sais les difficultés, vous qui êtes maires, moi-même, également, que nous avons pour faire la promotion des ENR sur nos territoires au quotidien, dans cette concorde républicaine, par l'animation, par le dialogue territorial. Et c'est pour ça que nous travaillons avec des associations et notamment Cirena, qui sont absolument spécialisées là-dedans. Nous les aidons pour aller promouvoir ce dialogue territorial, pour insérer dès le début des projets, la collectivité et les citoyens dans les projets de développement. Mais c'est déjà 30 sociétés créées. Vous voyez, 130 installations partout sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Et c'est extrêmement favorable. Tout ça nous amène à ne pas avoir de recours, par exemple, à Andilly-les-Marais, que nous avons inauguré l'année dernière. Un développement d'ENR aux portes de La Rochelle, sans aucune judiciarisation.

Donc quand le dialogue est bien mené, cela peut se faire. Mais pourquoi ? Parce qu'il y a une retombée directe de 150, 200 euros. Cela peut paraître pas grand-chose, mais pour les habitants les plus modestes, c'est important sur le portefeuille. Et, dès lors, on peut comprendre l'intérêt des ENR sur les territoires. Et puis vous avez deux autres exemples à travers le lycée ou ce que nous avons pu aller visiter du côté du Pays basque sur l'investissement citoyen. Donc on va essayer de multiplier par deux, dans les années à venir, avec, finalement, un investissement qui est assez modeste. C'est plutôt de l'ingénierie, de l'accompagnement. Et puis, d'ouvrir d'autres expérimentations, de l'énergie citoyenne avec Cirena sur d'autres filières.

Et puis le deuxième levier, alors il y en aurait d'autres, mais nous avons présenté celui-ci parce qu'il faut que nous puissions mener cette convention à bien, avec EDF, avec trois axes, l'accélération de l'électrification dans le bâtiment, c'est bien sûr la question du décryptage, de la consolidation de ce que sera le S3REnR, ça vous dit pas grand chose mais c'est le schéma de distribution.

Je vous ai parlé production, je vous ai parlé un petit peu de consommation, peut-être pas suffisamment, alors que, pourtant, c'est bien inscrit dans nos perspectives, concernant la distribution, le réseau. C'est 100 milliards d'euros qui vont être investis par RTE, vous le savez, pendant 20 ans. Mais c'est la même somme qui va être investie par Enedis sur le réseau basse tension, ce qui va générer 5,5 milliards pendant 20 ans d'investissement. Ces 5,5 milliards, ils vont évidemment créer de l'emploi. Enedis, je ne parle pas des filières haute

tension, mais la filière basse tension, c'est déjà 7 000 emplois nécessaires par an pendant 10 ans. Donc il va falloir qu'on forme aussi toute une jeunesse. C'est d'ailleurs la compétence numéro 3. Je n'aurais pas besoin d'y revenir. Le renforcement de la souveraineté énergétique régionale. Je vous ai parlé tout à l'heure des stations de pompage, la question du stockage. Il s'agit donc d'envisager, avec EDF, de penser le stockage de demain. Voici un développement absolument intéressant et d'avenir. Les compétences, je vous en ai parlé, nous allons avoir besoin de rénover notre parc nucléaire qui va créer de l'emploi, rénover l'ensemble du système électrique. Avec, là aussi, énormément d'emplois à la clé. L'ADEME nous parle de 900 000 emplois, je vous le rappelle, ça a déjà été dit dans cette assemblée, 900 000 emplois verts, demain, créés par la transition énergétique et la transition écologique au sens large. Et puis, les dynamiques territoriales, par exemple, mon cher Rémi, ma chère Christelle, Michel, je sais plus où tu es, vous savez à quel point l'adaptation, notamment aux pics de chaleur estivaux du tourisme, est une nécessité. Alors, nous allons, avec EDF, et je salue son représentant, ici, aujourd'hui, pouvoir penser les électricités de demain au plus près des territoires pour continuer et pour poursuivre notre développement économique avec tous ces touristes qui viennent nous voir dans cette belle et grande région. Merci, Mesdames et Messieurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume. Excellent. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Oui Madame.

Mme JOINT. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, avec cette délibération, vous nous proposez d'adopter la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie et vous en profitez pour dresser un bilan des énergies renouvelables sur notre territoire et des actions de la Région. Vous mettez notamment en avant le développement du plus grand réseau TER de France avec ses 32 lignes, ses 3 410 km de voies et sa fréquentation en hausse de 32 % depuis 2019. Vous annoncez le verdissement des transports et le soutien à la décarbonation de nos industries. Votre objectif est ambitieux : atteindre 66 térawatts/heure d'énergie renouvelable d'ici 2030, en doublant la production d'électricité renouvelable par rapport à 2024 grâce au photovoltaïque, notamment, à l'éolien terrestre, puis au premier parc éolien en mer en 2035. Enfin, vous concluez en indiquant le renouvellement de la convention avec EDF pour la période 2026-2028, en rappelant votre soutien au projet EPR2 du Blayais dont je suis issue. J'ai d'ailleurs eu l'agréable surprise de lire dans la presse que vous vous étiez rendu sur place, Monsieur le Président, il y a quelques jours à peine pour à nouveau soutenir ce projet. Dommage que tous vos amis du Blayais n'en fassent pas de même. Vous soutenez ce projet depuis longtemps, mais comment pourrait-il en être autrement ? Sans le nucléaire, rien n'est possible, et certainement pas la souveraineté énergétique dont vous appelez, que vous

appelez de vos vœux. Vous nous parlez de panneaux photovoltaïques. Mais rappelons la réalité, la quasi-totalité d'entre eux sont encore aujourd'hui produits en Asie. Et, pour aboutir, un projet agrivoltaïque, par exemple, met en moyenne une dizaine d'années. Vous soulignez que les populations rurales et périurbaines sont les premières touchées, subissant de plein fouet le coût de la mobilité d'une part et le coût du chauffage fossile d'autre part. Mais à qui la faute ? D'abord, le désenclavement et l'accompagnement de nos territoires ruraux auraient dû être votre priorité absolue depuis bien longtemps. Et quant à nos logements, rappelons aussi une réalité du département de la Gironde qui, du fait de son naufrage financier, a été contraint de se désenclaver des politiques de lutte contre l'habitat indigne, entraînant dans sa chute les autres collectivités, faute de moyens. C'est dire si ces populations ne sont pas près de payer moins.

Les énergies renouvelables sont séduisantes sur le papier, mais la réalité des faits est là. Sans le nucléaire, aucune souveraineté énergétique n'est envisageable. C'est la seule énergie à la fois pilotable, massive et décarbonée dont nous disposons aujourd'hui. Pour saluer ce pragmatisme dont vous semblez faire preuve, notre groupe se contentera d'une abstention. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne comprends pas bien ce que vous avez dit là.

Mme JOINT. - À quel sujet, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. – Tout, tout. Fin je veux dire, que vous ne compreniez pas qu'aujourd'hui, avec vos amis POUTINE, TRUMP, etc.

Mme JOINT. - Ils n'ont rien à voir avec le nucléaire dans le Blayais.

M. LE PRÉSIDENT. - Quand même, vous les avez soutenus, vous avez soutenu ces olibrius.

Mme JOINT. - C'est quoi le rapport avec l'EPR2 du Blayais ?

M. LE PRÉSIDENT. - Le rapport c'est le coût, par rapport à ce que vous dites régulièrement, du diesel pour les personnes qui sont obligées de prendre leur voiture en milieu de campagne. Si on avait …

Mme JOINT. - Si on avait désenclavé le territoire…

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez Madame, je ne vous ai pas interrompue. Voilà, donc aujourd'hui, d'abord, ne venez pas nous dire qu'on soutient pas avec Lydia HÉRAUD, je sais pas ce que vient faire le Blayais mais toute la population du Blayais est pour.

Mme JOINT. - Pas tous vos collègues élus, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, Madame.

Mme JOINT. - Non, ils n'ont pas tous voté des motions de soutien à l'EPR2.

M. LE PRÉSIDENT. – Peut être pas tous. Et alors ? C'est la démocratie.

Mme JOINT. - C'est bien la preuve qu'ils ne vous soutiennent pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole. Non, mais attend c'est insupportable. On n'est pas dans une école primaire, là. Bon donc que certains ne soient pas d'accord, et alors ? On est en démocratie et vous ne l'éviterez pas, même si demain vous aviez le pouvoir. Premièrement. Si vous l'auriez, on peut, effectivement, avec un gouvernement dictatorial, faire taire tout le monde. Vive ORBÁN ! Vive ORBÁN ! Non, mais c'est ça auquel on est confronté aujourd'hui. Soit c'est ORBÁN, soit c'est la démocratie. Donc, je reviens sur le Blayais. Nul ne conteste ici.

Ouais ouais fin bon on l'a vu dans l'histoire, mon cher Jacques COLOMBIER. Beh non, c'est l'histoire, c'est l'histoire, c'est l'histoire. Il y a des périodes d'histoire dont j'ai honte, dont j'ai honte. Voilà. Ça a conduit à des périodes dramatiques de notre pays. Et alors ? Il faut que tout le monde en tienne compte, y compris vos racines. Bon. Sur…

M. COLOMBIER. - Et la Francisque de François MITTERRAND ? Tu veux qu'on te le rappelle.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'EPR. Même FRENAY, au début, était à Vichy. Il est devenu ensuite un des grands responsables de la résistance. Faut connaître son histoire.

M. COLOMBIER. - On ne la donnait pas à n'importe qui. Il fallait donner des gages. Il fallait donner des gages. Sois honnête historiquement.

M. LE PRÉSIDENT. – Non arrête, s'il te plaît. Donc sur l'EPR, cette semaine, je l'annonçais tout à l'heure, on va, avec Madame BROCAS, la préfète de région, devant le patron d'EDF. C'est pas sûr qu'on gagne, mais en tout cas, on est la seule région, peut-être un peu avec la Normandie, à avoir créé, que ce soit sur le plan de la formation ou sur le plan de l'outillage industriel, un écosystème dynamique. Personne ne peut en dire autant. Et je ne vous ai pas attendu pour lancer tout ça. Deuxièmement, nous sommes la seule Région à travailler sur ce qui va se passer demain en matière d'énergie nucléaire. Personne n'en tient compte. Vous n'en tenez pas compte, mais aujourd'hui, l'avenir, ce n'est pas dans la fission, c'est dans la fusion. L'Allemagne l'a bien compris, la France moins. Avec nos petits bras, on est les seuls à faire le job. On est les seuls à faire le job, là-dessus. Donc, Marc OXIBAR, parce que je vais m'énerver et puis c'est pas bon.

M. OXIBAR. - Merci, Monsieur le Président. J'espère ne pas vous énerver. Je vois qu'avec Monsieur COLOMBIER, vous ne manquez pas d'énergie. Ça serait bien si vos discours étaient un petit peu renouvelables.

C’est toujours un petit peu le même duo. Comme les énergies, tout à fait. Non, juste une petite intervention d’abord pour vous dire en préambule que nous allons voter favorablement cette convention. Monsieur RIOU, j’ai eu l’impression que vous aviez un petit peu de mal à assumer la notion de souveraineté énergétique. C’est pas un gros mot, la souveraineté énergétique. Vous avez expliqué dépendance, et vous aviez un petit peu de mal. Et les héritiers de la famille gaulliste que nous sommes, nous devons revendiquer aussi cette notion de souveraineté énergétique.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais pourquoi vous faites des suspicions ?

M. OXIBAR. – Je me réjouis. Non mais parce que j’ai vraiment eu le sentiment, j’avais pas prévu ça, je l’avais pas noté mais j’ai vraiment eu le sentiment qu’il s’excusait de parler de souveraineté…

M. LE PRÉSIDENT. - Mais enfin… Il a été hyper allant sur l’ensemble des énergies.

M. OXIBAR. - Vous réécouterez la bande, Monsieur le Président. J’ai eu l’impression que Monsieur RIOU avait un peu de mal avec la notion de souveraineté. C’était juste une petite remarque comme ça. Mais ceci dit, c’est très positif. Ne m’engueulez pas, cher Président, parce que, justement, par la régionalisation de la PPE, vous avez donné un cap à la Nouvelle-Aquitaine et surtout une ambition. Et je me dois, et on se doit de la saluer avec le doublement de la production des ENR sur cette période. Et, surtout, vous avez pris le soin d’envisager l’ensemble du prisme des ENR. Et on n’est pas uniquement sur le sujet de l’électricité, et c’est ce que je voulais saluer. Ce mix énergétique est majeur, vous l’avez souligné, et notamment sur le sujet du gaz. Si je parle des énergies renouvelables en général, nous sommes un certain nombre de maires, ici, à avoir été un petit peu pressés de partir sur les ZAEnR, les zones d’accélération des énergies renouvelables. Un certain nombre d’élus, je dirais, s’y sont engouffrés.

Et ces ZAEnR sont peut-être un peu trop devenues des zones d’accélération de projets photovoltaïques. Sauf que, et là aussi, vous avez parlé du S3REnR, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Et il y a un vrai problème. Vous n’en avez pas parlé. Pardon, excusez-moi de vous le dire, mais il y a un vrai problème aujourd’hui de production d’énergie électrique et de raccordement dans le réseau. Le réseau RTE n’est pas au point et ça ne sera pas au point avant 2035. C’est un vrai sujet. Donc on affiche une ambition, on affiche une volonté, elle est très bien, il y a rien à dire, mais nous avons ce que j’appelle une injonction paradoxale pour le coup de l’État, qui nous a incités à partir sur des zones d’accélération d’énergie renouvelable, et on est parti sur le photovoltaïque et on a pas de quoi assurer aujourd’hui, en même temps, l’État n’a pas prévu, n’a pas planifié, les

réseaux pour se raccorder. Et, ça, c'est un vrai sujet. Nous n'y sommes pas pour grand-chose, mais c'est un vrai problème. D'où l'intérêt de partir, aussi, sur le mix énergétique.

Donc je voulais saluer effectivement, aussi, cette idée de faire, d'avoir recours aux chaleurs renouvelables et au biométhane. Je suis nouvellement président du syndicat départemental territoire d'énergie 64, donc je me, je me raccroche volontiers à cette politique. Il y a un dispositif d'État qui s'appelle 100 territoires d'électrification. Nous avons écrit, nous sommes un certain nombre de syndicats de territoires d'énergie à avoir écrit à l'État pour dire qu'il y avait nécessité de ne pas focaliser uniquement sur l'électrification, mais qu'il fallait également penser donc énergies renouvelables et énergie nucléaire, mais j'y reviendrai, et chaleur renouvelable et biogaz. Sur la géothermie, juste rappeler, dire à nos collègues que nous avons des capacités géothermiques qui sont présentes sous nos pieds et que nous devons savoir les exploiter et que la Région, pour le coup, et je sais que le Président sera d'accord, nous avons un rôle à jouer en soutien de cette filière qui est énorme et pourvoyeuse d'emplois, et également sur le biométhane agricole.

Il y a un sujet, qui est aujourd'hui, qui pose problème, c'est le sujet du décommissionnement des réseaux de gaz. C'est-à-dire la fermeture progressive des réseaux de gaz, comme le souhaite l'État, au motif que nous serions dépendants du gaz fossile. Et ce qui est bien dans cette convention et dans ce mix énergétique que vous prônez, c'est qu'il fait aussi la part belle au gaz vert. Quand j'entends moi le Premier ministre LECORNU, je crois que c'est lui qui l'avait dit, qui annonce que les chaudières à gaz, c'est terminé, c'est faux. Les chaudières à gaz ne sont pas terminées. Le problème, c'est le gaz que l'on met dedans qui pose problème. On veut bien l'admettre. Mais les chaudières à gaz, ce n'est pas terminé. Et il y a aujourd'hui une sorte d'orientation qui est donnée sur le tout électrification qui peut, à un moment donné, poser question.

Enfin, dans le partenariat que vous proposez avec EDF en faveur du maintien du socle nucléaire solide, là aussi, on le salue.

D'ailleurs, il y aura une motion présentée par notre groupe et nos collègues du centre pour appuyer ce projet d'EPR2 du Blayais, et qui répond à des exigences de stabilité de notre système électrique avec un pilotage et une sécurisation de notre approvisionnement. Un mot, peut-être, également pour regretter qu'il n'y ait pas un petit mot, sauf si ça m'a échappé, sur l'hydroélectricité, qui est un sujet. Je crois pas l'avoir vu. Ou, en tout cas, excusez-moi, si c'était évoqué. Mais c'est un sujet qui est peut-être, à certains moments, difficile du point de vue de l'acceptabilité sociale, mais c'est un sujet qui est également majeur. Donc voilà, en gros, saluer cette démarche et saluer ce projet de système énergétique décentralisé et remontant et qui change un petit peu avec un système qui est aujourd'hui centralisé et

descendant et qui pose un certain nombre de problèmes au niveau de l'énergie, voilà. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Marc OXIBAR. Guillaume RIOU a évoqué tout à l'heure ce qu'on appelle les STEP, c'est-à-dire returbiner deux fois pour l'hydroélectricité, la masse d'eau, quand elle est suffisante. Qui souhaite intervenir ? Oui, Fabien ROBERT.

M. ROBERT. – Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est peut-être la délibération la plus importante, en vérité, de cette séance, parce qu'elle engage l'avenir. Et je le dis, bien évidemment, nous allons la voter. La Nouvelle-Aquitaine, déjà, sur le papier, est la Région la plus volontariste de France. 16,3 gigawattheures inscrits dans son schéma de raccordement, contre 8 en Occitanie, par exemple. Néanmoins, nous percevons quelques réserves. Nous avons quelques questionnements que je vais ici livrer, qui nous empêchent d'être sur un soutien plein et entier. Regardons brièvement filière par filière. D'abord, le projet d'éolien en mer Oléron 1 est un atout et nous le soutenons. C'est une filière capable d'offrir des capacités de production majeures et propres. Mais nous sommes aussi inquiets quant à sa date de mise en service, déjà repoussée à 2035 au lieu de 2032. Cela a été dit, cas inédit, l'appel d'offres a été déclaré infructueux en septembre dernier, faute de candidats volontaires, arguant une demande hausse du tarif d'achat de l'électricité de la part de l'État, en contrepartie de contraintes techniques et d'installation plus onéreuses que prévu. Inscrire 2035, évidemment, reste tout à fait fantasque pour cette réalisation.

Autre point, l'éolien terrestre est une énergie intermittente, non pilotable, dont les projets se heurtent fréquemment à des recours. L'acceptabilité est extrêmement difficile. Et on peut comprendre cela, on peut le comprendre, tout en défendant l'éolien. La difficulté n'est pas tant l'ambition que le taux de concrétisation. Entre les objectifs affichés et les capacités effectivement mises en œuvre, l'écart est important et la délibération résonne sur le premier sans intégrer véritablement le second. Quant au photovoltaïque, il concentre un certain nombre de difficultés, comme l'argument doit être formulé avec précision, l'essentiel des projets sont des installations basse tension. Non pilotables et confrontés à d'importants problèmes de raccordement. Cela a déjà été dit.

Beaucoup relèvent de l'agrivoltaïsme, ce qui pose des questions réelles d'artificialisation des sols et de saturation du réseau, même s'il est vrai que ces dispositifs sont conçus pour préserver l'activité agricole.

Par ailleurs, un mot sur le partenariat avec EDF. Nous le redisons, nous soutenons pleinement la candidature du Blayais pour une paire de réacteurs de type EPR2. On en parle ici au moins depuis le début du mandat, avant que vous vous en saisissiez. Un dossier qui est encore en compétition et qu'il nous faut défendre. Avant que vous vous saisissiez, que

les choses soient claires, de cette défense, de ce projet-là. Je ne dis pas que vous n'avez rien fait sur l'atome, Président, mais on avait présenté des motions, ici, qui étaient un peu mal vues avant que la Région se mobilise totalement. Oui, parce que l'atome est vital, il permet l'énergie la plus décarbonée, abondante, dans le même temps. C'est une source d'énergie, évidemment, qui garantit aussi l'indépendance de la France. Dans cette droite lignée, il reste un angle mort, le plus regrettable à notre sens, pas un mot sur la décarbonation de notre industrie qui pèse 21 % de nos consommations énergétiques, ni de la zone industrielle bas carbone de Bassens, d'Ambès, puis de Lacq, là, précisément, où l'énergie propre rencontre l'emploi et la souveraineté. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Le centre de formation aux métiers en espaces sensibles de Reignac existe depuis 12 ans.

M. ROBERT. - Oui, oui mais je vous parle juste de la candidature EPR. Au départ…

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la candidature EPR, on a dès le début, est dès le début intervenu.

M. ROBERT. - C'est pas le souvenir que j'ai, mais on ne va pas se battre pour ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Chaque fois, vous le mettez en cause. C'est pas parce qu'il y a une motion ici que je n'ai pas, je ne suis pas intervenu.

M. ROBERT. - Président, alors je retire, je ne vous mets pas en cause, je retire cela et je ne vous ai traité d'aucun nom d'animal, moi donc vous voyez on va pas se fâcher pour ça. Rassurez-vous. Oui vous êtes tout à fait…

M. LE PRÉSIDENT. - Moi, j'aimerais bien.

M. ROBERT. - …défenseur du nucléaire, comme nous. Attention, j'ai une imagination débordante. Comme nous, vous êtes défenseur de cette filière-là, pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT. - Voilà. Et on a beaucoup anticipé. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, vous l'avez entendu dans la voix de notre Président de groupe, nous soutenons la candidature du Blayais. Mais je voudrais quand même que l'Assemblée ait une vision sur ce qui est quand même un angle mort ici.

L'angle mort, c'est que, dans le Sud-ouest, y a une autre candidature et qui est celle de la centrale de Golfech. Et cette centrale de Golfech, elle est à 5 km de la frontière entre l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. Et, donc, moi, je crois que, pour le moment, il est trop tôt pour vivre ça en concurrence l'une contre l'autre. La position d'EDF a été de dire : « nous dirons notre besoin fin 2026 ». Et nous ne savons pas aujourd'hui, ils ont annoncé donc qu'ils voulaient trois paires, trois fois deux EPR2 au niveau de la nation. On sait qu'il y a des régions qui sont complètement desservies, notamment la nôtre. Est-ce qu'il y aura dans le

grand sud-ouest un projet ? Et, là, on pourra effectivement organiser, réfléchir à la concurrence. Et vous êtes, et nous nous sommes situés pour Blayais collectivement. Mais imaginez qu'EDF, et c'est pas du tout exclu, qu'EDF prenne position pour deux EPR2 dans le grand Sud-ouest de la France, à ce moment-là, il faut pas oublier que vous êtes à 5 km de la frontière Nouvelle-Aquitaine et que vous êtes, permettez-moi de le dire, à exactement 15 km de l'agglomération agenaise, qui sera la première bénéficiaire de, du projet de Golfech, s'il doit avoir lieu.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean, de cette alerte. Vous savez qu'il y a une conditionnalité, Jean tu éteins ton micro s'il te plait ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Pardon, pardon.

M. LE PRÉSIDENT. – Il y a une conditionnalité importante qui est la disponibilité de l'eau. J'en dirai pas plus. Qui souhaite intervenir ? Oui, allez-y. Maryse COMBRES.

M. COMBRES. - Chers collègues, Monsieur le Président, merci de nous donner le temps d'expression démocratique sur ces trois sujets d'importance que sont la PPE régionalisée, le réseau Sirena et la convention-cadre avec EDF qui engage l'avenir énergétique de la région. Je vais commencer par la convention-cadre avec la Région et EDF, notamment sur la partie liée au projet EPR2 du Blayais. Ce projet qui, dans le meilleur des cas, serait opérationnel en 2050. Sans pour autant résoudre tous les problèmes de risques et d'impacts liés au nucléaire et sans répondre au renforcement de la souveraineté énergétique régionale. Parce que, le nucléaire, il est dépendant d'importations d'uranium. Quid de l'uranium transformé qu'on envoie en Russie, notamment en ce moment avec le contexte de guerre avec l'Ukraine et de l'approvisionnement du Niger ? Je rappelle qu'Orano a été chassé du pays en décembre 2024. De plus, selon l'IRIS, qui est quand même un institut de relations internationales et stratégiques, janvier 2025 nous alerte sur les cours de l'uranium naturel qui ont connu une forte hausse depuis 2021. Enfin, apprenons du retour des expériences du seul et unique EPR2 français, Flamanville. C'est 12 ans de retard. Et, selon le récent rapport de la Cour des comptes sorti en janvier dernier sur la filière EPR, la Cour estime que le coût total, a minima, est de 23,7 milliards d'euros évalué en 2006 entre 3,2 et 3,3 milliards d'euros, soit au final un coût total multiplié par 7. Et la Cour des comptes précise qu'il est prévue une rentabilité médiocre. En 2025, les énergies propres font économiser 51 milliards à l'Europe, le solaire en tête. Ce sont bien les énergies renouvelables qui sont, qui renforcent la sécurité énergétique. Ne nous trompons pas d'énergie.

Et, n'en déplaise à certains, les ENR, pardon, les énergies renouvelables couvrent déjà 30 % de notre consommation finale régionale. Et, comme il est écrit dans la délibération, les

énergies renouvelables sont le seul antidote contre les crises énergétiques et le pilier de la résilience des territoires.

Nous partageons donc bien évidemment l'objectif de décarbonation de la Région pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et aussi par rapport à l'impact financier, social et territorial et à la contribution, ainsi, de la lutte contre le dérèglement climatique. Nous saluons également l'ensemble des actions qui ont été engagées en ce sens. L'accompagnement de plus de 200 entreprises, le développement du réseau TER, le plan de rénovation des lycées qui, entre parenthèses, ont été, via un PPI, initiés par les écologistes sur la précédente mandature. Et pour le logement, pour l'accompagnement de l'animation des 130 conseillers France Rénov, avec un soutien affirmé à la rénovation globale et performante, et ce n'est pas neutre. Et, à ce sujet, je tiens à préciser et à rappeler que toutes les régions n'ont pas fait ce choix de la Nouvelle-Aquitaine de soutenir ce service public de la rénovation de l'habitat, si nécessaire pour réduire la précarité énergétique dont souffrent les ménages les plus vulnérables.

Alors, nous saluons également la poursuite du soutien au réseau Sirena, dont nous sommes également à l'initiative et qui permet de placer le citoyen au cœur de la transition énergétique par la création des différentes sociétés citoyennes. La PPE régionalisée, qui vise le doublement de la production d'ENR à horizon 2035, est effectivement une opportunité, notamment grâce au PV et à l'éolien. Pour autant, si nous sommes d'accord sur les grands vecteurs énergétiques ciblés par la PPE régionale, que sont l'électricité, la chaleur renouvelable, le biométhane et les gaz verts, nous avons quelques points de vigilance. Un, sur le gisement biomasse. Deux, sur l'origine de la ressource pour les réseaux de chaleur. Je pense notamment aux déchets. Trois, sur le dimensionnement des méthaniseurs et le volume, la qualité et l'origine des intrants ressources. Et sur l'électrification à outrance via les pompes à chaleur, notamment dans les logements non isolés. Un, l'isolation. Deux, le recours à des équipements énergétiques décarbonés.

Là où nous ne vous suivons pas, c'est sur le déploiement des biocarburants avancés, des électrocarburants. Car cela contribuera à accroître une concurrence via les ressources biomasses agricoles et forestières utilisées par d'autres vecteurs énergétiques. Ces productions-là n'impactent en rien la réduction des factures énergétiques des ménages, des collectivités et des entreprises de la Région Nouvelle-Aquitaine. Du reste, aucun objectif quantitatif spécifique aux biocarburants ne sera inscrit dans le SRADDET, ni à horizon 2030 ni à horizon 2035.

Déjà, en octobre 2023, le magazine Usines Nouvelles, dans son article intitulé « La France va manquer de biomasse pour se décarboner », écrit : malgré sa riche agriculture et ses

forêts, la France va manquer de biomasse pour se décarboner. Le réchauffement climatique, combiné à l'artificialisation des sols, réduit les volumes disponibles, alors que divers scénarios prospectifs récents envisagent tous un doublement des usages de la biomasse non alimentaire, tout le monde en veut, les collectivités locales, les industriels, les producteurs de biocarburants. Mais tous ne seront pas servis. Les ressources en biomasse de la France ne vont pas suffire à couvrir ces besoins. Et, en importer, ce n'est vraiment pas la solution. « Cela fait des années que l'on dit que l'on a vendu cinq fois la biomasse dans ses différents usages », clamait Emmanuelle WARGON, la présidente de la commission de la régulation de l'énergie, qui appelle aussi à une grande vigilance sur le sujet. D'autant plus que le changement climatique diminue le volume de biomasse. Un an après, en 2024. Thomas VEYRENC, le directeur général chargé de la prospection de RTE, renchérit en disant : « le bouclage offre-demande ne se fait pas sur la question de la biomasse ». Donc voilà. D'autre part, la PPE 3 qui émet plusieurs points d'alerte et définit la hiérarchisation de l'usage de la biomasse. Les usages non énergétiques sont prioritaires sur les usages énergétiques et les puits de carbone et l'usage matière. Le trafic aérien vient après dans les usages énergétiques à développer raisonnablement et sous conditions. Enfin, la directive européenne RED III pose les objectifs pour les transports d'ici 2030. Les carburants devront contenir au moins 29 % d'énergie renouvelable ou permettre une réduction de 14,5 % de leur intensité carbone. Elle demande également une évaluation de l'énergie et de l'usage de l'eau dans ses différents process pour l'instant qui ne sont pas matures. Pour ce qui est des objectifs de réduction d'intensité de 14,5 %, objectifs dont on ne parle jamais et qui ne sont pas présents dans cette délibération qui impactent donc le volume d'émissions de gaz à effet de serre, nous pensons qu'il serait plus judicieux et efficient d'y répondre en misant sur la sobriété du trafic aérien via une régulation que de vouloir à tout prix intégrer des biocarburants ou carburants de synthèse qui impacteront fatalement la ressource biomasse et l'environnement. Un projet comme Éco, ce n'est pas possible.

M. COLOMBIER. - Président, ça fait plus de 7 minutes.

M. COMBRES. - Même si la biomasse…

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais elle intervient sur trois dossiers.

M. COMBRES. - C'est trois dossiers. Vous pouviez prendre les mêmes mesures. Même si la biomasse est renouvelable, elle n'est pas pour autant infinie, ne l'oublions pas. Alors, au regard des éléments que je viens de développer, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Maryse. Je viens de demander à Béatrice CHASSAING qu'on ait votre intervention. Qui souhaite intervenir encore ? Je vais mettre aux voix. Avant, je donne la parole à Guillaume RIOU sur les réponses. Et puis on a des amendements.

M. RIOU. - Merci, Monsieur le Président. Est revenue souvent dans vos interpellations la question de la capacité réseau. Nous avons compris, dans cette proposition, une augmentation de la capacité de puissance. D'absorption de la puissance. Alors, ce n'est pas toujours facile à comprendre de déterminer ce qu'est la puissance de l'énergie, mais la capacité absorbée de 11 térawatts/heures en plus. Il y a quelque chose qu'il faut comprendre dans cette histoire, c'est que ça fait 100 ans que nous développons l'ensemble des énergies, c'est-à-dire le gaz, le pétrole, l'électricité, par un système que, moi, je compare souvent à un système sanguin, par un système descendant artériel. Nos réseaux arrivent par des gros câbles RTE, par nos centrales nucléaires à 70 % depuis des décennies, pour ce qui concerne l'électricité. Nos réseaux de gaz arrivent par des gros oléoducs. Notre pétrole arrive par les tankers dans les ports. Donc des systèmes descendant vers les usages. Et, avec la reconstruction des ENR, c'est tout le contraire, c'est-à-dire que nous passons par les capillaires. Et, effectivement, il va falloir reconstruire ce réseau sanguin pour le stabiliser, par le capillaire, par le réseau basse tension, par la rénovation en profondeur du réseau haute tension. Et cela fait 100 ans que c'est comme ça. Donc, que vous preniez comme argument politique le fait que les ENR n'ont pas d'avenir au regard de cette non-disponibilité réseau est une erreur. Nous n'allons pas reconstruire en l'espace de 5 ans, en l'espace de 10 ans, une reconstruction complète de notre pays. Effectivement, ça va prendre 10 ans, ça va prendre 20 ans, et puis il y aura des plateaux et puis il y aura des déceptions. Mais nous sommes en train de rénover pour 100 années à venir. C'est ça qu'il faut comprendre dans ce sujet. Comme pour la LGV. C'est un investissement de long terme et c'est ça faire de la politique, c'est prévoir à long terme, regarder un peu plus loin que les simples élections qui suivent, le scrutin suivant. Et ça, c'est ce que nous essayons de faire dans notre Région.

Et puis, Mathieu OXI…Monsieur OXIBAR, vous savez ce que je vous propose, c'est qu'on revisionne ensemble, comme vous nous le proposiez tout à l'heure, la vidéo, parce que, manifestement, vous n'avez pas écouté tout ce que j'ai dit, ou alors je n'ai pas été suffisamment intelligible, ce que je veux bien entendre. Mais je vous ai parlé, je crois, non seulement du S3REnR, j'en suis même certain, je vous ai parlé du gaz vert, je vous ai parlé des réseaux de chaleur, je vous ai parlé de l'ensemble de la disponibilité de nos ENR, ce qui est une vraie chance. Sur la question des 100 territoires, fin je n'ai pas exactement le titre en tête parce que, savez-vous, la Région n'a pas été consultée sur cette initiative d'État.

Et, à plusieurs moments, cette question de l'État descendant avec les zones d'accélération des ENR, pour qui nous, maires, il a été effectivement compliqué de statuer, n'ayant pas forcément les connaissances techniques, etc., donc effectivement, il y a sur ce sujet, un enjeu. Parce que je vous parlais tout à l'heure d'une énergie très centralisée, et elle l'est, y compris dans sa gouvernance. C'est à la DGEC, c'est à Bercy que cela se décide aujourd'hui. Et, donc, transférer du pouvoir aux territoires, cela s'appelle la décentralisation. Et je ne nous apprendrai rien en vous disant que le Président de notre hémicycle l'appelle de ses vœux. Et nous sommes vraiment dans ce cadre-là, dans la territorialisation, dans la décentralisation de l'énergie. Je ne reviendrai pas sur l'hydro puisque j'avais aussi parlé des STEP, Monsieur, mais nous aurons l'occasion, je le souhaite, d'en reparler.

Monsieur ROBERT, sur l'éolien, le photovoltaïque, le réseau déficient, je crois que j'ai donné la réponse. Monsieur DIONIS, Monsieur l'ingénieur, centralien, oui, il y a longtemps, mais enfin bon vous en revêtez encore les atours, souvent, je crois que vous êtes hors sujet. Bah oui, parce que vous ne nous avez parlé que de la question de l'EPR2, de Golfech, etc. La délibération qu'on vous propose, elle porte sur le mix énergétique de la Région, sur la PPE 3, pas sur le fait de savoir si c'est Golfech. C'est une autre question. Voilà, et vous n'avez parlé, alors que vos collègues du centre ou de la droite ont au moins eu l'élégance de parler aussi des ENR…

Mme REQUENNA. - Merci cher Guillaume RIOU, il venait compléter le propos de Fabien ROBERT qui, il ne vous a pas échappé, était plus large.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas besoin de tuteur. Jean DIONIS n'a pas besoin de tuteur. Avec votre intervention de ce matin, ça va…

M. RIOU. - Et puis, Maryse, c'est parfois compliqué, mais on essaie de vous faire une proposition très nuancée, très acceptable, qui embrasse l'ensemble des possibilités, des ENR au nucléaire de demain, aux innovations technologiques formidables que nous ne connaissons pas encore, qu'il faudra imaginer. Et j'ai à ma droite une proposition concrètement très anti-ENR et, à ma gauche, par votre voix, une proposition très antinucléaire qui n'envisage que les ENR. Ce qu'il faut comprendre dans notre paysage et dans notre temporalité, parce que c'est ça le sujet, c'est la temporalité, ce n'est pas de savoir qui gagnera à la fin, c'est comment nous allons aller ensemble de manière stabilisée, de manière démocratique. Tout à l'heure, je vous parlais des énergies de la paix. Des énergies de la paix. Et c'est de cela dont il s'agit, c'est comment mener ce parcours ensemble. Eh bien, il y aura un mix avec les énergies renouvelables, avec ce qui existe déjà en termes de nucléaire, et puis avec le nucléaire de demain. Voilà comment se posent les choses. Et, la biomasse, nous en reparlerons. C'est aussi un sujet de préoccupation chez nous.

Effectivement, il n'y aura sans doute pas de la disponibilité pour tout, mais nous travaillons, alors, pour cette fois, avec l'État, sur une cellule biomasse régionale. Merci à toutes et tous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume et merci au travail. Alors, on a deux amendements du Rassemblement national. Est-ce que quelqu'un peut les présenter ?

M. ELOPHE. - Oui, je vais présenter le premier.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. ELOPHE. - Merci, Monsieur le Président. Par cet amendement, nous proposons une mesure de simple bon sens, car à vous écouter, il suffirait de couvrir nos campagnes de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes pour résoudre tous nos problèmes énergétiques. Malheureusement, la réalité est bien différente. Depuis plusieurs années, nous assistons à une véritable industrialisation de nos espaces ruraux. Sous couvert de transition énergétique, des milliers d'hectares ou des millions de terres agricoles sont progressivement détournés de leur vocation première, nourrir les Néo-Aquitains et les Français. Et ce n'est pas que le Rassemblement national qui le dit. Des travaux agronomiques récents montrent que l'installation de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes sur les prairies réduit la production fourragère, fragilise l'équilibre économique des élevages et contribue à l'augmentation du coût foncier agricole. Autrement dit, vous prétendez sauver l'agriculture alors que vous organisez progressivement son effacement. Et le problème est toujours le même lorsque l'écart rapporte davantage avec les panneaux ou les éoliennes qu'avec une activité agricole, la logique financière finit par l'emporter sur la logique productive. À terme, ce sont des jeunes agriculteurs qui ne pourront plus s'installer, des exploitations qui disparaîtront et notre souveraineté alimentaire qui va reculer ou disparaître. Prisonniers de votre logique idéologique, vous continuez pourtant de présenter le photovoltaïsme et l'éolien comme une solution miracle, alors qu'il demeure une énergie intermittente, dépendante de la météo et nécessitant toujours davantage de réseaux, de stockage et de moyens pilotables pour garantir l'approvisionnement. Nous refusons cette logique, comme le refusent de plus en plus d'élus locaux, d'agriculteurs et d'habitants confrontés à la transformation progressive de leurs paysages et de leurs terres productives. Notre amendement est simple : avant d'utiliser un seul hectare agricole supplémentaire, utilisons les toitures, les parkings, les zones commerciales et les friches industrielles. Les terres agricoles doivent produire de l'alimentation avant de produire de l'électricité. Voilà le choix du bon sens et je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez présenté les deux amendements ? Non ? Essayez, parce que c'est la même chose, essayer de présenter les deux s'il vous plait. Comment ? Je vous demande de présenter le deuxième, aussi.

M. ELOPHE. - J'enchaîne avec le deuxième, pas de problème. Je suis prêt. Alors cet amendement repose sur un principe simple, le deuxième : avant de dépenser l'argent public, il faut savoir précisément combien cela coûte. Depuis le début de cette délibération, nous entendons beaucoup parler des bénéfices supposés des énergies renouvelables. Nous entendons parler de production, d'objectifs, de trajectoire, de planification. En revanche, nous entendons très peu parler des coûts. Or, c'est précisément là que réside le problème. Car ce coût réel d'un projet énergétique ne se limite pas au prix d'achat des panneaux photovoltaïques, des éoliennes ou à la construction d'une installation. Il faut également financer les raccordements aux réseaux, et j'étais pas le seul à le dire dans cet hémicycle. Renforcer les infrastructures électriques, développer les capacités de stockage et maintenir des moyens de production pilotables pour compenser, un gros mot qui est pour vous, c'est une « intermittence ». Car toutes ces installations, qu'elles soient photovoltaïques ou éoliennes, sont intermittents. Au final, ce n'est jamais seulement le coût de l'installation qu'il faut regarder, mais le coût complet du système. Et ce coût est aujourd'hui largement absent de cette délibération. La Région engage 430 000 euros par an dans cette stratégie et c'est largement suffisant pour exiger une évaluation économique sérieuse des projets soutenus. Notre amendement demande simplement que chaque projet fasse l'objet d'une étude d'impact économique préalable intégrant l'ensemble des dépenses induites ainsi que les retombées économiques réellement attendues pour les territoires, si elles existent. C'est une exigence de transparence, c'est une exigence de gestion et c'est surtout une manque, une marque de respect envers les contribuables qui financent ces politiques publiques. Parce qu'avant de dépenser l'argent des Néo-Aquitains, encore faut-il savoir précisément où il va et ce qu'il rapporte réellement, s'il rapporte quelque chose ou quelques kopecks. Je vous invite donc à adopter cet amendement et celui d'avant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez, je suppose, que le coût de production d'un kilowattheure, a fortiori d'un térawattheure éolien ou photovoltaïque, est beaucoup moins cher que le coût de production d'un kilowattheure ou un térawattheure nucléaire. Mais je laisse à Guillaume RIOU le soin de répondre à ces amendements.

M. RIOU. - Monsieur ELOPHE, alors je pourrais vous faire lecture de notre réponse. Vous finissez votre premier amendement en nous disant « c'est le bon sens ». C'est peut-être le bon sens, mais c'est le mauvais calcul. Parce que, il faut regarder les chiffres dans ces histoires-là. Bah oui je ne sais pas lesquels vous avez, mais sans doute pas les bons, manifestement. Mais quand vous dites que nous allons être envahis par le photovoltaïque, qu'il faut aller sur les toitures etc., savez-vous que l'artificialisation est n'est seulement possible, fin l'EPV sur les zones artificialisées, sur 4 700 hectares. Et que les toitures, c'est

un mythe. Les architectures, dans la plupart des endroits, ne permettent pas de faire du EPV.

Vous pensez bien que, sinon, cela aurait été beaucoup plus facile. Deuxièmement, ce que vous ne pensez pas non plus dans votre matrice, c'est la question de l'utilisation de l'électron d'une part, et de la connexion au réseau. C'est pas possible partout. Bon.

Enfin, sur la question de l'agrivoltaïsme, vous nous dites : « vous voulez en mettre partout ». D'abord, la loi APER et son décret sur l'agrivoltaïsme encadrent très rigoureusement ces possibilités avec l'idée qu'il ne doit pas y avoir de perte d'exploitation agricole. La deuxième chose, et c'est pour ça que nous menons une étude à la SAFER pour voir où nous pourrions demain développer ces ENR indispensables, je vous en ai fait la démonstration tout à l'heure. Et, malheureusement, vous parlez à l'agriculteur aujourd'hui, que je suis. Jean-Pierre est parti, il y en a d'autres. Nous savons aussi, nous, sur le plan agronomique, qu'il y a plein de zones aujourd'hui qui n'ont plus de productivité possible, sur lesquelles les agriculteurs perdent de l'argent. Et pour beaucoup d'entre eux, ou alors vous nous prenez pour des imbéciles, se disent : il y a peut-être une solution de rebond pour maintenir mon élevage avec la production d'EPV et de revenus complémentaires. Donc faire dire aux agriculteurs ce que la plupart ne disent pas est non seulement un outrage, mais un travestissement de leur pensée.

Et puis, enfin, sur les chiffres, précisément sur les chiffres, ce que vous dites être un envahissement de la campagne, si on vous écoute, malheureusement, ce n'est que 0,3 % de la surface, c'est 3 millièmes et peut-être même à peine envisagés par le besoin du développement de nos ENR, c'est-à-dire 13 000 hectares sur les 3,9 millions d'hectares de SAU dans notre région. Donc cessez, s'il vous plaît, soyez raisonnable, mais je sais que vous ne l'êtes pas, mais d'acheter un chiffon rouge qui perdra de sa couleur au fur et à mesure de votre propos.

Enfin, sur la deuxième, la deuxième amendement que vous nous proposez, là encore, il s'agit malheureusement, et on commence à se connaître, Monsieur ELOPHE, vous êtes dans le GIA que je préside, je vous fais régulièrement des réponses en essayant de vous faire progresser, mais manifestement, c'est vain…. Bon, non non c'est pas de la condescendance. Mais oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume, c'est pas de la condescendance, c'est de sa part de l'idéologie.

M. RIOU. - Ah, excusez-moi, Monsieur le Président, je croyais que c'était de l'incurie. Bon. Si vous pensez qu'il est possible d'instruire des dossiers par nos services qui sont des gens très engagés, qu'ils n'étudient pas en amont la capacité des projets que nous développons

et que nous assistons, sans faire d'études socio-économiques au préalable, sans regarder et vérifier les investissements, et enfin, dans un troisième temps, sans aller contrôler et évaluer ce qui se fait, eh bien, Monsieur ELOPHE, vous vous trompez.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. J'ajoute, j'ajoute je crois que le groupe RN et FN avant lui se sont toujours opposés au SRADDET et à la lutte, à notre lutte contre l'étalement urbain. L'étalement urbain, c'est ça l'ennemi de l'agriculture. Et c'est très bizarre que vous ayez, alors que là on est dans quelque chose que Guillaume RIOU vous a expliqué, qui est extrêmement faible, qui sert à l'agriculteur, notamment pour l'élevage, et puis en même temps, quand vous avez un risque d'étalement urbain qui joue avec de la promotion immobilière, là, vous êtes pour. Vous préfigurez BARDELLA dans le contexte avec Madame LE PEN, Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Par contre, Monsieur le Président, j'aimerais bien répondre juste, à Monsieur RIOU, 10 secondes comme ma collègue.

M. COLOMBIER. - Tu es caricatural. Alain, sois sérieux, s'il te plaît. Permets à l'opposition de s'exprimer, de ne pas être d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas quand c'est caricatural, Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - De ne pas avoir la condescendance qu'on vient d'entendre. Si, si, si. On a le droit de le penser. On a le droit de le penser. Vous avez raison sur tout, vous avez tout prévu… Et quand on voit l'état du pays aujourd'hui, après 30 ans de gestion socialiste, alors un petit peu de modestie. Un peu de modestie, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors Jacques COLOMBIER, vous m'apprenez quelque chose. Jacques CHIRAC, Nicolas SARKOZY, socialistes… Bravo ! Monsieur ELOPHE, vous avez une minute pour vous défendre.

M. ELOPHE. – Non, je vais être plus court parce que ça ne mérite pas plus.

M. COLOMBIER. - Ne me traite pas de radical.

M. LE PRÉSIDENT. – Non attend.

M. ELOPHE. – Ça ne mérite pas plus. Moi, simplement, j'ai beaucoup de peine surtout de vous entendre dire que, finalement, en tant qu'agriculteur, vous renoncez et que vous faites finalement désormais couvrir le revenu des agriculteurs par les ENR au lieu des productions. On a une vision qui est complètement différente, qui est une vision de la souveraineté agricole. Et, pour cela, vous venez dès l'année prochaine, on va mettre les choses et surtout on va faire de l'agriculture une exception. Et les agriculteurs vivront bien avec nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr… Mais je vous signale que c'est plutôt les particuliers qui paient les produits agricoles et les agriculteurs qui, sauf, alors, à amener des subventions, mais vous n'êtes pas d'accord, considérables. En plus, je remarque que vous n'avez pas répondu à ma réflexion sur le fait que votre vote contre l'étalement urbain ou pour l'étalement urbain. Pour l'étalement urbain, puisque vous avez voté contre le SRADDET et que vous râlez à chaque fois. Faut assumer. Votre idéologie amène à des…

Mme ROUÈDE. - Vous n'avez pas fait que voter contre le SRADDET. Vous avez eu des arguments. Au moment où on vous parlait de la préservation des terres agricoles. Vous ne les avez pas défendus. L'étalement urbain, l'artificialisation des sols est beaucoup plus impactante sur les terres agricoles et les agriculteurs que vous défendez, ce sont des propos que l'on vous a tenus à l'époque, que le photovoltaïque qui vous est présenté aujourd'hui.

M. ELOPHE. - Et la compensation foncière du ZAN on peut en parler ?

M. LE PRÉSIDENT. – Je passe à l'amendement…Non, non, là je ne vous redonne pas la parole Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Si vous voulez, vous pouvez toujours essayer d'avoir le dernier mot, mais vous ne l'aurez pas, car vous avez tort dans tout.

M. LE PRÉSIDENT. - L'amendement numéro 1, qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ?

M. GUÉRIN. - Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume.

M. GUÉRIN. - Juste une chose, parce que dans le débat, il y a quelque chose que je ne saisis pas. Le sujet de l'agrivoltaïsme est soutenu massivement par les syndicats et notamment par la coordination rurale. On a le cas dans plusieurs départements où les chambres pilotées par la CR sont totalement favorables à l'agrivoltaïsme. Au passage, d'ailleurs, on pense ce qu'on veut de la consommation des terres, on peut être pour, contre. Je ne porte pas de jugement sur le sujet. Sauf que l'agrivoltaïsme tel qu'il est conçu a été extrêmement encadré par la loi. Il y a tout un tas de prérogatives obligatoires, notamment le fait de maintenir de l'élevage sous les panneaux. Il n'y a pas de revenu agricole, il n'y a pas de reversement d'indemnités versées par l'énergéticien à l'exploitant s'il n'y a pas de pérennisation de l'élevage. Ça a été fait dans le cadre de la loi APER pour justement éviter la décapitation des cheptels bovins et ovins. Et donc je ne comprends pas trop la passe d'armes qu'il y a entre vous, et même au niveau du Rassemblement national, puisque la coordination rurale est pour les projets d'agrivoltaïsme. Pour. Si, si la coordination rurale, la

CR, la CR. Donc je ne comprends pas bien votre positionnement vis-à-vis d'un des syndicats agricoles qui vous soutient.

M. OBRADOR. - Il y a une différence entre vous et nous, c'est que nous on ne prend pas nos ordres ni des syndicats ni d'autres, nous sommes des politiciens libres.

M. LE PRÉSIDENT. - Et je voudrais vous rappeler, je sais pas qui s'est exprimé, que le seul groupe politique qui a applaudi debout la CR quand elle nous a envahi, c'est vous. C'est vous. Vive la démocratie. Vive la démocratie.

M. LE CAMUS. - Effectivement, nous on ne les traite pas de factieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors l'amendement… C'étaient des factieux. L'amendement n°1, qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté. L'amendement n° 2, qui est pour ? Qui est contre ? Rejeté. LR fait quoi ?

M. DUPRAT. - On ne prend pas part au vote sur les deux.

Mme. BROUILLE. - Ah, quel courage.

M. DUPRAT. - Ce n'est pas une surprise, ce n'est pas la peine de taper sur la table, c'est comme ça depuis le début, ça va.

Vote sur : l'amendement n°1 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen, Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Non-inscrit**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

Vote sur : l'amendement n°2 déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen, Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Non-inscrit**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix. Je mets aux voix le…

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, Alain BACHÉ.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, Alain.

M. BACHÉ. - Non, non, non juste…

M. LE PRÉSIDENT. – Moi je vais prendre l'apéro tout seul.

M. BACHÉ. - Oui, mais ça vous pouvez. Je peux vous accompagner aussi si vous voulez. Mais pour la bonne séance, est-ce qu'on pourrait se respecter sur les prises de parole ? Monsieur COLOMBIER, c'est vous le premier, Monsieur COLOMBIER stop. Monsieur COLOMBIER, c'est vous le premier qui interrompez. Monsieur le Président, je vous demande de faire respecter le bon déroulement de notre séance. Si tel n'était pas le cas, nous vous demanderions une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, la bonne nouvelle. Alors, pour l'apéro…

Je mets aux voix ce rapport qu'a présenté Guillaume RIOU. Énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté. Qui est d'avis d'adopter ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N°07

Vote sur : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DU POUVOIR D'ACHAT ET DE LA SOUVERAINETÉ ; DES PROJETS CITOYENS AU CŒUR DES TERRITOIRES ; ET UN PARTENARIAT AVEC EDF POUR ACCELERER L'ÉLECTRIFICATION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

08 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ARP-NA)

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a maintenant un projet, on a un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 25/27 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association régionale des fédérations de pêche. Alors, je sais pas si je dois me déporter mais je donne la parole à Guillaume. C'est toi, Guillaume, qui présentes ou c'est Mathieu ?

M. LABROUSSE. - C'est Guillaume, Président, pour commencer, et je continuerai.

M. RIOU. - Oui, effectivement, Président, excusez-moi, j'ai péché par précipitation. Une nouvelle convention, fin non, une prorogation de la convention avec les 12 APP de notre région, les 475, de mémoire, APM et puis les 26 000 pêcheurs, Mathieu, je crois que c'est ça…

M. LABROUSSE. - Plus que ça. 220 000 pêcheurs en Nouvelle-Aquitaine.

M. RIOU. - 220 000. Il manquait encore un 0. Il y a vraiment des problèmes d'ordre de grandeur, décidément. Alors, nous proposons parce que leur activité est une activité pluriannuelle, leurs dispositifs d'activité sont pluriannuels, nous vous proposons tout simplement de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2027. Voilà.

M. LABROUSSE. - Oui, juste pour compléter, Guillaume, en fait, c'est qu'aujourd'hui nous avons dans notre convention un programme annuel qui est demandé. Or, nous avons des actions sur le terrain, c'est bien concret ce que l'on fait. Je vais vous expliquer, vite fait. Sur ces actions, des fois, on est en pluriannuel, on est à cheval sur 2, 3 années. Et, donc, pour mettre en concordance les choses, on demande effectivement une action pluriannuelle sur la convention. Et puis, il y a une chose, aussi, qu'on a mis dans la convention, par rapport aux silures qui, aujourd'hui, est une espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques, ça a été vu récemment ou dans les journaux, à la télé, vous avez pu voir ça, il y a des arrêtés qui ont été pris et notamment une loi aussi qui est passée, et par rapport à ces silures dans le cadre de One Health, c'est que l'on va travailler sur la qualité des eaux, sur cette espèce qui est aujourd'hui une espèce qui met à mal les espèces migratrices sur les fleuves. Donc vous allez pouvoir continuer à recevoir des différents éléments des fédérations de pêche qui travaillent, je le rappelle, sur la qualité des cours d'eau, la qualité de l'eau, sur la thermie, sur les espèces. Donc un au travail scientifique qu'on va mettre à disposition de la Région. Et, bien sûr, si vous l'acceptez, avec cette prolongation de la convention, merci.

M. RIOU. - Excusez-moi, c'était juste pour dire que j'ai commis une petite erreur en lisant mon document. C'est une prorogation jusqu'au 31 janvier 2028 et non pas à 2027, au bénéfice des pêcheurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Et Mathieu LABROUSSE se déporte.

M. LABROUSSE. - Effectivement, Président, je me déporte.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, moi, je ne sais pas ce que je dois faire.

M. DUPRAT. - Aller à la pêche. Il te suffit d'aller à la pêche et tu reviens.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous fais cette confidence, mon cher Christophe, de temps en temps.

M. DUPRAT. - C'est pour ça que je le dis.

M. LE PRÉSIDENT. - De temps en temps. Voilà, je mets aux voix cette…Oui.

M. TRIFILETTI. - Oui, une rapide intervention, Président, s'il vous plaît. Nous voterons favorablement cet avenant qui prolonge un partenariat entre la Région et les fédérations de pêche. Pourquoi ? Parce que, derrière la pêche, c'est l'observation quotidienne de l'état réel de nos rivières qui se joue. Témoignage notamment des évolutions des milieux aquatiques, de leur fragilité, mais aussi de leur capacité de résilience.

Cette délibération met en évidence la qualité du travail réalisé, suivi des frayères, observation des assecs, acquisition de données, restauration des habitats, mobilisation citoyenne autour de Garonne vivante ou encore approche One Health reliant santé des écosystèmes et santé humaine. Seul grand regret concernant cet avenant, l'accompagnement de la Région au niveau des seuils qui s'érodent. Par exemple, on note, c'est ce qu'on nous a confirmé, d'ailleurs, en commission, moins 20 % sur l'axe B qui concerne le tourisme halieutique, notamment, moins 35 % sur l'axe C, dont Rendez-vous Garonne vivante qui est impacté également.

Mais faisons un petit pas de côté et posons-nous la question : que nous disent finalement toutes ces données sur les milieux aquatiques acquises depuis des années ? Elles nous disent que, malgré les efforts engagés, malgré l'expertise mobilisée, malgré les politiques publiques existantes, les signaux restent particulièrement préoccupants. Recul massif des espèces migratrices, dégradation des habitats, perturbation du cycle de l'eau. Et c'est malheureusement pendant cet effondrement que la région a tendance à légèrement se désengager. En fait, nous gérons trop souvent les conséquences délétères de nos choix collectifs sans interroger suffisamment notre relation aux milieux aquatiques eux-mêmes. C'est pourquoi la motion sur les droits des fleuves et des rivières, dont nous débattrons en fin de séance plénière, demain, nous paraît comme particulièrement indiquée pour répondre

enfin aux crises du vivant. Les rivières ne sont pas seulement des ressources ou des équipements naturels, elles sont des entités vivantes dont dépend notre avenir collectif. La réflexion sur les droits des fleuves et rivières peut nous offrir un horizon supplémentaire décisif. Celui d'une représentation nouvelle des intérêts du vivant dans nos décisions publiques, ce qui, indéniablement, indéniablement, nous manque. Au fond, protéger la vie aquatique, c'est protéger les rivières. Protéger les droits des rivières, c'est protéger nos territoires et les générations futures. Mais nous en reparlerons demain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix cette poursuite, cet avenant à la convention pluriannuelle. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°08

Vote sur : AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ARP-NA)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
LABROUSSE Mathieu concernant la Fédération Départementale de la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Charente et l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine (Président)

08b – AVIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LE PROJET DE CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE L'ÉTAT ET SNCF RESEAU 2024-2033

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, nous avons un avis à donner sur le projet de contrat de performance État-SNCF Réseau. Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président. Il y a une petite dizaine de jours, nous avons été destinataires, comme l'ensemble des Régions et des personnes associées, du nouveau contrat de performance qui va être soumis à débat pendant l'été et jusqu'à l'automne et qui passera pour validation à la fois au Sénat et à l'Assemblée nationale. Nous sommes, pour le coup, saisis par SNCF Réseau et la DGITM, donc par le ministre des Transports pour recueillir l'avis de la Région. Je le précise, ce qui n'avait pas été le cas la dernière fois en 2021 ou 22. Et nous nous en étions d'ailleurs émus, pas que la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des Régions, sur le fait que nous n'avions pas pu exprimer d'avis. C'est chose faite aujourd'hui. Et, après discussion, bien évidemment, avec le Président, nous avions en fait 3 choix.

Un choix qui consistait à faire un courrier du Président en réponse à la demande, un second qui consistait à avoir une délibération en commission permanente au mois de juillet et un troisième, plus rapide, j'en conviens, d'évoquer ce sujet par une délibération de la séance plénière. Aujourd'hui vous avez compris qu'on a choisi la troisième solution, dans un but extrêmement simple. C'est que chacun puisse donner son avis et que l'avis de la Région soit connu à travers une délibération de notre séance d'aujourd'hui.

Cet avis, je crois, revêt un, une importance particulière, tout simplement parce que, depuis maintenant plusieurs années, personne ne découvrira ce qu'il y a dans cet avis. Nous avons rendu des avis sur le document de SNCF Réseau chaque année, en commission permanente et, là, le contrat de performance, c'est quelque chose qui est d'une valeur un petit peu plus importante. Puisqu'il s'agit, en fait, tout simplement, d'un contrat reliant l'État et SNCF Réseau pour indiquer ce que l'État demande à SNCF Réseau de faire dans les prochaines années en matière d'investissement, de travaux, de gestion et avec, la dernière fois, un certain nombre de règles. Notamment, vous en avez certainement entendu parler, la fameuse règle d'or, qui empêche aujourd'hui SNCF Réseau de participer aux investissements sur le réseau ferroviaire puisque l'État lui demande de ne plus s'endetter. Nous sommes aujourd'hui donc face à une contradiction par rapport à ce contrat de performance que nous avons souhaité relever dans cette délibération à travers tous les arguments qu'on a donnés depuis maintenant très longtemps.

Le dernier en date, c'était au sein de cette même assemblée, il y a un an tout pile, lors de notre avis, en tout cas l'avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le contrat, pardon sur Ambition France Transport, au cours duquel nous avions émis un certain nombre de souhaits. Certains ont été suivis lors de la conférence. D'autres moins, d'autres pas du tout. Et, lors de cet avis, à l'époque, nous avions déjà évoqué le contrat de performance, évoqué les souhaits qui sont les nôtres à travers, notamment, la nécessaire activation de SNCF Réseau et financement de SNCF Réseau pour reprendre le réseau ferroviaire français, l'ensemble du réseau ferroviaire français, c'est-à-dire y compris les lignes de dessertes fines du territoire qui, je vous le rappelle, constituent 57 % de notre réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine. On est quasiment à égalité avec nos amis d'Occitanie. On a légèrement un peu d'avance. D'autres Régions en ont beaucoup moins, mais il est, je crois, de notre devoir, de pouvoir faire en sorte, et ce que ce que nous avons demandé, à ce que l'ensemble du réseau soit adressé par SNCF Réseau.

Ça a été l'objet du débat parlementaire, notamment au Sénat le 15 avril dernier, puisque la loi sur, la loi-cadre sur les mobilités a été adoptée, avec cette idée qui avait été soutenue par l'ensemble des Régions d'une loi de programmation ferroviaire qui permette véritablement d'avoir une visibilité non seulement en termes de financement, mais surtout dans le temps. Cette loi arrive sur le bureau de l'Assemblée nationale, en l'occurrence en commission, les 29 et 30 juin prochains, date à laquelle nous verrons si l'ensemble des amendements que nous avons pu déposer, puisque les sénateurs, dans leur grande sagesse, nous ont permis d'intégrer le réseau 7 à 9 dans le réseau ferroviaire.

Merci, Frédéric, notamment, d'avoir fait en sorte que le réseau ferroviaire, donc des fameux 7 à 9, les lignes de dessertes fines du territoire, soit réintégré dans les travaux de SNCF Réseau et donc dans le contrat de performance sur lequel on donne un avis. Il va de soi que la suite logique, pour ce qui concerne la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est d'appuyer l'idée selon laquelle ce contrat de performance, il faut qu'il puisse intégrer bien évidemment ces fameuses lignes 7 à 9. Ce qui n'est pas actuellement dans le contrat de performance, si vous en avez pris connaissance. Il faut évidemment qu'il y ait un financement pour pouvoir faire en sorte que le réseau et tout le réseau soient circulable dans des conditions qui soient optimums pour l'ensemble du réseau ferroviaire. Et puis, il faut que tout ça soit soutenable pour le financement et les finances des AOM que nous sommes, c'est-à-dire les Régions. Quand vous lisez ce contrat de performance, aucune des 3 parties dont je viens de parler ne sont réunies et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité donner un avis motivé, vous l'avez vu, fin j'espère, peut-être qu'il manque des choses, mais en tout cas un avis le plus motivé possible qui permette de dire aujourd'hui, en tout cas, que le compte n'y est pas, dans ce contrat de performance.

D’abord, premièrement, est-ce que les lignes 7 à 9 sont intégrées ? La réponse est non. Comme le Sénat a délibéré, mais pas l’Assemblée, on peut considérer que, comme le contrat de performance sera signé à l’automne si, en septembre, l’Assemblée nationale adopte la loi telle qu’elle a été votée au Sénat, on peut considérer que le contrat de performance doit tenir compte des lignes 7 à 9 dans le contrat de performance. Ce qui est le premier sujet pour nous qui est extrêmement important. Le deuxième, est-ce qu’il est financé ? La réponse est non. Il y a aujourd’hui une annonce qui est faite de 1,5 milliard supplémentaire d’ici à 2032 de la part de l’État, qui en fait n’est pas de la part de l’État, mais de la part de SNCF, SNCF voyageurs. Pardon de jargonner, mais comme maintenant y en a 10 des SNCF, je suis obligé de distinguer. SNCF voyageurs devant reverser les dividendes qu’elle touche sur nos billets de train, c’est-à-dire les résultats de SNCF voyageurs sur les billets de train, non pas sur l’impôt, mais sur la vente de billets, à SNCF Réseau. C’est le 1,5 milliard supplémentaire qui va être versé, en attendant d’avoir, si la loi, évidemment, est votée, les dividendes des autoroutes à hauteur de 1,5 milliard supplémentaire, qui permettraient, pour le coup, d’obtenir, en théorie, si on était dans un monde normal, 3 milliards d’euros supplémentaires dans les 7, 8, ou 9 ou 10 prochaines années. Soyons optimistes. Ce qui correspond, et ça tombe bien, au financement nécessaire non seulement du réseau ferroviaire français, c’est 1,5 milliard, c’est l’évaluation qui est faite, des lignes 7 à 9, entre 400 et 500 millions d’euros. C’est pas moi qui le dis, c’est le PDG de SNCF Réseau.

Ce qui permettrait, pour le coup, de financer des nouvelles lignes, la réouverture de lignes et, accessoirement, potentiellement de mettre un petit peu d’argent sur les services express régionaux métropolitains sur lesquels, aujourd’hui, cela n’a échappé à personne, il y a exactement zéro euro.

Donc, dans un monde merveilleux, on serait à cela. Le contrat de performance ne dit pas cela. Il dit qu’il y aura potentiellement 1,5 milliard. On verra comment, on verra où. Nous, nous indiquons aujourd’hui qu’il nous faut bien évidemment ces financements. Le troisième volet, c’est : est-ce soutenable pour les collectivités territoriales que nous sommes et, en l’occurrence, celles qui paient les péages ? Puisque, pour celles et ceux qui ne le savent pas, quand un train emprunte une voie à SNCF Réseau, nous payons des péages. Il y a peut-être des gens qui le découvrent. Mais en l’occurrence, on paie des péages. Et, cette année, on va payer 93,6 millions d’euros. Tout le monde l’a, là ? 93,6 millions d’euros à SNCF réseau, qui vont couvrir les 750 trains qui circulent tous les jours en Nouvelle-Aquitaine à l’année, pour l’année 2026. Rendez-vous compte qu’aujourd’hui cela représente 6,6 milliards d’euros du budget d’SNCF réseau. 6,6 milliards d’euros, c’est les péages. Dans le contrat de performance tel qu’il nous est présenté, figurez-vous qu’en 2033, les péages se monteront à 9,9 milliards d’euros. Tout le monde aura fait la soustraction. Ça fait à peu près 50 %

d'augmentation. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, cela veut dire 40 millions d'euros par an supplémentaires de péages par rapport à ce qu'on paie aujourd'hui d'ici à 2033. Vous avez compris que sauf, évidemment, à ce que quelqu'un dans cette salle ait gagné au loto pour le verser à la Région, nous n'avons pas la possibilité de donner une suite favorable à cette demande. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, ce contrat de performance il ressemble furieusement à celui qui avait été signé, je crois, de mémoire, entre les 2 tours de l'élection présidentielle de 2021, sans débat, et que, à l'heure où je vous parle, malgré, peut-être, un certain nombre d'évolutions qu'on peut considérer comme positives, le compte n'y est pas. En tout cas pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Et je crois pouvoir vous dire, pour en avoir discuté avec d'autres Régions, qu'il n'y est pas pour les Régions au sens large du terme.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité faire en sorte qu'il puisse y avoir un avis bien évidemment documenté avec les éléments que je viens de donner, et on pourra en envoyer d'autres en tant que besoin, qui puisse utilement, je l'espère, en tout cas, faire modifier et surtout changer l'avis de l'État dans ce contrat de performance. Tout simplement qu'il puisse y avoir la réouverture d'une négociation. Nous avons fait en sorte d'informer les parlementaires sur la loi-cadre.

Je vous informe que nous ferons de même avec l'ensemble des parlementaires de Nouvelle-Aquitaine sur la question du contrat de performance qui, comme vous l'avez compris, à l'issue des consultations des parties prenantes que nous sommes, c'est-à-dire les AOM régionales, viendra en débat à l'Assemblée et au Sénat et nous serons bien évidemment au rendez-vous pour informer l'ensemble des parlementaires Néo-Aquitains sur le fait que ce contrat ne peut pas être adopté en l'état. Merci.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci Renaud. Y a-t-il des… Oui, Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération est bien évidemment complexe. D'abord parce qu'elle nous demande de nous prononcer dans notre statut d'élu local, qui sont souvent un statut de financeur de la rénovation de ces lignes dont nous sommes très souvent hors compétences. L'ambition France Transport qui avait été développée a suscité, de la part des Régions, des Métropoles, des grandes villes, un certain intérêt. Et chacun a joué le jeu et a fait un certain nombre de propositions. Certaines, effectivement, ont été reprises, d'autres pas. Le bilan est que ce qui nous est proposé

aujourd'hui va dans le bon sens. Je crois qu'il serait une erreur de dire que ça ne va pas dans le bon sens. Mais c'est malheureusement pas suffisant. Pas suffisant pour deux raisons.

La première, c'est que ces fameuses lignes fines de desserte du territoire, ces fameuses catégories 7 à 9, c'est celles que nous empruntons au quotidien. C'est celles, finalement, qui font la desserte de notre région. Pour ne parler que de nous, mais on pourrait se prolonger dans toutes les autres régions de France. C'est sur celles-là que nous mettons aujourd'hui de l'argent pour éviter des fermetures, pour éviter des ralentissements sur certaines autres. Et nous sommes aujourd'hui tributaires de ce qui n'a pas été fait depuis les années 70.

Si l'on veut développer des services express régionaux métropolitains, si l'on veut améliorer la fréquence, ça passera par ces lignes 7 à 9 parce que c'est le trafic régional. La plus grande gare de notre région qui est la gare Saint-Jean de Bordeaux, 60 % du trafic voyageurs, c'est le TER. 60 % des voyageurs qui sont dans la gare sont sur des TER. Et c'est 80 % des trains. C'est pas neutre. Ça veut dire que si l'on veut gagner des parts de marché, c'est là-dessus qu'il faudra mettre le paquet. On sait à peu près à peu près combien ça coûte. Et, comme l'a dit Renaud LAGRAVE, il y a certes la rénovation de ces lignes, mais il y a aussi, il y a un certain nombre de collègues, ici, qui ont réclamé des services express régionaux métropolitains. Au Pays basque, à Limoges, Poitou-Charentes. Il y a plein d'autres endroits qui nécessitent qu'on améliore.

Le coût qui nous est proposé, fin, la somme qui nous est proposée est de 1,5 milliard. Alors, vous allez me dire, en plus de ce qui était déjà donné. Malheureusement, si l'on veut travailler efficacement et assez rapidement parce qu'il y a des gens qui s'impatientent aujourd'hui et on le voit bien qu'avec la crise mondiale sur les énergies, on s'aperçoit que la hausse de fréquentation elle est plutôt sur les trajets longs. C'est pas souvent le réseau de bus urbains qui augmente, mais c'est les TER sur des trajets longs parce que ça coûte cher de prendre sa voiture tous les jours et faire une fois par semaine le plein de son gasoil ou de son essence. Donc, ça revient moins cher en TER. Ça veut dire que c'est là-dessus qu'il faut mettre le paquet. Et les 1,5 milliard ne sont malheureusement pas suffisants parce que nous n'avons pas le temps. Et on ne peut pas dire que l'on va étaler ça sur 20 ans, car ça fait déjà 40 ans ou 50 ans qu'on attend. Et, ces investissements que l'on va faire, ils vont avoir une durée de vie très longue, 50, 60, 70 ans, ce qui nous permettra d'avoir un réseau digne de ce nom.

Alors, avant de prendre une position, j'ai un peu interrogé là, avec mes collègues, d'autres Régions. Et les autres Régions sont à peu près sur la même longueur d'onde que nous. Certes, on voit le bout du tunnel et vous m'excuserez de la facilité de langage, parce que le

Sénat a eu conscience, parce qu'ils sont près des territoires, et on a eu bien besoin d'eux, et ils ont réintégré ces fameuses lignes. Mais vous le savez que, dans notre système démocratique, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. Et on ne sait pas ce qui va se passer. Donc, soyons prudents. C'est pour ça que, dans cette délibération, nous sommes au début. Il y aura encore des négociations. C'est le moment ou jamais de demander beaucoup pour obtenir un peu moins.

Lors de la conférence des présidents, Madame la Présidente, j'ai demandé au Président que, sur ce sujet qui nous engage pour plusieurs milliards d'euros, on puisse peut-être passer de 4 minutes à 6 minutes. Ce qui ferait rêver en termes de fréquence de TER si on en était là. Donc, encore une fois, notre groupe votera dans le sens qui nous est proposé par la délibération. Nous pensons qu'il en faut davantage. Nous pensons qu'il faut que les lignes de desserte fine du territoire soient intégrées, non pas pour un plaisir de gagner quelque chose, tout simplement parce que, et j'en terminerai par là, les trois institutions qui sont sur la dalle de Mériadeck, qui financent aujourd'hui le RER métropolitain, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde et Bordeaux Métropole, ont toutes des situations financières difficiles. Ils ne pourront pas maintenir les encours tels qu'ils sont aujourd'hui. Donc il faudra que l'on fasse des choix. Et, ces choix devront être sur nos propres compétences. Qu'on augmente l'offre, oui, que l'on achète des rames pour augmenter l'offre, oui. À la limite, qu'on rallonge des quais pour qu'il y ait des trains, oui. Mais rénover les voies, non.

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur DUPRAT. J'ai été sympathique jusqu'à 6 minutes. Ce qui n'est pas…Merci. Ça tombe bien. Annick COUSIN.

Mme COUSIN. - Merci, Madame la Présidente. Je souhaiterais d'abord revenir sur la méthode. Une fois encore, nous examinons un dossier stratégique concernant l'avenir du réseau ferroviaire régional, avec des documents transmis au dernier moment. Cela ne permet ni une analyse approfondie ni un véritable débat démocratique. Sur le fond, nous partageons le constat : l'État n'est pas suffisamment investi dans le, son réseau ferroviaire depuis des décennies, alors qu'il se doit d'assumer pleinement ses responsabilités et financer les infrastructures dont il est propriétaire. La Région rappelle elle-même que ses besoins étaient de 2,5 milliards d'euros, en espérant ainsi 2 milliards de l'État qui ne lui en donnera finalement que 1,5. Ce qui ne sera évidemment pas suffisant pour endiguer la crise que nos lignes de desserte fine connaissent. Mais ce dossier met également en lumière une contradiction politique venant de votre majorité socialo-communiste.

Je savais que ça vous plairait. Depuis des années, vous soutenez et accompagnez les orientations nationales qui ont progressivement conduit les collectivités locales à financer

des missions qui relèvent pourtant des compétences exclusives de l'État. Aujourd'hui, c'est votre même majorité irresponsable qui constate les conséquences de cette situation qu'elle a pourtant favorisée. Les lignes de desserte fine ne doivent pas dépendre en permanence des collectivités territoriales en manque de moyens et qui n'ont d'ailleurs pas dans les compétences la gestion desdites lignes. Ainsi, les investissements supplémentaires prévus dans ce contrat bénéficieront principalement aux réseaux structurants. Tandis que les petites lignes continueront d'être délaissées par l'État central. C'est précisément ce que nous dénonçons depuis des années maintenant, car nous défendons les territoires ruraux, la démétropolisation et l'équilibre territorial. Nous refusons une France où l'essentiel des investissements se concentre sur les grands axes et les métropoles, tandis que les territoires ruraux doivent se battre pour conserver des miettes de leurs dessertes fines. Nous voulons réellement sauver les petites lignes parce qu'elles constituent souvent le dernier service public structurant de nombreux territoires. Nous voulons également rappeler que les transports représentent près de 49 % des investissements régionaux, qui demeurent pourtant trop souvent la variable d'ajustement de vos choix budgétaires face à toutes sortes de dépenses totalement lunaires.

Notre groupe continuera à défendre une politique des transports fondée sur trois principes simples : la défense des territoires ruraux, le maintien des petites lignes et le respect du contribuable. C'est cette vision d'aménagement équilibré du territoire que nous continuons à porter aujourd'hui.

Vous n'y croyez peut-être pas, mais rassurez-vous, Madame la Présidente et chers collègues de l'autre côté de l'hémicycle, dès l'année prochaine avec Marine LE PEN à l'Élysée, Jordan BARDELLA à Matignon, nous vous aiderons à changer de logiciel puisque vous le souhaitez tant. Et, dès 2028, avec Edwige DIAZ à la Région, à la tête de cette Région, donc, nous passerons enfin des paroles aux actes.

Mme BROUILLE. - Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, merci Madame la Vice-présidente. Chers collègues, nous nous voterons contre cet avis. Nous ne l'avons pas débattu ni en commission ni en GIA, mais nous avons demandé au Vice-président de notre commission si on pouvait avoir un petit peu plus de temps. Et, si j'ai bien compris, on a 6 minutes, ce qui est déjà pas mal. Nous l'avons travaillé en profondeur en groupe, et on ne peut pas cautionner un rejet que nous trouvons à la fois archaïque et un peu irresponsable. On vote contre parce que l'avis ne prend pas en compte la situation financière de l'État. Encore une fois. L'avis qui nous est proposé ne nous paraît pas suffisamment équilibré, suffisamment en phase avec les réalités financières de l'État. Alors, d'abord, il faut reconnaître un fait, ce contrat marque un effort

inédit en faveur du ferroviaire. La Région elle-même rappelle dans son avis que les problèmes datent depuis longtemps, depuis 1970. Aujourd'hui, l'État prévoit 1,5 milliard d'euros supplémentaires à compter de 2028 pour la régénération et la modélisation du réseau. Nous pouvons toujours considérer que c'est pas insuffisant, mais on ne peut pas faire comme si cet engagement n'existait pas. 1,5 milliard de plus par an. Dans un contexte où la dette publique est à 3 400 milliards d'euros, le déficit de l'État à 130 milliards d'euros par an, cet investissement mérite d'être salué. Alors, on comprend les inquiétudes sur certaines lignes de desserte fine. Mais nous ne pouvons regretter que les investissements supplémentaires soient prioritairement orientés vers le réseau structurant le plus circulé, mais nous devons regarder la réalité en face. Lorsque les moyens sont limités, il faut faire des choix. Et l'État a fait le choix de sécuriser en priorité le réseau structurant afin d'éviter une dégradation généralisée du système ferroviaire national. On peut discuter de ce choix, mais on ne peut pas dire qu'il est incohérent et qu'il est illégitime au regard de la situation financière.

Et, pour aller jusqu'au bout de la discussion, c'est bien d'être citoyen élu Néo-Aquitain, mais tous, ici, on est d'abord des citoyens français. Et, être citoyen français, c'est, aujourd'hui, à mon avis, redire notre attachement à un État fort, en bonne santé financière, les services publics de base, défense, sécurité, santé publique, éducation, justice. Les finances publiques de l'État dégradées sont aujourd'hui la cause de ce qui se passe dans certains des services publics. Alors, oui, il est temps de réaffirmer que l'État est un bien commun de la nation. Il est temps d'être sérieux avec la correction progressive, mais déterminée de la trajectoire financière de l'État.

Moi, personnellement, j'en peux plus de cet État financièrement fragilisé, des professeurs d'école sous-payés, des hôpitaux en déficit, de la justice sous-financée. Donc pas d'amélioration de nos services publics essentiels sans redressement des services publics de l'État et chacun devra prendre sa part. Votre avis d'avoir une position maximaliste qui renvoie toute la facture, toute la facture et tout le coût à l'État, pour nous, c'est une réaction qui date et qui est irresponsable. Chers collègues, il faut qu'on ouvre les yeux. BARDELLA, MÉLENCHON, Édouard PHILIPPE, GLUCKSMANN, la loi de finances 2028 sera terrible, sera terrible et la Région doit s'y préparer.

Deuxième chose, on est contre cet avis, car il se trompe de calendrier. La Région continue de réclamer 2,5 milliards d'euros supplémentaires par an, mais c'est lié directement aux recettes attendues à la fin des concessions autoroutières. Or, cette fin des concessions autoroutières, elle n'arrive qu'en 2032, c'est-à-dire après la période globalement couverte par le présent contrat qui est 2024-2033. Autrement dit, le véritable rendez-vous, la

discussion à avoir sur les…la recette un peu spéciale des concessions autoroutières, elle se passera dans le prochain contrat de performance.

Enfin, nous voterons contre, car cet avis ne tient pas compte de la pratique et de la réalité. La pratique de la Région, c'est les contrats de plan État-Région. Et quelle est la rationalité d'un avis qui refuse de partager le coût de la maintenance des lignes de desserte fine avec l'État dans le contrat de performance et qui se prépare, en même temps, à partager les mêmes coûts dans les contrats de plan État-Région. J'ai là la feuille des contrats de plan État-Région 2021-2027. Et, ligne à ligne, on explique 60 % pour Angoulême-Beillant, 60 % pour Saintes-Royan à la charge de la Région. 339 millions d'euros prévus pour la Région en 2021-2027. Le voilà, le vrai rendez-vous, la vraie négo. Et, moi, je suis assez d'accord avec Christophe DUPRAT, qui dit qu'il y a encore une négociation à mener et qu'il faut la mener au niveau de l'Association des Régions de France. Tout ça est vrai, mais ça doit se passer dans le contrat de plan État-Région. Et ça doit être, c'est dans ce cadre que doivent être défendues et négociées nos lignes de desserte fine. Et, à cet effet, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, notre groupe exprime une demande urgente. Il faut qu'on y voit de manière consolidée au niveau du ferroviaire. Ça a été dit par Christophe DUPRAT, je crois. De loin, les transports, première compétence de la Région. À peu près le tiers de nos budgets en investissement et en fonctionnement. Et on n'a pas l'équivalent du PPI lycées. Il nous faut un PPI ferroviaire qui comprenne tous les investissements ferroviaires sur les grands projets, LNSO, le réseau structurant, les SERM, les réseaux de desserte fine, l'achat véhicules maintenances, consolidés avec la SPIIT. Oui, nous avons besoin de visibilité. Notre Assemblée a besoin de visibilité sur ce débat. Voilà, mes amis, pourquoi, après avoir beaucoup travaillé ce document, nous voterons contre.

Mme BROUILLE. - Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Merci, Madame la Présidente. Monsieur DIONIS DU SÉJOUR, juste, ou alors j'ai mal compris, vous nous promettez le pire. Ah, c'est très bien, c'est très bien, c'est très encourageant pour l'avenir, c'est très encourageant pour notre jeunesse... Je préfère retenir ce que nous a dit Monsieur DUPRAT. Et comme on a partagé, et je vais faire une remarque. Il est dommage d'entendre les positions de celles et ceux qui ont le plus demandé la commission transpartisane, où on a eu le loisir d'échanger avec la direction régionale de la SNCF où on a appris plein de choses et je trouve que le débat que nous avons eu, vous ne me démentirez pas, ni Monsieur DUPRAT, ni Monsieur le Vice-président, a été fort intéressant quand on discute des transports. Pour ce qui nous concerne, on votera cet avis défavorable. Pour tout un tas de raisons, y compris pour ce que nous vous avons dit lors du débat que nous avons eu ici il y a quelques mois sur le débat. Je nous rappellerai que si on n'avait pas démantelé ou « saucissonné », Renaud LAGRAVE a parlé de 10 entités, moi, je

n'en ai retenu que 5, cher Président, alors je me trompe peut-être, mais il y en a peut-être d'autres qui sont venues se rajouter, si on avait pas démantelé ce formidable service public qu'était la SNCF, nous n'en serions peut-être pas là. Ça, c'est la première des leçons qu'il nous faut retenir. Nous avions fait, pour ce qui nous concerne, tout un tas de propositions. Notre groupe a écrit, a écrit à la Commission. Je ne vais pas les rappeler, mais la nationalisation des autoroutes, ça ramènerait quand même… alors tout à l'heure, certains ont parlé de kopeck, moi je vais parler des milliards d'euros pour financer le ferroviaire. Nous avions parlé de la taxe bureaux, nous avions parlé de la taxe kérosène, nous avions parlé de la création d'une possible taxe pour les poids lourds. Non mais tout le monde peut dire « on taxe, on taxe », sauf qu'il y a des poids lourds qui traversent la France, qui dégradent nos routes, etc., et on ne leur demande rien. Donc, à un moment donné, peut-être que les choses pourraient être dans ce sens.

Et il a été rappelé, c'est notre Président qui l'a dit ce matin, et le Vice-président y est revenu, c'est que quand même, que l'on est dans la contradiction parce qu'on nous dit contrat de performance, tout ce qu'on veut, d'accord, sauf qu'on nous fait payer un péage et souvent c'est nous qui réalisons. C'est quand même une contradiction quand même. C'est nous qui réalisons des lignes et on nous demande de payer pour passer. Donc, il faudrait, à un moment donné, remettre les choses dans l'ordre. Et, pour ce qui nous concerne, nous pensons. Mais fortement, qu'il faut que la SNCF retrouve ses lettres de noblesse, que ça devienne une véritable identité telle qu'elle était dans les années, dans les années précédentes. Que ça redevienne un service public accessible à tous. Et, en plus, nous y rajoutons que, si on veut véritablement lutter contre le réchauffement climatique, il va nous falloir développer ce mode de transport dans les années futures.

Et, donc, effectivement, nous réaffirmons ici la nécessité de création de lignes nouvelles, notamment les lignes nouvelles Sud-Ouest qu'on baptise LGV, parce que c'est nécessaire pour notre territoire, c'est nécessaire pour l'égalité des citoyens et c'est surtout efficace et urgent en terme environnemental.

Mme BROUILLE. - Merci. Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Merci. Madame la Présidente, chers collègues, dans un premier temps, moi je souhaite remercier le président de la commission et le Vice-président des transports pour avoir, suite à la demande que j'ai fait, puisqu'on a eu cette délibération qui est arrivée tardivement, d'avoir le contrat de performance puisqu'on devait émettre un avis. Donc, ça, je trouve que c'est très bien, même si la lecture c'est un document quand même qui est assez épais. Mais je pense que c'était vraiment indispensable et je vous remercie. Donc nous nous voterons favorablement cet avis défavorable, car le constat est malheureusement

incontestable. Ce projet de contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau n'est pas à la hauteur des besoins du réseau ferroviaire français et encore moins de celui de la Nouvelle-Aquitaine. Ça a été dit, notre région concentre à elle seule une part considérable des lignes de desserte fine de territoires classées UI 7 à 9. Et ce sont pourtant des lignes qui permettent aux habitants ou aux habitantes de se déplacer au quotidien, d'accéder à l'emploi, à la formation, aux soins, aux loisirs ou aux services publics. Ce sont aussi elles qui irriguent les territoires ruraux et garantissent leur attractivité. Or, depuis des décennies, le réseau ferroviaire souffre d'un sous-investissement chronique. Et les conséquences, nous les voyons tous les jours, partout, des ralentissements, des dégradations de l'infrastructure, des retards, des fermetures de lignes et des reports contraints vers la voiture individuelle. Et ce constat il est encore plus préoccupant parce que nous sommes confrontés à une double urgence. Une urgence climatique, d'abord. Le secteur des transports, je le rappelle, est le premier secteur de gaz à effet de serre émetteur. Tous les scénarios sérieux de décarbonation reposent sur le développement massif du ferroviaire. Et, ensuite, une urgence sociale. Dans un contexte de hausse des coûts des déplacements, on a de fortes inégalités territoriales parce que certains territoires vont avoir un train, d'autres non. Le train doit rester un service public accessible et fiable.

Ce débat sur le financement du réseau ne peut être dissocié des choix d'investissements structurants portés par les pouvoirs publics et y compris au niveau régional. Nous ne pouvons pas, d'un côté, constater l'insuffisance chronique des moyens consacrés aux lignes du quotidien et, de l'autre, continuer, ça on l'a déjà dit de nombreuses fois, à soutenir des projets d'infrastructures nouvelles extrêmement coûteux comme le GPSO qui mobilise des capacités financières considérables alors même que le réseau existant se dégrade.

Et, cette contradiction, cela interroge quand même sur la cohérence globale de notre stratégie ferroviaire et la priorité réellement donnée aux mobilités du quotidien. La décision également de mettre fin à la convention TER avec la SNCF pour une ouverture totale à la concurrence, ça aussi, cela entraîne des dépenses supplémentaires pour la Région. Et cette conjoncture budgétaire., la Région est obligée de faire des choix. Notamment, on l'a vu avec le CPER mobilité où certains projets de rénovation et de régénération de lignes sont pour l'instant mis en pause. Quand j'entends Monsieur DUPRAT s'inquiéter maintenant du, éventuellement des investissements de Bordeaux Métropole sur le RER métropolitain, ceci m'inquiète beaucoup parce que, ce RER métropolitain, c'est aussi des offres pour les territoires. Et on en a extrêmement besoin. Et on a des lignes sur ce RER, je pense notamment à la ligne du Médoc, qui souffrent complètement de la fin. Donc, ce contrat qui nous propose, entre l'État, la Région et SNCF Réseau, ça ne suffit pas à répondre à tous ces enjeux que nous avons. On a bien sûr voilà une augmentation des investissements,

mais c'est vraiment insuffisant par rapport aux besoins que nous avons, nous, dans notre région. Et, surtout, ça continue de privilégier les axes les plus circulés parfois et on a de forts doutes, et on le voit bien sur certaines lignes qui ont pu fermer. Je pense notamment à Guéret-Felletin. Et puis, après, il y a toutes celles qui voudraient réouvrir comme Angoulême-Sayat, Blaye-Saint-Mariens. Donc, oui, nous partageons l'exigence d'un effort national beaucoup plus important et surtout d'une programmation pluriannuelle permettant d'intégrer pleinement les lignes, les lignes UIC 7 à 9, ainsi qu'une enveloppe spécifique quand même destinée à la réouverture des lignes indispensables à nos habitants et aux habitantes. Aller au-delà de ces 1,5 milliard d'euros proposés en plus par an.

Mais cette délibération doit également nous conduire à réfléchir collectivement à l'avenir du réseau ferroviaire régional. Car au-delà de la responsabilité première de l'État, nous devons aussi continuer à défendre une vision ambitieuse du train en Nouvelle-Aquitaine, développer l'offre, améliorer les dessertes du quotidien, intermodalité, modernisation des gares, réouverture des lignes lorsque c'est possible. Et tout ça en priorisant les investissements régionaux. Le ferroviaire n'est pas une dépense parmi d'autres. C'est un investissement pour le climat, pour la cohésion territoriale et pour l'égalité entre les citoyens. C'est pourquoi notre groupe soutiendra cet avis défavorable et réaffirme son attachement à un grand service public ferroviaire, financé à hauteur des besoins et accessible à l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Mme BROUILLE. - Merci Christine SEGUINAU. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Donc je passe, pour les réponses à Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Merci, Madame la Présidente. Pardon ? Qu'est-ce que j'ai fait encore…Ah. Alors, merci à toutes et à tous pour les interventions. Je vais essayer de répondre au moins à deux qui me paraissent extrêmement importantes.

D'abord parce que, Monsieur DIONIS, vous indiquez qu'il faut faire attention au déficit de l'État. On pourrait tous être d'accord avec vous, à condition qu'on parle d'argent de l'État puisque, là, en l'occurrence, on ne parle pas d'argent de l'État. On est en train de parler de 1,5 milliard qui vont venir, je l'ai dit tout à l'heure, mais je n'ai pas été assez clair, de l'argent des billets que nous achetons quand on prend un déplacement à la SNCF. Donc, les recettes ainsi dégagées sont un excédent de SNCF voyageurs qui va être reversé à Réseau. C'est le 1,5 milliard dont on parle là. Donc il n'y a pas d'argent de l'État. Et quand il y aura effectivement les autoroutes donc les dividendes des autoroutes, à partir de 2030, 2031, on est en train de parler aujourd'hui de dividendes qui sont à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Souffrez qu'on en prenne 1,5 pour le ferroviaire. Je sais bien que vous êtes un grand routier devant l'éternel, mais aujourd'hui tout le monde dit, tout le monde est d'accord pour dire sur

les 4,4, il doit y avoir 1,5 sur le ferroviaire. Donc on n'est toujours pas en train de parler d'argent de l'État. Donc, quand vous nous dites : « vous ne faites pas attention au déficit de l'État », on s'en fou puisque, en l'occurrence, ce n'est pas la question qui est posée. Là, on est en train de parler d'argent qui ne vient pas de l'État et c'est bien le problème. C'est bien le problème, pourquoi ? Parce qu'en fait, toutes les études qui sont faites en ce moment sur le financement du ferroviaire en Europe, pas par Renaud LAGRAVE, vous regardez, c'est des bureaux d'études, des cabinets d'études que, moi, je ne fréquente pas beaucoup, mais je prends les résultats : 51 euros par habitant et par an en France, 110 euros dans tous les autres pays européens. Je parle d'argent de l'État, là, cette fois-ci. 51 euros, 110. Quand vous me dites que cela date de la Reine Jeanne, soit des années 70, c'est bien le problème qu'on a. C'est qu'en fait le financement de la part État pour le réseau ferroviaire français, il est divisé par deux par rapport à tous les autres pays européens. Ne me faites pas le coup : « mais c'est que l'Allemagne ». Non. Espagne, Italie, Allemagne, tous ils sont au-dessus de 110. Et nous on est à 50. Et il y aurait pas de problème… Si, il y a un problème. On est confronté évidemment à ça.

Alors ensuite, vous nous expliquez qu'il n'y a pas de problème dans ces questions de contrats de performance et que, de toute façon, sur le financement, il n'y aura pas de sujet. Il y a un sujet, c'est l'augmentation des péages. Souffrez quand même que les Régions, qui vont passer de 6,6 milliards à 9,9 disent « c'est pas possible, c'est pas soutenable ». Et, ça, c'est sur la durée du contrat de performance qui va, je le rappelle, jusqu'en 2033, date à laquelle, normalement, les dividendes des autoroutes auront bien été reversés à SNCF Réseau, pas aux Régions. Donc, le sujet est extrêmement simple. C'est comment on finance tout ça. Vous avez des propositions qui sont extrêmement simples. Moi, je les ai comprises. Et en commission et aujourd'hui. Que chacun écoute bien ce qu'a dit Monsieur DIONIS DU SÉJOUR. Il propose tout simplement de mettre l'argent sur le réseau structurant et, le reste, on ferme. Mais c'est du SPINETTA dans le texte, c'est du SPINETTA dans le texte. Ça me rappelle le rapport SPINETTA qui doit être peut-être un proche à vous, de 2017 ou un truc comme ça, où il fallait fermer 9 000 km de lignes en France. C'est la même chose. Vous nous avez dit : « il faut de toute façon faire des choix, donc allez sur le réseau structurant ». Vous avez même cité des réseaux en commission. Le reste, les choix : « il faut arbitrer, ce sera très compliqué ». Et, dans le même temps, vous venez nous dire : « par contre, il faut réouvrir Agen-Auch. » Celle-là, moi, elle m'a fait exploser de rire. Pardon, je n'avais pas pu être à la commission permanente parce que j'aurais rigolé sur place, mais quand on m'a raconté celle-là… On m'a dit mais non il faut réouvrir la Agen-Auch, et là, vous nous dites : « la politique c'est des choix, il faut fermer des lignes ». Mais par contre, il faut réouvrir Agen-Auch...Bref.

Je termine avec les CPER, Monsieur DIONIS. Alors, c'est là où on ne peut pas être d'accord. Vous me dites que vous nous sortez la feuille. Oui, on la connaît, la feuille. Vous avez l'argent de l'État, là, qui correspond au financement de l'État ? Non, vous l'avez pas. Vous avez l'argent de la Région qui correspond à la part régionale ? On l'a pas non plus. Donc, pourquoi on dénonce ce contrat de performance ? Pourquoi on a dénoncé le protocole de desserte fine du territoire ? Pourquoi on a dénoncé la partie CPER volet mobilité ? On parle de ça, on ne parle pas du reste. Le volet mobilité, avec le Président. Parce que, bien évidemment, face à l'augmentation des péages qui sont passés de 63 à 90, face au fait que nous nous avons des investissements à faire aujourd'hui, l'achat de rames, cela a été dit il y a un instant par Christine, l'achat de rames, l'accessibilité des gares, il faut mettre de l'offre supplémentaire. Enfin, tout est à l'avenant. Et vous êtes en train de nous dire : « respectez le CPER ». Non, c'est fini, le CPER on ne l'ouvre pas sur ce volet-là et on ne l'ouvrira pas parce qu'on n'a pas les finances pour le faire. Donc à partir de ce moment-là si vous souhaitez beh vous le ferez non, non on ne le fera pas. Parce que, en l'occurrence, écoutez, vous faites ce que vous voulez, mais pour l'instant, vous êtes pour l'instant dans l'opposition. Souffrez que la majorité et l'exécutif disent, en tout cas aujourd'hui, nous nous n'ouvrirons pas le CPER tant qu'on n'aura pas gain de cause sur ce que je viens de dire. Si on n'a pas les financements dans le cadre du contrat de performance, si on n'a pas les financements dans le cadre de la loi de programmation. Parce que c'est là le vrai sujet, Monsieur DIONIS. Comprenez-le. Dans le débat qui a eu lieu au Sénat et qui aura lieu à l'Assemblée, dans la loi-cadre sur les mobilités, qu'est-ce qui est le plus important ? C'est la loi de programmation sur le ferroviaire. Et, là, si, véritablement, c'est adopté par l'Assemblée nationale, ça veut dire tout simplement que, très rapidement, il y aura une loi de programmation débattue à l'Assemblée nationale et au Sénat, c'est-à-dire l'endroit le plus démocratique qui existe, dans lequel on pourra dire quelle ligne on entretient, est-ce que c'est les 7 à 9, est-ce que c'est le réseau structurant, quelle ligne.

Et vous ne serez peut-être pas sur les bancs de l'Assemblée ou du Sénat. On verra bien. Mais vous aurez le droit de dire : « je veux réouvrir Agen-Auch et, en même temps, faut fermer d'autres lignes. » Et chacun pourra dire sur son territoire ce qu'il souhaite. Et il y aura une loi de programmation et cette loi de programmation, il faudra qu'elle soit financée. Et c'est là où on en vient à tout ce que je viens de vous dire, c'est qu'on ne sera plus devant un CPER. On ne sera plus devant un cénacle de spécialistes qui diront ce qu'il faut réouvrir, pas réouvrir. Ce sera, ce seront les parlementaires pardon qui diront les lignes, oui on a cité des lignes et je pourrais en citer 50, qu'il faudrait réouvrir. Et c'est ça la démocratie. C'est ça aujourd'hui qui est posé comme débat dans la loi telle qu'elle a été votée au Sénat, qui,

j'espère, sera reprise à l'Assemblée nationale. Et, le contrat de performance, il participe de ça.

J'en termine parce que, Madame COUSIN, alors vous avez fait une contradiction terrible qui m'oblige à dire que si le RN avait été à notre place dans cette majorité, il y aurait au moins 10 lignes ferroviaires qui auraient fermées depuis que vous auriez été au pouvoir puisque vous refusez, oui vous dites : « il ne faut pas aller sur les plates-bandes de l'État et financer la rénovation du réseau », ce que nous avons fait avec nos moyens. Et heureusement qu'on l'a fait parce qu'on a évité des fermetures de lignes. Avec vous, il y aurait des lignes qui auraient fermé en Nouvelle-Aquitaine.

Mme BROUILLE. - Merci, Renaud, nous allons procéder au vote donc sur cet avis. Non, Monsieur DIONIS, alors soit un moment… non mais je vais vous laisser la parole. Je vais juste vous demander d'arrêter de claquer des doigts pour demander la parole, c'est tout. Allez-y.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Non la garantie, enfin, c'était un petit peu le contrat qu'on avait avec Renaud. Non, je dis juste qu'on ne le voit pas en commission, on ne le voit pas en GIA, et j'avais dit que ce serait bien qu'on ait un petit peu de temps en séance plénière. C'est quand même le minimum. Alors, deux choses. D'abord, le fait de nous dire « mais non, vous vous trompez, le contrat de performance c'est pas de l'argent de l'État, on va financer ça avec les recettes autoroutières », ça ne marche pas. Le calendrier ne marche pas. Les recettes autoroutières, au mieux, c'est 2032, 2033, donc vous ne les aurez pas sur le contrat de performance 2024-2033. Un.

Deuxièmement, sur le contrat de projet et, là, moi, j'ai un document officiel et c'est vrai qu'il y a marqué « projet » là-dessus, mais vous dites : « nous n'irons pas ». Ça je vous le signe aujourd'hui, vous continuerez à avoir comme outil le contrat de plan État-Région, vous continuerez à l'avoir. J'en prends le pari aujourd'hui et ça sera au compte rendu et je reviendrai vous le dire. Donc, ça, le fait de dire on abandonne la contractualisation région par région, territoire régional par territoire régional avec l'État sur les dessertes fines, ça je n'y crois pas une seconde.

M. LAGRAVE. - Je prends le pari. Si la loi de programmation est adoptée à l'Assemblée nationale et qu'elle est débattue par la suite, on parie, on parie un resto tous les deux avec grand plaisir.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Sur cet avis, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Énorme majorité.

N°08b

Vote sur : AVIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LE PROJET DE CONTRAT DE PERFORMANCE ENTRE L'ÉTAT ET SNCF RÉSEAU 2024-2033

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

09 – PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE VITICOLE

M. LE PRÉSIDENT. - Lydia HÉRAUD sur le protocole d'accord en vue de la création d'une foncière viticole.

Mme HÉRAUD. - Oui, merci, Président. Une foncière qui a été évoquée déjà ce matin, qui est une expérimentation unique en France, qui s'inscrit dans un contexte général de crise structurelle de la filière viticole. Une crise de production, d'abord. Beaucoup de viticulteurs nous disent qu'ils n'ont pas fait une récolte pleine depuis plus de 10 ans. Une crise de commercialisation, une crise de consommation et des changements de mode de vie et de comportement des consommateurs, et une crise qui se traduit donc par une augmentation des stocks invendus, particulièrement les vins rouges, des cessations ou des diminutions d'activité, un endettement croissant des exploitations. Et un phénomène aussi préoccupant de vigne en friche, qui pose un problème sanitaire, une dévalorisation de certains secteurs viticoles dans les paysages et l'attractivité.

Un outil qui s'inscrit dans un contexte d'aide de l'État, notamment les campagnes d'arrachage. Et un contexte, aussi, d'aide d'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine avec le plan d'action collectif en faveur de la coopération viticole de Nouvelle-Aquitaine, de nouvelles aides à la promotion, des aides à la réorientation et à la diversification des exploitations. Les plans d'arrachage successifs ont été particulièrement importants en Gironde et aboutissent aujourd'hui à un parcellaire fragmenté, dispersé, qui est peu favorable à l'émergence de projets de diversification et des projets structurants. Les viticulteurs nous font remonter cette problématique dans les ateliers que nous faisons avec la chambre d'agriculture. Pour favoriser la diversification. Il faut des îlots souvent de plusieurs hectares, pour envisager une nouvelle culture. Aussi, la profession a émis l'idée, souhaité la mise en place de cette foncière viticole. C'est la Confédération paysanne, rejoint par l'ensemble des syndicats agricoles, qui a, qui a porté cette demande.

Les objectifs du dispositif sont de contribuer à désendetter les exploitations en vendant les terres pour rembourser les emprunts, accompagner les fins d'activité lorsqu'il n'y a pas de repreneur. Consolider aussi la compétitivité des exploitations qui perdurent pour conserver les meilleures parcelles et pouvoir les échanger ou les racheter. Favoriser aussi l'émergence de projets de diversification des projets de territoire en lien avec les PAT. Nous sommes dans un schéma qui est affiché de coordination assez clair avec un copilotage, un coportage État-Région, un expert de terrain qui sera la Safer et puis l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine qui va aider à l'amorçage du dispositif sur un financement public privé

avec les banques qui vont contribuer à hauteur de 14 millions d'euros, l'État 3 millions et la Région Nouvelle-Aquitaine 3 millions également.

Alors, comment ça marche ? Il y a un appel à manifestation d'intérêt qui était en ligne jusqu'à la semaine dernière, où les viticulteurs pouvaient signaler leurs souhaits en donnant, disant « telle et telle et telle parcelle, je souhaite les vendre ». On estime qu'il y aura à peu près un peu plus de 4 000 hectares, mais on aura les chiffres, les chiffres la semaine prochaine. Un conseiller Safer va faire des visites de terrain, estimer le prix du rachat et puis, après, il y aura un comité d'engagement qui va regarder plusieurs critères. La qualité agronomique des sols, la cohérence parcellaire, les opportunités environnementales, les documents d'urbanisme, l'existence de projets territoriaux existants, la contribution au rebond de l'exploitation. Tout ça sera affiné pour faire une priorité d'achat. Et le viticulteur pourra dire, le propriétaire, s'il est d'accord avec toutes les conditions de la vente pour permettre le portage de nouveaux projets qui vont prendre du temps.

Le périmètre d'expérimentation, c'est la Gironde. Le foncier visé est lié à l'arrachage définitif, donc des parcelles déjà arrachées vouées à être arrachées en 2026 ou des vignes en friche.

Il faut bien imaginer qu'il faut des territoires un peu resserrés avec un nombre conséquent de parcelles pour créer des recompositions vouées à de nouveaux projets ou à renforcer des exploitations viticoles existantes. Signaler que sur les deux secteurs qui ont connu le plus d'arrachages en Gironde, c'est-à-dire l'Entre-deux-mers et le Blayais Bourgeais, nous avons aussi des accompagnements renforcés, notamment en Entre-deux-mers avec un projet Artem qui est porté par une enseignante-chercheuse de l'Institut des sciences de la vigne et du vin, et que nous soutenons et qui est inscrite dans le programme VitiREV sur des recompositions territoriales à travers les transformations des paysages viticoles pour repenser la valorisation du vignoble à partir d'une approche territoriale intégrée, donc avec tous les acteurs du territoire, et un travail renforcé également sur la zone Blaye-Bourgeais avec tous les acteurs locaux pour embarquer là aussi sur des nouveaux projets de diversification. Il y a encore quelques questions à expertiser. Donc le volume de foncier susceptible d'être stocké par cette foncière viticole. On va mieux le savoir après le résultat de l'AMI. Les critères de sélection, on va les affiner. Il y a un modèle juridique et économique avec une étude de la banque des territoires qui est en cours, et puis l'articulation entre la phase d'amorçage et la constitution de la foncière. Mais cette expérimentation devrait permettre d'apporter des éléments de réponse à ces différentes interrogations, objectifs et modèles, ainsi que d'apprécier la pertinence et les conditions de sa transposition aux autres vignobles en difficulté de la région, comme le souligne le CESER dans son avis favorable. À l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, nous vous proposons de voter ce protocole d'accord entre les futurs actionnaires de la foncière, publiques-privés et la Safer pour

formaliser les intentions de chacun et donner mandat pour travailler à la constitution de cette foncière viticole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Qui souhaite intervenir. Oui, allez-y. Oui oui non mais j'arrive pas…j'ai de jumelles.

Mme VILLANOVE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la crise que traverse la viticulture girondine nous oblige à explorer de nouvelles réponses. La création de ce dispositif d'intervention foncière, inédit par sa co-construction, revêt un caractère expérimental et constitue une piste intéressante pour restructurer le paysage girondin et venir en aide, en soutien à la filière vitivinicole. En quelques années, le vignoble girondin est passé de 110 000 hectares en production à 90 000. Cette année, 10 000 hectares supplémentaires devraient être arrachés. Au total, ce sont donc près de 30 000 hectares dont l'usage et le paysage ont été profondément transformés.

Face à une production qui demeure supérieure à la consommation, avec un excédent énorme, nous devons répondre effectivement à une question essentielle : que faire des parcelles arrachées et des volumes de stocks qui continuent de fragiliser les exploitations ?

Cette foncière a vocation à acquérir des terres issues de l'arrachage des vignes, de 2 500 à 3 000 hectares, peut-être 4 000. À les restructurer, les remembrer, puis à les remettre sur le marché pour favoriser de nouveaux projets agricoles. Nous partageons le constat qu'il faut redonner des perspectives tant en matière d'aménagement du territoire que pour les exploitants agricoles eux-mêmes. Nous regardons donc cette démarche de partenariat public-privé avec intérêt, car elle cherche à apporter des solutions à des difficultés bien réelles, la réduction du vignoble, la gestion des terres arrachées, la fragilisation économique des exploitations. Et, plus largement, les conséquences de cette crise sur l'ensemble de la filière dans le département.

Pour autant, plusieurs interrogations méritent d'être soulevées. La première concerne l'adhésion des viticulteurs eux-mêmes. L'attachement à la terre est particulièrement fort. Pour beaucoup, ces parcelles sont le fruit de générations de travail et de transmission familiale. Les viticulteurs accepteront-ils de se séparer de leurs terres, même lorsque les difficultés économiques les y contraignent ? Sommes-nous certains que le dispositif sera suffisamment attractif pour susciter l'adhésion nécessaire à son succès ? Une autre question concerne l'avenir des exploitants concernés. Souhaiteront-ils se tourner vers d'autres productions agricoles ? Les débouchés économiques seront-ils suffisamment solides pour rendre ces reconversions crédibles et durables ? Enfin, nous serons particulièrement attentifs à la destination des parcelles concernées. La question de l'évolution de ces espaces dans le cadre des politiques d'aménagement. Pour remodeler des paysages, il faut

regrouper des parcelles. Ces terres resteront-elles bien consacrées à des productions agricoles ? Les études conduites dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt permettront-elles d'identifier des projets économiquement viables et adaptés aux caractéristiques de nos territoires et porteurs d'un véritable avenir pour notre agriculture ?

C'est tout l'enjeu de cette expérimentation, faire en sorte que les terres sorties de la viticulture demeurent des terres productives, créatrices d'activités, d'emplois pour nos territoires et nos filières. Elle ne répondra peut-être pas à elle seule à l'ensemble des difficultés rencontrées, mais elle mérite d'être engagée et évaluée. Dans cet esprit constructif et de forte mobilisation des acteurs, notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Marie-Hélène VILLANOVE. Je passe la parole à Véronique HAMMERER.

Mme HAMMERER. - Merci, Monsieur le Président. Donc, la foncière viticole est une idée au démarrage qui a été portée par le préfet GUYOT et par donc vous-même, et donc elle mérite bien sûr notre approbation, car elle est impérative pour protéger l'économie viticole. En accompagnant nos viticulteurs, nous préparons aujourd'hui et demain notre agriculture régionale. Cette foncière, donc, aura pour but d'acheter et revendre des terres d'exploitation en difficulté. Et cela permettra notamment à certains de nos viticulteurs de régulariser aussi leurs dettes auprès des banques et de les accompagner dans leur avenir professionnel. Cet outil, il est pragmatique et il répond en partie aux préoccupations actuelles. Mais il y a aussi des points de vigilance concernant la réorientation des terres agricoles, comme il vient d'être souligné par ma collègue. La configuration de nos cultures et de nos paysages ruraux devra inévitablement évoluer. Évoluer notamment vers des cultures de type notamment maraîchage, mais d'autres types de cultures au vu du réchauffement climatique qui nous touche dès aujourd'hui. Donc, bien sûr, il faut saisir cette perturbation pour diversifier nos cultures et alimenter nos populations. Tout en préservant, bien sûr, une consommation locale. Donc c'est un atout majeur.

Moi, mes questions, sur ce sujet. Est-ce que pour ces terres qui sont acquises par la foncière, il est prévu une réorientation systématique vers un nouveau mode cultural ? Est-ce qu'une partie de ces dernières seront utilisées pour de la compensation foncière ? Et à quelle hauteur ? Comme il a été dit en commission, l'avis des maires sera sollicité sur le sujet de la réorientation des terres. Sera-t-il possible, alors, de réorienter ces terres vers de la construction ou d'autres types de projets hors agricole ? Je voudrais juste terminer mes propos. En lien donc avec la création de cette foncière agricole qui est un outil de réponse

pour accompagner les viticulteurs en faillite, je voulais alimenter mes propos sur un autre projet, Monsieur le Président. Je sais pas si vous m'écoutez là mais en novembre 2024…

M. LE PRÉSIDENT. - Tout à fait. Tout à fait.

Mme HAMMERER. - Absolument mais alors je vous en remercie. En novembre 2024 et en avril 2025, vous avez rencontré un groupe de viticulteurs de Haute-Gironde qui, à l'époque, se faisait appeler les irréductibles et qui venaient avec des propositions. Et, pour une fois, pas forcément avec des demandes d'aide financière, parce que c'est souvent le cas, mais plutôt avec une méthode. Et une approche constructive et consensuelle comme vous les aimez, Monsieur le Président. Leur projet était orienté vers une volonté commune de travailler en transversalité avec tous les organismes concernés et les différents services de l'État et de la Région. Trois sujets principaux pour eux, qui rejoignent, bien sûr, les préoccupations, notamment de la foncière viticole. Premièrement, le recensement fin, en Haute-Gironde, des terres en friche, mais aussi accompagner les exploitations en difficulté. Voilà donc telle était effectivement leur orientation, pardon excusez-moi. Le deuxième sujet était relatif à la diversification de l'activité, une démarche essentielle face aux enjeux environnementaux et économiques, comme j'ai pu le dire tout à l'heure.

Mais le troisième sujet, et non des moindres, dans cette proposition qu'ils faisaient et que je trouvais particulièrement intéressante, alors je le sors des journaux. C'était effectivement, ça a été médiatisé. Pas assez, à mon goût, parce que, là, on avait vraiment des gens du terrain qui vous faisaient de vraies propositions. Et l'idée qu'ils portaient serait de mettre en place une espèce de conférence des financeurs qu'on pourrait comparer à celle portée par les conseillers départementaux pour les politiques vers les seniors, soit de regrouper dans un même fonds, les aides multiples et totalement illisibles que nous avons entre la Région, l'État et tous les organismes pour pouvoir les accompagner. Cette démarche qui est portée toujours par ces viticulteurs, et vous avez après initié effectivement des réunions, elle est consensuelle, elle est innovante, complémentaire à celle de la foncière viticole. Comment on pourrait soutenir davantage cette démarche et accompagner ce projet qui pourrait être à la fois expérimental en Haute-Gironde. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Véronique. Lydia HÉRAUD répondra tout à l'heure. Sur la diversification, le choix que nous avons fait à l'époque avec le CIVB et l'État, c'est de se répartir l'accompagnement. La partie de la Région, c'est le retournement. Qu'est-ce que je plante, est-ce que c'est des oliviers, est-ce que c'est des asperges, est-ce que c'est de l'élevage ? Etc. Donc, on a un appel à projets qui est en permanence sur ce thème-là, et soit Lydia HÉRAUD soit Jean-Pierre RAYNAUD y pourvoiront.

Sur la conférence des financeurs, c'était assez étonnant parce que cette proposition amenait la Région à être le leader comme si on était un Länder. Et, ça, je n'ai pas réussi, encore, à le faire, malgré la co-construction permanente avec l'État et avec les viticulteurs eux-mêmes. Béatrice TARIOL et Muriel BOULMIER.

Mme TARIOL. - Monsieur le Président, chers collègues, la crise viticole que traverse aujourd'hui la Gironde, mais aussi la Dordogne ou la Charente est une réalité que personne ne peut contester. Derrière les difficultés économiques de la filière, ce sont des exploitants qui disparaissent, mais aussi des emplois, des entreprises, des savoir-faire et des bassins de vie qui sont fragilisés. Face à cette situation, l'intervention publique est nécessaire. Nous partageons donc l'objectif poursuivi par le protocole d'accord qui nous est soumis aujourd'hui : construire un outil permettant d'accompagner les exploitants en difficulté, de lutter contre les friches viticoles et de préparer l'avenir des zones les plus touchées par la crise. Car cette crise ne peut pas être traitée uniquement comme une crise de marché, elle est aussi une question de foncier, d'emploi, d'aménagement du territoire et d'avenir agricole. Nous sommes favorables à ce qu'une nouvelle solution soit mise à l'essai pour répondre à cette situation. Mais notre soutien ne dispense pas d'être exigeant sur les objectifs poursuivis et les résultats obtenus. Un premier point de vigilance concerne la place de l'intérêt général dans ce dispositif.

Les partenaires privés ont déjà encadré les conditions de leur engagement. C'est légitime. Mais la puissance publique prend sa part du risque. Elle doit également pouvoir fixer les priorités. Il ne serait pas acceptable que l'argent public contribue au financement d'un outil dont les orientations seraient principalement déterminées par des intérêts privés. Lorsque l'argent public est mobilisé, il doit servir des objectifs publics : le maintien de l'emploi, l'avenir de l'agriculture, la préservation du foncier agricole et la revitalisation des territoires. La Région devra conserver toute sa capacité à orienter cet outil vers ces objectifs.

Un deuxième point de vigilance concerne le devenir des terres qui sont acquises. Pour notre groupe, le foncier agricole n'est pas une marchandise comme une autre. Il constitue un bien commun essentiel à notre souveraineté alimentaire, à l'équilibre de nos campagnes et à l'avenir de notre agriculture. Les terres acquises grâce à l'intervention publique doivent conserver prioritairement une vocation agricole. La réussite de cette future foncière ne se mesurera pas au nombre d'hectares acquis ou restructurés. Elle se mesurera à sa capacité à maintenir des paysannes et des paysans sur nos terres, à faciliter la transmission des exploitations et à ouvrir de nouvelles perspectives là où le modèle viticole est aujourd'hui en difficulté.

Derrière la crise viticole se cachent des réalités très différentes selon les exploitations. Chaque exploitante et chaque exploitant devra pouvoir trouver dans ce dispositif une réponse adaptée à sa réalité. Nous refusons que l'argent public contribue, même indirectement, à la concentration accrue du foncier agricole. Cette foncière doit être un outil au service d'une agriculture diversifiée, accessible aux générations qui viennent et ancrée dans les réalités locales.

Nous partageons l'avis du CESER. L'évaluation devra être une condition essentielle à la légitimité du dispositif. Les élus devront disposer d'éléments précis permettant d'apprécier ses effets sur l'emploi, l'avenir des exploitations, l'évolution du foncier et la vitalité des zones concernées. Nous soutiendrons donc le protocole d'accord qui nous est présenté aujourd'hui parce qu'il serait irresponsable de rester spectateur face à la crise actuelle. Mais nous jugerons demain la réussite de la foncière à sa capacité à préserver la vocation agricole des terres, à empêcher leur concentration et à permettre à des femmes et à des hommes de continuer à vivre de leur métier sur nos territoires. C'est sur cette réalité concrète qu'elle devra faire ses preuves. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Muriel, BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Oui, Monsieur le Président, je serai très rapide puisque Mylène VILLANOVE a fait un excellent exposé de la situation et de la position de notre groupe. J'ai juste une question complémentaire à vous poser.

Aujourd'hui, il y a un préfinancement de 10 millions, 3 millions notamment apportés par l'État, 3 millions apportés par la Région. Des financements extérieurs qui sont en train d'être négociés pour être apportés. Est-ce que 3 millions c'est une fois aujourd'hui ? Ou est-ce que vous êtes, si jamais l'expérience est un succès et s'il y a des appels de fonds complémentaires, est-ce seront un complément sera redemandé aux conseillers régionaux pour soutenir cette expérimentation ?

M. LE PRÉSIDENT. - Très bonne question, chère Muriel. Peut-être la question essentielle. La position que nous avons retenue avec Lydia HÉRAUD et Jean-Pierre RAYNAUD, c'est sur le modèle économique de ces acquisitions pour qu'elles rentrent dans un process d'installation, de transformation, d'acquisition. Donc il y a ce que nous attendons, et c'est la réaction que j'ai eue avec le préfet GUYOT, un vrai modèle économique. Mais il fallait que nous lancions un système. D'autre part, les banques elles-mêmes vont participer, Lydia HÉRAUD le rappelait tout à l'heure, sur cette première partie, à hauteur de 14 millions d'euros. Parce que le phénomène est assez simple à comprendre. Le viticulteur vend la parcelle acquis par la Safer puis par la structure foncière et en même temps, ça lui permet de rembourser le coût de maintien de stocks importants et l'endettement qu'il a auprès des

banques. Donc notre système se veut un système, je parle sous le contrôle de Lydia HÉRAUD et de Jean-Pierre RAYNAUD, un système revolving. Il n'est pas impossible qu'à un moment donné, nous redemandions à votre assemblée de participer, si cette opération a du succès, à cette action.

La difficulté de l'exercice, c'est qu'on a d'autres vignobles. Le Cognac, Lot-et-Garonne et Dordogne, et le Jurançon. Mais je crois qu'il y avait une unanimité des porteurs de projets sur cette demande... Et je pense qu'en plus cette demande peut être intéressante dans un certain nombre d'échanges de parcelles. Alors, il y a pas notre souci de créer de grandes exploitations. On sait aujourd'hui que la consommation de vin baisse tendanciellement. On a cru à un moment donné que l'exportation allait nous trouver des débouchés pour la filière. Malheureusement, c'est pas le cas. Nous sommes dans une évolution sociétale dont il faut tenir compte. Jean-Luc ARMAND.

M. ARMAND. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, merci à Madame Lydia HÉRAUD pour son travail et la présentation de ce dossier. La crise qui secoue le monde viticole est inédite, ça a été dit. Inédite par son intensité et par sa généralisation géographique massive. Elle revêt à la fois une dimension conjoncturelle et structurelle, et ses conséquences sont multiples. Fort risque de fracture générationnelle par le non-renouvellement des chefs d'exploitation partant à la retraite, pérennité même de nombreuses exploitations hypothéquées, transformation durable des paysages, santé psychologique de nos exploitants agricoles sont quelques-unes des conséquences les plus menaçantes pour les territoires viticoles de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce contexte très préoccupant pour le devenir d'une filière porteuse de richesse, d'emploi et de notoriété, notre Région prend la mesure des enjeux en mobilisant des dispositifs d'intervention sur l'adaptation du vignoble comme VitiREV, l'aide à la réorientation des exploitations viticoles, l'audit des caves coopératives ou également sur la commercialisation. Parmi ces outils, la mobilisation possible du règlement d'intervention de la politique contractuelle via le dispositif actions stratégiques locales ou encore l'inscription d'un chantier clé au soutien de la viticulture dans les contrats régionaux sont des pistes d'accompagnement intéressantes. Dans ce contexte, la création d'une foncière viticole est une excellente initiative qui doit permettre l'acquisition et la restructuration des parcelles de vignes arrachées, le remembrement et l'amélioration de la cohérence parcellaire, le soutien à la diversification agricole et à l'installation, ainsi que l'accompagnement des exploitants souhaitant cesser ou réduire leur activité viticole. À travers ces quatre ambitions, nous percevons bien l'importance de ces enjeux pour une filière structurante et emblématique de la Nouvelle-Aquitaine. À ce titre, une expérimentation de la foncière sur le département de la Gironde nous semble être une stratégie de bon sens, de prudence au regard des enjeux et

de juste priorisation du territoire le plus largement impacté par la crise. Néanmoins, notre groupe tient à rappeler que la crise viticole n'est pas uniquement girondine. Elle affecte toutes les appellations de Nouvelle-Aquitaine, de l'Irouléguy au Marmandais en passant par le Cognac ou le Bergeracois. À ce titre, nous demandons que la Région permette et favorise l'élargissement et la généralisation de l'outil foncière viticole au service des autres territoires concernés qui souhaiteraient se mobiliser autour de ce dispositif. Nous soutiendrons le protocole présenté ce soir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc. Vital BAUDE.

M. BAUDE. – Oui merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, une première remarque pour regretter que trois années soient passées depuis que nous vous avons proposé une motion concernant la crise viticole girondine. C'était le 28 mars 2023 et donc trois ans que notre motion a été rejetée. Alors même qu'elle avait comme mesure principale la création d'un outil de réorganisation et de sauvegarde du foncier viticole girondin. Comprenez donc, mes chers collègues, que nous puissions nourrir quelques regrets. Trois ans, c'est long, que ça soit pour les personnes ou pour les territoires, comme l'a rappelé Lydia HÉRAUD, qui ont vu se succéder des faillites qui se sont multipliées, avec toute la souffrance que ça engendre pour le monde paysan. Les friches se sont répandues avec les risques sanitaires qui subsistent. Lydia HÉRAUD l'évoquait également. Et le prix du foncier qui s'est effondré. Quelques 38 % de baisse en cumulant les années 2024 et 2025.

Deuxième remarque, sur le fond, et peut-être allez-vous nous rassurer s'agissant de la sauvegarde de la destination agricole, je ne suis pas le seul, ça a été évoqué dans plusieurs interventions concernant cette délibération, alors que nous avons besoin de gagner en souveraineté alimentaire, nous avons beau faire plusieurs lectures de ce protocole, nous partageons l'inquiétude du CESER lorsqu'il se demande si la volonté de maintenir des activités agricoles sera-t-elle compatible avec les exigences pour la foncière d'assurer son équilibre économique ? Et, donc, Monsieur le Président, chère Lydia, pouvez-vous nous rassurer sur ce point extrêmement important ?

Et enfin, troisième remarque concernant la diversification agricole que cette foncière viticole envisage, c'était également dans notre mention et donc nous nous réjouissons que cela soit clairement évoqué. En revanche, s'agissant toujours de cette diversification agricole, dans ce protocole, rien ou presque sur Néo Terra, rien sur la sortie des pesticides, rien sur One Health. Alors qu'il y a là, de notre point de vue, et sur ce territoire très symbolique en la matière, avec tout ce qu'il a pu vivre concernant la santé des personnes, que ça soit dans le milieu agricole ou pour les riverains, à notre avis, une occasion de repartir ou de comment dire, de rebondir sur des bases différentes en matière d'agroécologie, en matière

d'amélioration de la santé des agriculteurs et des riverains. Et, d'ailleurs, au minimum, nous espérons, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous espérons comme le propose le CESER, que cette foncière viticole garantisse que certains espaces qu'elle gérera fassent l'objet de productions sans pesticides de synthèse. C'est vrai pour les abords des écoles, bien évidemment, et bien au-delà du minimum que la loi prévoit. C'est vrai également aux abords des habitations ou encore dans les zones de captage. Et, donc, pour conclure, mes chers collègues, puisque beaucoup de choses ont été évoquées sur cette délibération, nous voterons pour cette délibération, donc pour ce protocole, mais avec des regrets que cette solution intervienne bien tardivement, avec beaucoup de vigilance sur la sauvegarde du caractère agricole du foncier concerné et en restant, inlassablement, force de proposition en matière de transition agroécologique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Vital. Pascale REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots à mon tour sur cette délibération qui nous propose un protocole d'accord en vue de la création d'une foncière viticole. Alors, c'est un outil innovant initié par l'État. Il affiche pour nous plusieurs vertus. À la fois il est travaillé avec le CIVB, il est multipartenarial, il engage la puissance publique aux côtés de plusieurs partenaires privés. C'est finalement un engagement collectif, responsable et volontariste pour accompagner un pan majeur de notre économie régionale, une filière identitaire qui connaît une crise structurelle importante, une crise que je qualifierais à multifacettes.

Donc, plusieurs objectifs sur le volet foncier que nous soutenons sans réserve avec particulièrement la volonté de redonner des perspectives aux exploitants, consolider la compétitivité par la restructuration parcellaire, souvent fragmentée suite aux plans d'arrachage, favoriser la diversification agricole, la transmission et l'installation. Bien sûr, il pourrait y avoir des cessations d'activité, mais nous préférons saluer les objectifs positifs, même si nous savons que, malheureusement, des cessations d'activité seront à constater.

Alors, sur la forme, sur le fond donc nous tenons à saluer cette délibération. Sur la forme, et même si les aspects financiers seront engagés plus tard, on nous parle de 3 millions d'euros, mais la délibération ne les engage pas, nous aurions aimé nous engager avec une complétude d'informations, à savoir les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 6 mai dernier. Il y a des critères sur cet appel à manifestation d'intérêt, et nous souhaiterions savoir combien de viticulteurs se sont manifestés, combien de parcelles pourront être retenues. Est-ce qu'il y en a qui ne peuvent l'être et pour quelle raison ? Pour avoir, en fait, le niveau d'adhésion des viticulteurs en difficulté. Connaître un peu le résultat de l'état des lieux. Et puis, également, nous aurions aimé avoir les résultats de l'étude sur le modèle

économique et juridique menée par la Banque des territoires et qui est prévue pour le mois d'octobre prochain. Donc, ces observations sont sans incidence sur notre vote qui sera favorable.

Est évoqué le volet acquisition de stocks destinés à la distillation et il est explicitement exclu du présent protocole. Il sera traité de façon ad hoc entre les banques et la profession. Aborder les stocks et les invendus m'amène à aborder une intervention récente de Gilles DE REVEL, ancien doyen de la faculté d'œnologie de Bordeaux et grand spécialiste français en la matière. Une réflexion qui s'est traduite dans un ouvrage, La valeur du vin. Il nous explique finalement que l'ensemble du système bordelais, pendant des décennies, est allé vers trop de bois, trop d'extraction. Un modèle finalement soutenu par toutes les parties prenantes, nos œnologues, viticulteurs, professeurs, et qui ne répondait pas totalement, pas suffisamment à la diversité attendue par les consommateurs. Avec, pour conséquence, une production trop importante, pas suffisamment de consommation, pas suffisamment de débouchés à l'export. Alors, cette littérature, dont j'ai pris connaissance récemment, pourrait peut-être inspirer des réflexions complémentaires à celles déjà engagées pour contribuer au rebond de la filière.

Je conclurai mon propos sur une interrogation. Si ce protocole fonctionne, quid de la filière du cognaçais, notamment, qui connaît des difficultés sans précédent et au bénéfice de laquelle nous avions voté une motion que vous avez ardemment soutenue, Monsieur le Président. La transposition est-elle envisagée ? Et je vais rebondir également sur ce qu'a dit Vital BAUDE. Il avait proposé une motion il y a 3 ans qui a été rejetée et, finalement, ce qui a été proposé arrive aujourd'hui dans notre hémicycle. Peut-être ne devons-nous pas attendre 3 ans s'agissant du cognaçais. Je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais laisser Lydia HÉRAUD répondre à la totalité des intervenants. J'étais dans le cognaçais, j'ai visité les chais, j'ai discuté avec les acteurs de la filière. La filière du cognac a commencé non pas à arracher, mais à arrêter je regarde Jean-Pierre RAYNAUD et Lydia HERAUD, arrêter son extension qui était prévue il y a 4, 5 ans. Y compris, d'ailleurs, ce qui est compliqué en matière d'aménagement du territoire et de droit de l'urbanisme, Laurence, sur l'éloignement que les bâtiments doivent avoir parce que renfermant de l'alcool. Il faut qu'il y ait des dizaines de mètres entre ces bâtiments. Le cognac a l'habitude d'évolutions considérables, en haut et en bas. Mais il est évident qu'aujourd'hui on est dans un système complexe. Ni la Chine ni les États-Unis, avec les droits de douane, ne peuvent accepter l'ensemble de la production. Donc, on est en contact, y compris avec la filière vitivinicole bordelaise, avec le cognac.

Mais on est dans un système qui est paradoxal. Tout le monde, ici, se dit : « mais si on avait régulé à temps les droits de plantation… ». C'est pas nous qui gérons les droits de plantation. C'est l'Europe et c'est Paris. Il est évident que la régulation de ces droits de plantation aurait dû suivre l'évolution de la filière. Je l'ai dit tout à l'heure, cette filière a misé, à un moment donné, sur la possibilité d'ouvrir tous les chakras sur l'exportation. Ça n'a pas été le cas. Mais je veux témoigner, aussi, et, souvent d'ailleurs, la presse quotidienne régionale rend compte d'expériences, d'aspects complètement innovants sur le type de vin, et ce que d'ailleurs nous avons pu déguster à midi avec les vins charentais le montre. Sur les transformations, y compris sur des reconversions ou d'autres plantations, y compris d'huile. Cela montre que cette filière s'est prise en main. Tout à l'heure, Véronique HAMMERER me posait la question des réunions que nous avons eues, avec Lydia HÉRAUD, avec un groupe de jeunes viticulteurs et viticultrices dans le Blayais. Je lui laisse le soin d'évoquer le suivi que l'on a fait dans ce domaine-là. Je pense qu'il y a eu une évolution.

Un, le premier discours qui nous a été tenu, c'est : « je suis viticulteur ou viticultrice, je ne sais pas faire autre chose ». Et puis, en fait, on s'aperçoit qu'il y a des, de nombreuses évolutions, comme dans le monde agricole, d'ailleurs, dans ce domaine-là. J'ai aussi questionné l'INRA. Alors, on n'a toujours pas, Jean-Pierre, le retour, pour savoir ce qu'on pouvait planter dans des terres à vignes où il y a parfois une tonne de cuivre à l'hectare. Je vous l'ai dit ici dans cette assemblée, ce qui pose un problème. Dans une partie de l'Entre-deux-mers, on a vécu jusqu'à il y a 50, 60 ans une série d'agricultures arboricoles, de fruitiers. Est-ce qu'on est capable, aujourd'hui, de retrouver la production de pêches, de pommes, de poires, de cerisiers à ces endroits-là ? Il y a un travail de fond à faire, mais on peut pas se substituer à la filière, on peut pas se substituer à la filière.

Et je crois que la filière, aujourd'hui, a bien pris conscience que cette baisse de la consommation, elle était, pendant les 10, 15 années qui viennent, inéluctable avec le type de vin que l'on produit, même si aujourd'hui on est capable de produire du vin avec moins d'alcool ou sans alcool, même si, aujourd'hui, on voit que le blanc ou le spumante, comment appelle-t-on ça, à côté du Limousin… Le pétillant, fin le crémant connaît des heures de gloire. Je passe la parole, si tous les intervenants se sont exprimés, à Lydia HÉRAUD. Ah, la parole...

M. FREYCHET. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, nous devons accompagner la restructuration d'une filière viticole confrontée à une crise profonde. Cette crise n'est malheureusement plus conjoncturelle, elle est devenue, au fil des années, structurelle. La Gironde demeure le premier département viticole de France avec plus de 91 000 hectares de vignes en production. Avec 40 % de la SAU, la vigne est la première occupation de la

surface agricole du département de la Gironde. Pourtant, en 15 ans, ce vignoble a perdu près de 27 000 hectares, soit près d'un quart de sa surface. Les plans d'arrachage engagés ces dernières années ont conduit à la disparition de près de 21 000 hectares. Dans le même temps, le nombre d'actifs de la filière diminue et les exploitations en difficulté se multiplient. Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes qui ont consacré leur vie à leur exploitation. Il y a des familles qui s'interrogent sur leur avenir. Il y a des communes rurales dont l'activité économique dépend largement de la viticulture. Il y a enfin une part du patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine qui est aujourd'hui fragilisé. C'est tout un savoir-faire, une identité culturelle et gastronomique, ainsi qu'une vitrine internationale de la France qui s'efface petit à petit sous nos yeux.

Et, face à cette réalité, nous ne pouvons en effet rester inactifs. Ces nouvelles surfaces disponibles ne doivent pas être cédées à l'artificialisation ou à l'implantation de champs de panneaux solaires. La diversification est un enjeu majeur pour l'avenir de notre agriculture. Quand on connaît notre dépendance aux importations, notamment aux fruits et légumes en provenance d'Espagne, accompagner la transition vers la production fruitière et le maraîchage répond à un véritable besoin. Dans le grand pays agricole qu'est la France, un poulet sur deux consommés dans notre pays est importé. Il y a donc des besoins alimentaires et il faut accompagner nos agriculteurs pour défendre notre souveraineté alimentaire.

Nous partageons donc l'objectif poursuivi par cette future foncière, éviter l'abandon de terres agricoles, limiter la progression des friches, favoriser le remembrement des parcelles, accompagner le désendettement des exploitations et permettre la diversification lorsque la viticulture n'est plus économiquement viable. Nous relevons également que le montage proposé est majoritairement fait avec des partenaires privés qui apporteraient 70 % du capital, les partenaires publics représentant 30 % de l'investissement total.

Cette participation du secteur bancaire est un élément positif, car elle évite de faire peser l'intégralité du risque sur le contribuable. Pour autant, le protocole qui nous est présenté aujourd'hui est avant tout une déclaration d'intention. Il n'engage aucun financement immédiat et renvoie à des études complémentaires qui doivent préciser le modèle économique, la gouvernance et les modalités concrètes de fonctionnement de cette foncière. Autrement dit, nous approuvons aujourd'hui un principe, un cadre général. Nous ne validons pas encore un dispositif totalement abouti. C'est pourquoi nous serons particulièrement vigilants lors des prochaines délibérations, notamment lorsque la Région sera appelée à participer au capital à hauteur de 3 millions d'euros.

Nous souhaitons en tout cas des garanties sur trois points. D'abord, la gouvernance. La multiplication des acteurs autour de l'État peut être une richesse. Elle peut vite devenir une lourdeur. Et, dans un contexte d'urgence, les viticulteurs ont besoin de décisions rapides et proches du terrain, pas de procédures interminables. Ensuite, l'utilisation de l'argent public. Chaque euro investi devra être évalué et démontrer son efficacité réelle et sa proximité avec les exploitants et le territoire. Enfin, des résultats concrets. Cette foncière ne devra pas se contenter d'accompagner le recul du vignoble, elle devra contribuer à recréer de l'activité, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et maintenir une vocation productive sur les terres concernées. Le nom même de cette structure, Foncière d'avenir, appelle une remarque. Il est ambitieux, peut-être même présomptueux, comme si l'avenir de nos viticulteurs dépendait exclusivement de la création de cette foncière, alors que celle-ci relève davantage de la gestion de crise plutôt que d'une véritable stratégie et une porte de sortie à cette même crise. Depuis des années, nos agriculteurs subissent une accumulation de contraintes, de normes et de concurrence déloyale qui affaiblissent leur compétitivité. Contraintes auxquelles, Monsieur le Président, vous contribuez, avec votre feuille de route Néo Terra et son cortège d'éco-socio-conditionnalités. Lorsqu'une filière aussi emblématique que la viticulture bordelaise traverse une telle crise, c'est toute notre capacité à produire, à exporter, à faire vivre nos territoires ruraux qui est en jeu.

En conclusion, nous voterons favorablement ce protocole, mais sans vous accorder le moindre blanc-seing. Nous vous rappelons également votre responsabilité dans la crise agricole actuelle, car votre idéologie de contrainte ajoute des chaînes supplémentaires à celles que supportent déjà nos agriculteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Votre idéologie m'insupporte, et ça devient bête quoi. Cela devient bête. Excusez-moi. Je ne suis pas très tempérant et la plupart de mes collègues dans cette assemblée non plus. Mais je peux pas tout seul écouler les stocks. Non, mais je suis désolé de répondre à ce niveau-là, mais c'est le niveau de l'intervention. Je veux dire c'est l'ensemble de la planète qui consomme moins de vin. Je suis désolé. C'est l'ensemble de la planète, c'est la France, c'est l'Espagne, c'est la Californie. La crise, elle est partout. Donc vous dites des bêtises aussi grandes, parce que vous êtes très grand, pas tant que moi, mais voilà. Que fait-on et quelles sont les statistiques, aujourd'hui, sur la reconversion des terres ? L'olivier, c'est 36 %. L'asperge, c'est 18 %. La luzerne, sur les dossiers qu'on a accompagnés, 7 %. Kiwis, 7 %. Noisettes, 7 %. Après, il y a même de la truffe, du raisin de table, du maraîchage. Il y a même des agrumes, tiens ! Et même des bovins pour 9 %. Et des poules pondeuses pour 2 %. Mais pas de poulets. Lydia, je vous passe le ballon.

Mme HÉRAUD. - Merci, Président. Alors, évidemment, on partage un certain nombre de questions qui ont été posées, d'où l'expérimentation et cet outil qu'on souhaite mettre en

place. Évidemment, pour garder un maximum de terres agricoles, c'est vraiment l'objectif et qu'il y ait des projets agricoles derrière. Mais la diversification prend du temps. Effectivement, on a une aide à la réorientation diversification depuis 2024. On a accompagné une cinquantaine de dossiers, donc ce n'est pas énorme parce que, pour un viticulteur, changer de métier, savoir vers quelle production il doit se réorienter, quelles seront les productions que voudront les consommateurs demain, avec le changement climatique, qu'est-ce qu'on plante aujourd'hui pour demain, c'est compliqué. Donc cela prend du temps. Effectivement, Vital BAUDE a parlé d'une motion d'il y a 3 ans. Il fallait aussi que les viticulteurs soient prêts et que la demande vienne de la profession pour qu'ils adhèrent au mécanisme, parce que, cela a été dit, aussi, il y a un attachement très fort aux terres et que donc cette idée de vendre ses terres, il faut du temps pour qu'on en vienne là. Pour répondre à Véronique HAMMERER sur le projet avec les irréductibles, effectivement, ils avaient parlé d'une conférence des financeurs. Là, on s'oriente plus vers un travail sur une forme de guichet unique, en fait, d'un interlocuteur un peu unique, ou en tout cas d'une cellule unique pour accompagner les vignerons sur la diversification, sur toutes les questions qu'ils ont à poser parce que leur métier devient complexe. Et je vous illustre ça très simplement. Sur une zone viticole, un vigneron, hier, il faisait, par exemple en Blayais, Bourgeais justement, sa production 100 % en AOC Blaye, par exemple. Donc, son interlocuteur, c'était le syndicat viticole de Blaye. Demain, pour continuer à être producteur de vin, il va faire de l'AOC, mais il va faire peut-être de l'IGP vin de pays de l'Atlantique, il va faire aussi peut-être des produits désalcoolisés, et puis peut-être qu'il va faire d'autres productions. Et donc s'il multiplie les interlocuteurs, c'est compliqué. Donc il faut, de façon territoriale, travailler tous ensemble. Et, là, on est en train de le faire avec le lit de cépage, avec le la démarche alimentaire de territoire et les 4 communautés de communes et la chambre d'agriculture pour accompagner cette idée d'expérimentation de guichet unique.

Que vous dire aussi, oui, j'ai noté que Pascale REQUENNA avait cité l'outil La valeur du vin. Je le remercie parce que c'est un bel outil effectivement auquel nous avons contribué avec VitiREV via la chaire vins vignes, attentes sociétales et l'économiste GIRAUD-HÉRAUD. Donc c'est vrai que c'est un outil de référence. Qu'est-ce que je peux dire, répondre encore… Je crois que j'ai à peu près répondu à tout, toutes les questions qui se posent, mais en tout cas je vous remercie de votre adhésion à ce dispositif expérimental.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Lydia. Imaginons, imaginons ce qui se serait passé si en 1998, en arrivant à la gouvernance de cette Région, nous n'avions pas lancé l'Institut des sciences de la vigne et du vin. Je mets aux voix ce protocole. Qui est d'avis de l'adopter ? À l'unanimité. Je vous remercie.

M. CHARRÉ. - Excusez-moi, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Pardon. Je ne vous ai pas donné la parole ?

M. CHARRÉ. - Non, mais j'aurais dû me déporter, moi, il faut que je me déporte.

M. LE PRÉSIDENT. – Avec Souad LOULIDI c'est fait automatiquement. C'est ça Souad.

N°09

Vote sur : PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE LA CREATION D'UNE FONCIERE VITICOLE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
CHARRÉ Emmanuel concernant l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - EPFNA (Membre du bureau)

10 – ACCORD RÉGIONAL DE COOPÉRATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - 2026-2031

M. LE PRÉSIDENT. – Alors on a l'accord de coopération régionale sur l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie 2026-2031, Françoise JEANSON.

Mme JEANSON. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous présenter une délibération un peu particulière qui nécessite une explication. Il y a 18 mois, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé d'expérimenter dans deux Régions, la nôtre et la Région Sud, une nouvelle modalité de financement des universités, c'est-à-dire de passer la totalité qualité des budgets des universités dans des contrats d'objectifs de moyens de performance gérés par les rectorats de région. Alors, qu'est-ce que ça veut dire ? Pour l'instant, actuellement, les universités sont financées à environ 70 % par une subvention pour charge de service public. C'est entre 60 et 80 et 90 % suivant les universités. Cette subvention pour charge de service public représente donc 70 % de leurs ressources et les 30 autres %, en moyenne, sont représentés par des appels à projets essentiellement qui peuvent venir soit de l'État français, de l'ANR, soit des appels à projets France 2030, soit de l'Europe, où il y a plusieurs dispositifs qui financent des projets de recherche et d'enseignement supérieur. Alors, sur la recherche, c'est les horizons 20-20, les chaires Marie Curie, les ERC, etc. Et puis, il y a, ensuite, les collectivités territoriales et, pour une assez faible part, le mécénat. Pour les collectivités territoriales, c'est quand même, je crois, 1,5 milliard d'euros par an de financement des universités, dont 65 % des Régions. Et, à cela, pour les universités, s'ajoutait, en plus de leurs charges de service public, dans le cadre d'un contrat négocié entre l'État et chaque université, un surplus de 0,8 % sur la base d'objectifs partagés. Et, ça, c'était un petit compte.

Ce qui a été décidé, ce qui est proposé d'expérimenter dans notre Région, donc en plus de la Région Sud, c'est une décision qui est quand même très importante puisque la totalité du financement de l'État passerait dans le cadre de ces conventions d'objectifs de moyens et de performance, et qu'ensuite ça ne sera plus négocié par le ministère directement, mais par le recteur de région et par un recteur délégué à l'enseignement supérieur. Alors, ça se traduit par l'écriture, par chaque université de la Région, et je vous rappelle qu'il y en a six, d'un document de stratégie sur cinq ans sur les différents sujets que sont la recherche, la formation, la vie étudiante et l'ancrage territorial. Et c'est négocié avec le recteur. Et, ensuite, en fonction de ces stratégies, il y a un grand tableau Excel dans lequel ils mettent tous les financements à recevoir sur les cinq ans à venir. Et puis des, c'est assorti d'un certain

nombre de critères d'évaluation. Et, ce que voulait le ministre, c'est que les Régions cosignent ces documents entre l'État et chaque université. Et nous n'avons pas voulu. Le Président n'a pas voulu, mais on l'a complètement suivi. On l'a refusé pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'on ne souhaitait pas cosigner un document de financement entre l'État et les universités qui aurait pu nous contraindre à ensuite venir compenser des désengagements de l'État.

Et puis, pour une deuxième raison, qui est que, depuis le début de cette mandature et de la précédente, l'objectif de la Région a été plutôt de faire travailler ensemble toutes les universités, que ce soit pour la recherche ou pour l'enseignement supérieur, de fédérer les chercheurs, que ce soit dans des réseaux régionaux de recherche qu'avait créés Gérard BLANCHARD ou les programmes scientifiques de grande ambition régionale sur des sujets qui intéressent directement nos territoires. Plutôt que de travailler individuellement avec chaque université. Le fait de faire travailler ensemble les chercheurs et les universités, plus les organisations nationales de recherche, c'est-à-dire le CNRS, l'INSERM, etc. ensemble, permettait d'avoir un nombre de chercheurs conséquent, près de 26 000 chercheurs dans la Région, plutôt que d'avoir des groupes de chercheurs séparés. Cela donnait un poids beaucoup plus important aux projets qu'ils peuvent mener ensemble, et qui leur permettait d'aller chercher de l'argent à l'ANR, à l'Europe, de façon beaucoup plus sûre. Pour ne pas laisser le ministre sans réponse et ne pas lui dire non complètement, on lui a dit qu'on allait lui proposer un accord régional de coopération entre la Région et l'ensemble des organismes de recherche et des universités et des écoles d'ingénieurs de la région. Et que cet accord serait signé tous ensemble. En même temps que seront signés les comptes de chaque université avec l'État. Donc, c'est le document que je vous propose de voter aujourd'hui.

Alors, on pourrait nous dire qu'il ressemble à un SRESRI, mais effectivement, le SRESRI, il a été voté en 2018, donc c'est un peu une mise à jour. Et puis, c'est essentiellement un document stratégique qui reprend, d'un côté, pour la recherche et le transfert de technologies, de l'autre pour la formation supérieure et le transfert et la diffusion de la culture scientifique, ce que la Région a permis de faire depuis une vingtaine d'années. Les forces de la Région, par exemple sur la recherche, la santé, les neurosciences, la vigne, la forêt, l'agriculture, l'énergie, le quantique, la fusion, les sciences humaines et sociales. Et puis, ensuite, ce que nous proposons de faire ensemble avec l'ensemble des universités et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les 5 ans à venir. Par exemple, je vous donne quelques exemples de ce qui est dedans, mais je ne voudrais pas être trop longue. Sur la recherche, par exemple, engager la création d'un réseau régional de recherche sur la chimie et les matériaux, parce que nous sommes une des régions qui a les centres de recherche les plus avancés, non nous sommes la Région qui a les centres de

recherche les plus avancés dans le domaine, en particulier, des matériaux, dont vous savez tous combien ils sont cruciaux pour notre souveraineté. Créer un pôle régional de recherche en sciences humaines et sociales, parce que, devant les transitions qui se présentent à nous, si on ne travaille pas avec les chercheurs en sciences humaines et sociales, avec les historiens, avec les psychologues, avec les sociologues, nous ne pourrons jamais arriver à transformer comme nous le souhaitons les, nos politiques et surtout les adapter à tous les enjeux. Nous proposons de renforcer la visibilité et l'efficience des centres de transfert.

Sur la formation, bien sûr, nous avons mis dans cet accord régional de coopération l'école vétérinaire de Limoges. Nous avons mis également l'école d'ingénieurs publique de Saintes, qui s'appelle Sup Ferro, sur le ferroviaire.

Et je rajoute, pour en terminer, un engagement territorial pour essayer de contrer ce constat que rappelait tout à l'heure le président du CESER, qui est que nous sommes, avec la Bretagne, je crois, une des régions avec le plus faible passage en enseignement supérieur des jeunes après le bac. Et avec l'idée de travailler sur des territoires à enjeux qui permettront d'expérimenter une concentration importante, de à la fois de formation et de diffusion de la culture scientifique, puisque ce serait des territoires dans lesquels il y a à la fois peu d'offres d'enseignement supérieur, mais beaucoup de jeunes. Oui, il y a des territoires comme ça, avec beaucoup de jeunes en particulier sans emploi et sans formation. Voilà quelques-uns des exemples de ce que nous souhaitons faire. La gouvernance sera assurée par la commission régionale d'enseignement supérieur, de la recherche et la technologie, qui avait été créée par Gérard BLANCHARD pour une partie, et par le, un groupe de travail enseignement supérieur et recherche de la CTAP, puisque le rectorat veut absolument présider ou coprésider le suivi de cet accord. À cet accord est associé en annexe et que je vous propose de voter aussi une convention entre l'État et nous sur cet ARC et sur les relations entre le rectorat et la Région.

Et, enfin, pour vous dire quand même combien cet accord est assez inédit et, d'ailleurs, il est suivi par les autres Régions de France qui vont passer dans les fourches caudines des COMP, c'est qu'il est signé non seulement par l'État, le CROUS, les six universités, mais aussi par le CNRS, l'INSERM, l'INRAE, les deux INRAE, l'INRIA, les deux CNRS d'ailleurs, Bordeaux INP, l'IFREMER, l'ENSAP, le CEA, le BRGM et Bordeaux Sciences Agro. Autant vous dire que tous les acteurs vont le signer, ce qui est assez inédit. C'est complètement inédit et prouve qu'il y a une vraie dynamique territoriale pour faire de l'ESR sur ce territoire. Voilà en quoi il est inédit. Je vous propose de le voter et vous dire que je pense que cet accord régional de coopération, même s'il y a pas d'engagement financier à côté, il va nous aider à préparer l'avenir tout en respectant l'autonomie des universités et la liberté académique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Françoise. Y a-t-il des remarques ? Espantée, l'assemblée régionale Françoise. Espantée, l'assemblée régionale.

Mme JEANSON. - J'ai endormi tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, beh écoutez, faire travailler ensemble six universités, les grands organismes de recherche, le CEA, Cap Sciences, le CROUS, Sciences Agro, on devrait pouvoir progresser sur nos grands programmes de recherche, que ce soit le cancer, la côte, l'aménagement du territoire. Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Je vous remercie.

N°10

Vote sur : ACCORD RÉGIONAL DE COOPÉRATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - 2026-2031

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 – PROGRAMME DE MOBILITÉ DES CHERCHEURS FULBRIGHT-RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2027-2031

M. LE PRÉSIDENT. – On passe maintenant au programme mobilité Françoise JEANSON des chercheurs Fulbright.

Mme JEANSON. - Oui et j'ai oublié de rendre hommage à Gérard BLANCHARD, quand même, qui a été à la manœuvre pendant longtemps et qui a permis de préparer cet accord.

Sur le programme de mobilité de Fulbright, vous le savez, ce programme de mobilité est un programme extrêmement important qui a été créé par des accords culturels franco-américains en 48 et il permet des échanges de chercheurs entre les États-Unis et la France. Il est cofinancé par le secrétariat d'État américain et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français. Ce que fait la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est que l'on vient cofinancer ce partenariat pour favoriser la venue et le départ, d'ailleurs, de chercheurs en Nouvelle-Aquitaine pour éviter que tous les échanges de chercheurs se fassent uniquement avec le plateau de Saclay ou l'Île-de-France. Et ça marche. Donc je vous propose de renouveler cette convention pour les années 2027 à 2030. C'est une convention dans laquelle nous finançons, pour partie, la venue des chercheurs ou leur voyage aux États-Unis. Ce sont environ quatre chercheurs par an qui sont concernés. Ce ne sont que des chercheurs de très haut niveau qui sont choisis par une commission internationale. Il y a plusieurs prix Nobel, pas en Nouvelle-Aquitaine pour l'instant, mais on ne désespère pas, qui ont participé à ce programme Fulbright.

Et c'est, pour des sommes modestes, le moyen de participer aux échanges internationaux dont on sait combien ils sont importants pour les chercheurs et pour la recherche en général, même si, en ce moment, ce n'est pas très simple et qu'avec les États-Unis il a fallu changer certains chercheurs qui étaient prévus pour venir cette année. Mais néanmoins, nous souhaitons continuer ce programme.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des remarques, des abstentions, des oppositions ? Il en est ainsi décidé.

N°11

Vote sur : PROGRAMME DE MOBILITÉ DES CHERCHEURS FULBRIGHT-RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2027-2031

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 – ACTUALISATION DE LA LISTE DES CAMPUS DES MÉTIERS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA)

M. LE PRÉSIDENT. - Actualisation de la liste des campus des métiers. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, au fond, depuis ce matin, nous ne cessons de parler des campus, de la nécessité de formations sur le ferroviaire, sur l'énergie, le PR2, la viticulture. Et Françoise vient d'évoquer, cela a été évoqué à deux reprises dans la journée, c'est ce déficit de poursuite d'études de nos jeunes sur le territoire. J'en sais quelque chose puisque je constatais ceci quand j'avais l'honneur d'être recteur de cette région. Des réussites au bac et des poursuites d'études insuffisantes. Mais les campus labellisés TTNA sont une réponse, en tout cas une tentative de réponse, à la poursuite d'études sur l'enseignement supérieur. Pourquoi ? Parce que chacun des campus TTNA sur notre territoire comprend une continuité de formation, du CAP jusqu'à l'enseignement supérieur, avec la volonté, à chaque fois, d'adjoindre à l'enseignement du second degré et au bac pro des licences pro, quand c'est possible, des BTS. Et, cela vient d'être rappelé, aussi, une école d'ingénieur. C'est le cas, déjà, pour le Ferrocampus.

Ce dispositif, progressivement, nous l'étendons à différentes filières. Nous avons voté ici, déjà, cette labellisation pour un certain nombre de filières. Je ne les rappelle pas. Il s'agit aujourd'hui d'adjoindre deux filières nouvelles.

La première, ce sont les métiers de la mer. Nous venons de créer un campus des métiers de la mer. Il commence à se structurer, à s'organiser. Il n'était pas labellisé TTNA. C'est ce que nous vous proposons de faire aujourd'hui. Deux mots sur ce campus. Il est particulièrement nécessaire et demandé par beaucoup d'entre vous ici, d'ailleurs. Il est difficile à construire. Pourquoi ? Parce que nous avons une filière qui s'étale sur plusieurs centaines de kilomètres, de Ciboure jusqu'à La Rochelle. Mais malgré tout, nous l'avons constitué. Il sera centré sur le lycée maritime de La Rochelle, mais reposera sur les lycées existants du Nord au Sud et spécialisés dans l'un ou l'autre des métiers liés aux métiers de la mer. Ce sera la pêche, les ports de pêche, les cultures marines, aquaculture et pisciculture autour du lycée maritime de Ciboure qui dépend de la DIRM, de la direction interrégionale de la mer, les industries navales et nautiques, port de plaisance et services associés à Gujan-Mestras. Avec un projet à Gujan-Mestras, également, peut-être, de créer une filière liée à la recherche en océanographie portée par l'université de Bordeaux. Mais ceci est un projet. Avec Françoise, nous en parlons régulièrement. Et puis, troisièmement, énergies marines renouvelables et ports de commerce, à La Rochelle, qui sera en même temps tête du

campus. Il y aura, de manière transversale, un conseil environnemental au lycée de Bourcefranc et qui aura une vision qui servira les trois autres sites. Ce campus, nous vous proposons de l'ajouter à la liste des campus labellisés TTNA.

Il y aura un deuxième campus que nous vous proposons aujourd'hui. Il y a une fiche détaillée. Vous savez, je n'ai pas l'habitude de relire les délibérations. Elles ont été présentées en commission, discutées le plus possible en commission et les fiches. Je vais demander à ce qu'il y ait une annexe développée pour chacun de ces deux campus. Il s'agit pour le second du campus des métiers techniques du cinéma. Alors celui-ci sera installé à Sarlat sur des locaux libérés par l'industrie du tabac qui régresse, évidemment. Et nous avons des plateaux formidables d'ailleurs qui sont quasiment prêts. Il y aura bien sûr des investissements à conduire, mais des espaces formidables. Et ce campus des métiers techniques du cinéma, pourquoi à Sarlat ? Parce qu'il y a l'espace, mais pas que pour ça. C'est aussi parce que depuis des années, depuis 91, Sarlat est un lieu important grâce au festival du film de Sarlat. C'est un festival unique qui réunit, autour des lycéens de France, un festival annuel où des lycéens viennent s'initier, rencontrer des réalisateurs, des scénaristes, des techniciens, des acteurs, etc. Ce campus est porté par l'association Ciné Passion. Ils sont passionnés et activistes au sens propre du terme et généreux du terme. On y trouve la fabrique de l'image.

Nous avons évidemment également le Département de la Dordogne, la Communauté des communes de Sarlat-Périgord, etc. Ce campus, évidemment, comme tous les campus, s'intéressera aux questions de formation. Il y aura des studios autour d'un studio plateau de tournage qui sera installé sur ces locaux et évidemment tous les métiers qui seront derrière ce campus. Je n'entre pas davantage dans le détail.

Simplement, si vous regardiez une carte, j'aurais dû la laisser se projeter, une carte de nos campus, tous les territoires de notre région sont désormais concernés par ces campus des métiers et des formations. La force du modèle, c'est que, sur les mêmes lieux de formation, on retrouve la formation initiale, la formation continue, on retrouve des jeunes en CAP. On retrouve des jeunes en formation universitaire et, croyez-moi, c'est une culture commune autour des métiers. Et, évidemment, ceci est nouveau, bien sûr. Tous nos jeunes sont séparés dans des cursus différents. Là, ils se retrouvent, ils se voient. Ils se parlent. Et vous comprenez bien que, autour de ces métiers, c'est le meilleur moyen d'amener les jeunes vers des métiers qu'ils ignorent. Et cela sert les entreprises, mais cela sert aussi les projets que peuvent avoir les jeunes autour d'une passion que leurs études ne leur a pas permis de développer, en particulier au collège où on est toujours sur les fondamentaux et jamais sur les rêves que les jeunes portent au-delà de ces fondamentaux. Voilà, cette délibération, ce qu'elle porte. Il y aura d'autres, une autre sans doute délibération pour d'autres campus.

Nous en aurons 11 à la fin de la mandature sur 11 filières prioritaires de notre région, fondées sur ce que je viens d'évoquer. Voilà, Monsieur le Président, ce que je propose aujourd'hui au nom de notre région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, mon cher Jean-Louis. J'ajoute qu'il y a deux délibérations qui font référence à cette liste des campus des métiers labellisés talents et territoires et que nous avons les contrats d'objectifs avec quatre campus. Vous pouvez peut-être donner la liste.

13 – CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA RÉGION ET 4 CAMPUS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA)

M. NEMBRINI. - Oui, bien sûr. Président, c'est une autre délibération. Ces campus que nous labellisons, nous ne nous contenterons pas de les labelliser. Je vous rappelle que ces campus sont pilotés par une gouvernance qui associe, pour le dire simplement, qui associe autour des représentants des entreprises, des professions concernées, l'État et la Région. Mais comme la Région labellise, elle a des objectifs et elle a des exigences.

D'où ces contrats d'objectifs et de moyens qui concerneront tous les campus que nous labellisons. Les 4 premiers, il s'agit du campus du patrimoine bâti Felletin. Ça vous dit quelque chose, on en parle très souvent. Il s'agit du campus maintenance en environnement sensible. Nous en avons parlé aujourd'hui. Et le Président a rappelé, dès les propos introduisant cette journée, à quel point la structuration de la formation était un élément essentiel dans le projet d'EPR2. Voilà. Il y a les hommes et les femmes, et il y a les jeunes qui sont concernés. Il y a le campus de l'alimentation. Ce campus présidé par Régis MARCON. Ces campus sont toujours présidés par une femme ou un homme de l'art. En l'occurrence, Régis MARCON préside le campus de l'alimentation qui va s'occuper de l'alimentation collective. Ce campus sera installé à Grand-Pont, auprès de Poitiers. Et le quatrième, il s'agit, ma chère Lydia, évidemment, du campus des métiers de la vigne et du vin qui sera installé sur l'agrocampus de Blanquefort. Pour ces quatre, des contrats d'objectifs et de moyens, la délibération est très détaillée. Pour chacun, vous avez un fichier très détaillé des exigences de la Région avec, à terme de 3 ans, un processus d'évaluation des résultats obtenus. Nous engageons des moyens, nous essayons de voir si les résultats sont à la hauteur des moyens engagés. Voilà Président ce que je pouvais dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Madame HAMMERER vous voulez prendre la parole ?

Mme HAMMERER. - Sur la délibération 13 oui si c'est possible Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – La délibération ?

Mme HAMMERER. - 13.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme HAMMERER. – Sur celle dont vient de parler Monsieur NEMBRINI. Bon, campus des métiers de Blaye, incarné, ça y est. On y est. Il a fallu 6 ans, mais il vaut mieux tard que jamais. Voilà. Donc je voulais juste…

M. LE PRÉSIDENT. - Vous en avez eu l'idée ?

Mme HAMMERER. - Oui, je pense bien que oui. Et je vais remettre un petit peu l'église au centre du village, si vous le permettez, Monsieur ROUSSET, par rapport à des propos que vous avez tenus tout à l'heure sur notamment le sujet de la création. Alors les campus des métiers, je sais que vous avez créé un label, mais l'État aussi, l'Éducation nationale a créé son propre label, notamment le campus et qualification maintenance en environnements sensibles.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non.

Mme HAMMERER. - Si, si je voudrais juste reprendre une chose, Monsieur le Président, parce que je veux bien entendre que la Région fait beaucoup de choses et c'est une réalité. Mais voilà, les bonnes idées viennent aussi d'ailleurs. Et je voulais juste vous dire que, pour reprendre vos propos de tout à l'heure, en disant que le CFM de Reignac portait le campus depuis des années. Je voudrais juste redire quand même les choses à cette assemblée, quand même.

Le campus des métiers qualification intitulé maintenance en environnements sensibles est né surtout d'un projet qui est porté par l'État et notamment par Monsieur BLANQUER, l'Éducation nationale en 2019 et 2020, et soutenu par une députée que j'étais et qui a obtenu un PIA à hauteur de plus de 3 millions d'euros pour qu'à un moment donné il y ait un amorçage sur ce campus-là. Voilà, c'était juste pour remettre un petit peu l'église au centre du village. Donc les bonnes initiatives ne viennent pas que des Régions, mais vous avez su saisir l'opportunité et pour cela, on ne peut que vous saluer. Voilà.

Pour revenir à cette délibération de la mise en place de ce contrat d'objectif de moyens pour ces quatre campus. Donc je ne vais pas répéter ici la délibération. Il y a 6 enjeux, mais il y en a un qui en particulier porte mon attention. Un enjeu qui est sur le parcours de formation personnalisé et adapté aux besoins de la filière et bénéficiant d'un suivi individualisé et régulier et attentif notamment aux besoins d'aide individuelle. Ce campus *(propos inaudible)* va porter trois types de formation, du bac -3 au bac +5. Donc je me permets d'insister sur un point qui est la délocalisation de l'enseignement supérieur. Et donc l'enseignement universitaire dans nos campagnes, dans nos territoires ruraux. La réalité, aujourd'hui, dans le Blayais, et je trouve d'ailleurs qu'aujourd'hui on a beaucoup parlé du Blayais et je suis très contente qu'on parle du Blayais, merci à vous tous et de ces débats, mais nous avons quand même un territoire avec des complexités et des problématiques importantes. Et, aujourd'hui, on a des jeunes gens qui ne peuvent poursuivre leurs études. Ils choisissent même de les arrêter, même des fois de décrocher scolairement parce que tout simplement les parents ne peuvent pas payer de longues études, parce qu'il y a des frais de transport, des frais

d'hébergement et que, même si on est situé à 40 km de Bordeaux, c'est toujours compliqué. Donc la création de ce campus est une véritable aubaine. Mais vraiment aubaine pour notre territoire. J'espère qu'effectivement cette délocalisation de l'apprentissage universitaire va pouvoir se réaliser. Mais j'espère que dans cette gouvernance qui est partagée entre l'Éducation nationale et la Région, cela va devenir un incontournable. C'est un enjeu totalement professionnel et important pour nos jeunes ruraux. Tout ce projet-là ne pourra être que bénéfique pour notre territoire et surtout, surtout pour eux. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis.

M. NEMBRINI. – Alors je vous rappelle que le premier campus, ce fut l'Aérocampus. Et, ça, ce n'est pas BLANQUER qui l'a fait. Non, non, non. BLANQUER m'avait succédé à l'époque à la DGESCO. Quand je suis arrivé ici, le Président ROUSSET a proposé ce campus. Et, moi, j'ai accepté, sans demander l'autorisation à BLANQUER qui m'avait succédé à la DGESCO. Et, ce campus, il avait une caractéristique particulière, un, une filière aéronautique, deux, une gouvernance qui mettait autour de la table, autour des industriels, des militaires, etc., l'État, que je représentais, et puis, bien sûr, les formations, destinées, apprendre, formations initiales, formations continue, etc. Autrement dit, l'ensemble de ce qui fait TTNA aujourd'hui. Qu'a fait BLANQUER ? Il a créé le label CMQ, ce qu'on a rappelé au ministre qui est venu nous visiter. Mais ce label CMQ, il prend tout sauf la gouvernance, n'est-ce pas ? Ce qui fait toute la différence. Autrement dit, non seulement vous avez tort et nous reprenons le dispositif avec TTNA, nous imposons à tous les campus que nous soutenons nous imposons cette gouvernance qui permet plusieurs choses. Qui permet la présence directe des entreprises concernées par le dispositif autour de la table. Et ça nous permet, à nous qui mettons énormément de moyens, d'être toujours dans le tour de table pour pouvoir piloter l'avenir de ce dispositif aux côtés de l'État. Voilà, c'est ça la vérité, c'est ça l'histoire du dispositif. Donc, le campus de Reignac, honnêtement, à un moment…

Mme HAMMERER. - Centre de formation.

M. NEMBRINI. - Le centre de formation, le CFM de Reignac, franchement…

Mme HAMMERER. - Aujourd'hui, il est bien labellisé, effectivement. Avant, il ne l'était pas.

M. NEMBRINI. - Eh oui, il ne l'était pas. Et votre serviteur en a fait un campus et la rectrice, actuellement, la rectrice de Lyon pourrait le rappeler, nous avons réussi à mettre autour de la table tous les partenaires et à associer le lycée de Blaye au CFM de Reignac. Par parenthèse, pour la deuxième partie de votre intervention, les locaux qui sont prévus sur le terrain mis à disposition par la municipalité de Blaye va bien se faire, tout est réglé, les

choses fonctionnent comme elles doivent fonctionner et nous allons passer à la réalisation. Voilà c'est ça l'histoire.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute que c'est un de vos prédécesseurs député, Philippe PLISSON, qui s'est battu, alors qu'il était conseiller régional, pour que se crée, avec l'UIMM, le centre de Reignac. Donc, BLANQUER 0. Oui, allez-y.

Mme SARRAZIN. – Alors Monsieur le Président et chers collègues, je voulais parler plutôt du campus sur la filière viticole, donc le campus métiers de la vigne et du vin, dont on a déjà pas mal parlé tout à l'heure. Cette filière, ce secteur, on l'a évoqué tout à l'heure pour la future foncière viticole. Mais la crise viticole, elle touche de nombreux vignobles de notre région. C'est une crise systémique et elle a d'autres conséquences. Il y en a qui disent que c'est finalement un véritable plan de licenciement à grande échelle. Donc cela doit mobiliser le maximum des moyens en notre possession pour accompagner ces hommes et ces femmes qui doivent acquérir de nouvelles compétences très rapidement, voire, pour certaines et certains, malheureusement, changer de métier pour retrouver un avenir professionnel. Un point de vigilance sur ce sujet dans lequel on espère que la Région mettra tout son poids. Que ce soit dans la filière viticole ou ailleurs, ce n'est pas facile de penser en dehors du cadre.

Et nous pensons que le campus métiers de la vigne et du vin a tous les moyens pour aider les acteurs de la formation à accompagner le maximum de personnes à rester dans la filière. Mais a-t-il aussi les moyens et les bons acteurs autour de la table pour accompagner la reconversion professionnelle vers d'autres filières ? Je pense aux viticultrices et aux viticulteurs qui, avec cette crise, doivent apprendre très vite à diversifier leur marché, voire diversifier leur production. Vous avez cité les oliviers, le chanvre, le petit élevage, voire, pour un certain nombre, à envisager une reconversion professionnelle. Et, pour toutes ces personnes-là, le campus métiers de la vigne et du vin doit être là. Et je pense aussi aux milliers de salariés viticoles dont on ne parle pas souvent dans cet hémicycle et dont on n'a absolument pas parlé tout à l'heure. Ces milliers de personnes, qu'ils soient permanents, saisonniers, cadres de domaine viticole, chefs d'équipe, ouvriers ou ouvrières dans la vigne ou le chai, avec la crise, ils vont être nombreux à ne plus trouver de travail, à devoir changer de secteur. Et ils sont déjà nombreux. Et le campus métiers de la vigne et du vin doit être là aussi pour eux. Donc, en complément de la foncière viticole, nous comptons donc sur la Région pour user de tout son poids, pour inciter les acteurs de ce campus métiers de la vigne et du vin à s'ouvrir, à accompagner toutes les personnes victimes de la crise viticole dans leur avenir professionnel, que ce soit dedans ou dehors de la seule filière viticole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Émilie. Allez-y.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, la Nouvelle-Aquitaine regorge de talents qu'il convient de soutenir et de valoriser pour leur permettre de s'épanouir. Je vais faire une petite digression en parlant du campus des métiers de la mer. Le campus des métiers de la mer, dont la création a été officialisée lors des assises de la mer de La Rochelle les 3 et 4 novembre 2025, souhaite mettre en avant les filières maritimes et nautiques auprès des jeunes, susciter des vocations dans ces domaines et améliorer les formations dans ce secteur. C'est une nécessité compte tenu de l'importance économique de ces activités en Nouvelle-Aquitaine. À cet égard, je souhaite avoir un mot pour le campus des métiers de la mer de La Rochelle qui participe pleinement à cette dynamique. La mer est une chance pour notre région. Elle représente des emplois, des savoir-faire, des innovations et des perspectives d'avenir pour de nombreux jeunes. Mais une ambition, aussi juste soit-elle, repose toujours sur des femmes, des hommes et des établissements qui la font vivre au quotidien. Et c'est pourquoi nous souhaitons mettre en lumière le lycée professionnel maritime et aquacole de La Rochelle. Cet établissement joue un rôle essentiel pour la formation aux métiers maritimes. Il porte des projets structurants, notamment CAPéMARE, et contribue au rayonnement de toute une filière.

Or, comme beaucoup d'établissements aujourd'hui, il doit faire face à plusieurs difficultés simultanées. Des conséquences de travaux importants, des tensions sur des moyens humains, aussi, l'augmentation des charges et des incertitudes sur certaines ressources. Notre souhait est donc que la Région, l'autorité académique et l'établissement puissent poursuivre à construire ensemble une trajectoire financière sereine et durable. Les campus des métiers sont une ambition utile. Pour qu'elle réussisse pleinement, nous devons aussi veiller à la solidité des établissements qui la portent sur le terrain. Et c'est dans cet esprit de confiance, d'attention et de responsabilité que notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Elise. S'il y a pas d'autres intervenants je vais mettre…Oui.

M. PEYRAT. – Monsieur le Président. Oui, un mot, rapidement, pour préciser quelques éléments sur le campus du cinéma à Sarlat. Pourquoi, on pourrait se demander, il se trouve que le la ville, comme les villages autour, comme les paysages, font que nous sommes, de toute façon, assez traditionnellement un lieu de tournage très fort. Et il y avait une forte demande pour pas mal d'équipes qui n'ont pas toutes de gros budgets, d'avoir un lieu où elles puissent favoriser le fait que ces grosses équipes de tournage font très régulièrement tourner des métiers. Des petits métiers, entre guillemets, si on peut dire, liés à aux costumes, à l'électricité, à l'éclairage, au maquillage, coiffure, etc. Voilà donc c'était très

important. Pourquoi France Tabac ? Ce sont ces vieux immenses entrepôts que nous connaissons en Dordogne, en Périgord, en Lot-et-Garonne, en Charente, aussi. C'étaient les entrepôts de la SEITA qui sont devenus France Tabac. On a choisi de garder le nom puisque c'est porté par la Communauté de communes de Sarlat Périgord noir, même s'il s'agit de films. Je pense que si la culture traditionnelle de la vallée de la Dordogne avait été le navet, on n'aurait peut-être pas choisi France Navet. Mais vous m'aurez compris.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jérôme. On était, avec Charline, il y a quelques jours, la semaine dernière, à un tournage de film dans les Landes, à Hinx, qui organisait un clos complet parce qu'il fallait tourner la nuit. Donc ils avaient aveuglé un château. Tout avait été refait en matière de galandage, en matière de meubles. Et on se posait la question, avec la réalisatrice et la productrice, ce qu'allaient devenir l'ensemble de ces décors. Et, donc, il est évident que ces décors peuvent être réutilisés, et vont faire baisser le prix des tournages. C'est un élément assez intéressant. On s'est bien battu et avec vous, Jérôme, pour être inscrit à France 2030 dans ce domaine-là. Je crois que c'est aussi un beau projet. Est-ce que Jean-Louis vous voulez rajouter ?

M. NEMBRINI. - Pleins de choses à rajouter. Le premier élément de décor, c'est un wagon. Je sais pas si vous l'avez vu, c'est assez intéressant. Le campus est lié à Thiviers, les métiers du bois, du cuir, pour les questions de décors évidemment. Et avec le campus de Felletin, également. Voilà on a essayé d'aller dans le détail.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est bon ? Je peux y aller. Je vous présente donc ces deux délibérations. L'actualisation de la liste des campus et les contrats d'objectifs et de moyens avec les quatre campus qu'a cités Jean-Louis NEMBRINI tout à l'heure. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ça vaut le coup, quand même. Mesdames, vos collègues sont pour, donc vous pouvez lever la main. Donc c'est adopté à l'unanimité.

N°12

Vote sur : ACTUALISATION DE LA LISTE DES CAMPUS DES MÉTIERS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N°13

Vote sur : CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA RÉGION ET 4 CAMPUS LABELLISÉS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE" (TTNA)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 – FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TERRITORIALES DE FORMATION ET D'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose parce que Karine DESROSES a, demain matin, à l'aube, une réunion, avec la ministre de je ne sais plus quoi, de l'Apprentissage, si vous en êtes d'accord, on va passer les délibérations 19, 20. Karine.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme DESROSES. - Merci Président et merci Jean-Louis et Philippe, de me laisser passer devant vous. Cette délibération n°19 marque une évolution importante de notre action territoriale. En effet, elle propose de réunir, dans un cadre unique, deux dispositifs jusqu'ici distincts, à savoir les initiatives territoriales de formation et celle de l'emploi. Pourquoi ce choix, me direz-vous ? Parce que, sur le terrain, emploi et formation ne se pensent pas séparément. Les besoins sont liés, les parcours aussi, et nous devons donc offrir des réponses encore plus cohérentes, encore plus lisibles et encore plus efficaces. Donc, ce nouveau fonds conserve ce qui faisait la force des dispositifs précédents, à savoir une proximité avec les territoires, une capacité à soutenir des projets concrets et un appui aux dynamiques locales de coopération. Et, dans un contexte budgétaire contraint et face aux mutations profondes du marché du travail, cette évolution était nécessaire parce qu'elle permet de maintenir un outil simple, réactif et aussi capable d'apporter des réponses ciblées là où les besoins sont les plus forts. Donc, ce règlement repose sur une conviction simple : les meilleures réponses naissent souvent du terrain au plus près des réalités locales. Il y aura une attention particulière, aussi aux publics les plus fragiles. Donc, avec cette délibération, nous faisons le choix d'une action publique plus simple, plus cohérente, encore plus efficace au service de l'emploi et de la formation dans l'ensemble de notre région. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous passons au vote. Y a-t-il des contre, des abstentions ? Abstentions. Adopté la majorité. Je vous remercie.

N°19

Vote sur : FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TERRITORIALES DE FORMATION ET D'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

- **ABSTENTION : Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

20 – PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LES COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR ET CHAUSSURES

Mme BROUILLE. - Délibération suivante.

Mme DESROSES. – Oui la délibération sur le partenariat régional pour les compétences de la filière textile, habillement, cuir et chaussures. Et, donc, à travers cette délibération, nous faisons le choix de placer les compétences au cœur de l'avenir d'une filière emblématique de notre région. Mais il faut savoir que cette région s'inscrit, cette richesse pardon s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de profondes mutations où les entreprises doivent simultanément faire face aux transitions écologiques, numériques et industrielles, à des exigences réglementaires accrues et à une concurrence internationale qui impose de monter en gamme et d'innover. Et, dans ce contexte, la question des compétences devient donc centrale. Car derrière ces transformations, il y a des besoins très concrets, adapter les métiers, former aux nouvelles technologies, accompagner les évolutions des pratiques. Mais aussi répondre aux tensions de recrutement et transmettre des savoir-faire rares et redonner de l'attractivité à des métiers qui peinent encore à attirer. Donc, ce partenariat régional pour les compétences que nous vous proposons repose sur une conviction simple : faire à des enjeux aussi complexes, aucune réponse ne peut être efficace si elle est isolée. Donc, il est nécessaire de mieux coordonner, de mieux articuler, de mieux partager la formation et les outils entre les acteurs de l'emploi, de la formation, du développement économique et des filières professionnelles. Et, donc, ce partenariat porte une vision claire : accompagner une filière, une filière largement composée de TPE et PME dans ces transitions, tout en valorisant ces savoir-faire et en attirant de nouveaux talents. Voilà Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci, Karine. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur.

M. LAMARA. - Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, cette délibération concerne une filière qui fait partie de l'identité économique de la Nouvelle-Aquitaine. Avec plus de 700 entreprises et près de 10 000 salariés, le textile, l'habillement et le cuir et la chaussure constituent un véritable patrimoine industriel et artisanal, souvent implanté dans nos territoires ruraux et nos bassins historiques d'emploi. Nous pensons aux tanneries du Pays basque, au linge basque des Landes, à la maroquinerie de Dordogne, aux manufactures de chaussures de Limoges ou encore aux entreprises de textile technique qui font rayonner notre région bien au-delà de ses frontières. Ces savoir-faire sont précieux, ils doivent être préservés, transmis et développés. Nous partageons donc pleinement les objectifs de transmission des compétences, de développement, d'apprentissage et d'attractivité des métiers. Face aux difficultés de recrutement et au vieillissement de la main-

d’œuvre, il est indispensable de préparer la relève et d’encourager les jeunes à rejoindre ces professions.

Cependant, à la lecture de ce dossier, un constat s’impose, on parle beaucoup de normes, de réglementations, de traçabilité, de conformité, de Green Deal, d’écoconception ou encore de nouvelles obligations administratives européennes. En revanche, on parle très peu du principal défi auquel sont confrontées nos entreprises : la concurrence internationale. Car la première menace qui pèse sur nos fabricants n’est pas le manque de réunions ou de comités de pilotage. C’est la concurrence de productions importées de pays qui ne respectent ni nos normes sociales, ni nos normes environnementales, ni parfois même les règles élémentaires de concurrence loyale. Nos entreprises doivent déjà faire face à des coûts de production élevés, à des charges importantes et à des difficultés de recrutement. Leur imposer toujours davantage de contraintes réglementaires ne peut pas constituer à lui seul un projet industriel. Nous soutenons le développement des compétences, mais nous rappelons que la compétitivité doit rester au cœur de nos préoccupations. Former davantage, oui, former pour répondre à une accumulation permanente de normes, c’est beaucoup plus discutable. Nous nous interrogeons également sur le résultat attendu du dispositif. Pour une filière de 10 000 salariés. Les objectifs annoncés demeurent relativement modestes, entre 100 et 150 salariés formés par an et entre 300 et 320 contrats d’alternance, ou encore quelques centaines de jeunes sensibilisés aux métiers de la filière. Ces objectifs sont utiles, mais ils devront être évalués avec rigueur afin de vérifier l’efficacité réelle du partenariat. Enfin, cette délibération mobilise des financements européens sans participation financière supplémentaire de la Région.

Nous veillerons toutefois à ce que ces fonds profitent d’abord à la compétitivité de nos entreprises et à la préservation de l’emploi local, plutôt qu’à l’application toujours plus poussée de normes européennes, parfois déconnectées des terrains de la réalité.

Pour toutes ces raisons, parce que ce dispositif peut contribuer à soutenir une filière emblématique de notre région, à préserver des savoir-faire d’excellence et à favoriser la transmission des compétences, le groupe Rassemblement national votera favorablement cette délibération et la soutiendra.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il d’autres demandes de prise de parole ? Non. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contre, des abstentions ? Adopté à l’unanimité.

N°20

Vote sur : PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LES COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE TEXTILE, HABILLEMENT, CUIR ET CHAUSSURES

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :
ROUSSET Alain concernant l'Agence Régionale de Développement Economique et d'Innovation – ADI Nouvelle-Aquitaine (Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Président - Arrêté de déport n°2022_0048_DARE)

Mme DESROSES. – Madame la Présidente, est-ce que je pourrais juste, parce que je ne me suis pas encore exprimée sur l'apprentissage depuis ce matin.

Mme BROUILLE. – Ah pardon, oui.

Mme DESROSES. – Je voulais juste revenir sur les propos de Madame DIAZ de ce matin qui nous a annoncé qu'on versait des larmes de crocodile. Non, Madame DIAZ, elle est partie, c'est dommage, non Madame DIAZ, nous ne versons pas des larmes de crocodile quand on passe de 40 millions d'euros à 5 millions, sur l'apprentissage parce qu'il y a des jeunes derrière. Non, nous ne versons pas des larmes de crocodile quand nous devons supprimer 8 000 places de formation, parce que, derrière… Laissez-moi parler s'il vous plaît. Je ne vous ai jamais interrompus jusqu'à maintenant. Je n'ai même pas pris la parole ce matin quand on a parlé de l'apprentissage. Et, non, nous ne versons pas de larmes de crocodile quand nous devons supprimer 8 000 places de formation pour une année parce que, derrière, il y a des demandeurs d'emploi. Merci Madame…

Mme BROUILLE. - Merci, Karine.

14 – AVENANT N°2 À L'ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU "NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 - EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE"

Mme BROUILLE. - Nous reprenons donc la délibération 14. C'est ça Jean-Louis ? L'avenant n°2. Oui.

M. NEMBRINI. – Bon très bien. Deux petites délibérations. Une qui avait un lien avec les deux précédentes, c'est la délibération n°14, avenant n°2, de l'accord de consortium pour accompagner le développement des campus des métiers et des qualifications du numérique pour la formation professionnelle. C'est un campus qui est implanté à Poitiers, sur le site du Futuroscope, et un membre constitutif de ce campus, le SPN, disparaît. Et, donc, il fallait acter cette disparition. Il fallait permettre à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine de devenir partenaire à part entière de ce campus. Et, de même, nous en avons profité pour prolonger la durée de l'accord de consortium de 12 mois, ça passe à 72 mois à compter du 15 mars 2023. Voilà, c'est très technique, mais cela nécessitait de vous présenter une nouvelle délibération. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des observations, des remarques, des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des contre, des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N°14

Vote sur : AVENANT N°2 À L'ACCORD DE CONSORTIUM POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DU "NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE 4.0 - EXCELLENCE EN NOUVELLE-AQUITAINE"

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 – COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT CONFIÉ PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE, DÉLÉGATAIRES DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PUBLICS – EXERCICE 2025

Mme BROUILLE. – On continue avec la communication sur le rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par la Région Nouvelle-Aquitaine aux sociétés d'économie mixte, délégataires de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux public.

M. NEMBRINI. - Le titre, Madame la Présidente, risque de prendre plus de temps que mon exposé. C'est une délibération annuelle. Je crois que cela va faire la dixième fois que je vous la présente, c'est simplement la date qui change. Donc voilà nous avons 5 sociétés d'économie (SEM), la SEMIPER pour le département de la Dordogne, BMA pour le département de la Gironde, SATEL pour le département des Landes, SEM 47 pour le Lot-et-Garonne et SEPA pour les Pyrénées-Atlantiques. Rien de plus.

Mme BROUILLE. – Rien de plus. Merci, Jean-Louis. Il n'y a pas de vote. L'Assemblée prend acte de cette communication. Merci.

N°15

Vote sur : COMMUNICATION : RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT CONFIÉ PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX SOCIÉTES D'ECONOMIE MIXTE, DÉLÉGATAIRES DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PUBLICS – EXERCICE 2025

DONNE ACTE

16 – CONVENTION PORTANT CRÉATION DE LA FONDATION ABRITÉE VBHI - AVENANT N°2

Mme BROUILLE. – Nous passons à la délibération sur la convention portant la création de la fondation abritée VBHI, avenant n°2. Philippe NAUCHE.

M. NAUCHE. - Merci, Madame la Présidente. L'Institut VBHI est un institut hospitalo-universitaire. Nous sommes la seule Région hors Île-de-France à avoir deux instituts hospitalo-universitaires, puisque l'autre, c'est Liryc, qui est spécialisé dans les troubles du rythme cardiaque. VBHI, c'est tout ce qui tourne autour de la maladie, des petits vaisseaux au niveau cérébral, et qui a des impacts sur le vieillissement cérébral, sur les maladies neurodégénératives, sur un certain nombre de pathologies. Et, donc, c'est un élément extrêmement important. Alors l'avenant numéro 2 est simplement un avenant qui consiste à donner un représentant de plus à l'INSERM dans le conseil d'administration, puisque, parmi les membres fondateurs de cet institut, il y a l'université de Bordeaux, le CHU de Bordeaux, l'INRIA, l'INSERM et la Région Nouvelle-Aquitaine. Et donc il y a une augmentation à deux des représentants de l'INSERM, mais sans que cela ne change l'équilibre des votes au sein de cette institution.

Mme BROUILLE. - Merci, Philippe. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre, des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N°16

Vote sur : CONVENTION PORTANT CRÉATION DE LA FONDATION ABRITÉE VBHI - AVENANT N°2

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL : MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

Mme BROUILLE. – Délibération n°17 sur la sécurisation des parcours de formation dans le secteur sanitaire et social. Toujours avec Philippe NAUCHE.

M. NAUCHE. - Merci, Madame la Présidente. Deux aspects dans cette délibération. Le premier aspect, c'est celui d'une modification du règlement d'intervention concernant les bourses pour les étudiants en formation sanitaire et sociale.

Il s'agit d'une délibération, d'une proposition qui n'a aucune incidence financière, mais qui permet un, une meilleure compréhension de notre règlement d'intervention pour ceux qui en feront la demande et deux, qui va permettre, avant d'être entrés concrètement dans la formation, si leur dossier est complet, aux étudiants de recevoir l'accord de la Région sous réserve que l'inscription aille bien au bout, ce qui leur permettra de pouvoir se projeter sans aucune, sans difficulté.

Le deuxième aspect concerne une politique que nous menons depuis 2 ans, qui avait été instaurée par Françoise JEANSON, puisque, vous le savez peut-être, un certain nombre de formations sanitaires et sociales doivent être prises en charge sur le plan des frais de déplacement. Il s'agit des formations d'infirmiers, d'ergothérapeutes, de manipulateurs radio et de kinésithérapeutes. Je pense que je n'en ai oublié deux, et de manipulateurs en électroradiologie médicale. Et, pour ces formations-là, il y a un dédommagement qui est au tarif habituel pour un véhicule de 5 chevaux. Ça doit faire 32 centimes du kilomètre. Et la prise en charge d'un certain nombre d'abonnements de transport en commun. Mais à côté de cela, il y avait, et c'est là que Françoise a souhaité qu'on puisse faire quelque chose, pour les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux, il n'y a aucune obligation pour la Région. Une décision a donc été prise en 2024 d'accompagner ces étudiants sur les frais de déplacement qui leur sont remboursés par les instituts, et nous nous remboursons les instituts, après. Le bilan qui est fait de ce dispositif fait qu'en 2024 nous y avons consacré à peu près 350 000 euros. En 2025, nous avons, nous y avons consacré un peu plus de 700 000 euros, c'est-à-dire un doublement. Avec des choses qui s'expliquaient bien, d'autres qui s'expliquaient peut-être un peu moins bien. Et donc, nous avons souhaité, dans le contexte budgétaire actuel, stabiliser à peu près cette enveloppe autour de 700 000 euros. Et, pour la stabiliser, nous avons un, nous proposons donc que ce soit 80 % des frais de dépenses qui soient pris en charge pour ces étudiants pour lesquels la Région n'a pas l'obligation de le faire et qu'on ait un plafond hebdomadaire à 80 euros par étudiant, en sachant que, aujourd'hui, les étudiants qui demandent cette compensation, en moyenne, c'est entre 40 et 50 euros par semaine. Cela concerne donc les aides-soignants qui, si mes souvenirs sont

bons, ont 22 semaines de stage dans leur année de formation et les accompagnants éducatifs et sociaux qui, dans mon souvenir, en ont 24. Donc voilà ce qui vous est proposé.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité, pardon. Je vous remercie.

N°17

Vote sur : SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL : MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 – SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

Mme BROUILLE. - Nous passons à la sécurisation des parcours maintenant de formation professionnelle avec Delphine EYCHENNE.

Mme EYCHENNE. - Merci, Madame la Présidente. La délibération qui nous est soumise aujourd'hui porte sur un sujet central de notre action régionale qui est la sécurisation des parcours de formation professionnelle. C'est un sujet fondamental, car derrière ces dispositifs, il y a des réalités humaines concrètes. Nous parlons ici des jeunes en insertion, des demandeurs d'emploi fragilisés, des familles monoparentales, des demandeurs d'emploi pardon, et des personnes en situation de handicap. Ce sont plus largement des femmes et des hommes pour qui la formation constitue bien souvent la clé d'un retour à l'emploi et à l'autonomie. Depuis plusieurs années, notre Région a fait le choix d'une politique ambitieuse. Cet engagement se traduit par des résultats très concrets. En 2025, plus de 26 000 personnes ont bénéficié d'une rémunération pendant leur formation et près de 100 millions d'euros ont été mobilisés pour financer cette politique essentielle. À cela s'ajoutent des aides individuelles et des fonds de sécurisation qui permettent d'éviter les ruptures de parcours en levant des obstacles très concrets comme les difficultés de transport ou de logement. Ces dispositifs jouent donc un rôle déterminant. Ils permettent de prévenir l'abandon, de sécuriser les trajectoires et de donner à chacun les moyens de mener à bien son projet professionnel.

Mais nous devons aussi regarder la réalité en face. Cet effort financier, aussi nécessaire soit-il, ne peut plus évoluer au même rythme dans le contexte actuel. Vous le savez, nous sommes en effet confrontés à une situation de plus en plus contrainte. D'un côté, les besoins augmentent sous l'effet de la conjoncture économique et sociale.

De l'autre, nous faisons face à un désengagement progressif de l'État, notamment à travers la baisse de plusieurs dispositifs de financement. Dans le même temps, nos propres dépenses ont fortement progressé avec une hausse de 14 % en un an pour la rémunération des stagiaires. Cette dynamique, si elle n'est pas maîtrisée, fragiliserait à terme notre capacité d'action. C'est précisément pour répondre à cet enjeu que la délibération qui vous est proposée vise à opérer un recentrage nécessaire et assumé. Il s'agit de concentrer notre intervention sur nos compétences essentielles et de prioriser les publics qui en ont le plus besoin. Nous faisons ainsi le choix de maintenir un soutien renforcé en direction des jeunes, des familles monoparentales, des personnes en situation de handicap et plus largement de tous les publics en insertion ou aux revenus modestes. C'est un choix guidé par un principe

d'équité et de bon sens. Ce sont en effet ces publics qui rencontrent les difficultés les plus importantes pour accéder à la formation et à l'emploi. Ce sont aussi eux qui subissent le plus durablement et durement les effets des crises économiques successives. En recentrant notre action, nous ne renonçons pas à notre ambition sociale. Nous la rendons au contraire plus lisible, plus efficace et surtout plus durable. Mes chers collègues, cette délibération n'est donc pas un renoncement, bien au contraire, elle constitue un ajustement nécessaire pour continuer à agir efficacement dans la durée. En l'adoptant, nous affirmons notre volonté de rester une Région à la fois solidaire, lucide et pleinement engagée au service des parcours de formation et de l'emploi. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes ? Oui, allez-y, Monsieur.

M. RIVIÈRE. - Oui, merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur ce sujet majeur pour notre région, pour nos jeunes et pour notre économie. La réduction drastique du Fonds de soutien à l'apprentissage alloué aux Régions, ce désengagement de l'État n'est pas anodin. Il intervient à un moment où l'apprentissage a pourtant prouvé son efficacité avec des taux d'insertion élevés, une montée en compétences adaptée aux besoins des entreprises, une réponse concrète aux tensions du recrutement que chacun constate dans nos territoires. Et, pourtant, aujourd'hui, on affaiblit cet outil. Madame la Présidente, vous le savez mieux que quiconque, les Régions sont des architectes de l'offre de formation territoriale. En Nouvelle-Aquitaine, cela signifie soutenir les CFA, notamment en milieu rural, investir dans des plateaux techniques modernes, adapter les formations aux besoins des filières locales, industrie, agriculture, sanitaire, bâtiment, tourisme. Mais comment continuer à assumer ces responsabilités quand les moyens diminuent ? C'est très concrètement une mise sous tension de notre capacité d'action. Derrière cette décision, il y a des conséquences immédiates, des projets de formation qui pourraient être reportés, voire abandonnés, des CFA fragilisés, notamment les plus petits, des jeunes qui risquent de se retrouver sans solution adaptée à proximité.

Et, dans une région vaste comme la nôtre, avec des enjeux forts d'équité territoriale, ce recul est particulièrement préoccupant. Nous faisons face à une contradiction. D'un côté, l'État appelle à réindustrialiser la France, valoriser les métiers manuels, renforcer l'emploi des jeunes. De l'autre, il réduit les moyens de l'un des dispositions les plus efficaces pour y parvenir. Cela manque de cohérence et fragilise la confiance des acteurs de terrain, des entreprises artisanales.

Au nom du groupe Les Républicains, je veux être clair : nous refusons que l'apprentissage devienne une variable d'ajustement budgétaire. Nous défendons une stabilité, une lisibilité des financements, une responsabilité des territoires et une approche pragmatique fondée sur

les résultats concrets de l'apprentissage. Madame la Présidente, la Nouvelle-Aquitaine a toujours été une Région engagée sur ces questions. Nous vous demandons de porter une voix forte auprès de l'État pour dénoncer cette réduction, de défendre les moyens nécessaires au maintien d'une offre de formation de qualité et de garantir que notre région continuera à soutenir l'apprentissage malgré ce contexte contraint, parce que, au-delà des chiffres, il s'agit de l'avenir de nos jeunes, de la vitalité de nos entreprises et de l'équilibre de notre territoire. Nous devons collectivement refuser ce recul et affirmer clairement que l'apprentissage mérite mieux que des arbitrages budgétaires à courte vue. Le groupe LR votera cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Merci effectivement, soyez assurés que le Président s'y attache au quotidien avec sa Vice-présidente, Karine DESROSES, pour porter effectivement la voix de l'apprentissage. Monsieur GUERIT.

M. GUERIT. - Oui, Madame la Vice-présidente, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans un contexte que nous regrettons collectivement, celui d'un désengagement de l'État dans le financement de la formation professionnelle qui contraint la Région à opérer des choix difficiles. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, plus de 35 millions d'euros de pertes de dotation sur le seul exercice en cours, alors même que les besoins de formation continuent d'augmenter sous l'effet de la conjoncture économique et sociale. Mais nous prenons acte que l'essentiel est préservé. La rémunération des stagiaires non indemnisés par France Travail, leur protection sociale pendant toute la durée de la formation, ainsi que les aides au transport et à l'hébergement, plafonnées à 200 euros par mois selon l'éloignement du centre de formation. C'est heureux, car ces dispositifs constituent un filet de sécurité indispensable pour des personnes souvent très éloignées de l'emploi. Je pense notamment aux jeunes, aux familles monoparentales ou aux personnes en situation de handicap qui représentent désormais 18 % des entrants en formation, contre 15 % l'an dernier. Cependant, nous ne pouvons ignorer la réalité de ce texte. C'est une délibération de restriction, il faut le dire clairement.

Les plafonds des aides individuelles régionales à la formation passent de 5 000 à 4 000 euros. Soit une baisse de 20 % pour les personnes qui en ont le plus besoin. Les formations de niveau bac +2 à master, c'est-à-dire les niveaux 5 à 7, ne sont plus éligibles, sauf pour les jeunes accompagnés d'un PLIE, par un PLIE pardon. Les formations réalisées entièrement à distance ou situées hors Nouvelle-Aquitaine sont désormais exclues. Pour un demandeur d'emploi qui ne trouve pas dans son département l'offre de formation correspondant à son projet professionnel, ce qui arrive fréquemment dans nos territoires ruraux, cette mesure ferme une option qui était parfois la seule. Par ailleurs, le recours au compte personnel de formation devient quasi obligatoire dès qu'il couvre 80 % du coût du projet.

Sur le papier, cela relève de la bonne gestion et de la complémentarité des dispositifs. Dans les faits, pour des personnes qui ont peu cotisé, qui ont des carrières incomplètes ou hachées, souvent les femmes, les travailleurs précaires, le CPF est insuffisant et cette priorisation risque de retarder ou de complexifier les parcours déjà fragiles. Enfin, la suppression du Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi, dont les apprentis représentaient 20 % des bénéficiaires, s'inscrit dans la même logique, un recentrage budgétaire qui, mécaniquement, réduit le filet de protection pour certains publics. Nous savons par avance ce que vous allez nous répondre, que vous ne faites qu'appliquer, à votre échelle, les conséquences des restrictions budgétaires décidées au niveau national et, sur ce point précis, vous n'aurez pas tort. La baisse des dotations de l'État pèse lourdement sur cette délibération comme sur tant d'autres politiques régionales. Mais permettez-nous de vous renvoyer ce constat avec la même franchise. C'est précisément la gestion désastreuse des finances publiques par les gouvernements successifs du Parti socialiste et macroniste qui aboutit aujourd'hui à des choix aussi pénalisants pour les publics fragiles. Dans un domaine, la formation professionnelle, qui devrait pourtant être une priorité absolue pour notre pays, au même titre que la sécurité ou la santé. Parce que nous reconnaissons l'effort de préservation des dispositifs essentiels, rémunération, protection sociale, mobilité de base, mais que nous ne pouvons cautionner une trajectoire de restriction continue des aides individuelles, qui touche d'abord ceux qui en ont le plus besoin, que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Madame, Émilie SARRAZIN.

Mme SARRAZIN. - Madame la Présidente, mes chers collègues, donc je vois que tous les groupes avaient préparé de parler de l'apprentissage à ce moment-ci. C'est dommage que Madame DESROSES n'ait pas attendu juste cette délibération pour qu'elle nous entende avant de voir la ministre.

Alors, comme plusieurs collègues le disent depuis ce matin, on en est là : la politique apprentissage et formation professionnelle de Monsieur MACRON aura abouti à ce désastre, la loi de 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel aura été au final un vrai fiasco. D'une politique qui devait aider durablement on ne retrouvera bientôt plus que des miettes, alors qu'initialement, comme l'ont dit déjà mes collègues, plusieurs fois, l'apprentissage doit aider les jeunes à se former en entreprise et accéder à un diplôme quand la formation initiale par voie scolaire n'y arrive pas. Alors qu'initialement l'apprentissage doit permettre aux artisans, aux entrepreneurs dans les territoires ruraux de transmettre leur savoir-faire, tout cela va être mis à bas avec ce renoncement budgétaire. Donc, la loi de 2018 ça a été en effet plus d'un million de personnes formées jusqu'à

aujourd'hui, comme l'indiquait Fabien ROBERT ce matin, qui lui aussi est parti. Mais il y en a qui sont encore là. Ah, très bien, je vous vois.

Mais demain, combien seront-elles encore quand 88 % des financements aux Régions sont coupés sans préavis ? Et puis, un million de personnes formées, certes, Monsieur ROBERT, mais formées comment ? Un certain nombre s'est retrouvé dans des organismes de formation privés apparus par opportunisme, qui n'ont proposé de formation que le nom et ont bénéficié de ces fonds sans contrôle, comme on a pu le voir régulièrement dans des reportages depuis 2018. Selon un rapport de la Cour des comptes qui doit sortir dans les jours à venir, près de 10 % des fonds alloués à l'apprentissage sont exposés à des risques de détournement ou d'abus, soit près de 1,5 milliard d'euros chaque année. Où a été le contrôle de l'État toutes ces années ? La loi de 2018, c'est donc aussi un modèle économique non maîtrisé, avec des fraudes incontrôlées qui aboutissent aujourd'hui à 88 % de baisse de financement à l'apprentissage en une seule année. Et qui aboutissent aussi à une baisse de 33 % du plan régional d'investissement pour les compétences à destination des demandeurs les plus éloignés de l'emploi, comme on l'a dit depuis ce matin. Alors, quand on est responsable de ça, on devrait s'abstenir de donner des leçons de gestion, quelles qu'elles soient, il me semble.

Et, donc, maintenant, à cause de ces choix gouvernementaux absurdes, notre Région, comme les autres, est au pied du mur et doit faire des choix, comme vous l'expliquez depuis le début de la matinée, comme nous l'avons déjà dit à la dernière séance plénière, mais aussi en commission, attention, ces choix régionaux doivent être clairs et prioriser avant tout les personnes, les entreprises et les territoires les plus fragiles. S'il faut faire des choix, il faut continuer à financer au même niveau les CFA dans les territoires ruraux, sur les formations qui font l'économie de nos territoires, même à effectifs réduits. Il faut maintenir les aides financières au transport aux stagiaires sans restreindre les conditions, comme le propose la délibération précédente et cette délibération, qui vont, sinon, au maximum pénaliser les stagiaires les plus éloignés de leur lieu de stage, comme on me l'a confirmé en commission. S'il faut faire des choix, plus généralement, il faut rediriger les financements des plans de formation des entreprises intermédiaires et des grandes entreprises qui bénéficient par ailleurs de fonds en propre. Et il faut baisser les financements des organismes de formation dans les filières les plus florissantes, comme par exemple l'aérospatiale défense. Parce qu'il faut faire, il faut maintenir le soutien aux structures qui soutiennent le retour à l'emploi. Je pense au GEIQ, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, aux PLIE, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi et les missions locales qui aident les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles ont toutes subi une baisse de 4 %.

Nous savons que la Région est victime des choix nationaux abrupts et donc voterons pour cette délibération, comme nous l'avons fait pour la précédente, parce que vous devez prendre ces éléments de manière rapide. Mais ce que nous vous demandons, c'est, pour les choix futurs, de reprendre une concertation plus posée avec chaque groupe politique, comme vous l'aviez fait avec succès pour la stratégie régionale il y a 3 ans. Pour que nous puissions prendre le temps d'échanger ensemble sur les priorités, la revue des priorités à venir à partir d'une vision globale de la future politique apprentissage et formation professionnelle de la Région avec ces nouvelles conditions. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Monsieur Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir et je vais être très bref, mais puisque j'ai été interpellé à plusieurs reprises et avec une certaine véhémence tout au long de l'intervention, d'ailleurs, c'était tout à fait fort. Merci pour cette, ce commentaire. Mais il y a toujours quelque chose que vous avez du mal à avouer, à dire. Vous avez combattu cette réforme sans cesse et, au moment où, précisément, elle change, les crédits ne sont plus là et ils se transforment, alors, là, vous la regrettez, et vous nous expliquez à quel point c'est dramatique. Je suis désolé, mais on ne peut pas flinguer une politique publique et faire le deuil le même jour. Cela ne marche pas comme ça, la politique, il faut être cohérent. Nous, on dit que, oui, ces baisses sont drastiques, elles sont importantes, et on est cohérent. On les a défendues avant. On considère que c'est un investissement pour l'avenir.

Et quand vous parlez du million de jeunes, mais ça veut donc quand même dire qu'il y a eu des fraudes, bien sûr, il y a eu certains pour qui ce n'était sans doute pas leur voie préférée in fine, mais il y a quand même des dizaines de milliers de jeunes, des centaines de milliers de jeunes qui ont trouvé leur voie. Qui ont trouvé un métier, qui ont vu leur vie changer. Excusez-moi, changer la vie, pendant un temps, c'était le slogan de la gauche. Oui, ça a changé des vies cette réforme. Et, aujourd'hui, vous en êtes à nous expliquer que c'est dramatique, qu'elle n'existe plus.

Soyez cohérent, je vous le redis, l'apprentissage, cette réforme, elle a fonctionné en quantité, elle a fonctionné, aussi, dans le détail. 42 % des contrats d'apprentis sont signés par des entreprises de moins de 10 salariés. Ce n'est donc pas que les grands groupes qui en profitent. Et, par ailleurs, renseignez-vous sur la création d'emplois. Actuellement, il y a quelque chose qui se profile, qui est un peu nouveau, c'est que c'est les grands groupes qui tirent la création d'emplois en ce moment. C'étaient plutôt les PME- TPE. En ce moment, c'est les grands groupes qui tirent la création d'emplois. Ce n'est pas forcément qu'une bonne nouvelle d'ailleurs pour l'économie française, mais c'est la réalité. C'est eux qui tirent

la création d'emplois dans ce pays en ce moment. Donc les grands groupes doivent être un petit peu plus considérés, je crois.

Mme BROUILLE. - Monsieur ROBERT, juste peut-être pour vous dire que ce n'est pas tant la loi 2018 là qu'on regrette, c'est plutôt que le gouvernement revient 40 ans en arrière, c'est plutôt ça. Et on a un vrai problème d'aménagement du territoire. Du coup, peut être les éléments, les derniers…Françoise MESNARD et, du coup, Delphine, tu reprendras tout l'ensemble.

Mme MESNARD. - Oui, je crois qu'on ne la regrette pas cette réforme parce qu'elle était mauvaise dès le départ. J'étais Vice-présidente en charge de l'apprentissage dans un autre temps et, en fait, le vrai enjeu de l'apprentissage, c'est quand même la formation CAP. Et ce que l'on observait déjà au moment de la réforme, c'est la baisse tendancielle des jeunes accueillis en CAP. Quand on sait que le taux d'insertion pour diplôme CAP, c'est plus de 70 % pour un jeune, c'est aussi l'avenir de l'artisanat et des commerces. Et, ce que l'on voit, c'est que, malgré des millions d'apprentis qui auraient été formés, la part du nombre des jeunes en CAP n'a pas augmenté et même continue à diminuer parce qu'il y a la baisse démographique. Et, donc, c'est bien là, me semble-t-il, la conséquence la plus dommageable pour donc l'apprentissage, parce que la suppression de la prime d'apprentissage pour les artisans et les commerçants fait que ils vont prendre encore moins d'apprentis en formation CAP. Donc je suis en fait un peu désolée de cette situation que vous avez créée alors que le système marchait plutôt pas si mal que ça.

Mme BROUILLE. – Allez Delphine EYCHENNE pour des compléments d'informations et apporter des réponses aux questionnements.

Mme EYCHENNE. - Oui, merci, Madame la Présidente. Monsieur ROBERT, vous nous parlez des grands groupes, mais je crois que vous oubliez complètement le poumon de nos territoires, qui sont les artisans et qui ont énormément besoin de ces apprentis et qui permettent, derrière, de l'employabilité. Monsieur GUERIT, j'aurais vraiment apprécié que toutes ces questions vous puissiez les poser en commission, parce que c'est quand même facile de les poser en plénière.

Mme BROUILLE. - Donc nous procédons au vote pardon. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité je… RN, pardon, abstention. Donc à la majorité pardon. Je vous remercie.

N°18

Vote sur : SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Non-inscrit**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21 – SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2025 ET MODIFICATION DES STATUTS

Mme BROUILLE. - Nous passerons à la délibération 21 sur le rapport annuel de la SNAP. Bernard UTHURRY.

M. UTHURRY. – Bien, merci Madame la Présidente, chères et chers collègues, je vais vous présenter de manière cadencée et synthétique ce rapport annuel de la Société Nouvelle-Aquitaine Participations pour l'année 2025. Il vous sera demandé d'en prendre acte puisque ce rapport ne sera pas voté. Par contre, Andréa BROUILLE, je crois que c'est prévu, présentera la modification des statuts puisque je ne peux pas la présenter en tant que président de la Société Nouvelle-Aquitaine participations. Pendant que je parle, vous allez avoir quatre slides qui vont passer, qui vont recenser un petit peu les points saillants de mon exposé. Et, tout de suite après, il y aura 3 minutes de témoignages d'entreprises ou de personnalités qui ont accédé à des fonds via SNAP et qui sont, à mon avis, parlants voilà. La Société Nouvelle-Aquitaine participations, elle fut pensée dans les années 95 à peu près et elle fut créée en 2018. C'était l'année où les trois Régions ont été agglomérées. Et, donc, dans le terme même de participation, on pouvait voir une évolution par rapport au modèle d'accompagnement habituel des collectivités territoriales qui relève davantage de la subvention, qui relève aussi des prêts à taux zéro, qui relève des prêts remboursables. La SNAP fut créée pour soutenir l'économie régionale dans son périmètre, la réindustrialisation, notamment l'emploi. De l'amorçage jusqu'à la transmission, en passant par les différentes étapes de maturation des entreprises, des PME et des ETI de Nouvelle-Aquitaine. En effet, ces étapes sont en général accompagnées de vulnérabilités, de fragilités. C'est comme un corps de personne qui se développe et qui est accompagné, toujours, à l'adolescence, ou à l'enfance, d'un certain nombre de fragilités.

Et, ces fragilités, elles sont liées, souvent, à l'insuffisance des fonds propres pour financer les investissements qui sont nécessaires pour passer de la start-up à la primo-industrialisation, pour passer de la primo-industrialisation à la PME. Et puis, ensuite, pour passer…Pardon je ne m'entends plus parler… Pour passer également l'étape de la transmission et puis, aussi, l'étape du retournement quand c'est nécessaire. Il s'agit, avec de l'argent public, de l'argent privé, des banques, des mutuelles, des entreprises, de prendre des participations au capital des entreprises dans ces moments de vulnérabilité pour les aider à accompagner leurs projets, ces projets qui s'inscrivent nécessairement dans la stratégie de développement économique de la Région Nouvelle-Aquitaine. Et la présence d'argent public notamment, et de son effet levier, sur lequel je vais revenir, rend ces participations plus patientes. Le Président parle souvent de capitaux patients, c'est des capitaux qui sont moins gloutons en dividendes et surtout en dividendes rapides. Bien

évidemment, cet outil opérationnel, la Société Nouvelle-Aquitaine Participations (SNAP), a été construit en cohérence avec le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, et aussi avec la charte ESG et la feuille de route Néo Terra, cette feuille de route qui veut que nous ayons des comportements plus appropriés avec l'avenir de notre planète, que nous soyons moins gloutons de ces ressources. Et la charte ESG que nous avons élaborée avec la SNAP, donc sous la responsabilité de son directeur, qui actuellement est aux manettes du PowerPoint, cette charte ESG s'applique également aux sociétés de gestion qui sont nos partenaires. Il faut rappeler, je l'ai évoqué tout à l'heure, l'effet levier qui est très significatif.

En fait, chaque fois qu'un euro d'argent public de la Région est mis à la disposition des fonds qui, ensuite, vont investir dans le capital des entreprises, c'est 8 fois plus d'argent qui est investi dans le capital des entreprises. À titre d'exemple, sur les 213 millions, 200 millions aller à peu près, qui ont été engagés par la SNAP, près de 1, 250 milliard … 1,6 milliard d'euros ont été mobilisés au total. Vous voyez, le rapport de 1 à 8 est particulièrement intéressant. Nous avons parlé, ce matin du fonds ESS. C'est un petit peu la même chose avec un coefficient multiplicateur qui est nécessairement, pour des raisons bien précises, moins important, mais qui est quand même de 1 à 4 également. Et c'est bien davantage, même, si on considère dans la durée et au gré des entrées et des sorties des participations, l'apport de ces participations au capital des entreprises. Et c'est bien venu. C'est bien venu dans ce contexte économique qui est marqué par des fragilités sectorielles, par des fragilités conjoncturelles.

Nous nous écartons un peu de la logique du tout subvention ou du tout prêt, avec une logique de participation grâce à laquelle les sommes qui peuvent être retournées à la Région, et c'est le cas maintenant, à raison de 5 millions d'euros par an, à peu près, je parle sous le contrôle du directeur. 5 millions d'euros par an qui vont grandir dans les années à venir et qui nous permettent de soutenir les projets et les actions d'autres entreprises sans aller taper sur les ressources de la Région. Donc, le la SNAP est rentrée dans une phase de maturité. Les investissements réalisés par le passé ont généré, donc, des retours financiers, je viens de le dire, et qui sont réinvestis dans un cercle vertueux pour de nouveaux projets.

C'est pour cela que j'ai l'habitude de dire que la SNAP ne doit pas être considérée comme une dépense, mais plutôt comme un investissement d'avenir et qui, plutôt, est bienvenue. C'était une bonne idée, on peut dire, de ce point de vue. Après, il y a le choix des secteurs que l'on soutient et ce n'est pas à nous à qui il appartient. Mais nous participons à des comités de financeurs. Mais on peut dire, de ce point de vue là, que les fruits ont passé la promesse des fleurs. Alors, vous avez sur le slide actuellement à l'écran les stades d'intervention et vous voyez qu'en orange en gris, cela concerne le capital-risque et le capital

développement à des stades de maturation assez avancés de l'entreprise et qui mobilisent des besoins qui sont importants. Vous avez, en bleu, c'est essentiel, également, le capital amorçage. On parle de capital amorçage, de capital-risque et de capital développement. Et donc le capital amorçage qui représente un volume moins important et un nombre de sociétés qui est très important, mais à ce stade-là, les sociétés consomment moins de fonds en volume.

En dernière slide, je crois qu'il y a l'illustration de ces investissements à travers trois témoignages écrits, fin trois comptes rendus écrits en termes de capital-risque, capital développement, capital transmission. Pour être plus concis, je vous propose d'aller le voir dans vos rapports. Et peut-être qu'Éric, on peut passer directement au témoignage des bénéficiaires.

Là pour l'instant c'est Yves TROUSSELLE et moi. Alors on a un petit problème de… Il s'agit du président de NACO, qui est un fonds dans lequel la Région investit et qui opère sur notre territoire, exclusivement sur notre territoire, dans les différents stades également. Qui opère beaucoup alors je traduis la voix de Jean-Pierre qui était enrouée certainement ce jour-là…

Une vidéo est diffusée en séance.

M. UTHURRY. - Désolé pour une partie du discours de Jean-Pierre RENAUDIN, le président de NACO, qui a été amputé, mais l'essentiel, vous avez quand même pu l'entendre. Je propose, pour compléter la délibération, qu'Andréa prenne le relais sur deux modifications de statuts.

Mme BROUILLE. – Sur les modifications alors cette modification porte sur des dispositions statutaires devenues sans objet. Les ajustements qui vous sont proposés sont la suppression de la fonction d'administrateur-conseiller, puisqu'en effet, elle avait été prévue lors de la création de la SNAP afin d'accompagner la structuration initiale de sa gouvernance et des modalités de suivi. La mise en place de dispositifs internes de suivi, de contrôle et de reporting permet aujourd'hui d'assurer ses missions dans un cadre formalisé et opérationnel, sans qu'il soit nécessaire de maintenir cette fonction dans les statuts. Et, deuxième suppression, qui est la suppression du collège des financeurs. Également, le collège des financeurs avait été prévu afin d'accompagner, le cas échéant, l'évolution de modalités de financement de la SNAP, mais la Région Nouvelle-Aquitaine étant le seul actionnaire, la seule actionnaire, ce collège n'a jamais été utile et ne se justifie plus.

Donc voilà sur les deux propositions de statuts pour lesquelles il faut qu'on vote puisque, la présentation de la SNAP, le rapport de la SNAP, l'Assemblée doit prendre simplement acte. Y a-t-il des contre ?

M. UTHURRY. - On ne le vote pas.

Mme BROUILLE. – Si. Même pas les modifications de statut ?

M. UTHURRY. - Ah pour les modifications de statuts.

Mme BROUILLE. – Si, merci Bernard. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Donc les modifications adoptées à la majorité. Je vous remercie. Et je crois que pour ce soir, ah non non, j'allais dire l'avant-dernière ...

N°21

Vote sur : SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2025 ET MODIFICATION DES STATUTS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

22 – PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN « FLOODS&DROUGHTS – GENAI FOR PA »

Mme BROUILLE. – Puisqu'on parle de la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine au projet européen. Par Mathieu HAZOUARD.

M. HAZOUARD. - Oui, Madame la Présidente, je vais être bref, ne vous inquiétez pas.

Simplement vous dire que cette délibération nous propose de participer à un projet européen qui s'appelle FLOODS&DROUGHTS, qui est porté par la Région Émilie-Romagne, ce qui nous permet de mettre en avant notre coopération avec cette région. Et nous vous proposons donc de participer à ce projet qui est consacré, et on sait que c'est un débat aujourd'hui important aux usages de l'IA générative par les administrations publiques et avec un cadre d'usage très très concret qui est celui de mieux anticiper les risques liés à l'eau, et en particulier les sécheresses et les inondations, ce choix qui est évidemment particulièrement pertinent avec un certain nombre de tensions sur la ressource en Nouvelle-Aquitaine, des sécheresses répétées, des conflits d'usage et quelques risques d'innovations. Évidemment, ce projet s'inscrit dans notre stratégie régionale de l'eau. Et, concrètement, il s'agit de mieux croiser et de rendre lisible un certain nombre de données complexes, qu'elles soient hydrologiques, météorologiques ou territoriales, pour aider les acteurs publics à mieux anticiper les risques et améliorer les systèmes d'alerte, en particulier à destination de la population. Le projet, je le disais, réunit un certain nombre de partenaires européens et le rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine sera important puisque notre rôle sera d'être un garde-fou numérique.

Notre apport porte sur les conditions de confiance. Nous évoquions les dimensions de souveraineté, mais de conformité juridique, de gouvernance des données, de cybersécurité. Je pourrais évoquer la dimension éthique, la sobriété numérique. Donc, en résumé, ce projet permettra à la fois de renforcer notre capacité d'adaptation face aux conséquences du changement climatique, de continuer à positionner la Région Nouvelle-Aquitaine comme un acteur européen de référence dans le domaine du numérique responsable. Et, enfin, et c'est vraiment la finalité du projet, d'offrir un certain nombre de retombées concrètes pour les collectivités, avec des décisions plus rapides en cas de crise, une meilleure coordination des acteurs publics et, last but not least, des outils plus accessibles pour informer et protéger la population. Je vous remercie de votre attention.

Mme BROUILLE. - Merci, Mathieu. Y a-t-il des demandes de prises … ? Oui, Anne-Laure BEDU. Et après…

Mme BEDU. - Madame la Présidente, chers collègues. Alors, bien évidemment, nous sommes favorables à un projet européen inondations et sécheresses. Ça nous semble une excellente idée et vous connaissez notre attachement, nous aussi, à ce bien commun qui est absolument essentiel. Il nous semble néanmoins qu'on n'aborde pas tout à fait les choses comme il le faudrait, avec, peut-être, une forme de paradoxe, finalement, qui consiste à utiliser l'IA comme solution à un problème qu'elle contribue elle-même à aggraver à un certain nombre d'endroits du monde. Donc, comme vous le savez, l'IA utilise une quantité d'eau qui est faramineuse.

Cette quantité d'eau, en fait, elle est supérieure à la consommation mondiale de toute l'humanité pour l'eau en bouteille. Donc, selon une étude récente, cette empreinte hydrique des systèmes d'intelligence artificielle pourrait représenter 764 milliards de litres d'eau pour l'année 2025. Et, déjà, en 2023, l'Agence internationale de l'énergie estimait qu'elle avait atteint 560 milliards de litres, alors que cette consommation d'eau en bouteille est de 446 milliards de litres. Cette quantité d'eau, en fait, elle est nécessaire pourquoi ? Pour le refroidissement des centres de données, principalement. Pour, ensuite, la production d'électricité et la fabrication de matériel. On a également l'empreinte carbone de l'IA, comme vous le savez, qui oscille autour de 32 à 80 millions de tonnes de CO_2 en 2025. Donc, s'il vous plait, cela veut dire qu'en fait il y a une empreinte environnementale colossale de l'IA.

Et j'ajoute un élément intéressant, je pense, pour nous qui sommes attachés au respect des finances publiques dans cette assemblée, c'est que cette empreinte environnementale, tous ses impacts sont payés par de l'argent public et pas par les géants de la tech eux-mêmes et ceux qui finalement la génèrent. Donc, donner une subvention à des projets d'IA pour traiter un problème qu'elle contribue à créer, cela nous paraît quand même peu souhaitable et inapproprié. Même si tout ce qu'a évoqué Mathieu HAZOUARD sur les efforts mentionnés en matière de gouvernance numérique, d'intérêt pour les sujets éthiques et le fait qu'on ait un partenariat européen avec d'autres Régions qui nous permettent de valoriser nos coopérations nous paraît intéressant. Donc, pour cette raison, on s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, nous voterons cette délibération, car la question de la gestion de l'eau est trop importante pour être traitée avec légèreté. Les sécheresses à répétition, les inondations, les tensions sur la ressource hydrique sont devenues des réalités auxquelles nos collectivités et nos agriculteurs, nos habitants sont confrontés. Si l'IA peut

contribuer à mieux anticiper ces phénomènes et à améliorer la prise de décision, alors il est légitime d'explorer cette voie.

Mais nous voterons ce dossier sans naïveté. D'abord parce que nous connaissons la tendance de l'UE à financer des usines à gaz administratives où les réunions, les groupes de travail, les rapports finissent par prendre plus de place que les résultats eux-mêmes. Quand on voit les partenaires mobilisés et l'architecture du projet, nous serons particulièrement vigilants à ce que l'argent public serve réellement à produire des outils utiles et non à alimenter une nouvelle bureaucratie transnationale. Ensuite, nous constatons que près de 100 000 euros seront consacrés à des prestations intellectuelles dont nous ne connaissons aujourd'hui ni les prestataires ni le contenu précis.

Là encore, nous attendons de la transparence et des résultats mesurables. Enfin, nous rappelons qu'aucune technologie ne remplacera jamais le bon sens, l'expertise de terrain, la responsabilité politique. L'IA doit rester un outil au service des décideurs publics, pas devenir un alibi technocratique permettant de déléguer des choix qui relèvent avant tout de la volonté humaine. Et parce que ce projet peut apporter des outils utiles à nos territoires, mais parce qu'il devra faire la preuve de son efficacité et de sa sobriété budgétaire, nous voterons favorablement cette délibération tout en restant extrêmement attentifs à sa mise en œuvre. Et je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Mathieu, pour des éléments.

M. HAZOUARD. – Oui deux petits éléments de réponse à notre collègue du Rassemblement national. Je le rassure en disant qu'effectivement, in fine, la décision elle reste, elle reste humaine. L'IA n'aura pas vocation à prendre la décision à la place de l'humain, mais plutôt à venir accompagner dans cette décision les élus, les agents et je dirais tous les acteurs de terrain qui essaient d'être en prévenance sur les enjeux d'innovation et de sécheresse.

Et, à Anne-Laure BEDU, alors, évidemment, et nous aurons l'occasion de reparler puisque, dans l'année, nous vous présenterons la stratégie régionale en matière d'intelligence artificielle sur la question de la consommation énergétique, la question de la consommation en eau, ce que je veux dire, c'est que ce projet-là ne vient pas remplacer un certain nombre de décisions que nous avons à prendre et surtout des politiques de sobriété, voire d'économies de la ressource. Simplement, nous le voyons comme une réelle opportunité pour aider à la décision. Alors que, on le voit bien, quand bien même un certain nombre d'efforts sont faits, nous avons des difficultés, aujourd'hui, à gérer ces moments d'inondations et de sécheresse, et que le projet européen, dans une dimension qui vient aider par du pair à pair et du retour d'expérience, nous permettra aussi d'aider nos décisions.

Mais évidemment, la vigilance sur l'impact environnemental du numérique et de l'IA fait partie de nos préoccupations et je sais que tu en es consciente. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, Mathieu. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N°22

Vote sur : PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN « FLOODS&DROUGHTS – GENAI FOR PA »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SUFFRAGES EXPRIMÉS

23 – TABLEAU DES EMPLOIS

Mme BROUILLE. – Allez, dernière délibération, le tableau des emplois.

M. ASTIER. - Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération relative au tableau des emplois a pour objectif d'ajuster l'évolution des besoins de la collectivité en maîtrisant la masse salariale. 62 transformations d'emplois permanents vous sont ainsi proposées à masse salariale constante. Pour mémoire, 149 postes sont actuellement gelés pour une équivalence moyenne de masse salariale sur une année d'un peu plus de 7,6 millions en tenant compte de l'exercice de gel 2026. Il vous est également proposé la prolongation de 7 emplois non permanents, par voie de contrat de projet, pour 24 mois supplémentaires à la direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, afin de maintenir l'ambition régionale en matière d'investissement dans la les exploitations agricoles et d'accompagnement de la transition agricole. Cette prolongation de ces 10 contrats de projet est circonscrite à un besoin exceptionnel lié à un pic d'activité du fait de l'optimisation des crédits FEADER. La collectivité répond donc également à ce pic par un redéploiement d'agents permanents. Pour mémoire, la collectivité a fortement baissé le recours aux emplois non permanents, à peu près 10 % chaque année depuis 2023. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci, Dominique ASTIER. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Eh bien, mes chers collègues, je lève la séance et je vous donne rendez-vous avec le Président demain matin à 9h30.

N°23

Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Interruption de séance.

Reprise de séance.

24 – CADRE D'APPLICATION DES ECO-SOCIO-CONDITIONNALITES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

M. LE PRÉSIDENT. – On essaie de commencer si vous voulez bien. On redémarre ce matin avec Charline CLAVEAU et les éco-socio-conditionnalités dans le domaine de la culture et du patrimoine.

Mme CLAVEAU. – Oui merci Monsieur le Président, peut être que le temps que tout le monde s'installe, j'en profite pour vous présenter cet ouvrage que vous avez normalement tous reçu sur vos tablettes hier matin. C'est un ouvrage qui est édité par Geste, une maison d'édition régionale bien connue, dans une collection « Images du patrimoine », qui est une collection nationale. Et cet ouvrage est dédié au Jardin de Gabriel. Je le rappelle, c'est un site qui a été inscrit au titre des monuments historiques en 2011, dont nous sommes propriétaires et qui est situé à Nantillé, en Charente-Maritime. Et, Gabriel ALBERT, c'est cet artiste autodidacte qui, à la fin de sa vie, pendant 20 ans, a constitué un ensemble statuaire impressionnant. Il y avait déjà eu une édition en 2011. Cette fois, 15 ans plus tard, nous avons choisi de rééditer cet ouvrage, mais depuis, il s'est enrichi d'abord du travail scientifique, puisque vous le savez, le service du patrimoine de la Région est un service scientifique. Je cite notamment Yann HOURY et Thierry ALLARD, mais évidemment, ils ont d'autres collègues qui ont participé à ces travaux de recherche. Et donc cet ouvrage est enrichi notamment des découvertes faites sur les techniques de fabrication, sur les statues de ciment armé réalisées par Gabriel ALBERT ou encore sa démarche de création, mais aussi la manière dont il entretenait des relations avec d'autres artistes autodidactes charentais.

Et puis vous trouverez, et je le mentionne parce que ces photos-là sont de grande qualité, le travail photographique de Clément DECUBES, qui est un photographe qui a rejoint le service patrimoine il y a un peu plus d'un an maintenant. Qui a évidemment documenté le travail de recherche de ses collègues, mais aussi, qui a posé un regard artistique sensible qui rend justice à la poésie de ce jardin. Je vous encourage à découvrir sa carte blanche artistique, page 144, et je salue également Éric CRON qui est le chef du service patrimoine et sous la supervision duquel cet ouvrage a été édité.

Enfin, je vous informe que le jardin est ouvert à la visite. Avec Françoise MESNARD, qui est ici aujourd'hui en tant que conseillère régionale et présidente de la Communauté de communes Vals de Saintonge, nous avons inauguré la saison du Jardin de Gabriel. Donc les visites sont possibles du dimanche au jeudi jusqu'au 30 octobre et je suis très heureuse de

ce partenariat que nous avons pu constituer avec la Communauté de communes qui met en tourisme ce site. Voilà pour le Jardin de Gabriel.

Président, j'en viens maintenant à la délibération. Alors, nous vous proposons une délibération visant à déployer les éco-socio-conditionnalités à l'ensemble des interventions régionales en matière culturelle et patrimoniale, hors opérations de travaux en investissement. Je fais un rappel rapide. Vous le savez, la direction de la culture est engagée dans une démarche de transition globale pour la transition écologique de et par le secteur culturel depuis 4 ans maintenant, et ce dans le sillage de l'ambition régionale Néo Terra. Je parle de démarche globale puisqu'il s'est agi de former les équipes de la direction, de solliciter un accompagnement dédié avec le Bureau des acclimatations, de constituer un groupe de référents au sein de la direction de la culture et d'adopter une feuille de route dédiée en 2024. Nous avons également commencé à introduire les éco-socio-conditionnalités dans certains de nos règlements d'intervention au fur et à mesure de leurs modifications. Cela a été le cas avec le spectacle vivant, les manifestations ou encore le cinéma. Et, aujourd'hui, nous avons décidé d'accélérer cette démarche et de décliner à l'ensemble de nos interventions ces éco-socio-conditionnalités. Et on s'appuie pour cela sur la délibération qui avait été portée par notre collègue Andréa BROUILLE en mars 2023, qui était une délibération globale sur les éco-socio-conditionnalités. Et nous l'avons donc déclinée pour qu'elle soit la plus pertinente possible à l'endroit du secteur culturel, artistique et patrimonial.

Nous avons respecté quelques principes dans l'élaboration de cette délibération. D'abord, un principe de cohérence puisque, vous le savez, la culture est une compétence partagée. Nous agissons donc aux côtés d'autres partenaires publics et il s'agissait d'éviter des injonctions contradictoires vis-à-vis des bénéficiaires de notre politique.

Nous avons donc discuté et nous nous sommes alignés dans le travail avec la direction régionale des affaires culturelles, qui représente le ministère de la Culture, dont le cadre d'action est le cadre CACTÉ, ou encore le CNC, le Centre national du cinéma, qui a déployé une stratégie de transition écologique pour le cinéma.

Mais nous avons aussi un dialogue avec les Départements. J'étais encore il y a 15 jours dans le Lot-et-Garonne, à l'invitation du Département du Lot-et-Garonne pour rencontrer les acteurs culturels sur ce sujet de la transition écologique. Le deuxième principe méthodologique que nous avons respecté, c'est celui de la concertation. C'est réellement notre ADN. Donc, en co-construction des politiques publiques, nous avons largement concerté, discuté avec les acteurs culturels, patrimoniaux, les réseaux, les agences. Le secteur du patrimoine, notamment, a fait l'objet d'un sondage permettant de faire remonter et

de recenser les pratiques qui sont déjà à l'œuvre dans ce secteur. Et, enfin, dernier principe. Un principe de pragmatisme puisque les attendus proposés s'enracinent dans les meilleures pratiques mises en œuvre par les opérateurs culturels et patrimoniaux eux-mêmes.

La grille d'action que vous trouvez en annexe de cette délibération n'est pas sortie de notre chapeau. Elle s'ancre dans les meilleures pratiques qui ont été déjà constatées dans le secteur culturel néo-aquitain. Et un autre principe de pragmatisme, c'est d'avoir adopté une démarche graduée, c'est de ne pas exiger la même chose d'opérateurs dont les moyens sont très différents et la nature sont très différentes. Donc nous avons trois niveaux d'engagement. Le premier niveau, lorsque l'aide régionale est comprise entre 0 et 30 000 euros c'est une charte d'engagement qui vise à informer et sensibiliser. Le deuxième niveau, c'est une démarche de transition, donc quand l'aide est comprise entre 30 000 à 150 000 euros. Et, au-delà de 150 000 euros, l'attente est plus conséquente puisque là c'est un plan de transition qui est attendu. Voilà pour cette délibération.

Ensuite, là, j'ai parlé des éco-socio-conditionnalités. Je parle également de la clause de conformité sociale. Nous en avons déjà parlé au sein de cet hémicycle à l'occasion d'autres règlements d'intervention. Mais là, nous l'étendons donc à l'ensemble du secteur de nos interventions. La clause de conformité sociale, je le rappelle, c'est que nous exigeons désormais des bénéficiaires de nos politiques de nous informer en cas de signalement traitant de violence ou de harcèlement à caractère sexiste et sexuel. Nous leur demandons également de nous informer sur les mesures qui sont mises en œuvre afin de respecter le cadre réglementaire en cas de signalement.

Et, enfin, nous nous réservons le droit, si ces mesures sont non conformes ou apparaissent insuffisantes, de baisser ou de retirer notre aide. Et, enfin, la direction de la culture s'emploie à fournir des ressources aux opérateurs pour les accompagner dans cette transition.

Je donne un exemple récent, un webinaire sur les mobilités pour faire connaître aux opérateurs l'offre de mobilité portée par la Région a été réalisé, ou encore des échanges de bonnes pratiques, des témoignages d'opérateurs engagés afin d'informer le reste du secteur sont organisés régulièrement. Voilà ce que je peux vous dire sur cette délibération.

Vous avez aussi un petit fascicule qui vous a été distribué « La transition en actes », où on a demandé à des opérateurs de décrire la manière très concrète dont aujourd'hui ils s'engagent dans cette transition socio-écologique. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Charline. Et tout cela se fait en co-construction avec les acteurs. Et, pour une part, à leur demande et avec leur appui. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Oui, Madame GRAVAL.

Mme GRAVAL. - Monsieur le Président, chers collègues, la culture occupe une place particulière dans les transitions que nous avons à conduire. Elle nous permet de comprendre les bouleversements en cours, de les mettre en récit et d'imaginer collectivement des futurs désirables.

C'est pourquoi nous saluons aujourd'hui ce cadre d'application des éco-socio-conditionnalités dans le domaine de la culture et du patrimoine, construit dans le dialogue avec les filières et les partenaires publics. Cette délibération s'inscrit dans une démarche que nous soutenons et défendons de longue date : faire des aides publiques un levier des transitions écologiques et sociales. Nous partageons l'idée que la culture n'est pas seulement concernée par ces transitions. Elle peut aussi y contribuer pleinement à travers les pratiques qu'elle porte, les coopérations qu'elle construit et les imaginaires qu'elle fait émerger. Nous saluons également le choix d'une démarche progressive, fondée sur l'accompagnement plutôt que sur l'injonction. Les structures culturelles sont déjà confrontées à de nombreuses fragilités économiques, humaines et organisationnelles. Il est donc nécessaire de leur donner des repères, des outils et du temps pour transformer leurs pratiques. Comme le souligne le CESER, l'accompagnement des acteurs sera une condition essentielle de réussite. Les ambitions que nous partageons aujourd'hui devront pouvoir s'appuyer demain sur des moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des transformations attendues, notamment pour les plus petites structures culturelles. Nous voulons également souligner l'intérêt d'un cadre qui articule pleinement les enjeux écologiques, mais aussi les enjeux humains, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la lutte contre les discriminations, la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux ne sont pas des sujets annexes, ils sont au cœur de la transition. Une organisation ne peut pas prétendre prendre soin du vivant si elle ne prend pas soin des personnes qui la font vivre.

Enfin, derrière ces éco-socio-conditionnalités, nous voyons une ambition plus large, celle de construire un secteur culturel plus robuste. Un secteur capable de coopérer davantage, de préserver ses ressources, de transmettre ses savoir-faire, de prendre soin des personnes et de rester profondément ancré dans les territoires.

La robustesse n'est pas un frein à la création, elle en est souvent la condition. Pour continuer à créer, à transmettre et à faire émerger de nouveaux imaginaires, les acteurs culturels doivent disposer des moyens nécessaires pour vivre ces transitions et les incarner au quotidien. Notre groupe votera pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Oui, allez-y, je vous en prie.

M. OBRADOR. - Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, cette délibération vise donc à préciser les conditions selon lesquelles les éco-socio-conditionnalités vont s'appliquer aux aides attribuées dans le cadre de la politique culturelle et du patrimoine régional. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, dès le premier euro, une signature d'une charte d'engagement, notamment pour sensibiliser à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, pour toute aide comprise entre 30 000 et 149 000 euros, l'engagement du bénéficiaire dans une démarche de transition, notamment en lien avec Néo Terra. Et, enfin, troisièmement, pour toute aide au moins égale à 150 000 euros, l'engagement des bénéficiaires dans un plan de transition plus global. Une des caractéristiques de cette délibération est bien à l'image de la gauche, je dirais. C'est l'hypocrisie.

Madame PINVILLE, j'ai bien écouté vos propos liminaires, hier, et vous avez dénoncé la politique culturelle que vous appelez de l'extrême droite et donc vous visiez le Rassemblement national. Et j'ai bien pris note donc de ce que vous avez dit : « *Nous ne laisserons pas enfermer la culture dans ses obsessions, ses procès d'intention et ses caricatures* ». Et c'est précisément ce que vous nous proposez de faire dans cette délibération. Vous dites vouloir une culture « *libre, ouverte, qui ne demande pas l'autorisation de plaire* ». Là aussi, je vous cite. Mais par le vote de cette délibération, c'est précisément ce qui deviendra impossible. Car si, demain, les acteurs culturels ou du patrimoine de la région ne respectent pas vos chartes, vos exigences, autrement dit votre façon de penser, vous vous réservez le droit de diminuer ou de retirer leurs subventions. Autrement dit, « adoptez notre vision des choses à la lettre, ou bien vous n'obtiendrez plus un euro d'argent de la Région ». Que n'aurions-nous pas entendu si une région de droite avait mis en place un tel dispositif avec ses propres critères ? Vous auriez été les premiers à pousser des hauts cris ou à hurler au retour du fascisme.

Pour entrer un peu plus en détail dans cette charte, il y a un point sur lequel je souhaite attirer votre attention. Concernant la lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel, nous devons agir et nous acceptons le principe que la Région, en tant qu'institution, s'engage contre ce fléau. Cependant, je réitère ma demande que je vous avais déjà faite ici dans cet hémicycle. En cas de révision ou de suspension d'une subvention, cela doit être lié à un dépôt de plainte.

Nous sommes dans un État de droit et c'est à la justice de se saisir de ces délits, non pas à des groupes de personnes, à des structures ou à je ne sais quelle instance qui pourrait conduire à des dérives ou au contraire à étouffer potentiellement la parole des victimes présumées. Trop souvent, et l'actualité nous le rappelle, malheureusement, on entend : « tout le monde savait ». Et ce n'est malheureusement pas la première fois que cela arrive.

Et là aussi, j'en appelle à sortir des postures et peut-être à ce que chacun fasse son examen de conscience. Madame PINVILLE, pardon, je reviens vers vous, mais et je vais faire écho à ce que vous avez dit hier. Vous avez aussi attaqué le Rassemblement national qui contesterait, selon vous, la libération et les actions en faveur de la libération de la parole des femmes et des publics fragiles. C'est ce que vous avez dit dans votre intervention. Moi, j'ai envie de vous poser une question : est-ce que vous ne vous sentez pas un peu mal à l'aise en tenant de tels propos ? Il y a quelques années, vous avez été ministre, Madame PINVILLE, et vous avez appartenu à un gouvernement où certains de vos collègues étaient des compagnons de longue route de Dominique STRAUSS-KAHN. Là aussi, tout le monde savait et n'a rien dit pendant des années. On pourrait également citer Daniel COHN-BENDIT, Denis BAUPIN, Frédéric MITTERRAND. Là aussi, tout le monde savait et n'a rien dit pendant des années. Ou, plus grave encore, lorsque, Madame PINVILLE, dans votre parti, récemment, certains ont cherché à étouffer ou à minimiser le scandale pédocriminel du périscolaire parisien, préférant parler des bijoux de Madame DATI pour détourner l'attention que des viols d'enfants dans les écoles dans le seul espoir d'être réélu. Essayez de couvrir ma voix, mais cela démontre que vous êtes mal à l'aise sur la question.

Mme BROUILLE. - Monsieur le Président, juste, oui, je ne tolère plus, en fait, ces accusations sur des collègues et notamment sur Martine PINVILLE. Donc je vous demande une interruption de séance s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle est de droit. 5 minutes. Vous pouvez aller boire un café ou une tisane plutôt oui.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, je veux rappeler à cette assemblée, et notamment à Monsieur OBRADOR, on n'attaque pas, on n'attaque pas les personnes comme vous l'avez fait. Certes, manifestement, les masques tombent et vous revenez à des pratiques que je croyais que votre formation avait oubliées. C'est totalement inadmissible. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Oui, merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Alors, juste pour…

M. LE PRÉSIDENT. - Vous la demandez, je vous la donne.

Mme DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas du tout d'attaques personnelles. Je ne sais pas où vous avez vu ça. Martine PINVILLE, en fait elle a tenu des propos publiquement, d'ailleurs, qui seront inscrits au procès-verbal de notre séance…

M. LE PRÉSIDENT. – Jamais, jamais d'attaques personnelles.

Mme DIAZ. - Qui font l'objet de visuels sur ces réseaux sociaux. Nous, on n'a pas dit à Madame PINVILLE ce qu'elle a fait hier soir ou quelque chose comme ça. On a juste repris des propos qu'elle a prononcés publiquement dans cette assemblée, qui seront inscrits au procès-verbal et qu'elle a elle-même relayés sur ses réseaux sociaux. Je pense que vous n'avez pas écouté Damien OBRADOR. Et, donc, pardon de le dire, ce qu'il a dit, il a dit qu'il y avait la justice qui allait faire son travail. Nous nous sommes opposés au principe de parajustice que vous voulez mettre en place. Que vous ne soyez pas d'accord avec nous, c'est votre droit. Nous ne sommes pas d'accord avec vous et nous vous demandons de respecter cela parce que nous sommes en démocratie. Donc, je ne vois pas pourquoi vous dites que les masques tombent. Le seul masque qui tombe, en fait Monsieur le Président c'est le vôtre et votre absence d'ouverture d'esprit.

Et pour terminer, vos indignations à géométrie variable et vos « chochoteries » à géométrie variable, quand même, endurcissez-vous un petit peu quoi. Vous voyez bien tout ce que vous nous mettez dans la figure à chaque fois qu'il y a une séance. Ceux qui sont victimes d'attaques personnelles, de caricatures, c'est nous, il faut le dire.

M. LE PRÉSIDENT. - On a compris.

Mme DIAZ. - Donc soyez un peu raisonnable, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - On a compris. Monsieur OBRADOR, vous avez terminé, je suppose ? Dépêchez-vous. Reste le meilleur, peut-être, non ?

M. OBRADOR. – Bon du coup, je vais terminer mon intervention, ce sera rapide. Par cette délibération, du coup, vous nous proposez une culture emprisonnée dans une idéologie qui doit demander l'autorisation et l'approbation nécessaire pour savoir si elle suit votre doctrine à la lettre. Nous défendons une autre conception de l'action publique, une Région qui soutient la culture, oui, et la seule exigence qui doit s'imposer à tous les bénéficiaires de fonds publics est celle du respect de la loi, comme vient de le rappeler ma collègue Edwige DIAZ, de la bonne gestion des deniers publics ou de la neutralité des structures financées, comme demandé dans notre vœu que nous présenterons à la fin de cette séance. Pour toutes ces raisons, et vous l'aurez compris, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Peut-être, Charline, s'il n'y a pas d'autres interventions. Oui, allez-y, allez-y.

M. NÉDÉLEC. – Bien pas facile de parler après le Rassemblement national, surtout lorsque mes initiales sont exactement les mêmes que ce parti. Mais moi, c'est Ronan NÉDÉLEC et

j'appartiens au groupe LR. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, effectivement, cette délibération s'inscrit dans la continuité de ce qui nous a déjà été présenté depuis plusieurs mois et, lors de notre dernière séance plénière, notre groupe avait voté pour, effectivement, ces critères d'éco-socio-conditionnalités, avec toutefois quelques réserves sur les sur les critères qui étaient retenus et leurs possibles conséquences. Alors, pas de remise en cause, bien évidemment, des objectifs, on en a déjà parlé, que ce soit sur la sobriété énergétique, sur la mobilité durable, sur l'ancrage territorial, mais nous avions effectivement une interrogation sur la capacité, notamment des petites structures, à satisfaire à l'ensemble des exigences qui sont demandées. Même si, et vous l'avez expliqué, sur les petites subventions, une simple signature d'une charte d'engagement suffit.

Pour autant, cette délibération comporte une disposition que nous partageons tout naturellement. Il s'agit de la prévention et de la lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel. Aucune ambiguïté. Nous soutenons pleinement les démarches en visant à protéger les artistes, les bénévoles et tout le monde, tout le personnel du secteur de la culture. La délibération prévoit donc des obligations de signalement et elle ouvre la possibilité, pour la Région de suspendre, de retirer ou de refuser une subvention en cas de manquement constaté. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente. C'est parfait. Nous avons une petite question. Quelle serait et quelle sera, malheureusement, parce que cela arrivera, la position de la Région lorsque des faits graves seront constatés plusieurs années après, 5 ans, 10 ans ? Et on voit effectivement que, malheureusement, les derniers exemples le montrent, nombre d'affaires de harcèlement ou d'agression sexuelle qui sont connues bien des années après les faits.

Je ne pense pas que la collectivité puisse avoir la possibilité matérielle de suspendre ou de récupérer les subventions. Donc, voilà, c'est une simple petite interrogation. En tout état de cause, notre groupe Les Républicains votera bien évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur NÉDÉLEC. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Charline CLAVEAU de répondre ou de conclure ce débat.

Mme CLAVEAU. - Oui, peut-être quelques réponses. Monsieur OBRADOR, vous parlez d'hypocrisie. Ce qui est hypocrite, je crois, c'est de prétendre défendre le droit des travailleurs comme vous le faites sans arrêt et ne pas se soucier de ceux du secteur de la culture qui aujourd'hui subissent les conséquences du réchauffement climatique en devant, par exemple, monter des scènes sous des températures absolument impossibles. Mais ce n'est pas la seule de vos hypocrisies. Quand vous parlez des violences et harcèlements à caractère sexiste et sexuel, d'abord, il me semble que vous avez une formation juridique. Or,

ce qui est dans cette clause n'est rien d'autre qu'un rappel aux associations employeuses de leur responsabilité employeuse en cas de manquement de signalement et de situation. Donc, nous ne faisons pas, nous n'allons pas au-delà du droit, au contraire, nous nous appuyons sur le droit existant. Et, d'ailleurs, cette clause a été rédigée avec l'aide d'un avocat, évidemment.

Ensuite, ce qui est hypocrite aussi, c'est que d'un côté, vous dénoncez la loi du silence qui a prévalu sur des affaires passées, comme par exemple celle de Dominique STRAUSS-KAHN, et de l'autre, vous nous demandez en réalité de nourrir cette loi du silence en fermant les yeux sur tout agissement ou tout signalement qui pourrait advenir au sein d'une association. J'ajoute que sur la question juridique et du droit, et là je fais un petit détour par la motion que vous allez déposer, vous nous accusez d'aller au-delà du droit. Or, quand vous demandez la neutralité des responsables des associations, vous allez au-delà du droit parce qu'il n'y a aucune disposition légale dans les statuts qui régissent les associations de la loi 1901 qui exige cette neutralité associative. Et c'est une réduction des libertés associatives que vous demandez. La réserve qui prévaut pour les fonctionnaires territoriaux ou les fonctionnaires d'État ne s'étend pas aux responsables associatifs. Donc c'est vous qui souhaitez aller au-delà du droit.

Enfin, vous nous accusez d'idéologie dans nos attendus. Je rappellerai, mais bon, c'est prêcher dans le désert quant à votre endroit, que l'écologie n'est pas une idéologie. C'est une réalité qui s'impose à tous. Mais vous avez quand même bon dos de dire que nous faisons des choix en fonction des idées politiques quand vos petits copains dans les municipalités Rassemblement National, ces dernières semaines, ont déprogrammé des pièces de théâtre, je pense par exemple à Castres, ou ont supprimé des aides à des festivals comme le Festival du Jazz de Vauvert. Donc franchement, franchement, vous avez une formation juridique et, là, je pense que c'est peut-être votre colonne vertébrale idéologique qui est en train de se tordre en fonction, aussi, de l'actualité des faits divers.

Enfin, je répondrai sur un ton peut-être moins véhément à Ronan NÉDÉLEC pour le rassurer. Mais nous l'avions fait en commission sur le fait que nous avons justement adopté une démarche graduée des attendus vis-à-vis des associations. En réalité, nous avons fait le scénario d'impact de cette délibération et il se trouve qu'elle concerne 246 structures, donc les plus assises, si je puis dire, pour la mise en œuvre de ces actions. Et je vous rappelle que nous aidons plus de 1 000 projets. Donc ça vous donne un petit peu la maille avec laquelle cette délibération va s'appliquer concrètement pour les structures.

Enfin, sur le cas que vous soulevez, c'est-à-dire une situation *a posteriori*, en réalité, on se rend compte, dans ces situations, que chacune est différente. Mais ce qui est sûr, c'est que

tout dépend si les personnes incriminées sont encore dans la structure. On fait la distinction entre les personnes individuelles et la personne morale qu'est l'association. Et, dans tous les cas, dans ces situations-là, lorsqu'elles se posent, on a évidemment un accompagnement juridique pour pouvoir traiter la situation. Pour l'instant, ça n'a pas encore été le cas. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Très bien, Charline. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui est pour ? La délibération est donc adoptée.

N°24

Vote sur : CADRE D'APPLICATION DES ECO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :
MAGNE Marie-Ange (Lien professionnel)

25 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

M. LE PRÉSIDENT. – Je pense que sur la délibération suivante, sur les conventions pluriannuelles, Charline.

Mme CLAVEAU. - Oui, très rapidement, Monsieur le Président, vous avez désormais l'habitude de ces délibérations donc pour des conventionnements. Là, il s'agit de cinq structures : l'association Overlook Le Rocksane à Bergerac, la scène nationale Brive-Tulle l'Empreinte, l'autre scène nationale à Niort Le Moulin du Roc, l'association Bellac sur Scène, donc le théâtre du Cloître dirigé par Thomas DESMAISON, et enfin une convention avec le Réseau 535 dans le champ du spectacle vivant.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

Mme GARRAUD. – Monsieur, j'ai une intervention, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Madame, allez-y.

Mme GARRAUD. - Monsieur le Président, chers collègues, nous ne formulons pas de réserve particulière concernant la majorité des structures concernées par cette délibération. Notre interrogation porte davantage sur certaines actions menées par l'association Overlook, qui collabore avec des artistes dont certaines créations abordent des sujets sociétaux ou politiques comme le féminisme, les questions identitaires, les transitions écologiques, et notamment auprès des écoles et des structures médico-sociales et pénitentiaires. La culture peut notamment faire réfléchir, nourrir le débat et interroger notre époque, mais nous constatons que, trop souvent, les projets culturels soutenus par la Région sont accompagnés des mêmes orientations et des mêmes préoccupations idéologiques. Or, il s'agit d'argent public, l'argent des Néo-Aquitains n'a pas vocation à financer ou à promouvoir une vision particulière de la société. La Région doit demeurer impartiale et garantir le pluralisme des approches culturelles.

Nous n'avons pas besoin d'une culture qui délivre en permanence des leçons de morale ou qui cherche à orienter les comportements, les convictions, ou les modes de pensée des citoyens. Les Néo-Aquitains sont parfaitement capables de construire leur propre jugement. La culture doit rester un espace de création, de transmission et de liberté. Elle peut ouvrir des débats, mais elle ne doit pas devenir l'outil d'une sensibilisation permanente à des sujets sociétaux, environnementaux ou identitaires présentés sous un angle unique. C'est précisément ce qui fait écho au vœu présenté par notre présidente de groupe Edwige DIAZ concernant la neutralité des associations bénéficiant de financements publics.

Nous souhaitons une culture qui rassemble, qui transmet et qui fasse confiance à l'intelligence des citoyens plutôt qu'une culture qui leur explique ce qu'ils devraient penser. Nous nous abstiendrons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je trouve cela assez spectaculaire. On peut monter sur, dans la tour, mais c'est plutôt risible. Votre prédécesseur dit : « on défend la liberté culturelle et avec les éco-socio-conditionnalités, vous la limitez ». Et puis, là, vous vous dites : « non, la culture ne peut pas parler de problèmes de la société ». Non, mais je ne sais pas si vous le mesurez ? La liberté de création, la liberté de création est quand même la moindre des choses.

Je mets aux voix ce rapport. Donc vous vous abstenez, c'est ça ? Vous vous abstenez. Qui est pour ? Je vous remercie.

N°25

Vote sur : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Non-inscrit**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SUFFRAGES EXPRIMÉS

26 – PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE (CAPB)

M. LE PRÉSIDENT. – Alors on passe maintenant à un sujet tout aussi culturel qui est le transfert de l'activité plaisance à la communauté d'agglomération du Pays basque. Mathieu.

M. BERGÉ. - Excusez-moi d'avoir un peu moins de panache que ma collègue, mais je vais essayer quand même de rendre ça intéressant.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais rapide.

M. BERGÉ. - Mais bien sûr, comme d'habitude, Président. Comme vous le savez, en 2006, nous avions récupéré le port de Bayonne port commercial, mais également le port de plaisance. À l'époque, cela faisait partie, j'allais dire, du package. Nous avons donc géré avec une délégation de service public, à l'agglomération Pays basque, le port de plaisance.

Dans le cadre des fins des contrats de concession, comme vous le savez, au niveau du port de commerce on a créé une société portuaire qui est maintenant délégataire et qui exploite le port de commerce et nous avons proposé à la communauté d'agglomération Pays basque d'avoir la pleine propriété du port de plaisance. C'est justement ce que nous demandons d'acter avec cette délibération, c'est-à-dire ce transfert. Et vous remarquerez également que nous avons accordé une subvention de 800 000 euros à l'agglomération Pays basque pour qu'elle puisse justement mettre aux normes ce qu'on appelle l'aire de carénage, car nous partageons avec eux le plan d'eau et il nous paraissait particulièrement important de leur permettre d'assurer une qualité des eaux sur le port de Bayonne. Est-ce que j'ai été assez court, Président ?

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Y a-t-il des observations ? J'en profite pour remercier Mathieu BERGÉ de suivre avec une attention affectueuse le port de Bayonne. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°26

Vote sur : PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE (CAPB)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 – PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 85E À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Toujours sur le port de Bayonne, le transfert de la route départementale.

M. BERGÉ. – Alors on était en train de me dire justement que le port de Bayonne est aussi dans les Landes, donc on va aller sur le côté landais, on va aller à Tarnos. Là aussi, ça paraît un détail, mais c'est quelque chose de particulièrement stratégique que nous avions inscrit au schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne. En réalité, historiquement, il y avait la RD 85 qui était une voirie industrielle et qui amenait à la plage de la digue où il y avait la petite mer, à Boucau, où notamment j'ai appris à nager, bon je sais que ça ne vous intéresse pas obligatoirement. Mais il faut bien se rendre compte qu'à Tarnos on est sur un territoire industriel qui est Seveso seuil haut. Et, donc on avait une voirie qui était à la fois une route pour aller à la plage et qui traversait un site industriel particulièrement, je dirais, sensible. Donc, dans le cadre du schéma directeur d'aménagement, nous avions évoqué la possibilité de créer une voie de contournement qui a été portée en maîtrise d'ouvrage par le Département des Landes et qui a été cofinancée dans le cadre du CPER précédent, un investissement de 6 millions d'euros, et ce qui permet aujourd'hui d'avoir une voie particulièrement qualitative pour se rendre à la plage de la digue. Donc, on a amené un service à la population et on a également sécurisé le site du port de Bayonne. Et, en plus, on a créé, également, une zone de protection pour le lézard ocellé, qui est une espèce protégée sur le territoire du port. Donc je pense que, collectivement, on peut se féliciter de cet ouvrage. Et cela ne se résume donc pas à un seul transfert. Je vous remercie et j'espère que j'ai été suffisamment court une autre fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Pourquoi, tu veux un bon point ? Une augmentation ?

M. BERGÉ. - Un bon point.

M. LE PRÉSIDENT. - Tu l'as. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°27

Vote sur : PORT DE BAYONNE - TRANSFERT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD 85E À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 – SOCIÉTE PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) : AUGMENTATION DU CAPITAL AU PROFIT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE EN VUE DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT ASSOCIÉ

M. LE PRÉSIDENT. – Alors on a maintenant la SPIIT, société publique interrégionale des investissements en faveur des transports. Renaud.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président. Alors, contrairement aux autres fois, je présente la délibération, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'incidence financière. Donc nous avons le droit, avec les administrateurs qui sont là, de participer au débat.

La délibération qui vous est proposée fait suite, comme vous le savez, à l'adhésion à la SPIIT de la Région Centre-Val de Loire en ce début d'année, qui nous permet, à l'heure où je vous parle, donc après la création de la société entre l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, d'avoir été rejoint par Centre-Val de Loire. Et j'ai le plaisir de vous informer que, dans quelques jours, nous serons également rejoints par la Région Bretagne. Comme quoi, on fait les choses tellement mal que l'on va finir à quatre Régions… Et que, avec les collègues de Sud de France qui ont créé leur SPL, Grand Est qui a créé sa SPL, Hauts-de-France qui a créé sa SPL, Pays-de-Loire-Normandie qui a créé sa SPL, on est tous très très mauvais puisque tout le monde a créé sa SPL, en vue de récupérer la propriété du matériel, de gérer la maintenance et de faire l'acquisition de nouvelles rames. Figurez-vous qu'on est tellement mauvais qu'on arrive à travailler ensemble pour essayer de donner un petit peu de visibilité aux constructeurs de rames TER pour les prochaines années. Comme vous le savez, les industriels étaient relativement inquiets puisque, tout simplement, ils n'avaient pas de visibilité sur les commandes du matériel et sur la maintenance du matériel à venir. L'avantage de ces SPL, je n'y reviens pas pour ce qui nous concerne, c'est que, en plus d'en avoir créé sur certains territoires et quasiment maintenant partout, aujourd'hui, nous travaillons ensemble à l'échelle nationale pour essayer, justement, de grouper un certain nombre de choses, ce qui nous paraît extrêmement important, notamment, d'ailleurs, dans la reprise du matériel. La Région Nouvelle-Aquitaine ayant démarré avec la Région Grand Est ce sujet-là on est un petit peu en avance par rapport à d'autres et ça nous a permis de partager avec d'autres Régions.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui, elle est extrêmement simple. C'est un avenant n°1 au contrat de concession de la Région Centre-Val de Loire qui a été adopté par

nos collègues d'Occitanie et évidemment par Centre-Val de Loire, par le Conseil d'administration de la SPIIT dernièrement. Et vous avez une révision non seulement des statuts pour pouvoir intégrer à la hauteur qu'ils prennent comme engagement, Centre-Val de Loire, le pacte d'actionnaires et le contrat de concession de la Région Nouvelle-Aquitaine qui est évidemment ainsi modifié.

Vous indiquez que c'est une bonne évolution qui nous permet aujourd'hui d'avoir une visibilité, je dirais, un petit peu plus à moyen et long terme et qui va nous permettre, pour le coup, de travailler, maintenant, puisque, comme je vous le disais il y a un instant, la Bretagne nous rejoint dans quelques jours, de travailler à 4 Régions, ce qui est quand même, je crois, très positif et ce qui marque quand même qu'on n'a pas fait non plus n'importe quoi en créant cette SPIIT. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Renaud. Y a-t-il des observations ? Oui, Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération marque une nouvelle étape dans le développement de la SPIIT en faveur des transports. Après sa création par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, la SPIIT étend désormais effectivement son périmètre à la région Centre-Val de Loire. Et, vous venez de le préciser, bientôt sur la Bretagne. Cette intégration nécessite une première augmentation de capital de 28 millions d'euros, portant le capital global de la SPIIT à plus de 143 millions. Cette extension pourrait en effet ne pas s'arrêter. Et pourquoi pas, après la Bretagne, d'autres Régions ? Pour notre groupe, cette évolution confirme une véritable dérive. À mesure que son périmètre s'agrandit, la SPIIT ne se limite plus à un simple outil technique destiné à faciliter l'acquisition de matériel roulant, elle devient progressivement une structure interrégionale de financement, de propriété et de maintenance des trains. Les Régions deviennent ainsi propriétaires des futures rames TER. Elles le sont du reste pour la plupart, déjà, et devront effectivement prendre en charge la maintenance lourde de ce matériel. Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, cette organisation conduit progressivement les régions à se substituer à la SNCF dans une partie de ses missions historiques et sur une grande partie du territoire national. Elle vise aussi à constituer un parc ferroviaire indépendant de l'opérateur national afin de faciliter dans les années à venir la mise en concurrence des lignes régionales et leur éventuelle attribution à des opérateurs privés. Autrement dit, les contribuables financeront les trains, les collectivités en supporteront la propriété, la dette et les risques, tandis que leur exploitation pourra, demain, être confiée à des entreprises privées. C'est toujours la même logique : on socialise les investissements et les risques, puis on ouvre la voie à la privatisation de l'exploitation.

À travers la SPIIT, la Région s'engage dans des dépenses considérables, je le rappelle, alors même que la situation budgétaire de la Nouvelle-Aquitaine est particulièrement préoccupante, la dette régionale, je le rappelle, dépassait déjà 3,4 milliards d'euros en 2025. Dans le même temps, les dotations de l'État diminuent et la fiscalité régionale pesant sur les habitants augmente, comme nous l'avons encore constaté avec les hausses de tarifs des cartes grises.

Au risque de nous répéter, nous souhaitons rappeler trois éléments essentiels. Premièrement, on nous présente la mutualisation interrégionale comme une source automatique d'économies et d'efficacité. Mais lorsqu'il est question d'investissements ferroviaires aussi lourds et aussi stratégiques, la véritable mutualisation devrait être organisée à l'échelle nationale sous la responsabilité de la SNCF et de l'État. La multiplication de structures entre plusieurs Régions ne garantit ni une meilleure gestion ni une réduction des coûts. Elle risque au contraire d'ajouter une nouvelle couche administrative, financière et juridique à un système ferroviaire déjà particulièrement complexe. Deuxièmement, les Néo-Aquitains ne retrouveront pas, à notre avis, jamais directement les centaines de millions d'euros investis par l'intermédiaire de la SPIIT. Aucune garantie sérieuse n'est apportée quant aux bénéfices concrets de cette construction, ni davantage de trains, ni une meilleure ponctualité, ni une baisse du prix des billets, surtout, ni la réouverture de petites lignes, ni une amélioration immédiate de la desserte de nos territoires ruraux. Pendant que des sommes considérables sont immobilisées dans cette structure, les usagers continuent de subir des retards, les suppressions de trains, des ralentissements et la dégradation de certaines lignes au quotidien, nous le rappelons à chaque commission.

Troisièmement, la dette créée par la SPIIT ne disparaît pas parce qu'elle est portée par une structure distincte. Elle demeure liée aux engagements pris par les collectivités actionnaires et pèse directement ou indirectement sur la situation financière, au global, de ces Régions. Cette dette peut donner l'impression d'être éloignée du budget régional, mais elle ne cesse pas pour autant d'exister. Elle repose toujours, en dernier ressort, sur les collectivités publiques et donc sur les contribuables. Nous regrettons également l'absence d'une présentation budgétaire suffisamment précise concernant le fonctionnement futur de la SPIIT, ses frais financiers, le coût de sa gouvernance, ses besoins en personnel et le nombre d'emplois nécessaires à son développement. La majorité nous demande donc d'accompagner l'extension d'une structure dont le capital, l'endettement et les responsabilités augmentent continuellement, sans démontrer clairement les économies réalisées ni les améliorations concrètes qui en résulteront pour les usagers, je le rappelle une fois de plus.

Pour notre groupe, la priorité doit rester l'entretien du réseau existant, la fiabilité des TER, la défense, surtout, des petites lignes dites « fines », et l'amélioration réelle des transports du quotidien. Elle ne doit pas être la constitution d'une nouvelle technostructure interrégionale, coûteuse, complexe et, de plus, éloignée du contrôle direct des assemblées régionales. Pour toutes ces raisons, et conformément à notre position constante sur la SPIIT, le groupe RN votera contre cette décision. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Je rappelle, mon cher Jacques COLOMBIER, que, avec SNCF, on paie tout. Il y a quand même un paradoxe. On paie 100 % des rames, déjà, un. Deux, on paie la maintenance. Trois, on paie les ateliers. Et on paie même les frais de siège de la SNCF lorsque ses services acquièrent, et parfois ça monte à 20 %. Je vous renvoie, vous étiez conseiller communautaire, quand j'ai mené l'enquête sur la Lyonnaise des eaux, 20 % de frais de siège. Donc, globalement, ce sont des économies. Et, le deuxième point que je voulais évoquer, notre compétence, puisque vous référez à la loi, c'est pas les infrastructures ferroviaires, c'est et ce n'est que faire rouler des TER. Et il appartient à l'opérateur d'être à l'heure irrégulier. Oui, oui, non, mais voilà les priorités, on les a. Mais ne mélangez pas tout, ne mélangez pas tout dans tout cela. Qui souhaite encore intervenir ? Renaud tu veux rajouter ? Ah Jean DIONIS pardon.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui est soumise à l'approbation de notre assemblée, augmentation du capital au profit de la Région Centre-Val de Loire, ne pose pas de problème particulier en soi. Et, pourtant, nous voterons contre, notre groupe, en cohérence avec tous les votes précédents portant sur la SPIIT, car nous pensons que le Conseil régional doit garder la maîtrise complète de ce qui est sa compétence numéro un. Le transport est la compétence n°1, mes chers collègues. Le transport représente le tiers du budget. Fonctionnement, investissement. Le tiers. Et notre vote est un vote d'alerte parce que nous considérons qu'il y a une fuite en avant, une fuite en avant sur la SPIIT. Non seulement on externalise cette compétence n°1, il y a des questions à se poser sur les équipes de personnel, sur la compétence, mais en plus on l'externalise de manière partagée. Donc c'est l'Occitanie, c'est le Centre-Val de Loire et on vient d'apprendre que c'est la Bretagne. Et, bien sûr, tout ça, on nous dit qu'il n'y a pas de problème dans la gouvernance de tout ce petit monde. Et, donc, aujourd'hui, on est conscient que l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires a profondément changé la donne. Vous l'avez dit, Président, les Régions sont propriétaires des matériels roulants TER. Et donc il y a une nouvelle donne. Par rapport à cette nouvelle donne, est-ce que la SPIIT et la SPIIT version Nouvelle-Aquitaine est la bonne réponse ? C'est quand même, à mon avis, sur, encore une fois, chers collègues, notre budget n°1, de loin, une question qu'il faut se poser. Écoutez, déjà, le fonctionnement que ça nous implique.

Donc, les Régions transfèrent à la SPIIT l'usage de la propriété. La SPIIT devient responsable acquisition des rames opérations de rénovation lourde, financement des investissements, ingénierie technique. La SPIIT, la société s'acquitte d'un droit d'entrée auprès de la Région, échelonné dans le temps, et la Région verse à la SPL, en même temps que la réception des droits d'entrée, des apports en capital. Au même rythme. Et, en même temps, un loyer est versé à la Région en investissement, lissé. Et donc celle-ci remettra ensuite à disposition de l'opérateur ferroviaire donc le versement d'un loyer répercuté en fonctionnement dans une convention d'exploitation régionale.

C'est quand même pas super simple, cette affaire. SNCF Voyageurs, dans un rapport au Sénat, a émis des critiques importantes. On peut écouter SNCF Voyageurs. « Multiplication des acteurs, création d'interfaces supplémentaires, risque de complexification du processus, possible perte d'efficacité entre exploitation et maintenance ». Rapport du Sénat, SNCF voyageurs. Donc si c'était vraiment la solution idéale, on n'aurait pas... Nous, on pose un certain nombre de questions et on a une analyse critique sur la SPIIT. Premièrement, cela a été dit notamment par le collègue COLOMBIER, une dette qui s'éloigne du budget régional. Et le débat, excusez-moi, mais le débat sur le compte administratif 2025 l'a montré grandeur nature. Moi, j'ai bien écouté l'échange entre notre Vice-présidente aux finances et Christian DEVEZE et on n'a pas été convaincus là-dessus. Vous avez une partie de la dette donc qui n'est pas dans la dette de l'institution, qui doit être traitée. Et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on n'a pas eu nos réponses. Donc, il y a une lisibilité financière qui est amoindrie et quelque chose qui est opaque et qui est lourdement opaque. Ensuite, vous ne pouvez pas le nier, la gouvernance sort de l'Assemblée, de votre pouvoir, Président, de l'exécutif régional, pour aller à celui de la SPIIT. Alors, j'ai d'ailleurs eu un message intéressant du responsable transport, Monsieur CARRERE, qui m'expliquait à quel point vous avez essayé de contrôler ça. Mais il y a quand même un transfert de pouvoir. Il faut quand même le dire fortement. Donc, c'est une gouvernance qui s'éloigne de l'Assemblée régionale. Et, je le rappelle, c'est notre compétence n°1, de très loin. Un nouvel intermédiaire, autre critique, il y a un nouvel intermédiaire qui arrive dans une chaîne voyageurs qui est lourde, déjà, qui est quand même compliquée. Voilà.

Donc nous, on a des interrogations fortes sur la lisibilité financière, sur la gouvernance, le transfert de pouvoir, sur la complexification de cette affaire-là. Et on a une question simple à vous poser : où va la SPIIT Nouvelle-Aquitaine ? Où elle va ? On vient d'apprendre, et c'est Renaud, le Vice-président, qui nous le dit aujourd'hui, je le savais pas en commission, que, derrière Centre-Val de Loire, il y a la Bretagne. Mais on va où comme ça ? On va où comme ça ? Où est la logique ? Il y a des Régions qui ont fait des SPL, mais des SPL « monorégion ». C'est par exemple le Grand Est.

Et, déjà, il y a une cohérence qui est plus grande. Nous, non seulement on externalise, mais on fait des mariages à 3, à 4 et je ne sais pas à combien. Donc ça c'est la première question : on va où ? J'ai terminé. Deuxièmement, où on va au niveau du transfert du personnel ? Je signale que Grand Est aujourd'hui, la SPL Grand Est c'est 67 personnes. 67 personnes. Président, moi, je vous pose une question simple : quelle est votre vision en termes de personnel sur la compétence transport ? Est-ce que vous allez les laisser en interne à notre institution, ce qui est notre souhait ou est-ce que vous allez les transférer à la SPL comme l'a fait la SPL Grand Est ? Voilà donc c'est cette question de fond que nous vous posons.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est 4 minutes habituellement. Ce qui s'exprime bien se comprend aisément.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - J'ai pas dû être clair et bon.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. C'est dommage, pour l'ingénieur que vous êtes, vous embrouillez les choses. Un, c'est quand même mieux d'être à 3, 4, parce qu'on mutualise et la puissance de feu d'acquisition, à 4, nous permet de négocier des prix que nous ne négocions pas jusque-là. C'est aussi bête que ça, et on payait. Je veux pas redire ce que j'ai dit à Jacques COLOMBIER, on payait tout. Avec des frais de siège de la SNCF incroyables et camouflés. Donc, maintenant les choses seront claires. Deuxièmement, si on ne donne pas le « Go » pour la Nouvelle-Aquitaine, ce sera la même chose pour Occitanie, Bretagne et Centre-Val de Loire de dire voilà : « Vous, SPIIT, vous allez m'acquérir 10, 15, 20 rames », la SPIIT n'acquerra pas 10, 15, 20 rames pour le compte de la Région. On garde la maîtrise totale.

Troisièmement, on est attentif, bien entendu, entre les directeurs généraux des services à ce qu'il n'y ait pas une superstructure qui se mette en place. Mais nous n'avons pas, avec le contrat SNCF, les techniciens capables de faire la maintenance. Nous ne les avons pas. C'est la SNCF qui les portait jusque-là, avec les coûts y afférant. Donc, il n'y a pas de risque d'une extension. Il y aura 4 Régions, peut-être demain une cinquième, je sais pas. Et, peut-être, demain, la France entière. Parce que c'était un projet de Jean-Jack QUEYRANNE lorsqu'il présidait avec, et il avait mon soutien en tant que président des Régions de France, lorsqu'il présidait la Région Rhône-Alpes, que nous autonomisions sur l'acquisition et l'entretien des rames. Ça ne va pas au-delà. Donc n'essayez pas de noyer le poisson. Attend, Jean, vous avez déjà parlé deux minutes de plus. Ne me refaites pas ce que Monsieur DEVEZE nous a fait hier, complètement à côté de la plaque, alors que tous nos…

Mme REQUENNA. - Vous avez dit pas d'attaque personnelle Président hier, vous avez dit pas d'attaque personnelle, tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais j'ai pas d'attaque personnelle. J'attaque les arguments quoi. Comptablement avéré. Bon allez, on arrête. Jean, non, mais… 30 secondes. C'est pénible.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Il y a un argument de fond qui est la négociation achat. Ce n'est pas le seul outil pour faire de la consolidation d'achat que de faire une société. Les groupements d'achat existent dans l'achat public, donc ça existe. Donc vous avez fait un choix de société.

M. LE PRÉSIDENT. - Et avec quel support d'ingénierie ? Bon Jean, vous vous répétez, je donne la parole à Renaud LAGRAVE. Pardon, allez-y.

M. DAMESTOY. - Non, simplement, je vais être très bref, pas comme mes collègues. On s'est déjà exprimé à de multiples reprises sur ce sujet. On a une position historique au niveau du groupe écologiste, solidaire et citoyen, qui est l'abstention concernant la SPIIT. Donc, je ne reviendrai pas sur les arguments que j'ai déjà évoqués 1 000 fois. C'est juste dans la continuité de la précédente délibération que nous avons votée au Conseil Régional qui faisait entrer au capital, la Région Val de Loire. Il est logique, aujourd'hui, qu'on procède à cette augmentation de capital. Rien de plus à dire que ce que nous avons déjà dit. Voilà merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Renaud.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président, juste pour indiquer quelques réponses rapides. À Monsieur COLOMBIER, d'abord. Si on n'avait pas fait ça, qu'est-ce qu'il fallait faire ? Le point de départ, c'est qui le fait si on ne crée pas la SPL ? À partir du moment où a été votée la réforme ferroviaire de 2018, moi, je veux bien qu'on explique : « y a qu'à, faut qu'on, il faut ». Nous, on n'a pas fait « y a qu'à, faut qu'on ». On a été pragmatique. Pragmatique pour dire ce que j'ai dit dans cette enceinte à plusieurs reprises. Qu'il était pour nous hors de question que des rames financées sur argent public, sonnantes et trébuchantes, par la Région Nouvelle-Aquitaine, comme par les autres, d'ailleurs, tombent dans les mains de je ne sais qui en exploitation sans qu'ils aient payé 1 €. D'où le fait qu'on a récupéré la propriété. Une fois que vous êtes propriétaire, a priori, cela arrive à tout le monde, vous devez entretenir. On est d'accord, il faut faire de la maintenance. Et puis, à un moment donné, il faut changer, donc il faut commander du nouveau matériel. Donc, qui doit faire ça si ça n'est pas une société publique locale ? Est-ce à la Région en interne ? La réponse a été apportée par le Président. On n'a pas aujourd'hui les compétences, ni les uns ni les autres. D'où le fait que chacun a pris en compte le fait qu'il fallait qu'on ait des compétences.

Et quand vous citez Grand Est, qui aurait, comment dirais-je, fait différemment, la vérité c'est que, aujourd'hui, c'est eux qui ont démarré, mais ils ne commandent pas du matériel

ferroviaire. Ils vont commander du matériel pour l'agglomération de Strasbourg ou Métropole, pour du matériel sur l'AOM de Strasbourg.

Donc on est aujourd'hui dans un contexte où chacun a légitimement le droit de s'interroger. Mais de grâce, ne nous faites pas le coup de comme s'il ne s'était rien passé en 2018 avec la réforme ferroviaire. La réforme ferroviaire, aujourd'hui, elle oblige les Régions à prendre des décisions. Aucune Région, aucune Région n'a créé de régie. Aucune Région n'a internalisé ces questions qui sont extrêmement techniques. Parce que, quand vous regardez tout ce qu'il y a à faire sur un train, vous ne pouvez pas comme ça dire : « Tiens, on va faire comme ça, on va faire comme ça ». Ça ne marche pas. Ce qui veut dire que, aujourd'hui, tout le monde a fait ce choix-là. La deuxième chose que je voudrais indiquer, c'est qu'il n'y a pas de parc indépendant comme je l'ai entendu dans la bouche de Monsieur COLOMBIER. C'est un parc global qui est ensuite mis à disposition des différents lots qui seront dans la Nouvelle-Aquitaine. Mais heureusement, finalement, qu'on a la SPL parce que, comme ça, on a une vision globale du parc de la Région et du parc des Régions. Alors, on peut regretter que c'était fait avant par-ci par-là… c'est la loi. Donc vous pouvez dire : « on reviendra sur la loi, il faudra revoir la loi ». OK, mais de grâce, souffrez quand même qu'on essaie de respecter la loi.

Après, vous dites qu'il n'y a aucun avantage. Écoutez, il faudra regarder ça à l'aune des appels d'offres. Attendez un peu qu'on ait passé les appels d'offres. On a les appels d'offres sur la maintenance qui sont en cours et on va avoir des appels d'offres qui vont sortir pour pouvoir faire l'acquisition de nouvelles rames. Si, là, on est plus cher, on est machin, on est truc, on est bidule : moi j'écoute, j'entends et on verra bien. Mais la vérité m'oblige à vous dire d'arrêter de vous autoflageller. On va d'abord commencer par savoir quel est le résultat des appels d'offres. Après, sur les lignes de desserte fine du territoire, pardon, Monsieur COLOMBIER, mais ça n'a rien à voir. Et, finalement, quelque part, heureusement qu'il y a la SPIIT parce qu'on peut garder tous les matériels. Parce que, si, comme je l'ai dit hier, on n'avait pas fait les travaux d'urgence que nous avons faits, hors de nos compétences alors que vous dénoncez le fait qu'on l'avait fait, et je ne répète pas ce que j'ai dit hier, le matériel des petites lignes ferroviaires, on ne l'aurait plus dans la SPIIT. On l'a gardé parce que, nous, on considère qu'il faut garder la desserte, justement, de ces petites lignes.

Ensuite, Monsieur DIONIS, vous dites : « Quel contrôle de la part de la Région ? » Pardon a priori, et puis, « ce n'est pas clair ». En fait, vous ne faites que ça depuis le début, vous ne faites que ça. Vous demandez, on vous écrit, on vous fait des réponses, on vous donne des détails, vous mettez en cause Monsieur CARRERE, qui est l'assistant du Président, en disant qu'il aurait dit ça. Vous lui avez demandé combien il y avait de salariés à la SPIIT ? Il a répondu qu'il y a 11 salariés. On l'avait dit depuis le début qu'on a créé la SPIIT dans cette

enceinte. Et, depuis, vous n'avez de cesse, session après session, commission permanente après commission permanente, de mettre l'opprobre sur cette société. Et vous dites, en plus : « on n'est pas au courant, on n'est pas informé, on n'est pas informé ». De quoi vous avez besoin ? Vous avez écrit à la Région, la Région vous a répondu. Vous avez posé la question. Non, mais attendez, Monsieur DIONIS, chaque chose en son temps. À force de dire « où va la SPIIT ? », vous dites, à chaque fois, il manque ceci, on n'a pas cela, on n'est pas transparent, on n'a pas ceci. Excusez-nous, mais nous, qu'est-ce qui manque comme transparence ? Mais dites-le, maintenant, parce que ça suffit. Mais la Bretagne, on l'a appris vendredi. Vendredi, je l'ai su. Qu'est-ce que vous voulez ?

M. LE PRÉSIDENT. - Et c'est plutôt bien, d'ailleurs. Et c'est plutôt bien. Mais c'est incroyable, vous n'avez aucun argument.

M. LAGRAVE. - Ce qui est insupportable, Monsieur DIONIS, c'est que vous jetiez l'opprobre sur une société publique locale qui est composée de salariés, qui est composée maintenant de trois Régions, bientôt quatre, et vous dites : « c'est un manque de transparence ». Quel manque de transparence ? Mais continuez, continuez. Mais de toute façon, de vous, il n'y a plus rien qui m'étonne. Une fois qu'on s'est dit ça, je vous renvoie, Monsieur DIONIS, parce que, visiblement, vous ne les connaissez pas, on va vous envoyer une documentation sur les sociétés publiques locales et comment c'est contrôlé par les collectivités qui en sont membres. Parce que, visiblement, vous ne savez pas comment ça fonctionne, une SPL. Il y a un conseil d'administration qui est composé d'élus qui sont ici présents pour la Région Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie, de Centre-Val de Loire et d'autres, bientôt. Souffrez quand même que le contrôle qui est effectué par les élus qui y siègent soit fait. Dans chaque conseil d'administration. Alors, si vous croyez aujourd'hui que les élus que nous sommes, qui représentent la Région, ne font pas leur boulot, dites-le officiellement. Mais nous, on fait le contrôle et on gère justement cette SPL, comme, bien évidemment, on représente nos Régions respectives.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien.

M. LAGRAVE. - Je termine d'un mot, Monsieur le Président. Pour dire « Mais où va la SPIIT ? ».

M. LE PRÉSIDENT. - Elle va acquérir les trains et elle va faire la maintenance. Votre question est stupide, Jean. Si demain…Je vous ai répondu tout à l'heure. Le problème, j'ai l'impression, Renaud, que ça ne sert à rien de dialoguer avec Jean DIONIS. Ça ne sert à rien. Son opposition est purement politicienne.

Si demain, je l'expliquais, proposition de Jean-Jack QUEYRANNE, toutes les Régions se mettent ensemble avec une puissance de feu qui fait baisser le prix de chaque rame, où

chaque Région peut donner une précision sur le type de train qu'il veut, une négociation sur la maintenance, voilà quel est l'objectif : une mutualisation qui va faire baisser les prix pour l'argent public tout en gardant le pouvoir. Voilà. Renaud, je mets aux vois ça ne sert à rien. Qui est contre ? Qui est pour ? Que font les Verts ?

M. DAMESTOY. - On s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Voilà c'est adopté.

N°28

Vote sur : SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) : AUGMENTATION DU CAPITAL AU PROFIT DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE EN VUE DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT ASSOCIÉ

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains ; Non-inscrit**
- **CONTRE : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

29 – MOBILITÉ LOCALE - AVENANT AU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ VÉZÈRE-AUVÉZÈRE ET AVENANTS CONVENTIONNELS SUR DES SERVICES DÉLÉGUÉS

M. LE PRÉSIDENT. – Renaud sur l'avenant au contrat opérationnel de mobilité Vézère-Auvézère.

M. LAGRAVE. - Juste Président, conformément au contrat qu'on avait signé, on est maintenant rendu au nombre de 24 contrats opérationnels de mobilité, si ma mémoire est bonne. Non, 22, pardon, excusez-moi, sur les 54 bassins de mobilité. Il y a des avenants qui sont à délibérer en plénière sur les communautés de communes de Pays d'Uzerche et Vézère Monédières Millesources, celui de la vallée d'Ossau et celui des Pays d'Orthe et Arrigans.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'abstention ? D'opposition ? Il en est ainsi décidé.

N°29

Vote sur : MOBILITÉ LOCALE - AVENANT AU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ VÉZÈRE-AUVÉZÈRE ET AVENANTS CONVENTIONNELS SUR DES SERVICES DÉLÉGUÉS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 – TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LES TRAINS RÉGIONAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM)

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les transports scolaires, Renaud, dans les trains.

M. LAGRAVE. – Président, tout simplement un accord avec un certain nombre d'autorités organisatrices de mobilité qui permet aux jeunes transportés de pouvoir prendre les trains régionaux sur le périmètre géographique de ces AOM.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°30

Vote sur : TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LES TRAINS RÉGIONAUX SUR LE PÉRIMÈTRE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI) POUR ASSURER LA DESSERTE DE LA COMMUNE DE NÉAC

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la délégation de compétence accordée par la Région à la communauté d'agglo du Libournais, la CALI.

M. LAGRAVE. - Vous avez tout dit, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon. Sur le coup, j'avais perdu mon humour, après le débat qu'on a eu, là. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°31

Vote sur : DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI) POUR ASSURER LA DESSERTE DE LA COMMUNE DE NÉAC

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32 – AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE TRANSPORT DES LANDES (RRTL)

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'avenant au contrat d'obligation de service public de la régie régionale de transport des Landes.

M. LAGRAVE. - On intègre, Président, dans ce COSP, une ligne entre Aire-sur-l'Adour et Mont-de-Marsan qui était auparavant assurée par la Région Occitanie, qui a décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, de ne plus aller jusqu'à Mont-de-Marsan. Donc il convient, sur notre ressort territorial, de mettre en place cette ligne entre Aire et Mont-de-Marsan.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°32

Vote sur : AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE TRANSPORT DES LANDES (RRTL)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 – AVENANT N°6 AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TRANS-LANDES POUR L'EXÉCUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS À LA DEMANDE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'avenant n°6 au contrat d'obligation de service public de la SPL Trans-Landes.

M. LAGRAVE. - Cette fois-ci, c'est une, la SPL qui concerne les transports à la demande sur le Pays d'Orthe et Arrigans et LAKEO sur le territoire des Grands Lacs dans le département des Landes. Et c'est aussi une société publique locale, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - N'en rajoutez pas parce qu'on ne sait jamais. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

N°33

Vote sur : AVENANT N°6 AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TRANS-LANDES POUR L'EXÉCUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS À LA DEMANDE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN)

M. LE PRÉSIDENT. – Transfert, convention de transfert de la compétence Transport entre Région Nouvelle-Aquitaine et Communauté d'Agglo du Bassin d'Arcachon Nord.

M. LAGRAVE. - Vous avez également tout dit, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Et hop, on a fini.

N°34

Vote sur : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS ORALES

M. LE PRÉSIDENT. - Vous voulez vraiment faire les motions et les questions ? J'ai une proposition de Françoise JEANSON pour dire qu'on vote pour savoir si on fait les motions et les questions orales. Muriel.

Mme BOULMIER. - Oui, Monsieur le Président, et très brièvement et sans m'exprimer à propos des motions, vous vous en doutez bien, je voulais poser, hors de l'ordre du jour, et si vous me le permettez, bien entendu, une question à Monsieur NEMBRINI à propos du dossier des saisonniers. Eh oui, je n'ai pas oublié que nous avions échangé, que nous sommes vus et que c'est un dossier dont vous m'avez assuré qu'il vous tenait à cœur. À nous aussi. Et, donc, si on peut faire un point, Monsieur le Président, avec votre autorisation, j'en serai ravie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, à titre totalement exceptionnel et par affection pour Muriel. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Oui, c'est un dossier qui nous tient à cœur tous les deux. Nous avons eu une séance de travail productive, n'est-ce pas. Et il faut passer à l'exécution, c'est ça, Muriel. Alors, en plus de ce que nous faisons déjà, nous accueillons déjà un certain nombre de maîtres-nageurs, de CRS. Nous voulions ouvrir les choses et nous avons un lycée, je vous en ai fait part, à La Rochelle, le lycée hôtelier avec lequel nous sommes en contact. Et qui est tout à fait ouvert et disponible pour accueillir des publics venant d'une auberge de jeunesse voisine. Ils sont en discussion actuellement. Et, au moment où vous posez la question, j'ai interrogé nos services pour savoir ce qu'il en était de l'échange qui devait avoir lieu ce matin, ou en tout cas incessamment, entre le proviseur et l'auberge de jeunesse en question. Nous avons établi un protocole très précis pour l'usage des locaux et nous avons interrogé la Région Bretagne qui pratique déjà ce service ouvert des lycées.

Ce que j'espère, c'est que, dès cette année, les choses vont pouvoir fonctionner. J'aurais aimé, ma chère Muriel, pouvoir vous dire : « c'est fait, ça marche, etc. ». Peut-être qu'il nous faut quelques jours supplémentaires, mais nous poussons en ce sens. Et je crois que nous étions d'accord tous les deux pour que, dès cette année, on puisse ouvrir ce dispositif et que cela puisse ensuite faire tache d'huile. Je ne peux pas vous en dire plus. Ma conviction est intacte. Nous faisons au mieux. Notre directeur de l'éducation, Romain MARCILLAC, est en relation permanente, si je puis dire, avec le chef d'établissement. Si j'ai une nouvelle d'ici la fin de la matinée, je demanderai au Président de pouvoir la communiquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Edwige GAGNEUR pour résumer la motion que tout le monde a lue du groupe communiste, écologique et citoyen sur la formation.

Motion déposée par le groupe Communiste, Ecologique, Citoyen :
" Former aujourd'hui, préparer demain : exigeons un financement à la hauteur des enjeux "

Mme GAGNEUR. - Merci**,** Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette motion porte une conviction simple, la formation et l'apprentissage ne sont pas des marchandises, ce sont des biens communs qui doivent relever d'une véritable ambition de service public. Or, aujourd'hui, nous assistons à l'inverse, l'État réduit brutalement les moyens accordés aux Régions pour financer l'apprentissage.

Nous l'avons vu hier, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, ça représente une perte de 35,7 millions d'euros. Ce sont des investissements reportés, des équipements qui ne seront pas modernisés et des formations fragilisées. Dans le même temps, les crédits destinés aux formations pour toutes et tous diminuent également. Ceux qui paient aujourd'hui et qui paieront encore demain le prix le plus fort pour ces choix budgétaires, ce sont toujours les mêmes, les jeunes, les privés d'emploi, les personnes en situation de précarité, les publics allophones, les habitants des territoires ruraux et des milieux populaires et, bien entendu, les organismes de formation qui assurent pourtant des missions essentielles. Cette situation, c'est aussi le résultat d'une politique engagée depuis plusieurs années, le retrait des compétences régionales, la centralisation des décisions, la mise en concurrence des organismes de formation et l'affaiblissement progressif du pilotage public.

Nous faisons un choix différent. Nous affirmons que la qualification de la population est une responsabilité collective. Nous affirmons que les aides publiques versées aux entreprises doivent être conditionnées à des engagements vérifiables en matière d'emploi, de formation et de qualification. Nous affirmons que les entreprises qui bénéficient le plus de l'effort public doivent contribuer davantage au financement de la formation professionnelle. Nous affirmons, enfin, que les régions doivent retrouver les moyens d'organiser démocratiquement une politique de formation adaptée aux besoins du territoire et non aux seules logiques de marché. Au fond, cette motion pose une question simple : qui doit financer l'avenir de notre jeunesse et des salariés ? La collectivité organisée autour d'un service public fort ou bien une logique de désengagement où les territoires sont laissés seuls face aux besoins. Le groupe communiste, écologique et citoyen a fait son choix. Nous vous invitons tous à faire le même. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, je vais mettre aux voix cette motion.

M. GUÉRIT. - S'il vous plaît, Monsieur le Président, je vais faire une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - 30 secondes. Monsieur GUIBERT.

M. GUÉRIT. - Simplement pour que dire à mes chers collègues communistes que votre motion pose un vrai problème. La gestion erratique de France Compétences depuis 2018, ses déficits accumulés, ses à-coups budgétaires qui pénalisent chaque année les Régions. Sur ce constat, nous pouvons être d'accord. Mais votre solution proposée ici est inacceptable. Avec vous, c'est toujours la même chose, celle où l'entreprise est par nature suspecte et doit être ponctionnée davantage. Alors que ce sont nos PME, nos artisans, nos commerçants qui financent déjà l'apprentissage par leurs cotisations et par leurs embauches, c'est-à-dire la France qui travaille, qui produit, qui crée de l'emploi sur nos territoires. Leur imposer une contribution supplémentaire, c'est punir ceux qui font tourner le système. Mais c'est surtout prendre le risque de moins d'apprentis recrutés. Le vrai sujet, ce n'est pas de taper encore une fois sur les entreprises, c'est la gestion calamiteuse de France Compétences et les dérives de certains organismes de formation qui ont gonflé leurs effectifs sans contrôle. C'est là qu'il faut agir, pas dans la poche de ceux qui créent la richesse et l'emploi. Ce sont donc pour ces raisons que notre groupe votera contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur GUÉRIT, je vous rappelle qu'hier vous avez vilipendé, comme nous tous, les chutes de crédits brutales sur l'apprentissage et la formation. Et, là, vous avez l'air de prendre une position différente.

M. GUÉRIT. - Absolument pas, Monsieur le Président. Je dis simplement que c'est pas aux entreprises de payer.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est pas les entreprises. Attendez, le problème, aujourd'hui, le problème aujourd'hui qu'on évoque avec Karine DESROSES, c'est surtout l'artisanat. J'expliquais hier que ces aides qui viennent de l'impôt, de tout le monde, de tous nos concitoyens, quand vous êtes 12 dans une entreprise artisanale de charpente, de je sais pas quoi, de plomberie, détacher un compagnon pour former l'apprenti diminue la productivité de l'entreprise. Quand vous êtes 2 000, 10 000, quand vous êtes L'Oréal ou je sais pas quelle autre grande entreprise, cela ne pose pas de problème parce que les salariés en fin de carrière professionnelle peuvent être des tuteurs. C'est là où c'est pas normal d'avoir étendu. Et si on est passé, je sais plus qui le disait hier, de 250 000, 300 000 à un peu moins d'un million, c'est dans l'enseignement supérieur, parfois devant des écrans avec des boîtes à fric. C'est un pur scandale, un pur scandale. Et, aujourd'hui, on a 50 millions d'engagements

sur les CFA, sur les plateformes, et alors qu'on gère sous délégation de l'État, on n'a pas les moyens. Quelqu'un veut intervenir ? Colette LANGLADE.

Mme LANGLADE. - Oui, merci, Président. De nombreux débats hier et ce matin animent bien entendu cette baisse de dotation aux contrats d'apprentissage. D'un côté, on nous dit, l'État nous dit qu'il faut défendre le tissu économique, ce savoir-faire national et territorial. Ce qu'on retrouvait vraiment, c'est ces jeunes qui étaient formés par ce type de contrat. Et, là, quand même, l'État est brutal, c'est un décret, fin mai, applicable début juin, pour annoncer aux Régions une coupe de 88 % des dotations à l'apprentissage. Et on ne peut que regretter, le groupe socialiste et apparenté, ces arbitrages technocratiques depuis Paris qui viennent balayer des années de travail local que l'on effectue avec les différentes structures, que l'on co-construit, surtout, au plus près des besoins. Donc nous refusons ce recul insultant pour la jeunesse. Donc le groupe votera en faveur de cette motion proposée par le groupe communiste, économique et citoyen.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce texte. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

M. OXIBAR. - Nous ne participerons pas au vote de cette motion et de toutes les autres, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais elle est adoptée.

Vote sur : Former aujourd'hui, préparer demain : exigeons un financement à la hauteur des enjeux

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés ; Centre et Indépendants (2)**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains ; UDI et Territoires (1) ; Centre et Indépendants (4)**

MOTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
" Pour l'équipement en climatisation ciblée des bâtiments régionaux exposés aux fortes chaleurs "

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'équipement climatisation ciblée des bâtiments régionaux exposés aux fortes chaleurs. Valéry ELOPHE. Essayez de ne pas relire votre motion, Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Bonjour, Monsieur le Président. Chers collègues, depuis plusieurs années, nous constatons tous la même réalité, les épisodes de fortes chaleurs deviennent plus fréquents, plus précoces et plus intenses. Face à cette situation, notre responsabilité est d'apporter des réponses concrètes. C'est d'ailleurs le sens de la proposition portée au niveau national par Marine LE PEN, qui a rappelé avec justesse que, je la cite, « *le droit à la fraîcheur n'est pas un luxe.* ». Cette formule résume parfaitement l'esprit de notre vœu. Car derrière les débats théoriques, il y a une réalité très concrète. Des lycéens qui étudient dans des salles surchauffées.

Et, hier, ma collègue, Madame DIAZ a souhaité bon courage aux élèves qui passent les épreuves de bac et ils vont passer les épreuves de bac dans des conditions absolument déplorables et notamment les épreuves de français des oraux auront lieu l'après-midi. Cela va être un vrai calvaire pour les élèves, et également pour les personnels. On pense également à nos agents régionaux qui travaillent dans des conditions épouvantables, également, avec des bâtiments publics qui ne sont plus adaptés aux épisodes caniculaires que nous connaissons désormais chaque année. Nous proposons que la Région recoure à des solutions de rafraîchissement actif ou de climatisation ciblée dans les établissements les plus exposés. Le pragmatisme doit l'emporter sur l'idéologie. Lorsqu'un bâtiment devient inutilisable à cause de la chaleur, notre devoir est de protéger les usagers et les personnels plutôt que de refuser par principe les solutions qui fonctionnent. Au fond, ce vœu relève du bon sens : adapter nos bâtiments aux fortes chaleurs, protéger nos agents, préserver les conditions d'apprentissage de nos lycéens, voilà l'objectif que nous poursuivons. C'est pour ça que, chers collègues, je vous invite à adopter ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Hier, me rappelait Sandrine DERVILLE, vous avez critiqué les dépenses d'investissement sur nos bâtiments alors que ça concerne effectivement l'adaptation au changement climatique. Mais votre idéologie étant contre le réchauffement climatique, ce qui est quand même assez incroyable… « Je suis contre le constat du réchauffement climatique ». Enfin, bon… Deuxièmement, on a engagé, et on l'explique, notamment sur les lycées, une action systémique pour passer du chauffage au gaz, à la

géothermie qui permet à la fois de chauffer et, surtout, parce que c'est le problème aujourd'hui, de rafraîchir. Les bâtiments de la Région, tels que celui-ci, à l'époque, n'ont pas été conçus, les architectes n'ont pas…par rapport à une climatisation qui ne peut qu'être globale. On ne peut pas faire une climatisation avec des petits appareils un peu partout. On en a un dans un des bureaux du troisième étage. Quand l'appareil se met en marche, on ne s'entend plus. Et, alors, la consommation d'électricité… Enfin, c'est une espèce de fuite en avant qui correspond bien à votre absence de pragmatisme dans la période actuelle, avec beaucoup d'idéologie. Je propose qu'on vote contre cette, ce vœu. Qui est pour ?

M. ELOPHE. - Explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais non, mais vous venez de le faire. Enfin, ne prenez pas les gens pour des imbéciles. Vous expliquez, c'est vous qui proposez le vœu. Vous voulez faire une explication de vote. Je vous demande de voter. Qui est pour ce vœu ?

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Monsieur le Président excusez-moi.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, j'ai deux minutes pour une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - On est chez les fous, là.

Mme SEGUINAU. - Je suis désolée.

M. ELOPHE. - C'est votre règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est la chaleur. Christine SEGUINAU, pour un long discours sur le réchauffement climatique.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, tout à l'heure, nous avons eu des interventions de certains collègues qui ont dépassé les 4 minutes. Là, nous sommes dans les explications de vote pour les motions qui sont de droit. Donc, mon collègue Stéphane TRIFILETTI a levé la main. Je vous demande de lui demander de lui donner la parole.

M. LE PRÉSIDENT. - De droit, mais il y a un problème de respect à l'égard de cette assemblée et des cuisiniers qui nous attendent.

Mme SEGUINAU. - Mais justement, ne nous trompons pas d'adversaire.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, au contraire, nous respectons cette assemblée en respectant le règlement intérieur. C'est vous qui faites fi du règlement intérieur et qui ne respectez pas cette assemblée.

M. TRIFILETTI. - Oui, Président, un vœu, quand même qui est révélateur de l'impasse politique de l'extrême droite sur les questions climatiques. Depuis des années, vous combattez les politiques de transition écologique. Vous contestez les mesures nécessaires

pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Vous refusez d'anticiper le dérèglement climatique via l'atténuation parce qu'effectivement, il y a l'adaptation, mais il y a aussi l'atténuation. Puis, lorsque les canicules deviennent systémiques et intenses, ce qui est le cas, vous découvrez leurs conséquences délétères.

Alors, oui, il faut protéger les élèves, les agents et les usagers, et pas seulement pendant les examens, lors des épisodes de chaleur extrême. Mais l'adaptation ne peut pas se résumer à une fuite en avant simpliste, techno-énergivore. Le problème n'est pas la clim dans quelques cas précis, comme vous l'évoquez dans votre texte, le problème, c'est d'en faire l'horizon de l'action publique. Nous, nous voulons des bâtiments qui restent frais. Vous proposez des bâtiments qui consomment plus pour tenter de devenir frais pour quelques-uns. La clim augmente la consommation électrique, contribuant aux pics de demande en période de canicule. De plus, en rejetant l'air chaud à l'extérieur, la clim privatise la fraîcheur et collectivise la fournaise. Notre priorité doit rester la rénovation thermique des bâtiments, la végétalisation des espaces publics, ainsi que toutes les solutions du génie écologique qui permettent de conserver la fraîcheur durablement. L'extrême droite propose de climatiser la Nouvelle-Aquitaine. Nous proposons d'éviter qu'elle ne devienne un four.

Au fond, allégorie du RN : attiser le feu de l'incendie climatique et venir ensuite ici expliquer qu'il faut acheter davantage d'extincteurs. Une flamme sur le logo RN. Nous comprenons bien mieux à présent pourquoi. Évidemment, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

M. ELOPHE. - Explication de vote, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais vous vous rendez compte que c'est indécent. C'est indécent, Madame DIAZ. Cher Jacques COLOMBIER, vous devriez ramener vos collègues à un peu de décence.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais vous rappeler quelque chose quand même d'important. Je pense que vous connaissez le GIEC. Bien. Le GIEC, dans son dernier rapport, estime que la France doit se doter de climatisation, et oui, Monsieur TRIFILETTI, doit se doter de climatisation. Alors, vous l'avez mal lu, notre vœu. Enfin, vous l'avez lu sous le prisme de l'idéologie, de raccourcis. Mais comme d'habitude. Comme d'habitude, et les élèves ne vous en remercieront pas, et leurs parents non plus. Et nous leur dirons. Parce que, ce que nous demandons, c'est le rafraîchissement de nos lycées pour nos élèves. Et nous ne parlons pas de généralisation, comme vous l'avez injustement dit, Monsieur TRIFILETTI. Mais vous n'en êtes pas, comment dire, à la première erreur de votre part. Vous en faites quotidiennement dans votre idéologie. Alors, il faut être raisonnable quand on demande la climatisation dans les bâtiments. C'est ce que nous

demandons, c'est bon pour les coûts. C'est bon pour les économies budgétaires parce que, également, ça permettra des investissements. Notre responsabilité est également de distinguer les dépenses de confort qui sont inutiles. Donc, Monsieur le Président, chers collègues, c'est important de vous rappeler ces notions-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur ELOPHE, vous vous moquez du monde. Vous êtes en train de répéter ce que vous avez dit tout à l'heure simplement pour enregistrer vos propos. Vous vous moquez du monde.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, vous venez de me couper la parole, c'est pas très poli. Alors, vous en avez l'habitude. Alors que j'étais dans mon temps de parole. Moi, je suis quand même particulièrement choqué parce que ça fait désormais depuis 2021 qu'on subit constamment, que ce soit en séance plénière, quand c'est enregistré, ou que ce soit en commission permanente, vos attaques, vos insultes… C'est absolument…

M. LE PRÉSIDENT. - Parce qu'on ne subit pas les vôtres, des fois ? On voit bien la provocation d'ELOPHE, là.

M. ELOPHE. - Je vais essayer, malgré que vous ne fassiez pas la police et que vous soyez perturbateur, je vais essayer de conclure en étant digne, Monsieur le Président. Je pense qu'effectivement vous avez donné votre position de vote. Vous n'accepterez pas d'avoir de la climatisation dans nos établissements. C'est fort dommage. Eh bien, nous donnons rendez-vous aux Néo-Aquitains en 2028 et nous ferons le nécessaire pour permettre l'adaptabilité des bâtiments scolaires à une bonne pratique scolaire. Continuez à crier. Merci, bonne journée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Rejetée.

Vote sur : Pour l'équipement en climatisation ciblée des bâtiments régionaux exposés aux fortes chaleurs

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Non-inscrit**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

VŒU REJETÉ

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
" Pour la neutralité politique des associations bénéficiant de subventions régionales "

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a encore une motion du RN sur la neutralité politique des associations bénéficiant… Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président, donc j'ai le plaisir de vous présenter un vœu qui s'intitule « Pour la neutralité politique des associations bénéficiant de subventions régionales ». Alors je vais commencer ainsi, puisque vous faites toujours celui qui ne comprend pas ce que nous avons dit. Donc, je le dis, cette motion ne s'adresse pas à l'immense majorité des associations qui sont composées de bénévoles qui maillent notre territoire, qui assurent le lien social, qui sont essentielles à la vitalité de nos campagnes, bref, qui font un travail remarquable. Donc, ces associations-là, elles savent très bien qu'elles ne sont pas visées par cette motion.

Notre motion vise à préserver l'argent public, à prévenir les dérives clientélistes et à assurer la transparence que sont en droit d'attendre les contribuables. Notre position, elle est claire, c'est : pas d'argent public pour les structures militantes constituées administrativement en association. C'est : pas d'argent public pour assurer de la propagande électorale. Donc notre volonté de recentrage sur l'intérêt général des associations, c'est précisément la politique que nos maires ont mise en place. D'ailleurs, Madame CLAVEAU, je vous réponds, nos maires ont été élus sur ce projet et ils ont été réélus sur ce bilan. Donc vous avez le droit d'être en désaccord avec ce principe. Les associations, d'ailleurs, pourraient-elles aussi déposer des recours. À ce jour, la justice n'a pas donné tort à nos maires. Donc, contrairement à ce que vous avez dit, le Rassemblement national n'est pas au-delà du droit.

Donc, nous, ce que nous reprochons, c'est la complaisance, voire la complicité par le moyen de subventions, avec, du coup, entre la Région et les opposants politiques du Rassemblement national. Vous parlez d'endoctrinement, Monsieur le Président, pardon de le dire, c'est vous qui l'organisez. Vous parlez de censure, eh bien, c'est vous qui tentez de bâillonner les opposants politiques, parce que je vais quand même vous faire remarquer quelque chose. Il y a aucune association aujourd'hui que vous subventionnez qui a appelé à voter pour le Rassemblement national. Et, je vais vous dire, c'est tant mieux. C'est tant mieux. Parce que, nous, notre souhait de neutralité politique, il s'applique à tous. Nous ne souhaitons pas non plus subventionner des associations qui voteraient pour le Rassemblement national. Mais je voulais juste pointer du doigt cette réalité qui fait que ce sont exclusivement les associations politisées et politisées à gauche qui reçoivent des subventions de votre part. Et, d'ailleurs, cette aspiration à la neutralité politique, ce n'est pas juste une demande du Rassemblement national. C'est une demande qui est régulièrement

répétée par des organismes qui, eux, ne sont pas subventionnés. Je pense par exemple à Contribuables Associés qui a mis une excellente pétition en ligne et que je vous invite à signer.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ, pour ne pas refaire l'incident de tout à l'heure avec Monsieur ELOPHE, je suppose que le groupe RN va voter cette motion ?

Mme DIAZ. - Eh bien, nous attendons de voir les arguments des adversaires politiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais on ne va pas refaire un débat. Non o arrête là, s'il vous plaît. On arrête. Enfin, on ne va pas relancer la machine… Vous voulez relancer la machine avec le RN ? Eh bien, faites-vous plaisir.

Mme BOURDIN. - Merci de me donner la parole, je ne l'ai pas prise depuis le début de cette séance. Merci, Monsieur le Président. Voilà que l'obsession du Rassemblement National a maintenant pour objet la neutralité du monde associatif.

Effectivement, avec vos amis, Monsieur Pierre-Édouard STÉRIN ou Monsieur DE VILLIERS, vous maîtrisez parfaitement ce concept de la neutralité associative. Probablement portée par le fantasme de l'arbitrage discrétionnaire de la toute-puissance sur l'argent public, du droit de vie ou de mort sur les structures, vous manifestez ici, Madame DIAZ, votre propension à mélanger les préoccupations d'intérêt public et d'intérêt privé. Votre confusion entre neutralité et laïcité. Mais surtout, votre mépris pour les libertés associatives pourtant inscrites dans notre Constitution. Rien d'original, cependant, à revendiquer la stricte neutralité des associations. C'est un outil régulièrement brandi par les régimes illibéraux et autoritaires pour bâillonner les contre-pouvoirs démocratiques. Tous les coups sont permis pour mettre à genoux le monde associatif et, de ce point de vue, il faut vous reconnaître une certaine forme de cohérence politique. Disparition des CESER, procédures bâillon, stigmatisation des défenseurs des droits, déprogrammation de représentations théâtrales engagées comme à Castres, on l'a dit tout à l'heure, ou vos amis déprogramment, une œuvre d'Alexis MICHALIK qui dessert votre idéologie. Que la loi de 1901 qui prône le droit d'association et la liberté d'expression vous pose problème, on n'en doute pas une seconde. Cette loi, justement, nous protège de la réduction de l'espace civique, de l'invisibilisation du pluralisme et des colères populaires. Eh bien, ne vous en déplaise, nos collectivités répondent scrupuleusement à leur mission quand elles subventionnent des associations politisées. Parce que cette injonction à la neutralité, Madame DIAZ, est illégale. Une association conserve sa capacité critique, sauf si elle exerce des missions contractualisées en délégation de service public. Elle a le droit de s'exprimer librement dans le cadre de la liberté d'expression, à condition, donc, de ne pas appeler à la haine, à la violence ou à la discrimination. C'est exactement ce qu'elles ont fait en 2024. Elles se sont mobilisées avec

succès pour empêcher l'extrême droite de sortir vainqueur des élections législatives. Et vous démontrez avec cette proposition qu'elles ont eu raison de le faire pour l'intérêt général et pour leur propre intérêt.

Nous les invitons à poursuivre cet engagement pour défendre les lois et les valeurs de la République, pour lutter contre les chantages à la subvention, l'autoritarisme. Et, merci, car cette motion éclaire votre scénario dystopique d'un pouvoir qui bâillonne tout ce qui ne lui prête pas allégeance. Collaborer ou résister, aujourd'hui, il faut choisir. Et nous ne doutons pas que les Français, les Françaises et la République, avec ses associations, politisées ou pas, ne se trompera pas en avril 2027. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Philippe LAFRIQUE.

M. LAFRIQUE. - Président, je ne veux pas remettre une pièce dans le jukebox ou climatiser l'ambiance, mais je me dois quand même de défendre notre vision, enfin ma vision et notre vision sur le monde associatif. Parce que, dans votre vœu, ce que vous dites, c'est déjà tout mis en place. Madame DIAZ, lorsque vous parlez du nombre d'adhérents, bien évidemment qu'on demande le nombre d'adhérents aux associations, on leur demande déjà tellement de pièces justificatives, les statuts, la composition de leurs instances dirigeantes, les comptes, bien évidemment, les rapports d'activité, les PV d'assemblée. On leur demande aussi leur nombre d'adhérents, c'est évident. Même si c'est pas forcément, là, ce qui caractérise leur vitalité. Ensuite, l'intérêt régional, bien sûr qu'il est avéré. On accompagne, nous, financièrement, des associations d'intérêt régional, ça coule de source. Concernant les comptes annuels, le droit est tout aussi clair, les obligations de transparence financière sont déjà prévues par la loi et intégrées à nos procédures. Les associations doivent fournir et fournissent les documents requis sur le niveau de financement qu'on leur accorde. C'est la règle.

Alors, qu'est-ce que vous voulez, dans ce vœu, si ce n'est, je crois, par ailleurs, l'exigence d'une prétendue neutralité politique. Cette notion n'existe pas, je suis désolé, ni dans notre règlement ni dans le droit tel que vous l'entendez. Et le Président ROUSSET l'a répété ce matin. Les associations qui participent directement à l'activité des parties, elles sont exclues de nos dispositifs. Ça, c'est clair et net. Alors, je sais pas ce que vous recherchez. Moi, je crois que c'est clair pour tout le monde, de toute façon, ce que vous recherchez, c'est pas un débat administratif, c'est un débat politique. Et moi, je dis : non, on ne peut pas bâillonner nos associations. On ne peut pas les bâillonner, les empêcher de s'exprimer. Je crois que c'est cette conception de la vie associative que je défends. Les associations, les artistes, les acteurs de la solidarité, de l'émancipation citoyenne, c'est eux que vous ciblez. Non, ils ont le droit à la parole et ils sont là pour ça. C'est la démocratie dans notre région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Donc, juste pour rappel, quand on présente sa motion, c'est 4 minutes pour la présenter et l'explication de vote c'est 2 minutes. Je vois que vous avez fait preuve d'une grande complaisance à l'égard de nos collègues écologistes qui se sont fait plaisir à dire un ramassis de bêtises sur lesquelles je ne répondrai pas. Continuez comme ça, chers collègues, vous êtes nos meilleurs agents électoraux. On se donne rendez-vous, en effet, en 2027.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle prétention !

Mme DIAZ. - Monsieur le Vice-président, oui, c'est très intéressant ce que vous avez dit et merci beaucoup d'avoir révélé tout cela. Donc vous dites : « qu'est-ce que vous voulez de plus ? » Parce que le nombre d'adhérents, on le demande, on l'a. C'est parfait, c'était notre premier point. L'intérêt régional avéré, vous aviez dit que vous le respectiez, c'était notre deuxième point. Parfait.

Les comptes annuels, vous les demandez, c'est ce que nous demandions et, ça, c'est parfait. Donc, vous auriez pu voter notre motion. Mais on voit ce qui vous dérange, c'est surtout votre attachement à l'absence de neutralité…

M. LE PRÉSIDENT. - À la liberté.

Mme DIAZ. - …C'est ce point qui vous empêche. Donc les seuls qui bâillonnent en réalité les opposants politiques, c'est vous. C'est vous. Et donc, au moins, grâce à cette motion, c'est ce qui est révélé au grand jour. Écoutez, comme je vous l'ai dit, vous aussi continuez, comme ça, vous êtes également nos meilleurs agents électoraux. Merci. Et donc nous voterons pour notre motion.

M. LE PRÉSIDENT. - N'y comptez pas trop. Je reprendrai, parce que la discussion a ceci d'intéressant qu'à un moment donné on dévoile des choses, je reprendrais une idée qu'a évoquée Katia BOURDIN tout à l'heure. En fait, vous êtes contre la loi de 1901, une des lois fondamentales de la République et de la démocratie. La liberté de constitution. Alors, partez à l'élection avec ça et vous allez nous fournir des régiments, des armées, de ceux qui vont s'opposer à votre pouvoir. Alors, je prends les votes pour.

M. PEYRAT. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends les votes pour. Qui sont les votes contre ? Pardon, j'ai privé de parole quelqu'un. Jérôme.

M. PEYRAT. - Oui, mais c'est voté. Je voulais insister sur le caractère, cela n'existe pas la neutralité politique. J'ai suivi d'assez près un certain procès d'assistant parlementaire européen où on plaidait la neutralité politique d'un côté et l'impossibilité de ne pas faire de

politique quand on fait ce genre de métier de l'autre. Et on en est là à partir du moment où on a toutes les garanties qui nous ont été rappelées par le Vice-président. Attention à un concept qui peut être très dangereux, à terme. La neutralité politique, heureusement que ça n'existe pas. Merci Monsieur le Président, et je suis désolé d'avoir interrompu le vœu.

Vote sur : Pour la neutralité politique des associations bénéficiant de subventions régionales

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Non-inscrit**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

VŒU REJETÉ

Vœu déposé par les groupes Ecologiste, Solidaire et Citoyen et PS/Place Publique/Apparentés :

" Soutien aux épreuves du baccalauréat en langue basque "

M. LE PRÉSIDENT. - On a un vœu de soutien aux épreuves du baccalauréat en langue basque. Didier DAMESTOY.

M. DAMESTOY. – Oui merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ou Sophie BUSSIERE.

M. DAMESTOY. – C'est Didier DAMESTOY qui prendra la parole. Ce vœu est présenté conjointement par le groupe écologiste, solidaire et citoyen et le groupe PS et apparentés. Alors, Monsieur le Président, chers collègues, le vœu que nous vous soumettons a pour but d'afficher notre soutien aux élèves de première, une centaine, environ, qui ont fait le choix de rédiger leur épreuve de mathématiques du baccalauréat en langue basque, car ils sont confrontés à une situation qui soulève une question importante d'égalité de traitement et de cohérence pédagogique. Depuis leur entrée dans le système immersif ou bilingue, ces élèves suivent tout ou partie de leur scolarité en langue basque. Les mathématiques font partie des disciplines enseignées dans cette langue, ce qui leur permet d'acquérir les notions, le vocabulaire scientifique et les méthodes de raisonnement en basque tout au long de leur parcours. Or, au moment d'aborder les épreuves du bac, ces élèves disposent…ne disposent pas de la possibilité de composer l'examen de mathématiques dans la langue dans laquelle ils ont été formés. Cette situation crée une difficulté supplémentaire qui ne concerne pas les connaissances mathématiques elles-mêmes mais la langue de restitution des savoirs. Les candidats doivent alors effectuer un travail de traduction mentale et mobiliser un vocabulaire technique différent de celui utilisé quotidiennement en classe. Cette réalité peut constituer un facteur d'inégalité par rapport aux autres élèves, alors même que l'objectif des filières immersives ou bilingues est de garantir la maîtrise des deux langues sans pénaliser les apprentissages disciplinaires.

La possibilité de passer l'épreuve de mathématiques en langue basque représenterait ainsi une reconnaissance du parcours suivi par ces élèves et permettrait d'évaluer leurs compétences mathématiques dans les conditions les plus équitables. L'enjeu dépasse la seule question de l'examen. Il s'agit également de conforter la place de la langue basque dans l'enseignement, de valoriser l'investissement des élèves et des équipes pédagogiques et de garantir la continuité entre la langue d'apprentissage et la langue d'évaluation. C'est une question d'équité, de cohérence éducative et de respect du parcours bilingue immersif choisi par ces jeunes.

Par ailleurs, chers collègues, sachez que des motions de soutien ont été votées par le département 64 ainsi que par 37 communes et que 3 députés et 80 des 158 maires du Pays basque ont aussi affiché leur soutien. Enfin, je ne serais pas complet si je ne vous disais pas que le ministre de l'Éducation nationale s'est finalement saisi du dossier et a évoqué des évolutions positives sur ce sujet à l'horizon 2028 et qu'a priori, les élèves ayant décidé de rédiger leur épreuve de mathématiques en langue basque dès cette année ne seraient pas pénalisés. Nous l'espérons vivement, car en théorie, ils pourraient se voir écoper d'un zéro pointé, ce qui, dans le cadre de Parcoursup, serait bien sûr très problématique. Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention et par avance de votre soutien envers ces jeunes qui, personnellement, je trouve, ont beaucoup de courage. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Mathieu BERGÉ, pour répondre.

M. BERGÉ. - Oui, peut-être, avant de donner la position pour le groupe, j'aimerais passer la parole à Jean-Louis NEMBRINI qui pourrait peut-être nous rappeler le fait qu'il y avait une pratique qui avait été mise en place, peut-être, quand il avait d'autres fonctions et que lors de la dernière réforme, a fait qu'on était revenu en arrière et que ce que vient de présenter notre collègue DAMESTOY, serait juste un retour à une bonne pratique qui existait auparavant. Jean-Louis, peut-être pour nous expliquer cela.

M. NEMBRINI. - Simplement s'inscrire dans la continuité. En effet, depuis 2012, en citant Clément MAROT, je dirais « *Plus ne suis ce que j'ai été. Et plus ne saurai jamais l'être* ». Mais vous m'assurez la possibilité de continuer et d'avoir une continuité intellectuelle. En 2012, j'avais autorisé le passage de cette épreuve de mathématiques en langue basque. Continuons. Je veux dire que, depuis des années, cette expérimentation, il n'y a plus qu'à la consolider par l'adaptation de notre droit. C'est tout ce que je peux dire. À l'époque, j'avais réfléchi de manière assez simple : est-ce que les mathématiques perdent quelque chose au fait d'être enseignées dans une autre langue que le français ? La réponse est non, puisque le langage mathématique, de toute façon, s'impose. Donc c'est clair. Peut-être encore plus que pour les autres épreuves c'est logique, en réalité. Voilà, c'est tout ce que je peux dire.

Et la langue basque y gagne. Nous soutenons le développement de la langue basque. Eh bien, continuons et c'est ce que, je pense, le ministre fera.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Mathieu.

M. BERGÉ. - Oui, juste pour dire que c'est peut-être un détail pour vous, mais c'est extrêmement important pour nous au Pays basque et que la question de la langue basque, elle est aujourd'hui dépolitisée sur notre territoire. La dernière enquête sociolinguistique montrait que 60 % de la population du Pays basque manifestait un grand intérêt, voire un

très grand intérêt pour la langue basque et qu'il n'y avait que 17,1 % des gens qui ne manifestaient aucun intérêt pour la langue basque.

Je vais un peu également élargir le propos de mon collègue DAMESTOY qui n'a mentionné que la filière immersive pour dire que, aujourd'hui, l'enseignement au Pays basque, c'est en filière bilingue à parité horaire ou immersive. Et il est quand même important de rappeler que là où il y a la majorité d'élèves, c'est quand même sur les filières à parité horaire. Par exemple, si on prend le premier degré, aujourd'hui, 43,8 % des élèves en premier degré étudient en langue basque, soit dans la filière à parité horaire, soit la filière immersive. Desquels 54 % sont dans la filière publique bilingue. C'est quand même particulièrement important de donner cette donnée. Si vous allez au collège, on est encore à 25,9 % des élèves qui étudient en langue basque, 37 % dans le public, 30 % dans le bilingue confessionnel et le reste, 30 %, dans la filière immersive Seaska. Qu'est-ce qui se passe ? Il n'y a pas de persévérance. On perd des effectifs au niveau du lycée justement parce qu'il n'y a pas de reconnaissance par le diplôme du baccalauréat et de statuts. Il y a des sections européennes anglais, allemand, mais il n'y a pas de section européenne basque ou section langue régionale basque. Et il y a un trou dans la raquette. Et, lors de la dernière réforme, en 2019, mais ça a été totalement oublié par la réforme, on a même rétrogradé en empêchant, justement, la possibilité de passer des épreuves en langue basque.

Autre point important, ce sont les chiffres. C'est important. Une langue est en danger lorsqu'on passe en dessous du seuil de 20 % de locuteurs. Aujourd'hui, au Pays basque, on est à 20,1 % de locuteurs complets et 9 % de ce qu'on appelle « locuteurs passifs ». Donc on est juste à la limite du seuil. Donc c'est pour ça que c'est particulièrement important qu'on ait une politique publique particulièrement proactive.

Je me félicite également du travail qui a été mené avec le ministre de l'Éducation nationale et parlementaire du Pays basque. Simplement, j'ai eu l'occasion de m'exprimer encore la semaine dernière. Il y a un gros trou dans la raquette.

C'est-à-dire que la réforme, en tout cas ce qui a été mentionné dans la presse sur la reconnaissance, dans le cadre du baccalauréat, de la section bilingue, passerait par le fait de pouvoir étudier une spécialité en langue basque dans le cycle terminal, ce qui n'est pas possible dans les filières bilingues à parité horaire puisque ce sont les matières de du tronc commun qui sont enseignées. Donc on a un progrès théorique, mais qui ne s'appliquerait pas à l'ensemble des apprenants en langue basque. J'espère que nous serons suffisamment puissants pour faire rectifier cette petite erreur. Je vous remercie, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Mathieu. Qui est contre cette motion ? Daniel DARTIGOLLES. Qui s'abstient ? Le groupe communiste vote contre. Qui est pour ? Adopté.

Vote sur : Soutien aux épreuves du baccalauréat en langue basque

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (3) ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Centre et Indépendants**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

VŒU ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :
" Pour la reconnaissance des droits des fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine "

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la reconnaissance des droits des fleuves et rivières, je sais pas qui la présente. Stéphane TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Oui, merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous pouvez résumer.

M. TRIFILETTI. - En 2022, lorsque notre Assemblée examinait ici-même une motion sur les droits du fleuve Charente, beaucoup considéraient cette réflexion comme marginale, certes innovante, mais sans doute un peu utopique.

Quatre ans plus tard, les crises de l'eau, du climat, de la biodiversité se sont aggravées et, en parallèle, les initiatives portées dans nos territoires autour des droits des fleuves et rivières, notamment en Nouvelle-Aquitaine, se sont généralisées. Notre Région apparaît aujourd'hui comme la bonne échelle pour les relier et leur donner une cohérence d'ensemble. Je vous invite, chers collègues, à lire ou relire L'histoire d'un ruisseau du grand géographe du XIX^{e} siècle Élisée RECLUS. Son ouvrage s'ouvre sur cette phrase magnifique : « *l'histoire d'un ruisseau, même de celui qui naît et se perd dans la mousse, c'est l'histoire de l'infini.* » Et c'est vrai qu'aucun cours d'eau n'est insignifiant. Chaque ruisseau raconte l'histoire du vivant, des territoires et des liens qui unissent la terre à la mer. Des initiatives sur les droits des fleuves et rivières, il y en a désormais partout en Nouvelle-Aquitaine, autour de la Garonne, où les réflexions portées y compris par de nombreux scientifiques, dont Gilles BŒUF, nous invitent à considérer les fleuves non plus seulement comme des ressources, mais comme des partenaires écologiques dont dépend notre avenir. Autour de la Charente, avec les travaux citoyens du collectif des droits du fleuve sur l'Adour, L'Isle, la Dordogne, la Nive, le Ciron et bien d'autres bassins versants, les acteurs locaux développent des démarches de restauration, de gouvernance partagée, de solidarité écologique autour de la personne morale des fleuves et rivières. Il y a aussi des initiatives parlementaires innovantes. Je pense notamment aux travaux de la sénatrice girondine Monique DE MARCO, qui propose aujourd'hui de consacrer les droits de la nature dans notre charte de l'environnement. Je pense aussi aux sénateurs socialistes qui ont accompagné le texte pour la personnalité juridique des droits de la Seine, via le portage d'ailleurs d'un sénateur socialiste, Rémi FÉRAUD.

Alors, c'est précisément là que la Région, notre Région a un rôle à jouer parce qu'elle est cheffe de file biodiversité, parce que la feuille de route Néo Terra doit être réinterrogée. Parce qu'elle peut offrir ce qui manque encore, un espace commun de dialogue et d'expérimentation, véritable confluence entre tous les acteurs de l'eau et du vivant. La

question est désormais simple. Comment faire converger ces initiatives pour construire une vision régionale autour des droits du vivant. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que les signaux d'alerte se multiplient. Nous l'avons encore évoqué hier avec les fédérations de pêche : effondrement de nombreuses espèces migratrices, réalité malheureusement visible. Lorsque reculent alose, lamproie, anguille et tant d'autres espèces inféodées au milieu aquatique, c'est la santé des écosystèmes qui nous lance un ultime avertissement. Une semaine après la Journée mondiale de l'océan, rappelons que qualité des eaux littorales, conchyliculture, ressources halieutiques dépendent aussi directement de ce qui se passe sur nos bassins versants. Protéger nos fleuves, c'est aussi protéger l'océan. Au fond, ce dont nous parlons aujourd'hui, ce n'est pas seulement des droits des fleuves et rivières.

Nous parlons de notre capacité collective à construire, à construire une nouvelle alliance entre les sociétés humaines et le vivant. Et je vais même plus loin, cette alliance, si elle n'existe pas demain, eh bien, nous remettrons en cause la finalité de One Health.

Pour finir, je laisserai une nouvelle fois la modernité, la poésie à ce cher Élisée RECLUS qui conclut ainsi L'histoire d'un ruisseau : réunis en un seul flot, nous descendons ensemble vers la grande mer où toutes les vies vont se perdre et se renouveler. La Nouvelle-Aquitaine, de par son rôle de chef de file biodiversité, grâce à la richesse de ses initiatives locales, a toutes les cartes en main pour se renouveler elle aussi autour des droits des fleuves et des rivières. Osons, chers collègues, osons ensemble, je vous remercie.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, 2ème Vice-président,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. NEMBRINI. - Merci, Stéphane. Y a-t-il des prises de parole ?

M. LE CAMUS. - Monsieur le Vice-président.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LE CAMUS.

M. LE CAMUS. - Merci, Monsieur le Vice-président. Chers collègues, de séance plénière en séance plénière, les écologistes nous surprennent par leur inventivité pour nous présenter les motions les plus lunaires. Déjà, il y a quelques mois, vous nous aviez proposé la reconnaissance du droit des arbres. Aujourd'hui, nous découvrons le droit des fleuves. Peut-être aurons-nous droit à la prochaine séance plénière, au droit des cailloux, au droit des montagnes, au droit des nuages ou des étoiles. Je m'étonne d'ailleurs du manque d'inclusivité de cette motion. Vous auriez pu associer les torrents, les ruisseaux, les gaves,

spécificités régionales, les cascades, peut-être, aussi. Quel dommage de se restreindre aux fleuves et aux rivières et de discriminer ainsi les autres cours d'eau.

Votre inventivité ne s'arrête pas au seul sujet de cette motion. L'intégralité de son contenu, au-delà d'être parfaitement indigeste, est constituée de propositions et idées tout aussi délirantes les unes que les autres. Nous apprenons tout d'abord l'existence du concept de démocratie écologique, dont le sens est déjà assez complexe à saisir. Mettre le mot écologique à toutes les sauces, à côté de tous les concepts *ad nauseam* ne rendra pas nos politiques et nos actions plus efficaces en matière de protection de l'environnement, bien au contraire. Ensuite, nous découvrons toute une liste de droits que vous souhaitez donner à nos compatriotes fleuves citoyens, droit d'exister, droit de s'écouler, droit à la connectivité écologique. Ça, je ne sais pas ce que c'est. Droit à une représentation institutionnelle. Nul doute qu'une fois dotés de la personnalité juridique, les fleuves se précipiteront dans les commissariats pour déposer des plaintes et faire valoir leurs droits.

Enfin, vous souhaitez mettre en place une convention régionale citoyenne des fleuves et des rivières. Il est vrai qu'à l'heure des restrictions budgétaires, c'est une priorité qui s'impose. Mais avoir le sens des priorités n'est pas vraiment ce qui vous caractérise.

Et je réserve quand même une mention spéciale pour la désignation du gardien du fleuve. Je me suis demandé si je lisais un livre fantastique, quand même. Et je l'imagine déjà dans sa cabane en bois flottant, habillé en toge blanche avec une couronne d'algues. J'ai hâte, j'en salive d'avance. Bon, plus sérieusement, je crois qu'on est quand même bien loin de ce que peuvent attendre nos concitoyens, les vrais, pas les fleuves, du travail de notre assemblée. Votre niveau de déconnexion des priorités est tellement fascinant… Donc, évidemment, nous voterons contre cette motion. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Sophie.

Mme WEBER. - Merci, Président. Chers collègues, la proposition portée par le groupe écologiste visant à reconnaître des droits aux fleuves et rivières, contrairement à ce qui vient d'être dit à l'instant, mérite une attention sérieuse tant elle reflète une préoccupation légitime pour la protection de notre patrimoine aquatique. Cependant, la majorité socialiste ne pourra pas y souscrire. Le droit tel que nous le concevons en France est un construit humain conçu pour régir les relations entre les individus et les institutions. Les droits impliquent des devoirs réciproques, une capacité à les exercer et à les défendre. Or, une rivière, une forêt ou une montagne ne peuvent ni revendiquer leurs droits ni reconnaître ceux des autres. Personnifier des entités naturelles revient à créer une fiction juridique qui, loin de renforcer leur protection, risque de brouiller les responsabilités et de détourner l'attention des solutions concrètes.

Les expériences étrangères s'inscrivent dans des contextes historiques, culturels et institutionnels très spécifiques qui rendent leur transposition directe dans notre droit particulièrement complexe. Contrairement à ce que pourrait suggérer cette motion, le droit français dispose déjà d'outils robustes pour protéger l'environnement, à condition, bien sûr, que la majorité gouvernementale ne détricote pas le cadre existant.

Souscrire cette motion reviendrait à complexifier le droit français, d'autant que la Région n'est pas compétente pour appliquer de tels dispositifs. Notre responsabilité est de rechercher un équilibre durable entre les besoins des populations et la préservation des écosystèmes dont elles dépendent. Nous partageons néanmoins pleinement l'objectif poursuivi par cette motion : mieux protéger nos cours d'eau, restaurer les continuités écologiques, préserver les zones humides, améliorer la qualité de l'eau et renforcer l'adaptation de nos territoires face au dérèglement climatique.

Sur ces enjeux essentiels, la Région se mobilise fortement à travers Néo Terra, les contrats territoriaux et l'accompagnement des acteurs locaux. C'est précisément parce que nous souhaitons concentrer nos efforts sur ces actions concrètes et opérationnelles que nous ne soutiendrons pas cette motion. Merci.

M. NEMBRINI. - Merci. D'autres demandes de parole ?

M. TRIFILETTI. - Une explication rapide pour répondre très rapidement. Effectivement, c'est un nouveau paradigme. Alors, comme c'est un nouveau paradigme, c'est difficilement intelligible pour beaucoup. Vous allez voir que, d'ici quelques années, effectivement, ce sera novateur et ce sera intégré au droit. Et je vais plus loin que ça, c'est une vision de la République. Pourquoi ? Parce bon que c'est vrai que l'extrême droite n'a toujours pas compris les fondamentaux des premiers droits, puisque, tout à l'heure, par exemple, elle a remis en cause une loi fondamentale de la Troisième République, qui est la loi de 1901. Elle a remis en cause également...

M. NEMBRINI. - Explication, c'est tout.

M. TRIFILETTI. - Deux minutes. C'est de droit. Elle a fait la même chose avec la loi de 1905 concernant la laïcité. Donc, les fondamentaux des premiers droits de la République, finalement, ils ne sont toujours pas intégrés par le Rassemblement national. Alors, j'ose pas imaginer effectivement que ce qu'on appelle la troisième génération de droits qui a trait aux droits environnementaux ne soit toujours pas intégré puisqu'ils n'ont toujours pas compris les premiers. Ça, c'était la première chose. Ils sont déconnectés finalement de la nature et c'est bien ça qui nous posera problème, vous verrez, dans les années qui viennent. Ça, c'était la réponse effectivement à l'extrême droite qui est restée, finalement, avant 1848 et peut-être avant 1870. Et puis, pour répondre à ma collègue socialiste, lui dire que les sénateurs

socialistes finalement, notamment lorsqu'ils ont reconnu les droits de la Seine portés, je le rappelle, par un sénateur socialiste, étaient finalement, alors qu'on taxe souvent la chambre haute en disant qu'elle est un petit peu conservatrice, plus novateurs que nous en Nouvelle-Aquitaine. Et je vous le dis franchement, chers collègues, c'est dommage, on loupe quelque chose à un endroit où on aurait pu être novateur.

M. NEMBRINI. - Merci, je mets aux voix qui est pour adopter cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette motion est rejetée et je rends la présidence à notre Président.

Vote sur : Pour la reconnaissance des droits des fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance (1) ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Renaissance ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Centre et Indépendants :
" Pour une politique climatique régionale ambitieuse et tournée vers l'avenir "

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Pour une politique climatique régionale ambitieuse et tournée vers l'avenir, Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, je vais être bref. Le changement climatique, c'est la réalité la plus incontestable du siècle, même si parfois elle est remise en cause. Nous avons l'impression néanmoins qu'un certain nombre de risques ne sont pas suffisamment pris en compte, que nous regardons parfois un peu trop souvent dans le rétroviseur plutôt qu'anticiper les risques. Par exemple les retraits gonflements, par exemple le ruissellement. Toutes ces données-là, aujourd'hui, sont très claires et une grande partie de notre région y est exposée. C'est le sens de ce vœu, se dire que nous avons des risques à anticiper et que peut-être nos politiques ne sont pas exactement calibrées pour les risques qui se présentent à nous.

Par ailleurs, nous avons noté avec un certain étonnement que, de dans votre budget vert, les investissements climatiques, 51 % des dépenses dites climatiques et près de 60 % des dépenses de biodiversité ne sont pas cotées, ce qui quand même représente des parts significatives du budget. Ça nous interroge grandement, évidemment, quant à l'exemplarité de ce que l'on fait ici pour entraîner avec nous l'ensemble de la région. Alors, ce constat-là n'est pas un procès.

Ces risques nouveaux ne sont par ailleurs pas simples à anticiper, mais nous vous proposons tout simplement de les prendre en compte, de réorienter, d'abord de mieux connaître les risques, de prévenir, de mesurer et de jouer avec nos atouts propres. Voilà pour faire un résumé rapide de cette motion qui, je le répète, a vocation à enrichir le débat sur les risques nouveaux.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Oui, allez-y.

M. OBRADOR. - Oui, merci, Monsieur le Président. Chers collègues, alors, cette motion est assez révélatrice d'une certaine façon de faire de la politique que nous connaissons bien : constater un problème réel, puis proposer comme seule réponse toujours plus de normes, d'indicateurs, de rapports en soi, toujours plus de bureaucratie. C'est, au fond, cher Fabien ROBERT, une motion très macroniste, et même, à vous écouter, pas suffisamment, pas

exactement calibrée. Vous ne semblez même pas convaincu par votre propre motion. C'est dommage. Elle part d'un constat…

M. ROBERT. - Moi je n'ai pas besoin de gueuler pour être convaincu, c'est tout.

M. OBRADOR. - Non, j'ai pas dit ça. Elle part d'un constat que personne ne conteste. Oui, notre région est exposée à des risques naturels, le gonflement des argiles, les inondations, le ruissellement. Mais à partir de ce constat, que propose-t-on réellement ? Une cartographie supplémentaire qui, au passage, existe déjà dans les PLU, les PLUi et même dans le SRADDET, des indicateurs climat et biodiversité, des documents de pilotage. Enfin, bref, des couches administratives de plus que ne supportent plus les élus locaux, aussi. Et c'est leur demande. Il y a quelques années, j'ai accompagné ma collègue Annick COUSIN lorsqu'elle était parlementaire du Lot-et-Garonne pour accompagner des communes dans leur démarche pour la reconnaissance de catastrophes naturelles. C'est un véritable parcours du combattant. Mais moi, j'ai une question, Monsieur ROBERT, qu'avez-vous fait depuis 10 ans que vous êtes au pouvoir pour essayer de faciliter justement toutes les procédures et pour mieux préparer nos communes face aux défis du réchauffement climatique ? J'ai pas la réponse. Je pense que vous non plus. À l'heure où il faut débureaucratiser les politiques publiques à tous les étages, c'est une demande des Français, des élus locaux, vous, vous cherchez encore à les complexifier. Pour nous, c'est non. Si certains objectifs sont louables, la méthode ne l'est pas du tout. Nous voterons contre cette motion. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'autre … ? Oui.

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président et chers collègues, alors, comme dirait un de mes collègues : « *en dépit de la chaleur, cette motion ne manque pas d'air* ». C'est tout de même osé pour le groupe Centre et Indépendants de proposer une motion pour une politique régionale ambitieuse et tournée vers l'avenir en termes climatiques dans le contexte actuel. Alors que c'est votre gouvernement qui vient de réduire encore drastiquement le budget du Fonds vert, malgré une canicule précoce record, ce qui menace des milliers d'initiatives essentielles en matière de restauration de la nature, d'efficacité énergétique portées par des communes des territoires ruraux notamment. Alors que c'est votre gouvernement qui a décidé de ne pas mettre le sujet du changement climatique au dernier G7 spécial environnement des 23 et 24 avril dernier pour ne pas froisser Donald TRUMP, président du deuxième pays plus gros émetteur de gaz à effet de serre au monde. Alors que certains de vos élus, à peine les élections municipales passées, rallument l'éclairage nocturne contre toute notion de sobriété et se félicitent d'arracher la végétation des rues alors que ça apporte des relais de fraîcheur au bitume. Bon je n'ai que deux minutes et la liste serait beaucoup trop longue. Avec cette motion. Malgré tout cela, vous décidez que c'est le moment de

critiquer la politique climatique de la Région sans faire de mea culpa, ni sur votre action gouvernementale ni sur le début de vos actions municipales. Alors, j'ai une petite question : est-ce que c'est juste pour faire une vidéo, comme nos collègues de l'extrême droite aiment le faire ? Vous allez pouvoir la poster sur les réseaux sociaux pour montrer que, finalement, la lutte contre le changement climatique vous préoccupe malgré tout. Comme le dit ce proverbe, en Tunisie, seul le chameau ne voit pas ses bosses. Je vous laisse méditer sur le sujet. Et, donc, nous ne participerons pas à ce vote pour cette motion pleine de publicité.

M. LE PRÉSIDENT. - J'aime bien, je connaissais pas l'expression. Il faut qu'on conserve ça quoi. Seul le chameau ne voit pas ses bosses. Alors, s'il y a pas d'autres interventions, Guillaume.

M. RIOU. - Oui, Monsieur le Président, après ce bestiaire sur deux jours, la chèvre, la buse, le chameau, je vais essayer de répondre aux propos, à l'interpellation de Monsieur ROBERT. Je vous comprends et je suis ravi. Je suis ravi que la quasi-totalité de l'hémicycle se rallie à Néo Terra dans son propos. Finalement, c'est une grande victoire pour nous. Mais j'observe que cette motion n'est pas une motion d'ambition, de prévoyance de l'avenir, mais plutôt une motion, finalement, de frustration.

« Les risques nouveaux », vous nous dites à l'instant même. Les risques nouveaux. Monsieur ROBERT, je crois que c'est un anachronisme. Cela fait maintenant plus de 15 ans que, à la Région, nous avons compris le risque, que nous l'avons largement anticipé quant aux dérèglements, au réchauffement climatique. Et vous nous dites : « prévenir plutôt que réparer ».

Par exemple, c'est notre programme ressources. Ce sont exactement les termes du programme ressources. Le programme ressources, c'est 2007, Monsieur ROBERT. C'est pas une nouveauté pour nous. Il y a longtemps que c'est engagé : prévenir plutôt qu'avoir à réparer l'eau potable. C'est une stratégie centrale.

Les ENR. Vous nous dites les ENR, désolé, encore un anachronisme, Monsieur ROBERT. C'était hier. D'ailleurs, vous l'avez voté, je vous en remercie. Le débat c'est pas aujourd'hui, il était hier. Et puis, c'est une motion de contre-réalité politique, voire de post-vérité. J'ai participé en 2019, 2020 à la convention citoyenne avec les 150 promesses du Président de la République. Et puis cet aspect absolument déceptif, c'est le renoncement sur le ZAN, à Paris et ici. Et puis, souvenez-vous de votre vote sur Néo Terra 1, avec une abstention, puis Néo Terra 2, avec un vote contre. Alors, nous faire la leçon, aujourd'hui, de ce qui doit être, de ce qui devrait être, de ce qui devra être, c'est quand même succulent, absolument succulent.

Et puis, enfin, une motion d'ambition, d'avenir en assumant une stratégie de différenciation. Une stratégie de différenciation. Moi, j'y vois plutôt finalement une motion plagiat, tout simplement, Monsieur ROBERT. Merci à vous. Et je vous propose donc de voter contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

Vote sur : Pour une politique régionale ambitieuse et tournée vers l'avenir

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen (9) ; Rassemblement National et Apparentés ; Non-inscrit**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Quelle politique en matière de tarifs préférentiels dans les TER pour la Région Nouvelle-Aquitaine ? »

M. LE PRÉSIDENT. - On passe maintenant aux questions orales. RN. Votre question, Madame JOUBERT c'est ça, qui prend la parole ? Sur les tarifs préférentiels dans les TER.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, l'explosion des prix des carburants frappe durement le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains et tout particulièrement ceux qui vivent dans la ruralité. Dans ce contexte, utiliser sa voiture individuelle est devenu un véritable luxe que certains peuvent difficilement se permettre en dehors de leur strict cadre professionnel. Les transports collectifs, en particulier les TER, constituent alors l'une des solutions les plus pratiques pour permettre aux plus modestes de pouvoir se déplacer à moindre coût. À titre d'exemple, suite à l'abandon du projet de piscine communautaire à Montpon-Ménestérol en Dordogne, pour lequel la Région Nouvelle-Aquitaine avait prévu une participation financière, une solution de proximité pour les Montponnais consisterait à se rendre à la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle, en Gironde, qui est située à seulement 8 minutes de trajet en TER. Cependant, le coût de 3,8 euros pour un trajet simple est trop élevé pour permettre aux familles montponnaises qui le souhaitent de se rendre à la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Or, les Régions voisines nous proposent plusieurs exemples intéressants de tarification incitative pour encourager les habitants à prendre les TER. La Région Occitanie propose une offre originale avec des billets de train vendus à 1 euro pour 5 lignes TER spécifiques. Une formule qui conviendrait parfaitement pour permettre aux Montponnais d'accéder à la piscine de Saint-Seurin en période estivale. D'autres formules, comme celle du pass illimité à 110 euros pendant 7 jours proposé par la Région Bretagne, pourrait aussi mériter une expérimentation dans notre propre région. En Nouvelle-Aquitaine, la carte plus a une réelle utilité, mais elle ne permet pas de répondre à la grande diversité des demandes des habitants. Elle pourrait être complétée de manière ponctuelle par le type d'offres évoquées

précédemment. D'abord à titre expérimental afin de pouvoir évaluer concrètement le coût financier et l'efficacité pratique du dispositif mis en place. Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine envisage-t-elle de mettre en place des dispositifs de ce type dès cet été ou à défaut l'été prochain afin de compléter et diversifier son offre tarifaire au service des Néo-Aquitains ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Renaud. Comme tu veux.

M. LAGRAVE. – Je croyais que c'était vous Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'en ai assez.

M. LAGRAVE. – Je plaisante… Alors, est-ce qu'on va le faire cet été ? La réponse est non. Est-ce qu'on a des tarifs qui correspondent à ce que vous demandez, Madame ? La réponse est oui. Le fait est que vous avez regardé les tarifs de la Bretagne et d'Occitanie, je crois. Vous avez pas regardé ceux de la Nouvelle-Aquitaine. C'est un peu dommage puisque, tout simplement, on a un tarif escapade qui fonctionne dans le cas présent et un tarif tribu. Figurez-vous que, quand vous me dites qu'ils vont à la piscine, c'est super, s'ils y vont à plusieurs, s'ils y vont à deux, ils ont 20 % de réduction, s'ils y vont à 3, ils ont 30 %, s'ils y vont à 4, ils ont 40 %. Et, s'ils y vont à 5, ils ont 50 %. Donc 3,8 euros divisés par 2, vous l'avez ? Donc, pour être très clair, on est évidemment moins cher que la voiture. Donc, considérant cela, on n'a pas besoin de revoir notre tarification puisque la tarification existe déjà dans les tarifs de Nouvelle-Aquitaine.

J'ajoute à ça que, s'il s'agit de personnes en difficulté, il y a des tarifs dits « sociaux » qui permettent à nos concitoyens les plus démunis d'avoir accès effectivement à des tarifs beaucoup moins chers que les réductions dont je viens de parler. Donc merci de votre sollicitation et de votre sollicitude. Nous avons déjà répondu il y a très longtemps à ces questions à travers une tarification que je vous enverrai pour que vous puissiez la transférer aux personnes qui voudront aller à la piscine de Saint-Seurin. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Renaud.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Fermeture de la maternité de Navarre, le Béarn face au déclassement médical »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la deuxième question orale du RN sur la fermeture de la maternité de Navarre. Je sais pas si on est compétent pour ça.

M. VERRIERE. - J'imaginais bien que vous alliez me dire ça. Laissez-moi présenter la question, je vous prie. Monsieur le Président. Depuis plusieurs semaines, le Béarn vit une véritable crise sanitaire. Le 14 avril dernier, la Polyclinique Pau Pyrénées était placée en redressement judiciaire. Puis, le 7 mai, tombait une série d'annonces particulièrement inquiétantes : fermeture de la maternité de Navarre, fermeture du site de Marzet, suppression des urgences nocturnes, disparition de l'oncologie médicale et des services de rééducation, et j'en passe. Derrière ces décisions, ce ne sont pas des lignes comptables que l'on efface. Ce sont 161 emplois menacés, plus de 1 000 naissances par an qui devront être absorbées ailleurs et près de 450 000 habitants qui voient leur accès aux soins se dégrader. Le 9 juin dernier, plus de 600 personnes se sont mobilisées pour défendre leur maternité et leur clinique.

Les élus béarnais du Rassemblement National étaient naturellement présents à leurs côtés. Cette mobilisation n'était pas anecdotique. Une sage-femme rappelait ce jour-là avoir vécu les fermetures des maternités d'Oloron puis d'Orthez. C'est bien le même phénomène qui se reproduit aujourd'hui, celui du recul progressif de l'offre de soins dans notre territoire. Comme si cela ne suffisait pas, nous apprenons désormais la fermeture annoncée d'une unité de 24 lits à l'hôpital psychiatrique de Pau, destinée aux patients souffrant de pathologies aiguës.

Monsieur le Président, avant même que vous ne me répondiez, je connais déjà l'argument que vous allez avancer : la santé n'est pas une compétence de la Région. Certes, mais lorsque des milliers de nos concitoyens voient disparaître des services essentiels, lorsqu'un territoire entier risque de perdre une partie de son offre de soins, lorsqu'un bassin de vie de

plusieurs centaines de milliers d'habitants est concerné, il ne s'agit plus simplement d'une question de compétence administrative, il s'agit d'une question de responsabilité politique. D'ailleurs, lorsque cela vous convient, la Région sait parfaitement sortir du strict cadre de ses compétences pour défendre des causes qu'elle juge prioritaires. Alors, pourquoi restez-vous silencieux lorsqu'il s'agit de l'accès aux soins ? Car la réalité est préoccupante. Selon le dernier baromètre de la Fédération hospitalière de France, 76 % des Néo-Aquitains déclarent avoir renoncé à au moins un acte de soins au cours des 5 dernières années. C'est l'un des taux les plus élevés de France. La Région dispose pourtant de leviers et elle dispose aussi d'une voix politique forte auprès de l'État et des agences concernées.

C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui de dépasser la simple réponse de compétence. Considérez-vous, oui ou non, que la situation de la Polyclinique Pau Pyrénées et la succession de fermetures de services de santé dans le Béarn constituent une urgence territoriale majeure ? Et pouvez-vous m'assurer que, même si la santé n'est pas formellement une compétence régionale, vous utiliserez tout le poids politique de la Région Nouvelle-Aquitaine pour alerter les pouvoirs publics et empêcher que le Béarn ne devienne un nouveau symbole du recul de l'accès aux soins dans notre pays ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Philippe NAUCHE.

M. NAUCHE. - Merci, Monsieur le Président. Effectivement, nous ne sommes pas directement compétents en matière de santé, en particulier hospitalière, puisque c'est pas nous qui avons la responsabilité de l'organisation hospitalière, qu'elle soit publique ou privée, puisque ça relève de l'Agence régionale de santé. Cependant, nous avons des compétences dans deux sujets très importants, voire trois, les formations sanitaires et sociales, la recherche en matière de santé et l'accès aux soins.

Pour tout ce qui concerne la médecine ambulatoire, sur ce secteur en particulier nous avons accompagné et nous accompagnons la création de maisons de santé permettant aux habitants du Béarn d'avoir des médecins généralistes et d'autres professionnels de santé, puisque nous soutenons des maisons de santé pluridisciplinaires. Sur le plan de la formation, à titre d'exemple, je dirais que nous avons créé des places supplémentaires de formation d'aides-soignants à Oloron et que nous allons maintenir cette formation, malgré le retrait de l'État au niveau des budgets.

Et, enfin, je dirais que, sur ce problème, nous sommes face à une situation de redressement judiciaire pour une structure privée qui se met en redressement judiciaire parce qu'elle ne trouve pas sa propre rentabilité avec des activités qui ne sont pas suffisamment lucratives pour satisfaire les propriétaires de cette structure. Pour la Région qui est compétente en matière d'aménagement du territoire, il est extrêmement important que l'offre de soins

persiste sur le territoire. Et donc nous saluons l'action de l'ARS qui a empêché la fermeture dès ce mois-ci de la maternité et des urgences la nuit sur le site de Navarre en imposant que ça puisse se faire seulement au mois de septembre, le temps que l'hôpital de Pau puisse se préparer à accueillir dans des conditions correctes, donc en faisant des recrutements, les urgences et la maternité. Donc je pense qu'il est très important que l'offre de soins puisse être maintenue qualitativement et quantitativement sur le secteur. Après, quand il y a une structure juridique privée qui décide qu'elle arrête, c'est pas la Région qui va la faire changer d'avis de ce point de vue là. Et, donc, nous sommes très attachés à ce que les services compétents de l'État, c'est-à-dire l'ARS, prennent en compte le reclassement de l'ensemble des salariés qui pourraient être impactés par cette procédure de redressement judiciaire et qu'en particulier toutes les personnes qui travaillent à la maternité suivent, en quelque sorte, l'évolution de la charge de travail et soient repris au sein de l'hôpital du centre hospitalier de Pau. Cela s'est déjà fait ailleurs dans cette région et, en général, les choses peuvent se passer au mieux pour que, et je le répète, c'est ça la priorité de la Région, l'offre de soins et la qualité des soins continue d'être assurées sur le secteur du Béarn.

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, avec Philippe, on va intervenir. On est intervenu, Philippe, notamment, auprès du directeur de l'ARS. Mais quand même, je suis toujours un peu gêné quand on manipule des souffrances pour des raisons et des arrière-pensées idéologiques. C'est pas terrible.

Question orale déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« Plan régional « Canicule » : passer d'une logique de réaction à une logique de prévention grâce à une stratégie régionale d'adaptation »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le plan régional canicule, Laurence MOTOMAN. Là aussi, je vais peut-être vous faire une réponse pas très sympa.

Mme MOTOMAN. - Comme vous le sentirez, Monsieur le Président. Monsieur le Président, les collectivités territoriales, vous ne pouvez pas, en tout cas, me dire le contraire, sont aujourd'hui en première ligne face à l'accélération des dérèglements climatiques.

Faisant face souvent seules à des conséquences humaines, sociales, sanitaires et économiques dont le coût ne cesse de croître. Pendant trop longtemps, l'action publique est restée enfermée dans une logique de réaction plutôt que d'anticipation. La question qui nous est désormais posée est simple : comment allons-nous apprendre à vivre avec ces bouleversements qui bousculent nos repères et remettent en cause nos certitudes ?

Devant cette nouvelle réalité climatique, nous devons faire preuve de lucidité et engager une action collective coordonnée. Cela suppose de construire une véritable culture du risque et d'adaptation afin de préserver l'habitabilité de nos territoires et de protéger les populations les plus vulnérables. Nous devons également sortir des logiques en silo pour adopter une approche transversale capable de se projeter dans le temps long. L'adaptation ne peut plus être un sujet sectoriel, elle doit irriguer l'ensemble des politiques publiques. Les plans d'action peuvent répondre progressivement aux besoins de protection des personnes et des biens face aux épisodes de chaleur extrême. En premier lieu, en ce moment, pour les élèves qui passent leur bac, pour leur santé, bien sûr, mais aussi parce que la chaleur diminue la concentration et ralentit la réflexion. Nos neurones ont beaucoup plus de mal à se connecter. Et, bien sûr, aussi, dans les bâtiments de la Région afin de protéger les agents en période de forte chaleur. Ici même, nous avons pu constater depuis hier matin un manque de renouvellement de l'air pesant davantage sur les agents parce que, eux, ils ne peuvent pas sortir comme les élus quand ils ont un peu trop chaud. Donc il y a peut-être des choses, aussi, sur lesquelles il va falloir se projeter parce que cela va revenir. Dans d'autres domaines qui sont particulièrement sensibles, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, l'alimentation ou encore l'aménagement du territoire, cela implique également de préserver et restaurer les écosystèmes qui constituent nos meilleurs alliés face aux risques climatiques. Zones humides, forêts, sols vivants et continuité écologique.

Comme le rappelle Valérie MASSON-DELMOTTE, paléoclimatologue et membre du GIEC, comme quoi vous voyez qu'on on connaît, oui, « s'adapter, ce n'est pas une contrainte, c'est une manière de se protéger collectivement tout en améliorant le quotidien ». À l'image de la

feuille de route Néo Terra, l'adaptation doit être pensée comme un chemin guidé par une boussole scientifique et non comme un empilement de réponses improvisées dans l'urgence. Les faits sont là, ils ne peuvent plus être niés. Il est encore temps de sonner l'urgence des politiques climatiques.

Avant de partir, Edgar MORIN nous rappelait avec justesse qu'à force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. Alors, Monsieur le Président, pour préparer la Nouvelle-Aquitaine à cette nouvelle réalité climatique, réduire ses vulnérabilités et engager une véritable transformation adaptative de nos politiques publiques, êtes-vous prêt à engager notre collectivité dans l'élaboration d'un plan régional fraîcheur, si on veut être positif ou canicule, fondé sur une stratégie coordonnée de prévention et de résilience aux épisodes de chaleur extrême, appelés à devenir plus fréquents, plus longs et plus intenses. Je vous remercie de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Laurence. Guillaume. Si vous voulez bien.

M. RIOU. - Oui, je vais essayer de répondre à cette question qui finalement nous préoccupe toutes et tous. Et on pourrait partager le fond, on pourrait partager le fond. Et, Laurence, vous parliez à l'instant de la culture du risque. Moi, j'aurais plutôt envie aujourd'hui de parler de culture de la certitude. Ce n'est plus un risque, c'est une récurrence. Vous l'avez dit, ça va arriver très régulièrement. Pour moi, cela pose une autre question. La question de la responsabilité. Est-ce une question conjoncturelle ? Et vous parlez, et c'est pour ça que nous n'allons pas pouvoir accéder à votre demande, un plan canicule qui évoque un plan d'urgence qui, peut-être, procède plus des responsabilités d'État. État qui, nous et vous êtes, toutes et tous, ou pour beaucoup d'entre vous, maires ou élus dans vos conseils, ou l'avez été, et que les préfets, nous renvoie la responsabilité avec des retours du genre : « débrouillez-vous, prenez vos décisions, soyez responsables ». C'est parfois un peu facile. Donc, quid de la responsabilité d'une collectivité supra comme la Région ou bien de l'État dans ce type de disposition ? Je pense qu'il y a une réflexion de fond à mener et donc une réaction vraiment structurelle du côté Région, plutôt que de répondre à une question conjoncturelle qui engage évidemment la prise en compte des solidarités, la prise en compte des questions de santé publique avec une seule santé. Et éviter l'ingérable plutôt que gérer l'inévitable va vraiment être notre préoccupation. Elle l'est déjà. Nous avons engagé Néo Terra Adapt en 2025, qui a été présenté à la CP de février, financé par des fonds européens. Nous avons déjà, mon cher Jean-Louis, largement pensé la protection de nos enfants dans nos 300 lycées, nos 150 000 lycéens, comment les protéger.

Heureusement, les périodes, bien qu'elles soient de plus en plus précoces en fin de printemps, sont essentiellement l'été, mais les automnes seront eux aussi difficiles à contrer.

Et puis, nous avons engagé du fonds européen. Heureusement, si l'État est souvent défaillant, nous avons les fonds européens pour pouvoir agir avec 9 millions d'euros sur un plan fraîcheur avec nos fonds FEDER sur les îlots de chaleur.

Et puis, essayer de penser ensemble et je vous y invite, nous vous y invitons, non seulement la combinaison des solutions technologiques, mais aussi des solutions fondées sur la nature. C'est ce que nous avons essayé de démontrer dans notre cahier des solutions « Climat : s'adapter » dont vous avez pu prendre connaissance.

Et puis, enfin, pour être très factuel, pour être rationnel, c'est bien sûr ce que nous avons engagé dans le PSGAR, ma chère Françoise, autour du PSGAR Roseau, par exemple, et puis le PSGAR Transform'Actions sur les territoires. Donc la Région est à l'œuvre de manière structurelle plutôt qu'en réaction conjoncturelle en termes d'adaptation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Chers collègues, merci. Pile poil ! Ce cher François GARRIDO nous avait dit qu'on ne pouvait pas déjeuner avant 12h15, il est 12h14. Quel talent ! Pour les collègues qui ne sont pas en CP, je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h14.

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERNARDEAU Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIERE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen

CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture,du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National

EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise **(5ème Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)**	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi (10ème Vice-Président en charge de l'économie de la mer, du tourisme et de l'économie territoriale)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE CAMUS Pierre	(33)	Rassemblement National
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de la santé et de la silver économie)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Non inscrit
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		**GROUPES D'ELUS DECLARES**
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIJOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VEYSSIERE Laurence	(33)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – ref 5195681

Compte administratif – Budget régional – Exercice 2025

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

L'exercice 2025 marque un net renversement de tendance pour la Région Nouvelle-Aquitaine, dont l'exécution budgétaire surpasse la trajectoire initiale des Orientations Budgétaires. La collectivité consolide simultanément ses principaux ratios financiers en améliorant son épargne (brute et nette), en réduisant son recours à l'emprunt et en reconstituant son fonds de roulement.

Le CESER relève favorablement cette amélioration mais souligne qu'elle s'appuie en partie sur des recettes ponctuelles et sur un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent. Il attire également l'attention sur une trésorerie qui demeure tendue, le cumul de la trésorerie et du fonds de roulement ne couvrant qu'environ 16 jours de dépenses de fonctionnement. Dans un contexte marqué par le gel des fractions de TVA, la diminution des dotations de l'État et l'incertitude sur certaines ressources, il estime nécessaire de poursuivre les efforts de consolidation de l'épargne et de maîtrise de l'endettement afin de préserver durablement les marges de manœuvre financières de la collectivité.

Concernant les politiques régionales, le CESER souligne :

- *Développement économique et emploi : une exécution budgétaire de qualité et conforme aux orientations régionales, mais une baisse des moyens dans certains secteurs, notamment l'économie sociale et solidaire, qui suscite des inquiétudes quant à la capacité de réponse aux besoins des acteurs.*
- *Jeunesse : le maintien d'un effort important en faveur de la formation et de l'apprentissage, accompagné toutefois d'interrogations sur les faibles taux de réalisation de certains dispositifs d'orientation, d'insertion et d'accompagnement des jeunes.*
- *Aménagement du territoire : la poursuite des investissements en faveur des mobilités et des transports, qui demeurent une priorité régionale, dans un contexte où les enjeux de financement à long terme et certains retards de réalisation appellent une vigilance particulière.*
- *Transition énergétique et écologique : des taux de réalisation élevés qui traduisent la montée en puissance des actions engagées. Le CESER encourage le renforcement de la démarche de budget vert afin d'éclairer davantage les choix budgétaires au regard des objectifs de transition.*
- *Administration générale : une gestion financière prudente, marquée par une hausse des charges financières et des provisions destinées à anticiper les risques futurs, mais qui réduit les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité.*

Le CESER considère ainsi que l'exercice 2025 traduit une amélioration réelle de la situation financière régionale. Il appelle néanmoins à maintenir une vigilance forte sur la soutenabilité des ressources, la consolidation de l'épargne, la maîtrise de l'endettement et la capacité de la Région à poursuivre ses investissements et ses politiques d'intervention dans un contexte budgétaire durablement contraint.

Introduction

Rétrospective de l'année 2025 : Prévisionnel, budget, ajustements et résultats

		BP 2025	BS 2025	DM 2025	BP+BS+DM 2025	CA 2025
	Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	408,83	-4,64	2,54	406,73	417,3
	Recettes réelles de fonctionnement	2517,57	111,47	21,78	2650,82	2588,7
+	**RECETTES**	**2926,4**	**106,83**	**24,32**	**3057,55**	**3006**
	EMPRUNT	**412,65**	**-71,69**	**-24,55**	**316,41**	**280**
	TOTAL +	**3339,05**			**3373,96**	**3286**
	Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	938,38	16,94		955,32	855,5
	Dépenses réelles de fonctionnement (hors dette)	2134,05	18,2		2152,25	2212
-	**DEPENSES**	**3072,43**	**35,14**	**0**	**3107,57**	**3067,5**
	DETTE et autres opérations financières	**180**				**177,4**
	TOTAL -	**3252,43**			**3107,57**	**3244,9**
	RESULTAT					41,1
	RESULTATS 2024 + ANTERIEURS					143,8

Les recettes de fonctionnement progressent légèrement par rapport aux prévisions, tandis que les recettes d'investissement demeurent globalement conformes aux attentes. Cette situation, conjuguée à une maîtrise des dépenses, permet de réduire le recours à l'emprunt par rapport aux prévisions initiales et contribue à préserver les équilibres financiers de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et très proches du niveau budgété. Les dépenses d'investissement affichent une moindre exécution traduisant un rythme de réalisation des opérations inférieur aux prévisions. Cette situation contribue à limiter le volume global des dépenses et à dégager un résultat de clôture positif.

En 2025, la Région a ainsi maintenu un niveau élevé d'intervention tout en préservant ses équilibres financiers. Le CESER relève favorablement la maîtrise des charges de fonctionnement et la capacité de la collectivité à ajuster ses besoins de financement. Il souligne toutefois que la baisse du recours à l'emprunt et le décalage de certains investissements devront être appréciés au regard de la réalisation effective des projets et des besoins de financement futurs, dans un contexte où les ressources des collectivités demeurent soumises à des incertitudes persistantes.

I. Les grands équilibres

**SPIIT retraité*

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	CA 2025*
recettes de fonctionnement	2478 M€	2243,3 M€	2387,7 M€	2443,9 M€	2505,3 M€	2557,1 M€	2588,7 M€
dépenses de fonctionnement	1999,9 M€	1912,4 M€	1915,1 M€	1988 M€	2140,9 M€	2205,11 M€	2212 M€
recettes propres d'investissement	190,5 M€	202,5 M€	224,4 M€	236,7 M€	280,5 M€	340,1 M€	417,2 M€
dépenses d'investissement *hors gestion active de la dette et annuité de dette*	702,4 M€	977,6 M€	1039,2 M€	914,7 M€	953,8 M€	983,9 M€	855,5 M€
épargne brute	478,1 M€	331 M€	473 M€	456 M€	364,4 M€	352 M€	376,7 M€
épargne nette	348,4 M€	195,1 M€	309,9 M€	278,8 M€	190,1 M€	166,5 M€	199,3 M€
emprunts nouveaux	150 M€	456 M€	385 M€	340 M€	491 M€	415 M€	280,00%
Intérêts de la dette	NC	NC	NC	43,2 M€	61,2 M€	74,1 M€	77,7 M€
Taux d'intérêt apparent**	NC	NC	NC	1,53%	1,97%	2,20%	2,24%
remboursement capital dette	129,7 M€	135,8 M€	162,6 M€	177,1 M€	174,3 M€	185,5 M€	177,4 M€
encours de la dette	2,1 Mds€	2,42 Mds€	2,66 Mds€	2,83 Mds€	3,1 Mds €	3,37 Mds€	3,46 Mds€
taux d'endettement	85%	108%	111%	116%	126%	132%	134%
capacité de désendettement	4,4 années	7,3 années	5,6 années	6,2 années	8,6 années	9,6 années	9,2 années

***Taux d'intérêt apparent = Encours de la dette / Intérêts de la dette ×100*

Après une progression des dépenses de 5,1 % en 2024, l'exercice 2025 marque une inflexion notable avec une diminution des dépenses totales de 5,5 %, principalement liée au recul des dépenses d'investissement. À l'inverse, les recettes hors emprunt continuent d'augmenter, mais à un rythme plus modéré (+1,4 %), en cohérence avec un taux d'inflation de 0,9 % en 2025.Cette évolution contraste avec celle observée l'année précédente et contribue à l'amélioration des principaux équilibres financiers de la collectivité.
Les dépenses de fonctionnement demeurent globalement maîtrisées (+0,3 %), tandis que les recettes de fonctionnement progressent de 1,3 %. Cette dynamique permet une amélioration de l'épargne brute (+7,0 %) et de l'épargne nette (+19,7 %), renforçant ainsi les capacités d'autofinancement de la Région.

Le recours à l'emprunt est sensiblement réduit, passant de 415 M€ en 2024 à 280 M€ en 2025 (-32,5 %). Cette évolution traduit un besoin de financement moindre, résultant à la fois du renforcement de l'épargne et d'un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent. Le résultat de clôture progresse ainsi de 41 M€ pour atteindre 143,8 M€.

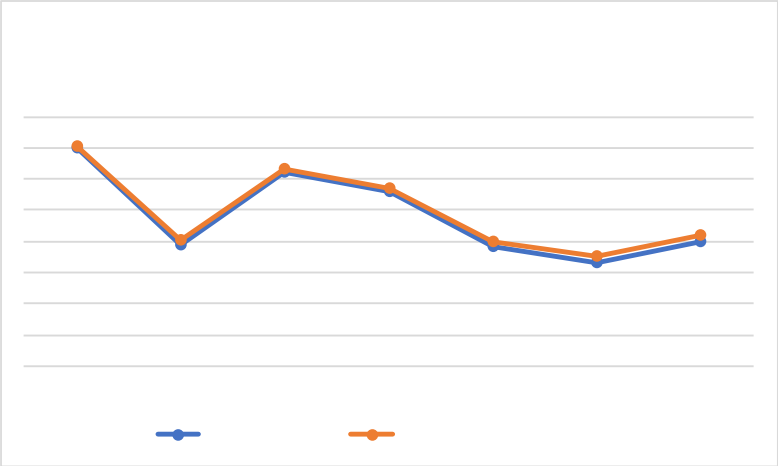

Le CESER relève favorablement cet assainissement des équilibres financiers dans un contexte pourtant marqué par des contraintes importantes sur les ressources régionales, notamment la baisse des dotations de l'État et le gel des fractions de TVA. Il souligne la capacité de la Région à préserver ses priorités d'intervention.

Toutefois, l'encours de dette continue de progresser et atteint 3,48 Mds € à la fin de l'exercice. Le CESER note néanmoins avec satisfaction l'amélioration de la capacité de désendettement, qui passe de 9,6 à 9,2 années grâce au renforcement de l'épargne brute. Si cette évolution est encourageante, cet indicateur demeure à un niveau élevé et appelle le Conseil régional à maintenir une vigilance particulière.
Le CESER l'invite ainsi à poursuivre ses efforts de bonne gestion, notamment par la consolidation de l'épargne, afin de contenir durablement l'endettement tout en préservant la capacité financière nécessaire à la mise en œuvre des politiques régionales.

1- Les ressources régionales

Les recettes d'investissement : une baisse apparente à relativiser

En 2025, les recettes d'investissement hors emprunt de la Région Nouvelle-Aquitaine s'établissent à 283,4 M€, contre 340,1 M€ en 2024, soit une diminution de 16,7 %. Cette évolution s'explique principalement par la disparition des recettes liée à la clôture de la programmation européenne FEDER 2014-2020, qui avaient atteint un niveau particulièrement élevé en 2024.

Cette lecture doit toutefois être nuancée. Le droit d'entrée versé par la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports (SPIIT), correspondant à 133,9 M€ en 2025, a été comptabilisé en section de fonctionnement à la demande de la Paierie régionale alors qu'il constitue, par sa nature, une recette liée à des opérations d'investissement. En neutralisant cet effet comptable, les recettes propres d'investissement progressent de 408,4 M€ à 417,2 M€, soit une hausse de 2,2 %.

L'année 2025 marque ainsi la transition entre deux cycles de programmation européenne. Les recettes liées au FEDER 2014-2020 disparaissent logiquement après avoir représenté 97,4 M€ en 2024. Dans le même temps, la programmation 2021-2027 poursuit sa montée en puissance avec 56,6 M€ de recettes, contre 25,6 M€ l'année précédente.

Par ailleurs, plusieurs postes enregistrent une progression significative. Les reversements sur subventions d'équipement atteignent 30 M€ (+13,2 M€), notamment sous l'effet de régularisations liées au projet Poitiers-Limoges et à la récupération d'avances consenties à la société GPSO. Les avances remboursables progressent également pour atteindre 25,3 M€ (+23 %).

Le CESER observe ainsi que la baisse des recettes d'investissement résulte principalement d'effets comptables et de calendrier. Une fois ces éléments neutralisés, les ressources propres d'investissement demeurent globalement stables et témoignent de la capacité de la Région à mobiliser des financements pour soutenir ses politiques d'investissement.

Les recettes de fonctionnement : une progression modérée dans un contexte de fortes contraintes

Les recettes de fonctionnement atteignent 2 722,6 M€ en 2025. Toutefois, ce montant intègre le droit d'entrée de la SPIIT comptabilisé en fonctionnement pour 133,9 M€. En neutralisant cet élément exceptionnel, les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 588,7 M€, contre 2 557,1 M€ en 2024, soit une progression limitée à 1,2 %.

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par une forte pression sur les ressources régionales. La fiscalité directe demeure la première source de financement de la collectivité avec 1 444,1 M€ de recettes. Néanmoins, les fractions de TVA, qui constituent désormais l'essentiel de cette fiscalité, n'ont enregistré aucune progression en 2025 en raison du gel décidé par l'État. Le CESER relève que cette situation confirme la dépendance croissante des Régions à des ressources dont elles ne maîtrisent ni l'assiette ni l'évolution.

Dans ce contexte, la principale dynamique fiscale provient des cartes grises, dont le produit atteint 250,3 M€, en hausse de 37,5 M€ (+18 %) par rapport à 2024. Cette augmentation résulte principalement de la hausse du tarif du cheval fiscal et de la fin de certaines exonérations. **Si cette évolution a permis de compenser partiellement la stagnation d'autres recettes fiscales, elle repose essentiellement sur des décisions tarifaires dont les effets pourraient être limités dans le temps**.

Parallèlement, les dotations de l'État poursuivent leur diminution et s'établissent à 102,2 M€, contre 124 M€ en 2024 (-17,6 %). Cette baisse résulte principalement de la réduction prévue de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui diminue de plus de 40 % sur un an. **Le CESER constate que cette évolution s'inscrit dans une tendance durable d'érosion des dotations de l'État aux Régions.**

Enfin, l'exercice 2025 bénéficie de plusieurs recettes exceptionnelles ou non pérennes. Outre le droit d'entrée de la SPIIT, les versements du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) progressent de 23,7 M€ par rapport à 2024. Le CESER souligne que ces recettes contribuent significativement à l'équilibre budgétaire de l'exercice mais ne constituent pas des ressources structurelles. Leur poids croissant invite à la vigilance quant au maintien des recettes régionales à moyen terme.

2- Vision d'ensemble des dépenses - évolution

Dépenses de fonctionnement par piliers

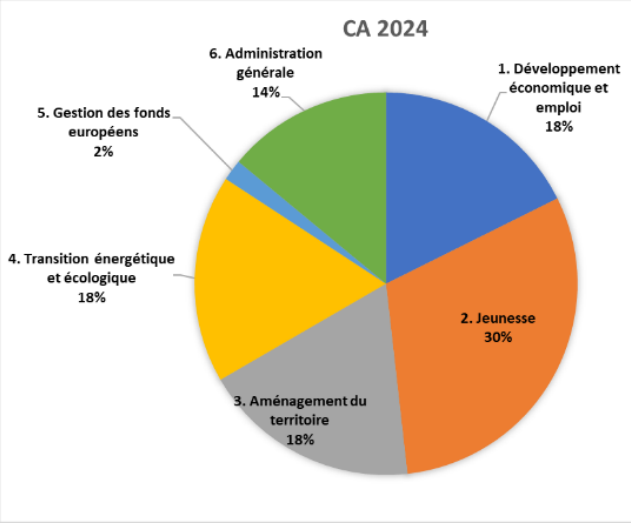

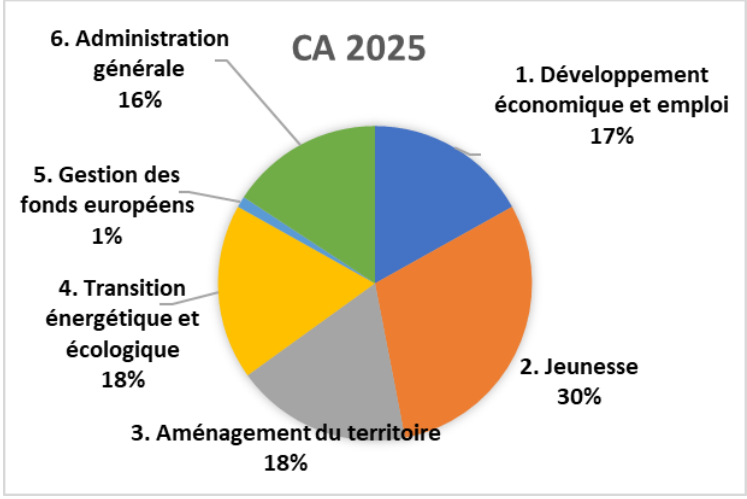

Avec un montant de près de 2,2 Md€, les dépenses de fonctionnement restent majoritairement orientées vers l'action publique, dont 72,4 % sont constituées de dépenses d'intervention, soit environ 1,60 Md€ :

Extrait du rapport de présentation du CA 2025 du Conseil régional

en M€	Total Réalisations 2024	CA 2025				
		Total Prévisions	Total Réalisations	écart vs CA 2024	% écart vs CA 2024	% réalisations 2025
Action économique	115,7	121,8	121,6	5,9	5%	100%
Aménagement des territoires	11,3	11,1	10,4	-1,0	-8%	93%
Culture, sports et loisirs	77,9	75,7	72,9	-5,1	-7%	96%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	572,4	555,1	552,6	-19,8	-3%	100%
Environnement	29,1	27,1	27,1	-2,1	-7%	100%
Fonds européens + actions interrégionales	43,6	35,7	29,2	-14,4	-33%	82%
Santé et action sociale	3,2	3,4	3,2	0,1	2%	94%
Transports	775,4	794,5	784,8	9,3	1%	99%
Politiques d'interventions	1 628,7	**1 624,5**	**1 601,6**	**-27,1**	**-2%**	**99%**

Dépenses d'investissement (cf. dépenses par piliers)

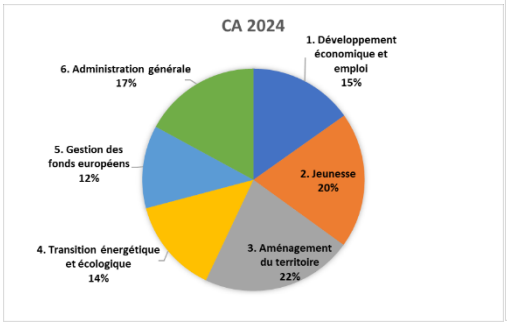

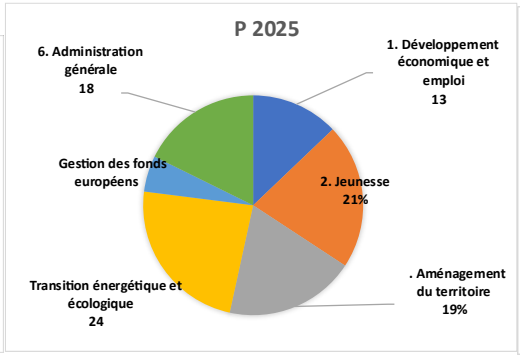

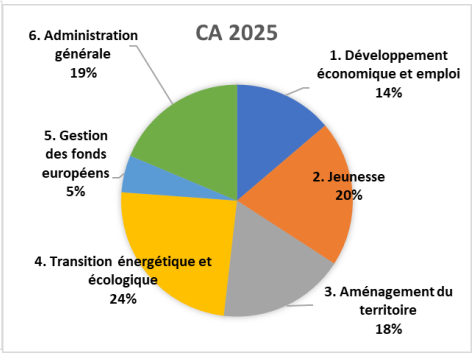

En 2025, les dépenses d'investissement de la Région s'établissent à 855,5 M€ (hors dette), en diminution de 18,1 % par rapport à 2024. Malgré ce recul, lié en partie à l'achèvement de la programmation européenne 2014-2020, le niveau d'investissement demeure élevé et témoigne de la poursuite des priorités régionales.

3- Amélioration des principaux indicateurs d'épargne

Tenant compte du retraitement SPIIT, l'épargne brute 2025 s'établit à 376,7 M€, contre 352 M€ en 2024, soit une progression de 7,0 %. Cette amélioration résulte d'une évolution des recettes de fonctionnement (+1,2 %) légèrement supérieure à celle des dépenses (+0,3 %). Le taux d'épargne brute progresse ainsi de 13,8 % à 14,6 %, traduisant un redressement de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

L'épargne nette (après remboursement du capital de la dette) atteint 199,3 M€, contre 166,5 M€ en 2024, soit une hausse de 19,7 %. Cette progression s'explique à la fois par l'amélioration de l'épargne brute et par la légère diminution du remboursement annuel du capital de la dette (-4,3 %).

Le CESER relève favorablement cette évolution qui permet de renforcer l'autofinancement des investissements et de réduire le besoin de financement de la Région. Cette amélioration contribue également à la diminution du recours à l'emprunt, passé de 415 M€ en 2024 à 280 M€ en 2025, ainsi qu'au redressement de la capacité de désendettement, qui s'établit à 9,2 années contre 9,6 années un an plus tôt.

Toutefois, le CESER considère que cette amélioration doit être consolidée dans la durée. Elle intervient dans un contexte marqué par la stagnation des fractions de TVA, la diminution des concours financiers de l'État et la contribution de recettes ponctuelles, notamment le droit d'entrée de la SPIIT, dans un environnement également caractérisé par la forte incertitude et la grande variabilité des versements du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

La préservation d'un niveau d'épargne suffisant demeure ainsi une condition essentielle pour garantir la capacité de la Région à financer durablement ses investissements et à maîtriser l'évolution de son endettement.

Le CESER considère dès lors que la consolidation durable de l'épargne régionale demeure un enjeu majeur pour préserver la soutenabilité de la trajectoire financière de la collectivité.

4- Une trésorerie plus tendue malgré l'amélioration du résultat de clôture

En 2025, le solde moyen de trésorerie de la Région s'établit à 93,4 M€, contre 151 M€ en 2024. Cette diminution traduit un contexte de gestion plus contraint des flux financiers, marqué notamment par la poursuite d'un niveau élevé d'investissement et par les décalages de calendrier entre encaissements et décaissements.

Le CESER observe ainsi que, malgré l'amélioration des principaux équilibres financiers de la collectivité, la trésorerie disponible au quotidien demeure sous pression. Cette évolution invite à maintenir une gestion attentive des flux de trésorerie afin de préserver la capacité de la Région à faire face à ses engagements dans des conditions financières satisfaisantes.

Dans le même temps, le résultat de clôture progresse de 41 M€ pour atteindre 143,8 M€, permettant de renforcer le fonds de roulement de la collectivité. Cette amélioration résulte notamment d'un niveau de recettes supérieur aux prévisions et d'une exécution des dépenses légèrement inférieure aux montants anticipés.

Le cumul de la ligne de trésorerie et du fonds de roulement ne couvre que 16 jours de dépenses de fonctionnement. Ce niveau, structurellement bas, expose la collectivité à un risque de liquidité. Face aux annulations de recettes prévues au Budget Supplémentaire 2026 (BS26), cette marge s'affaiblit, réduisant le coussin de sécurité à un seuil qui fragilise la capacité à absorber les décalages de trésorerie quotidiens.

La situation de trésorerie contraint la Région à mettre en place des lignes de crédit de trésorerie à hauteur de 250 M€.

Le CESER relève donc une situation contrastée : d'un côté, les équilibres budgétaires et la capacité d'autofinancement se redressent ; de l'autre, le niveau moyen de trésorerie demeure inférieur à celui observé en 2024. Cette situation ne présente pas de risque particulier à court terme, mais elle justifie de poursuivre les efforts engagés pour consolider durablement les marges de manœuvre financières de la Région.

5- Emprunts nouveaux, encours de la dette et profil de la dette

Les emprunts nouveaux mobilisés par la Région s'élèvent à 280 M€ en 2025, contre 415 M€ en 2024, soit une diminution de 32,5 %. Cette baisse significative traduit l'amélioration des équilibres financiers de la collectivité. Le besoin de financement est ramené à 239 M€, contre 469 M€ l'année précédente, sous l'effet conjugué de la progression de l'épargne nette et de la diminution des dépenses d'investissement.

L'encours de la dette atteint 3,476 Md€ à la fin de l'exercice 2025, en hausse de 3,0 % par rapport à 2024. La dette régionale continue donc de progresser, mais à un rythme nettement plus modéré que l'année précédente (+7,3 % en 2024). Cette évolution témoigne d'un infléchissement de la dynamique d'endettement, sans toutefois marquer encore une stabilisation de l'encours.

Le CESER relève favorablement la réduction du recours à l'emprunt observée en 2025. Celle-ci traduit une amélioration de la capacité de la Région à financer ses investissements par ses ressources propres et son autofinancement. Cette évolution s'inscrit dans la trajectoire de désendettement engagée par la collectivité.

Financements mobilisés en 2025 (en millions d'euros)

Financement	Date	Montant	Maturité	Conditions financières
Obligataire	Février	10 M€	4 ans	Euribor 3M + 0,50%
Obligataire	Février	15 M€	11 ans	3,39%
Obligataire	Février	10 M€	11 ans	3,29%
Bancaire	Mars	25 M€	20 ans	Euribor 12M - 0,05%
Obligataire	Juin	10 M€	6 ans	Euribor 3M + 0,50%
Obligataire	Juin	10 M€	3 ans	Euribor 3M + 0,35%
Bancaire	Juillet	25 M€	20 ans	3,49%
Bancaire	Juillet	14 M€	20 ans	Euribor 12 M + 0,76%
Bancaire	Juillet	15 M€	20 ans	3,50%
Bancaire	Juillet	10 M€	20 ans	Euribor 12 M + 0,76%
Bancaire	Juillet	16 M€	20 ans	Euribor 3M +0,85%
BEI	Décembre	70 M€	20 ans	3,51%
BEI	Décembre	50 M€	20 ans	Euribor 3M +0,505%
Total		280 M€		

Extrait du rapport de présentation du CA 2024 du Conseil régional

Le profil de la dette

La structure de la dette régionale demeure globalement sécurisée. La Région poursuit sa stratégie de maîtrise des risques financiers avec une très large majorité de l'encours constituée d'emprunts à taux fixes ou à taux sécurisés. Le taux moyen de la dette reste contenu à 2,2 %, malgré un environnement financier demeurant plus contraint qu'au cours de la décennie précédente.

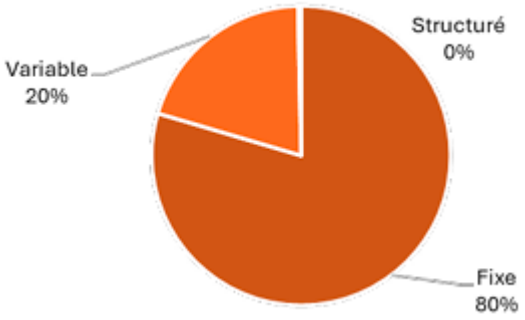

Extrait du rapport de présentation du CA 2025 du Conseil régional

Le CESER souligne que cette gestion prudente de la dette contribue à limiter l'exposition de la collectivité aux fluctuations des marchés financiers. Le recours à des financements diversifiés, notamment obligataires, verts ou sociaux, participe également à la maîtrise du coût global de l'endettement.

Des charges financières toujours élevées mais en voie de stabilisation

Les intérêts de la dette atteignent 77,7 M€ en 2025, contre 74,1 M€ en 2024, soit une hausse de 4,9 %. Cette progression demeure significative mais apparaît nettement moins marquée que celle constatée en 2024 (+21,1 %). Elle traduit les effets persistants de la remontée des taux d'intérêt observée ces dernières années sur les nouveaux emprunts et sur une partie de l'encours existant.

Le CESER note que le poids des charges financières continue de peser sur les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité. Toutefois, la modération de leur progression constitue un signal plus favorable que celui observé lors de l'exercice précédent.

Taux d'Endettement et Capacité de Désendettement[1]

Après retraitement de la SPIIT, le taux d'endettement atteint 134,3 % en 2025, contre 131,9 % en 2024. Cette progression rappelle que le niveau de dette demeure élevé au regard des recettes de fonctionnement de la collectivité.

En revanche, la capacité de désendettement s'améliore et s'établit à 9,2 années, contre 9,6 années en 2024. Cette évolution résulte directement du renforcement de l'épargne brute et constitue un indicateur encourageant de la trajectoire financière régionale. Bien que ce ratio demeure supérieur à l'objectif de long terme de la collectivité et proche du seuil de vigilance communément retenu, son amélioration marque une rupture avec la dégradation observée ces dernières années.

Le CESER considère que cette évolution positive devra être confirmée dans la durée. La poursuite du redressement de l'épargne et la maîtrise du recours à l'emprunt demeurent des conditions essentielles pour stabiliser l'endettement régional et préserver les capacités futures d'investissement.

6- Le comparatif avec le prévisionnel des Orientations Budgétaires[2]

Le compte administratif 2025 fait apparaître une exécution budgétaire globalement plus favorable que celle anticipée lors des Orientations budgétaires 2025.

- L'épargne brute, projetée à 369,6 M€, atteint finalement 376,7 M€, soit un niveau supérieur de 7,1 M€ aux prévisions. Cette amélioration résulte d'un niveau de recettes plus élevé qu'attendu et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le taux d'épargne brute s'établit ainsi à 14,6 %, contre 14,2 % anticipés.

- L'épargne nette suit la même tendance et s'élève à 199,3 M€, contre 190,6 M€ prévus. Cette progression renforce les capacités d'autofinancement de la collectivité et contribue à améliorer ses équilibres financiers.

[1] Cap nt = e e/é ne br
[2] Cf. Annexe 1 : Traje e financièr s OB et Annexe 2 : Table

- En investissement, les dépenses hors dette s'établissent à 855,5 M€, soit un niveau légèrement inférieur aux prévisions (863,6 M€). Cette sous-exécution limitée témoigne d'une réalisation globalement conforme aux objectifs fixés par la collectivité.

- Ces évolutions permettent de réduire significativement le besoin de financement. Alors que les orientations budgétaires anticipaient un besoin d'emprunt de 463,1 M€, celui-ci est finalement ramené à 239 M€. En conséquence, les emprunts nouveaux mobilisés atteignent 280 M€, contre 463,1 M€ initialement envisagés.

- L'encours de dette s'établit à 3,46 Md€, soit un niveau inférieur aux prévisions (3,61 Md€), tandis que la capacité de désendettement s'améliore et atteint 9,2 années, contre 9,8 années anticipées lors des orientations budgétaires.

Le CESER relève favorablement ces résultats, qui traduisent une amélioration des principaux indicateurs financiers par rapport aux hypothèses retenues en début d'exercice. La progression de l'épargne, la réduction du besoin de financement et le moindre recours à l'emprunt témoignent d'une exécution budgétaire plus favorable qu'attendu.

Le CESER rappelle toutefois que cette amélioration s'inscrit dans un contexte où certaines recettes présentent un caractère exceptionnel ou non pérenne, ce qui justifie de poursuivre les efforts de consolidation des équilibres financiers régionaux.

II. Les dépenses par pilier, en investissement et en fonctionnement

Les taux de réalisation

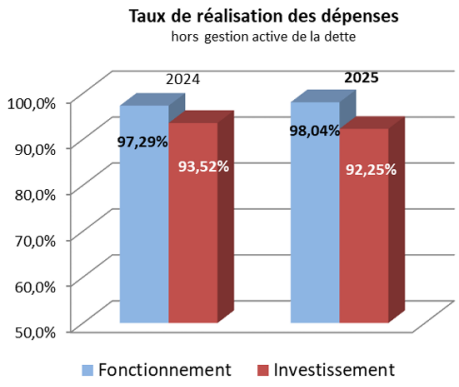

Extrait du rapport de présentation du CA 2025 du Conseil régional

Le montant des réalisations de dépenses totales réalisées s'élève à 3,25 Mds€, dont 2,212 Mds€ au titre de la section de fonctionnement et 1 032,98 M€ au titre de l'investissement.

PILIER 1. Développement économique et emploi

Une exécution budgétaire reflétant l'effort d'optimisation des ressources régionales

Le CESER salue la qualité de l'exécution du budget avec plus de 95% de réalisation, un taux important à souligner qui démontre une bonne gestion des finances régionales malgré les aléas et les contraintes subies par la collectivité. Il observe cependant que les budgets de fonctionnement et d'investissement pour le pilier 1 sont moindres en 2025 qu'en 2024 : malgré un taux de réalisation particulièrement haut, cette baisse de moyens traduit donc des investissements également moins importants en volume financier, correspondant à l'effort de rigueur annoncé dans les orientations budgétaires précédemment présentées.

À ce titre, le CESER souligne le bon calibrage du budget, dont l'exécution est conforme aux orientations fixées. Il relève également que les principaux axes de réalisation concernent des champs d'action publique régionaux bien identifiés, pour lesquels la maîtrise budgétaire a été facilitée, peut-être au détriment d'autres domaines tout aussi importants mais ne relevant pas (encore) des compétences traditionnelles de la Région.

Economie Sociale et Solidaire

Les dépenses réalisées en faveur de l'économie sociale et solidaire affichent un taux de réalisation de 100 % en 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement. Au-delà de la performance, le CESER considère qu'elle traduit une tension manifeste au regard des besoins, avec une baisse des dépenses

réalisées de - 22,9 %, essentiellement due à la contraction des dépenses d'investissement (- 55%, à 1,62 M€ en comparaison de 3,61 M€ en 2024). Les dépenses réalisées en fonctionnement n'ont diminué « que » de - 2,5 %, suivant en cela la baisse des crédits disponibles (-2,7 %). Ce constat incite le CESER à exprimer ses craintes quant à la fragilisation de l'écosystème ESS en région et à un appel au Conseil régional pour un réajustement de son effort en direction de ce secteur.

La formation professionnelle demeure un pilier majeur de l'action régionale

Le CESER relève que le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage demeure l'un des principaux domaines d'intervention de la Région. Les dépenses de fonctionnement y progressent, hors opérations exceptionnelles liées au remboursement du premier PRIC, traduisant le maintien d'un effort régional significatif en faveur de la qualification des publics malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint. À l'inverse, les dépenses d'investissement consacrées à ce secteur enregistrent une diminution marquée par rapport à 2024.

Dans ce contexte, le CESER recommande que la Région préserve autant que possible les moyens consacrés aux publics les plus fragiles, notamment pour les formations de socle, les actions de remise à niveau et les parcours de premier niveau de qualification. Il estime que ces publics ne doivent pas constituer une variable d'ajustement face aux contraintes budgétaires. Par ailleurs, l'assemblée s'inquiète du faible taux de réalisation de l'axe « Formation professionnelle continue » en investissement, qui plafonne à 41,45 %. Elle s'interroge sur ce résultat et souhaiterait notamment connaître les raisons du rejet de l'appel de fonds par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'ingénierie de formation et des offres d'accompagnement innovantes (PIA), qui fait pourtant classiquement l'objet d'accords. Face à ces constats, le CESER demande qu'une analyse détaillée des taux de réalisation par dispositif soit réalisée, accompagnée d'une étude d'impact prospective des réductions de crédits envisagées. Cette analyse devrait notamment mesurer les effets attendus selon les catégories de publics, les territoires concernés, le nombre de places financées ainsi que les types de formations proposés, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires. Enfin, le CESER invite la Région et ses partenaires à engager une réflexion sur l'adaptation et l'articulation des parcours de formation, dans l'objectif d'optimiser l'utilisation de ressources devenues plus rares tout en préservant la qualité, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre.

PILIER 2. Jeunesse

Des interrogations persistantes sur l'exécution de certains dispositifs d'accompagnement

Le CESER observe par ailleurs que les taux de réalisation relativement faibles constatés sur plusieurs dispositifs confirment les préoccupations déjà exprimées concernant les retards de paiement et les difficultés de mise en œuvre. Il relève notamment des niveaux de consommation particulièrement bas sur les actions d'orientation et d'accompagnement vers l'insertion (38,07 %) ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes (autour de 25 %). Ces écarts interrogent à la fois le calibrage initial des crédits et les conditions opérationnelles de leur mobilisation par les acteurs de terrain.

Le CESER considère que ces sous-consommations récurrentes traduisent moins une absence de besoins qu'un pilotage perfectible des dispositifs, qu'il s'agisse des calendriers de marchés, de la complexité des procédures ou encore de la charge administrative imposée aux opérateurs. Il appelle à un dialogue approfondi avec la Région afin de mieux sécuriser l'exécution des crédits et de garantir leur pleine mobilisation au bénéfice des publics concernés. Le CESER souhaite que ces constats soient pleinement pris en compte lors des prochains débats budgétaires afin de garantir une mise en œuvre effective et cohérente des politiques régionales en faveur de l'insertion, de l'accompagnement des jeunes et de l'accès à l'emploi.

PILIER 3. Aménagement du territoire

Mobilités et aménagement : des priorités réaffirmées en 2025

Le CESER prend acte du compte administratif 2025, dont il apprécie la qualité du document de présentation : les principales évolutions enregistrées par rapport à l'exercice 2024 sont identifiées et explicitées, de même que les raisons expliquant les moindres niveaux de réalisation enregistrés sur certains secteurs.

Ce compte administratif témoigne de l'engagement régional renouvelé en faveur de l'aménagement du territoire et des mobilités. Le secteur des transports continue d'occuper une place centrale dans le budget régional : avec près de 785 M€, soit près de 9,3 M€ de plus qu'en 2024, il représente ainsi 49 % des dépenses d'intervention inscrites en section de fonctionnement. Il constitue également le premier secteur d'intervention en investissement : si les évolutions sont contrastées entre les piliers 3 et 4, les investissements ont globalement progressé de 15 % par rapport à 2024 (+ 42,7 M€).

S'il salue l'action régionale, le CESER s'interroge toutefois, au regard de contraintes budgétaires de plus en plus fortes, sur la capacité de la collectivité à maintenir voire à renforcer, dans une région aussi étendue, son engagement pour répondre aux enjeux de décarbonation des déplacements, mais aussi d'accès de toutes et tous aux mobilités. Face au constat assez largement partagé d'essoufflement du modèle actuel de financement des mobilités, le CESER renvoie plus largement aux éléments d'analyse et de préconisations formulés dans de précédents avis[3], ainsi qu'au récent rapport *sur La mobilité en milieu rural – Des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine*, en cours d'édition. Il note par ailleurs que l'ouverture progressive à la concurrence des services TER est génératrice de coûts supplémentaires pour la collectivité, directs ou liés à la fragmentation du système ferroviaire (moindres économies d'échelle pour la maintenance ou l'achat de matériels par exemple).

Au-delà de ces observations globales, le CESER note, parmi les différentes évolutions constatées, la baisse de 13 M€ sur GPSO, pour lequel la contribution régionale a été réduite de moitié : Le CESER s'interroge sur les raisons expliquant cette réduction à 1/80eme, au lieu de 1/40eme, de la contribution régionale pour 2025.

Les taux de réalisation se maintiennent à des niveaux élevés, à l'exception notable :

- du foncier et de l'habitat (en fonctionnement), où les réalisations représentent seulement 72,5 % d'une enveloppe déjà limitée : dans le document de présentation, le Conseil régional évoque les retards pris dans certains programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH) ; il est également fait état d'un nombre de demandes moins élevé qu'attendu en 2025 : alors que les besoins restent importants, ce constat peut de prime abord surprendre, et mériterait ainsi des explications complémentaires ;
- sur l'aménagement numérique du territoire surtout, pour lequel les 10,5 M€ de crédits prévus n'ont été réalisés qu'à hauteur de 5,11 %. Le Conseil régional met en avant les retards dans le paiement des soldes de subvention à verser aux Syndicats mixtes départementaux et aux Départements, ainsi que l'arrêt des investissements sur le projet RINA (Réseau d'infrastructure numérique de la Nouvelle-Aquitaine) : Le CESER sera attentif à l'évolution de ce projet, qui semble suspendu à la validation de sa faisabilité économique et à la confirmation de la venue des partenaires de la Région (les Universités).

Des niveaux de réalisation des dépenses qui restent très élevés

Avec un niveau de dépenses en baisse, l'exécution du budget 2025 se caractérise aussi par le maintien d'un taux de réalisation très élevé au regard des prévisions (96,1 %), en hausse pour les dépenses de fonctionnement (à 98,04 %) mais en baisse pour les dépenses d'investissement (à 92,25 %).

Dans le domaine des **politiques culturelles**, le montant total des dépenses réalisées en 2025 (économie culturelle et culture) a atteint 74,356 M€ soit une baisse de – 4,5 % au regard des dépenses réalisées. Cela représente une baisse relativement moins marquée que celle issue des prévisions des dépenses (- 5,7 %), ce qui s'explique notamment par une amélioration des taux de réalisation, aussi bien en fonctionnement (99,6 % contre 98,8 %) qu'en investissement (94,4 % contre 92,6 %). Comme l'année précédente, le CESER appelle l'attention sur le fait que les niveaux parfois très élevés des taux de réalisation observés, s'ils expriment un niveau d'exécution difficilement dépassable au vu du budget initial voté, peuvent aussi révéler des tensions entre les arbitrages opérés lors de l'élaboration du budget primitif et la réalité des besoins exprimés sur le terrain et éligibles aux politiques régionales. Ce peut être le cas dans certains domaines d'intervention (ex : manifestations culturelles, spectacle vivant, soutien aux lieux et aux équipes artistiques…).

Dans le domaine du **sport**, le montant des dépenses réalisées en 2025 a atteint 17,247 M€, soit une baisse notable en comparaison des dépenses réalisées en 2024 (-22,9 %). Cette baisse est principalement imputable à la baisse des dépenses d'investissement (-50,6 % à 6,993 M€), du fait des retards enregistrés dans certains marchés publics intéressant les travaux dans les CREPS, ce qui se traduit par un net recul du taux de réalisation des dépenses d'investissement (84,3 % au lieu de 99,8 %). Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement reste élevé et comparable à l'exercice antérieur (96,2 % contre 96,1 %).

En matière de **santé**, le volume des dépenses réalisées a atteint 123,518 M€, avec un taux de réalisation de 99,6 % (100 % en dépenses de fonctionnement et 92,3 % en investissement). Au regard de l'année antérieure, ces dépenses ont légèrement augmenté notamment du fait d'une hausse des crédits et des dépenses réalisées en investissement.

Les dépenses réalisées en faveur des **associations et de la solidarité** ont atteint 3,89 M€ en 2025, en très légère progression en comparaison de l'exercice antérieur (+ 1 %) et ce malgré une réduction des crédits prévus (-3,7 %). L'amélioration du taux de réalisation (92,6 % contre 88,3 %, dont 94,1 % en fonctionnement,

[3] Vo l'a ribu a Ré n No -Aq ne à l nfé e Ambit n Fr e Tr – F l'a Mobil s (ju 2025) o l'a l'ins du Ve nt Mobil é Ré t Rural (o obr 2025).

en hausse de près de 6 points mais en baisse en investissement à 86%) a permis d'amortir et de compenser la baisse enregistrée des dépenses prévisionnelles.

De manière générale et dans un contexte budgétaire défavorable, le CESER considère que la bonne réalisation des dépenses sur l'année 2025 a permis d'atténuer ne serait-ce que marginalement les effets de contraction budgétaire dans certaines politiques d'intervention. Toutefois, elle estime que la performance apparente de certains taux de réalisation, frôlant ou atteignant 100 %, masque en réalité une sévère tension entre les crédits disponibles et la réalité des besoins. Il exprime plus globalement son inquiétude sur les impacts cumulatifs de réduction des budgets publics dans le soutien apporté à de multiples acteurs et projets en région, en particulier de ceux relevant de domaines de compétences partagées tels que la culture, le sport ou la vie associative.

PILIER 4. Transition énergétique et écologique

Le CESER note avec intérêt les très bons taux de réalisation en investissement et en fonctionnement sur l'exercice 2025 sur ce pilier.

Le CESER prend note de l'annexe règlementaire sur la démarche de Budget vert. Il sera particulièrement attentif en décembre prochain, lors de la présentation du *Rapport annuel sur le Budget régional vert et responsable* du Conseil régional, au déploiement de la démarche sur les différents axes. Cet outil particulièrement pertinent devra être renforcé et systématiquement utilisé à l'avenir pour guider les choix budgétaires en cohérence avec les objectifs de transition écologique.

PILIER 6. Administration générale

L'augmentation des dépenses de fonctionnement du pilier 6 Administration Générale est principalement portée par la hausse marquée des charges financières de la collectivité, qui s'élèvent à près de 130 M€ en 2025 contre environ 98 M€ en 2024. Cette progression est alimentée par des intérêts de la dette qui demeurent élevés, mais surtout par le doublement des « autres charges financières » (+103 %). Ce poste intègre notamment un effort accru de dotation aux provisions destiné à anticiper et couvrir les risques financiers futurs de la collectivité. Bien qu'essentiel pour la prudence budgétaire, ce provisionnement pèse directement sur les dépenses de fonctionnement et réduit d'autant les marges de manœuvre de la Région.

III. L' cks d'AP/AE sur le Budget 2025 et suivants

Une dynamique d'engagements orientée vers la consolidation des programmes en cours

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) ont un impact direct sur la structure et la répartition du budget 2026 et des exercices suivants de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elles traduisent les engagements pluriannuels pris par la collectivité et conditionnent les marges de manœuvre futures en matière d'investissement et d'intervention.

Au 31 décembre 2025, le stock d'autorisations de programme (AP) s'établit à 4 315 M€, en légère diminution de -0,28 % par rapport au début de l'exercice, soit une baisse limitée de 12 M€. Cette quasi-stabilité témoigne de la poursuite des grands programmes d'investissement régionaux, notamment dans les domaines des mobilités, des lycées et de la transition écologique, tout en maintenant un niveau élevé d'engagements pluriannuels. Au cours de l'année, 1 035 M€ d'AP ont été votés et 907 M€ ont fait l'objet d'affectations nouvelles, permettant d'accompagner la mise en œuvre des priorités régionales.

Le stock d'autorisations d'engagement (AE) s'élève quant à lui à 2 576 M€, en recul de - 4,49 % par rapport au 1er janvier 2025, soit une diminution de 121 M€. Cette évolution résulte d'un rythme de mandatement soutenu sur les engagements antérieurs, avec 1 574 M€ de crédits de paiement exécutés sur l'exercice, représentant 52 % du stock antérieur. Elle traduit également la volonté de la Région de maîtriser la progression de ses engagements futurs dans un contexte marqué par des contraintes accrues sur les ressources régionales.

Au total, le stock global d'AP et d'AE atteint 6 891 M€ à la clôture de l'exercice 2025, en baisse de - 1,89 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution confirme l'entrée dans une phase de consolidation des engagements pluriannuels. La Région poursuit l'exécution des opérations déjà engagées tout en veillant à préserver ses équilibres financiers, conformément à la stratégie de maîtrise du besoin de financement et de désendettement engagée depuis plusieurs exercices.

Proposition de la Commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteure : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteure : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER
« Compte administratif – Budget régional – Exercice 2025 »

166 votants
166 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1 : Trajectoire budgétaire intégrée dans le rapport de présentation du Conseil régional des Orientations Budgétaires (OB) 2025

Trajectoire budgétaire 2025-2028

	Compte Administratif 2023	Compte Administratif estimé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 172,1	2 234,0	2 260,4	2 253,2	2 219,5
Epargne brute	**364,4**	**390,7**	**369,6**	**400,4**	**439,9**	**482,2**
Taux d'épargne brute	*14,5%*	*15,2%*	*14,2%*	*15,0%*	*16,3%*	*17,8%*
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	179,0	200,9	185,4	188,5
Epargne nette	**190,1**	**205,2**	**190,6**	**199,6**	**254,6**	**293,7**
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	985,3	863,6	828,6	841,6	841,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	37,0	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	*31%*	*31%*	*28%*	*27%*	*27%*	*27%*
Besoin d'emprunt	**-483,2**	**-458,8**	**-463,1**	**-362,2**	**-332,8**	**-292,0**
Nouveaux emprunts	491,0	403,1	463,1	362,2	332,8	292,0
Encours de dette	3 106,4	3 324	3 608	3 769	3 917	4 020
Capacité de désendettement	**8,5**	**8,51**	**9,8**	**9,4**	**8,9**	**8,3**

ANNEXE 2 : Lexique du Conseil régional

LEXIQUE

Autorisation de programme - constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Autorisation d'engagement - constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement.

Encours de dette ou capital restant dû - La somme globale des crédits en cours, mesurée à un instant précis. Cette somme correspond donc au montant total des emprunts restant à rembourser.

Épargne brute - différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit couvrir à minima le remboursement du capital de la dette.

Épargne nette - mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'investissement. Ce ratio s'obtient en déduisant les remboursements de la dette de l'épargne brute.

Capacité de désendettement - représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute.

Fonds de roulement - le fonds de roulement de clôture correspond au cumul des excédents ou des déficits antérieurs, corrigés du résultat de l'exercice. Il permet de vérifier l'équilibre de la structure financière en couvrant le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Section de fonctionnement - retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes inhérentes aux interventions et au fonctionnement de la Région (gestion courante et régulière).

Section d'investissement - retrace les opérations modifient de façon durable la valeur du patrimoine, soit de la Région, soit de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers, détenus par la Région (travaux dans les lycées…), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunts…) ou des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement (les subventions d'équipement).

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – ref : 5217329

Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2026

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le Budget supplémentaire 2026 procède aux ajustements habituels de mi-exercice, avec l'intégration du résultat 2025 et l'actualisation des prévisions budgétaires au regard des évolutions intervenues depuis le vote du Budget primitif. Il se caractérise par un niveau élevé de réajustements en recettes, marqué à la fois par l'inscription de recettes nouvelles, l'annulation de plusieurs financements attendus et une réduction significative du recours prévisionnel à l'emprunt, ramené de 314,5 M€ à 214,3 M€.

Le Budget supplémentaire traduit également plusieurs évolutions de périmètre et de gestion, notamment concernant les fonds européens, avec un transfert d'une partie des crédits de l'investissement vers le fonctionnement. Au total, les dépenses régionales progressent de manière limitée (+20,1 M€ en crédits de paiement), mais cette évolution masque des ajustements contrastés selon les politiques publiques et les piliers d'intervention de la collectivité.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

Le CESER relève que ce budget supplémentaire est fortement marqué par les conséquences du désengagement de l'État sur la formation professionnelle et l'apprentissage, avec des impacts significatifs pour les demandeurs d'emploi, les entreprises et les centres de formation. Il souligne toutefois l'inscription de crédits en cohérence avec plusieurs de ses préconisations récentes, notamment en matière de souveraineté numérique, de soutien au secteur agricole et de gestion durable de la ressource en eau.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Le CESER note plusieurs ajustements budgétaires permettant d'atténuer certaines réductions intervenues au Budget primitif, notamment dans les domaines de la culture, de l'emploi associatif et du sport. Il relève cependant que les crédits supplémentaires mobilisés demeurent inégalement répartis selon les politiques concernées.

Pilier 4 - Transition écologique et énergétique

Le CESER souligne l'effort de la Région pour faire face à des dépenses nouvelles liées aux aléas climatiques et à la hausse des coûts de l'énergie. Les crédits inscrits pour soutenir les territoires touchés par les intempéries et couvrir les surcoûts énergétiques témoignent de l'importance croissante des enjeux d'adaptation et de résilience territoriale.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2026	avec ajuste-ments du BS2026
Recettes de fonctionnement	2,6 Mds€	2,75 Mds€
Recettes d'investissement	433,1 M€	404,5 M€
Dépenses de fonctionnement	2,23 Mds€	2,25 Mds€
Dépenses d'investissement	0,924 Md€	0,921 Md€

Pour un budget de 3,67 Mds€ (BP 2026), les données financières présentées dans le cadre de ce Budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent des exercices 2025 et antérieurs, soit 143,782 M€ ;
- de recettes nouvelles, pour un montant de 45,276 M€ ;
- de l'annulation de recettes pour un montant de 68,755 M€ ;
- de l'annulation de 100,215 M€ d'emprunt au budget 2026.

En dépenses :

- de l'inscription nette de 20,09 M**€** de crédits de paiement supplémentaires, résultant d'inscriptions nouvelles, d'annulations et de virements de crédits.

1. Les recettes régionales

Le Budget Supplémentaire 2026 prévoit un ajustement global des recettes à hauteur de 45,28 M€ de recettes nouvelles, dont 35,6 M€ en fonctionnement et 9,676 M€ en investissement. En parallèle, 68,76 M€ de recettes sont annulées, réparties entre 30,57 M€ en fonctionnement et 38,19 M€ en investissement. Enfin, l'annulation de 100,22 M€ d'emprunt ramène le montant mobilisable à 214,3 M€, contre 314,5 M€ votés au BP

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2026, hors emprunt, s'élèvent à **68,76 M€ :**

- **38,19 M€ au titre de la section d'investissement**
- **30,57 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **45,28 M€ :**

- **9,7 M€ au titre de la section d'investissement,**
- **35,6 M€ au titre de la section de fonctionnement.**

3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (214,3 M€ contre 314,5 M€ votés au BP 2026).

Pour mémoire :

	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	**Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)**	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	**585 M€**	401,14	**201 M€**	34,36
2019	**523,3 M€**	241,89	**150 M€**	28,66
2020	**579 M€**	588	**456 M€**	78,76
2021	**588,7 M€**	479,63	**385 M€**	65,4
2022	**654,31 M€**	424,78	**340 M€**	51.96
2023	**724, 48 M€**	626,23	**491 M€**	67,77
2024	**602 M€**	538	**415 M€**	68,9
2025	**412 M€**	340,31	**280 M€**	67,9
2026	**314,5 M€**	214,3		

2. Les ajustements de dépenses par piliers

Du côté des dépenses, le Budget supplémentaire 2026 se traduit par une augmentation nette de 20,1 M€ de crédits de paiement. Cette évolution résulte principalement de la prise en compte des conséquences des intempéries survenues en début d'année, de la hausse des coûts énergétiques, ainsi que d'ajustements rendus nécessaires par les évolutions des financements de l'État, notamment dans le domaine de la formation et de l'apprentissage. Les crédits supplémentaires sont répartis sur l'ensemble des piliers de l'action régionale, avec une progression notable des dépenses de fonctionnement. À l'inverse, le pilier Jeunesse enregistre une diminution significative de ses crédits, principalement concentrée sur les dispositifs liés à l'apprentissage et à la formation professionnelle, en lien avec la baisse des financements nationaux. Par ailleurs, l'évolution de la maquette budgétaire des fonds européens conduit à un rééquilibrage entre sections d'investissement et de fonctionnement.

- **Répartition des ajustements en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)**

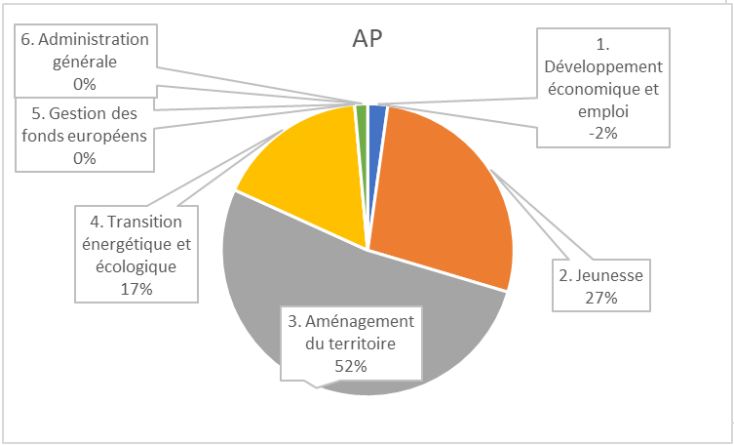

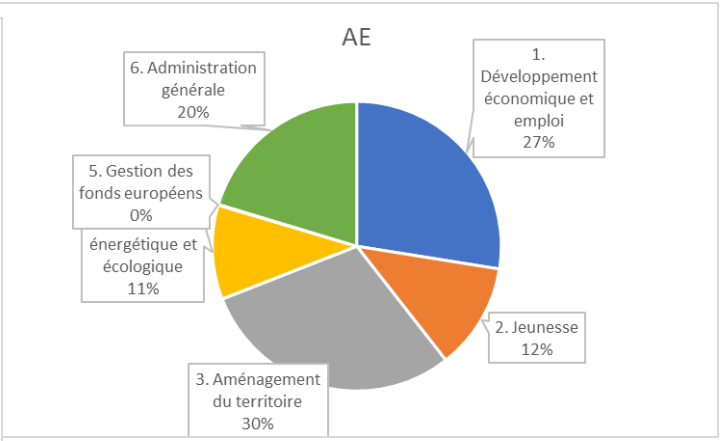

Répartition des ajustements Crédits de paiement (CP)

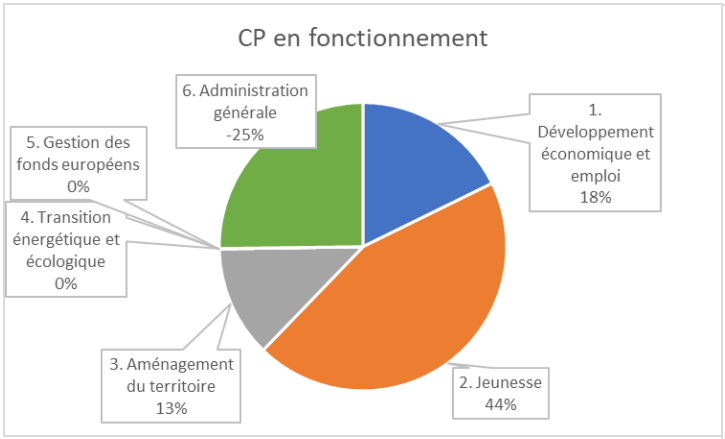

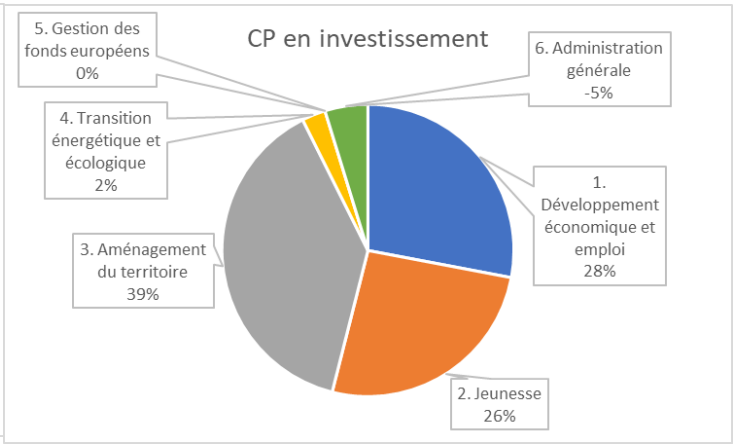

Les annulations de dépenses

Les annulations des dépenses de fonctionnement et d'investissement portent essentiellement sur les politiques de formation professionnelle, d'apprentissage et sur certains financements européens, en cohérence avec les diminutions de recettes constatées dans le cadre du Budget supplémentaire. Elles traduisent principalement les conséquences du désengagement de l'État sur plusieurs dispositifs de formation et d'accompagnement des publics, ainsi que des ajustements techniques liés au calendrier de réalisation de certaines opérations.

Pilier 1 – Développement économique et Emploi

Un désengagement massif de l'État sur la formation et l'apprentissage

Le CESER souligne que le Budget supplémentaire 2026 est profondément marqué par un désengagement massif de l'État sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Le CESER note d'ailleurs que les quelques bonnes surprises enregistrées en matière de recettes, notamment l'atténuation du DILICO, sont très largement effacées par les décisions gouvernementales, dont certaines très récentes, remettant en cause les engagements initiaux de l'État dans ces domaines.

En matière d'apprentissage, France Compétences réduit de 88 % les dotations aux Régions destinées à l'accompagnement des CFA : l'enveloppe nationale passe de 268 M€ à 33 M€, entraînant pour la Région Nouvelle-Aquitaine une perte de recettes de 35,7 M€. En parallèle, l'État annonce une baisse de 13,3 M€ de sa contribution au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). À ces diminutions s'ajoutent les récentes décisions concernant les formations sanitaires et sociales. Pour le CESER, l'ensemble de ces mesures aura un impact significatif sur les entreprises et les salarié·es, au moment même où l'activité économique subit les conséquences brutales des événements au Moyen-Orient.

Le CESER note que la Région en tire les conséquences dans le BS, en inscrivant ces diminutions de recettes et en réduisant ses crédits de paiement, en particulier sur les lignes dédiées au soutien aux CFA (investissements et équipements) ainsi que sur la charte d'apprentissage (carte contractuelle).

Le CESER prend acte du caractère fléché et non fongible des fonds nationaux, qui limite, du point de vue technique et budgétaire, les marges de manœuvre de la Région. Néanmoins, il considère que cette contrainte ne saurait justifier que les ajustements pèsent prioritairement sur les personnes demandeuses d'emploi et les publics les moins qualifiés. La Région conserve une capacité d'arbitrage interne lui permettant de préserver, au moins en partie, les enveloppes qui leur sont destinées, en particulier au regard du caractère temporaire et connu dès l'origine des crédits du PRIC.

Des choix régionaux qui fragilisent les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés

Dans ce cadre contraint, le CESER observe que la Région assume des arbitrages internes qui renforcent certaines lignes tout en en réduisant d'autres. Sur la formation professionnelle continue des crédits sont diminués sur plusieurs dispositifs d'accompagnement et de sécurisation tandis que 9,5 M€ supplémentaires sont consacrés aux formations dites structurelles. En parallèle, la carte contractuelle d'apprentissage et réduite et les capacités d'investissement dans les CFA sont amputées, ce qui risque de ralentir des projets d'équipement et de rénovation.

Le CESER rappelle que ces choix interviennent alors qu'environ 8 000 formations destinées aux demandeurs d'emploi, soit près d'un quart de l'offre régionale, sont appelées à disparaître en 2026. Il note que certains publics vulnérables et certains territoires déjà fragiles sont particulièrement exposés à ces évolutions et alerte sur le risque de recul de leur accès à la formation, alors même que le contexte économique et les besoins de recrutement dans plusieurs secteurs justifierait au contraire un effort renforcé de qualification et d'accompagnement. Il souligne en outre que certaines formations déjà sous tension, telles que le BPREA et plus largement des parcours qualifiants en direction des publics en reconversion ou en installation agricole, pourraient être particulièrement affectées si les crédits sont prioritairement orientés vers des formations structurelles ciblées au détriment des parcours de base ou de capacité. Pour le CESER, cette évolution va à rebours des besoins de renouvellement des générations et de sécurisation des parcours professionnels sur le territoire régional.

Souveraineté numérique, résilience économique et gestion durable des ressources : des crédits en cohérence avec les préconisations du CESER

Le CESER note avec intérêt l'inscription de crédits en lien avec des productions récentes du CESER. Ainsi nos travaux récents pour une IA sobre et souveraine[1] trouvent un écho avec l'inscription d'1,6 millions d'euros en AP pour un data Center mutualisé sur le campus de l'université de Poitiers. À ce titre on pourra aussi souligner la volonté de la Région à réduire massivement sa dépendance aux outils numériques soumis aux règles d'extra territorialité afin de renforcer la souveraineté numérique de la collectivité.

Le CESER note enfin la réactivité de la collectivité régionale avec l'inscription de crédits permettant d'apporter une aide aux structures agricoles et viticoles impactées par des évènements climatiques où une crise systémique.

Enfin, les crédits ouverts sur le projet « concession rivières de Gascogne et Neste » illustrent la nécessaire attention à la gestion de l'eau partagée par le Conseil régional et le CESER (rappel de la contribution des CESER arc atlantique).

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Un budget supplémentaire qui permet de compenser pour partie certaines baisses affichées au budget primitif

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de divers domaines d'intervention auxquels elle attache une vigilance particulière.

En matière **culturelle**, le CESER enregistre, comme l'année précédente, un ajustement du budget dédié à l'ALCA, afin de limiter les effets de la baisse imposée au budget primitif. Cet ajustement correspond à un virement de crédits initialement mobilisés sur le contrat de filière cinéma et audiovisuel (150 k€ en autorisations d'engagement et 55 k€ en crédits de paiements). Dans ce même domaine de la politique culturelle, le CESER relève un abondement des crédits destinés aux manifestations culturelles (152,6 k€ en autorisations d'engagement et 21,6 k€ en crédits de paiement, en faveur du Festival de la BD d'Angoulême et de l'ADBDA d'une part, à un festival du film ornithologique d'autre part), aux lieux culturels (200 k€ en autorisations d'engagement et 140 k€ en crédits de paiement, en faveur de l'Opéra de Bordeaux) et des langues et cultures régionales (100 k€ en faveur de l'Office Public de la Langue Basque).

Dans le domaine du **sport**, le CESER enregistre l'inscription de 600 k€ supplémentaires destinés à la réalisation d'un équipement sportif, s'agissant d'une nouvelle tribune du stade de Chanzy à Angoulême (baptisée « tribune Edouard Leclerc »). Si elle comprend l'intérêt de cet aménagement en termes d'attractivité, le CESER estime que ce type d'investissement ne répond que marginalement ou très indirectement au développement de la pratique sportive contrairement à la réalisation d'installations sportives. Par ailleurs, 200 k€ viennent abonder les crédits en faveur des clubs sportifs professionnels (centres de formation). SI cette inscription nouvelle vient en partie compenser la baisse opérée sur cette ligne au budget primitif, le CESER regrette qu'un ajustement n'ait pu être consenti en faveur de la pratique du sport pour tous ou du sport-santé, encore plus fortement amputés en 2026.

[1] Rapport du CESER « *L'Intelligence Artificielle : Impacts, risques et opportunités pour les filières économiques régionales* » (Mars 2026)

Enfin, le CESER apprécie le rehaussement des crédits destinés à **l'emploi associatif** (+ 102,6 K€), ce qui atténue les effets de la réduction du budget initial pour l'année 2026 et permet de mieux répondre aux besoins des associations employeuses en région.

Pilier 4 - Transition écologique et énergétique

Le CESER prend acte des évolutions budgétaires présentées et souligne l'effort de la Région pour répondre à des dépenses nouvelles liées aux aléas climatiques et aux surcoûts énergétiques. Ces crédits témoignent de l'importance croissante des enjeux d'adaptation et de résilience des territoires face aux conséquences du changement climatique et aux tensions persistantes sur les marchés de l'énergie. À ce titre, le Budget supplémentaire 2026 prévoit notamment l'inscription de 1,05 M€ pour le fonds régional exceptionnel de soutien aux sinistrés des intempéries de l'hiver 2026, ainsi que 3,8 M€ destinés à couvrir les surcoûts énergétiques constatés depuis le début de l'année. Le CESER considère que ces dépenses illustrent la nécessité de poursuivre les efforts engagés afin de renforcer la capacité d'adaptation du territoire et de réduire sa vulnérabilité aux chocs climatiques et énergétiques.

■

Proposition de la Commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteure : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Présidente : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

3 - « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteure : Rima CAMBRAY

■

Vote sur l'avis du CESER
« Budget supplémentaire – Budget régional – Exercice 2026 »

166 votants
166 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – ref 5378617

Les énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté ; des projets citoyens au cœur des territoires ; et un partenariat avec EDF pour accélérer l'électrification

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER salue tout d'abord les orientations et les actions engagées par la Région en matière de décarbonation. Il souligne l'intérêt de faire de la lutte contre la précarité énergétique un axe structurant de cette stratégie.
Il suggère ensuite une plus importante intégration de la sobriété énergétique dans les actions présentées. En effet, la sobriété énergétique est aujourd'hui jugée indispensable pour atteindre les objectifs climatiques. Le CESER insiste donc sur la nécessité de continuer à articuler les actions en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.

Le CESER regrette dans un second temps sa non-association à la construction de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) régionalisée. Il réitère ainsi sa demande d'intégration au sein du Comité Régional de l'Energie.
L'assemblée reconnaît l'ambition présentée par la PPE pour le développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ainsi que l'attention portée aux enjeux de stockage et d'adaptation des usages, qu'elle juge essentiels. Toutefois, le CESER insiste sur la nécessité d'encadrer la mise en œuvre des actuels et futurs projets d'EnR par les conditions présentées dans le rapport publié par le CESER en 2023[1].
L'assemblée soutient la perspective de mise en œuvre de la PPE par le renouvellement de la Stratégie en faveur des projets citoyens territoriaux pour la période 2026-2030, tout en appelant à renforcer sa dimension sociale.

Le CESER salue enfin le partenariat structurant entre le Conseil régional et EDF mais aussi la diversité des actions présentées dans cette convention. Il renouvelle son appel à la vigilance quant aux impacts environnementaux et climatiques de l'ensemble des actions présentées par la convention.

Le Conseil régional, dans un contexte marqué par la crise du pouvoir d'achat et les enjeux de souveraineté énergétique, et alors que 60 % de la consommation d'énergie régionale dépend encore des énergies fossiles, présente une délibération consacrée à l'énergie, structurée en trois parties. La première partie rappelle et expose l'action de la Région en matière de décarbonation et de réduction des vulnérabilités. Le cœur de la délibération est ensuite consacré aux perspectives de régionalisation des objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR), ainsi qu'à la Stratégie « Projets citoyens territoriaux » en Nouvelle-Aquitaine (2026-2030). Enfin, la délibération précise les termes de la convention de partenariat conclue entre la Région et EDF pour la période 2026-2028.

[1] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* (septembre 2023) | Consultable en ligne

Le CESER ayant publié en 2023 un rapport complet intitulé « Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ? »[2], ses conclusions seront mobilisées et rappelées tout au long du présent avis. Dans un premier temps, le CESER soulignera la place centrale que doit occuper le développement des actions en faveur de la sobriété énergétique dans la stratégie régionale. Il rappellera ensuite les conditions essentielles à la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables. Enfin, le présent avis précisera ses attentes quant aux dispositions de la convention de partenariat avec EDF prévue pour la période 2026-2028.

Une stratégie de décarbonation nécessitant une pleine intégration de la justice sociale et de la sobriété

La délibération présente la stratégie régionale de décarbonation, articulée autour de quatre axes : la décarbonation des transports collectifs, l'amélioration de la compétitivité énergétique des entreprises, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, et le développement des énergies renouvelables.

Cette stratégie s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de crise, à la fois du pouvoir d'achat mais aussi de la souveraineté énergétique. Dans ce cadre, le CESER souligne l'urgence des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales, notamment face aux situations de précarité énergétique qui affectent certaines populations fragiles ou défavorisées. Ce dernier enjeu doit constituer un axe structurant de la stratégie de transition énergétique régionale et de la feuille de route Néo Terra à laquelle elle participe. À cet égard, le CESER reconnaît l'utilité des actions engagées par le conseil régional et les orientations proposées en matière de décarbonation.

Toutefois, le CESER constate la faiblesse d'une action structurée et significative en matière de sobriété énergétique dans ces documents. Le premier objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone est bien de réduire de moitié les émissions territoriales d'ici 2030 par rapport à 1990, ce qui implique nécessairement une baisse des consommations d'énergie. Le rapport EnR du CESER de 2023 souligne également cet enjeu dans sa première condition[3]. Certes, les axes relatifs à l'amélioration de la compétitivité énergétique des entreprises et à la rénovation des bâtiments participent d'une logique de réduction des consommations, que le CESER salue. Néanmoins, ils ne sauraient se substituer à une véritable stratégie de sobriété, entendue comme une organisation collective des usages énergétiques reposant sur des évolutions des modes de vie et des transformations sociales.

Le CESER insiste ainsi sur la nécessité d'articuler de manière cohérente trois leviers complémentaires : l'efficacité énergétique, la sobriété et une juste répartition des efforts de réduction des consommations.

Le CESER salue les orientations et les actions engagées par la Région en matière de décarbonation, tout en soulignant l'importance de faire de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, notamment la précarité énergétique, un axe structurant de cette stratégie. Il regrette cependant que la sobriété énergétique, jugée indispensable pour atteindre les objectifs climatiques, ne soit pas plus intégrée aux actions présentées. En conséquence, il insiste sur la nécessité de mieux articuler sobriété, efficacité énergétique et équité dans la répartition des efforts.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie régionalisée : le souhait d'une planification renforcée et de conditions de mise en œuvre exigeantes

À la suite de la publication de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) par le gouvernement en février 2026, le Conseil régional, conformément aux dispositions de la loi Climat et Résilience de 2021, décline à son échelle les objectifs nationaux à horizon 2030 et 2035. Les déclinaisons présentées dans la délibération seront ensuite soumises au Comité Régional de l'Energie. Ce sont ces projections qui sont présentés dans la délibération soumise à l'avis du CESER.

Le CESER souligne que cette programmation s'inscrit dans un cadre contraint et partenarial. Il regrette toutefois de ne pas avoir été associé à ces travaux, alors même que son rapport consacré aux énergies renouvelables en 2023 formulait des analyses et recommandations structurantes et préconisait son

[2] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* (septembre 2023) | Consultable en ligne

[3] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* - condition 1

intégration au sein du Comité régional de l'énergie. Il réitère en ce sens sa demande et insiste sur la nécessité d'aller plus loin dans la planification territoriale, conformément à la condition 4 du rapport EnR[4].

S'agissant des objectifs présentés, le CESER reconnaît l'ambition de doublement de la production d'énergies renouvelables entre 2024 et 2035. Il rappelle néanmoins, dans la continuité de son rapport de 2023, que le développement de ces projets doit répondre à un certain nombre de conditions de précautions de mise en œuvre. En particulier, il convient de souligner que les énergies renouvelables ne sont pas sans impact : elles exercent des pressions sur les ressources et les écosystèmes à toutes les étapes du cycle de vie des projets, dont une part significative se situe hors du territoire national (condition 3 du rapport EnR[5]). À cet égard, en complément des fiches prospectives par filière présentées dans la délibération, le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur ses propres fiches élaborées dans son rapport de 2023. Celles-ci proposent, pour chaque filière énergétique, une analyse des impacts climatiques et environnementaux ainsi que des préconisations visant à mieux les prendre en compte dans le développement des projets actuels et à venir.

Le CESER souligne également l'attention portée par la délibération aux enjeux de stockage et d'adaptation des usages, qui constituent un levier indispensable pour le développement des énergies renouvelables. Il insiste sur le fait que cette dimension doit être pleinement intégrée à la stratégie régionale. En effet, le caractère variable et parfois non pilotable des productions en énergies renouvelables peut conduire à des situations de surproduction, générant des prix de marché de l'électricité très bas, voire négatifs, et pénalisant l'ensemble des acteurs. Le développement des capacités de stockage et une meilleure synchronisation entre production et usages apparaissent dès lors essentiels pour sécuriser les modèles économiques, optimiser la valorisation de l'énergie produite et garantir l'équilibre du système énergétique.

Le renforcement d'une stratégie au service des projets citoyens territoriaux

Le CESER salue le bilan présenté ainsi que les dispositions relatives à la Stratégie 2026-2030 en faveur des projets citoyens territoriaux en Nouvelle-Aquitaine. Dès 2018[6], il avait exprimé son soutien au dispositif régional mettant en avant les associations entre collectifs de citoyens et collectivités locales pour la construction d'un nouveau modèle énergétique décarboné. L'importance de l'implication citoyenne a également été réaffirmée dans le rapport EnR de 2023 (condition 5[7]), et le CESER se félicite de la continuité des actions engagées en ce sens.

Les dispositifs étant désormais structurés, le CESER se félicite également de l'élargissement des objectifs poursuivis. La priorité donnée aux projets de grande puissance en co-développement mais aussi l'attention portée aux retombées économiques locales et à l'attractivité des territoires (finalité 3) apparaissent à cet égard particulièrement pertinentes, cette dernière faisant notamment écho à la condition 6 du rapport EnR[8].

Le CESER considère néanmoins que les engagements formulés pourraient être encore approfondis, notamment en intégrant plus explicitement les publics en situation de précarité énergétique au sein de ces projets et en renforçant le développement des projets en autoconsommation (condition 7 du rapport EnR)[9].

Le CESER regrette sa non-association aux réflexions quant à la construction de la PPE régionalisée, réitérant ainsi sa demande d'intégration au sein du Comité Régional de l'Energie.

Il reconnaît l'ambition présentée par la PPE du développement des énergies renouvelables sur le territoire ainsi que l'attention portée aux enjeux de stockage et d'adaptation des usages, qu'il juge essentiels. Toutefois, le CESER insiste sur la nécessité d'encadrer la mise en œuvre des projets d'EnR par des exigences environnementales telles que présentées dans le rapport EnR publiée par le CESER en 2023[10].

L'assemblée salue le renouvellement du soutien du conseil régional aux projets citoyens territoriaux tout en appelant à renforcer leur dimension sociale, notamment en faveur des publics en situation de précarité énergétique et en développant les projets en autoconsommation.

[4] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* – condition 4
[5] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* – condition 3
[6] Avis *Transition énergétique* (octobre 2018) | Consultable en ligne
[7] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* – condition 5
[8] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* – condition 6
[9] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* – condition 7
[10] Rapport *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* (septembre 2023) | Consultable en ligne

Convention entre la Région et EDF : ambitions reconnues et points de vigilance

La convention-cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et EDF pour la période 2026-2028 constitue le dernier point examiné dans la délibération. Il s'agit de la troisième convention formalisée entre la Région et EDF, après celles couvrant les périodes 2021-2023 et 2023-2025. Elle s'organise autour de quatre axes et s'inscrit dans le contexte, déjà évoqué, de crise du pouvoir d'achat et des enjeux de souveraineté énergétique.

- Le premier axe de la convention porte sur les actions communes menées par la Région et EDF en matière d'électrification et de décarbonation ;
- Un deuxième axe détaille l'ambition partagée de structurer un système énergétique régional articulé autour de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables ;
- Le troisième axe met en avant une démarche conjointe d'anticipation des besoins en compétences liés à la transition énergétique et à l'électrification des usages ;
- Le dernier axe précise les orientations des deux partenaires face aux défis du tourisme durable, de la gestion de la ressource en eau, de la biodiversité et du développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional.

Le CESER salue le partenariat inscrit dans la durée, ainsi que la diversité des actions engagées. Il porte un intérêt particulier aux initiatives conjointes visant la décarbonation par l'électrification des usages et souligne la diversité des secteurs concernés par la convention (industrie, transport régional, secteur maritime ou encore l'agriculture) mais tient à noter que la priorisation en matière de transport lourd doit être donnée au fret ferroviaire.
Il insiste à nouveau sur l'importance stratégique de la question du stockage dans le processus d'électrification des usages.
Concernant la décarbonation par la rénovation énergétique, le CESER retient notamment l'ambition de développer des rénovations globales et performantes, notamment via les dispositifs des certificats d'économie d'énergie (CEE), dont il suivra attentivement les résultats.

Le soutien du conseil régional à la candidature du site du Blayais à la phase 2 du programme national EPR2 et la prise en compte du projet dans les termes de la convention ont fait l'objet d'un débat. Le CESER souligne les enjeux du projet et attire l'attention sur le fait que, au-delà de ses effets sur l'activité des entreprises régionales (exploitation, maintenance et construction) et sur l'environnement, ce projet aura des conséquences sur la production d'électricité et le développement d'EnR sur le territoire régional.

Le CESER considère cette convention comme équilibrée mais restera attentif aux conditions de mise en œuvre des actions prévues dans les axes 3 et 4 en matière d'orientation, de formation, d'apprentissage et d'insertion professionnelle, ainsi que dans les domaines du tourisme durable, de la gestion des ressources en eau, de la biodiversité et de l'économie sociale et solidaire. Il attend des deux partenaires qu'ils s'engagent sur des garanties concernant les impacts environnementaux et climatiques des projets (déchets nucléaires, développement des réseaux de distribution…).

Le CESER salue tout d'abord le partenariat structurant entre le Conseil régional et EDF mais aussi la diversité des actions présentées dans cette convention, en particulier en matière de décarbonation par l'électrification des usages et de rénovation énergétique. Il renouvelle sa vigilance quant aux impacts environnementaux et climatiques de l'ensemble des actions présentées par la convention et questionne le potentiel de mise en œuvre de certaines actions, conditionnées par la mise en place future de projets nucléaires sur le territoire.

En conclusion, le CESER reconnaît l'ambition et la diversité des orientations présentées par la Région en matière de transition énergétique dans cette délibération. Il en souligne la portée dans un contexte marqué par la crise du pouvoir d'achat et les enjeux de souveraineté économique, la situation des personnes en situation de vulnérabilité énergétique étant une question prioritaire. Face à l'urgence climatique, le CESER réaffirme la nécessité de renforcer la place de la sobriété énergétique dans les actions présentées. Cette prise en compte doit s'accompagner d'une vigilance accrue quant aux incidences environnementales de l'ensemble des mesures mises en œuvre.

Proposition de la Commission 3 « Environnement »
Secrétaire : Sigrid MONNIER ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ.

Avec la contribution de la Commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté » :
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteure : Rima CAMBRAY.

Vote sur l'avis du CESER
« Les énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté, des projets citoyens au cours des territoires et un partenariat avec EDF pour accélérer l'électrification »

167 votants
167 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – ref : 5389369

Protocole d'accord en vue de la création d'une foncière viticole

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER salue l'initiative de la création d'une Foncière viticole, en réponse à la profonde crise qui traverse la viticulture girondine. Le protocole d'accord pose les principes de la démarche, qui reste à ce stade logiquement à construire. Deux objectifs essentiels doivent, pour le CESER, guider la démarche :

- ***répondre à l'urgence, en accompagnant le redressement économique des exploitations ; au-delà des exploitants, c'est tout l'écosystème de la viticulture qui doit être accompagné dans ces mutations ;***
- ***préparer l'avenir, en promouvant la diversification agricole en lien avec les enjeux de transition portés dans Néo Terra. La question de la destination des terres est au cœur d'enjeux multiples, parfois contradictoires : des garanties et précisions sur le maintien de leur vocation agricole doivent être apportées.***

L'expérimentation devrait permettre d'apporter des éléments de réponse aux différentes interrogations soulevées dans l'avis, ainsi que d'apprécier la pertinence et les conditions de sa transposition aux autres vignobles en difficulté de la région.

Une réponse inédite à la crise de la viticulture girondine

Le CESER salue l'initiative…

La viticulture girondine traverse une crise structurelle profonde, marquée par une baisse durable des volumes commercialisés, un essoufflement des débouchés à l'export, une érosion des prix. Un nombre croissant d'exploitations rencontrent des difficultés financières, engendrant des conséquences économiques, mais aussi sociales et territoriales majeures : multiplication des cessations d'activités, développement de friches viticoles ou encore dévalorisation de certains secteurs.

Face à cette situation dont le caractère d'urgence n'est plus à démontrer, le CESER salue la démarche de création d'une Foncière viticole en Gironde : complémentaire des dispositifs de soutien déjà proposés par l'Etat et la Région avec lequel il devra être articulé, ce nouvel outil vise à accompagner la restructuration du foncier viticole et le redressement économique des exploitations. Au-delà de l'intérêt même de la démarche sur lequel revient l'avis, la co-construction du projet par les différentes parties prenantes du monde agricole (profession agricole, établissements bancaires, Etat, chambres consulaires, Région, collectivités…) mérite également d'être relevée.

…qui devra démontrer son efficacité sur la situation économique des exploitants

La Foncière a notamment pour objectif de redonner des perspectives aux viticulteurs, en permettant le désendettement et en améliorant la performance économique des exploitations. L'un des enjeux est donc

celui du prix du rachat des terres aux viticulteurs qui, selon le protocole, doit être conforme aux prix du marché. Or la Gironde connait une baisse importante des prix à l'hectare sur pratiquement toutes les appellations : selon le site le-prix-des-terres.fr du groupe SAFER, la baisse du prix moyen des vignes s'est accélérée en 2025 en Gironde, avec une baisse de près de 24 %, après celle de 18 % observée en 2024. Si l'acquisition aux prix du marché n'est pas en soi contestable, l'expérimentation devra démontrer la portée du dispositif : le prix proposé sera-t-il suffisant pour aider les viticulteurs qui y souscriront à surmonter la crise ? N'y a-t-il pas un risque que certains d'entre eux préfèrent conserver leurs terres en jachère plutôt que de les céder à un prix qu'ils jugeraient trop bas ? Certains ne pourraient-ils pas être tentés, plutôt que de vendre à la Foncière, de mettre leurs terres à disposition d'autres projets plus rémunérateurs (installation de parcs photovoltaïques par exemple) ? Développée de manière excessive, cette dernière solution, génératrice de revenus pour les exploitants, pourrait constituer un frein à la diversification agricole souhaitée.

Centré par définition sur les exploitants et l'approche foncière, le dispositif a vocation à faire partie d'une palette d'outils en réponse à la crise viticole. D'autres formes de soutien, autres que l'arrachage des vignes sont-elles envisagées, pour gérer l'urgence et favoriser la transition vers d'autres activités ? Plus largement, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'interdépendance des acteurs de l'économie viticole : au-delà des viticulteurs, mais aussi des salariés, directement touchés par la crise, c'est tout l'écosystème de l'économie viticole (producteurs de bouteilles, de bouchons…) que le changement d'activité économique locale est susceptible de profondément affecter. Au-delà de la Foncière et des dispositifs de soutien déjà mis en place, c'est toute la filière qui doit être accompagnée dans ces profondes mutations.

Le CESER salue la démarche de création d'une Foncière viticole, co-construite avec les acteurs du monde agricole, en réponse à la crise profonde traversée par la viticulture en Gironde. Le modèle reste à construire et à valider : l'expérimentation devra permettre de tester et, le CESER l'espère, de démontrer la capacité de ce nouveau dispositif à accompagner le redressement économique des exploitations.

Plus largement, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'interdépendance des acteurs de l'économie viticole. Au-delà de la Foncière et des dispositifs de soutien déjà mis en place, c'est toute la filière, entreprises comme salariés, qui doit être accompagnée de manière globale dans ces profondes mutations.

Un dispositif qui reste à construire

La formalisation, à travers le protocole d'accord présenté, de la volonté commune des partenaires publics et privés marque l'engagement dans la démarche. Si de premiers principes sont définis, le dispositif – expérimental – reste à construire : la création de la Foncière pourrait intervenir au dernier trimestre de l'année 2026, à l'issue des études menées par la Banque des Territoires ; l'entrée des partenaires publics au capital est prévue pour 2027. C'est donc avec intérêt que le CESER note qu'une phase d'amorçage sera assurée par l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, permettant ainsi les premières acquisitions foncières avant la mise en œuvre opérationnelle de la Foncière et donc un soutien plus rapide à la filière.

Dans ce contexte, le CESER souhaite apporter ses interrogations, points d'attention ou encore propositions, afin de contribuer à construire un dispositif qui réponde à l'urgence de la crise viticole tout en donnant un nouvel avenir aux terres viticoles.

Priorité au maintien de la vocation agricole des terres

La revente des parcelles des territoires de l'Entre-deux-mers, du Blayais et du Médoc, zones de concentration des arrachages massifs de vignobles, doit faire l'objet de toute l'attention du Comité de pilotage de la future foncière, et en particulier du Conseil régional. En effet, la redistribution de ces terres n'est pas neutre et risque d'impacter fortement l'économie locale et régionale.

La Foncière est conçue comme un outil de mise en réserve et de restructuration du foncier, notamment issu de l'arrachage de vignes. Le devenir de ces terres constitue un sujet essentiel, et aurait mérité d'être davantage mis en avant dans le protocole d'accord. Celui-ci évoque toutefois, parmi les objectifs de la

Foncière, celui de favoriser l'émergence de projets de diversification agricole. La question croise en effet différents enjeux que l'expérimentation devrait permettre d'éclairer et d'apprécier plus précisément :

- **Des enjeux agricoles** : dans quelle mesure la nature et l'inégale qualité des sols, l'accumulation de substances chimiques liées à l'exploitation des vignes (pesticides, cuivre…) ou encore l'absence d'accès à l'eau peuvent-elles permettre le développement d'autres activités agricoles ? Au bout de combien de temps ? Face à la difficulté de conserver la vocation agricole, certaines de ces terres ne risquent-elles pas de rester à l'abandon ou de changer de destination ? Qui pour en assurer l'entretien dans l'attente de la revente, et à quelles conditions ?

  Le CESER sera donc attentif aux critères de sélection des terres à acquérir, qui seront établis par le Comité de pilotage de la Foncière. Dans la mesure où une priorisation pourrait d'avérer nécessaire, ces critères devraient permettre d'identifier les terrains favorables à de nouvelles activités agricoles (qualité agronomique des sols, organisation parcellaire…).

  La restructuration parcellaire (remembrement, échange de parcelles) apparaît comme un levier important de la démarche pour notamment améliorer la compétitivité des exploitations. Il conviendra toutefois d'être attentif à la forme que prendra cette réorganisation des parcelles, afin d'éviter qu'elle ne bénéficie qu'aux exploitations les plus importantes. De plus, le niveau d'éparpillement des parcelles concernées permettra-t-il une réelle démarche de restructuration ? Les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en mai devraient apporter une première réponse. Il pourrait par ailleurs être intéressant de profiter de cette occasion de réorganisation parcellaire pour réfléchir à la protection de certains espaces (abords des écoles et habitations, zones de captage), à travers l'installation d'activités non-utilisatrices de traitements phytosanitaires.

  Plus globalement, la démarche est aussi l'occasion d'interroger le modèle économique d'exploitation à grande échelle privilégié dans les vignobles et les possibilités d'en envisager d'autres, plus résilients. Le changement de destination des terres doit ainsi être pensé dans le cadre d'une recomposition stratégique globale de l'économie du territoire girondin.

- **Des enjeux de diversification et de transition agricole :** l'action de la Foncière devrait ainsi s'inscrire en cohérence globale avec les principes de *Néo Terra* et notamment de l'approche transversale liée à la santé globale (*One health*), mais également avec les ambitions régionales sectorielles autour de la souveraineté alimentaire ou encore du respect de la biodiversité. A ce titre, la recherche de repreneurs doit également s'articuler avec les dispositifs d'appui et de soutien à l'installation agricole, et envisager les enjeux de développement de la polyculture, de l'élevage et de dépollution des sols qui y sont liés. Le CESER montre un intérêt particulier pour les projets de diversification, ainsi que pour l'organisation sur ces terres de projets de recherche pour une agriculture durable novatrice, en partenariat avec des instituts de recherche spécialisés, tel que l'INRAE par exemple.

- **Des enjeux économiques :** le CESER sera attentif au modèle économique de la Foncière, qui reste à définir sur la base de l'étude de la Banque des Territoires attendue à l'automne. Un principe est d'ores et déjà posé dans le protocole d'accord : la Foncière doit viser l'équilibre économique ; la Région n'apportera pas de contribution supplémentaire à son engagement initial. Les dépenses, liées notamment à l'acquisition du foncier, devront ainsi être couvertes par les recettes, alimentées par les loyers perçus et les plus-values liées à la revente du foncier. Quelles seront alors les priorités en termes de gestion des terres ? La volonté de maintenir des activités agricoles sera-t-elle compatible avec les exigences pour la Foncière d'assurer son équilibre économique ?

L'un des intérêts de l'expérimentation qui s'ouvre sera de démontrer comment ces différents enjeux peuvent s'articuler pour promouvoir l'installation, sur ces terres viticoles, de nouvelles activités agricoles, plus durables et responsables, sans compromettre le modèle économique de la Foncière.

Au-delà du redressement économique des exploitations, la Foncière s'inscrit dans une perspective plus large d'aménagement et de développement durable des territoires concernés. La sélection et le devenir des terres viticoles acquises par la Foncière sont dans cette perspective un enjeu central, au cœur de logiques potentiellement contradictoires que l'expérimentation devrait permettre d'éclairer et d'apprécier plus finement.

Pour le CESER, l'ambition doit être de promouvoir, dans le respect du modèle économique de la Foncière, l'installation prioritaire d'activités agricoles. Il demande à ce titre des garanties sur le maintien de la vocation agricole des terres, au cœur des objectifs du protocole d'accord.

Le choix devrait plus particulièrement se porter vers des activités agricoles s'inscrivant dans les enjeux de transition environnementale, en cohérence avec la feuille de route *Néo Terra* et l'approche de santé globale (*One health*) qui la sous-tend.

Des modalités d'organisation et de fonctionnement à préciser

Le protocole d'accord précise les principes d'organisation de la gouvernance de la future Foncière. Celle-ci s'ouvre, à travers son comité d'orientation stratégique, à de nombreux acteurs. Il aurait également pu être intéressant d'y intégrer plus largement :

- des collectivités territoriales, et notamment les établissements publics de coopération intercommunale ou encore le Parc Naturel Régional du Médoc, en complément des associations de maires de Gironde ;
- la société civile, à travers des associations agissant dans le domaine du foncier agricole, à l'image, par exemple, de Terre de Liens.

Le CESER propose en outre que l'Observatoire NAFU, qui propose des données sur le foncier et l'occupation des sols en Nouvelle-Aquitaine, soit associé à la démarche.

Le CESER note par ailleurs que le protocole d'accord ne comporte aucun engagement juridique ou financier. Il décrit toutefois les intentions financières des actionnaires : la Foncière serait ainsi dotée d'un capital de 20 millions d'euros répartis entre actionnaires privés (70 %) et publics (30 %, à parité Etat-Région). Une attention particulière devra être portée à la concrétisation de ces intentions, afin notamment de se prémunir de tout désengagement de l'Etat et ainsi éviter à la Région de subir, comme cela a déjà été le cas par le passé, la délicate situation d'un portage public solitaire.

Sur un tout autre sujet, le CESER attire l'attention du Conseil régional et de ses partenaires sur la connaissance parfois insuffisamment fine des risques d'effondrement liés aux nombreuses cavités souterraines, et des conséquences en termes de responsabilité du revendeur. Il les invite à se rapprocher de l'expertise du GIP ATGeRi[1], du BRGM[2] ou encore de l'EPRCF33[3].

Le CESER souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit portée, dans les procédures d'acquisition et de revente des terres, aux principes de transparence du marché foncier.

L'Assemblée socioprofessionnelle régionale s'interroge par ailleurs sur la durée du dispositif : la Foncière est-elle conçue comme une solution d'urgence, ponctuelle, ou comme une réponse plus durable permettant de répondre de manière plus pérenne à la crise viticole ?

■

Le CESER salue, en conclusion, la démarche expérimentale proposée : elle permettra de tester, de soumettre à l'épreuve de la pratique, le dispositif : l'expérimentation devrait ainsi apporter des réponses aux nombreuses interrogations qui se posent à ce stade, permettre de mesurer l'efficacité du dispositif ou encore d'en identifier les éventuelles lacunes à corriger. Cela suppose de définir avec précision les objectifs recherchés et les indicateurs associés, afin de pouvoir évaluer, dans un second temps, le dispositif. C'est au vu de ces premiers résultats, qu'il serait souhaitable d'étudier la pertinence de sa transposition aux autres vignobles en difficulté dans la région.

[1] Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques.
[2] Bureau de Recherches Géologiques et Minières.
[3] Syndicat intercommunal E*tudes et Prévention des Risques Carrières et Falaises 33*, qui prolonge les travaux de l'ancien Bureau des carrières du Département de la Gironde.

Le CESER invite le Conseil régional et l'ensemble des partenaires de la Foncière viticole, à :

- **ouvrir plus largement le comité d'orientation stratégique de la Foncière aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux associations intervenant dans le domaine du foncier agricole. Il pourrait également être intéressant d'y associer l'Observatoire NAFU ;**
- **intégrer les risques d'effondrement liés aux cavités souterraines, très nombreuses en Gironde ;**
- **réfléchir à la durée du dispositif : solution d'urgence ou réponse pérenne à la crise de la viticulture ?**
- **définir dès à présent les objectifs précis du dispositif et les indicateurs associés, afin de pouvoir évaluer plus finement les effets de l'expérimentation à la fois sur le redressement de la situation économique des exploitations et sur la recomposition du paysage agricole et territorial des espaces concernés.**

  Cette nécessaire évaluation permettra également d'étudier la pertinence et les conditions de sa transposition aux autres vignobles en difficulté dans la région, que le CESER appelle de ses vœux.

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

Avec les contributions des Commissions :

3 – « Environnement »
Rapporteur : Jean-Guy AUGE ; Secrétaire : Sigrid MONNIER
4 – « Economie »
Présidente : Gwladys TOHIER

Vote sur l'avis du CESER
Protocole d'accord en vue de la création d'une foncière viticole

168 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – ref 5378585

Accord Régional de Coopération sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche (ARC ESR) et le transfert de technologie en Région Nouvelle-Aquitaine - 2026-2031

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER souhaite, à travers le présent avis, saluer l'ambition portée par l'Accord Régional de Coopération (ARC) tout en appelant le Conseil régional à en renforcer la portée opérationnelle et la crédibilité, au regard des enjeux de long terme pour l'enseignement supérieur et la recherche dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Le CESER rappelle que cette ambition s'inscrit dans un contexte financier national particulièrement alarmant pour les universités.
Les messages clés adressés au Conseil régional dans sa mise en œuvre sont les suivants :

- *Rappeler que les politiques régionales de coopération et les politiques du Conseil régional dans le cadre de ses compétences propres, ne peuvent produire pleinement leurs effets que si elles s'accompagnent d'un financement public national à la hauteur des besoins, permettant aux établissements d'assurer leurs missions en améliorant les conditions d'accès, d'études, de travail et de recherche.*
- *Clarifier la valeur ajoutée de l'ARC par rapport au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), au Contrat de Plan État-Région (CPER) et aux autres partenariats existants, et en faire un véritable outil de développement, pas seulement de cadrage.*
- *Hiérarchiser les priorités et rendre les choix budgétaires lisibles, tout en réaffirmant que le financement public de l'ESR doit être maintenu, voire renforcé, à la hauteur des enjeux.*
- *Faire des Sciences Humaines et Sociales (SHS), y compris les recherches sur les évolutions du monde du travail, un pilier structurant de la stratégie régionale, dans une conception large de l'innovation.*
- *Clarifier la gouvernance de l'ARC et organiser un suivi partagé, associant établissements, collectivités, acteurs socio-économiques, partenaires sociaux, jeunes et CESER, afin de garantir que l'accord produise des effets tangibles pour les territoires et les publics.*

Un accord dans un contexte national tendu, voire alarmant pour les universités[1]

Le CESER souhaite, à travers le présent avis, saluer le souhait de la Région de formaliser son partenariat avec l'État, et le monde de la Recherche, tant du point de vue de l'Accord Régional de Coopération (ARC) que de la convention de partenariat avec l'État et la Région académique, dès lors que ces engagements ambitionnent de renforcer l'enseignement supérieur et la recherche comme leviers de souveraineté, de cohésion territoriale, de justice sociale, d'accès au savoir, de réussite étudiante et d'émancipation.

Le CESER rappelle que cette ambition s'inscrit dans un contexte national particulièrement alarmant pour les universités. Les universités accueillent plus de 1,6 million d'étudiantes et d'étudiants en France, soit plus de la moitié des effectifs de l'enseignement supérieur et constituent la première voie d'accueil post-bac, la licence représentant environ 40 % des propositions acceptées par les nouveaux bacheliers sur Parcoursup pour l'année 2023-2024. En Nouvelle-Aquitaine, c'est le cas de 63 % de la population étudiante régionale, qui est inscrite dans des établissements universitaires, tandis que 75,4 % des néo-bacheliers poursuivent des études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Ces chiffres rappellent le rôle irremplaçable de l'université dans l'égalité d'accès au supérieur, la structuration des parcours, la qualification, la recherche et l'ascenseur social.

Pourtant, la mission des universités est aujourd'hui fragilisée par un sous-financement durable : 360 millions d'euros de charges non financées en 2025. Des acteurs clés de l'enseignement supérieur néo-aquitain estiment que ce chiffre pourrait atteindre près de 230 millions d'euros supplémentaires en 2026. De ce point de vue, en Nouvelle-Aquitaine, la situation de l'Université de Bordeaux est assez emblématique (déficit de 6 millions d'euros en 2024, 8 millions d'euros prévus en 2025, possiblement de 14 millions d'euros en 2026), faisant peser des risques sur la recherche, la formation, les sites de proximité et plus largement les ambitions citées dans la délibération.

Dans ce contexte, les contrats d'objectifs, de moyens et de performance ne sauraient constituer une réponse suffisante s'ils ne s'accompagnent pas d'un renforcement ambitieux du financement national à la hauteur des besoins, permettant d'améliorer réellement les ratios financiers et de compenser les charges nouvelles des établissements que ce soit en fonctionnement et en investissement.

Pour le CESER, l'université constitue la colonne vertébrale de la démocratisation de l'enseignement supérieur. La proximité entre la recherche de pointe et la formation en est un des moteurs essentiels. À ce titre, les politiques régionales de coopération et les politiques du Conseil Régional dans le cadre de ses compétences propres, ne peuvent produire pleinement leurs effets que si elles s'accompagnent d'un financement public national à la hauteur des besoins, permettant aux établissements d'assurer leurs missions en améliorant les conditions d'accès, d'études, de travail et de recherche.

Le CESER salue donc l'intérêt d'un cadre régional de coopération associant les acteurs concernés, ainsi que l'objectif de mieux articuler les politiques publiques au service de la réussite des jeunes, de la vie étudiante, du logement, de l'innovation et du développement territorial. Il appelle toutefois le Conseil régional et l'État à faire de cette convention un outil effectif de soutien à l'ESR public, fondé sur la liberté académique, l'égalité d'accès, la cohérence territoriale, la transparence des engagements financiers et l'évaluation partagée des résultats.

Un accord qui affirme un engagement régional légitime et utile

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de doter la Nouvelle-Aquitaine d'un cadre partagé de coopération en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de transfert de technologie et de diffusion de la culture scientifique. L'Accord Régional de Coopération sur l'Enseignement Supérieur affirme à juste titre que l'enseignement supérieur et la recherche constituent des leviers majeurs de souveraineté, de cohésion territoriale, de transition écologique et de justice sociale. Le CESER partage cette affirmation et souligne que les universités par leur autonomie, jouent un rôle primordial dans la production et la transmission de savoirs dont la portée universelle est au coeur de leur mission fondatrice. L'implication de la Région est légitime dans

[1] Sources :
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, SIES, Effectifs universitaires en 2024-2025, Note flash du SIES n° 2025-09, juin 2025.
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, L'orientation des nouveaux bacheliers sur Parcoursup : les vœux et les propositions d'admission, État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, fiche 09, édition 2025.
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, STRATER 2024 – Nouvelle-Aquitaine – Convention de coordination territoriale en Nouvelle-Aquitaine, décembre 2024.
France Universités, Toujours plus de charges, toujours pas assez de moyens pour les financer, communiqué publié après le conseil d'administration exceptionnel du 28 octobre 2025.
Interview de Dean Lewis, président de l'Université de Bordeaux, novembre 2025.

le sens où l'ESR produit des effets directs sur la cohésion territoriale, l'égalité des chances, l'attractivité des sites universitaires, l'innovation, la qualité de vie étudiante et plus largement sur les trajectoires de développement social et économique du territoire régional. Le CESER relève également l'intérêt d'un document qui rassemble, à l'échelle régionale, les universités, organismes nationaux de recherche, écoles, centres de transfert et acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) autour de priorités communes.

Une continuité stratégique forte mais une plus-value qui reste, à ce stade, principalement politique

Le CESER note que l'ARC prolonge des orientations déjà présentes dans le SRESRI, le CPER 2021-2027, la stratégie scientifique régionale de 2022 et le cadre d'actions 2024-2028 sur l'enseignement supérieur. Il reprend notamment des objectifs déjà affirmés en matière d'excellence scientifique, de structuration d'un espace régional ESR, de continuum recherche-transfert de technologie, de diffusion de la culture scientifique et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à l'enseignement supérieur. À ce titre, l'ARC apparaît moins comme une rupture stratégique que comme une réaffirmation et une mise en cohérence d'orientations déjà établies.
Le CESER considère que l'apport principal de l'ARC réside dans la formalisation d'un cadre commun de dialogue et de coopération entre partenaires, au moment où les Contrats d'Objectifs, de Moyen et de Performance (COMPs) deviennent le principal outil de contractualisation entre l'État et les universités. Cette plus-value institutionnelle et politique est réelle, notamment parce qu'elle permet à la Région d'affirmer une vision d'ensemble et de préparer le futur CPER. Toutefois, en l'état, le CESER considère que cette plus-value demeure encore insuffisamment traduite en priorités hiérarchisées, en engagements opérationnels, en indicateurs et en modalités de suivi partagées.

Le CESER considère également que l'ARC devrait mieux mettre en lumière l'articulation de la politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation avec les politiques nationales et européennes de recherche. Celle-ci doit favoriser les coopérations, les complémentarités et les mutualisations entre établissements, organismes de recherche, écoles, sites universitaires et territoires, plutôt que des logiques de concurrence pour l'accès aux financements, à la visibilité ou à l'attractivité.

Le texte juxtapose de nombreuses orientations sans toujours distinguer ce qui relève du bilan, de l'objectif, de la priorité immédiate ou de la perspective de moyen terme. Ce manque de hiérarchisation rend plus difficile l'identification des priorités stratégiques de la Région dans un contexte budgétaire contraint et dans un champ ESR où les besoins sont nombreux. Le texte gagnerait à préciser, pour chaque axe, les objectifs poursuivis, les échéances, les indicateurs de suivi et les conditions concrètes de mise en œuvre. La mise en cohérence politique et institutionnelle est incontestablement utile, mais elle appelle en retour une exigence de lisibilité accrue de la valeur ajoutée propre de l'accord, ses effets concrets et ses suites opérationnelles.

Le CESER estime que l'ARC gagnerait à préciser ce qu'il apporte concrètement par rapport au SRESRI, au CPER et aux autres instruments déjà en vigueur. Si le texte réaffirme des orientations stratégiques pertinentes, il n'explicite pas suffisamment les effets attendus de ce nouvel accord sur la coordination entre acteurs, sur les arbitrages régionaux, ni sur les résultats pour les territoires et les établissements. Le risque est que l'ARC soit perçu comme un document supplémentaire de cadrage plutôt que comme un levier effectif d'action collective.

Il recommande que l'ARC soit explicitement présenté non seulement comme un texte de convergence stratégique, mais aussi comme un instrument de mise en œuvre. À cette fin, il serait utile d'identifier, dans une feuille de route associée, les apports spécifiques de l'ARC : priorités nouvelles, coopérations inédites, effets attendus sur la territorialisation, contribution au futur CPER, articulation avec les COMPs.

Une ambition à sécuriser sur le plan financier et dans sa gouvernance

Le CESER note que l'ARC n'est pas assorti d'engagements financiers nouveaux et que l'intervention régionale demeure explicitement subordonnée aux votes annuels du budget. La participation de la Région à la définition des politiques d'enseignement supérieur et de recherche est non seulement légitime, mais souhaitable, dès lors que ces politiques produisent des effets décisifs sur le développement territorial, l'égalité des chances et la cohésion sociale. Pour autant, cette reconnaissance du rôle régional ne doit ni conduire à un désengagement de l'État, ni installer l'idée selon laquelle les collectivités auraient vocation à compenser structurellement l'insuffisance du financement national de l'ESR. Dans ces conditions, le CESER considère qu'un effort de clarification sur les priorités budgétaires, les cofinancements attendus et les critères d'arbitrage est indispensable pour donner de la crédibilité à l'accord.

Le CESER constate que l'ARC repose sur une gouvernance concertée articulée autour de la Conférence Régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CRREST), de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), d'un comité de pilotage État-Région et d'une convention de partenariat avec la région académique. Si cette architecture peut favoriser la coordination, elle s'appuie largement sur des instances ou cadres déjà existants et n'explicite pas encore de manière suffisamment précise la répartition des rôles, les modalités d'arbitrage, la place des établissements, ni les conditions d'association des autres parties prenantes. Le CESER sera attentif à ce que cette gouvernance ne se traduise pas par un simple empilement d'instances ou de conventions, mais par une réelle amélioration de la lisibilité et de l'efficacité de l'action publique régionale.

Dans un contexte de tension budgétaire durable, le CESER préconise de hiérarchiser clairement les priorités, d'anticiper les arbitrages, en sécurisant en premier lieu les leviers les plus décisifs pour l'égalité d'accès, la vie étudiante, les projets structurants et la continuité entre recherche, transfert de technologie et développement territorial.

Le CESER recommande que la mise en œuvre de l'ARC s'accompagne d'une transparence accrue sur les engagements financiers existants, les priorités d'investissement à préserver ou à renforcer, les cofinancements attendus et les marges de manœuvre réelles de la Région.

Il affirme avec force que, si les ambitions affichées par la Région doivent être adossées à des moyens crédibles, le financement public global de l'enseignement supérieur et de la recherche doit, lui aussi, être maintenu - voire renforcé - à la hauteur des enjeux.

Des ambitions à renforcer en matière d'accès au supérieur et de SHS

Une prise en compte de l'accès à l'enseignement supérieur encore incomplète

Le CESER relève positivement que l'ARC reprend plusieurs constats de son rapport « *Cap vers l'enseignement supérieur : la voix des jeunes comme boussole* », ainsi que des préconisations formulées dans plusieurs avis du CESER, notamment en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès au supérieur, de renforcement du maillage territorial et de développement d'une approche coordonnée entre acteurs[2].

Pour autant, plusieurs de ses préconisations importantes n'apparaissent que de manière partielle ou implicite, notamment sur le logement étudiant, la création d'un accompagnement plus lisible de type « guichet unique », la régulation de l'offre privée lucrative et la participation durable des jeunes à la définition des politiques publiques ou encore la mobilité... Or, ces recommandations visent précisément à agir sur les freins les plus puissants identifiés par les jeunes eux-mêmes : difficulté à se loger à un coût supportable à proximité des lieux d'études, contraintes de transport et de temps de trajet, complexité des dispositifs d'information et d'aide, risques accrus de segmentation sociale liés au développement de l'enseignement supérieur privé, et sentiment de ne pas être associés aux décisions qui les concernent directement. Pour le CESER, l'objectif d'égalité réelle des chances, affirmé par l'ARC, ne peut donc se limiter à des principes généraux. Il appelle une déclinaison en engagements concrets sur les dimensions clés mises en avant par le CESER dans ses préconisations.

Une place accordée aux Sciences Humaines et Sociales (SHS) qu'il faut désormais équilibrer et approfondir

Le CESER salue également le fait que l'ARC reconnaisse explicitement la contribution des sciences humaines et sociales, prévoit le renforcement de ce champ académique et annonce la création d'un pôle régional de recherche en SHS. Cette orientation constitue un signal positif, d'autant que le texte rappelle le rôle des SHS dans l'intelligibilité des transformations, l'évaluation des impacts, l'acceptabilité sociale et l'éclairage des politiques publiques.

Toutefois, la traduction opérationnelle de cette ambition apparaît moins construite que dans d'autres domaines, plus précisément détaillés et outillés, notamment les filières technologiques, industrielles et de santé ; de même, la diffusion de la culture scientifique demeure encore très majoritairement pensée à travers les sciences exactes et technologiques. Pour le CESER, il importe que la Région promeuve une conception plus large de l'innovation, qui inclue pleinement les innovations sociales, organisationnelles, démocratiques et territoriales, et ne se limite pas aux seules innovations technologiques.

[2] Rapport du CESER « Cap vers l'enseignement supérieur : la voix des jeunes comme boussole », décembre 2025 et Avis du CESER « Cadre d'actions 2024 – 2028 de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur ». Séance plénière du 5 mai 2024.

Le CESER observe également que parmi les domaines de recherche SHS explicitement mis en avant dans l'ARC une place importante est accordée à l'archéologie, l'histoire, les patrimoines, les langues, les transferts juridiques, économiques et culturels, les sciences de l'éducation ou encore l'appui à l'éclairage des politiques publiques. Il estime toutefois que cette reconnaissance gagnerait à être élargie plus explicitement aux recherches consacrées aux évolutions du monde du travail, qui constituent un enjeu majeur pour les dynamiques économiques, sociales et territoriales de la Nouvelle-Aquitaine. Pour le CESER, ce champ de recherche devrait apparaître plus nettement parmi les domaines que la Région entend reconnaître et soutenir, car il est déterminant pour analyser en profondeur les transformations économiques et sociales à l'œuvre dans la région, anticiper leurs conséquences sur l'emploi, les compétences, les organisations et les parcours professionnels, et outiller l'élaboration des politiques publiques régionales en matière de formation, d'insertion, de développement économique et de cohésion des territoire[3]. Une telle attention doit naturellement s'inscrire dans le plein respect de l'autonomie académique et de la liberté de la recherche.
Plusieurs universités de la région disposent déjà d'unités de recherche, d'équipes et de formations en psychologie du travail, en sociologie, en ergonomie, en sciences sociales des changements contemporains ou en sciences de gestion qui abordent directement ces questions, qu'il s'agisse des transformations des métiers, des organisations, des conditions de travail, de la qualité de vie au travail, des qualifications, des parcours professionnels ou encore des effets des transitions numériques, écologiques et productives sur l'emploi. Ces structures de recherche pourraient être mobilisées et associées aux dynamiques régionales au même titre que les autres acteurs académiques identifiés dans l'ARC.

Le CESER recommande que la priorité donnée à l'égalité des chances soit déclinée de manière plus explicite dans la mise en œuvre de l'ARC, en cohérence avec les préconisations de son rapport sur l'accès à l'enseignement supérieur. Cela suppose notamment de :

- **poursuivre et approfondir une stratégie globale, articulée et non discriminante d'accès à l'ES ;**
- **renforcer le maillage territorial et l'offre de proximité en veillant à mieux répartir l'offre de formation et en protégeant et confortant les dispositifs de proximité dans les villes moyennes et espaces ruraux ;**
- **poursuivre la mobilisation contre les obstacles périphériques comme le logement étudiant et le transport et réguler l'essor de l'enseignement supérieur privé lucratif pour éviter une marchandisation de l'ES qui creuse les inégalités.**
- **rénover l'orientation et le pilotage par la création d'un guichet unique pour l'accès au supérieur, l'outillage du pilotage et l'association de la voix des jeunes dans la construction de politiques.**

Le CESER recommande que la place reconnue aux sciences humaines et sociales dans l'ARC soit confortée par des engagements plus explicites : intégration systématique des SHS dans les programmes structurants, soutien à la recherche interdisciplinaire sur les transitions, visibilité accrue dans les actions de diffusion de la culture scientifique. Il invite également la Région à promouvoir une conception plus large de l'innovation, incluant les innovations sociales, organisationnelles, démocratiques et territoriales. Il demande en particulier que les évolutions du monde du travail soient explicitement reconnues parmi les grands domaines de recherche en SHS que la Région entend soutenir, compte tenu de leur importance pour analyser les transformations économiques et sociales à l'œuvre en Nouvelle-Aquitaine, anticiper leurs effets sur l'emploi, les compétences, les organisations et les parcours professionnels, et outiller la décision publique en matière de formation, d'insertion, de développement économique et de cohésion des territoires.

■

Proposition de la Commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteure : Sylvie MACHETEAU

[3] Avis du CESER de la Nouvelle-Aquitaine « Stratégie scientifique du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Recherche, enseignement supérieur, transfert de technologie, diffusion de la culture scientifique ». Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022.

Vote sur l'avis du CESER
« Accord Régional de Coopération sur l'Enseignement Supérieur, la Recherche (ARC ESR) et le transfert de technologie en Région Nouvelle-Aquitaine – 2026-2031 »

169 votants
169 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapports du Conseil régional – ref 5353580 et 5353581

Actualisation de la liste des Campus des métiers labellisés « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA) et Contrats d'Objectifs et de Moyens entre la Région et 4 Campus labellisés

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER salue l'approfondissement du processus de labellisation TTNA à travers la signature de quatre contrats d'objectifs et de moyens.
Cette démarche est encourageante car elle précise des actions concrètes à réaliser sur trois ans, conformément à un cadre commun, notamment en matière d'objectifs et de modalités de suivi et d'évaluation.
Le CESER invite à renforcer cette démarche en définissant des actions plus précises et novatrices et en améliorant les modalités d'évaluation.
Il souligne l'importance de renforcer la lisibilité, la visibilité des campus et leur appropriation par les acteurs locaux. L'Assemblée encourage la Région à améliorer la gouvernance des campus, en s'appuyant sur une approche transversale de l'action régionale. Un rapprochement entre les campus et les contrats régionaux de filière est notamment proposé, tout comme l'association systématique des chambres consulaires, des représentant.es des organisations syndicales de salarié.es et de l'ensemble des partenaires économiques concernés aux instances de gouvernance des campus.
Le CESER prend acte de l'actualisation de la liste des campus labellisés.

En 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a créé le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA). Ce label s'ajoute, de façon complémentaire, au label national « Campus des métiers et des qualifications » (CMQ). L'objectif est de valoriser les campus répondant aux besoins en compétences des filières économiques stratégiques au niveau régional, en fédérant les acteurs locaux autour d'une gouvernance partagée et unique et en portant une attention particulière aux besoins des territoires, notamment aux territoires les plus fragiles.

En 2024, le Conseil régional a précisé les modalités de gouvernance des campus et de déploiement du label, à travers la définition d'une liste de 10 campus labellisés, la mise à jour du cahier des charges de labellisation, le déploiement systématique d'une association de gouvernance, à laquelle adhèrent la Région et les acteurs de la filière ainsi que les établissements, et la mise en place d'un protocole pour le pilotage du réseau régional des campus des métiers TTNA et de l'ensemble des CMQ. Le présent avis porte sur deux délibérations, visant respectivement à actualiser la liste des campus labellisés et à présenter les projets de contrats d'objectifs et de moyens entre la Région et quatre campus labellisés. Le recours à ces contrats, outils prévus par le cahier des charges du label, vise à « consolider les acquis, sécuriser les trajectoires de développement et renforcer la lisibilité et la cohérence de l'action publique régionale »[1].

[1] Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, « *Projet de délibération. Déploiement des contrats d'Objectifs et de Moyens entre la Région et les 4 Campus labellisés « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA) »*, juin 2026, p. 4.

L'actualisation de la liste des campus

L'actualisation de la liste des campus aboutit à la labellisation de deux nouveaux campus, le Campus régional des métiers techniques du cinéma et le Campus régional des métiers de la mer, ainsi qu'à la délabellisation du Campus du numérique éducatif, qui ne répond plus aux critères du label. Au total, onze campus sont désormais labellisés, sur un objectif de douze labellisations maximum, pour couvrir les filières prioritaires du SRDEII.

Le CESER prend acte de l'actualisation de la liste des campus.

Une première démarche encourageante et des pistes d'amélioration opérationnelle

Issus d'un travail conjoint entre la Région et les campus, les contrats d'objectifs et de moyens (COM) définissent les actions prioritaires à réaliser sur la période 2025-2027, conformément à quatre objectifs communs à tous les contrats. Les COM précisent les engagements respectifs du campus et de la Région pour chaque action.

Le CESER salue l'élaboration de ces COM, qui témoignent d'une démarche de consolidation du label, en définissant un cadre commun en matière d'objectifs, de déploiement opérationnel et de suivi et d'évaluation, et en précisant les actions concrètes prévues par quatre campus sur la période de contractualisation.

Le CESER formule plusieurs pistes d'amélioration opérationnelle :

- D'abord, la précision et le caractère novateur des actions prévues dans les COM semblent relativement hétérogènes. Une part non négligeable de ces actions paraît peu novatrice au regard des actions déjà menées par les campus sur les territoires.
- Les modalités de financement de chaque action s'avèrent également peu précises. Les COM présentent sur le même plan des actions représentant un budget particulièrement important et des actions pour lesquelles le financement n'est pas précisé.
- Enfin, la démarche définit des modalités de suivi et d'évaluation communes aux quatre COM. Si ces modalités faciliteront le suivi et la réalisation d'un bilan global, elles s'appuient sur des indicateurs quantitatifs relativement limités dans leur portée évaluative. Le CESER encourage à la définition d'indicateurs quantitatifs plus précis et à la définition d'indicateurs qualitatifs communs, afin d'apprécier plus finement les résultats et les effets des actions réalisées au regard des objectifs fixés.

Le CESER salue le travail d'élaboration de ces quatre contrats d'objectifs et de moyens.
Afin d'en renforcer la portée, l'Assemblée encourage à :

- **préciser la définition des actions à réaliser et renforcer leur caractère novateur par rapport aux actions déjà mises en place par les campus ;**
- **préciser les modalités de financement de ces actions ;**
- **renforcer les modalités de suivi et d'évaluation des COM, en définissant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs plus précis.**

L'enjeu d'une plus grande lisibilité, visibilité et appropriation par les acteurs locaux

Le CESER souligne tout particulièrement la nécessité de renforcer la lisibilité et la visibilité des campus. La juxtaposition des deux labels (CMQ et TTNA) se justifie par la volonté du Conseil régional d'inscrire la démarche dans une approche stratégique régionale, de renforcer le maillage territorial de l'offre de formation et d'approfondir leurs modalités de gouvernance (instance de gouvernance unique, dont la présidence est assurée par un.e représentant.e du monde économique). Néanmoins, elle peut entrainer une confusion et nuire à la lisibilité de cette démarche pour les acteurs locaux concernés.

Le rapport du CESER « Cap vers l'enseignement supérieur » identifie cet enjeu, et notamment un déficit de communication sur les campus CMQ et une appropriation inégale par les équipes pédagogiques[2].

Dans le cadre de la mise en œuvre des COM, le CESER invite donc la Région à porter une attention toute particulière au renforcement de la lisibilité et de la visibilité des campus TTNA et à leur appropriation par les acteurs locaux.

Le CESER invite la Région à porter une attention toute particulière au renforcement de la lisibilité et de la visibilité des campus TTNA et à leur appropriation par les acteurs locaux, dans le cadre de la mise en œuvre des COM.

Une gouvernance à renforcer, notamment en améliorant la transversalité des politiques régionales

L'amélioration des modalités de gouvernance des campus pourrait contribuer à renforcer leur appropriation par les acteurs locaux. D'abord, le CESER encourage la Région à associer systématiquement les chambres consulaires et les représentant.es des organisations syndicales de salarié.es aux instances de gouvernance des campus.

Le CESER préconise également de renforcer la transversalité entre les campus labellisés TTNA et les autres politiques régionales. Le rapport du CESER « Cap vers l'enseignement supérieur » met en avant des difficultés en matière de gouvernance, parfois jugée complexe, des difficultés de coordination entre les divers acteurs concernés, un engagement variable des partenaires économiques et institutionnels et des difficultés à mobiliser durablement les partenaires engagés[3]. Il s'agirait d'associer davantage les acteurs des filières concernées. Pour ce faire, le CESER préconise d'assurer un rapprochement entre les campus labellisés TTNA et les divers contrats régionaux de filière entrant dans le champ d'un campus.

En matière de transversalité, le CESER rappelle l'importance de veiller à la coordination entre les actions prévues dans les COM et celles prévues dans le cadre d'autres démarches de contractualisation entre la Région et certains partenaires. Le renouvellement de la Convention-cadre de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et EDF (2026-2028) en constitue un exemple. Cette Convention prévoit de conduire des actions en lien avec le Campus de la maintenance en environnement sensible[4]. Le CESER appuie la nécessité de conduire ces démarches conjointement et de s'assurer de la connaissance mutuelle de ces démarches par l'ensemble des acteurs concernés.

Le CESER souligne également l'importance de ne pas associer uniquement les grandes entreprises d'une filière, mais également l'ensemble des structures économiques concernées (sous-traitants, TPE/PME). À titre d'exemple, le Campus de la maintenance en environnement sensible comprend parmi ses membres fondateurs le GIE Atlantique, qui fédère près de 120 sous-traitants ou fournisseurs du secteur nucléaire.

Enfin, le CESER rappelle la nécessité d'inscrire la démarche de labellisation dans une « démarche d'anticipation et de prospective » des besoins des territoires en matière de compétences et de qualification, et pas seulement des besoins actuels. Cet enjeu constitue un des quatre objectifs majeurs fixés par le cahier des charges du label. Le CESER encourage ainsi la Région à veiller à ce que la mise en œuvre des COM réponde à cet objectif.

[2] CESER Nouvelle-Aquitaine, *Cap vers l'enseignement supérieur. La voix des jeunes comme boussole*, Décembre 2025, p. 70, URL : 20260330_Rapport_EnsSup_web.pdf

[3] *Ibid*, p. 70-71.

[4] Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, *Projet de délibération. Les énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté ; des projets citoyens au coeur des territoires ; et un partenariat avec EDF pour accélérer l'électrification*, Séance plénière du 15 juin 2026, p. 10, 106, 114 et 117.

Le CESER encourage la Région à associer systématiquement les représentant.es des organisations syndicales de salarié.es, les chambres consulaires et l'ensemble des partenaires économiques concernés (grandes entreprises, sous-traitants, TPE/PME) aux instances de gouvernance des campus. L'Assemblée invite à adopter une approche transversale avec les autres politiques régionales en assurant un rapprochement entre les campus et les contrats régionaux de filière et en veillant à la cohérence avec d'autres démarches de contractualisation.

Enfin, le CESER souligne l'importance que la mise en œuvre des COM réponde à l'objectif initial du label de favoriser une « démarche d'anticipation et de prospective » des besoins des territoires en matière de compétences et de qualification.

Proposition de la Commission 1 - « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER
« Actualisation de la liste des Campus des métiers labellisés Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine (TTNA) et Contrats d'objectifs et de moyens entre la Région et 4 Campus labellisés »

166 votants
166 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapport du Conseil régional – réf. 5360768

Partenariat régional pour les compétences de la filière Textile, Habillement, Cuir et Chaussures

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens et encourage son initiative de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen. Il suggère par ailleurs que ces actions menées et leurs résultats soient mieux articulés avec les ambitions de la feuille de route pour la filière.

Le CESER émet cependant des réserves quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant de 45 000 € est insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des salarié.e.s. Le CESER indique qu'il serait préférable et plus pertinent que les futures candidatures aux programmes européens soient davantage cohérentes avec les enjeux critiques de la filière. Dans cette optique, le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme par elle-même ou par les structures représentantes de la filière. Pour ce faire, il encourage un travail davantage transversal entre les services régionaux. Enfin, le CESER alerte à nouveau le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle à considérer la commande publique comme un levier pour aider la filière au recouvrement de sa santé économique.

Une démarche construite sur le temps long pour l'avenir de la filière

Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens ; une démarche cohérente avec ses priorités en matière de développement économique des filières et du territoire. En effet, le partenariat régional « Skillbridge », qui fait l'objet de la présente délibération, intervient comme un des premiers résultats de ce travail d'influence, de valorisation et d'interconnaissance initié depuis 2023.

Alors que les actions de lobbying sont traditionnellement menées par les clusters et les pôles de compétitivité, le CESER encourage l'initiative de la Région de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen ; cela lui permet de gagner en visibilité sur ses actions en tant que collectivité territoriale, de créer des relations de coopération avec d'autres régions françaises (AURA) et européennes engagées dans cette démarche (notamment au Portugal et en Italie), et d'afficher un soutien bienvenu et apprécié par la filière. Le CESER invite cependant à une certaine prudence envers les partenaires d'aujourd'hui qui pourraient (voire sont déjà) les concurrents de demain.

Par ailleurs, le CESER suggère que ces actions menées au niveau européen et leurs résultats soient mieux articulés avec les ambitions de la feuille de route pour la filière. La stratégie régionale de cette filière s'en verrait renforcée, et pourrait légitimement faire l'objet d'une attention particulière relativement aux difficultés rencontrées par les différents secteurs dont la concurrence européenne et internationale.

Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens et encourage son initiative de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen. Il suggère par ailleurs que ces actions menées et leurs résultats soient mieux articulés avec les ambitions de la feuille de route pour la filière.

Des points de vigilance à observer et des pistes d'amélioration

Le CESER émet des réserves quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant de 45 000 € est insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des 10 000 salarié.e.s qui composent la filière. L'uniformité de la somme versée interroge compte tenu des conditions de production de cette filière très hétérogènes selon les pays européens. De plus, les structures représentantes de la filière proposent déjà une offre de formation satisfaisante : le risque est alors de créer une superposition, une multiplication et une complexification de l'offre, dans un contexte où les entreprises sont déjà saturées d'informations diverses.

Le CESER indique qu'il serait préférable et plus pertinent que les futures candidatures aux programmes européens soient davantage cohérentes avec les enjeux critiques de la filière. Dans cette optique, le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme, afin de permettre aux structures représentantes des entreprises de pouvoir agir de manière plus pertinente. Cette cartographie serait à mettre en perspective avec une seconde cartographie permettant d'identifier les acteurs et leur valeur ajoutée dans l'écosystème de la filière. Pour permettre la réalisation de ces cartographies, le CESER encourage un travail davantage transversal entre les services régionaux organisant le suivi de la filière textile et ceux gestionnaires des fonds européens.

Enfin, le CESER alerte à nouveau le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle l'État, via son travail commun avec la Région Nouvelle-Aquitaine, à une prise de conscience de cette situation qui reflète l'actualité et les perspectives de nombreuses filières économiques aujourd'hui en France. Ce sursaut et le soutien qui en est attendu pourrait par exemple se concrétiser dans la commande publique, qui offrirait aux entreprises la durabilité et le temps long nécessaires au recouvrement de leur santé économique.

Le CESER émet des réserves quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant de 45 000 € est insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des salarié.e.s. Le CESER indique qu'il serait préférable et plus pertinent que les futures candidatures aux programmes européens soient davantage cohérentes avec les enjeux critiques de la filière. Dans cette optique, le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme par elle-même ou par les structures représentantes de la filière. Pour ce faire, il encourage un travail davantage transversal entre les services régionaux. Enfin, le CESER alerte à nouveau le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle à considérer la commande publique comme un levier pour aider la filière au recouvrement de sa santé économique.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER

Vote sur l'avis du CESER
« Partenariat régional pour les compétences de la filière Textile, Habillement, Cuit et Chaussures »

168 votants
168 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

AVIS

Rapports du Conseil régional – ref : 5392977

Politique culturelle régionale : cadre d'application des éco-socio-conditionnalités dans le domaine de la culture et du patrimoine

Séance plénière du 9-10 juin 2026

Le CESER accueille très favorablement ce cadre d'application des éco-socio-conditionnalités dans la politique culturelle régionale, dont il salue la cohérence et le travail de coordination mené avec les acteurs concernés et avec d'autres partenaires publics.

S'agissant du contenu de ce cadre d'application, le CESER apprécie le traitement différencié des ESC selon l'importance des projets et de l'aide régionale. Il appelle néanmoins l'attention du Conseil régional sur divers aspects :

- ***Une prise en compte plus systématique des socio-conditionnalités, par déclinaison de la clause de conformité sociale.***
- ***Une prise en compte des discriminations (liées à l'origine, à l'orientation sexuelle ou au handicap).***
- ***De manière complémentaire, la valorisation dans ce cadre de la démarche de déploiement des droits culturels.***
- ***La nécessité d'un accompagnement des acteurs, notamment des petits porteurs de projet.***

Le CESER insiste enfin sur la nécessité d'une large mobilisation dans la lutte pour l'éradication de toutes les formes de violence et de harcèlement sexuelles et sexistes.

Le CESER salue cette déclinaison sectorielle des éco-socio-conditionnalités (ESC) dans le champ des politiques culturelles, qui prolonge et précise à la fois des dispositions de portée générale adoptées par la collectivité régionale en 2023 et dans la feuille de route Néo Terra 2, tout en complétant des dispositions déjà mises en œuvre à travers certains règlements d'intervention (spectacle vivant, manifestations culturelles).

Un cadre coconstruit en concertation avec les filières culturelles et avec les partenaires du Conseil régional

Le CESER souligne la qualité de la concertation établie avec les différentes filières culturelles lors de la phase d'élaboration de ce cadre d'application des ESC, qui a permis d'opérer quelques ajustements prenant en compte les spécificités de ce secteur d'activités.

Il apprécie dans le même sens l'effort de coordination et de mise en cohérence avec divers partenaires publics du Conseil régional et en premier lieu avec l'État, qu'il s'agisse des services déconcentrés (Direction Régionale des Affaires Culturelles, DRAC), concernés par l'application du Cadre d'Action et de Coordination pour la Transformation Écologique (CACTÉ) ou de certains organismes (cas du Centre National de la Cinématographie, qui a mis en place un Plan Action ! pour une transition écologique et énergétique des filières cinéma, audiovisuels et industries techniques).Le CESER relève avec intérêt l'engagement de ce travail de coordination avec des Conseils départementaux (cas du Lot-et-Garonne).

Le CESER souligne l'intérêt de cette approche dès lors qu'elle est susceptible de rendre plus cohérente l'action publique de transition portée par les pouvoirs publics et de faciliter ainsi la mise en œuvre de leurs projets par les acteurs culturels concernés, sachant que les projets culturels mobilisent le plus souvent une diversité de financements publics.

En substance, cette démarche répond à certaines des observations exprimées par le CESER dans sa contribution d'octobre 2022 sur les ESC.

Le CESER encourage le Conseil régional à déployer autant que possible ce travail de coordination sur les ESC avec les autres opérateurs techniques de l'État (Centre National de la Musique, Centre National du Livre) et les collectivités infrarégionales (Conseils départementaux, métropole et agglomérations…)

Un cadre d'application des ESC cohérent et différencié mais dont la progressivité mériterait d'être plus affirmée

En premier lieu, le CESER apprécie la démarche consistant à appliquer de manière différenciée les ESC selon le niveau de l'aide accordée et, indirectement, l'importance des projets portés et la taille des opérateurs concernés. Cela se traduit par la définition de trois niveaux d'application et d'exigence distincts :

- Les projets mobilisant une aide inférieure à 30 k€ (qui concerne le plus grand nombre d'acteurs), pour lesquels sera exigée la signature d'une charte d'engagements à vocation incitative.
- Les projets mobilisant une aide comprise entre 30 k€ et moins de 150 k€ (environ 200 opérateurs), pour lesquels les bénéficiaires devront s'engager dans une « démarche de transition », voulue plus exigeante, autour de 2 ou 3 thèmes d'action proposés dans la grille établie par le Conseil régional.
- Les projets mobilisant une aide égale ou supérieure à 150 k€ (44 opérateurs concernés à ce jour), pour lesquels le niveau d'exigence est relevé avec obligation de répondre à deux thèmes imposés (égalité professionnelle femmes-hommes et bilan carbone) et de choisir 2 ou 3 autres thèmes d'action parmi ceux proposés en option.

Le CESER relève que ce cadre s'appliquera à l'ensemble des personnes morales bénéficiaires de la politique culturelle régionale, à l'exception de certains types d'investissements (équipements culturels, monuments historiques, opérations globales de valorisation du patrimoine, déjà concernés par des dispositifs particuliers, ou personnes physiques).

Tout en soulignant la pertinence des différents thèmes pris en compte dans ce cadre d'application des ESC, très axé sur la transition écologique et énergétique, le CESER aurait apprécié que les socio-conditionnalités soit plus complètement et largement mentionnées, s'agissant notamment des conditions de vie et de santé au travail en respect de la législation. Celles-ci sont plus diversement intégrées dans le « plan de transition » intéressant les plus gros porteurs de projets mais restent peu proposées dans la « démarche de transition » destinée aux projets intermédiaires.

Dans le même esprit, le CESER appelle le Conseil régional à prendre en compte dans ce cadre, au-delà de l'égalité femmes-hommes, les autres formes de discriminations déjà retenues par la collectivité dans son Plan d'action pour l'égalité et contre les discriminations (origine, orientation sexuelle, handicap). Il suggère pour ce faire de s'appuyer sur les référent.es « égalité/lutte contre les discriminations » mobilisé.es dans les services.

Par ailleurs, le CESER estime qu'il aurait pu être opportun de mentionner et valoriser, ne serait-ce qu'à titre d'information, la démarche en cours de mise en œuvre et de déploiement des droits culturels, laquelle complète et enrichit le processus de transition relevant des ESC, que ce soit en matière de gouvernance ou de dimension sociale des projets.

Il souligne la nécessité d'un accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés, en particulier des petits porteurs de projet culturel, afin de faciliter l'appropriation de ce cadre d'application des ESC et la transformation des pratiques qu'il induit, en s'appuyant à la fois sur les agences à vocation culturelle (ALCA, OANA) et sur les têtes de réseau.

Enfin, il invite le Conseil régional à mieux expliciter le caractère progressif de cette démarche pour les acteurs culturels accompagnés, qui sous-tend la prise en compte dans le temps des différents thèmes de transition mentionnés dans ce cadre d'application.

Une vigilance accrue sur les violences et le harcèlement sexuels et sexistes qui exige une mobilisation de tous et toutes

LE CESER souligne avec intérêt l'inclusion dans ce cadre d'application des ESC de la « clause de conformité sociale » visant à prévenir les situations de violences, de harcèlement sexistes ou sexuels et plus largement les risques psychosociaux en référence à la règlementation existante.

Il note avec intérêt l'intention affirmée par le Conseil régional d'être tenu informé de tout type de dérive et sa volonté de préconiser, si besoin, l'organisation d'une enquête interne via un avocat enquêteur ou un tiers professionnel.

Etant donné l'aggravation de ces formes de violence dans la société, qui n'épargnent pas le secteur culturel, le CESER insiste sur la nécessité de sensibilisation, de formation et d'accompagnement afin de permettre la plus large mobilisation (acteurs professionnels mais aussi des bénévoles et des publics), que ce soit pour dénoncer ces violences, pour les prévenir ou pour les sanctionner.

■

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

■

Vote sur l'avis du CESER

« Politique culturelle régionale : règlement d'intervention pour le soutien aux manifestations culturelles en Nouvelle-Aquitaine»

166 votants

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Amendement n°1 à la délibération 07 : Les énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté

Texte supprimé :

Page 9 – 4. ***Une stratégie régionale pour les projets citoyens territoriaux (2026-2030) : l'énergie au cœur des territoires***

« (…) favoriser les projets de grande puissance en co-développement (développeurs privés, collectivités, citoyens) (…) »

Remplacé par :

« favoriser les projets de grande puissance en co-développement (développeurs privés, collectivités, citoyens) exclusivement implantés sur des surfaces artificialisées, friches industrielles, toitures ou parkings, afin de préserver les terres agricoles, forestières et naturelles. »

Exposé des motifs :

La Nouvelle-Aquitaine demeure la première région agricole d'Europe. La souveraineté énergétique ne saurait être obtenue au détriment de la souveraineté alimentaire.

Face à la multiplication des projets photovoltaïques au sol et des installations énergétiques consommant des espaces productifs, il devient indispensable d'affirmer un principe de priorité en faveur des surfaces déjà artificialisées.

Les terres agricoles doivent conserver leur vocation première : nourrir les Français et soutenir notre économie rurale.

Préserver nos paysages, notre agriculture et notre autonomie alimentaire constitue une exigence stratégique autant qu'environnementale. Cet amendement vise donc à protéger durablement le foncier agricole régional et à défendre nos agriculteurs.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Groupe des élus du Rassemblement National
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Amendement n°2 à la délibération 07 : Les énergies renouvelables au service du pouvoir d'achat et de la souveraineté

Amendement

Page 9 – 4. ***Une stratégie régionale pour les projets citoyens territoriaux (2026-2030) : l'énergie au cœur des territoires***

Après la phrase :

« Cette stratégie, présentée en annexe, dotée d'un budget constant de 430 000 € par an (...) »

Ajouter :

« Tout projet soutenu dans le cadre de cette stratégie fera l'objet d'une étude d'impact économique préalable intégrant le coût complet de production de l'énergie, les besoins de raccordement aux réseaux, les coûts de stockage éventuels ainsi que les retombées économiques locales attendues. »

Exposé des motifs :

La délibération présente des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables mais n'apporte aucune évaluation détaillée du coût global de leur déploiement à l'échelle régionale.

Or les coûts réels ne se limitent pas aux seules installations de production. Ils comprennent également les infrastructures de raccordement, les dispositifs de stockage, les renforcements de réseau et les mécanismes de soutien public.

Avant tout engagement financier, il est indispensable que les élus disposent d'une vision complète des conséquences économiques des projets soutenus.

La transparence financière constitue une exigence élémentaire de bonne gestion des deniers publics.
Cet amendement vise donc à garantir une utilisation rigoureuse des fonds régionaux.

Motion adoptée

Séance Plénière du 15 et 16 juin 2026

Motion portée par Edwige Gagneur

Au nom du groupe Communiste, Écologique et Citoyen

Former aujourd'hui, préparer demain : exigeons un financement à la hauteur des enjeux

Considérant que l'apprentissage et la formation professionnelle constituent des leviers essentiels d'émancipation, d'accès à l'emploi, de développement économique, de cohésion sociale et d'aménagement équilibré des territoires ;

Considérant que les Régions assurent, au plus près des besoins des habitants, des entreprises et des territoires, une mission stratégique de planification, d'organisation et de financement de l'offre de formation ;

Considérant que, par arrêté du 1er avril 2026, France Compétences a réduit de moitié les dotations attribuées aux Régions pour le financement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), faisant passer l'enveloppe nationale de 268 millions d'euros en 2025 à 134 millions d'euros en 2026 ;

Considérant qu'une nouvelle réduction de 101 millions d'euros a été annoncée le 28 mai 2026, ramenant cette enveloppe à seulement 33 millions d'euros, soit une baisse globale de 88 % des moyens régionaux consacrés à l'apprentissage entre 2025 et 2026 ;

Considérant que cette décision entraîne pour la Région Nouvelle-Aquitaine une perte de recettes de 35,7 millions d'euros par rapport à 2025, dont 27,88 millions d'euros en investissement, compromettant la capacité de la collectivité à soutenir les CFA, à moderniser les équipements pédagogiques et à accompagner le développement des formations sur l'ensemble du territoire régional ;

Considérant que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences (PRIC), qui traduisent l'engagement conjoint de l'État et des Régions en faveur de la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi, sont eux aussi affectés par les décisions budgétaires de l'État ;

Considérant que les annonces du Ministère du Travail du 20 février 2026 se traduisent pour la Région Nouvelle-Aquitaine par une diminution de 13,3 millions d'euros des recettes attendues au titre des PRIC, à laquelle s'ajoute une réduction de 7,86 millions d'euros de la dotation de fonctionnement dédiée à l'apprentissage ;

Considérant que ces choix budgétaires s'inscrivent dans une injonction contradictoire et dans un contexte de réduction des dépenses publiques qui fait peser sur les collectivités territoriales et les organismes de formation le poids des économies décidées par l'État ;

Considérant que la réforme issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a retiré aux Régions une grande partie de leurs capacités de pilotage de l'apprentissage sans pour autant garantir un financement pérenne, équitable et adapté aux besoins des territoires ;

Considérant que la logique de mise en concurrence des organismes de formation et la centralisation des décisions ont contribué à accentuer les déséquilibres territoriaux et à fragiliser de nombreux établissements assurant pourtant des missions essentielles de service public ;

Les élu-e-s du Conseil régional, réuni-e-s en Séance Plénière

Affirment leur attachement à un service public ambitieux de la formation professionnelle et de l'apprentissage garantissant l'égalité d'accès à la qualification sur l'ensemble des territoires ;

Dénoncent la réduction brutale des financements de l'apprentissage et des Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences, qui menace directement la pérennité de nombreuses formations et compromet l'accès à l'emploi et à la qualification de milliers de jeunes et d'adultes ;

Demandent au Gouvernement de revenir sur les réductions de crédits annoncées pour l'année 2026 et de garantir un financement stable, pérenne et adapté aux besoins des Régions et des organismes de formation ;

Demandent l'ouverture d'une concertation nationale visant à redonner aux Régions la compétence pleine et entière en matière d'apprentissage, assortie des ressources financières nécessaires à son exercice, afin de permettre un pilotage cohérent, démocratique et territorialement équilibré de cette politique publique ;

Demandent également que l'État conditionne davantage les aides publiques accordées aux entreprises à des engagements mesurables en matière d'emploi, de formation et de qualification ;

Invitent le Gouvernement à mettre en place une contribution renforcée des entreprises bénéficiant le plus des aides publiques au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, afin que les acteurs économiques qui profitent directement des qualifications produites par le système public de formation participent plus justement à son financement ;

Décident de transmettre la présente motion au Premier ministre, à la ministre chargée du Travail et de l'Emploi, au ministre de l'Économie et des Finances, aux parlementaires de Nouvelle-Aquitaine, à Régions de France ainsi qu'aux organisations syndicales concernées.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Groupe des élus du Rassemblement National
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Vœu : Pour l'équipement en climatisation ciblée des bâtiments régionaux exposés aux fortes chaleurs

Rapporteur : Valéry Elophe

Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient désormais de la fin du printemps jusqu'au début de l'automne. La fin du mois de mai 2026 a confirmé cette évolution préoccupante, avec un épisode de chaleur inédit pour un mois de mai, particulièrement marqué dans l'Ouest de la France selon Météo-France.

Ces épisodes affectent directement les conditions d'accueil dans les lycées, les centres de formation et les bâtiments publics régionaux. Ils pèsent également sur les conditions de travail des agents régionaux, des personnels éducatifs et de nombreux salariés.

Selon un récent sondage *(Elabe 27/05/2026),* 71 % des Français estiment que la canicule affecte la capacité d'apprentissage des enfants, 70 % qu'elle affecte la capacité à travailler, et 68 % jugent qu'il n'est pas nécessaire de fermer les écoles car il existe d'autres solutions.

À l'échelle nationale, Marine Le Pen a proposé un grand plan d'équipement en climatisation des bâtiments accueillant du public, afin que les services publics puissent continuer à fonctionner lors des épisodes caniculaires. Elle a également rappelé que *« le droit à la fraîcheur n'est pas un luxe ».*

À l'échelle régionale, la Nouvelle-Aquitaine ne peut se dérober à ses responsabilités directes : les lycées, les centres de formation, les bâtiments régionaux et les conditions de travail de ses agents.

Réuni en séance plénière les 15 et 16 juin 2026, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine décide que :

- ✓ **la climatisation ciblée soit pleinement intégrée aux solutions d'adaptation des lycées, centres de formation et bâtiments régionaux exposés aux fortes chaleurs ;**

- ✓ **les opérations du Programme Prévisionnel d'Investissement des lycées puissent intégrer, lorsque cela est techniquement nécessaire, des dispositifs de rafraîchissement actif ou de climatisation réversible ;**

- ✓ **les mesures de protection des agents régionaux confrontés aux épisodes caniculaires soient renforcées ;**

- ✓ **le Gouvernement soit interpellé afin d'accompagner financièrement les collectivités dans l'équipement des écoles, lycées, hôpitaux, EHPAD, transports publics et lieux de travail exposés aux fortes chaleurs.**

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Groupe des élus du Rassemblement National
au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Vœu : Pour la neutralité politique des associations bénéficiant de subventions régionales

Rapporteur : Edwige Diaz

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient chaque année de nombreuses associations œuvrant dans les domaines culturel, sportif, social, patrimonial, environnemental ou éducatif. Ce tissu associatif constitue un acteur essentiel de la cohésion territoriale et du dynamisme local.

Cependant, l'attribution de financements publics implique des exigences particulières de transparence, de responsabilité et de bonne utilisation des deniers publics. Les enquêtes d'opinion (notamment un sondage IPSOS datant du 06.11.2025) montrent que la confiance accordée par les Français aux associations repose notamment sur leur capacité à agir dans l'intérêt général, à rendre compte de l'emploi des fonds reçus et à préserver leur indépendance à l'égard des intérêts partisans.

Dans ce contexte, les subventions régionales ont vocation à soutenir des projets répondant à un objectif d'utilité publique et ne sauraient être utilisées pour financer des activités relevant directement de la propagande électorale ou de militantisme politiqué déguisé.

Il appartient dès lors à la collectivité de s'assurer que les fonds publics attribués sont employés conformément au respect du principe de neutralité qu'il apparaît donc nécessaire de consacrer.

Au regard de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière décide que :

- ✔ **Toute association sollicitant une subvention régionale justifie de son nombre d'adhérents ;**
- ✔ **Les subventions régionales soient prioritairement accordées aux associations présentant un intérêt régional avéré ;**
- ✔ **Le versement de toute aide régionale soit conditionné au dépôt régulier des comptes annuels de l'association.**
- ✔ **Les associations bénéficiaires s'engagent formellement à respecter une stricte neutralité politique ;**
- ✔ **La Région puisse suspendre ou retirer une subvention en cas de manquement grave aux principes de neutralité, de transparence financière ou d'intérêt régional.**

Vœu adopté

groupe ÉCOLOGISTE SOLIDAIRE & CITOYEN Région Nouvelle-Aquitaine

GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS NOUVELLE-AQUITAINE

Séance plénière des 15 & 16 juin 2026

Soutien aux épreuves du baccalauréat en langue basque

Vœu porté par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen et le groupe PS et apparentés*

Vu l'article 121-3 du Code de l'Éducation reconnaissant la place des langues dites régionales dans les examens et concours ;

Vu la circulaire de décembre 2021 relative à la promotion et à la valorisation des langues dites régionales dans le système éducatif qui prévoit qu'au « Baccalauréat des épreuves peuvent être présentées en langue régionale » ;

Considérant que, depuis 2012, les élèves suivant un enseignement en langue basque pouvaient jusqu'à la réforme de 2019 composer certaines épreuves du baccalauréat, notamment en mathématiques et en histoire-géographie, dans cette langue ;

Considérant que l'arrêté publié en juin 2025 relatif aux modalités de l'épreuve anticipée de mathématiques ne précise pas la langue de passation, laissant ainsi subsister une pratique établie ;

Considérant que les élèves concerné·es se préparent depuis le début de l'année scolaire 2025-2026 à passer cette épreuve en langue basque, dans la continuité des années précédentes, et sans qu'aucune opposition ne leur ait été notifiée à ce jour ;

Considérant que cette préparation repose sur un principe de confiance et de continuité du service public de l'Éducation ;

Considérant que l'annonce tardive d'une impossibilité de composer en langue basque pour l'épreuve anticipée de mathématiques de juin 2026 a créé une situation d'incertitude pour les élèves et les équipes éducatives ;

Considérant que cette situation concerne plus d'une centaine de lycéens engagés dans des parcours bilingues ou immersifs ;

Considérant que le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une concertation visant à garantir la place des langues dites régionales au baccalauréat à l'horizon 2027 ;

Considérant que la poursuite de l'expérimentation engagée depuis 2012 constitue une solution pragmatique et respectueuse des élèves ;

Considérant que la possibilité de présenter des épreuves en langue basque est une demande soutenue par l'ensemble des trois filières bilingues et immersives (publique, privée et Seaska), les acteurs éducatifs ainsi que les représentants institutionnels du Pays Basque ;

Considérant que le Rectorat de l'académie de Bordeaux a pris les dispositions nécessaires afin que les élèves ayant composé en langue basque ne fassent l'objet d'aucune pénalisation et que leurs copies puissent être corrigées dans les mêmes conditions que celles des autres candidats ;

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière les 15 et 16 juin 2026 :

- **exprime son plein soutien aux élèves, aux familles et aux équipes éducatives engagés dans l'enseignement en langue basque sous toutes ses formes ;**
- **prend acte des dispositions mises en œuvre par le Rectorat afin de garantir qu'aucun élève ayant composé en langue basque ne soit pénalisé pour l'épreuve de mathématiques du 12 juin 2026 ;**
- **souhaite que les solutions permettant d'assurer la continuité et la sécurisation des parcours bilingues et immersifs puissent être pleinement examinées dans le cadre des travaux engagés par les autorités compétentes**
- **appelle le ministre de l'Éducation nationale à poursuivre la concertation engagée afin de garantir une prise en compte durable, claire et sécurisée des langues régionales dans les futures épreuves du baccalauréat ;**
- **rappelle que les engagements en faveur des langues régionales gagnent à trouver une traduction concrète et cohérente dans les politiques éducatives ;**
- **affirme son attachement à la langue basque, patrimoine vivant de notre territoire et à sa transmission aux générations futures.**

Motion rejetée

groupe ÉCOLOGISTE SOLIDAIRE & CITOYEN
Région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 15 & 16 juin 2026

Pour la reconnaissance des droits des fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Considérant que les fleuves, rivières, estuaires, zones humides et nappes souterraines constituent les fondements écologiques de la vie, assurant l'approvisionnement en eau, la régulation climatique, le maintien de la biodiversité, la fertilité des sols, la résilience des territoires et la santé des populations ;

Considérant que les travaux scientifiques les plus récents soulignent l'accélération des perturbations du cycle de l'eau sous l'effet du changement climatique, de l'artificialisation des sols, de la fragmentation des milieux aquatiques, des pollutions diffuses et des prélèvements excessifs ;

Considérant que les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que de nombreuses institutions scientifiques françaises et européennes, démontrent l'interdépendance entre la préservation des écosystèmes aquatiques, la sécurité alimentaire, la santé humaine et la stabilité sociale ;

Considérant que la Charte de l'environnement, intégrée au bloc de constitutionnalité, affirme le droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, ainsi que les principes de prévention, de précaution et de participation ;

Considérant que la directive-cadre sur l'eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux reconnaissent déjà la nécessité de préserver le bon état écologique de l'eau ;

Considérant que de nombreux travaux universitaires en droit de l'environnement, en sciences politiques, en écologie et en philosophie du droit soutiennent désormais l'émergence d'une personnalité juridique des entités naturelles afin de mieux protéger leurs intérêts propres et les communs naturels dont dépend la société ;

Considérant les expériences pionnières conduites notamment pour le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, la rivière Magpie au Québec, le fleuve Atrato en Colombie, la Mar Menor en Espagne, ainsi que les initiatives françaises relatives à la Loire, au Tavignanu, à la Seine et à plusieurs autres bassins versants ;

Considérant que les fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine constituent un patrimoine vivant commun dont dépend une part essentielle des équilibres écologiques, économiques, culturels et sociaux de la région et que les initiatives menées par exemple sur la Garonne, le Ciron, la Vienne, la Seudre, l'Adour, la Charente, l'Isle, la Nive, la Dordogne et tant d'autres, méritent d'être consolidées ;

Considérant que la protection des fleuves ne peut plus être pensée uniquement comme la gestion d'une ressource, mais comme la préservation d'entités vivantes dont les capacités de régénération conditionnent l'avenir des générations présentes et futures ;

Considérant enfin que la démocratie écologique implique de reconnaître une représentation effective des intérêts du vivant dans les processus de décision publique ;

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 15 et 16 juin 2026 ouvre la voie à une nouvelle étape de la démocratie écologique avec la reconnaissance des droits du vivant et de la place des fleuves comme sujets de considération politique, écologique et juridique, sur les principes suivants :

1 - Reconnaissance des fleuves et rivières comme communautés vivantes.

Les fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine sont reconnus comme des entités vivantes, dynamiques et interdépendantes de leurs bassins versants, zones humides, nappes, estuaires et écosystèmes associés.

2 - Principe de citoyenneté écologique des fleuves et rivières

La Région reconnaît aux fleuves et rivières une citoyenneté écologique symbolique fondée sur leur contribution essentielle à la communauté biotique et humaine du territoire.

Cette citoyenneté écologique implique la prise en considération explicite de leurs intérêts propres dans les politiques publiques régionales.

3 - Droits fondamentaux des fleuves et rivières

La Région reconnaît aux fleuves et rivières de Nouvelle-Aquitaine les droits fondamentaux suivants :

- le droit d'exister et de perdurer ;
- le droit de s'écouler librement dans le respect de leurs dynamiques naturelles ;
- le droit au maintien de leurs cycles hydrologiques ;
- le droit à l'intégrité écologique de leurs écosystèmes ;
- le droit à une qualité de l'eau compatible avec le maintien de la vie ;
- le droit à la préservation et à la restauration de leur biodiversité ;
- le droit à la connectivité écologique entre les différents milieux aquatiques ;
- le droit à la régénération après toute dégradation ;
- le droit à la protection contre les atteintes irréversibles ;
- le droit à la non-appropriation exclusive de leurs fonctions vitales ;
- le droit à une représentation institutionnelle permettant de défendre leurs intérêts.

4 - Étude visant à la création d'une Convention régionale citoyenne des Fleuves et rivières

La Région étudiera la mise en place d'une convention citoyenne régionale des Fleuves de Nouvelle-Aquitaine réunissant possiblement :

• des collectivités territoriales ;

• des structures représentants les bassins versants ;

• des chercheurs ;

• des associations environnementales ;

• des acteurs économiques ;

• des citoyens tirés au sort représentant les différents usages liés au fleuve.

Cette assemblée, accompagnée par la Région, aura pour mission de formuler des avis, recommandations et propositions visant à garantir le respect des droits reconnus par la présente motion.

5 - Désignation de gardiens des fleuves

La Région Nouvelle-Aquitaine étudiera la mise en place d'un collège de gardiennes et gardiens des fleuves chargé de représenter leurs intérêts dans les concertations, évaluations environnementales et procédures administratives les concernant.

6 - Évaluation systématique de l'impact sur les droits des fleuves

Toute politique régionale relative à l'eau, à l'aménagement du territoire, à l'agriculture, à l'énergie, aux infrastructures ou à l'urbanisme devra intégrer une évaluation de ses conséquences sur les droits reconnus aux fleuves et rivières.

7 - Adaptation climatique et restauration écologique

La Région Nouvelle Aquitaine fait de la restauration des continuités écologiques, de la préservation des zones humides, de la recharge des nappes, de la réduction des pollutions et de la sobriété des usages de l'eau des priorités stratégiques de son action.

8 - Plaidoyer institutionnel

La Région Nouvelle-Aquitaine appelle l'État, le Parlement français, les institutions européennes et l'ensemble des collectivités territoriales à engager une réflexion visant à reconnaître juridiquement les droits des écosystèmes et à renforcer leur protection effective.

9 - Portée de la motion

La présente motion constitue une déclaration politique fondatrice de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur d'une gouvernance renouvelée de l'eau et du vivant, fondée sur la responsabilité environnementale, la solidarité entre les générations et la coexistence durable entre les sociétés humaines et les écosystèmes dont elles font parties intégrantes.

Motion rejetée

Motion présentée par les élus du groupes Centre et Indépendants

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

SEANCE PLENIERE DU 15 JUIN 2026

MOTION

Pour une politique climatique régionale ambitieuse et tournée vers l'avenir

Le changement climatique est la réalité la plus incontestable de notre siècle. Aujourd'hui, 70 % de la population régionale est exposée à au moins un risque climatique.
Deux exemples suffisent à mesurer notre retard. Le retrait-gonflement des argiles concerne 3,4 millions d'habitants ; il a représenté 60 % des dommages assurés sur 25 ans, et la CCR en prévoit une hausse de 90 % d'ici 2050. Les inondations confirment le diagnostic : 72 % des sinistres de ruissellement surviennent hors des zones d'aléa connues, faute d'outils de prévention et de cartographie adéquats. La Région reste calibrée sur les périls d'hier plutôt que sur les enjeux de demain.

Ce retard se double d'un défaut de pilotage. L'exécutif se proclame première région de France pour les investissements climatiques, quand sa propre annexe verte ne permet pas de l'établir : 51 % des dépenses dites climatiques et près de 60 % des dépenses de biodiversité n'y sont pas même cotées. On ne saurait revendiquer une primauté sur un périmètre dont la majeure partie échappe à toute évaluation. L'ambition, du reste, ne se mesure pas au volume brut des crédits.
Ce constat n'est pas un procès : il appelle des réponses. Notre groupe propose de réorienter la politique climatique régionale autour de quatre exigences.

Connaître le risque. Engager, avec l'État, le BRGM et Météo-France, une cartographie fine et actualisée des risques, y compris le ruissellement, aujourd'hui ignoré, et la mettre à disposition des communes pour leurs documents d'urbanisme.

Prévenir plutôt que réparer. Faire de la prévention une priorité du budget climatique : accompagnement des ménages exposés aux argiles, désimperméabilisation et renaturation dans les zones de ruissellement. Chaque euro de prévention en épargne plusieurs de réparation.

Mesurer pour piloter. Publier une méthode de cotation claire des dépenses climat et biodiversité, fixer une cible de cotation intégrale et rendre compte chaque année des tonnes de CO_2 évitées par euro engagé. C'est à cette condition qu'une primauté deviendra démontrable.

Jouer nos atouts propres. Assumer une stratégie de différenciation fondée sur ce qui fait notre singularité : la forêt comme puits de carbone, la gestion du trait de côte, l'adaptation de l'agriculture et de la viticulture, le potentiel d'énergies renouvelables. Là est notre valeur ajoutée, bien davantage que dans le volume des crédits.

Par cette motion, notre Région ambitionne d'adapter sa politique climatique aux besoins réels du territoire. Au-delà des clivages, il est de notre responsabilité collective d'agir pour ce sujet capital.

Question orale : Quelle politique en matière de tarifs préférentiels dans les TER pour la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Rapporteur : Florence Joubert

Dans un contexte d'inflation, où le prix des carburants dépasse dorénavant les 2 € le litre, sans parler des éventuels risques de pénurie qui se poseraient pour cet été, le TER doit être un outil de mobilité accessible pour tous les Néo-Aquitains. En effet, une telle situation incite à utiliser le train plutôt que la voiture individuelle, à condition que les offres régionales permettent de répondre aux attentes des habitants.

A titre d'exemple, suite à l'abandon du projet de piscine communautaire à Montpon-Ménestérol, qui était porté par la communauté de communes Isle Double Landais, et pour lequel la Région Nouvelle-Aquitaine avait prévu une participation financière, une solution alternative de proximité pour les Montponnais consisterait à se rendre à la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle, qui est située à seulement 8 minutes de trajet en TER.

Cependant, le coût de 3,80 € pour un trajet simple qui est proposé par la SNCF semble trop élevé pour permettre aux familles montponnaises qui le souhaitent de se rendre à la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Ainsi l'idée de mettre en place des pass TER ou des tarifs préférentiels pour certains trajets, durant la période estivale par exemple, est une solution qui a déjà été mise en place par certaines collectivités.

Ailleurs en France, de nombreuses régions utilisent la tarification comme levier d'attractivité pour encourager les habitants à prendre les TER. Ainsi, la Région Occitanie propose un tarif préférentiel avec des billets de train vendus à 1 euro pour 5 lignes TER spécifiques. Quant à la Région Bretagne, elle propose un pass à 110 euros, valable pour une à cinq personnes, et permettant de voyager de façon illimitée pendant sept jours dans toute la région.

En Nouvelle-Aquitaine, la Carte + qui offre 50 % de réduction sur tous les TER ne suffit pas à répondre à certaines situations. Ainsi, sur le modèle des autres régions, il pourrait être judicieux de compléter cette offre par la mise en place de tarifs préférentiels ciblés ou de pass TER estivaux liés à des loisirs ou à des événements spécifiques d'ampleur régionale. Un tel dispositif pourrait faire l'objet d'une expérimentation sur certaines lignes dans un premier temps.

La Région Nouvelle-Aquitaine envisage-t-elle de mettre en place de manière expérimentale des dispositifs de ce type dès cet été ou, à défaut, l'été prochain afin de compléter et diversifier son offre tarifaire au service des Néo-Aquitains ?

Question orale : Fermeture de la maternité de Navarre, le Béarn face au déclassement médical

Rapporteur : François Verrière

Monsieur le Président,

Le 14 avril 2026, la polyclinique Pau-Pyrénées, propriété du groupe GBNA, était placée en redressement judiciaire. Le 7 mai, sa direction annonçait la fermeture de la maternité de Navarre à la mi-septembre, la fermeture du site de Marzet, la transformation des urgences nocturnes en simple antenne de jour, ainsi que la suppression des services de rééducation et d'oncologie médicale.

Face à cette crise, le 9 juin dernier, les élus locaux Béarnais du Rassemblement National étaient présents aux côtés des plus de 600 personnes venues défendre leur maternité et leur clinique. Parmi les manifestants, une sage-femme rappelait qu'elle avait déjà connu les fermetures des maternités d'Oloron puis d'Orthez. Cette situation n'est donc ni anodine ni anecdotique. Elle est le symbole du déclassement progressif généralisé de l'offre de soins dans le Béarn.

Derrière ces annonces, ce sont 161 emplois menacés, un bassin de vie de 450 000 habitants directement concerné, et plus de 1 000 accouchements par an que l'hôpital public de Pau devra désormais tenter d'absorber seul.

Très récemment encore, nous apprenons dans la presse la fermeture annoncée d'une unité de 24 lits à l'hôpital psychiatrique de Pau, destinée aux patients souffrant de pathologies aiguës.

Cette situation intervient dans une région déjà frappée de plein fouet par la crise de l'accès aux soins. Selon le baromètre de la Fédération Hospitalière de France de mars 2026, 76 % des Néo-Aquitains ont renoncé à au moins un acte de soin au cours des cinq dernières années. Ce taux est le plus élevé de France, avec la région Occitanie.

Dans ce contexte, la fermeture simultanée d'une maternité, d'urgences nocturnes, d'un service d'oncologie, d'un service de rééducation et désormais de 24 lits en psychiatrie, à Pau constitue une rupture sanitaire territoriale majeure, que l'on ne peut ignorer.

La Région dispose de leviers concrets : formation sanitaire et sociale, bourses des étudiants paramédicaux, accompagnement des parcours professionnels, aménagement du territoire…

Il est de notre responsabilité en tant qu'élus, et vous, en tant que Président de Région, d'alerter activement les pouvoirs publics sur cette crise majeure et de mettre tous les moyens en œuvre afin d'éviter ce drame à la fois sanitaire et social.

Dans ce contexte, considérez-vous la crise de la polyclinique Pau-Pyrénées comme une urgence territoriale ? Quels engagements concrets prendrez-vous, dans le cadre stricts des compétences régionales et avec l'autorité politique qui est la vôtre, pour préserver les capacités de formation, accompagner les 161 salariés menacés et alerter l'État afin d'éviter que le Béarn ne devienne un nouveau symbole du recul de l'accès aux soins ?

groupe ÉCOLOGISTE SOLIDAIRE & CITOYEN
Région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 15 & 16 juin 2026

Plan régional « Canicule » : passer d'une logique de réaction à une logique de prévention grâce à une stratégie régionale d'adaptation

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Au mois de mai dernier, notre région a connu un épisode de chaleur brutal, avec des températures atteignant jusqu'à 38°C. Cet événement, qualifié par plusieurs météorologues de « canicule printanière inédite dans l'histoire des relevés », a mis en évidence les conséquences concrètes du dérèglement climatique : notamment, une hausse de la mortalité, la dégradation des infrastructures, les perturbations des transports, de nombreux impacts sur l'activité économique dont au premier chef, l'agriculture, mais aussi sur la biodiversité. Cette situation n'est pas exceptionnelle, mais structurelle.

Le gouvernement annonce un scénario de réchauffement de + 4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Les prévisions pour les mois à venir sont préoccupantes, puisque marquées par les effets du phénomène « Super El Niño », avec de nouveaux épisodes de canicule en 2026 et 2027. Désormais, il s'agit d'une réalité permanente à laquelle nos territoires doivent se préparer.

Pourtant, les politiques publiques d'adaptation demeurent insuffisamment financées ; le cadre national manque de lisibilité, de constance et de cohérence : la réduction significative des moyens alloués au Fonds vert illustre ce désengagement du gouvernement, tout comme les stop-and-go de « Ma Prime Rénov' » qui mettent les artisans du bâtiment en grave difficulté. Dans ce contexte, les collectivités ont tout intérêt à anticiper davantage, car les coûts humain, social et financier de l'inaction, comme celui des interventions d'urgence, pèsent déjà lourdement sur les budgets locaux et régionaux.

Les bâtiments, les infrastructures de transport, les systèmes agricoles et industriels ont été conçus pour un climat qui n'existe plus. Ils doivent désormais évoluer pour répondre aux nouvelles conditions climatiques, améliorer la qualité de vie des habitants et préserver l'habitabilité de nos territoires. La Région Nouvelle-Aquitaine a un rôle majeur dans cette transformation adaptative.

Monsieur le Président, face à cette nouvelle réalité climatique, la Région Nouvelle-Aquitaine peut-elle s'engager rapidement dans l'élaboration d'un plan régional « Canicule », co-construit avec les collectivités, les services de l'État, les acteurs publics, les organisations syndicales, les associations et les habitants, afin d'identifier les vulnérabilités du territoire et de définir une stratégie coordonnée de prévention et d'adaptation aux épisodes de chaleur extrême ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations, l'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/le-conseil-regional/decisions-de-lassemblee-et-arretes-du-president